

217
GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

LES SOURCES ALLEMANDES
DE
L'HISTOIRE
DE
JEANNE D'ARC

EBERHARD WINDECKE



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

4, RUE LE GOFF, 4

1903

Tous droits réservés



THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION

2999905985 367 9

LES SOURCES ALLEMANDES

DE

L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC

EBERHARD WINDECKE

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

LES SOURCES ALLEMANDES
DE L'HISTOIRE
DE JEANNE D'ARC

EBERHARD WINDECKE



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure

4, Rue Le Goff

1903

Tous droits réservés.

L49

Journal of Eric
D.C. 103
A. 18

PRÉFACE

Le retentissement provoqué, hors des frontières françaises, par l'apparition soudaine, les troublantes victoires, toute l'œuvre sans pareille de Jeanne d'Arc, est un de ces faits que l'extension des sources étrangères de notre histoire éclaire peu à peu de nouveaux éléments de connaissance aussi attachants qu'essentiels.

Par toutes régions, entre l'Écosse et l'Orient, d'Édimbourg à Constantinople, entre la Baltique et l'Adriatique, de Lubeck à Venise, la grande secousse qui ébranla si fortement la France, pendant ces fiévreux mois d'enthousiasme, transmit à tous les points de l'horizon ses ondes mobiles, de proche en proche, d'échos en échos, de rumeur en légende. Depuis le *Scotichronicon* de Walter Bower jusqu'aux *Annales Byzantines* de Laonic Chalcocondyle, jusqu'à l'émoi manifesté en Orient sur le sort de la

Pucelle, dont le pèlerin français Bertrandon de La Brocquière rencontre trace dans son itinéraire des Lieux-Saints. les témoignages abondent, — et d'autres demeurent peut-être insoupçonnés encore, — qui démontrent tout l'ardent éveil suscité, dans la Chrétienté, par la succession prodigieuse d'événements qui se déroulent, à partir de cette passionnante année 1429, entre la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims et les drames de Compiègne et de Rouen.

Dans cet ample et large cadre d'expansion spontanée, les pays de langue allemande sont de ceux où les mentions contemporaines relatives à l'action de Jeanne d'Arc semblent avoir été jusqu'ici le moins recherchées ou discutées.

Le roman espagnol de la Pucelle, longtemps en vain poursuivi, et dont l'existence ne s'est que tout récemment révélée, est à présent reconnu, ramené à sa valeur et désormais classé. L'histoire et la renommée italiennes de Jeanne d'Arc offrent à l'heure qu'il est un fonds de critique certifié. Les détails figurant dans les chroniques écossaises, dans les indices manifestés en Orient, semblent définitivement établis et arrêtés.

Peut-être n'en est-il pas de même des témoignages recueillis dans l'Europe tudesque, dans cette masse à la fois compacte et disparate des « Allemagnes », où, cependant, le voisinage de la France, les facilités de transmission offertes par les pays d'empire de langue française, une parité de sentiment batailleur et chevaleresque entre deux nations que nul intérêt matériel ni politique ne faisait ennemies, toutes sortes de causes naturelles et latentes, concordaient pour créer un milieu propice à l'expansion du récit de ces émouvants épisodes, à leur fixation écrite, à la diffusion et aux progrès d'une légende dont l'aboutissement moderne a eu pour expression, dans l'âme germanique, la romantique fiction de Schiller.

Monde à elle seule, immense et démembrée, dédale d'États, de cités, de territoires enchevêtrés, l'Allemagne d'alors a parachevé sa dislocation féodale, si activement précipitée déjà, deux siècles auparavant, par l'ambition mondiale des Hohenstaufen, accentuée par le Grand Interrègne, encore accélérée, depuis peu, par les mouvements municipaux qui ont libéré la plupart des villes épiscopales et constitué en véritables souverainetés les cités immédiates d'empire. Mais, au rebours de l'Italie, l'unité nationale germanique, après l'effondrement de la domination

franque, s'est trouvée assez fortement constituée, au x^e siècle, par le primordial et dur effort des princes de la maison de Saxe, pour maintenir et préserver entre ses divers fragments, à défaut de cohésion plus ferme, un lien tenace de solidarité politique. Le royaume spontané de Germanie, essentiellement formé, à la fin de l'anarchie carolingienne, par les anciens duchés régionaux tudesques, ne s'est pas dispersé, comme le royaume italien de la Couronne de Fer, en parcelles infinitésimales sans nombre et sans lien. État fédératif sous la présidence d'un souverain qui détient le titre d'empereur, d'empereur sans empire, l'Allemagne offre alors le spectacle d'un corps colossal, d'ossature incertaine, dont les innombrables centres actifs vivent de leur existence propre, tous liés cependant à la vie d'un organe central, régulateur affaibli, mais toujours persistant, du système.

Tenant à la France par de multiples racines, la dynastie impériale est alors fixée dans la maison de Luxembourg, dont les représentants détiennent, depuis le début du siècle précédent, le royaume germanique et l'empire, avec les couronnes de Bohême et de Hongrie, que l'héritage des derniers Premyslides tchèques et des derniers rois français de la maison angevine de Naples a fait passer entre leurs mains.

Tout comme la résidence des empereurs antiques, maintes fois fixée à Trèves, la capitale impériale, au xiv^e siècle, s'est presque transportée à Prague, à Prague alors en relations suivies et constantes, commerciales et intellectuelles, avec la France et Paris. C'est au cri d'armes de « Prague » que le roi aveugle de Bohême, Jean de Luxembourg, fils et père d'empereurs, est tombé à Crécy, son cheval lié à celui de son guide, l'héroïque chevalier tchèque Henri de Klingenberg, créant de son geste toute une légende épique que des soins pieux font aujourd'hui revivre. Charles IV, son successeur, le brillant, insouciant et prodigue souverain, ses fils Venceslas et Sigismond — Venceslas, grand calomnié du fanatisme politique et religieux, — Sigismond, l'unificateur éphémère des trois couronnes royales et de l'empire — sont étroitement alliés, par leurs ascendances et leurs mariages, aux branches françaises et étrangères issues de la tige commune des fleurs de lis.

Sigismond lui-même a sillonné en tous sens le territoire français, en 1415 et 1416, allant vainement requérir en Catalogne le fugitif antipape Benoît XIII, pour assurer par toutes les formes légales la fin du grand Schisme, allant chercher à Paris et à Londres, au lendemain d'Azincourt, une paix impossible entre les deux nations déjà aux

prises, négociateur ondoyant et divers qui devait, en fin de compte, leurrer le crédule gouvernement de Charles VI, dont sa pénétration avait su deviner toutes les faiblesses.

Des péripéties de la capture et du procès de Jeanne d'Arc, on le savait officiellement informé par une circulaire conservée et connue, émanée du gouvernement anglais, encore maître de Paris et de Rouen. Tout porte à croire que, du côté français, lui parvenaient, comme à tant d'autres personnages, communications et bulletins officieux retraçant la suite à peu près régulière des exploits émerveillants de la Pucelle.

C'est dans ce vaste champ de réceptivité historique, où les annales régionales et citadines offrent de si multiples et si souples témoignages, que ces travaux sur les *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc* s'efforcent de jeter quelques coups de sonde, qu'on souhaiterait de ne pas demeurer sans fruit.

Il a paru intéressant de grouper, dans un assemblage unique et simple d'accès, les documents de provenance allemande pouvant se rapporter au grand drame qui se jouait alors en France. Un certain

nombre ne paraissent pas encore avoir été utilisés, ni même encore signalés. D'autres étaient déjà connus, mais sont en droit de mériter une critique plus précise ou mainte observation additionnelle. On les trouvera réunis dans ces études, les premiers plus spécialement désignés à l'attention, avec tous les développements qu'ils comportent, les seconds suffisamment présentés et commentés pour les éclairer de toutes les notions qui peuvent en faciliter la compréhension et l'usage.

Ainsi se trouvera dressée la liste, plus ample et plus étendue qu'on ne serait porté à le croire, des historiens et annalistes allemands du xv^e siècle qui ont recueilli, sur cette crise violente de notre histoire, des faits et des idées, exprimé leurs impressions personnelles ou noté les sensations ressenties autour d'eux.

On en mesurera, presque partout, la sympathie visible, souvent même éloquente. C'est en somme celle de toute l'Europe d'alors pour la cause de l'existence française, en voie d'anéantissement sous l'effort absorbant de l'Angleterre, et relevée soudainement par l'action d'une femme sous les pas de qui naissent des merveilles. C'est encore celle qui se perpétue en

pays allemand, à travers les âges, dans le drame de Schiller, qu'il ne faut pas scruter de nos yeux modernes, exigeants d'histoire et d'exactitude, mais dont il faut retenir, en toute équité, la pureté de tendances et la noblesse de sentiment. C'est bien cet instinctif penchant qui se fait jour, dans l'invocation que le poète prête à Jeanne, sous le ciel de Domremy, devant l'angoisse croissante du devoir intérieur qui s'impose à elle ¹ :

Dies Reich soll fallen! Dieses Land des Ruhms,
Das schönste, das die ew'ge Sonne sieht
In ihrem Lauf, das Paradies der Länder,
Die Fesseln tragen eines fremden Volks!

Cette nation tomberait! Ce pays de la gloire, le plus beau qu'éclaire en son cours le soleil éternel, ce paradis des pays, porterait les fers d'un peuple étranger!

Tel se présente ce recueil des *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, instrument qui pourra faciliter les recherches des érudits et des écrivains appelés à traiter de l'ensemble ou des détails de cette haute et surhumaine figure. En offrir et préciser quelques traits, recueillis hors de nos fron-

1. *Die Jungfrau von Orleans*, Prol., Sc. III, in fine.

tières, m'a paru entreprise nouvelle et attirante. Me sera-t-il permis de souhaiter que le public auquel elle s'adresse y rencontre, malgré l'aridité de certaines dissertations nécessaires, un peu de l'émotion que j'ai pu ressentir en rassemblant et en mettant en œuvre ces *Gesta Puellæ à germanis testibus collecta?*

Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

EBERHARD WINDECKE

AVERTISSEMENT

Ce premier volume des *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc* est entièrement réservé au plus important des témoignages d'origine germanique relatifs à la Pucelle, celui du chroniqueur Eberhard Windecke, dont le cadre de vie s'inscrit entre 1380 et 1440, et dont le curieux et personnel *Mémorial*, consacré au règne de l'empereur Sigismond, retrace un si précieux tableau des faits survenus en Allemagne dans la première moitié du xv^e siècle.

Voyageur, commerçant et financier, fonctionnaire impérial intermittent, annaliste, coureur de pays, observateur d'hommes, aux écoutes et aux aguets d'anecdotes et de récits, Eberhard Windecke, si la forme et la couleur répondaient chez lui à l'information, rappellerait, par maint trait, notre errant et pittoresque Froissart.

Mayence, sa patrie, la primitive cité celte, le vieux boulevard romain des Gaules, la métropole ecclésiastique de l'Allemagne, d'où l'invention de Gutenberg allait bientôt jaillir sur l'univers, trônait alors sur le Rhin, épiscopale et tumultueusement

libre encore, quatrième chaînon d'un groupe qui comptait, avec elle, Strasbourg, Spire et Worms, espacées d'étape en étape sur la longue rue commerciale du fleuve. Riche et forte cité, assise à la rencontre des routes de Lorraine, de Franconie, d'Alsace, des Pays-Bas, l'ancienne forteresse qui avait abrité les cendres de Drusus ramenées par Tibère des bords de l'Elbe, l'antique siège apostolique de saint Boniface, faisait brillamment partie de cette phalange imposante de villes-reines, dont le rang et le renom avaient provoqué le dicton célèbre :

Venediger Macht,
Augsburger Pracht,
Nürnberger Witz,
Strassburger Geschütz,
Und Ulmer Geld,
Bezwingt die Welt.

Puissance de Venise, — splendeur d'Augsbourg, — esprit de Nuremberg, — artillerie de Strasbourg, — et finance d'Ulm, — dominant l'univers.

Fils inquiet de cette riche et populeuse capitale, Eberhard Windecke l'a quittée de bonne heure, pour courir le vaste monde, à la suite de négociants voyageurs, de princes en humeur de déplacements, dans le cortège impérial du brillant et séduisant Sigismond, ne reparaissant en sa ville natale que de loin en loin, en haltes passagères, jusqu'à ce qu'il y fixe enfin sa dernière phase d'existence tranquille et reposée.

L'œuvre qu'il rédige, ou du moins dont il rassemble

alors les éléments, recueil de matériaux plus que récit composé, reflète non seulement les événements d'Allemagne, mais encore ceux dont l'écho lui parvient de l'étranger, par les voies multiples et sûres par lesquelles une grande place commerciale rhénane attirait à elle le négoce et les bruits courants de l'Europe. C'est ainsi qu'il trouve occasion d'enregistrer les nouvelles de France, de l'apparition de la Pucelle et de son action triomphante. C'est ainsi qu'outre sa qualité d'annaliste de l'empereur Sigismond, il s'inscrit dans le précieux groupe des témoins contemporains dont les récits constituent l'histoire vivante et sentie, — sentie hors de France comme en France même, — de ce passionnant drame qui éveille toujours en nous, par delà les siècles, un si intense et encore si prochain émoi.

Depuis longtemps mise au jour en tant que source de l'histoire germanique, signalée plus récemment comme témoignage contemporain relatif aux actes de Jeanne d'Arc, l'œuvre d'Eberhard Windecke, longtemps réduite à des éditions tronquées ou à des adaptations en langue allemande moderne, vient d'être seulement mise à portée du public, dans sa pureté et son intégralité nécessaires, par l'édition critique due à M. Wilhelm Altmann.

En inspectant le texte ainsi restitué du chroniqueur mayençais, je me suis aperçu que sa relation intégrale, consacrée à l'histoire de Jeanne d'Arc, comprenait toute une fraction demeurée jusqu'ici insoupçonnée en France.

Les curieux échos, les bruits populaires, les dires

merveilleux qui composent cette partie inattendue de la relation allemande, tiennent, il est vrai, plus de la légende que de l'histoire positive. Leur sincérité n'en est que plus symbolique, et leur valeur d'impression spontanée plus marquante. Ainsi se saisit, sur le fait, en pleine formation mystique, le sentiment des foules devant ces événements extraordinaires, si bien faits pour surprendre, frapper au point sensible et exalter les imaginations.

On trouvera ici, présentée, traduite et commentée, cette fraction de l'ouvrage d'Eberhard Windecke, encore inutilisée par les historiens de Jeanne d'Arc. Dans leur naïveté pittoresque, leur invraisemblance touchante, on reconnaîtra la force sincère qui fait adhérer étroitement ces récits aux conditions de l'époque qui les vit éclore, se propager et prendre possession des esprits et des cœurs.

Une première partie de ce volume est consacrée à quelques notions sommaires sur Eberhard Windecke, sa vie et son œuvre, où l'histoire française a plus d'éléments qu'on ne croit à reconnaître pour siens et à puiser avec fruit.

Dans la seconde partie, on trouvera la critique de la fraction de l'ouvrage d'Eberhard Windecke, déjà connue comme source de l'histoire de Jeanne d'Arc. Jusque-là réduit à une transposition en allemand moderne, sur laquelle avait été dressée une traduction nécessairement fondée sur une base incomplète, ce récit est ici commenté d'après l'établissement de son texte réel, qui modifie sur bien des points son allure, sa signification et sa portée.

Spécialement, ont été l'objet d'un examen particulier les trois pièces incluses dans la relation d'Eberhard Windecke, comme d'ailleurs en celle de nombre d'autres chroniqueurs, à savoir une composition poétique latine sur la Pucelle, la consultation de la commission instituée par Charles VII pour procéder à l'enquête célèbre de Poitiers, enfin la lettre de Jeanne d'Arc aux chefs de l'armée anglaise campée devant Orléans. Une traduction contemporaine du premier de ces documents, et le texte allemand de ces deux derniers actes, pour la première fois examinés dans sa rédaction originale, ajoute un intéressant élément à ceux que la critique moderne a déjà groupés autour de ces témoignages capitaux.

La troisième partie contient la fraction de l'ouvrage d'Eberhard Windecke encore inutilisée pour l'histoire de Jeanne d'Arc. J'en ai reproduit le texte allemand, essayé une traduction personnelle calquée autant que possible sur l'original, et dressé un commentaire nécessaire, destiné à en éclaircir le sens et à rapprocher ces échos des événements historiques avérés, qui, par une série de déformations successives, ont pu leur donner naissance.

Quelques idées suggérées par les faits constatés au cours de ces dissertations ont été rassemblées, dans une quatrième partie, sous forme de conclusion.

Enfin, pour donner une impression générale de tout l'ensemble du récit d'Eberhard Windecke, j'ai

reproduit, dans une dernière partie, tout le texte du chroniqueur allemand, tel qu'il figure dans la nouvelle édition dont il vient d'être question, en l'accompagnant d'une traduction française dressée directement sur ce texte original restitué. L'indication des pages de l'édition allemande, portée en marge de cette reproduction, permettra d'y retrouver facilement toutes les citations opérées dans les parties antérieures de cette présente étude. J'ai cru rendre ainsi quelque service à ceux que la difficulté de la consultation d'un ouvrage étranger, peu représenté jusqu'ici dans les bibliothèques françaises, pourrait entraver dans des recherches et des travaux qui se font plus nombreux de jour en jour.

En terminant cette note préalable, je tiens à exprimer mes sentiments de vive reconnaissance, envers M. Léopold Delisle, sous les auspices de qui les éléments essentiels de cette étude ont été présentés à l'une des séances du Conseil de la Société de l'Histoire de France, envers M. Auguste Himly, qui m'a prêté sa sûre et obligeante expérience de tout ce qui concerne l'Allemagne, envers M. Louis Léger, qui a bien voulu me faire profiter de son inappréciable connaissance des choses du pays tchèque.

PARTIE I

EBERHARD WINDECKE, SON ŒUVRE ET SA VIE

Diffusion successive de l'œuvre d'Eberhard Windecke. — Edition de Mencke, en 1728, limitée à l'histoire d'Allemagne. — Transposition en allemand moderne, par Guido Görres, en 1834, des extraits relatifs à Jeanne d'Arc. — Insertion de cette transposition, par Quicherat, dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, en 1847. — Transposition générale en allemand moderne, par M. von Hagen, en 1886.

Etude et édition critique de M. Wilhelm Altmann, en 1891 et 1893.

— Nouvelle fraction du récit relative à Jeanne d'Arc, demeurée inconnue jusqu'ici. — Présence de cette fraction dans un seul manuscrit d'Eberhard Windecke, conservé à Vienne, signalé par M. Wilhelm Altmann, et dans le manuscrit d'un recueil contemporain, dû au Strasbourgeois Jordan, conservé à Hambourg, signalé par M. Walther.

Vie d'Eberhard Windecke. — Son origine mayençaise. — Sa naissance, vers 1380. — Ses premières pérégrinations. — Ses deux séjours à Paris. — Son entrée au service de l'empereur Sigismond de Luxembourg. — Son voyage en France avec l'empereur, son troisième séjour à Paris. — Ses autres missions impériales. — Son installation à Mayence, son rôle financier et politique. — Sa mort, vers 1440.

Caractère de son œuvre. — *Sigmundbuch* et *Denkwürdigkeiten*. — Double état du récit des *Denkwürdigkeiten* consacré à Jeanne d'Arc. — Fraction connue et utilisée depuis Guido Görres. — Fraction demeurée inconnue jusqu'ici, révélée par les travaux de M. Wilhelm Altmann.

L'œuvre du chroniqueur allemand Eberhard Windecke, où se sont préservés les témoignages qui font l'objet de la présente étude¹, est loin d'être inconnue, en tant qu'élément général d'information relatif aux actes de Jeanne d'Arc. Le vieil annaliste mayençais, dont le texte survit en plusieurs manuscrits², est déjà notoirement classé parmi les narrateurs contemporains de tels et tels épisodes de cette éblouissante histoire.

La première édition imprimée de sa chronique, donnée en 1728 par Johann-Burkhard Mencke³, édition où la

1. Les éléments essentiels de ce travail ont été l'objet d'une communication faite à la Société de l'Histoire de France, à la séance du conseil d'administration tenue le 7 janvier 1902.

2. Entre autres : — à la bibliothèque ducale de Gotha ; — à la bibliothèque impériale de Vienne (n° 13.975, voir ci-dessous, p. 3, n. 2 et 3 ; — à la bibliothèque royale de Hanovre ; — à la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham ; — à la bibliothèque impériale de Vienne (n° 2.913, voir ci-dessous, p. 6). — Examen des manuscrits de Windecke : — Reifferscheid, *Der Kaiser Sigismund Buch von Eberhard Windecke und seine Überlieferung*, dans *Nachrichten von der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts Universität zu Göttingen*, année 1887, n° 18, p. 522-545 ; — Wilhelm Altmann, *Etudes sur Eberhard Windecke*, citées ci-dessous (p. 7, n. 1), préface, p. v, p. 81-109, édition intégrale d'Eberhard Windecke, citée ci-dessous (p. 7, n. 2), préface, p. ix et n. 4-6, p. xvii-xxiv ; — Arthur Wyss, *Eberhard Windecke und sein Sigmundbuch*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, n° 10-11, p. 433-483. Ce récent et remarquable travail éclaire singulièrement toutes les délicates questions relatives à ce sujet.

3. *Eberhardi Windeckii Moguntiacensis Historia vite imperatoris Sigismundi vernacula...* dans *Scriptores rerum Germanicarum præcipue Saxonicarum...* Leipzig, 3 vol. in-fol., 1728-1730, t. I (1728), XV, col. 1073-1088. — D'après le manuscrit de Gotha.

fantaisie semble s'être donné libre cours¹, omettait complètement, il est vrai, en tant qu'étrangère aux annales germaniques, les chapitres du récit courant de Windecke consacrés au fait de la Pucelle. Mais, en 1834, l'ouvrage célèbre de Guido Görres, *die Jungfrau von Orleans*², dont le succès fut si considérable en Allemagne, signalait, directement d'après les manuscrits subsistants³, cette importante fraction négligée par le premier éditeur et demeurée insoupçonnée jusque-là. Guido Görres, soit dans le cours même de l'ouvrage, soit dans un de ses Appendices, en présentait au public une transcription en allemand moderne⁴, destinée à rendre pendant longtemps les plus appréciables services⁵.

1. Appréciation de cette édition : Droysen : *Eberhard Windeck*, dans *Abhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III (*Philologisch-historische Classe*, t. II), 1857, p. 149-229, voir p. 149 et 150.

2. *Die Jungfrau von Orleans*, Munich, 1834, in-8°. — D'après le manuscrit actuellement à la bibliothèque impériale de Vienne, n° 13.975. — Seconde édition (identique), Munich, 1855. — Une nouvelle édition a paru à Ratisbonne en 1883, ne contenant pas la totalité des appendices.

3. Sur le manuscrit 13.975 de Vienne : — Guido Görres, *Die Jungfrau von Orleans*, appendice, p. 419; — Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmonds*, t. IV, annexe V, p. 438; — *Tabula manuscriptorum codicum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum*, t. VII, 1875, p. 290; — Reifferscheid, *op. cit.*, dans *Nachrichten*, 1887, p. 529-530; — Wilhelm Altmann, *Etudes sur Eberhard Windecke*, citées ci-dessous p. 7, n. 1, p. 87, et n. 2-3; — Arthur Wyss, *op. cit.*, chap. iv, dans *Centralblatt*, p. 451-454.

4. *Die Jungfrau von Orleans*, éd. de 1834 et de 1835, chap. xix, p. 137-142, Appendice, p. 419-421. La nouvelle édition de 1883 ne reproduit pas certaines parties de cet appendice, et, entre autres, la partie contenant toute une fraction du texte d'Eberhard Windecke, faisant suite à la fraction contenue dans le chapitre xix.

5. Cet ouvrage, paru en 1834, réédité en 1835, fut bientôt l'objet de deux traductions françaises, dont voici les titres : — *Histoire de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, d'après les chroniques contemporaines, traduite de l'allemand de G. Görres*, Bruxelles, 1840,

C'est dans l'ouvrage de Guido Görres que Quicherat, en préparant les matériaux de son édition du procès de la Pucelle, rencontra le texte de Windecke¹. Il lui donna sa place légitime parmi les *Témoignages des chroniqueurs et historiens du xv^e siècle, français et étrangers*, rassemblés par lui à la suite du texte latin des deux *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. En 1847, le recueil de Quicherat², reproduisant la transposition en allemand moderne établie par Guido Görres³, accompagnée d'une notice préalable⁴ et d'une traduction française⁵, consacrait définitivement le récit courant de Windecke comme une des sources désormais divulguées et accessibles de l'histoire de ces faits.

Depuis, ces mêmes chapitres relatifs à Jeanne d'Arc se sont trouvés reproduits, également transposés en allemand moderne, dans une édition de vulgarisation du chroniqueur mayençais, due à M. von Hagen. Insérée en 1886 dans la collection bien connue des *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, rééditée dans cette col-

in-16 ; — *Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines, par M. Guido Görres, traduite de l'allemand par M. Léon Boré*, Paris, 1843, in-8° ; 2^e édit., Paris, 1886, in-8°. — Ces deux traductions ne comprennent pas l'appendice joint à l'ouvrage original dans les deux éditions de 1834 et de 1835.

1. Dès 1838, Buchon, sans mentionner spécialement l'ouvrage de Guido Görres, révélait l'existence d'une partie du texte d'Eberhard Windecke intéressant Jeanne d'Arc, à savoir la Consultation de Poitiers. (Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, IX, p. 538, n. 1, dans *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, XV^e siècle* [t. V], ap. *Panthéon Littéraire*.)

2. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. — Publications de la Société de l'histoire de France, 1844-1849, 5 vol., t. IV, 1847, p. 485-501.

3. *Ibid.*, p. 486-501.

4. *Ibid.*, p. 485.

5. *Ibid.*, p. 486-501. Cette traduction, dont l'auteur n'est pas désigné, s'inspire visiblement de la traduction de M. Léon Boré, qui vient d'être citée (p. 3, n. 5).

lection en 1899, cette publication, utile à plus d'un titre, présente un ensemble beaucoup plus complet que l'édition de Menecke¹, mais ne paraît néanmoins devoir être consultée que sous de sérieuses réserves². Enfin, dans le récent ouvrage du R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, vient d'être donnée, en 1898, une revision de la traduction française insérée dans le *Procès*, revision qui suit, à quelques modifications près, la version du recueil de Quicherat³.

Toutefois, le récit courant d'Eberhard Windecke, ainsi mis à la portée de tous par les publications diverses qui viennent d'être citées, est loin de contenir la totalité de la relation consacrée par le chroniqueur allemand aux événements dont l'écho parvenait alors de France, par ébranlements successifs, jusqu'au cœur des pays Rhénans.

A côté de la narration suivie des faits, — qui d'ailleurs, dans la partie divulguée de l'œuvre de Windecke, se trouve arrêtée court, de la façon la plus singulière — en dehors de cet exposé narratif des faits, subsistait, dans un texte plus complet, encore dissimulé aux regards, toute une série de bruits, de nouvelles et de

1. *Das Leben König Sigmund von Eberhard Windecke, nach Handschriften übersetzt*, dans la collection des *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*. — 1^{re} édit., 1886 : livraisons, 79 ; xv^e siècle, t. II ; — 2^e édit., 1899, avec préface de M. Holder-Egger : t. LXXXVII. Le fragment relatif à Jeanne d'Arc occupe les paragraphes 240-242, p. 194-203.

2. Appréciation de cette publication : Reifferscheid, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, année 1888, n^o 10, p. 419-428. — Cf. Arthur Wyss, *op. cit.*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, n^o 10-11, p. 433, et Holder-Egger, *op. cit.* (voir note précédente), p. xvii-xxi.

3. R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, 1890-1902, 3 vol. in-4^o, t. IV (1898), p. 269-275.

propos, recueillie sur le spectacle exaltant dont la France était alors le théâtre, spectacle qui, hors des frontières françaises, passionna l'Europe de façon bien plus pénétrante et bien plus aiguë qu'on ne saurait le supposer.

En effet, dans un autre manuscrit de l'œuvre d'Eberhard Windecke, depuis longtemps conservé à la bibliothèque impériale de Vienne, où il porte actuellement le n° 2913, manuscrit connu et cité depuis 1844¹, mais seulement examiné à fond, vers 1890, par M. Wilhelm Altmann, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Greifswald², se rencontre, entre autres additions notoires au texte connu de l'annaliste mayençais³, toute une suite imprévue, mais logique, à son récit courant de l'histoire de la Pucelle, seul divulgué jusqu'ici⁴. Ce manuscrit paraît dater du milieu du xv^e siècle (peut-être de 1456), selon toute vraisemblance. Il se pourrait qu'il eût une provenance strasbourgeoise⁵. Echos, bruits

1. Ce manuscrit était signalé dès 1841, de façon sommaire il est vrai, par Hoffmann von Fallersleben (*Verzeichniss der altdeutschen Handschriften der k. Hofbibliothek zu Wien*, n° CXXXIX, Leipzig, 1841, p. 218). Le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne, au tome II, paru en 1868, le mentionne également (*Tabula codicum manuscriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum*, t. II, 1868, p. 154. Cité par Reifferscheid, dans *Nachrichten*, 1887, p. 530).

2. Wilhelm Altmann, *Etudes* citées ci-dessous (voir p. 7, n. 1), préface, p. v et p. 1-2.

3. Sur ces additions générales : — Altmann, *Etudes* citées ci-dessous, préface, p. v ; — édition intégrale citée ci-dessous (p. 7, n. 2), préface, p. viii, xx, et p. 517-522 ; — Arthur Wyss, *op. cit.*, chap. II, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, n° 40-41, p. 438-446.

4. Sur ces additions spéciales : — Altmann, *Etudes* citées ci-dessous, p. 35-36, — édition intégrale citée ci-dessous, p. 254, 518-524 ; — Arthur Wyss, *loc. cit.*, chap. II, n° 6, p. 441-444.

5. Sur cette date et sur cette provenance : — Altmann, *Etudes*

rapportés, dires populaires, document officiel final, viennent y achever l'exposé d'ensemble commencé par le récit courant déjà signalé, récit dont la brusque et déroutante interruption, telle qu'elle se présentait, était bien faite pour sembler incompréhensible.

Ainsi l'œuvre d'Eberhard Windecke consacrée à ce grand souvenir offrira désormais, par ces deux fractions ajoutées l'une à l'autre, une cohésion naturelle et un sens évident d'unité.

La mise en œuvre de cet élément nouveau a provoqué, de la part de M. Wilhelm Altmann, deux publications successives. L'une, parue dès 1891, contenait une étude spéciale de ce manuscrit 2913 de la bibliothèque impériale de Vienne, avec le texte *in extenso* des passages inédits qui lui sont propres¹. La seconde, parue en 1893, constitue une édition intégrale de l'œuvre d'Eberhard Windecke, précédée d'une introduction critique, riche en renseignements². Cette inappréciable entreprise, malgré d'inévitables défauts, reproduit enfin, pour la première fois, dans son savoureux dialecte archaïque du pays Rhénan, le texte complet et en mainte partie inédit du chroniqueur mayençais³.

Par une coïncidence curieuse, ces additions particulières au manuscrit 2913 de Vienne se rencontrent dans un autre manuscrit dont l'origine strasbourgeoise ne

citées ci-dessous, p. 3-4, 34, 35, cf. 14-16; — Arthur Wyss, *loc. cit.*, chap. I, p. 434-436 et chap. II, n° 2, p. 439.

1. *Studien zu Eberhart Windecke. Mitteilung bisher unbekannter Abschnitte aus Windeckes Welt-Chronik*. Berlin, 1891, in-8°, VIII-109 p.

2. *Eberhart Windeckes Denkwürdigkeiten zur Geschichte des Zeitalters kaiser Sigmunds zum ersten Male vollständig herausgegeben*. Berlin, 1893, in-8°, XLIV-592 p.

3. Appréciation de cette édition : Arthur Wyss, *Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, n° 10-11, p. 433-483.

paraît pas discutée, manuscrit aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Hambourg, et dont l'intérêt a été signalé pour la première fois par M. Walther. — Ce manuscrit contient également toute la partie antérieure de l'œuvre d'Eberhard Windecke relative aux actes de la Pucelle. Il paraît constitué par un recueil de mélanges, formé et transcrit au milieu du xv^e siècle (peut-être en 1451), à peu près en même temps, mais un peu plus tôt que le manuscrit 2913 de Vienne, par un certain Jordan, de Strasbourg¹. Il présente, pour son ensemble, plusieurs variantes dont le tableau est dressé dans l'appendice de l'édition de M. Altmann qui lui est spécialement consacré².

C'est donc au milieu de l'œuvre générale et complète d'Eberhard Windecke, ainsi restituée dans son vrai jour, que viennent s'encadrer, à leur place et à leur rang, les singuliers échos sur lesquels le travail ici entrepris attire l'attention.

Le chroniqueur qui put ainsi recueillir ces voix de la foule, dans leur éphémère mobilité, au moment où elles parvenaient de France aux bords du Rhin, possédait à un degré assez étendu la connaissance et l'expérience de notre pays.

1. Edition intégrale d'Eberhard Windecke, citée ci-dessus (p. 7, n. 2). Préface, p. xx, et Additions et corrections, I, p. 517-521. — Sur ce manuscrit et son premier signalement, voir l'étude de M. Walther, *Zwei strassburgische Handschriften der hamburgener Stadtbibliothek*, dans *Verzeichniss der Vorlesungen am hamb. Akad. und Real-Gymnasium*, 1880, p. 1-15. — Consulter Arthur Wyss, *Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, nos 10-11, chap. II, n° 6, p. 439, 441, 442, 444. Sur la personne de « Jordan », voir Altmann, *loc. cit.*, p. 517, et Arthur Wyss, *loc. cit.*, p. 439.

2. P. 518-521. Toutes les variantes de quelque portée, concernant les textes publiés *in extenso* dans la présente étude, ont été signalées en leur lieu.

Eberhard Windecke¹ — cette forme paraît la préférable² — né à Mayence vers 1380, d'une famille marchande, dont le logis patrimonial, situé près du Fischthor, était communément connu sous la désignation « zum Windecke³ », avait mené, très jeune, une existence de pérégrination et d'errance à travers l'Europe, qui l'avait familiarisé de bonne heure avec l'aspect et les mœurs de mainte contrée étrangère.

A treize ans, il a quitté la maison paternelle, et, comme pacotilleur ou commis de marchands, reparaisant de temps à autre au pays natal de Mayence, il court les places commerciales d'Allemagne, Worms, Francfort, Nuremberg, puis circule en Bohême par Eger et Prague. En 1396, par les Pays-Bas, il gagne Paris, où il fait un long séjour de trois ans, dont malheureusement il ne nous transmet que la simple mention⁴, et d'où, en 1399, on le trouve rentré à Mayence. Très peu après, en 1400, il entre au service du duc bavarois Etienne II, de la ligne d'Ingoldstadt, le mari de Taddea Visconti et le père de la reine de France Isabeau⁵, puis revient de

1. Les renseignements qui suivent sur la vie d'Eberhard Windecke sont tirés : — de la préface de l'édition de M. Altmann (chap. III, *Windeckes Lebensgang*, p. xxv-xxxix) ; — de l'étude de Droysen (*Eberhard Windeck*, dans *Abhandlungen der königlich sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. III [*Philologisch-historische Classe*, t. II], 1857, p. 149-229) ; — de l'étude de M. Arthur Wyss (*Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, nos 10-11, § 7, p. 463-466).

2. Sur ce point, Altmann, préface, p. xxv, n. 60. Cf. cependant Arthur Wyss, *loc. cit.*, p. 463 : forme : Windeck. En tout cas, les formes telles que : *de* Windeck, ou toute autre de ce genre, paraissent à éliminer.

3. Sur ce point, Altmann, *ibid.*, *id.*

4. Premier voyage. « ...also gon Paris. Da was ich drü jore und zoch wider von Paris... » Ed. Altmann, chap. v, § 8, p. 6.

5. Fille de Bernabò Visconti, co-seigneur de Milan, en même temps que son frère Galeazzo II, puis que son neveu Giangaleazzo. Isabeau de Bavière, petite-fille de Bernabò par sa mère

nouveau en France en compagnie de son maître. Après trois ou quatre semaines d'un séjour à Paris, à propos duquel il mentionne quelques traits des rapports réciproques du duc d'Orléans et du duc bavarois¹, il reprenait, par la cour ducale de Brabant, la route de Cologne, où il parvenait dans les premiers jours de novembre, et d'où il reparaissait à Mayence, Ratisbonne, puis Vienne, la Hongrie, le Frioul et Venise, le voyant pérégriner de 1402 à 1410, avec Bude pour centre, affairé pour son compte, ou pour des négociants nurembergeois.

En 1412, il est enfin entré au service de Sigismond de Luxembourg, l'entreprenant roi de Hongrie qui vient de saisir l'empire. Employé par lui comme intermédiaire en quelques-uns de ses multiples trafics financiers, il demeure désormais, de longues années durant, attaché aux affaires de trésorerie du souverain, étroitement au courant des intérêts et de la politique de la cour impériale, sans résider toutefois de manière permanente auprès du prince. Il passe avec lui, l'an suivant, dans la haute Italie, à Crémone, puis de là, pour son propre compte à ce qu'il semble, gagne la Pologne, ensuite le Brandebourg. En 1415, au fort du Concile, il apparaît à Constance, où son humeur fantaisiste compose un piquant « dit rimé des filles de joie² », curieux et amusant reflet des mœurs contemporaines.

Il est aux côtés de Sigismond, dans le long et difficile

Taddea, et Valentine Visconti, petite-fille de Galeazzo II par son père Giangaleazzo, étaient, par le sang italien, cousines issues de germaines.

1. Second voyage. « Do warent wir zu Paris wol dri wochen... » Ed. Altmann, chap. v, § 9, p. 7.

2. « Dis liedelin was gemacht zu Costenz, daz han ich in gemacht und thun schriben... ». Ed. Altmann, chap. cclxx, § 322, p. 280-282.

parcours que l'empereur entreprend à travers la France du Midi, jusque sur le territoire aragonais, à la poursuite de l'antipape Benoît XIII, pour essayer en vain de clore pacifiquement le schisme en obtenant son abdication volontaire. Il suit Sigismond à Perpignan, en 1415, puis se dirige en sa compagnie, en 1416, vers Paris et le Nord, lors du voyage de médiation politique entre France et Angleterre, que l'empereur, à la suite de la journée d'Azincourt, a greffé sur l'échec de la négociation pontificale. Il revoit Paris pour la troisième fois, excursionne entre temps en Flandre, à Bruges, rejoint à Saint-Denis l'empereur en partance pour Calais¹, passe avec lui en Angleterre, repasse sur le continent, et, après divers détours, ayant touché barre à Mayence, le retrouve en 1417 à Constance, à la fin du Concile, où il voit l'élection de Martin V et la cessation du schisme.

Expédié l'an suivant par Sigismond auprès du nouveau pontife, alors lentement en route pour Rome, il joint, par le Gothard, le pape à Pavie, l'escorte à Milan, passe auprès du marquis de Montferrat, puis du duc de Savoie par le mont Cenis, et, après une halte à Mayence, va suivre l'empereur, l'an d'après, en Hongrie, à Bude. En 1420, il accompagne Sigismond à la tenue du Reichstag de Breslau, puis à l'expédition de Prague contre les Hussites, s'emploie en 1423-1424, tant de la part de l'empereur que de l'archevêque de Mayence, à diverses négociations diplomatiques concernant la succession de Gueldre et de Juliers.

Enfin, en 1425, il se fixe à Mayence, où la faveur impériale, non sans léser d'autres droits, lui concède la ferme d'une partie des péages du Rhin, revenu fixe

1. Troisième voyage. Ed. Altmann, chap. LXXI, § 73, p. 65; cf. chap. XCIV, § 107, p. 91-92, chap. CCXXII, § 238, p. 199-201.

et des plus enviabiles auquel il ajoute, semble-t-il, diverses opérations de banque. Mêlé de près, de 1428 à 1432, aux luttes politiques des factions qui se divisent la cité de Mayence, il figure comme membre de la Commission des Dix, violemment imposée par le parti des Métiers pour la réforme des finances, puis de la députation constituée pour consacrer la cessation des troubles. C'est dans sa ville natale, sauf une courte présence au Reichstag de Straubing, à la fin de l'été de 1430, qu'il passe en tout cas l'espace de temps marqué par l'apparition et les hauts faits de Jeanne d'Arc, événements qu'il note avec une si heureuse initiative, et dont la préservation par ses soins provoque cette étude actuellement poursuivie sur son nom.

Les dernières années de la vie d'Eberhard Windecke semblent s'être passées à Mayence, occupées au soin de ses affaires et à la défense de ses intérêts privés attaqués par ses rivaux. On le trouve encore agissant à la fin de 1439. En 1440, il paraît avoir cessé de vivre, la soixantaine à peine atteinte, dans la plénitude de son âge et de ses facultés.

L'œuvre qu'il laissait ¹, composition où les souvenirs personnels surgissent si fréquemment du corps même du récit, présente beaucoup plus l'apparence d'un assemblage de matériaux historiques relatifs au règne de l'empereur Sigismond que d'une biographie rédigée du prince. Cette biographie, limitée et arrêtée, le *Sigismundbuch* ², le *Livre de Sigismond*, il paraît bien

1. Les renseignements qui suivent sur l'œuvre d'Eberhard Windecke sont tirés de la préface de l'édition de M. Altmann (chap. iv, *Zur Charakteristik der Denkwürdigkeiten Windeckes*, p. vii-viii et xxxix-xlviii).

2. *Ibid.*, p. vii-viii.

avéré qu'Eberhard Windecke l'avait éditée à part, comme un extrait essentiel de son vaste recueil ; en tout cas, elle a disparu ou ne se retrouve pas. La forme unique sous laquelle l'œuvre survivante nous est parvenue, à laquelle son plus récent et savant éditeur assigne le titre de *Denkwürdigkeiten*¹, de *Mémorial* pour servir à l'histoire de l'empereur Sigismond et de son temps, représente donc, comme son nom l'indique, un cadre extensible où viennent s'incruster, au milieu de la trame d'un récit constamment suivi, des documents, des pièces originales de toute nature, matières premières précieuses par leur diversité comme par leur authenticité, témoignages journaliers des faits contemporains de l'auteur et preuves de sa curiosité attentive à les noter, à les réunir et à les préserver.

Les textes relatifs à l'histoire de la Pucelle, qu'Eberhard Windecke a transcrits et conservés, et tels qu'ils apparaissent dans l'édition définitive de M. Altmann², peuvent se diviser en deux reprises distinctes.

La première série offre un récit continu, poursuivi en trois chapitres, menant les faits depuis la venue de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, à Chinon, jusques et y compris le sacre de Reims, soit de février à juillet 1429³.

C'est la fraction qui a été reproduite par Quicherat, dans son recueil du *Procès*, d'après la transposition en allemand moderne due à Guido Görres, et qui figure aussi, également transposée en allemand moderne, dans la publication de M. von Hagen⁴.

1. Ed. Altmann, Préface, chap. iv p. vii et n. 1.

2. Chap. CCLIX-CCLXII, § 295-310, p. 245-260.

3. Chap. CCLIX-CCLXI, § 295-303, p. 245-254.

4. Voir ci-dessus, p. 3-5.

Cette première série était la seule connue, jusqu'à la récente édition de M. Altmann.

La seconde série comprend, soudée à la fin de la première, une suite d'informations sans date précise, une succession d'échos et de nouvelles à caractère visiblement thaumaturgique, où semblent rassemblés intentionnellement divers faits miraculeux de l'ordre le plus excessif, propres à frapper au point le plus sensible l'imagination excitable des foules¹.

C'est la fraction que le manuscrit 2913 de la bibliothèque impériale de Vienne est seule à présenter².

Cette seconde série est celle que l'édition récente de M. Altmann a été la première à révéler, et qui paraît être demeurée inutilisée jusqu'ici.

Est-ce le caractère d'addition au récit continu, caractère que ces informations présentent à un degré assez marqué, est-ce leur forme par trop accentuée de légende, qui a fait exclure cette seconde série de la plupart des manuscrits, en ne la conservant que dans le manuscrit 2913 de la bibliothèque impériale de Vienne? Peut-être ces deux motifs ont-ils concouru l'un comme l'autre à ce bizarre ostracisme.

1. Chap. CCLXI, § 304-309, p. 254-257. Pour ce qui concerne le chapitre CCLXII, § 310, p. 257-260, voir ce qui en est dit plus loin.

2. Voir ci-dessus, p. 6.

PARTIE II

PREMIÈRE FRACTION DU RÉCIT

EXAMEN ET COMMENTAIRE

— — — — —

Appoints de l'édition critique de M. Altmann. Texte original, cadre, division générale, additions et variantes.

Examen spécial des trois pièces transcrites, après un court préambule, en tête du récit de Windecke.

Les *Vers latins sur Jeanne d'Arc*. — Texte latin de Windecke. — Texte restitué. — Traduction allemande ancienne. — Traduction française ancienne.

La *Consultation de la commission d'enquête de Poitiers*. — Texte allemand de Windecke. — Traduction. — Commentaire.

La *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*. — Authenticité de ce document. — Vœux en faveur de la France, sinon rédigés, au moins transcrits par la chronique allemande, conjointement à la lettre. — Texte allemand de Windecke. — Traduction. — Commentaire.

Examen général du récit d'Eberhard Windecke. — Préambule, précédant la transcription de ces trois pièces : relation générale des faits : similitudes avec la Chronique de Tournai. — Origine française de la source commune : délimitation des parties similaires des deux textes : caractères épistolaires de la source commune, plus manifestes dans le texte allemand.

Remarques particulières. — Chinon. — Le sire de Retz. — La Sologne. — Les Français. — La Hire. — Jargeau, Menng, Beaugency. — Possibilité de la rédaction en langue latine de la source commune primitive.

La première reprise du récit d'Eberhard Windecke, c'est-à-dire la relation continue des faits, bien que di-

vulguée depuis l'initiative de Guido Görres et de Quicherat, n'en reçoit pas moins, du fait de l'édition critique de M. Altmann, l'appoint d'un intérêt nouveau des plus appréciables.

C'est d'abord la première fois que ce récit devient pratiquement consultable sous sa forme réelle de rédaction exacte, archaïque et pittoresque. Nul, à ce point de vue, ne se plaindra de relire, dans le savoureux *Mittelhochdeutsch* du financier-chroniqueur de Mayence, la narration des merveilleux événements qui se déroulent depuis l'entrevue de Chinon jusqu'au sacre de Reims, événements sur lesquels la source allemande, en certains points, fournit des renseignements personnels et uniques ¹.

L'édition permet aussi de constater le cadre où se trouve intercalé le corps du récit d'Eberhard Windecke, ce que ne pouvait présenter l'extrait de Guido Görres reproduit par Quicherat dans son recueil du *Procès*.

Il en résulte que la relation des faits concernant la Pucelle est insérée à la suite de notations intéressant uniquement les affaires d'Allemagne, sans aucune trace de transition ².

Se présente en outre une division générale en cha-

1. On en jugera par la reproduction des articles qui forment la quatrième partie de la présente étude.

2. Ed. Altmann, chap. cclviii, p. 244-245 : affaires de Strasbourg, 27 février 1429. La disposition de la publication de M. von Hagen permettait de se rendre compte de ce cadre (chap. ccxxxix, p. 194). L'édition de M. Altmann fait voir que, sur ce point, le manuscrit 2913 de la bibliothèque impériale de Vienne n'ajoute aucun apport nouveau. Pour ce qui concerne le cadre terminal, voir ce qui est dit du terme du chapitre cclxii, plus loin, p. 132.

pitres, munis de titres, qui éclaire sensiblement toute la disposition du récit¹.

CCLIX. — *Die schicket der konig von Frankrich sin trefenlich botschaft zü der Jungfrouwen, die gar vil wonders treip in Frankrich*².

Ci envoya le roi de France son excellent message à la Pucelle³, laquelle accomplit très grand nombre de merveilles en France.

Le sens de cet intitulé : message du roi *envoyé* à la Pucelle, — *schicket der konig sin botschaft zu der Jungfrouwen* — s'explique de la façon suivante. Dans le cours de ce chapitre (après une courte entrée en matière et l'insertion d'une pièce de vers latins sur Jeanne d'Arc), se trouve mentionnée la mission confiée aux enquêteurs réunis à Poitiers au sujet de la Pucelle, mention présentée, dans ce chapitre, sous la forme suivante :

1. Le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan, qui, comme il a été exposé, contient toute la relation d'Eberhard Windecke sur la Pucelle (voir ci-dessus, p. 7-8), présente ici une sorte de titre général. (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 318.) — Sur la traduction de « Jungfrau » par « Pucelle », voir ci-après, *Lettre aux Anglais*.

« Diss ist die geschicht der Jüngfrauen uss Lotringen geborn, die dem konige Karolo zü Frankrich zü helfe quame wieder die Engelschen und sie half in cronen zü Reuss nach Frankreicher ordenung, alz bienach geschriben steet; und geschach dis anno Domini 1429. »

« S'ensuit l'histoire de la Pucelle née de Lorraine qui vint en l'aide du roi Charles de France contre les Anglais et aida à le couronner à Reims selon la coutume de France, comme ci-après se trouve écrit ; et ce fut en l'an du Seigneur 1429. »

2. Ed. Altmann, p. 243. — Ce titre figurait déjà, avec une différence de numérotation des chapitres (cclii), dans la publication de Guido Görres et celle de Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 486). Il est également inséré dans la publication de M. von Hagen [chap. ccxl, p. 194.]

3. Sur la traduction de « Jungfrouw » par « Pucelle », voir plus loin, *Lettre aux Anglais*.

« Ce sont les articles qui arrêtés ont été par ceux que le roi avait *envoyés* à la Pucelle pour faire information sur le fait de savoir s'il faut lui porter créance ou non. »

« Dis sint die artikel, die geben sint von den, die der konig hette *gesant* zu der Junkfrouwen sü zü besüchen, ob man ir glouben solt oder nit ¹. »

Ces « articles » ne sont autre chose que la célèbre consultation émanée de la commission d'enquête de Poitiers ².

Ce chapitre, comprenant les paragraphes 295 et 296, s'étend jusqu'à la fin du texte du document ainsi rapporté ³.

CCLX. — « Hie sante die Jungfrouwe dem konige von [Engelant⁴] einen brief, darinne er sehen solt, wie er sich in allen sinen sachen halten solte ⁵. »

« Ci envoya la Pucelle au roi [d'Angleterre] une lettre où il avait à voir comment il avait à se comporter en tous ses faits ⁶. »

1. Ed. Altmann, p. 246.

2. Sur ce document, voir ci-après.

3. Ed. Altmann, p. 248. — Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 490.

4. Le texte des manuscrits semble porter : « dem konige von Frankrieh », au roi de *France*. Sur l'évidente rectification qui s'impose ici, voir la note de M. Altmann, p. 248, note *f*. Je crois pouvoir rétablir ici « [Engelant] ».

5. Ed. Altmann, p. 248. — Ce titre ne figure pas dans la publication de Guido Görres et de Quicherat (voir *Procès*, t. IV, p. 490). Dans la publication de Guido Görres reproduite par Quicherat, la lettre de la Pucelle aux Anglais, qui forme le début du chapitre, ayant été supprimée, avec avertissement préalable de sa présence, — l'intitulé du chapitre a été laissé de côté en même temps que le document omis. Titre et document sont insérés dans la publication de M. von Hagen (chap. ccxli, p. 196).

6. Le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan présente ici une rédaction dont voici la variante. (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 319.) — Sur la traduction de « Maget » par « Pucelle », voir ci-après, *Lettre aux Anglais*.

« Item diss ist der brief, den die Maget dem künige von En-

Le sens de cet intitulé s'explique suffisamment par la présence, en tête de ce chapitre, du texte de la célèbre lettre adressée par Jeanne d'Arc à Henry VI, au duc de Bedford et aux trois commandants anglais de l'armée de siège d'Orléans ¹.

Ce chapitre, comprenant les paragraphes 298 à 300, s'étend jusqu'à la fin de l'exposé d'un entretien de Jeanne d'Arc avec le confesseur du duc de Bretagne ².

CCLXI. — « He reit die Jungfrouwe in Frankrich und koment die Engelsehen gar stark, und do die Engelsehen die Jungfrouwe sohent, do fluchen sie und wurfent ir bogen hinweg. »

« Ci chevaucha la Pucelle en France et s'assemblèrent les Anglais à grande force, et quand les Anglais aperçurent la Pucelle, adonc s'enfuirent-ils et jetèrent au loin leurs arcs ³. »

Le sens de cet intitulé s'explique de lui-même, ce chapitre contenant relation de la bataille de Patay et de la panique anglaise qui suivit l'action.

Ce chapitre, comprenant les paragraphes 301 à 309, s'étend jusqu'à la fin des échos dont on a signalé la

gellant und dem Rogal sante in zü widersagen und darzū in zü raten gotlichen rat. »

« Item s'ensuit la lettre que la Pucelle envoya au roi d'Angleterre et au Régent pour le défier et en outre pour lui conseiller le conseil de Dieu. »

1. Sur ce document, voir ci-après.

2. Ed. Altmann, p. 253. — Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 498.

3. Ed. Altmann, p. 253. Ce titre ne figure pas dans la publication de Guido Görres et de Quicherat (Voir *Procès*, t. IV, p. 498). Dans la publication de Guido Görres reproduit par Quicherat, la partie du texte d'Eberhard Windecke où figure ce chapitre se trouve imprimée avec la fin du chapitre précédent, non pas dans le corps de l'ouvrage, mais dans l'appendice (sur le point de démarcation, voir *Procès*, t. IV, p. 496, n. 2), où n'a été établie aucune division par chapitre. Ce titre est inséré dans la publication de M. von Hagen (chap. ccxlii, p. 202).

nouveauté¹. Il présente donc à ce point de vue deux portions. — Une première, qui se trouve déjà publiée, par Guido Görres, dans le *Procès*, puis par M. von Hagen : c'est la seule à laquelle convienne l'intitulé de ce chapitre cclxi (§§ 301, 302, 303). — Une seconde, récemment encore inconnue : celle-ci ne se rencontre que dans les travaux de M. Altmann (§§ 304, 305, 306, 307, 308, 309²).

Enfin, plusieurs variantes et même de notoires additions, provenant du manuscrit 2913 de la bibliothèque impériale de Vienne, rendent la nouvelle édition de cette première fraction du récit d'Eberhard Windecke précieuse à plus d'un titre³.

Le récit d'Eberhard Windecke débute par une courte mention de la venue de Jeanne d'Arc vers Charles VII et un bref exposé des promesses qu'elle aurait exigées du roi au cours de ses premiers entretiens avec lui⁴.

La mention de la venue de Jeanne d'Arc est comprise entre ces mots : « Du solst wissen, das in der selben zit der konig von Frankrich und die Engelschen in krieg worent... » — et ceux-ci : « ... also du horen wurst. » — « Or sachez que, au temps même où le roi de France et les Anglais étaient en guerre... » — « ... comme allez l'entendre. »

L'exposé des promesses du roi s'encadre entre ces mots : « Item zum ersten als die Maget... » — et ceux-

1. Ed. Altmann, p. 257.

2. Ed. Altmann, p. 253, 254 et p. 254-257. Pour le titre du chap. cclxii, p. 257, voir ce qui en est dit plus loin, p. 131-132.

3. Pour ces derniers points, voir toute la suite de cette partie II.

4. Chap. cclix, début du paragraphe 295, p. 245-246. Ce passage forme le début du chapitre cclix, dont on vient d'examiner le titre.

ci : « ... es wer frunt oder vigent. » — « Item d'abord quand la Pucelle... » — « ... qu'ils soient amis ou ennemis ¹. »

Dans cette entrée en matière, le texte de la nouvelle édition ne présente pas de variantes ou d'additions particulièrement notables, mais offre tout son intérêt de rédaction originale ².

Puis, sans transition ni explication, se présentent consécutivement trois documents insérés ³, dont l'examen minutieux, dans la nouvelle édition, s'impose à tous égards, à savoir : des *Vers latins sur la Pucelle*, la *Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers* et la célèbre *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais* ⁴.

1. Sur la traduction de « Maget » par « Pucelle », voir ci-après, *Lettre aux Anglais*.

2. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan, à cette place, omet tout ce passage. Il en inscrit une partie, celle mentionnant les promesses de Charles VII à Jeanne d'Arc (sans variante notable d'ailleurs), en un autre lieu, à savoir en tête du texte de la Consultation de Poitiers, où il l'interpole. (Voir ci-après, Consultation, p. 33, n. 3, et p. 36, n. 4.)

3. Suite et fin du chapitre CCLIX, dont on vient d'examiner le titre; début du chapitre CCLX, dont le titre vient aussi d'être examiné.

4. Voir leur examen immédiatement ci-après.

VERS LATINS SUR LA PUCELLE

Il s'agit ici du texte poétique bien connu, représentant non pas une prophétie, mais simplement une composition latine de seize vers, fabriquée à l'occasion de l'apparition de la Pucelle, avant la libération d'Orléans, en mars ou avril 1429.

Virgo, puellares artus induta virili
Veste, Dei monitu properat relevare jacentem
Liliferum regem
.
Et modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
Qui se Francorum præsumat dicere regem.

Ces vers, transcrits, non seulement dans le manuscrit 2913 de Vienne, mais encore dans d'autres manuscrits¹, sont insérés dans le récit de Windecke, immédiatement après l'énumération des promesses exigées du roi par Jeanne d'Arc, à Chinon. Ils se présentent sans autre titre ni indication, à la suite des mots : — « es wer frunt oder vigent », de l'édition Altmann² : — « es sey Fremd oder Feind », de l'édition du *Procès*³.

Ce texte se rencontre déjà, à plusieurs exemplaires, avec diverses variantes de lecture ou de prosodie, dans les témoignages historiques contemporains relatifs à la

1. Sur ce point, voir ci-après, page suivante.

2. Chap. CCLIX, § 295, p. 246.

3. T. IV, p. 487.

Pucelle, mais, circonstance assez singulière, toujours chez des chroniqueurs étrangers ou lointains.

C'est ainsi qu'il figure : — dans le recueil d'origine bretonne dû au scribe « A. de Kaerrymell¹ », où une traduction française contemporaine l'accompagne² ; — dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin³ ; — dans le *Scotichronicon* de l'Écossais Walter Bower⁴ ; —

1. Bib. nat., ms. fr. 979 [anc. fonds franç. 7301], fol. 80 v^o-82 v^o, voir fol. 81 v^o. — Découvert et publié en 1827 par Buchon, Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, V, ap. *Collection de Chroniques nationales françaises*, t. XXXIV [Monstrelet, t. IX], p. 404-410, voir p. 406. — La présence de ces vers dans ce manuscrit est simplement signalée par Quicherat, *Procès*, t. IV (1847), p. 305, n. 2. — Sur ce manuscrit et son contenu voir Paulin, Paris, *les Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. VII (1848), n^o 7301, p. 377-384.

2. Buchon (*loc. cit.*, p. 406-407) y a joint une traduction contemporaine en prose, transcrite dans ce manuscrit (fol. 81 v^o) à la suite des vers latins en question. On la trouvera ci-après. Dans le manuscrit indiqué dans la note précédente, cette version française porte le titre : « Exposition ».

3. Bibliothèque municipale de Grenoble, voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, t. VII, n^o 1052. — Découvert et publié en 1838 par Buchon, Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, IX, dans *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, xv^e siècle* [t. V], ap. *Panthéon littéraire*, p. 534-544, voir p. 537. Buchon y a joint (p. 537, n. 2), mais sans indication de source, la traduction contemporaine qui vient d'être mentionnée dans la note précédente. — Reproduit par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 305, par le R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces Just., D, p. 628, avec traduction moderne, p. 258-259.

4. Continuation du *Scotichronicon* de John de Fordoun, l. XV, chap. xxxvi (Ed. Walter Goodall, Edimbourg, 1759, 2 vol. in-fol., t. II, p. 466). La présence de ces vers dans le texte de Walter Bower est simplement signalée par Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 481, qui renvoie au texte du *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, au tome III du *Procès*, p. 305. De même, P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 298. En réalité, le texte édité par Walter Bower (*loc. cit.*) ne comprend que neuf vers sur seize que comporte la totalité de la tirade et s'arrête avec le vers :

dans un cartulaire de Thérouanne¹; — dans la *Chronica Novella* du dominicain de Lübeck Hermann Korner².

Enfin il se rencontre dans le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan, où il figure dans les mêmes conditions que dans l'œuvre de Windecke³. Il y est suivi d'une traduction allemande contemporaine⁴. La seule version tirée du latin connue jusqu'ici, avec la version française d'origine bretonne signalée par Buchon. Dans ce recueil de Jordan, ce texte vient en troisième lieu, avec la disposition suivante : *Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers; Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais; Vers latins sur la Pucelle.*

1. « Un cartulaire de l'Eglise de Térouanne », cité, sans autre identification, par le baron Kervyn de Lettenhove, dans les notes de son édition de Chastellain [*Œuvres de Georges Chastellain*, t. II (1863), p. 40, n. 1].

2. Eckhart, *Corpus historicum mediæ ævi* (Leipzig, 1723, 2 vol. in-fol.), t. II, part. III, col. 431-434, voir col. 4293. — Indiqué par le R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 281. — Hermann Korner attribue ces vers, tout à l'éloge de la Pucelle et visiblement émanés du parti français, à l'Université de Paris. « Cujus quidem originis conditiones, vite terminum et verborum prognosticationes Universitas Parisiensis quibusdam metris complectitur, dicens : Virgo puellares..... » (Eckhart. *loc. cit.*, col. 4293.) Supposition insoutenable et qu'il serait oiseux de réfuter.

3. Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 519. Dans le recueil de Jordan, ce texte porte un titre spécial :

« Diss sint die vers, die die meister der Heiligen Geschriefft fünden haut in der prophecie zü Frankerich. »

« Ce sont les vers que les maîtres en Théologie ont trouvés dans les prophéties de France. »

A cette place, M. Altmann publie, comme texte corrigé de ces vers, le texte présenté par le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, tel qu'il est édité par Quicherat dans le *Procès* (au t. IV, p. 305).

4. Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 519-520. On la trouvera ci-après. Dans le recueil de Jordan, cette version allemande porte un titre spécial :

« Diss ist das Tütsche uber die verss. »

« C'est l'Allemand sur les vers. »

Je puis encore le signaler dans l'œuvre du franciscain brandebourgeois Matthias Döring, continuateur de la chronique brunswickoise de Dietrich Engelhusen, œuvre où il ne semble pas avoir encore été soupçonné jusqu'ici¹.

Dans la transposition de Guido Görres reproduite par Quicherat², il avait été passé sous silence, sans mention de sa présence dans le texte de Windecke. M. von Hagen, dans sa publication, en indique l'existence et le lieu exact d'insertion, sans toutefois le reproduire³.

Il est intéressant, néanmoins, de voir ce morceau de facture ainsi reproduit une fois de plus par les contemporains, et de constater sa pénétration à Mayence. On remarquera que, sur les *huit* exemplaires préservés qui en sont actuellement connus, *quatre* se retrouvent en Allemagne, où Hermann Korner à Lübeck, Eberhard Windecke à Mayence, Jordan à Strasbourg, Matthias Döring en Brandebourg, ont eu entre les mains et ont cru devoir signaler cet élément singulier de la légende immédiate de Jeanne d'Arc.

1. Matthias Döring, Continuation de la chronique de Dietrich Engelhusen : dans Johann-Burkhard Mencke, *Scriptores rerum Germanicarum*, t. III (1730), I, col. 1-64, voir col. 5-6, dans Riedel, *Codex diplomaticus Brandenburgensis*, Divis. IV, t. I (1862), V, p. 209-256, voir p. 212-213. — Indiqué par Walther, *Zwei strassburgische Handschriften der hamburgener Stadtbibliothek*, dans *Verzeichniss der Vorlesungen am hamb. Akad. und Real-Gymnasium*, 1880, p. 1-15; par Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 3^e éd., 1887, t. II, p. 298, n. 1; voir Altmann, *Add. et Corr.*, I, p. 317. — Matthias Döring attribue ces vers, — évidemment d'après la même source erronée que Hermann Korner — à un « savant de Paris », « De qua quidem doctus Parisius sic scripsit. » (Mencke, *loc. cit.*, col. 5; Riedel, *loc. cit.* p. 212.)

2. Les éléments d'information fournis par les diverses éditions ne permettent pas de voir si le manuscrit de Windecke, qui a servi de base à la publication de Guido Görres (13975 de Vienne, voir ci-dessus, p. 2 et 3), contient ou non les vers en question.

3. Chap. cxxl, p. 195, note 1.

La leçon qui figure dans l'édition de M. Altmann ¹, et dont l'éditeur constate avec raison le pitoyable état de transcription, est, en effet, sans contredit possible, la plus saccagée de celles qui nous sont parvenues ².

Je reproduis ici le texte de ces vers latins, tel qu'il se présente, d'après le manuscrit 2913 de Vienne, dans l'édition allemande ³. En regard figure le texte relati-

1. Chap. cclix, § 293, p. 246.

2. Voir la note de M. Altmann, p. 246, note *o*.

3. Les crochets ici établis indiquent les suppléments proposés par M. Altmann, ce que l'édition de M. Altmann exprime par l'emploi de lettres italiques.

vement correct, tel qu'il se rencontre dans les autres sources¹.

Je le fais suivre de la traduction allemande et de la traduction française d'origine bretonne qui viennent d'être signalées².

1. Notamment la rédaction du *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin reproduite par M. Altmann, et la rédaction du cartulaire de l'église de Théroouanne.

2. Cette comparaison peut fournir les éléments d'une « clef » de l'équivalence de maints termes français et allemands contemporains.

Virgo¹, puellares artus induta virili
Veste, Dei monitu perperat relevare jacentem
Liliferum regemque suos delere nefandos
Hostes precipue, qui nunc sunt Aurelianis;
Urbem subit illam : deterrent obsidionem. Et
Si cunctis viris mens est se jungere velle,
Arma sequi [sponte], que nunc parat alma puella,
Credite fallaces Anglos succumbere morti
[Ense] puellari Gallis sternerentibus illos.
Et tunc finis erit pugne, cum federa prisca
Tunc amor et pietas [tunc] certa jura ridebunt.
Certabunt de pace viri cunctique favebunt
Sponte sua regi, qui rex liberabit — et ips[e]
Tutus — justiciam qu[am] pulchra pace favebit.
Amodo nullus erit Anglorum prodiger hostis,
Qui te Francorum presumat dicere regem.

1. Texte de l'éd. de M. Altmann, chap. cclix. § 293, p. 246.

Virgo¹, puellares artus induta virili
 Veste, Dei monitu properat relevare jacentem
 Liliferum regemque² suos delere nefandos
 Hostes, præcipue qui nunc sunt Aurelianis,
 Urbe sub, ac illam deterrent obsidione.
 Et si tanta viris mens est se jungere bello
 Arma sequique³ sua, quæ nunc parat alma Puella,
 Credite fallaces Anglos succumbere morti,
 Marte puellari Gallis sternentibus illos.
 Et tunc finis erit pugnae, tunc foedera prisca,
 Tunc amor et pietas et cetera jura redibunt,
 Certabunt de pace viri, cunctique favebunt
 Sponte sua regi, qui rex liberabit et ipsis
 Cunctis justitiam, quos pulchra pace fovebit.
 Et modo nullus erit⁴ Anglorum pardiger hostis
 Qui se Francorum præsumat dicere regem.

1. Texte proposé, tiré de la rédaction du *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin (Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 305) et de celle du cartulaire de l'église de Thérouanne (Kervyn de Lettenhove, notes des *Œuvres de Georges Chastellain*, t. II, p. 40, n. 1).

2. Le sens exigerait : « regem suosque ».

3. Le sens exigerait : « armaque sequi ».

4. Vers faux.

Die¹ jüingfräulich dochter hat angetan die manlich wapfen und sie ist gevarnet mit dem cleit Gots zü vechten; und ir ist gebotten, das sie of helfe dem ligende konige liliferum also genant, und solt dilgen sin vinde, die in dis gegenwürtigen zit [sint], und solt enbitten den die im werent in der stat zü Orliens, das sie wollent erschrecken³ sie umb iren hasse, den sie hetten wieder den konig von Frankrich. Also⁴ ist ir müt menlich, wann sie sich wolt zü fugen dem strite. Und⁵ die diener des konigez volgeten nach die waffen der almechtigen Jungfrauwen⁷, und sie sprach zü den finden : « Ir trügenhaftigen von Engellant glaubent, das ir under müssent liegen dem tode. » Und die jüingfrauwenliche strit waz sie mit volke nederlagen die von Engellant⁹. Also wart ein ende des kriges. Alss die Jüingfrouwe gelopt hette, in also geschache : und dovon kam liebe und miltikeit und die ander kament recht¹⁰, die kament wider umb. Und da stritent sie mit friden alle ir man und gaben mit gütem günst ir glübde dem konige nü zü helfen, wann er erlosst sie und alle ir ding und gab allem gerechtikeit welichem die schone Jüingfrouwe¹¹ gab günst mit dem friden. Und darnach korzlich von Engellant wart kein robender¹² und dem der sich do nant oder sprochen ein künig von Frankrich.

1. Texte tiré du recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan. (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 519-520.) Plusieurs passages paraissent traduits d'une façon plus qu'approximative, d'autres semblent représenter des gloses, ou, sinon, laissent supposer des vers omis dans le texte latin conservé.

2. Texte tiré du recueil d'origine bretonne du scribe « A. de Kaerry-mell ». (Bibl. nat., ms. fr. 979, fol. 81 v^o.)

3. Ce qui suit, jusques et y compris le mot « Frankrich », représente une addition, consécutive aux mots latins : « deterrent obsidione. »

4. Pour ce passage, voir ci-après, n. 9.

5. A partir de ce point, la traduction allemande entame, au passé, une relation des faits que les vers latins présentent soit au présent, soit au passé.

6. A ce mot « bataille » intervient un renvoi reconnaissable, dont l'inobservance a pu induire en erreur les précédents éditeurs, au sujet de la suite régulière de la phrase.

Une² vierge vestue de vestemens de homme et qui a les membres appartenans à pucelles, par la monicion de Dieu s'appareille de relever le roy pourtant les fleurs de lis qui est couchié et de chassier ses ennemis maudis et mesmement ceux qui maintenant sont devant la cité d'Orleans laquelle ils espaventent par siege. Et se les hommes ont grant courage d'eux joindre à la bataille⁶ et d'ensuyr les ar[mes] lesquelles la sainte Pucelle appareille, croyez⁸ les faulx Anglois estre succumbés par mort par le Dieu de la bataille de la Pucelle, et les Franscoiz les trebucheront. Et adonc sera la fin de la guerre, et retourneront les ancienes aliances, et amour, pitié et autres drois retourneront et tratteront de la paix, et tous les hommes s'outroyeront au roy de leur bon gré, lequel roy leur poiera et leur administrera justice à tous et les nourrira de belle paix, et dorenavant nul Anglois ennemy portant le liépart ne sera qui presumera soy dire roy de France.

7. « Allmächtige Jungfrau » — « toute-puissante Pucelle ». Traduction approximative des mots latins : « alma Puella ».

8. Avec ce mot « croyez » s'achève le renvoi en question.

9. Tout ce passage, depuis : « Also ist ir müt... » — « Et si tanta viris mens est... » jusqu'à : « ... nederslagen die von Engellant » — « ... sternenitibus illos », ne rend qu'approximativement le texte latin. Le vers : « Credite fallaces Anglos succumbere morti », est placé comme discours : (« Und sie sprach zü den finden »), dans la bouche de Jeanne d'Arc : « Ir trügenhaftigen von Engellant glaubent, das ir under müßent liegen dem tode ».

10. L'édition porte : « necht ». La correction : « recht », correspondant au terme latin : « jura », s'impose d'elle-même.

11. « Welichem die schöne Jüngfrauwe gab günst mit dem friden » — « que la belle Pucelle favorisa de la paix ». — Contresens. — Dans le latin « ... que pulchra pace fovēbit », le mot « pulchra » se rapporte, non à « Puella », qu'il faudrait d'ailleurs sous-entendre, mais bien à « pace ».

12. « Ranbender » — « ravissent ». Traduction approximative de la pittoresque expression latine : « pardiger hostis » — « ennemi portant léopard » — allusion aux léopards, figurant, comme on sait, dans les armoies d'Angleterre.

CONSULTATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
DE POITIERS

Il s'agit ici du texte, également bien connu, de la consultation émanée de la Commission d'enquête réunie à Poitiers, par ordre de Charles VII, en mars-avril 1429, avec charge de dresser information au sujet de la Pucelle, et d'émettre un avis motivé sur la question de savoir si le roi devait, ou non, prêter foi à ses dires.

Ce document, transcrit non seulement dans le manuscrit 2913 de Vienne, mais encore dans d'autres manuscrits¹, est inséré, dans le récit de Windecke, immédiatement après le dernier vers du morceau poétique dont il vient d'être question. Il débute par l'indication suivante : — « Dis sint die artikel, die geben sint von den, die der konig hette gesant », de l'édition Altmann² ; — « Folgendes haben Jene abgegeben, die der Kœnig gesandt hatte », de l'édition du *Procès*³.

Ce texte, comme le précédent, s'est préservé dans des témoignages lointains ou étrangers. Il figure : — dans le recueil d'origine bretonne dû au scribe « A. de Kaerymell⁴ » ; — dans le *Registre Delphinal* de

1. Sur ce point, voir ci-après, même page et page suivante.

2. Chap. cclix, partie 296, p. 246.

3. T. IV, p. 487.

4. Bib. nat., ms. fr. 979 [anc. fonds franç. 7301], fol. 80 v^o-82 v^o, voir fol. 81 r^o. Découvert et publié en 1827 par Buchon, Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, V, ap. *Collection de Chroniques nationales françaises*, t. XXXIV [Monstrelet, t. IX].

Mathieu Thomassin¹; — dans la Chronique de Tournai².

Il se rencontre enfin dans le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan, où il figure dans les mêmes conditions que dans l'œuvre de Windecke³. Dans le recueil de Jordan, ce texte vient en premier, dans la disposition suivante : *Consultation de la Commission d'enquête*

p. 404-410, voir p. 404-406. — Cf. indication mentionnée dans la note suivante. — Reproduit par Quicherat, *Procès*, t. III, p. 391-392, cf. t. V, p. 471-473. — Sur ce manuscrit et son contenu, voir Paulin, Paris, *Les Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. VII (1848), n° 7301, p. 377-384.

1. Bibl. munic. de Grenoble, voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, t. VII, n° 4052. — Découvert et publié en 1827 par Buchon, Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, IX, dans *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, xv^e siècle* [t. V], ap. *Panthéon Littéraire*, p. 534-544, voir p. 537-538. Buchon y fait allusion (p. 538, n. 1) à l'édition de ce texte déjà donnée par lui, mentionnée dans la note précédente. — La présence de cette pièce dans le *Registre Delphinal* est simplement signalée par Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 305-306), qui renvoie au texte de provenance bretonne déjà publié dans le *Procès* (au t. III, p. 391-392). Une transposition du texte du *Registre Delphinal* en français moderne a été donnée par le R. P. Ayroles (*la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 257-267). Selon la position adoptée pour les guillemets limitant le texte proprement dit du document, toute la seconde moitié de la consultation, dans le texte édité par Buchon, ou dans la publication du R. P. Ayroles, doit être considérée ou non comme fondue dans le récit personnel du rédacteur contemporain.

2. *Chronique de Tournai*, éd. J.-J. de Smet (1856), p. 406-408, dans *Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, ap. *Collection de Chroniques belges*. Dans la *Chronique de Tournai*, toute la seconde moitié de la consultation est fondue dans le récit personnel du rédacteur.

3. On a eu occasion d'exposer plus haut comment, dans le Recueil de Jordan, ce début de Windecke, pour une partie, faisait défaut, et, pour l'autre partie, se trouvait transposé. Cette consultation, avec son intitulé, vient donc, dans ce manuscrit, *directement* après le titre général concernant la relation consacrée par Jordan à Jeanne d'Arc. Voir ci-dessus, p. 21, n. 2.

*de Poitiers ; Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais ; Vers latins sur la Pucelle*¹.

Il avait pris place dans la publication de Guido Görres reproduite par Quicherat², et dans celle de M. von Hagen³.

Il convient encore de noter ici l'intérêt qui ressort du fait que cette pièce capitale, demeurée ignorée jusqu'à une époque assez récente, ait ainsi pénétré jusqu'en Allemagne, où, jusqu'ici, on n'en connaissait pas de spécimen contemporain conservé.

La leçon qui figure dans l'édition de M. Altmann⁴ rectifie et augmente, sur un assez grand nombre de points, le texte allemand moderne fourni par les deux publications précitées. En outre, elle offre ce texte dans sa rédaction contemporaine allemande, courante en Allemagne, et dans toute sa saveur d'archaïsme⁵.

1. Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 548-549. L'intitulé est pareil, sauf une addition insignifiante signalée plus bas, p. 36-37, n. 3. Quelques variantes dont M. Altmann donne le tableau sont à mettre en compte. Elles sont signalées ci-dessous, au fur et à mesure.

2. *Procès*, t. IV, p. 487-490. La présence de ce texte dans l'œuvre de Windecke était déjà signalée par Buchon (*Appendice à Chronique et Procès de la Pucelle*, IX, ap. *Panthéon Littéraire*, loc. cit., p. 538, n. 1), sans doute d'après la récente publication de Guido Görres.

3. Chap. CCXL, p. 495.

4. Chap. CCLIX, § 296, p. 246-248. Tout ce texte devrait y figurer en petits caractères, en qualité de document inséré, de la même façon que s'y trouvent publiés le texte précédent des Vers latins et le texte suivant de la Lettre de la Pucelle aux Anglais.

5. L'hypothèse d'une traduction personnelle due à Eberhard Windecke paraît devoir être écartée. En tout cas, ce texte, comme la version allemande et française des Vers latins, et comme les textes qu'on va rencontrer, la Lettre de la Pucelle aux Anglais et la Lettre de Henry VI au duc de Bourgogne, permet d'établir une utile « clef » d'équivalences, entre nombre d'expressions allemandes et françaises alors en usage, expressions dont cet état bilingue permet d'atténuer les obscurités.

Je crois intéressant de reproduire ici ce texte, tel qu'il se présente, d'après le manuscrit 2913 de Vienne, dans l'édition allemande¹. Je l'accompagne d'une traduction littérale, dont les éléments sont calqués sur les rédactions françaises qui viennent d'être signalées², de façon à se rapprocher le plus possible du texte français d'où le texte allemand a été tiré³.

1. Le texte imprimé par M. Altmann propose quelques additions marquées par des lettres italiques dans l'édition allemande. Elles sont ici, lorsqu'il y a lieu, indiquées par des crochets. J'ai cru pouvoir mettre des majuscules, et au début des phrases, et à certains termes tels que « Got », « Magel », « Jungfrouw » : j'ai également cru devoir, en certains points, modifier la ponctuation, en avertissant chaque fois le lecteur.

2. Notamment de celle provenant du recueil breton du scribe « A. de Kaerry mell ».

3. En n'employant que des *termes* vérifiés dans les diverses rédactions françaises contemporaines, j'ai seulement réduit le tout à l'orthographe actuelle. Il ne s'agit donc pas là, à proprement parler, d'une traduction, mais d'un essai de restitution du texte français.

Dis ' sint die artikel, die geben sint von den, die der konig hette gesant zu der Junkfrouwen sū zū besūchen, ob man ir glouben solt oder nit; und das worent meister der Heiligen Geschrift und ander die man meinte, die darzu gūt worent die Jungfrouwen zū examnieren.

Item der konig hette verstanden sin und des konigrichs notturft und hett angesehen die flissiclich bette sins volkes zū Gote und aller derjenen, die friden und gerechtikeit liep haben : umb dez willen sol er die Maget nit verstossen noch verwerfen, die sich nennet von Gote gesant, sonder sol ir helfen zūgeben, wiewol das ir glubede menschlichen sint. Ouch so sol er ir nit so balde noch so lichteelichen glouben, denne noch, nach volgen der Heiligen Geschrift, als der apostel sant Paulus spricht « *Probate spiritus si ex Deo sint* »,

1. Texte de l'édition de M. Altmann, chap. cclix, par. 296, p. 246-248.

2. Tout ce titre préalable appartient exclusivement à Eberhard Windecke et ne figure dans aucune des trois rédactions françaises connues.

3. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan ajoute ici aux mots : « zu examnieren » — « à éprouver », ceux-ci : « und zū verhoren » — « et à interroger », la phrase devenant : « bons à éprouver et à interroger la Pucelle ».

4. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan intercale ici (voir ci-dessus, p. 21, n. 2) tout le passage mentionnant les promesses de Charles VII à Jeanne d'Arc, passage qui, dans l'œuvre de Windecke, se présente au début du récit, après la mention de l'arrivée de la Pucelle près du roi, et immédiatement avant les Vers latins. « Item zum ersten als die Maget... es wer frünt oder vigent. » — « Item, d'abord, quand la Pucelle... qu'ils soient amis ou ennemis. »

5. La rédaction allemande emploie ici une tournure un peu différente des rédactions françaises, qui, en somme, présentent la construction suivante : « Le roi, attendu..., et considéré..., ne doit pas... »

6. « sol er... nit » — « il ne doit point ». Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente ici la variante « wolt er... nit » — « il ne veut point ».

7. « verwerfen » — « rejeter ». Le manuscrit strasbourgeois de Jordan ajoute ici : « so lichteelichen » — « si légèrement ».

8. « sol » — « doit ». Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente ici la variante : « er wulte » — « il voulut ».

9. Ces derniers mots ont prêté à discussion. — Le texte du recueil breton porte : « non obstant que ces promesses soient seules œuvres

Ce³ sont les articles qui arrêtés ont été par ceux que le roi avait envoyés à la Pucelle pour faire information sur le fait de savoir s'il faut lui porter croyance ou non. Et c'étaient des maîtres en Théologie et autres que l'on tenait pour bons à éprouver la Pucelle³.

Item⁴ le roi avait entendu⁵ la nécessité de lui et de son royaume et avait considéré les continues prières envers Dieu de son peuple et de tous ceux aimant paix et justice. En ce propos il ne doit point⁶ débouter ni rejeter⁷ la Pucelle qui se dit être envoyée de Dieu, mais doit⁸ lui donner secours, nonobstant que ses promesses soient humaines⁹. Aussi ne doit-il tant tôt ni tant légèrement croire en elle¹⁰; mais, en suivant¹¹ la Sainte Écriture, comme dit l'apôtre saint Paul¹² « *Probate spiritus si ex Deo sint*¹³ »,

humaines ». Signification discutée par Quicherat, qui observe que le « sens exigerait, au lieu de seules, un participe comme concernant ». (*Procès*, t. III, p. 391, n. 1.) — Le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin présente : « nonobstant que les promesses et les paroles de ladite Pucelle soient par-dessus œuvres humaines ». Glose extensive de Thomassin, que Quicherat croit pouvoir déclarer fautive. (*Procès*, t. IV, p. 306, n. 1.) La réfutation de l'opinion de Quicherat émise par le R. P. Ayroles (*la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 259, n. 1) repose sur une interprétation erronée des textes en cause. — La *Chronique de Tournai* offre : « non obstant que ses promesses soient supz œvres humaines ». Sens que la rédaction allemande vient préciser : « wiewol das ir glubede menschlichen sint » — « nonobstant que ses promesses soient humaines ».

10. Entendez : « aussi ne doit-il *trop* tôt ni *trop* légèrement croire en elle ».

11. « en suivant » — « nach volgen ». Cette leçon paraît préférable au terme « nachvolgen » de l'édition allemande.

12. *Joann.*, I Ep., iv, 1. C'est de cette source (saint Jean et non saint Paul) que provient cette citation, ainsi que le fait justement remarquer M. Altmann. (P. 247, n. 1.) C'est bien là sa vraie forme, défigurée par tous les autres textes.

13. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente ici la variante : « das sie von Gotte koment » — « qu'ils ces signes viennent de Dieu ». — Les rédactions françaises disent : « elle » (*Recueil breton*, *Chronique de Tournai*); ou : « ladite Pucelle » (*Registre Delphinal*). Le texte de Windecke implique aussi, implicitement : « elle ». — « dobi man möge brüfen daz von Got kompt » — « par quoi on puisse éprouver que

man sol ire sitte und ir werg versuchen und mit andechtigem gebete bitten etlich gotliche zeichen oder werke von Got, dobi man möge brüfen daz von Got kompt; wanne also gebot Got Ahas dem konige, daz er zeichen von im hiesch, wanne er ime gelopt hette, daz er im überwindung wolte geben. wann do stunt geschriben « *Pete tibi signum a Deo tuo* »; und ouch noch ieglicher wise gap er im dann zeichen und manichen andern.

Item also hat der konig gehalten gein der Jungfrouwen die zwene puncte vor geschribener versüchung, der wisen meister und ouch mit gebet heischen zeichen von Got.

Von ersten mit wisen meistern hat er die Maget tün versuchen von irem leben und von ir geburt und von irem sitten oder wesen und von irem willen, und hat die Maget bi ime gehalten wol sehs wochen und hat sū thün versuchen mit allen den kundenden lüten, gelert lüt, geistlich lüt unde weltlich lüt, frouwen und manne, heimliche und offentlich; und man hat an der vor genanten Maget kein übel funden dann alles güt, demütikeit, jungfrouwelicheit, geistlicheit, erberkeit, einfaltikeit. Und von ir geburt und leben sint vil ding gesaget, die man für wor hielt.

Und von andern versuchunge so hiesch der konig zeichen der dinge sie sich ussgap. Do antwurt die Jungfrouwe

(elle — la Pucelle —) vient de Dieu ». Je ne vois pas pourquoi M. Altmann croit devoir ajouter au manuscrit le mot « ob » — « dobi man möge brüfen [ob] daz von Got kompt » — « par quoi on puisse éprouver [si] cela vient de Dieu ».

1. Je crois également pouvoir modifier la ponctuation de l'édition allemande, dans tout ce passage, entre les mots : « Ouch so sol er ir nit... » et ceux-ci : « ... daz von Got kompt ».

2. *Is.*, vii, H. (Indic. de M. Altmann, p. 247, n. 2.) Exactement, dans Isaïe « *Pete tibi signum a Domino Deo tuo.* » Citation également défigurée par les autres textes, sauf par la *Chronique de Tournai*.

3. Toutes les rédactions françaises portent ici, juste après la citation latine, une allusion à Gédéon : ... et semblablement fit Gédéon, qui demanda signe, et plusieurs autres. (*Recueil breton, Chron. de Tournai.*) — « Ainsi Gédéon demanda signe et plusieurs autres. » (*Registre Helyplinal.*) Le manuscrit strasbourgeois de Jordan porte : « und auch glicher wise gab got Gedeon zeichen, und mangem anderen. » — « et aussi semblablement Dieu donna signe à Gédéon et à plusieurs autres. » Cf. *Jud.*, VI, 41-23, 36-40.

4. Le texte allemand ne présente pas d'alinéas. Celui-ci et les suivants, sont établis d'après les textes français, en conformité avec le sens général.

doit-on enquérir de ses mœurs et de ses œuvres, et par dévotion oraison requérir certains signes divins ou œuvres de Dieu, par quoi on puisse éprouver qu'elle vient de Dieu¹; car ainsi commanda Dieu au roi Achas qu'il lui demandât signe quand il lui plairait qu'il lui donnât victoire, selon ce que fut écrit² « *Pete tibi signum a Deo tuo*³ »; et aussi, de cette sorte, lui donna-t-il alors signe, et à plusieurs autres⁴.

Item le roi a ainsi observé envers la Pucelle les deux manières de la devant dite probation, celle des sages maîtres et aussi celle de demander par oraison signe de Dieu⁵.

Quant⁶ à la première, il a fait éprouver la Pucelle, par sages maîtres, de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs ou façons et de son intention, et a gardé auprès de lui la Pucelle bien par l'espace de six semaines, et l'a fait éprouver par toutes gens d'expérience, clercs, religieux et profanes, femmes et hommes, secrètement et publiquement. Et en ladite Pucelle n'a-t-on trouvé rien de mal, fors que tout bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplicité⁷. Et de sa naissance et de sa vie sont dites plusieurs choses⁸ qu'on tient pour vraies.

Quant à la seconde probation, le roi lui demanda signe des choses dont⁹ elle avait charge. Sur quoi répondit la Pucelle

5. Les rédactions françaises sont ici un peu plus explicites. « Le roy depuis la venue de ladite Pucelle, a observées et tenues [les deux manières] dessusdites : c'est assavoir probacion par prudence humaine et par oraison, en demandant signe de Dieu. » (*Recueil breton*.) C'est à peu de chose près la leçon de la *Chronique de Tournai*. Le *Registre Delphinale* omet entièrement cette phrase.

6. Je crois pouvoir séparer ici ces deux phrases de l'édition allemande, non seulement par un point, plutôt que par un autre signe de ponctuation, mais encore par un alinéa.

7. Pour les vocables de cette énumération, j'ai pris les termes correspondants qui se rencontrent dans les rédactions françaises, notamment dans celle du *Recueil breton*. Ce passage présente partout des variantes, dont l'énoncé serait sans grand intérêt.

8. Le texte allemand omet ici le mot « merveillesuses », qu'on trouve dans les trois rédactions françaises : plusieurs choses merveillesuses.

9. Les manuscrits portent : « der dinge sie sich ussgap. » — « des choses dont elle avait charge. » — Je ne vois pas pourquoi M. Altmann croit devoir y ajouter le mot « der » — « der dingo [der] sie sich ussgap. »

dem konige und sprach, vor der stat zu Orligens do wolte sie zeichen geben und nit ee, wanne es Got also geordent hette.

Do nu der konig verstanden hette die versuchung der Jungfrouwen, also vil es danne mügenlich was. und man kein übel an ir vant, und ouch horte, daz sie wolte zeichen geben vor Orligens, und bekant ir stetikeit und volhorung ires willens und sie on underloss bat do, daz man sie liess ziehen vor Orligens, so solte man sehen die zeichen der gotlichen hilfe: do wart dem konige geroten, das er sie nit hinderen solte zü ziehen für Orligens mit irem volg und solte sie würdlich geleiten in hoffnung zü Got; wenn, das man sie vertribe oder an übel verstieess von ire wise, das were widertant dem Heiligen Geist und möcht man sich unwürdig machen der goteshilff, also Gemahel in einem rate der Juden sprach in anesehen der Aposteln.

1. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan ajoute ici la très singulière addition suivante, sur la portée de laquelle il faudrait tout particulièrement appeler l'attention, si son insertion en cette place de la Consultation devait être admise.

La voici, avec son raccordement au texte de Windecke. Les mots en italique représentent l'addition du manuscrit de Jordan.

« ... und nit ee, *und do sol sie och wü(r)nt werden*, wanne es Got also geordent hette. » — « ... et non auparavant, *et là doit-elle aussi être blessée*, car ainsi Dieu l'avait ordonné. »

La Consultation de Poitiers étant, par essence même, bien antérieure à la blessure reçue en effet par Jeanne d'Arc, devant Orleans, à l'assaut des ouvrages des Tourelles, le 7 mai 1429, ce passage, s'il fallait l'adopter, représenterait un nouveau témoignage authentique de la prescience que la Pucelle aurait eue de cette blessure. Outre le dire de Jeanne elle-même, assurant avoir fait au roi cette prédiction (Interrog. du 27 février, *Procès*, t. I, p. 79), il en existe un indice curieux, dans une lettre en date de Lyon, le 22 avril, lettre adressée par le sire de Rotselaer au conseil du duché de Brabant, et contenant des renseignements provenant de la cour française. (*Procès*, t. IV, p. 426.) Les autres témoignages concernant cette prédiction, quoique intéressants par leur concordance, ne pourraient être invoqués comme authentiques. (*Eberhard Windecke*, éd. Altmann, chap. cclx, § 298, p. 231; — *Chron. de la Pucelle*, chap. XLVIII, p. 295; — Lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 9 juillet, dans *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, p. 120, cf. n. 3; — Dépos. de Jean Pâquerel, d'Aignan Vièle, *Procès*, t. III, p. 109, 127.) Ce présent passage serait seul à pouvoir s'ajouter à la lettre de Lyon, du 22 avril. Mais son insertion dans un document d'ordre officiel, conçu et rédigé en termes aussi pesés, ne me semble pas admissible. Ces quelques mots présentent

au roi que devant la ville d'Orléans elle donnerait signe, et non auparavant¹, car ainsi Dieu l'avait ordonné.

Comme le roi avait entendu² la probation de la Pucelle, faite en³ tant qu'a été possible, et comment on ne trouva nul mal en elle, et apprit aussi qu'elle voulait donner signe devant Orléans, et considéré⁴ sa constance et persévérance en son propos et sa requête instante d'aller à Orléans, et qu'alors on y verrait signes de divin secours⁵, lors conseillé fut au roi qu'il ne devait point l'empêcher d'aller à Orléans avec ses gens et devait la faire conduire honnêtement en mettant espoir en Dieu; car, qu'on la reboute ou délaisse⁶ sans apparence de mal de sa part, ce serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit⁷ Gamaliel⁸ en un conseil des Juifs au regard des Apôtres⁹.

tous les caractères d'une interpolation figurant uniquement dans le manuscrit de Jordan.

2. La rédaction allemande emploie ici une tournure un peu différente des rédactions françaises, qui, en somme, présentent la construction suivante : « Le roi, attendu..., et considéré..., ne doit..., et doit... »

3. Les rédactions françaises portent : « la — ladite — probation faite ».

4. Je crois également pouvoir modifier la ponctuation de l'édition allemande dans tout ce passage, entre les mots : « der Jungfrouwen also... » et ceux-ci : « ... und bekant ».

5. « die zeichen der Gotlichen hilfe » — « les signes de divin secours ». Le manuscrit strasbourgeois de Jordan porte ici, avec le pluriel, la variante : « die zeichen und wunder Gotz » — « les signes et merveilles de Dieu ». Les rédactions françaises offrent le singulier : « signe de divin secours ».

6. « von ire wise » — « de sa part ». Le manuscrit strasbourgeois de Jordan supprime ici l'un des deux termes redoublés : « oder verstieß » — « ou délaisse ».

7. *Act. Ap.*, V, 34-39.

8. Le manuscrit porte : « Gemahel ». L'édition allemande corrige en : « Gamaliel ».

9. La rédaction allemande représente ici mot pour mot celle du *Recueil breton* : « comme dist Gamaliel en ung conseil des Juifs au regard des Apostres ». — Le *Registre Delphinal* porte, précisant le sens : « comme dit Gamaliel au conseil des Juifs contre les apostres ». — La *Chronique de Tournai* tronque et dit simplement, dans un mouvement de phrase qui continue à mettre le roi en cause : « comme il avoit trouvé en délibération de conseil. »

LETTRE DE JEANNE D'ARC AUX ANGLAIS

Il s'agit ici de la célèbre lettre adressée par Jeanne d'Arc, en date du mardi saint, 22 mars 1429, au roi d'Angleterre Henry VI, au régent duc de Bedford, et aux trois commandants anglais de l'armée de siège d'Orléans, William Pole, comte de Suffolk, John Talbot et Thomas Scales.

Ce document, transcrit non seulement dans le manuscrit 2913 de Vienne, mais encore dans d'autres manuscrits¹, est inséré, dans le récit de Windecke, immédiatement après la consultation de la Commission d'enquête de Poitiers, dont il vient d'être question. Il se présente, avec le titre du chapitre faisant corps avec lui, directement à la suite des mots « und möcht man sich unwürdig machen der goteshilff, also Gamaliel in einem rate der Juden sprach in anesehen der Aposteln² », de l'édition de M. Altmann, — « und mächte man sich unwürdig machen der Goteshülfe », de l'édition du *Procès*³.

Ce texte s'est conservé sous forme de maint exemplaire, et la liste en est sans doute appelée à s'augmenter encore.

Il figure notamment :

Dans l'acte d'accusation même de Jeanne d'Arc⁴ ;

1. Sur ce point, voir ci-après, même page et page suivante.

2. Chap. cclx, p. 248.

3. T. IV, p. 490.

4. Article XXII. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 240-241.

Dans la *Geste des nobles Français*¹, d'où il a passé : 1^o dans l'arrangement de textes qui continue à être désigné sous le nom de *Chronique de la Pucelle*²; 2^o dans l'arrangement de textes connu sous le titre de *Journal du siège d'Orléans*³;

Dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, où il affecte la forme, singulière et spéciale, non plus d'une lettre unique, mais de plusieurs missives individuelles démembrées⁴;

Dans la *Chronique de Tournai*⁵;

Dans la Relation du greffier de la Rochelle⁶;

Dans une copie contemporaine jointe à une lettre d'un chevalier de Rhodes, pièces signalées en double transcription moderne par Quicherat dans le recueil du *Procès*⁷;

1. Texte de la Geste des nobles Français. — Publié à part : R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., A, p. 612-613, cf. p. 65. — Fondu dans la Chronique de la Pucelle : *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, chap. XLIV, p. 281-283; Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 215-217.

2. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, chap. XLIV, p. 281-283; Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 215-217.

3. *Journal du Siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, p. 62-63; Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 139-140.

4. Buchon, Appendice à *Chronique et Procès de la Pucelle*, IX, dans *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, xv^e siècle*, t. V, | ap. *Panthéon littéraire*, p. 534-544, voir p. 538-539; — Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 306-308.

5. *Chronique de Tournai*, éd. J.-J. de Smet, p. 408-409, dans *Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, ap. *Collection de Chroniques belges*. Reproduite par R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., B, p. 621-622, cf. p. 129-221.

6. Quicherat, *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, dans *Revue Historique*, t. IV, mai-août 1877, p. 338-339.

7. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 95-98. Ces pièces, exactement signalées par Quicherat comme conservées dans des fonds alors non classés, se retrouvent : l'une au Cabinet des Titres, Dossiers Bleus, vol. 28, dossier *Arc*, n^o 625, p. 10-11; — l'autre dans la collection Moreau, *Chartes et Diplômes*, vol. CCLXXXIV, fol. 324.

Dans le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan, où il figure dans les mêmes conditions que dans l'œuvre de Windecke¹. Dans ce recueil, ce texte vient en second lieu, dans la disposition suivante : *Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers ; Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais ; Vers latins sur la Pucelle*.

Ce curieux document avait été omis par Guido Görres dans sa publication. Celui-ci en indiquait l'existence et le lieu exact d'insertion, mais avertissait qu'il croyait pouvoir se dispenser de reproduire ce morceau suffisamment divulgué : observation qui se trouve répétée dans le *Procès*². M. von Hagen, dans sa publication, l'a inséré, avec transposition en allemand moderne³.

La leçon qui figure dans l'édition de M. Altmann⁴ permet pour la première fois d'en goûter le texte dans une version strictement contemporaine, opérée du français en allemand, version représentant sans doute une traduction vulgaire courant à ce moment cette région de l'Allemagne⁵.

Il a paru intéressant de s'arrêter ici sur ce document, en faisant ressortir les éléments nouveaux que lui apporte l'édition de M. Altmann.

1. Altmann, éd. d'Eberhard Windecke. *Add. et Corr.*, I, p. 319.

2. *Procès*, t. IV, p. 490, n. 1.

3. Chap. CXXLI, p. 197-198.

4. Chap. CCLX, § 296, p. 248-249. Pour le titre du chapitre servant de définition à la lettre, et pour sa variante dans le manuscrit du Strasbourgeois Jordan, voir ci-dessus.

5. L'hypothèse d'une traduction personnelle due à Eberhard Windecke (Altmann, *loc. cit.*, p. 248, n. 2) paraît devoir être écartée.

Ce texte représente encore, comme, tout à l'heure, les traductions des Vers latins et la Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers, et, plus loin, la Lettre de Henry VI au duc de Bourgogne, une précieuse « clef » pour l'interprétation de mainte expression allemande et française d'alors.

L'authenticité de cette lettre a été, à diverses reprises, l'objet de quelques doutes.

Certaines expressions de détail en ayant été discutées par Jeanne d'Arc, au cours de son interrogatoire, alors qu'on lui en présentait le texte à reconnaître¹, quelques-unes des autorités consultées pour le procès de réhabilitation ont cru devoir, à ce moment, faire allusion à une falsification dont la pièce aurait été l'objet².

Contestation à propos de laquelle il convient de noter deux choses essentielles.

En premier lieu, que Jeanne d'Arc a formellement reconnu elle-même le texte de la lettre³, sauf les quelques expressions qui viennent d'être signalées, expressions qui se réduisent à trois seulement, assez insignifiantes d'ailleurs, et qui, à apprécier impartialement l'état du débat, ne semblent en aucun cas imputables à une falsification provenant de l'accusation⁴.

1. Interrogatoires : — du 22 février 1431, *Procès*, t. I, p. 155; — du 1^{er} mars, *Procès*, t. I, p. 83-84. — Cf. Acte d'accusation, art. XXI, *Procès*, t. I, p. 239-240.

2. « Recollectio » de Jean Bréhal, inquisiteur de France, 2^e point, chap. iv : « Que quidem littere per ipsos Anglicos fuerunt corrupte et viciate. » (RR. PP. Belon et Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Texte, p. 155; — Pierre Lanéry d'Arc, *Mémoires et Consultation en faveur de Jeanne d'Arc*, p. 517. — « Consultatio » de « Paulus Pontanus », avocat consistorial : « Et littere... aliter et remendate loquuntur, ut per eos depravate. » (Pierre Lanéry d'Arc, *loc. cit.*, p. 68.) — « Opinio » de Martin Berruyer, évêque du Mans, chap. iv : « Sed adjectum ex quibusdam litteris per Anglicos falsitatis. » (Pierre Lanéry d'Arc, *loc. cit.*, p. 265.)

3. Interrogatoires du 22 février, du 1^{er} mars 1431. *Procès*, t. I, p. 55, p. 83-84.

4. « Exceptis tamen duobus vel tribus vocabulis in eadem copia existentibus, utputa hoc quod dicitur in copia illa *reddatis Puellæ*, debet poni *reddatis regi* : ibi etiam ponuntur illa verba *corpus pro corpore et caput guerræ*, quæ non erant in litteris originalibus. » (Interr. du 22 fév. 1431, *Procès*, t. I, p. 55.) — « Dempnis tribus

En second lieu, que les autorités contemporaines invoquées au procès de réhabilitation, qui, d'après ces réserves de Jeanne d'Arc, ont pu croire cette lettre falsifiée, ne représentent pas des témoins des événements, mais de simples consultants, n'invokant ni souvenirs personnels, ni souvenirs à eux transmis, mais dissertant à distance, en termes plus ou moins vagues, et au point de vue exclusivement théologique, sur les prétendus crimes contre la foi imputés à la victime du procès de Rouen.

Néanmoins, en se fondant, et sur les réserves de Jeanne d'Arc, et sur les allusions plus ou moins extensives contenues dans les consultations qui viennent d'être analysées, on a cru pouvoir révoquer en doute l'authenticité de cette lettre ¹, au moins sous la forme

vocabulis, videlicet, hoc quod dicitur *reddatis Puella*, ubi debet poni *reddatis regi*, aliud quod dicitur *caput guerra*, et tertium quod ibi ponitur *corpus pro corpore*, quæ non erant in litteris illis quas misit. » (Interr. du 1^{er} mars, *Procès*, t. I, p. 84.) — « Exceptis duobus vel tribus verbis, videlicet *rendez à la Pucelle*, ubi poni debet *rendez au roi*, prout dixit, etiam duo, videlicet *corps pour corps* et *chief de guerre*. » (Acte d'accusation, art. XXI, *Procès*, t. I, p. 240.) Voir ci-après, notes de la lettre, p. 52-53, n. 9, p. 36-37, n. 3, 9.

1. Quicherat, non content d'admettre implicitement l'authenticité de cette lettre, affirme cette authenticité contre toute contestation éventuelle. (*Procès*, t. I, p. 55, n. 2; t. V, p. 95.) — M. Wallon ne la met pas un instant en doute. (*Jeanne d'Arc*, nouv. éd. [1901], t. I, p. 129-132.) — Le R. P. Ayroles, de même. (*La Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, p. 73, n. 3.) — De même encore, M. l'abbé Dunand (*Histoire complète de Jeanne d'Arc*, Paris, 1898-1899, 3 vol. in-8°, t. I, p. 324-330). — Egalement Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII et de son époque*, t. II, p. 69-70), comme M. de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 211). — C'est encore aux mêmes conclusions d'authenticité qu'aboutit l'analyse consacrée spécialement par M. Anatole France à ce document, dans ses récentes études sur Jeanne d'Arc. (*Le Siège d'Orléans*, dans *Revue de Paris* des 4^{er} janvier-1^{er} mars 1902, voir chap. v, *la Lettre aux Anglais*, dans *Revue de Paris* du 15 février, p. 737-745.)

étendue sous laquelle elle se présente, et on en a attribué la transformation falsifiée au pouvoir anglais¹.

Le simple fait, acquis et indéniable, que Jeanne d'Arc ait reconnu le texte général de cette lettre, sauf les trois expressions de détail qui viennent d'être mentionnées², pourrait paraître suffisant pour écarter toute hypothèse de ce genre.

Un autre argument non moins probant réside dans ce fait que toutes les provenances du document paraissent appartenir au parti français, ou à des auteurs professant hostilité ouverte à la cause anglaise.

La Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais figure bien, il est vrai, au dossier de l'acte d'accusation dressé par le pouvoir anglo-bourguignon, dossier où son absence, il faut le reconnaître, serait au moins extraordinaire.

Mais, en fait de chroniques contemporaines, toutes celles qui l'ont recueillie et transcrite sont rédigées, ou dans le parti français même, ou sous l'inspiration française la plus manifeste. La *Geste des nobles Français*, puis par elle la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège d'Orléans*, le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin, la *Relation du greffier de la Rochelle*,

1. Cette thèse est soutenue depuis quelque temps, avec beaucoup de conviction et de connaissance des textes relatifs à la question, par M. Choussy, dans les éditions successives d'une Étude sur l'objet de la mission et sur la vie de Jeanne d'Arc. (*Jeanne d'Arc, sa vraie Mission*, 1^{re} éd., 1895, in-8°, 64 p., p. 19-41; 2^e éd., 1896, in-8°, avec trois *Addenda*, 182 p., p. 25-66, et *Addenda, passim*; *Vie de Jeanne d'Arc*, 1900, in-8°, 547 p., Préface, *la Lettre Apocryphe*, p. 21-59.) Il est à craindre que le souci visible de limiter strictement au sacre de Reims l'œuvre de la Pucelle, et d'en écarter la reprise de Paris et l'expulsion totale des Anglais de France — limitation que viendrait ruiner cette lettre, si on devait la tenir pour authentique — ait pu influencer sur les conclusions adoptées par l'auteur.

2. Voir ci-dessus, p. 45, n. 3 et 4.

peuvent passer pour des rédactions historiques quasi officielles. La *Chronique de Tournai* est composée dans l'esprit le plus hostile au parti anglo-bourguignon. La copie contemporaine signalée par Quicherat a été transmise en liaison étroite avec une lettre d'un chevalier de Rhodes, document de provenance française évidente. Tout concorde à montrer cette lettre fameuse circulant presque exclusivement parmi les partisans et les enthousiastes de la Pucelle, tout contribue à la « situer » dans une région d'action et de sympathies communes.

A ce dernier point de vue, le fait de la transcription contemporaine, dans le texte d'Eberhard Windecke, d'une version allemande de la lettre de la Pucelle aux Anglais, représente un nouvel élément d'appréciation des plus attachants.

Les tendances du chroniqueur mayençais ne sont pas douteuses. Indépendamment du ton de sympathie visible avec lequel il parle de Jeanne d'Arc, il s'est chargé de manifester lui-même ses sentiments personnels, reflet de ceux de ses compatriotes, sur les événements passionnants dont l'écho parvenait jusqu'au Rhin, en suscitant pour la cause française, dans sa lutte mortelle contre l'Angleterre, le plus vif et le plus noble enthousiasme.

J'en veux pour exemple l'énergie des souhaits que tout au moins il transcrit, à deux reprises différentes, en relatant les succès de Jeanne d'Arc.

Orléans est délivré. Le matin du dimanche 8 mai, les dernières troupes de Talbot, de Suffolk et de Scales évacuent les dernières bastilles. « Et alors », dit Windecke, « se retirèrent les Anglais en Normandie, et laissèrent leurs gens en garnison à Meung et à Beaugency et à Jargeau. Deo gratias¹ ! »

1. Chap. cclx, § 298, p. 252. « Und also zugen die Engelschen

Après quinze jours — quinze trop longs jours — d'attente et d'indécision, l'armée royale, formée en Touraine, s'ébranle enfin d'un élan décisif, anxieusement attendu et espéré. Le 23 mai, Jeanne d'Arc se sépare du roi, en Touraine, pour commencer cette merveilleuse campagne qui va enlever aux Anglais, l'un après l'autre, le long de la Loire, en une semaine, Jargeau, Meung et Beaugency, pour aboutir, le 18 juin, à la triomphale journée de Patay. « Et se mit le roi sus », dit Eberhard Windecke, « et est en chemin et espère réduire Meung et Jargeau et [Beaugency]. Dieu veuille y pourvoir aussi ! ! »

On est donc en droit de conclure que la présence, dans la chronique mayençaise, de la Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, directement à la suite de deux documents d'origine purement française, je veux dire la Versification

gon Normandien und liessent irs volkes ligen zü Melun und zü Bogentis und zü Gargaus. Deo gratias! » — Les mots « Deo gratias » ne se trouvent transcrits que dans les deux manuscrits de Gotha et de Hanovre. (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, p. 232, note *t*.) Ils ne paraissent pas figurer dans le manuscrit strasbourgeois de Jordan. (Altmann, *loc. cit.*, *Add. et Corr.*, I, p. 520.) — M. von Hagen les insère dans le corps de sa transposition. (Chap. ccxli, p. 201.) — Ils ne figurent pas dans la transposition de Guido Görres reproduite dans le *Procès*. (T. IV, p. 496.) — Sur ce passage et son interprétation, voir ci-après p. 67-69, 70-72, 80-84.

1. Chap. ccxix, § 299, p. 232. « Do warpsich der konig und ist uf dem wege und hoffet Melune und Garga [n] s und [Bogentis] im uerdertig zu machen. Got welle es ouch fugen ! » — Les mots « Got welle es ouch fugen » ne se rencontrent pas dans tous les manuscrits, mais figurent dans le manuscrit 2913 de Vienne. — Ils paraissent figurer dans le manuscrit strasbourgeois de Jordan. (Altmann, *loc. cit.*, *Add. et Corr.*, I, p. 520.) — M. von Hagen en tient compte dans sa transposition, mais interprète simplement par l'expression atténuée : « Gott gebe es ! » — « Dieu le donne ! » (Chap. ccxli, p. 201.) — Ils figurent, avec un sens erroné, dans la transposition de Guido Görres reproduite dans le *Procès*. (T. IV, p. 497.) — Sur ce passage et son interprétation réelle, voir ci-après, p. 67-69, 70-72, 80-84.

latine « Virgo puellares... » et la Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers, dessine une trilogie d'actes de source pareille, émanés très vraisemblablement de la cour de Charles VII et véhiculés par la Lorraine jusqu'au pays Rhénans. Ainsi juxtaposée aux deux pièces précédentes, qui elles-mêmes se rivent bout à bout, et formant avec elles, d'un seul tenant, un groupe homogène de signification tendancieuse et éloquente¹, l'insertion de la Lettre de la Pucelle aux Anglais dans l'œuvre d'Eberhard Windecke offre une portée particulière qu'il serait difficile de contester.

Je crois utile de reproduire ici ce texte, tel qu'il est présenté, d'après le manuscrit 2913 de Vienne, dans la récente édition allemande². J'ai essayé de l'accompagner d'une traduction littérale, dont les éléments sont, autant que possible, strictement calqués sur les divers exemplaires français de ce document³, et dont l'ensemble se

1. Les indications qui viennent d'être données permettent de se rendre compte du caractère ininterrompu que présente la succession des transcriptions de ces trois pièces. (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, p. 246-249.) — Versification latine « Virgo puellares », au chap. cclix, § 295, fin. — Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers, § 296, du début à la fin. — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, au chap. cclx, § 297, du début à la fin. — Le manuscrit strasbourgeois de Jordan offre le même caractère de continuité de transcription des trois pièces, mais dans un autre ordre : *Consultation, Lettre, Vers.* (Altmann, *loc. cit.*, *Add. et Corr.*, I, p. 518-520.)

2. Dans le texte allemand ici imprimé, les crochets indiquent les additions au manuscrit proposées par M. Altmann, ce que l'édition allemande exprime par l'emploi de lettres italiques. Je me suis cru en droit d'indiquer par des parenthèses les répétitions de mots à supprimer, de mettre des majuscules au début des phrases ou à certains termes tels que « Got », « Megde », Himel », et, à de très rares reprises, de modifier la ponctuation, ce dont le lecteur est à chaque fois averti. Dans la traduction française les crochets indiquent les additions que j'ai cru nécessaires au sens.

3. Notamment du texte des copies contemporaines signalées par

trouvera ainsi représenter, selon toute vraisemblance, la leçon la plus complète de cette pièce historique¹.

Qu'on n'y cherche pas une édition critique de cette lettre, entreprise qui dépasserait singulièrement le cadre de cette étude. Je me suis contenté d'indiquer sommairement les apports nouveaux que les modifications ou les additions offertes par ce texte allemand peuvent utilement représenter, comme provenant d'un texte français différent en plus d'un point de ceux déjà connus jusqu'ici.

Quicherat (*Procès*, t. V, p. 95-98), lequel est celui qui se rapproche le plus du texte allemand.

1. En n'employant que des *termes* vérifiés dans tel ou tel des divers exemplaires français contemporains connus, j'ai seulement réduit le tout à l'*orthographe* actuelle. Il ne s'agit donc pas là, à proprement parler, d'une traduction, mais d'un essai de restitution du texte français.

Dernoch¹ stot der brief den die Jungfrouwe dem konige sante.

Jhesus Maria.

Konig von Engelant, und ir herzog zu Bettfurt, wie ir ouch nennet pfleger dez konigrichs von Frankrich, ir Wilhelm von Polle grof zü Sosso⁴, Johan herre zu Thalbach, und ir (herre) Thomas herre des Scholes⁵, ir⁶ uch nennent stathalter des herzogen von Bettfurt, dünt recht dem Himelschen Konige und sime kuniglichen plüt, gebent der Megde hergeschicket von Gotes wegen die slossel von allen den steten, die ir genomen und entweldiget hant in Frankrich. Sie ist komen von Gotes wegen zü widerrufen allem dem koniglichen plüt. Sie ist bereit

1. Texte de l'édition de M. Altmann, chap. cclx, § 297, p. 248-9.

2. Ce titre préalable appartient à Eberhard Windecke.

3. M. Altmann, dans son édition, ajoute ici : « dem konige [von Engelant] sante » — « envoya au roi [d'Angleterre] ».

4. L'éditeur croit devoir remplacer ici la leçon « Sosso » (peut-être Soffo) du manuscrit 2913 de Vienne, par le terme « Suffort ».

5. L'éditeur croit devoir remplacer ici la leçon « des Scholes » du manuscrit 2913 de Vienne, par le terme « d'Escalles ».

6. L'éditeur croit pouvoir suppléer ici le mot : « die » — « [die] ir uch nennent... » — « [qui] vous vous dites... » Cette addition ne paraît pas utile au sens, lequel, mot à mot, peut s'établir ainsi : « ... Pole... Talbot... Scales, vous vous disant lieutenants du due de Bedford ».

7. Ici l'expression allemande : « dünt recht dem Himelschen Konige und sime kuniglichen plüt » — « faites raison au roi du Ciel *et* à son sang royal », laisse supposer un texte français, comportant une leçon différente, plus claire peut-être que dans les textes connus, lesquels présentent la rédaction assez obscure : « faites raison au Roi du Ciel *de* son sang royal. »

8. L'expression allemande ici employée : die « Megde » — die Magd — a pour équivalent, dans tous les textes français de la lettre, celle de : « la Pucelle ». D'un bout à l'autre de la lettre, le texte allemand ne présente que cette unique expression : die Magd ; comme les textes français, qui ne connaissent que celle de : la Pucelle. L'expression : Magd se trouve même employée, plus loin, pour désigner la Vierge Marie — « der reinen Megde sone ». (Ci-après, p. 58-59, n. 3.)

Les deux termes allemands : « Magd » et « Jungfrau », employés ici indifféremment l'un et l'autre, dans tout le récit d'Eberhard Windecke, comme dans les variantes de Jordan, n'ont pour équivalent, dans ce français contemporain, que l'expression unique de « Pucelle ».

S'ensuit² la lettre que la Pucelle envoya au roi³.

Jésus Maria.

Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford, qui vous dites régent le royaume de France, vous Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, Jean, sire de Talbot, et vous Thomas, sire de Seales, vous disant lieutenants du duc de Bedford, faites raison au Roi du Ciel et à son sang royal⁷, rendez à la⁸ Pucelle⁹ ci envoyée de par Dieu les clefs de toutes les villes que vous avez prises et efforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer pour tout le sang royal¹⁰. Elle est prête

9. « Rendez à la Pucelle ». — Ces mots représentent la première des trois expressions contestées par Jeanne d'Arc devant ses juges de Rouen. (Voir ci-dessus, p. 45.) — « ... uputa quod dicitur in copia illa *reddatis Puellæ*, debet poni *reddatis regi...* » (22 février 1431, *Procès*, t. I, p. 55.) — « ... videlicet hoc quod dicitur *reddatis Puellæ*, ubi debet poni *reddatis regi...* » (1^{er} mars 1431, *Procès*, t. I, p. 84.) — « ... videlicet rendez à la Pucelle, ubi poni debet *rendez au roy*, prout dixit... » (*Acte d'accus.*, art. XXI, *Procès*, t. I, p. 240.)

La suppression de ces mots équivaldrait, comme on s'en rend aisément compte, à la suppression de tout le texte de la lettre jusqu'à la phrase : « Et vous, archers... » En effet, toute cette fraction du texte est gouvernée par l'expression : « la Pucelle », expression qui amène et commande les deux reprises de phrase suivante : « Elle est venue... » — « Elle est prête... » — En remplaçant les mots : « rendez à la Pucelle... » par ceux-ci : « rendez au roi... », tout le texte, jusqu'à la phrase : « Et vous, archers... » ne conserverait aucun sens et devrait être rayé.

Il serait difficile de supposer là une adjonction provenant du scribe français de la Pucelle. (Voir ci-après, p. 56-57, n. 5. 9.)

Le texte allemand, comme on voit, de même que tous les textes français, admet également, et l'expression en cause, et les deux reprises : « gebent der Megde » — « Sie ist komen... » — « Sie ist bereit... »

N'est-il pas tout simple de supposer que la protestation de Jeanne d'Arc doit s'entendre en ce sens, qu'elle veut déclarer n'avoir jamais usurpé aucun droit royal, tel que sommation, soumission de villes, ou quelque autre prérogative semblable. Par là, elle entendait nier, et avec raison, la signification que la perfidie de l'interrogatoire voulait extorquer à cette phrase, aussi simplement conçue que rédigée.

10. « Sie ist komen von Gotes wegen zu widerrufen allem den koniglichen plüt. » — Les textes français présentent, — « Elle est ci venue,

friden zu machen, wollent ir friden machen, also daz ir Frankrich abstellent und bezalent, darusse ir es gehalten hant.

de par Dieu, pour réclamer le sanc royal.» (*Acte d'accus.*) — « Elle est venue de par Dieu, pour réclamer le sang royal » (*Geste des nobles Français et ses dérivés*). — « Elle est ayçi venue de par Dieu le Roy du Ciel pour réclamer le sang royal » (*Lettre du chev. de Rhodes*). — Le *Registre Delphinal* et la *Relation du greffier de la Rochelle* portent : « Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang royal... — réal ». La *Chronique de Tournai* ajoute une glose visible, destinée à éclaircir le passage : « elle est chi venue de par Dieu réclamer tout le sang et droit roial ».

Le terme « wider-rufen » est l'équivalent de « réclamer ». L'expression : « allem dem koniglichen plüt » (plüt = blut = sang), complément indirect dans la leçon allemande, et non pas complément direct comme dans la leçon française, peut se traduire ainsi : « pour tout le sang royal. » On aurait donc l'ensemble suivant : « Elle est venue de par Dieu pour réclamer pour tout le sang royal. »

Cette expression : « réclamer le sang royal », doit évidemment s'entendre de la délivrance du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis le désastre d'Azincourt, depuis l'an 1415. La variante précieuse : « tout le sang royal », que présentent le *Registre Delphinal*, la *Chronique de Tournai*, et la *Relation du greffier de la Rochelle*, et qu'offre aussi la leçon allemande : « allem dem koniglichen plüt », vient, à ce qu'il semble, préciser singulièrement cette interprétation, en opposant l'idée : « réclamer tout le sang royal », idée qui englobe le duc d'Orléans, à l'autre expression précédemment employée : « faites raison au roi du Ciel et à son sang royal », expression ne comprenant que le seul Charles VII.

La délivrance du duc d'Orléans, même au prix d'une descente en Angleterre, a toujours été revendiquée par Jeanne d'Arc, comme un des objets essentiels de son œuvre. (Interrog. du 12 mars 1431. *Procès*, t. I, p. 133-134, cf. p. 231-232; Déposition du duc d'Alençon, du dominicain Fr. Seguin de Seguin, *Procès*, t. III, p. 99, 205; *Chronique de Perceval de Cagny*, éd. Henri Moranvillé, p. 148; lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, 9 juillet 1429, dans *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 96 et p. 134.) Le révoquer en doute serait nier l'évidence. Rien d'étonnant donc à ce que, dès l'abord, la Pucelle annonce hautement cette fière et touchante intention.

1. Au lieu de cette répétition du terme « paix », les textes français portent le dédoublement : « faire paix » et « faire raison ».

2. Cette phrase allemande : « also daz ir Frankrich abstellent und bezalent darusse ir es gehalten hant », correspond mot pour mot à celle qu'on rencontre dans l'une des transcriptions modernes de la lettre du chevalier de Rhodes, littéralement : « par ainsi que France vous meetes jus et paies de ce que l'avez tenu ».

L'autre transcription moderne de cette même lettre présente, au lieu de « jus », la lecture inadmissible « sus ». (On lit « sus », dans le manuscrit [Bib. nat., Cab., des Titres, Dossiers Bleus, vol. 28, Dossier Arc, n° 623, p. 10] : on lit « sur », dans *Procès*, t. V, p. 96 et n. 3.) Le texte de l'acte d'accusation met

de faire paix, si paix vous voulez faire ¹, par ainsi que France vous mettiez jus et payez de ce que vous l'avez tenue ².

au futur et modifie la construction du membre de phrase final, littéralement : « par ainsi que France vous mettrés jus et paieréz ce que l'avez tenu ». — Le texte le plus correct semble être celui de la Relation du greffier de la Rochelle, littéralement : « par ainsy que France vous mettiez jus et paieiz de ce que vous l'avez tenue ». — *La Geste des nobles Français*, avec ses dérivés (*Chronique de la Pucelle, Journal du siège d'Orléans*), supprime le mot « France », ce qui rend la phrase incompréhensible, littéralement : « par ainsi que vous mettez jus et paieiz de ce que l'avez tenu. » — Var. « ... mettez... payez... » — Le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin porte, littéralement : « par ainsi que rendez France et payez de ce que l'avez tenu ». — La *Chronique de Tournai* offre, littéralement : « Vous déportans de France et paiant le roi de ce que le (forme picarde et wallonne pour *la* avez tenue. »

Il résulte de tout ceci que ce passage a paru obscur, même aux contemporains. Quant aux interprétations modernes émanées de divers historiens de la Pucelle, elles sont multiples.

Il faut d'abord remarquer que tout l'ensemble nécessaire et concordant de la phrase impose le sens général de conditions de paix, tout à l'honneur de la France, faites par les Anglais aux Français.

L'expression principale : « que France vous mettiez jus », peut présenter au premier abord une certaine difficulté. L'adverbe « jus » (bas-lat. *jusum*), aujourd'hui tombé en désuétude, indique généralement une acception dépressive : abaissement, chute, — en opposition à « sus » (bas-lat. *susum*), toujours demeuré vivant, qui comporte acception contraire. — Cependant, le terme « jus » paraît employé ici dans l'une de ses nuances admissibles, où il pourrait signifier : laisser là. « Mettre jus — laisser de côté », observe M. Anatole France, dans *le Siège d'Orléans*, chap. v, *la Lettre aux Anglais*, dans *Revue de Paris*, 15 février 1902, p. 738, n. 3. Soit la signification de déposer, abandonner. C'est le sens qui se reflète tout naturellement dans la leçon du *Registre Delphinal* : « par ainsi que rendez France », et dans celle de la *Chronique de Tournai* : « vous deportans de France ». — Le terme allemand : « abstellen », ab-stellen, dé-poser, est la traduction littérale évidente d'un texte français ayant porté : « mettre jus ».

L'expression complémentaire : « et payez de ce que l'avez tenue », offre moins d'équivoque. Il semble qu'on comprenne assez aisément : « et payez pour l'avoir occupée ». La *Chronique de Tournai* ajoute même une glose visible : « et paient le roi de ce que le (le valeur de *la*) avez tenue ». La suppression de la préposition « de » (suppression qui se rencontre uniquement dans le texte de l'acte d'accusation « et paieréz ce que l'avez tenue ») n'autoriserait pas à prendre « ce que vous l'avez tenu » pour proposition complétive directe du verbe payer, et à en déduire tel ou tel autre sens. Il n'y a évidemment là, dans cette omission de la préposition « de », qu'une erreur de transcription sans conséquence. Là encore, le terme allemand « daruss », — daraus — représente, évidemment, la traduction littérale d'un texte français ayant porté : « de ce que ».

En traduction moderne, tout ce passage pourrait ainsi s'entendre :

Und ir, bogener, kriegier edel und unedel, die do sint vor der stat Orligens, gont hinweg in Gotes namen in uwer lant; und thünt ir daz nit, die botschaft verstont von der Megede, die kompt üch schiere zü sehen zu uwerin grossen schaden. Konig von Engelant, thünt ir des nit, also ich bin houpt des krieges; an welichen enden ich uch bedrette und uwer lüt in Frankrich : ich thün sie hinweggon, es si in liep oder leit; und enwellen sie nit gehorsam sin : ich thün sie alle doten; und wellen sie gehorsam sin : ich wil sie zu gnoden nemen. Ich bin herkomen von Gotes wegen des konigez von Himel üch alle uss Frankrich zü stossen

« faisant tant que d'évacuer la France et de payer le prix de votre usurpation. »

1. « edel und unedel ». Mot à mot : nobles et non nobles. Le texte allemand se trouve en concordance avec le texte de la *Geste des nobles Français*, et avec celui de la *Relation du greffier de la Rochelle*, qui portent littéralement : « gentilz et villains ». — « gentils et vilains ». — Les autres textes français contiennent la rédaction quelconque : « gentils et autres » (*Acte d'accus.*, *Lettre du chev. de Rhodes*, *Chron. de Tournai*), ou bien la rédaction corrompue : « gentils et vaillans » (*Chron. de la Pucelle*), ou bien encore omettent totalement ces trois mots (*Journ. du siège d'Orléans*).

Ce texte de la *Geste des nobles Français* se trouve seulement dans la *Vraie Jeanne d'Arc* du R. P. Ayroles (t. III, Pièces Just., A, p. 612, cf. note 2), d'après les manuscrits français de la bibliothèque nationale, n° 5699 [naguère ancien fonds français 10297], et n° 500 [naguère ancien fonds français 9656]. J'en ai vérifié l'exactitude en ce qui concerne cette expression « gentilz et villains ». (Voir ms. fr. 5699, fol. 149 v°, anc. 137 v°; ms. fr. 5001, fol. 72 v°.) Le texte de la *Geste* publié par Vallet de Viriville (dans la *Chronique de la Pucelle*, p. 282), quoique cependant indiqué comme tiré du manuscrit français 10297 (aujourd'hui 5699), porte, on ne voit pas pourquoi : « gentilz et vaillans ».

2. « die do sint vor der stat Orligens ». — Mot à mot : qui lors sont devant la ville d'Orléans. — Le texte allemand devrait porter : « die do sil... » — « qui céans eles... », leçon unanime des textes français et la seule grammaticale.

3. « in Gotes namen ». — Mot à mot : en nom Dieu. — Tous les textes français portent : « de par Dieu ».

4. « botschaft ». Traduction du terme français : nouvelles. « ... attendez les nouvelles de la Pucelle », portent les textes français. Cette équivalence est utile à constater et à retenir pour l'interprétation de tout le récit d'Eberhard Windecke relatif à la Pucelle. (Voir ci-dessous, p. 60-61, n. 1.)

5. « Chef de guerre ». — Seconde des trois expressions contestée par Jeanne d'Arc devant ses juges de Rouen. (Voir ci-dessus, p. 45.) —

Et vous, archers, compagnons de guerre gentils et vilains¹ qui céans êtes devant la ville d'Orléans², allez-vous en, en nom Dieu³, en votre pays; et si ne le faites, attendez les nouvelles⁴ de la Pucelle, qui vous ira voir brièvement à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si ne le faites, adonc je suis chef de guerre⁵; en quelques lieux que je vous atteindrai et vos gens en France, je les ferai issir, veuillent ou non veuillent; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci⁶. Je suis venue de par Dieu, le Roi du Ciel, pour tous vous bouther hors de France⁷ et détruire⁸ de mon corps⁹,

« ... ibi etiam ponuntur illa verba... et *caput guerræ*... » (22 février 1431, *Procès*, t. I, p. 5519. — « ... aliud quod dicitur *caput guerræ*... » (1^{er} mars 1431, *Procès*, t. I, p. 84.) « ... etiam duo, videlicet... et *chief de guerre* ». (*Acte d'accus.*, art. XXI, *Procès*, t. I, p. 240).

L'admission de cette suppression n'entraînerait que la radiation du simple membre de phrase : « adonc je suis chef de guerre », le reste de la construction pouvant s'en passer.

Addition qui pourrait très simplement s'expliquer par une adjonction provenant du scribe français de la Pucelle. (Voir ci-dessus, p. 52-53, n. 9, et ci-après, n. 9.)

Le texte allemand, comme on voit, de même que tous les textes français, admet l'expression en cause : « ich bin houpt des krieges ».

6. Tout ce passage, entre les mots « veuillent ou non veuillent », qui précèdent, et « France », qui suit, est, dans tous les textes français l'objet d'interventions diverses. Le texte allemand suit ici le texte de la lettre du chevalier de Rhodes.

7. « Tous vous bouther hors de France ». — Variante de l'expression des textes français connus tels que : — « vous bouther hors de toute France », celle-ci entrée dans la légende (*Acte d'accus.*, *Lettre du chev. de Rhodes. Relat. du greffier de la Rochelle* — « vous bouther hors de France » (*Geste des nobles Français, Reg. Delphinal*); — « vous expulser (?) de France » (*Chron. de Tournai*).

8. Ce redoublement d'expression « et détruire » ne paraît pas avoir laissé trace dans les textes connus. Je traduis « vertriben » par « détruire », ce terme de « vertriben », employé plus loin, se trouvant alors l'équivalent du terme « détruire ». (Voir ci-dessous p. 60-61, n. 6.)

9. « De mon corps » — « mit minem libe ». — Mot à mot : avec mon corps. Variante à la leçon des textes français connus : « corps pour corps ». (Néant dans la *Chronique de Tournai*.) — C'est la troisième et dernière des expressions contestées par Jeanne d'Arc devant ses juges de Rouen. (Voir ci-dessus, p. 45) — « ... ibi etiam ponuntur illa verba, *corpus pro corpore*... » 22 février 1431, *Procès*, t. I, p. 55.) — « ... et tertium quod ibi ponitur *corpus pro corpore*... » (1^{er} mars 1431, *Procès*, t. I, p. 84.) — « ... etiam duo, videlicet *corps pour corps*... » (*Acte d'accus.*, art. XXI, *Procès*, t. I, p. 240.)

L'admission de cette suppression n'entraînerait que la radiation de

und zu vertriben mit minem libe und alle diejene, die do wellent fürriterschaft¹ und bosheit und betrügnisse oder andern schaden bringen dem konige von Frankrich. Und nit ensit in dem glouben, daz ir das konigrich von Frankrich behalten mögent von Got dem Konig von Himel von Marien der reinen Megde sone; danne allein konig Karle sol es behalten, der ist sin ouch von Got ein rechter erbe; und der selbe Got von Himel wil, das ers besitze und behalte, als erss gehapt han. Und ist ime verkundet von der Megede, welich Megde (oder Maget) kurzlich komen sol gon Pariss mit güter gesellechaft.

l'expression accessoire : « corps pour corps ». Addition qui pourrait parfaitement s'expliquer par une adjonction provenant du scribe français de la Pucelle. (Voir ci-dessus, p. 52-53, n. 9. et p. précéd., n. 9.)

Le texte allemand, comme on voit, admet, en somme, l'expression en cause, avec une bien légère variante.

1. Tous les manuscrits portent : « furrilterschaft »; seul, le manuscrit de Hanovre porte « furreterschaft ». L'édition de M. Altmann suit cette dernière leçon; néanmoins, la première semblerait préférable.

2. Tout ce dernier membre de phrase : « et tous ceux qui voudraient porter offense d'armes, malengin et trahisons ou autres dommages au roi de France », ne se rencontre que dans la *Chronique de Tournai* et dans la *Lettre du chevalier de Rhodes*. — « Et tous ceulx qui voudront faire trayson, malengin ou domage au roiaulme très cristien. » (*Chronique de Tournai*.) — « En contre tous ceulx qui voudroient porter traïson, malengin ne domaige au royaulme de France. » (*Lettre du chevalier de Rhodes*.) Le texte allemand a interverti l'ordre de deux des termes employés (trahison — malengin), met trahison au pluriel, et, en plus, présente seul la pittoresque expression « furreterschaft » — vorreiter-schaft —, que je crois pouvoir traduire littéralement, à défaut d'équivalent contemporain constatable, par « offense d'armes ». M. von Hagen, dans son adaptation en allemand moderne, transpose simplement en « krieg » guerre.

3. « von Marien der reinen Megde ». Mot à mot : de Marie la pure Vierge. Les textes français portent ici simplement : fils de Sainte-Marie. La *Chronique de Tournai* offre, littéralement : « fil de la Vierge Marie ». Le texte allemand doit ajouter ici, comme on voit, avec l'expression la pure Vierge, une glose personnelle au rédacteur. (Ci-dessus, p. 52-53, n. 8.)

4. « daune allein konig Karl sol es behalten, der ist sin ouch von Got ein rechter erbe. » — Mot à mot : car seul le roi Charles doit le tenir, qui est son — aussi de Dieu un vrai — héritier. Ce qui me paraît autoriser la traduction que je hasarde ici : « car seul doit le tenir le roi Charles, héritier d'icelui et de [par] Dieu le vrai. »

Cette variante, suggérée par le texte allemand, précise et accentue le sens général de cette partie du document. Les leçons des textes français connus sont loin, dans la diversité de leur détail d'expression, de pré-

avec tous ceux qui voudraient porter offense d'armes, malengin et trahisons ou autre dommage au roi de France². Et ne soyez pas en l'opinion que vous saurez tenir le royaume de France de Dieu, le Roi du Ciel, fils de Marie la Vierge sans tache³, car seul doit le tenir le roi Charles, héritier d'icelui et de [par] Dieu le vrai⁴; et veut le même Dieu du Ciel qu'il le possède et tienne, tel qu'il l'a reçu⁵. Et [ce] lui est révélé par la Pucelle⁶, laquelle Pucelle doit bientôt venir à Paris à bonne compagnie⁷.

senter la même amplitude. C'est encore la tournure de la *Chronique de Tournai* : « car Charles, vrai héritier de icelui, le tiendra, veuillez ou non », qui se rapproche le plus de la leçon allemande.

5. Tout ce membre de phrase : « et veut le même Dieu du Ciel qu'il le possède et tienne, tel qu'il l'a reçu » — « und der selbe Got von Himmel wil, das ers besitze und behalte, als erss gehapt han », ne figure dans aucun autre texte connu. Peut-être pourrait-on en suivre la trace, singulièrement effacée, dans les passages suivants : — « car Dieu, le roi du Ciel, le veut » (*Acte d'accus.*) ; — « c'est la volonté du roi du Ciel et de la Terre » (*Chron. de Tournai*) ; — « car Dieu, le roi du Ciel, le veut ainsi » (*Lettre du chevalier de Rhodes*). — Néant dans la *Geste des nobles Français et ses dérivés*; néant dans le *Registre Delphinal*; néant dans la *Relation du greffier de la Rochelle*. Le texte d'où est dérivé le texte allemand offre une rédaction singulièrement plus explicite. Il n'est pas besoin d'insister sur son importance. Dès le début primordial de son action, la Pucelle définit ainsi, avec la précision la plus complète, les limites de son œuvre, telle qu'elle l'entend et la comprend. Il s'agit du « royaume de France ». Le « Dieu du Ciel » veut que Charles VII le recouvre « tel qu'il a reçu ». Comment démontrer mieux, et avec plus d'éloquence simplicité, que la Pucelle comprenait dans son œuvre personnelle l'expulsion totale des Anglais de France ?

6. « und ist ime verkundet von der Megede ». — Mot à mot : et lui est révélé par la Pucelle. — C'est la rédaction même de certains textes français (*Acte d'accus.*, *Lettre du chev. de Rhodes*). La *Chronique de Tournai* porte : « et ce lui est révélé par moi, qui sui [la] Pucelle ». — Néant dans la *Geste des nobles Français et ses dérivés*; néant dans le *Registre Delphinal*; néant dans la *Relation du greffier de la Rochelle*. — J'ai cru pouvoir ajouter ici, entre crochets, pour indiquer l'addition, le mot « ce », en me fondant sur sa présence dans le texte de la *Chronique de Tournai*, lequel offre tant d'analogies continuelles avec le texte allemand qui fait l'objet de cette étude. Le texte allemand, comme la *Chronique de Tournai*, disjoint ici ce membre de phrase du précédent, et en fait le début d'une phrase nouvelle : tous les autres textes français, au contraire, font de ce membre de phrase la fin de la phrase antérieure.

7. « welich Megede kurzlich komen sol gon Paris mit guter gesellschaft »

Und wollent ir der botschaft nit glouben von der Megede wegen geschickt von Got, an welchem ende wir uch vindent, wir wellen uch slahen mit streichen und also ein gross geschrei machen, das in tusent joren in Frankriche nie also ein gross geschrei gemacht wart. Und thünt ir nicht recht, so gloubent wissentlich, daz der Konig von Himel sendet der Megde me craft zü, dann ir möchten mit allem widerstont gethon mit allen uuern gewopten lüten. Und do so sol man sehen mit grossen streichen, welcher besser recht habe, von Got von Himel oder von uch, Herzog von Bettfurt, die Maget bitt uch und begert, das ir uch nit lossent vertriben. Wellent⁷ ir recht thün, ir möchten noch wol komen in ire geselleschaft, und⁸ die

— « laquelle Pucelle entrera bientôt à Paris à bonne compagnie ». Variante intéressante.

Les textes français connus mentionnent tous, comme sujet de cette phrase, Charles VII et non la Pucelle : *lequel — qui — entrera à Paris* (sens d'avec) — en — belle — bonne compagnie. (*Acte d'accus., Geste des nobles Français et ses dérivés, Lettre du chevalier de Rhodes, Relation du greffier de la Rochelle.*) La *Chronique de Tournai* porte, en continuation directe de la phrase précédente : « et que il entrera à Paris à bonne compagnie ». Néant dans le *Registre Delphinal*.

Le texte allemand suppose une acception différente : c'est la Pucelle, et non plus le roi, qui est en cause. « welich Megde », « laquelle Pucelle ». Quant à la définition du fait signifié, l'allemand « komen sol gon Paris » peut parfaitement supposer le français original : « entrera à Paris ».

1. Encore « botschaft », équivalent du français « nouvelles », terme que portent ici tous les textes français. (Voir ci-dessus, p. 56-57, n. 4.)

2. « streichen ». Equivalent du français : « horions ». — A horions, — à grands horions. — portent les textes français.

3. « geschrei ». Equivalent, moins pittoresque, du français : « hahai ». — Si grand, — si gros, — tel — habay, portent les textes français. — « Bahai » doit s'entendre, semble-t-il, dans l'acception de « haro », clameur vengeresse, — par extension, clameur furiense quelconque, au sens où le préciserait quelque néologisme moderne, facilement imaginable. — N'en subsiste-t-il pas quelque trace dans le vocable, toujours maintenu, de « brouhaha » ?

4. Ce membre de phrase : « Et si ne faites raison » — « Und thünt ir nicht recht », est rattaché par divers textes français, à tort, semble-t-il bien, à la fin de la phrase précédente. (*Acte d'accus., Geste des nobles Français et ses dérivés, Relation du greffier de la Rochelle, Lettre du chev. de Rhodes.*) Le *Registre Delphinal* et la *Chronique de Tournai* suivent la même coupure que le texte allemand, la meilleure sans contredit, en présentant ce membre de phrase comme début de phrase.

5. « dann ir ir möchten mit allem widerstont gethon mit allen uuern

Et si ne voulez croire les nouvelles¹ de la Pucelle envoyée de par Dieu, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous ferrons à horions² et ferons un si grand hahay³ que jamais en France, passé mille ans, tel grand hahay ne fut fait. Et si ne faites raison⁴, lors croyez fermement que le Roi du Ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne sauriez livrer en tout d'assaults avec tous vos gens d'armes⁵. Et adonc verra-t-on, aux grands horions, lequel a meilleur droit, de Dieu du Ciel ou de vous. Duc de Bedford, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous fassiez pas détruire⁶. Si voulez faire raison, encore pourriez vous bien venir en sa compagnie⁷, et lors les

gewopten lüten. » — Mot à mot : que vous ne sauriez en toute résistance contraire faire avec tous vos gens d'armes. — Ce qui supposerait un texte français ainsi construit : « que vous ne sauriez livrer en tout d'assault avec tous vos gens d'armes. »

Variante des textes français, qui, tous, mentionnent les gens d'armes français et non ceux de l'ennemi. — « que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes. » (*Acte d'accus., Geste des nobles Français et ses dérivés, Registre Delphinal. Lettre du cher, de Rhodes.*) « — ... ne à ses bonnes gens d'armes. » (*Relation du greffier de la Rochelle.*) — « que ne lui pourez livrer de assaulx, et pareillement à ses bonnes gens d'armes. » (*Chron. de Tournai.*)

6. « vertriben ». Equivalent de « détruire », terme que portent ici tous les textes français. (Voir p. 36-37, n. 8.)

7. L'édition porte ici « ... vertriben; wellent... » Je crois pouvoir préférer ici la ponctuation et la coupure suivantes : « ... vertriben. Wellent... » (Voir n. 9.)

8. L'édition porte ici : « ... geselleschaft. Und... » Je crois pouvoir préférer ici la ponctuation et la jonction suivantes : « ... geselleschaft, und... » (Voir n. 9.)

9. Toute cette phrase, entre les mots français : « si voulez faire raison », et : « oneques advenu » — « wellent ir recht thün », et « ie geschehen ist », présente dans chaque texte français des différences de rédaction, auxquelles la leçon qu'on peut saisir dans le texte allemand ajoute une variété de plus. Le sens général demeure partout le même. « Si vous voulez vous ranger à l'équité, il vous sera loisible de venir grossir sa compagnie, avec laquelle les Français étonneront le monde. »

Allusion probable à quelque projet de croisade universelle, dont plusieurs textes contemporains constatent, dès lors, dès le début de l'action de la Pucelle, le projet comme couramment signalé. (*Lettre de Giovanni da Molino, en date d'Avignon, le 30 juin 1429, dans Chronique d'Antonio Morosini, t. III, p. 82; — Christine de Pisan, Poème, rédigé vers la fin de juillet 1429, verset 43, dans Quicherat, Procès, t. V, p. 416; — Echos*

Franzoischen sollent ouch thün also ein hubsch dot, als in der Cristenheit ie geschehen ist. Und antwurt der Megede, wellen ir friden machen²; und tunt ir das nit, also so sint ir indenke uwers grossen schadens, der uch davon kompt.

Geschriben des dinstages in der Karwochen, do man zalt noch Cristus geburt tusent vierhundert 29 jor.

signales ci-après, seconde partie du récit d'Eberhard Windecke, éd. Altmann, chap. CCLXI, § 306, p. 255; voir ci-après, p. 108, 112.) Sur l'insertion de ce projet de croisade dans la rédaction de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, voir la critique instituée par M. Anatole France, dans le *Siège d'Orléans*, chap. v, *la Lettre aux Anglais*, dans *Revue de Paris*, 15 février 1902, p. 742-745.

1. Ici se présente le seul point où le texte d'où dérive le texte allemand semble moins explicite que les textes français connus. Ceux-ci ajoutent tous, en effet, en ce passage, une mention relative à la cité d'Orléans. Les voici, littéralement. — « Et faictes response si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans. » (*Acte d'accus.*) — « Et faites réponse en la cité d'Orléans, si voulés faire paix. » (*Lettre du chev. de Rhodes.*) — Faictes réponse si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. » (*Geste des nobles Français et ses dérivés*: le *Journal du siège d'Orléans* ajoute : « faire paix ou non. ») — « Faictes response si vous voulez faire paix à la cité d'Orléans. » (*Registre Delphinal.*) — « Faites responce si voulez faire paix en la cité d'Orléans. » (*Relation du greffier de la Rochelle.*) — La *Chronique de Tournai*, continuant ses gloses, offre : « Et envioiez response se voulez faire paix et vous parliv de Orlians. »

2. Si l'on voulait tenter ici, en vertu des indications contenues dans

Français feront-ils un si beau fait qu'en la Chrétienté tel n'est oncques advenu. Et faites réponse à la Pucelle, si vous voulez¹ faire paix, et si ne le faites, lors vous souviennne du grand dommage qui vous en doit venir².

Écrit le mardi de la Semaine Sainte⁴, l'an de la naissance Notre-Seigneur mil quatre cent vingt neuf⁵.

la note qui précède, quelques additions au texte allemand, on pourrait se servir de la forme constatée plus haut « der stat Orligens ».

3. Textes français : de vos bien grands dommages — de vos dommages — vous souviennne brièvement — vous souviennne. (*Acte d'acc., Geste des nobles Français et ses dérivés, Registre Delphinial, Lettre du chev. de Rhodes, Relation du greffier de la Rochelle.*) — La *Chronique de Tournai* porte, littéralement : « attendez moi à vostre grand donage et (*et pour en*) brief. »

4. Le manuscrit 2973 de Vienne et celui de Hanovre portent cette indication de « dinstages », mardi — dienstag. — D'autres (voir édition Altmann, p. 249, note 2, portent « duornstages », ce qui pourrait signifier jeudi — donnerstag. — Tous les textes français qui datent cette lettre la datent du mardi-saint, c'est-à-dire du 22 mars 1429. Aucune ne parle du jeudi-saint, qui serait le 24.

5. Mot à mot. « Alors que l'on compte après la naissance de Christ mil quatre cent vingt-neuf ans. » Phrase de style correspondant à la tournure française. La date étant le 22 mars, et en tous cas antérieure au jour de Pâques, on remarquera que le style chronologique ici employé est un style différent du style français de Pâques, lequel exigerait, pour ce moment de l'année, le millésime 1428 au lieu de 1429.

L'examen de ces trois textes achevé, il convient de signaler quelques observations générales suggérées par le récit même contenu dans les chapitres qui viennent d'être indiqués¹.

A. — Le chapitre cclix débutait (§ 295²) par une courte mention de la venue de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, puis par un bref exposé des promesses pieuses qu'elle aurait alors exigées du roi.

Ce début présente une conformité singulière avec une des lettres vénitiennes écrites de Flandre, à ce moment même, et recueillies par le Vénitien Antonio Morosini dans son *Journal*, à savoir une lettre de Panerazio Giustiniani, en date de Bruges, le 9 juillet 1429, contenant des renseignements venus de Bretagne³.

Venaient ensuite le texte des Vers latins sur la Pucelle (fin du paragraphe 295⁴), et celui de la Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers (§ 296⁵), qui se font directement suite et achèvent ce chapitre⁶.

Le chapitre cclx débute (§ 297⁷) par le texte de la lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais⁸.

1. Voir ci-dessus, p. 16-20.

2. P. 245-246.

3. *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 104, cf. p. 88.

4. P. 246.

5. P. 246-248.

6. Voir ci-dessus, p. 16-18.

7. P. 248-249.

8. Voir ci-dessus, p. 18-19.

A la suite de ces trois documents commence le récit proprement dit des faits.

Débutant au milieu du chapitre cclx (§ 298-300¹), il se continue dans le chapitre cclxi (§ 301-302²) jusqu'au sacre de Reims et à la marche sur Paris³.

Quicherat a déjà remarqué, en thèse générale, la conformité répétée qui existe entre cette partie du récit de Windecke et la partie correspondante du récit de la *Chronique de Tournai*⁴.

M. Arthur Wyss, dans l'étude déjà souvent citée, a repris également cette thèse, avec des exemples plus précis, en spécifiant l'origine évidemment française — je n'entends par là rien insinuer sur sa rédaction en langue française⁵ — de la source commune. Observation qui s'applique aussi bien, cela va sans dire, à la relation figurant dans les manuscrits d'Eberhard Windecke que dans le recueil strasbourgeois de Jordan⁶.

Après cet exposé des premiers actes de la Pucelle, indépendamment dans les deux œuvres, la partie de la relation de Windecke⁷ offrant une similitude marquée avec la *Chronique de Tournai*⁸ commence, en somme, par le

1. P. 249-253.

2. P. 253-254.

3. Voir ci-dessus, p. 19-20.

4. *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Revue historique*, t. XIX, mai-juin 1882, p. 61-62.

5. Sur ce point voir ci-après, p. 80-84.

6. *Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, nos 10-11, chap. II, par. 6, p. 442.

7. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente ici quelques variantes dignes de considération. M. Altmann en présente le tableau (*Adit. et Corr.*, I, p. 520). Sur le « blanc oiseau » dont il est question à l'assaut des Tourelles, voir ci-après, *Echos*, VI, p. 126, note 2.

8. Il va sans dire que ce qui est exprimé ici des similitudes entre la *Chronique de Tournai* et Eberhard Windecke s'applique

texte de la Consultation de Poitiers (chap. cclix, § 296¹).

Il se continue par le texte de la Lettre aux Anglais (chap. cclx, § 297²).

Dans les deux œuvres, le texte de la Consultation de Poitiers, le texte de la Lettre aux Anglais et le début du récit consécutif se succèdent bout à bout.

Le récit des faits, commençant sitôt après, comprend la narration : — de la campagne de délivrance d'Orléans, — du départ de la Pucelle de Blois, le 28 avril, de l'entrée de la Pucelle à Orléans, le 29 avril, de l'entrée du gros du convoi, le 4 mai, — de l'attaque successive des bastilles, ce jour et les jours suivants, — de la retraite de l'armée anglaise, le 8 mai, — du retour de la Pucelle à Tours, le 11 ou le 13 mai, auprès du roi près duquel elle demeure [à Loches³] jusqu'au 23, — enfin de l'annonce de la mise en marche de l'armée royale pour la campagne de la Loire, laquelle, en réalité, n'a lieu qu'au début de juin.

Le récit débute, dans Eberhard Windecke (chap. cclx, début du paragraphe 298), par ces mots :

« Do dis ding nün alles gescheen was, do reit die Jungfrouwe⁴... »

Mots correspondant, dans la *Chronique de Tournai*,

également aux ressemblances entre la *Chronique de Tournai* et le recueil strasbourgeois de Jordan.

1. Eberhard Windecke, éd. Altmann, p. 246 ; — *Chron. de Tournai*, éd. de Smet, dans *Recueil des Chron. de Flandre*, t. III, p. 407.

2. Eberhard Windecke, éd. Altmann, p. 248 ; — *Chron. de Tournai*, p. 408.

3. Sur ce séjour à Loches : Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 215 ; — Dépos. de Dunois, *Procès*, t. III, p. 12 ; — *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 56, n. 6.

4. P. 249.

à ceux-ci : « Et ces choses ainsi faites, et le armée de France assemblée et preste, ladite Pucelle se parti¹... »

Plus ou moins développés, soit dans l'un, soit dans l'autre texte, mais d'allure pareille et de ressemblance indéniable, les deux récits courent ensuite parallèlement, mentionnant les événements qui viennent d'être indiqués.

Ce récit de source commune se termine, dans Eberhard Windecke (chap. cclx, fin du paragraphe 299), par ces mots² :

« Do warp sich der konig und ist uf dem wege und boffet Melune³ und Garga[u]s⁴ und [Bogentis⁵] im undertenig zu machen. Got welle es ouch fügen⁶ ! »

Correspondant, dans la *Chronique de Tournai*, à peu près à ceux-ci : « Et l'endemain vinrent nouvelles au roi que... grand nombre de Engles, escappez du siege de Orliens, se estoient mis et enclos à Gergeau, à Beaugentis et à Meun : lesquelles nouvelles oyes, il manda... et leur commanda aler avec la Pucelle apres lesdits Engles⁷. »

Le texte de ce dernier passage, tel qu'il est publié

1. P. 409.

2. P. 252. Fin de l'alinéa (fin du paragraphe 299).

3. Sur « Melune », provenant d'un texte portant « Mehune », et signifiant Meung-sur-Loire (Meun dans l'ancienne orthographe), voir ci-après.

4. « Garga[u]s » dans l'édition allemande. Sur la lecture : « Garga[u]s » et la signification Jargeau, voir ci-après.

5. Sur l'addition « [Bogentis] », voir ci-après.

6. Traduction littérale : « Et se mit le roi sus, et est en chemin et espère réduire Meung et Jargeau et [Beaugency]. Dieu veuille y pouvoir aussi ! » Sur le caractère de sympathie exprimé envers la Pucelle par ce passage, voir ci-dessus, p. 48-49. Sur sa forme épistolaire, ci-après, p. 70-72. Sur l'interprétation des noms des villes, ci-après, p. 80-84.

7. P. 413.

dans le *Procès*, d'après la publication de Guido Gorres. dénature le sens, tant par la transposition que par la coupure finale adoptée¹. Le voici :

« Da wandte sich der Kœnig und macht sich auf den Weg, und hoffet Meung und Jargeau sich unterthänig zu machen. Gott wollte es auch fügen. Da dies geschehen war. » (Fin de l'alinéa.)

Ainsi traduit :

« Le roi se tourna à son avis. Il se met en chemin et il espère soumettre Meung et Jargeau. Dieu le voulait aussi, et cela arriva. » (Fin de l'alinéa.)

D'une part, interprétation du mot : « welle » — « veuille » en : « wollte » — « voulait ». D'autre part, rattachement à cet alinéa des mots : « Da dies geschehen war » — « et cela arriva », membre de phrase qui, au contraire, doit former le début de l'alinéa suivant. Double tendance dissimulant complètement la partie réelle de cet intéressant passage.

La publication de M. von Hagen² interprète suffisamment le sens général, et adopte la coupure finale telle qu'elle doit être observée. Seulement l'expression « Got welle es ouch fügen » — « Dieu veuille y pouvoir aussi », — devient : « Gott gebe es » — « Dieu le donne ». A partir de ce point de démarcation, les deux relations, comme précédemment, reprennent chacune leur liberté d'allure.

Le récit d'Eberhard Windecke (chap. cclx, § 300³) se continue par la mention d'une ambassade du duc de Bretagne à la Pucelle⁴, fait que le chroniqueur mayen-

1. T. I, p. 497.

2. Chap. ccxli, p. 201.

3. P. 252.

4. C'est là qu'intervient la coupure sur laquelle on vient d'appe-

çais, parmi les sources contemporaines rédigées, est seul à rapporter, mais qui s'est trouvé récemment vérifié par des documents d'archives¹.

Ensuite, sans particularités spéciales dignes de remarque, il se poursuit (chap. cclxi, § 301²) par l'exposé, assez vague et sans date indiquée, de la journée de Patay, survenue le 18 juin, et s'achève (chap. cclix, § 302³) par les mentions de la marche sur Reims, du

ler l'attention à propos du point où cesse la concordance entre Windecke et la *Chronique de Tournai*.

Le texte inséré dans le *Procès* (t. IV, p. 497) présente ce qui suit :

« Gott wollte es auch fügen. Da dies geschehen war. » (Fin d'alinéa.)

(Début d'alinéa.) « Da schickete der Herzog von Britannien seinen Beichtvater... »

Ainsi traduit :

« Dieu le voulait ainsi et cela arriva. »

« Alors le duc de Bretagne envoya son confesseur... »

Le texte rectifié, qui figure dans l'édition de M. Altmann, comporte une différence dans la division de l'alinéa. Le voici :

« Got welle es ouch fügen ! » (Fin d'alinéa, fin du paragraphe 299.)

(Début d'alinéa, début du paragraphe 300.) « Do dis gescheen waz, do schickete der herzoge von Brittagion sinen bichter... »

Ce qui peut se traduire ainsi :

« Dieu veuille y pouvoir aussi ! »

« Ces choses ainsi faites, si envoya le duc de Bourgogne son confesseur... »

La publication de M. von Hagen (chap. ccxli, p. 201) observe judicieusement la coupure nécessaire.

1. Envoi par Jean V, duc de Bretagne, à Jeanne d'Arc, dans le cours de mai 1429, après la délivrance d'Orléans, d'une mission composée de « frère Yves Milbeau », son confesseur, et du héraut d'armes Hermine. (Document de la Chambre des Comptes de Nantes, cité par D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. 1, p. 580, et par D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. 1, p. 508. — Indication dans *Procès*, t. IV, p. 485 et 498, note 1.)

2. P. 253.

3. P. 253.

sacre survenu le 17 juillet, et de l'annonce de la marche sur Paris¹.

Il résulterait de tout ceci que cette première partie du récit de Windecke provient de plusieurs sources, à savoir.

Une source commune avec la lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 9 juillet 1429. (Début des actes de la Pucelle, promesses exigées du roi.)

Les Vers latins sur la Pucelle, courant les pays frontière de France.

Une source commune avec la *Chronique de Tournai*. (Consultation de la Commission de Poitiers; Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais; récit de la délivrance d'Orléans jusqu'à la campagne de la Loire.)

Le récit de l'ambassade du duc de Bretagne à la Pucelle.

Le récit de Patay.

Le récit de la campagne du Sacre jusqu'à la marche sur Paris, en deux fragments.

B. — Maintenant, une observation, sur laquelle il convient d'appeler toute l'attention nécessaire, est la suivante :

Certaines expressions présentées par le texte allemand, — où elles se sont maintenues plus fixement que dans

1. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan, pour toute cette partie (chap. cclxi, § 301 et 302), ne présente qu'une variante, mais digne de mention (*Add. et Corr.*, I, p. 520).

Après le récit de la journée de Patay, le texte de Windecke porte, en parlant des Anglais en fuite :

« und wurdent daz meist teil herlagen. »

« et furent la plupart tués. »

Le manuscrit de Jordan ajoute :

« und also ilte in die Maget nach 8 milen und vingen und erslügen ir ein grosse zale. »

« et lors les poursuivit la Pucelle huit milles durant et grand nombre en fut pris et tué. »

le texte français parallèle — conduisent à croire que la source commune, d'où sont dérivées la *Chronique de Tournai* et la relation d'Eberhard Windecke, devait présenter quelque circulaire au bulletin provenant du parti français ¹.

Je crois en pouvoir saisir une preuve dans l'emploi manifeste du présent, au cours de la conclusion même de cette fraction du récit, lors de l'annonce de la mise en marche de l'armée royale pour la campagne de la Loire, après le 23 mai (§ 299²) : « ... und ist uf dem wege und hoffet Melune und Garga[n]s und [Bogentis] im undertenig zu machen. » — « ... et est en chemin et espère réduire Meung et Jargeau et [Beaugeney]. »

J'en vois d'autres indices encore dans les vœux formulés pour la défaite des armes anglaises, qui se trouvent transcrits dans le texte allemand, et qui, chose singulière, ne se rencontrent pas dans le texte français de la *Chronique de Tournai*.

Ces vœux, dont on a déjà eu occasion de signaler l'intérêt, se rencontrent à deux reprises.

D'abord, après la mention de la retraite définitive des Anglais d'Orléans, le matin du dimanche 8 mai. Le texte allemand de deux manuscrits de Windecke contient (§ 298³) cette expression significative : « Deo gratias ! »

1. Je répète ici que je n'entends par là rien présumer sur la rédaction en langue française de ce document. Sur ce point, voir ci-après, p. 82-84.

2. P. 252. Cf. *Procès*, t. IV, p. 497. Sur ce passage, déjà cité comme clôture de la fraction de récit offrant similitude entre Eberhard Windecke et la *Chronique de Tournai*, et sur sa comparaison avec les éditions précédentes et son interprétation, voir ci-dessus, p. 67-69, et ci-après, p. 80-84.

3. P. 252. Cf. *Procès*, t. IV, p. 496. Sur ce passage, déjà cité comme expression de vœu notable, voir ci-dessus, p. 48.

Ensuite, après l'annonce de la mise en marche de l'armée royale pour la campagne de la Loire, après le 23 mai. Directement, à la suite du passage qui vient d'être cité comme offrant emploi du présent, le texte allemand (§ 299¹) offre, comme achèvement complet de cette fraction du récit, ce souhait caractéristique : « Gott welle es ouch fügen ! » — « Dieu veuille y pourvoir aussi ! »

Ce caractère épistolaire des sources auxquelles a pu puiser Eberhard Windecke se manifeste encore dans un autre passage, dans cette portion de récit qui présente similitude avec la *Chronique de Tournai*.

Par exemple, dans la relation de la campagne du Sacre, jusqu'à la marche sur Paris. Là encore, l'emploi répété du présent, à la clôture même de la relation (§ 302²), paraît singulièrement significatif. « Sie enstattet ouch nieman, so verre sū es ouch geweren mag, das man iemant icht neme noch den armen lüten keinen schaden thū noch gewalt. Und ist costens genüg bi ir; und also lange si mit diseme rate geriten hette, ist der kost in dem lande nit thürer worden. » — « Elle ordonne aussi à quiconque, autant qu'elle peut le garantir, que l'on ne prenne rien à personne et qu'on ne fasse aucun dommage aux pauvres gens ni violence. Et sont vivres suffisants en sa compagnie, et aussi longtemps qu'elle chevaucha de la sorte, les vivres, par le pays, ne sont pas devenus plus chers³. »

1. P. 252. Cf. *Procès*, t. IV, p. 497. Sur ce passage, déjà cité comme expression de vœu notable et comme clôture de la fraction de récit similaire entre Eberhard Windecke et la *Chronique de Tournai*, sur sa comparaison et son interprétation, voir ci-dessus, p. 49, 67-69, et ci-après, p. 80-84.

2. P. 254. Cf. *Procès*, t. IV, p. 500.

3. Le texte inséré dans le *Procès*, les traductions qu'il comporte (t. IV, p. 500), et le texte présenté dans la publication de M. von

A ces observations générales, on pourrait ajouter quelques remarques de détail, dans l'intérêt de ceux destinés à consulter l'utile édition de M. Altmann¹.

A. — Au début du récit qui suit immédiatement la Lettre aux Anglais, en mentionnant à la date du [jeudi] 21 avril le départ de Jeanne d'Arc pour le secours d'Orléans, l'édition porte : « do reit die Jungfrouwe von Gien von dem konige und zoch für Orligens²... » Ce qui signifierait : « lors chevaucha la Pucelle, de Gien, de devers le roi, et tira vers Orléans... » La lecture « Gien » semble, non une addition, mais une interprétation personnelle de l'éditeur, qui avertit cependant en note que plusieurs manuscrits, dont le manuscrit 2913 de Vienne, portent la leçon « Ghenoe³ ».

En réalité, la présence de cette leçon démontre, jusqu'à l'évidence, que ce n'est pas « Gien » qu'il faut compléter, mais « Chinon » qu'il faut entendre⁴. La *Chronique de Tournai*, qui présente sur tout ce point un récit identique à la narration allemande, porte d'ailleurs, en cette même place de la phrase, l'indication de Chinon⁵. L'hy-

Hagen [chap. ccxlii, p. 203], prêteraient ici à des observations d'ordre divers, mais ne comportant pas intérêt historique.

1. Voir déjà celles qu'on a eu occasion de formuler dans les notes précédentes, p. 67-69.

2. Chap. cclx, § 298, p. 249.

3. On rencontre aussi la leçon « Ghende ».

4. Guido Görres, dans sa transcription, avait du reste entendu : « Chinon », sans hésitation : « da ritt die Jungfrau von Chinon von dem Könige... » Interprétation reproduite dans le texte du *Procès*, avec la traduction : « la Pucelle chevaucha de Chinon, où était le roi... » (*Procès*, t. IV, p. 490.) — M. von Hagen [chap. ccxli, p. 198] imprime, sans autre commentaire : « ritt die Jungfrau vom Könige nach Ghense [?].... »

5. « Do dis ding nün alles gescheen was, do reit die Jungfrouwe von Gien von dem konige und zog für Orligens des 21 tages aprilis... » (Texte d'Eberhard Windecke, éd. Altmann, ch. cclx, § 298, p. 249). — « Et ces choses ainsi faites, et le armée de France

pothèse de la présence de la Pucelle et du roi à Gien, en ce moment, ne serait même pas à discuter.

B.—Dans l'énumération des compagnons de la Pucelle, lors du départ pour Orléans, le jeudi 28 avril, l'édition porte : « und furt mit ir... den herre von Foix¹ » — « et mène avec elle le comte de Foix ». Cette lecture : « Foix », est tirée des manuscrits; l'éditeur semble observer en note que ce personnage n'est pas mentionné dans la collection de sources recueillies dans le *Procès*. On pourrait imaginer qu'il résulte de là un indice, insoupçonné jusqu'ici, de la présence du comte de Foix, à cette date, dans l'armée de secours d'Orléans.

Mais, en réalité, le personnage figure dans le texte de Guido Görres reproduit par Quicherat dans le *Procès*, texte qui porte bien : « den herrn von Foix² ». Quicherat fait même remarquer qu'il faudrait lire, et qu'en tout cas il faut entendre : « Rois » ou « Rais ». Il s'agit ici, évidemment, de la personnalité de Gilles de Montmorency-Laval, sire de Retz, que plusieurs textes, et notamment la *Chronique de Tournai*, désignent, au milieu des personnages mentionnés par Windecke, comme présent à cette entreprise, sans nullement mentionner le comte de Foix³. Le comte de Foix, Jean 1^{er}, ne reparait

assemblée et preste, ladite Pucelle se parti de Chinon, tirant vers Orlens, le joedi XXI^e de apvril... » (Texte de la *Chronique de Tournai*, éd. de Smet, p. 409, dans *Rec. des Chron. de Flandre*, t. III.)

1. Chap. cclx, § 298, p. 249-250.

2. *Procès*, t. IV, p. 490. Il est vrai que cette indication n'est pas repérée dans la table. (Voir t. V, p. 518-519.) M. von Hagen (chap. cclxi, p. 498) imprime, sans autre commentaire : « den herrn von Foix ».

3. « Und furt mit ir den marschalg von Boyisant, den herre von Gakoirt, den herre von Foix und vil ander herren... » (Texte d'Eberhard Windecke, éd. Altmann, chap. cclx, § 298, 249-250.) La lecture « Boussac », que présente l'édition, est une interprétation personnelle de l'éditeur; plusieurs manuscrits, dont le manuscrit

pas dans la France du Nord entre le commencement de 1427 et le commencement de 1430¹.

C. — Immédiatement après, le texte de l'édition porte une addition, qui n'est pas sans prix, au texte inséré dans le *Procès*. La voici, dans son cadre nécessaire² :

« ... und fürt mit ir... allerlei lüte zü pferde und ouch zü füsse wol dritüsent was. Do fürte sie ouch uf die Lenge³ alle ire coste, 60 wegen und vierhundert stück viehes. Do koment sie des andern tages das was des fritages des letsten tages des vor genanten montes. Und die in Orligens woren komen herus uf dem wasser... »

Ce qui se traduit ainsi :

« ... et menait avec elle... gens de toute sorte à cheval et aussi à pied, bien trois mille. Et menait elle aussi par la Sologne tous ses vivres, soixante chariots et quatre cents têtes de bétail. Et vinrent ils le jour suivant, qui

2913 de Vienne, portent « Boyisant », ce qui laisse supposer les formes préalables : « Boisant », et « Bousant », et « Bousac ». — « Et estoient en sa compaignie monseigneur le marescal de Bousac, monseigneur de Gaucourt, monseigneur de Rays, Lahire et plusieurs aultres grands seigneurs. » (Texte de la *Chronique de Tournai*, éd. de Smet, p. 409.) Cf. *Chron. de la Pucelle*, éd. V. de Viriville, p. 278, 286, 287; — *Journ. du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard p. 76; — *Monstrelet*, éd. Douët d'Arceq, t. IV, p. 316; — *Warrin*, volume ou partie V, livre IV, chap. viii, éd. William Hardy, ap. *Chronicles and Memorials of Great-Britain and Ireland during the middle ages*, t. 1422-1431, p. 264-265, passage publié dans *Procès*, t. IV, p. 407; — *Relation du greffier de la Rochelle*, publiée par Quicherat, dans *Rev. Hist.*, t. IV, mai-août 1877, p. 339; — Lettre de deux personnages allemands en date de juin 1429, dans *Procès*, t. V, p. 348; — Lettre de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 9 juillet 1429, dans *Chron. d'Antonio Morosini*, t. III, p. 106, voir p. 106, n. 1, p. 88, n. 7, p. 90, n. 1, et *Add. et Corrections*, t. IV, p. 381.

1. Flourac, *Jean I^{er}, comte de Foix*, p. 111, 130, 133, 134.

2. Chap. cclx, § 298, p. 250.

3. L'édition porte : « lenge ». Sur la lecture « Lenge » et son interprétation par « Sologne », voir page suivante.

était le vendredi dernier jour [de vendredi] du mois susdit. Et ceux d'Orléans étaient sortis par la rivière... »

La phrase portée ici en italiques fait défaut dans le texte publié dans le *Procès*¹. Elle précise cependant bien la date d'entrée de Jeanne d'Arc dans Orléans, à savoir le vendredi 29 avril.

La publication de M. von Hagen² contient cette phrase, avec une interprétation suffisante de son sens général.

La *Chronique de Tournai* porte³ :

« Et estoient en sa compaignie... en nombre de tous combattants environ III mil, que de pied que de cheval. Et menèrent avec eux parmi la Soloingne environ LX carios de tous vivres et III^e XXXV charges de bestail. Et l'endemain ils vinrent à ladite ville de Orliens, empres la rivière, où ceux de ladite ville les vinrent quérir par navires... »

En outre, dans ce passage, divers détails sont à noter.

L'édition de M. Altmann porte : « uf die lenge », mot qui semble traduisible par le sens de longueur. Ces mots ne figurent pas dans le texte du *Procès*. La publication de M. von Hagen, qui en tient compte, les interprète : « auf die Dauer », soit : « pour la durée du trajet ». Mais je n'hésite pas à tenir ces mots : « uf die lenge » pour la corruption d'un nom propre : « parmi la Sologne », expression que présente si clairement la *Chronique de Tournai*. Un des manuscrits de Windecke offre, d'ailleurs⁴, la variante bien préférable : « uî die soluge », qu'il suffit d'interpréter : « uf die Soluge », pour rentrer dans le sens historique.

1. T. IV, p. 191.

2. Chap. CCXLI, p. 198-199.

3. *Rec. des Chron. de Flandre*, t. III, p. 409.

4. P. 251, note g.

L'évaluation du train de campagne à 60 chariots est pareille dans les deux textes.

Le texte allemand « vierhundert stück viehes » — « quatre cents têtes de bétail », est moins explicite que le texte français : « III^e XXXV charges de bestail ».

Quant à l'évaluation des forces françaises en action, il est bien extraordinaire de rencontrer ici, dans les deux textes, le chiffre infime de 3.000 hommes, quand d'autres témoignages certifiés, dont celui de Jeanne d'Arc elle-même, font monter cette armée à 12.000. (Pancazio Giustiniani : 12.000; — Jeanne d'Arc : 12 à 10.000; — Monstrelet : « bien sept mille ¹ ».) Il est bien vraisemblable que, dans le texte original, passé depuis dans la *Chronique de Tournai* et dans Eberhard Windecke, il se trouvât « treize mille », expression transformée, par altérations successives, en « trois mille », en « III mille ».

D. — Un peu plus loin, dans le récit de l'entrée dans Orléans, par les bateaux de la Loire, d'une fraction du convoi dont on vient de voir l'itinéraire et l'escorte, l'édition présente une addition au texte, qui ne semble pas acceptable ² :

« ... die Engelsche, die... worent me dann die [Franzosen] nie darwider staltent. »

Ce qui devrait se traduire ainsi :

« ... les Anglais qui... étaient plus que les [Français], ne saillirent pas encontre. »

Le mot « Franzosen » est ici une adjonction personnelle de l'auteur, qui, pensant que la phrase ne pouvait se comprendre sans cette addition, a pu croire ce mot omis par les manuscrits.

1. Sur cette évaluation, voir la discussion présentée dans *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, note 2 de la page 24.

2. Chap. cclx, § 298, p. 230.

Ce serait l'unique exemple de l'emploi du terme « les Français », dans Eberhard Windecke comme dans la *Chronique de Tournai*, récits visiblement dérivés tous deux d'un texte commun. L'absence totale de ce terme, opposée à la l'emploi continuel de l'expression « les Anglais », a déjà été remarquée, et constitue un argument décisif en faveur de l'origine française, — je ne dis pas de la rédaction en langue française¹ — de ce texte².

L'admission du mot « Franzosen », à cette place du texte allemand, serait donc des plus déconcertantes.

Mais aucun des manuscrits ne présente ce mot³ ; et, quant à l'argument qu'on pourrait tirer de la nécessité du sens, il semble bien que la signification générale de la phrase puisse d'ailleurs se passer de ce supplément.

Réduit à la forme suivante : « ... die Engelschen, die... warent me dann die, nie darwider staltent » — « ... les Anglais, qui étaient plus qu'eux, ne saillirent pas encontre » — le mot *eux* représentant les gens d'Orléans précédemment mentionnés comme sortis par la rivière avec leurs esquifs⁴ —, le texte comporte une clarté suffisante qui n'impose pas l'introduction d'un terme nouveau.

La *Chronique de Tournai*, en ce passage, présente simplement, comme en toute autre occasion, l'expression « les Anglais », « malgré les Engles qui ne osèrent... faire quelque résistance⁵ ».

1. Sur ce point, voir ci-après, p. 82-84.

2. Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, année 1894, nos 40-41, chap. II, § 6, p. 442.

3. L'édition et ses notes n'en portent aucune trace.

4. Du moins cette traduction et cette interprétation me semblent-elles susceptibles d'être proposées.

5. *Rec. de Chron. de Flandre*, t. III, p. 409.

E. — Dans le récit des événements de la journée du vendredi 6 mai, lendemain de l'Ascension (prise par les Français des bastilles de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins), l'édition porte : « und der herre¹ », expression traduisible, telle qu'elle se présente ainsi, par les mots : « et le seigneur », ou bien : « et le chef ». Cette lecture : « der herre », est tirée des manuscrits ; l'éditeur observe en note qu'il s'agit ici du seigneur de Boussac, supposé chef (herre) des forces françaises en action, sans doute à cause de sa qualité de maréchal, énoncée par Windecke lui-même² dans un passage précédent. On pourrait donc croire à une indication signalant, en cette occasion, le rôle de Jean de Brosse de Sainte-Sévère, seigneur de Boussac, maréchal de France, l'un des chefs reconnus de l'armée de secours d'Orléans³.

Mais, outre qu'aucune autre source ne paraît révéler sa présence à ce fait d'armes, d'autres textes portent mention d'un personnage dont le nom, par une défiguration bien compréhensible, explique tout naturellement la forme allemande : « der herre ». Ce nom est tout simplement celui de La Hire, d'Étienne de Vignolles, le légendaire La Hire, le fidèle compagnon de la Pucelle, que le scribe allemand interprète par « der herre ». Il suffira de transcrire « der Herre » pour rentrer dans le sens historique de l'expression. Là encore la *Chronique de Tournai*, entre autres, en inscrivant, à cette même

1. Chap. CCLX, § 298, p. 251.

2. Ci-dessus, p. 74, n. 2.

3. Guido Görres, dans sa transposition, avait interprété : « und ihre herren », forme reproduite dans le *Procès*, avec la traduction : « et ses seigneurs ». (*Procès*, t. IV, p. 493.) — M. von Hagen (chap. CCLXI, p. 199) imprime, accentuant ce sens : « und der französische Heerführer », c'est-à-dire : « et le commandant de l'armée française ».

place de la phrase, le nom de La Hire, permet de restituer au texte allemand toute sa valeur réelle ¹.

F. — Dans le récit de l'assaut des ouvrages des Tournelles, le samedi 7 mai (Eberhard Windecke dit par erreur le 8), l'édition porte : « do bleip dot Cassidas ² » — « là demeura mort « Cassidas ». Cette lecture : « Cassidas », est tirée du manuscrit : l'éditeur, en note, se demande s'il s'agit bien là du célèbre chef anglais William Glasdall.

En réalité, cette interprétation ne peut souffrir aucun doute³. Il serait inutile de citer, à cet égard, tous les textes comportant évidence. Là encore, faut-il seulement remarquer, la *Chronique de Tournai* encadre, à la même place de la phrase, le nom de Glasdall ⁴.

1. « do das die Maget sach und der herre... » (Eberhard Windecke, éd. Altmann, chap. cccxl, § 298, p. 251.) — « Et adont ladite Pucelle et Lahire voians lesdits Engles. » (*Chron. de Tournai*, éd. de Smet, p. 410. Cf. *Journal du siège d'Orléans*, 6 mai, éd. Charpentier et Cuissard, p. 84.) — Il est un autre passage où le texte allemand devrait également, sous cette même déformation, contenir mention de La Hire. C'est dans le fragment relatif à l'énumération des compagnons de Jeanne d'Arc, lors du départ pour Orléans, le jeudi 28 avril, fragment dont le texte vient d'être cité à propos du sire de Rais, transformé en comte de Foix (ci-dessus, p. 74, n. 2). Il est vraisemblable qu'en ce précédent passage, au milieu des multiples répétitions du mot « herre » qu'on observe dans le texte allemand, on en rencontrait encore quelque autre susceptible de se rapporter à La Hire.

2. Chap. cclx, § 298, p. 251.

3. Guido Görres, puis Quicherat, ont interprété « Klassidas » avec la traduction « Classidas ». (*Procès*, t. IV, p. 495.) — M. von Hagen (chap. ccxli, p. 200) imprime, sans autre commentaire : « Cassidas ».

4. « Darinne wurden gefangen und herslagen wol funfhundert, do bleip dot Cassidas ein mechtiger hauptman. » (Eberhard Windecke, éd. Altmann, chap. cclx, § 298, p. 251.) — « Et eulx dedens entrez, y eubl, que pris que mors, environ V^e Engles des principaulx de leur ost... desupz lequel estoit Classedas, ung de leurs ciefs souverains. » (*Chron. de Tournai*, éd. de Smet, p. 411.)

G. — Dans le récit de la retraite des Anglais d'Orléans vers divers points de la Loire, le dimanche 8 mai, l'édition porte : « und liessent irs volkes ligen zü Melun und zu Bogentis und zü Gargans¹. » — « et laissèrent leurs gens en garnison à « Melun » et à « Bogentis » et à « Gargans. »

Il va sans dire que, par cette notation « Melun », il faut entendre, non pas l'inadmissible lieu de Melun, sur la Seine, mais bien Meung, sur la Loire (Meun, selon l'ancienne et correcte notation qui figure seule dans les textes contemporains), lieu qui, avec Beaugency et Jargeau, représente la troisième des places où les Anglais, d'après tous les éléments historiques acquis, opèrent leur retraite.

Pour la notation « Bogentis », la signification de Beaugency (Baugency, selon l'ancienne et correcte notation qui figure dans plus d'un texte contemporain) ne comporte pas de discussion.

Pour la notation « Gargans », une simple modification de lecture, à savoir « Gargaus », rétablit la signification de Jargeau (Gergeau, selon l'ancienne et correcte notation qui figure dans plus d'un texte contemporain), signification qui n'offre pas ici de difficulté².

Il faut donc entendre, sans contestation aucune : Meung, Beaugency et Jargeau³.

1. Chap. cclx, § 298, p. 252.

2. Sur les réflexions auxquelles peuvent donner lieu ces formes, voir ci-dessous, p. 83-84.

3. La transposition de Guido Görres interprète : « zu Melun, zu Baugency und Jargeau. » — « à Melun, à Beaugency et Jargeau. » Quicherat, en insérant ce texte au *Procès*, corrige, avec avertissement préalable, « Melun » en « Mehun », et traduit : « Meun, Beaugency et Jargeau. » (*Procès*, t. IV, p. 496 et n. 2.) — M. von Hagen (chap. ccxli, p. 201) imprime : « zu Melun, Baugency und Jargeau. »

La *Chronique de Tournai* porte : « se estoient mis et enclos à Gergeau, à Baugentis et à Meun ¹. »

La même observation peut se reproduire, quelques lignes plus bas, dans l'exposé du plan de la campagne de la Loire, décidé après le 23 mai, et qui va aboutir à la reprise de Jargeau, Beaugency et Meung, prélude de la journée de Patay, le 18 juin.

Ce passage est celui qui a déjà été précédemment étudié comme marquant le terme où la *Chronique de Tournai* et le récit d'Eberhard Windecke cessent de présenter les similitudes qui ont été précisées ².

L'édition porte : « und hoffet Melune und Garga[n]s und [Bogentis] in undertenig zu machen ³ » — « et espère soumettre « Melune » et « Garga[n]s » et « [Bogentis]. »

Melune, là encore, indique Meung.

Garga[n]s, avec la lecture « Garga[u]s », représente également encore Jargeau.

L'addition « Bogentis », signifiant Beaugency, se justifie par la nécessité de la présence d'un mot après la conjonction allemande « und » — « et ⁴ ».

Il faut donc entendre : Meung, Jargeau et Beaugency ⁵.

La rédaction de la *Chronique de Tournai* ne répète

1. *Rec. des Chron. de Flandre*, t. III, p. 413.

2. Ci-dessus, p. 67-69.

3. Chap. cclx, § 299, p. 252.

4. Sur les réflexions auxquelles peuvent donner lieu ces formes, voir ci-dessous, p. 83-84.

5. La transposition de Guido Görres interprète : « Melun und Jargean. » L'addition de « Beaugency » n'y figure pas. Quicherat, en insérant ce texte au *Procès*, corrige encore, comme précédemment : « Melun » en « Mehun ». Il traduit : « Menu et Jargeau. » (*Procès*, t. IV, p. 497.) M. von Hagen (chap. cclxi, p. 201), faisant adjonction de Beaugency, imprime : « Mehun, Jargeau und [Beaugency]. »

pas, en ce passage correspondant, l'énumération de ces villes, qu'elle a déjà opérée pour sa part. Après avoir signalé ces trois places comme lieux de retraite des Anglais, elle fond les deux passages en un seul, et porte seulement mention de la marche dirigée « après lesdits Engles¹ ».

Les formes sous lesquelles ces divers noms de lieux sont présentés, tant dans Eberhard Windecke que dans la *Chronique de Tournai*, pourraient être interprétées comme indice d'une rédaction latine primitive du document commun d'où sont dérivés les deux textes, ou du moins de certaines parties de ce document.

Sans instituer ici, à ce sujet, aucune discussion, en me défendant même de tout essai en ce sens, je me contente de signaler le fait, sans commentaire d'aucune sorte.

De l'examen du texte allemand résultent les observations suivantes.

Il se peut que la forme *Garyans*² soit prise directement sur le français *Gergeau*, et non sur *Gergolium*, désignation latine de *Gergeau*, dont la corruption en « Jargeau » vient d'être mentionnée.

Mais, en ce qui concerne la forme « Melun », si bizarrement susceptible de confusion avec Melun, sur la Seine, il faut remarquer que certaines variantes présentées par les manuscrits, telles que *Malum* — *Malun*³, concorderaient plutôt avec la forme *Magdunum*, désignation latine de *Meun*, sur la Loire, dont la corruption en « Meung » a été indiquée.

1. *Rec. des Chron. de Flandre*, t. III, p. 413.

2. L'édition porte « Gargans ». On a exposé les raisons pour lesquelles on corrigeait en « Gargaus ». (Ci-dessus p. 81-82.)

3. P. 252, note t.

Plus probante serait encore la forme *Bogentis*, qui semble directement prise sur *Balgentiacum*, désignation latine de *Baugency*, dont la corruption en « *Beaugency* » était précédemment signalée.

La *Chronique de Tournai* porte les formes *Gergeau* et *Meun*, mais présente la notation singulière *Baugentis*, qui semble bien aussi dériver directement de la forme latine *Balgentiacum*, et qui porte aux mêmes réflexions.

Il serait excessif de tirer de ces faits des arguments définitifs en tel ou tel sens. J'entends seulement ajouter ces observations à celles du même ordre déjà recueillies jusqu'ici à l'occasion de l'examen critique d'autres textes.

PARTIE III

SECONDE FRACTION DU RÉCIT

TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRE

Caractère, sinon inédit, au moins inutilisé jusqu'ici, de cette seconde fraction du récit. — Liaison de cette fraction à la première.

— Alinéa jusqu'ici supposé terminal, représentant au contraire, en réalité, le début de cette seconde reprise.

Caractère spécial des *Échos* ainsi rapportés par Eberhard Windecke. — Additions présentées par le recueil strasbourgeois de Jordan.

Texte allemand de ces *Échos* recueillis par Eberhard Windecke ; traduction : commentaire. — Préambule. — Les vignes fleuries de Reims. — La fille de Gien ou de Chinon. — Les ribaudes. — Le combat de la Pucelle. — Le confesseur de la Pucelle : une autre Pucelle, annoncée comme devant venir de Rome. — Le naufrage de la flotte anglaise. — L'assaut de Paris ; les prodiges : les boulets inoffensifs, la colombe sur l'étendard. — L'empoisonnement de Charles VII.

Fin du récit d'Eberhard Windecke. — Insertion, par lui, de la lettre du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne, en date de Rouen, le 28 juin 1431. — Caractère déjà connu de ce document. — Particularités présentées par le texte allemand offert par Windecke.

Cette seconde reprise du récit d'Eberhard Windecke est celle qui, sans relation continue des faits en cours, présente la suite d'informations singulières et merveilleuses sur lesquelles l'étude ici entreprise a déjà appelé l'attention. C'est elle qui, signalée pour la première fois par l'édition de M. Altmann, d'après le ma-

manuscrit 2913 de Vienne, ne paraît pas avoir été encore employée pour l'histoire de Jeanne d'Arc¹.

Voici comment cette seconde reprise se relie à la première dont l'examen vient d'être terminé.

Après la fin de la relation continue des faits, relation arrêtée après le sacre de Reims, à l'annonce de la marche sur Paris, se rencontre un paragraphe qui représente évidemment le début d'un second récit. On pourra en juger par le texte intégral de ce paragraphe, publié ci-après.

Figurant dans les manuscrits qui avaient servi de base aux publications précédentes, ce paragraphe se trouvait ainsi terminer la seule partie consacrée, dans l'œuvre d'Eberhard Windecke, aux actes de Jeanne d'Arc. Dans la transposition de Guido Görres, insérée par Quicherat dans le *Procès*, dans la transposition de M. von Hagen, il représente la conclusion supposée de l'historien mayençais.

Le brusque arrêt, en ce point, de toute mention relative à la Pucelle avait bien spontanément frappé Quicherat². Mais le paragraphe en question n'avait pu être qualifié par lui autrement que de « conclusion³ ».

Toujours est-il que ce paragraphe, étayé par le texte qui le suit, représente, non pas une conclusion, mais une préface, et constitue ainsi, non pas la fin d'une relation unique, mais le début d'une seconde reprise de récit⁴.

1. Toute cette partie figure dans les *Studien zu Eberhart Windecke*, publiés par M. Altmann, peu avant son édition complète. On l'y trouvera, p. 36-46.

2. « Mais comment expliquer qu'il n'ait parlé ni du procès, ni du supplice ? » (Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 485.)

3. « Le récit d'Eberhard de Windecke se termine presque aussitôt après le sacre de Charles VII par une conclusion qui donnerait à croire que l'auteur ne revient plus sur ce sujet. » (*Ibid.*, id.)

4. Sur le caractère « extravagant » de ce paragraphe, voir Arthur Wvys, *Eberhard Windeck und sein Sigmundbuch*, dans *Central-*

Il est à remarquer que, dans le recueil strasbourgeois de Jordan, ce paragraphe singulier ne figure pas, et est remplacé par un écho supplémentaire qui ne se rencontre que dans ce recueil ¹.

Après ce court préambule, cette seconde reprise se poursuit, dès lors, par une série de sept paragraphes, contenant chacun une nouvelle ou un écho distinct, et se suivant les uns les autres dans l'ordre dont on va pouvoir juger.

Je donne ici le texte de toute cette seconde reprise d'Eberhard Windecke, tel que le présente l'édition de M. Altmann. On y trouvera fondu l'écho supplémentaire qui se rencontre, en addition aux autres et en tête, dans le recueil strasbourgeois de Jordan.

J'y ai joint une traduction aussi littérale que possible.

J'ai accompagné chacun de ces échos d'un commentaire qui s'efforce d'en éclaircir le sens et d'en faciliter la compréhension.

Le paragraphe préliminaire figurait déjà dans les précédentes publications et traductions indiquées². Pour maintenir l'ensemble et l'unité documentaire de cette seconde reprise, je l'ai reproduit ici, d'après l'édition de M. Altmann, en assimilant sa traduction à la traduction des échos qui présentés eut un caractère spécial de nouveauté.

blatt für Bibliotheksvesen, chap. II, n° 6, p. 443-444. M. Altmann, dans sa dissertation annexe sur le manuscrit de Jordan (p. 320), qualifie ledit paragraphe de « thöricht ». Mais cette qualification d'« insensé » ne lui conviendrait que dans le cas où il se présenterait comme conclusion.

1. Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corrections*, I, p. 320-321.

2. Notamment *Procès*, t. IV, p. 300-301.

PRÉAMBULE

TEXTE

In¹ dem jore, also man schreip von Cristus geburt 1400 und 29 jor, do kam gewisse botschaft gon Frankenrich, wie das ein Jungfrouwe komen were us Lutringen züm delfin zu Frankenrich und hette mit im gerett, do die Engelschen logent mit grosser macht; und sie die Jungfrouwe von dannen treip mit hilfe des Almechtigen Gotes und der Jungfrouwen Marien, also do vor geschriben stot, wie sū fürsichtig ist, und² was sū det, daz was mit der hilfe Gotes.

1. Paragraphe 303 de l'éd. Altmann, p. 234. Cf. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 500-501.

2. La traduction du terme allemand « botschaft », par « nouvelles », se fonde sur l'équivalence de ces deux expressions, équivalence strictement constatée dans les textes allemand et français de la lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais. (Voir ci-dessus, p. 56, 60, notes.)

3. M. Altmann fait remarquer en note que les mots : « gon Frankenrich », qui paraissent se rencontrer dans les autres manuscrits, ne se trouvent pas dans le manuscrit 2913 de Vienne. — Quant à la signification de l'expression, il paraît bien qu'il faut l'entendre dans le sens suivant : circulation, *en France*, de nouvelles relatives à l'apparition de la Pucelle. — Guido Gorres et Quicherat avaient interprété : « Eskam... gewisse Botschaft *gen* Frankreich... », avec la traduction : « ... nouvelle certaine se répandit *en France*... » (*Procès*, t. IV, p. 500.) M. von Hagen (chap. CCXLII, p. 203) paraît admettre un sens différent : « ... kam sichere Kunde *von* Frankreich... » : ce qui impliquerait la signification : « ... vint nouvelle certaine *de France*... » Les manuscrits paraissent cependant porter « gon », et non « von » : du moins l'édition de M. Altmann (p. 234) n'indique-t-elle pas de variantes à « von ».

PRÉAMBULE

TRADUCTION

Au temps où l'on comptait, de la naissance de Notre-Seigneur, 1400 et 29 ans, lors survinrent nouvelles ² certaines devers France ³, disant comment une Pucelle ⁴ était venue de Lorraine au dauphin, en France, et avait eu entretiens avec lui, en raison des Anglais qui se tenaient à grande puissance audit royaume. Et ladite Pucelle les en chassa avec l'aide du Dieu Tout-Puissant et de la Vierge Marie, ainsi qu'il est écrit ci-dessus, disant comment elle entend l'avenir, et ⁶ comment ce qu'elle fit, ce fut avec l'aide de Dieu.

4. La traduction du terme allemand « die Jungfrouwe », en tant qu'appliqué à Jeanne d'Arc, par le terme « la Pucelle », paraît s'imposer, comme aussi, plus loin, pour le terme « die Maget ». L'allemand dispose ici de deux expressions, tandis que les textes français contemporains n'en présentent qu'une. Quoique « Jungfrouwen Marien » doive se traduire, quelques lignes plus bas, par « de la Vierge Marie », on ne pourrait innover ici, pour Jeanne d'Arc, l'appellation de : « la Vierge », qui ne lui est jamais appliquée par aucun témoignage de son temps.

5. L'édition porte ici la ponctuation suivante : « wie sū fürsichtig ist : und... » Je crois pouvoir préférer la ponctuation : « wie sū fürsichtig ist, und... », avec le sens qui en découle. Ce sens général paraît adopté par Guido Görres et Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 501), ainsi que par M. von Hagen (chap. cxxlii, p. 203).

6. Sur ce sens et sur la ponctuation dont il dérive, voir la note précédente.

COMMENTAIRE

Ce paragraphe préliminaire de la seconde reprise du récit d'Eberhard Windecke figurait déjà, comme il a été dit, dans les publications antérieures, où il jouait le rôle de conclusion ¹.

1. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 500-501.

Il contient seulement, comme on voit, des généralités qui, dans l'état antérieur du texte, pouvaient passer pour récapitulatives, mais qui, dans sa présentation actuelle, peuvent plutôt être considérées comme un préambule¹.

1. On vient de voir que, dans le manuscrit strasbourgeois de Jordan, ce paragraphe était remplacé par un écho supplémentaire, celui dont le texte est donné ci-après.

I

TEXTE

Item¹ da der konig zü Renss sacrierte wart, da lag gar ein gross volg umb Renss huss in den reben und verdarbten die reben alle mit iren pherden und süst. Und alz der konig von Renss zoge und enweg kam, dar nach unlange da richten sich die reben wieder uf alle und wordent alle ander worb blüwen und gewonnen me trüben dann vor, und man solte sie lessen üf sant Martins dag.

1. Cet écho ne se retrouve que dans le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan, où il remplace, comme il vient d'être dit, l'alinéa insignifiant, naguère tenu pour terminal, et qui sert au contraire de début à la seconde reprise du récit d'Eberhard Windecke. Il ne peut être

I

TRADUCTION

Item, quand le roi fut sacré à Reims, lors se trouva très forte gent autour de Reims, dehors parmi les vignes, et gâtèrent toutes les vignes avec leurs chevaux et autrement. Et quand le roi partit de Reims et tira outre, peu après se relevèrent derechef toutes les vignes, et fleurirent toutes d'une autre pousse, et portèrent plus de raisins qu'avant, et dut-on les laisser jusqu'au jour de la Saint-Martin ².

distrain des autres échos publiés ici. On en trouve le texte dans l'édition d'Eberhard Windecke de M. Altmann, *Additions et Corrections*, 1, p. 520-521.

2. Le 11 novembre.

COMMENTAIRE

Cet écho ne se retrouve jusqu'ici dans aucune autre source connue.

Jeanne d'Arc et Charles VII entrent à Reims, venant de Châlons, le 16 juillet 1429. Le sacre a lieu le 17. La Pucelle et le roi quittent Reims, se dirigeant vers Soissons, le 21.

L'allusion à la date de la Saint-Martin (11 novembre), qui se trouve contenue dans ce récit, reporte sa rédaction, au plus tôt, à la fin de l'an 1429.

C'est une bonne fortune exceptionnelle que d'en retrouver ainsi le texte, conservé dans le seul manuscrit de Strasbourg.

Il représente sans conteste la plus gracieuse, la plus poétique de ces nouvelles à forme légendaire, ainsi improvisées, sur les pas de Jeanne d'Arc, par l'inépuisable faculté d'imagination de la foule.

En quelques mots, il évoque, en pleine France, à la vue des clochers de la Ville Sainte des Gaules, tout un paysage et toute une scène presque évangéliques.

II

TEXTE

Item¹ uf einen andern tag rittent sie die Engelschen süchen, ire vigende. Do was ein man under dem here, der hatte sine bülen bi ime, und reit gewoppent, das man sie nit kante. Und do sie all uf das velt koment, do sprach die Maget zu den andern herren und capitaniën : « Es ist ein wip under unserm volg. » Do seiten sie alle, sie enwusten keine under in. Also det sie den harsch züsamēriten, und do sie züsamēkoment, do reit die Maget und süchte und vant so zü stunt daz wip und zöigete sie den herrn mit eim vinger und sprach : « Die ist es », und sprach zu dem wibe : « Du bist von Gigion und gest mit eim kinde; und wer daz nicht, ich wolt dich tün döten; und du hast vor ein kint verwarloset, und nit thün diseme kinde also. » Und also nomen sie die knechte und fürten sie heim und warten ir, biss sie des kindez genass. Und daz wip seite offentlich, sie hette wor geseit.

Item darnoch vant sie aber zwo vorn² d e dochter, den hette sie vor verboten, das sie nit in den harst kement, oder sie wolte sie döten lossen, wanne sie nit in den harsst gehortent. Also

1. Paragraphe 304 de l'édition Allmann, p. 254-255. Premier des échos révélés par cette édition.

2. Sur la traduction du texte allemand : « die Maget » — « die Magd » — par l'expression : « la Pucelle », voir ci-dessus, *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.

3. L'interprétation de la forme allemande « Gigion » en « Gien », me paraît celle qui se justifie le plus. L'interprétation « Dijon » ne s'expliquerait pas. Dijon, plus que toute autre ville, dépendant du parti anglo-bourgnignon. — Chinon serait admissible, en tant que localité française ayant servi de base à la création de l'armée de secours d'Orléans, mais le vocable ne se présenterait pas sous cette forme de « Gigion ». En effet, mention de Chinon a déjà été rencontrée dans la première partie du

II

TRADUCTION

Item, un autre jour, chevauchaient-ils en quête des Anglais, leurs ennemis. Adonc en l'armée était un homme, qui avait sa mie près de lui, laquelle chevauchait en armes, pour qu'on ne la reconnût point. Et quand ils furent tous sur les champs, adonc dit la Pucelle² aux autres seigneurs et capitaines : « Il y a une femme parmi nos gens. » Adonc dirent-ils tous qu'ils n'en connaissaient point parmi eux. Alors fit-elle assembler l'ost, et quand ce fut fait, adonc chevaucha la Pucelle, et chercha, et lors trouva sur l'heure la femme, et la montra d'un doigt aux seigneurs, et dit : « La voici », et dit à la femme : « Tu es de Gien³ et es grosse d'enfant ; et, n'était cela, je te ferais mettre à mort ; et tu as déjà laissé périr un enfant, et n'en feras pas de même de celui-ci. » Et alors la prirent les valets et la ramenèrent chez elle et la tinrent en garde jusqu'à sa délivrance d'enfant. Et la femme dit ouvertement que la Pucelle avait dit vrai.

Item, en après, trouva-t-elle à nouveau deux ribaudes⁴, auxquelles elle avait déjà défendu de se trouver en l'ost, ou bien elle les ferait mettre à mort, car elles n'appartenaient pas

récit de Windecke, et, dans les diverses variantes que peuvent offrir manuscrits et lectures telles que : « Ghenoe », « Ghende », « Ghense », se manifeste toujours un *n* médian, qui, dans la forme « Gigion », fait complètement défaut. — Etant données, et la zone de formation de l'armée de la campagne du Sacre, et la connaissance que Jeanne d'Arc, par sa récente résidence, pouvait posséder de la ville de Gien, et la liaison de ce fait avec le fait suivant, survenu à ce qu'il semble près de Gien, l'interprétation de « Gigion » en Gien semble la plus plausible.

4. Le manuscrit paraît porter : « vorne » ; l'édition présente : « vorn[d]e », d'après le manuscrit de Jordan (édit., p. 521) qui offre : « varende ». On obtient ainsi l'expression : zwei fahrende Töchter, qui correspond à celle de : deux ribaudes. Voir la phrase suivante.

vant sie die zwo varn[de] dochter uf ein zit, also sie aberittent, wann sie seite vorhin, daz wiber under dem harst weren. Und do sie die wiber fant, do sprach sie : « Ir dorechten dochter, ich han uch vorhin verboten min geselleschaft. » Und also zouch sie ir swert uss und slüg die ein dochter durch den kopf, das sü starp.

1. Voir la note précédente.

à l'ost. Adonc trouva-t-elle une fois les deux ribaudes¹, alors qu'elles se départaient à cheval, car elle venait paravant de dire [qu'elle savait] qu'il y avait des femmes en l'ost. Et quand elle trouva les femmes, lors dit-elle : « Vous folles filles, je vous ai paravant interdit ma compagnie. » Et lors tira-t-elle son épée hors et férut une des filles par la tête, si bien qu'elle mourut.

COMMENTAIRE

Ce paragraphe représente, comme on voit, deux échos de même ordre, ainsi réunis sous le même groupement.

Le premier écho ne se rencontre et n'est reconnaissable en aucun autre texte. Jusqu'ici, il semble absolument propre au récit de Windecke. Il appartient visiblement au cycle d'actes divinatoires prêtés par la voix publique à la Pucelle.

Le second écho présente un nouveau spécimen, facilement reconnaissable, du récit plus ou moins déformé d'une aventure bien connue. Il s'agit, en l'espèce, de la scène où Jeanne d'Arc rompit son épée sur les épaules d'une fille de joie qui suivait indûment l'armée royale.

Le fait est rapporté, parmi les chroniqueurs contemporains, par Jean Chartier, et, au procès de réhabilitation, par la déposition du duc d'Alençon.

Jean Chartier inscrit cet épisode, avec une certaine précision, au premier jour de la campagne du Sacre, au jour où Charles VII s'ébranle de Gien même, avec le gros de l'armée, et où la Pucelle quitte, avec l'avant-garde, le camp où elle s'est installée, depuis peu, à quatre lieues en avant de la ville, — la route prise par toutes les forces françaises réunies étant la direction de Gien à Auxerre¹. La date de cette mise en marche générale vers le sacre de Reims est le 29 juin².

1. *Chartier*, éd. V. de Viriville, t. I, p. 90, cf., p. 122-123.

2. *Cagny*, éd. Henri Moranvillé, p. 157; — *Geste des nobles Français*, dans *Chron. de la Pucelle*, éd. V. de Viriville, p. 311, n. 1, dans P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, pièces just., A, p. 618. Cf. *Chron. de la Pucelle*, éd. V. de Viriville, p. 310-314, et *Journ. du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, p. 108.

La déposition du duc d'Alençon, l'enthousiaste et fidèle compagnon de la Pucelle, toujours à ses côtés pendant cette campagne, fixerait ce fait, dont il assure avoir été témoin oculaire, en un tout autre lieu, bien distant, et à une tout autre date, bien postérieure : c'est-à-dire à Saint-Denis, pendant la préparation de l'attaque de Paris¹. Ce séjour à Saint-Denis, dans la place même ou auprès, se place entre le 26 août, jour de l'entrée de Jeanne d'Arc et du duc dans la ville, et le 13 septembre, jour de la retraite ordonnée par le roi².

Jean Chartier est seul à dire que l'épée ainsi rompue était celle-là même qui avait été trouvée à Sainte-Catherine-de-Fierbois, en de si merveilleuses circonstances³; il ajoute que malgré tous les efforts ordonnés par le roi, les tronçons de l'épée ne purent être resoudés, ce qui, depuis, fut interprété comme un mauvais présage⁴.

Le texte de Windecke ne permet, comme on voit, de rien préciser sur ce point. Ajoutons qu'il est seul à mentionner la mort d'une des « folles filles » ainsi frappées. Les deux textes français ne parlent que de la rupture de l'épée, incident que le texte allemand ne signale pas d'ailleurs.

1. *Procès*, t. III, p. 99.

2. *Cagny*, p. 165 et 169.

3. *Chartier*, t. I, p. 90. — Sur l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois, voir les renseignements présentés dans *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, notes 2 et 3 de la page 108.

4. *Chartier*, t. I, p. 122-123.

III

TEXTE

Item ¹ darnoch uf ein tag sass der konig und ass zü morgen imbes, und die Maget zouch zu velde und wolt den Engelschen engegen ziehen, wanne si hette vernomen, sie wer³ uf dem velde. Und also sass jederman uf in der stat und zouch zü velde zu der Maget. Do das der konig vernam, daz iederman der Maget nochvolgete, do det er die porten züsliessen. Daz wart der Maget uf deme velde gesaget. Do sprach die Maget : « Ee es nonzit wurt, so wurt dem konige als not, daz er zü mir kompt, das er sinen mantel kume angeworfet und one sporen mir nochilet. » Also geschach es. Ouch worent die reisigen in der stat, die santent zu dem konige, das er die porten balde ufdete thün oder sie wolten sie zerhouwen. Also wurdent die porten zü stunt ufgethon, und iederman rante der Megde noch und wolte nieman dez koniges beitten. Das vernam der konig und warf balde einen mantel an one ander wopunge und ilete der Megde noch. Und also warf sie uf den selben tag der Engelschen vil darnider.

1. Paragraphe 305 de l'éd. Altmann, p. 255.

2. La traduction du terme allemand « morgen imbes » par « diner » me semble préférable. Le mot à mot comporterait « repas du matin », ce qui ne correspondrait à aucune expression des textes français con-

III

TRADUCTION

Item, en après, un jour, était le roi à table, à diner², et la Pucelle se mit aux champs et voulut tirer encontre les Anglais, car elle était avisée qu'ils étaient sur les champs. Et alors par la ville se mit chacun à cheval et tira aux champs vers la Pucelle. Quand le roi s'avisa du fait que chacun suivait la Pucelle, lors fit-il clore les portes. Ce fut dit à la Pucelle aux champs [où elle était]. Adonc dit la Pucelle : « Avant qu'il soit heure de none³, si sera au roi tel besoin de venir à moi, qu'il me suivra de tire, son manteau à peine jeté sur lui et sans éperons. » Ainsi advint-il. Aussi étaient les gens d'armes en la ville, qui mandèrent au roi qu'il fit de suite ouvrir les portes, ou bien qu'ils les jetteraient bas. Alors furent les portes ouvertes sur l'heure, et chacun courut après la Pucelle, et ne voulut nul prendre garde au roi. Du fait s'avisa le roi, et jeta de suite un manteau sur lui, et suivit de tire la Pucelle. Et alors, ce jour même, rua-t-elle grand nombre d'Anglais jus.

temporaires. « Diner » doit ici s'entendre dans le sens de ces textes, c'est-à-dire du repas pris vers la fin de la matinée, tandis que « souper » représente le repas du soir.

3. Edit. « wer[en] ».

4. Trois heures de l'après-midi.

COMMENTAIRE

Cet écho, dans le cadre où il se présente ici, ne se retrouve dans aucun autre texte connu.

Faudrait-il, dans ce bruit courant, deviner quelque version, amplifiée et déformée, d'un incident ignoré survenu en quelque ville traversée par le roi et la Pucelle, pendant la campagne du Saere ou la campagne de Paris, dans la marche de Gien sur Reims ou de Reims sur Paris, seules opérations où Jeanne d'Arc et Charles VII se soient trouvés, ensemble, à portée de l'ennemi?

C'est à cette époque, en effet, que semblent se rapporter presque tous les échos enregistrés dans cette partie du récit de Windecke.

Le texte allemand mentionne un combat livré aux Anglais.

Entre Gien et Reims, et pendant la première partie de la campagne de Paris, entre Reims et le pont de Seine de Bray, l'armée royale ne paraît pas avoir rencontré d'Anglais, mais seulement des Bourguignons. Encore l'histoire acquise ne signale-t-elle pas de combat en forme. Néanmoins les bruits en cours, dont on retrouve trace

d'expansion dans l'Italie du Nord, propageaient de terribles nouvelles de chocs meurtriers, signalés vers cette date¹.

Ou bien devrait-on reconnaître, dans ce récit, une répercussion, singulièrement altérée, il est vrai, d'un épisode de la libération d'Orléans, classé et acquis à l'histoire ?

On sait que, le matin de l'assaut des ouvrages des Tourelles, le samedi 7 mai, au moment où la Pucelle, rentrée la veille au soir à Orléans, après la prise et l'occupation de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins, se préparait à sortir de la ville et à passer la Loire pour achever la tâche si bien commencée, les portes de la place d'Orléans se trouvèrent fermées, par ordre des chefs des forces françaises. Ceux-ci, devant les succès positifs obtenus le jour précédent, préférant s'en tenir à ce résultat acquis, désapprouvaient la poursuite des opérations et cherchaient à empêcher l'attaque des boulevards et de la bastille encore aux mains de l'ennemi, à la tête du pont, sur la rive de Sologne. Jeanne d'Arc dut faire ouvrir de force la grande porte de Bourgogne et une petite porte donnant sur la grève de Loire, en amont de l'amorce du pont, sur la rive d'Orléans, pour pouvoir donner issue à ses gens, effectuer le passage de

1. Combats d'allure légendaire, signalés, à Auxerre et vers Troyes, par une correspondance de France adressée au marquis de Montferrat, en date de la mi-juillet environ. (*Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 148-156.)

la rivière et assurer la magnifique victoire qui allait couronner la journée¹.

Le texte allemand parle de la part du roi dans l'événement. Charles VII. il est vrai, alors bien loin d'Orléans, ne joua aucun rôle dans cette scène. Le principal acteur paraît en avoir été le sire de Gaucourt², homme de guerre éprouvé, de vaillance et loyauté indiscutables, mais l'un des pires représentants, dans l'entourage militaire du roi, des défiances déjà organisées contre Jeanne d'Arc. Gouverneur d'Orléans au début du siège³, obligé de quitter la ville par suite d'une chute de cheval⁴, y ayant reparu depuis⁵, repassé ensuite à Chinon près du roi⁶, rentré dans Orléans avec l'armée de secours⁷, il était chargé, le matin du 7 mai, d'assurer la clôture des portes et l'interdiction de tout essai de pas-

1. Sur toute cette scène et les témoignages s'y référant, Wallon, *Jeanne d'Arc*, nouv. éd., 1901, t. I, p. 160-163.

2. Raoul, sire de Gaucourt, l'ancien défenseur de Harfleur contre l'invasion anglaise en 1413, prisonnier depuis en Angleterre, rentré en France en 1427.

3. *Journal du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, p. 7.

4. *Ibid.*, p. 7-8.

5. *Ibid.*, p. 34.

6. Déposition du sire de Gaucourt, *Procès*, t. III, p. 16-18.

7. Il est mentionné par plusieurs textes comme quittant Blois avec toute l'armée, le 28 avril, ce qui confirme sa propre déposition. (*Procès*, t. III, p. 18.) On le retrouve à Orléans, le jeudi 5 mai, jour de l'Ascension, présent au conseil où est décidée, pour le lendemain, l'attaque des bastilles anglaises de la rive de Sologne. (*Journ. du siège*, p. 83; *Chartier*, éd. V. de Viriville, t. I, p. 73.)

sage. Violemment apostrophé par Jeanne d'Arc, outrée de cette puéride perfidie, il paraît avoir couru danger de mort dans le tumulte provoqué par la sortie furieuse des troupes enthousiasmées¹. Dans la suite de la journée, il figure parmi les combattants de l'assaut des ouvrages des Tourelles².

Quoi qu'il en soit, cet écho n'en marque pas moins, de façon instructive, la tendance immédiate de l'opinion populaire à apprécier le rôle du roi et de l'entourage royal à l'égard de la Pucelle.

1. Déposition de Simon Charles, *Procès*, t. III, p. 117. Sur l'inter-version du jour de l'événement, présentée par ce témoin, voir la rectification décisive apportée par M. Wallon, *loc. cit.*, p. 163, n. 1.

2. *Berry*, ad ann. 1429, éd. Denis Godefroy, p. 377.

IV

TEXTE

Item¹ ein gotforchtig selig mensch hette gern gewisst heimlich der Megede leben und übung; darumb schiebt er heimlich zü ir iren bichtvater, der do ist ein grosser doctor. Den bat er im dovon eigentlich zu verschriben die worheit umb Gotes willen. Also det der doctor, aber er frogete vor die Maget in ire bichte von irem leben und übung und sprach ouch zu der Megede, er hette verstanden, sie hette ir reinung zu der heiligen ee gegriffen. Also antwurt im die Maget, sie hette ir jungfrouwelicheit biss her gehalten und wer ir ouch nie zu sinne komen sie zü beflecken; also wolt sie ouch fürbas stete sin mit Gotes hulfe bis an ir ende. Und seite ime dobi, wie ein strit solte beschehen gegen den Ungloibigen, do solte ire parthie gesigen, und in dem strit wolt sie ir jungfrouwelicheit Got bevelhen und darzü ire sele ufgebende, wanne sie solte sterben. Und do sol ein andere Maget bi in sin, die sol von Rome sin, die sol noch ir regnieren an ire stat. Ouch sagt der doctor, die Maget habe me arbeit des tages mit ordenieren und riten von einem zü dem andern, wann dri die starckesten ritter, die man vinden mag; und nachtz fürt sie als ein hertes grosses strenges leben herter dann ein Kartüser in sime closter, wann sie knuwet uf iren knuwen bloss mit weinenden augen und betet den Almechtigen Got an, daz er der gerechtikeit welle bistendig sin und die ungerechtikeit welle undertrücken, die so lange hat uberhant genomen. Dis det der doctor dem güten mōnschen kunt und noch vil me.

1. Paragraphe 306 de l'éd. Altmann, p. 255-256.

2. Je ne vois guère d'autre sens possible à la phrase allemande, qui peut paraître embarrassante : « und sprach ouch zu der Megede er hette verstanden, sie hette ir reinung zu der heiligen ee gegriffen. » L'édition ajoute ici le mot « wegen » : « sie hette ir reinung [wegen] der heiligen ee gegriffen. » — « qu'elle s'était [, en raison de] sa pureté, vouée au

IV

TRADUCTION

Item, était un saint homme de religion qui eût volontiers pris information secrète de la vie et des mœurs de la Pucelle; ce pour quoi il lui dépêcha secrètement son confesseur [à elle], qui adonc est un grand docteur. Lequel il pria de lui en mettre par écrit, tout à plain, la vérité pour l'amour de Dieu. Ainsi fit le docteur, mais, par avant, il s'enquit près de la Pucelle, en sa confession, de sa vie et de ses mœurs, et dit aussi à la Pucelle qu'il avait compris qu'elle avait voué sa pureté au sacrement de mariage². Alors lui répondit la Pucelle qu'elle avait jusque-là gardé sa virginité, et qu'aussi ne lui viendrait jamais en l'esprit de la souiller; ainsi voulait-elle également qu'il en fût désormais, avec l'aide de Dieu, jusqu'à sa fin. Et, outre ce, lui dit comment bataille devait survenir contre les Infidèles, où son parti devait obtenir victoire, et qu'en la bataille elle vouerait à Dieu sa virginité, et lui remettrait en outre son âme, car elle devait mourir. Et adonc doit être de par lui³ une autre Pucelle, laquelle doit être de Rome, laquelle doit, après elle, régner en son lieu⁴. Aussi dit le docteur que la Pucelle, de jour, avait plus de labour, à ordonner et à chevaucher de l'un à l'autre, que trois des plus forts chevaliers qu'on pût trouver; et de nuit mène-t-elle une si dure vie de grande rudesse, plus durement qu'un Chartreux en son cloître, car elle s'agenouille, à genoux nus, les yeux en larmes, et supplie le Dieu Tout-Puissant qu'il veuille porter secours à la justice et veuille écraser l'iniquité, qui si longtemps a pris le dessus. Ce fit le docteur connaître au bon moine, et bien plus encore.

sacrement de mariage. » Ne peut-on se passer de cette addition, et entendre : « qu'elle avait voué sa pureté au sacrement de mariage » ?

3. « bi in » — « de par lui », c'est-à-dire : de par Dieu.

4. Je m'efforce de calquer aussi mot à mot que possible cette phrase capitale, en respectant sa platitude d'expression.

COMMENTAIRE

Cet écho ne se retrouve en aucun autre texte, et appartient uniquement, dans toute sa singularité, au chroniqueur allemand.

Le confesseur officiel de Jeanne d'Arc, pendant toute sa carrière militante, fut, comme on sait, l'Augustin Jean Pasquerel¹.

« Lecteur » au couvent de son ordre à Tours, il fut amené à la Pucelle, lors du séjour de celle-ci à Tours, dans la dernière semaine d'avril, d'une manière assez singulière.

Quelques-uns des six compagnons de route qui avaient formé l'escorte de Jeanne d'Arc, de Vaucouleurs à Chinon, étaient repartis de Chinon pour le lointain pèlerinage du Puy-en-Velay. Ils allaient assister à la grande manifestation pieuse organisée dans ce célèbre sanctuaire, en cette année 1429, à la date du 25 mars, par la rare coïncidence du jour de l'Annonciation avec le Vendredi-Saint. On sait qu'à cette même solennité figurait la mère de Jeanne, Isabelle Romée, ainsi venue de Dom-

1. « Pasquerel », selon la notation d'alors.

remy jusqu'en ce lieu de dévotion célèbre, où un même et touchant sentiment la joignait aux fidèles de la première heure, dont l'obscur dévouement venait d'assurer l'œuvre merveilleuse de sa fille.

A ce pèlerinage, venu, quant à lui, de Touraine, participait aussi Jean Pasquerel. Pris pour sa personne d'une sympathie dont les circonstances demeurent inconnues, les compagnons de la Pucelle regagnent avec lui Tours, où se trouvait alors Jeanne d'Arc, logée au logis de Jean Dupuy, bourgeois de la ville. Sur leur recommandation, elle l'agrée comme confesseur et chapelain ¹.

Jean Pasquerel suivit constamment Jeanne d'Arc, en cette double qualité, depuis cette rencontre à Tours, à la fin d'avril 1429. Il fut pris avec elle sous les murs de Compiègne, le 23 mai 1430 ². Lors du procès de

1. Sur ce fait, déposition de Fr. Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 100-104. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, chap. XII, *Jeanne d'Arc et le grand jubilé du Puy en 1429*. — Le rôle prêté à Isabelle Romée dans cet éloquent récit (chap. cciv-ccv), au sujet de la présentation de Fr. Jean Pasquerel à Jeanne d'Arc, paraît une interprétation exagérée du texte de cette déposition : celle-ci ne fait allusion qu'à la simple présence d'Isabelle Romée au Puy, et ne met en scène, comme décidant le religieux à rentrer ensemble en Touraine, que les seuls compagnons de la Pucelle. — Sur les dates du séjour de la Pucelle à Tours, où, venant de Chinon, elle semble arriver le 21 avril, et d'où elle gagne Blois, qu'elle quitte après une halte de quelques jours, le 28 avril, voir : *Chron. de Tournai*, éd. de Smet, p. 409, dans *Rec. des Chron. de Flandre*, t. III, et dans R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., B, p. 622; Eberhard Windecke, éd. Altmann, ch. cclx, § 298, p. 249.

2. « Et ea illa hora ipse loquens semper secutus est eam et cum ea moram traxit usque ad villam Compendii, diu ibidem

réhabilitation, il se trouvait affecté au couvent de son ordre à Bayeux ¹.

Nul texte ne lui suggère le rôle singulier ici prêté au confesseur de la Pucelle, rôle que ce récit d'Eberhard Windecke est seul à présenter sous cette forme.

Il faut considérer de plus près le dire final, prêté par ce récit à la Pucelle envers ce confesseur plus ou moins imaginaire ².

Ce dire final comprend, comme on voit, deux assertions : la première, relative à la prévision de la mort de la Pucelle dans un combat livré aux Infidèles ; la seconde, concernant l'apparition d'une autre vierge inspirée destinée à lui succéder.

La première assertion comporte une curieuse allusion aux intentions qu'aurait pu avoir la Pucelle d'engager une croisade universelle contre les Infidèles. Une mention en a déjà été rencontrée dans le texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*. On ne peut que renvoyer aux explications fournies en cette circonstance ³. Quant à la prédiction, par Jeanne d'Arc elle-même, de sa propre

fuit capta. » (Dépos. de Fr. Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 101-102). « Et applicuit ipse loquens Turonis... et erat ipse loquens in societate ipsius Johanna, a qua non recessit donec ipsa fuit capta ante Compendium. » (*Ibid.*, p. 103-104.)

1. Dépos. de Fr. Jean Pasquerel, *Procès*, t. III, p. 100.

2. « Et, outre ce, lui dit... laquelle doit, après elle, régner en son lieu. »

3. Voir ci-dessus, p. 60-61, n. 9.

mort, en ces circonstances extraordinaires, ce passage de Windecke est le seul à en faire ainsi mention ¹.

La seconde assertion touche à des faits plus compliqués. On y distingue la prédiction qu'une autre envoyée céleste doit lui succéder, et que cette seconde Pucelle doit *venir de Rome* ².

On découvre là, me semble-t-il, une des explications les plus imprévues d'un des incidents qui marquèrent, quelques années plus tard, l'imposture de la fausse Pucelle, la trop célèbre Claude des Armoises.

Faut-il résumer la carrière acquise de cette aventurière — son apparition, en mai 1436, aux environs de Metz, sa reconnaissance par les propres frères de Jeanne, — ses pérégrinations en Lorraine, en Luxembourg, dans l'Allemagne rhénane, son mariage avec le représentant d'une famille lorraine de noblesse authentique, Robert des Armoises — sa présence, en 1439, à Orléans, à Tours, dans le Maine — sa comparution à Paris, par ordre de l'Université et du Parlement, dans l'été de 1440,

1. Tout ou plus pourrait-on en rapprocher un dire de Jeanne d'Arc, rapporté, avec une certaine précision, par le duc d'Alençon en même temps que l'affirmation de tous les objets de sa mission. Elle aurait à diverses reprises dit au roi « qu'elle durerait un an et guère plus ». — « Audivitque aliquando dictam Johannem dicentem regi quod ipsa Johanna duraret per annum et non multum plus... » (Dépos. du duc d'Alençon, *Procès*, t. III, p. 99.)

2. « von Rome sin ». — Mot à mot : « être de Rome ».

— enfin sa disparition totale de l'histoire, après ces incroyables années d'effarante simulation¹?

Or, lors de son exhibition publique, à Paris, « sur la Pierre de Marbre », en la grande cour du palais, Claude des Armoises assurait *arriver de Rome*. Elle s'y serait rendue, assurait-elle, pour obtenir le pardon de quelque cas réservé, et y serait demeurée, sous un déguisement militaire masculin, dans les troupes pontificales, « en la guerre » du pape Eugène IV, sans doute pendant les troubles provoqués par la révolution romaine de 1434².

Dès lors, un rapprochement ne semblerait-il pas autorisé entre les deux faits suivants? D'une part, le fait acquis de la circulation en pays rhénan, à Mayence où elle est ainsi recueillie, de la soi-disant prédiction de la Pucelle, portant qu'après sa mort prochaine, une autre doit lui succéder, et *venir de Rome*. D'autre part, l'affirmation de Claude des Armoises, originaire, elle aussi, des frontières rhénanes et lorraines, et chercheuse d'aventures en pays rhénans, assurant qu'elle-même *arrivait de Rome*. Ne peut-on admettre que, pourvue de

1. J'ai eu occasion de relater ces faits dans une récente étude : *la Fausse Jeanne d'Arc (Le Moyen Age, mai-juin 1895)*. Voir les chapitres : *Les documents sur la véritable dame des Armoises; Historique de la confusion de la dame des Armoises avec Jeanne d'Arc*.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, entre 28 juillet et 9 octobre 1440, éd. Tuetey, p. 354-355.

sa connaissance de cette prédiction bizarre, et, surtout, sachant à quel point elle avait couru ces régions, l'aventurière ait cherché à l'exploiter à son profit, en se présentant comme munie du signe de créance prophétisé par Jeanne en personne ?

Le fait, en tout cas, ne paraît pas négligeable, et doit comporter réflexion.

Quant à l'appréciation personnelle du confesseur de la Pucelle, qui termine ce long écho, elle ne paraît se rencontrer, sous cette forme, que dans ce récit d'Eberhard Windecke. La rédaction en est aussi touchante que conforme à la réalité générale des témoignages acquis.

V

TEXTE

Item¹ darnoch uf einen andern tag do sass die Maget nit verre von dem konige und ass; und sie geriet gar dicke heimlich lachen, und dez nam der konig war und sprach zu ir : « Liebe genoten, warumbe lacht ir so tugentlich? » Sie sprach : « Herre, noch dem essen wil ich es uch sagen. » Do man gass, do sprach sie : « Herre, uf disen tag sint funfhundert Engelscher uf dem mere hertrunken, die herüber in uwer lant woltent sin uch zü schaden; darumbe habe ich gelachtet; und uf den dritten tag wirt uch gewisse botschaft komen, das es wor ist. » Also geschach es ouch.

1. Paragraphe 307 de l'éd. Altmann, p. 256.

2. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 521) présente ici l'addition des mots : « zü

V

TRADUCTION

Item, en après, un autre jour, était la Pucelle assise auprès du roi², et mangeait; et lui survint de très fort rire à la dérobee. Et s'en avisa le roi et lui dit : « Bien aimée, pourquoi riez-vous de si grand cœur? » Elle dit : « Sire, après le repas, je vous le dirai. » [Et] quand on versa l'eau, lors dit-elle : « Sire, en ce jour, sont cinq cents Anglais noyés en la mer, qui voulaient passer par-delà en votre terre pour vous porter dommage: ce pour quoi j'ai ri; et au tiers jour vous viendront nouvelles certaines que c'est vérité. » Ainsi advint-il aussi.

tische » — « à table », de la façon suivante : « ... sass die Maget nit verre von dem konige zü tische und ass » — « ... était la Pucelle assise non loin du roi à table et mangeait ». Adjonction qui ne change en somme rien au sens tout indiqué de la phrase.

COMMENTAIRE

Cet écho ne se rencontre que dans le récit d'Eberhard Windecke. On ne voit pas à quel fait il pourrait se rapporter. En outre, il ne s'accorde pas avec la tendance générale prêtée à la Pucelle et à son caractère.

Peut-être cependant, par une déformation fantaisiste, pourrait-il se référer à quelque incident du passage en France de l'armée anglaise de renfort, qui, ainsi qu'il est établi, entra en jeu au mois de juillet 1429. Les forces anglaises comprenaient, pour une bonne part, les troupes levées et payées par le Saint-Siège, sous le commandement du cardinal Henry de Beaufort, évêque de Winchester, grand-oncle du jeune roi Henry VI, pour coopérer à la cinquième croisade expédiée contre les Hussites de Bohême. Troupes que le gouvernement anglais, par virement administratif, trouva bon d'affecter sans vergogne aux opérations contre la France. Les forces de la croisade, toujours sous le commandement du cardinal anglais, ainsi détournées de leur affectation première, portaient, en vue de leur destination nouvelle, un étendard spécial, à signification ironique dirigée contre la Pucelle, dont l'auteur du *Livre des Trahisons de France*, qui paraît l'avoir vu de près, a laissé une curieuse description. L'armée de renfort dont elles faisaient partie, forte en tout de 3.550 hommes, passa, sans incident connu, de Douvres à Calais, entre le 3 et le 10 juillet 1429¹.

1. Sur l'armement et le rassemblement de cette armée, voir *Chronique d'Antonio Morosini*, Annexe XVII, t. IV, p. 328-331.

Dès cette époque même, se préparait en Angleterre une seconde armée de renfort, dont le passage était annoncé comme devant se faire presque simultanément avec la première. Néanmoins, de délai en délai, elle ne devait en fait traverser la Manche qu'au printemps de 1430, avec le jeune roi Henry VI, qui passe de Calais à Douvres, le 23 avril, en route pour son couronnement à Notre-Dame de Paris¹.

1. Sur l'armement de cette armée et les continuelles annonces de son passage, voir les Lettres de Pancrazio Giustiniani, en date de Bruges, le 9 juillet, le 16 juillet, le 13 septembre, le 20 novembre 1429, le 4 janvier, le 4 mars 1430. (*Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, p. 132 et n. 4, p. 136 et n. 3, p. 270 et n. 1, p. 246 et n. 1, p. 252 et n. 5.)

VI

TEXTE

Item¹ uf mendag nehst vor des Heiligen Crüz tag do reit die Jungfrouwe gon Pariss wol mit dritusent gewoppenter und ving an zü stürmen mit ireme volk. Und der sturm werte nohe den ganzen tag. Do wart so vil geschützes uss Pariss geschossen, daz man meint daz sehs wegen die pfile kum mochtent gefürt haben. Und geschach der Megede volg nit, wanne ir funf blibent dot. Und⁵ sie wart wont.

Item an disem sturm beschohent gross zeichen von Got, wann man sach die büchsenstein und sust bliklotz, die uss der stat geschossen worden, uf welichen menschen wart das zerstob, als wer es erde gewesen. Darzü sach menlich, als die Maget in dem graben an dem sturm stunt mit irem baner, das ein wiss tube kam und sass uf irem baner. Die tube hatte ein gulden crone in irem snabel und hielt die also⁸.

1. Paragraphe 308 de l'éd. Altmann, p. 256.

2. Lundi 12 septembre. Voir le commentaire.

3. Le terme allemand : « die Jungfrouwe » — die Jungfrau en notation moderne, — ne peut se traduire, tout comme le terme : « die Maget », « die Megde », « die Megede », — die Magd en transposition moderne, que par l'expression française : « la Pucelle ». Voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.

4. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan comporte ici (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 521) l'addition des mots : « noch verseret » — « ni atteinte », de la façon suivante : « und geschah der Megede volg nit *noch verseret*, wanne... » — « et à la gent de la Pucelle n'advint rien *ni atteinte* » car...

5. Sur la coupure : « dot. Und », voir la note suivante.

6. L'édition porte : « wanne ir funf blibent dot, und sie wart wont. » Ce qui devrait se traduire : « car cinq lui demeurèrent morts, et elle fut

VI

TRADUCTION

Item, le plus proche lundi d'avant le jour de la Sainte-Croix², adonc chevaucha la Pucelle³ vers Paris avec bien trois mille hommes d'armes, et commença à donner l'assaut avec sa gent. Et l'assaut dura presque tout le jour. Adonc fut tant de trait tiré de Paris, que six chariots, comme on pense, eussent à peine pu voiturer les flèches. Et à la gent de la Pucelle n'advint rien⁴, car cinq [seulement] lui demeurèrent morts. Et elle fut blessée⁶.

Item, en cet assaut, survinrent grands signes de Dieu, car on vit les pierres à canon et autres plommées, qui étaient tirées de la ville, qui se réduisaient en poussière sur les hommes qu'elles atteignaient, comme si c'eût été terre⁷. En outre virent maintes gens, alors que la Pucelle se tenait dans le fossé, à l'assaut, avec son étendard, qu'un blanc coulomb vint se poser sur son étendard. Le coulomb avait une couronne d'or en son bec et la tenait ainsi⁹.

blessée. » Il paraît préférable d'adopter la coupure : « ... blibent dot. Und... » — « ... demeurèrent morts. Et... » Entre les deux idées signifiées par chacun des deux membres de phrase, il n'y a pas association, mais bien au contraire opposition complète.

7. L'édition porte l'addition : « uf welichen menschen [das] wart das zerstob ». Cette addition est-elle absolument nécessaire au sens ?

8. M. Altmann fait remarquer ici, avec raison, que dans le manuscrit, à cette place, devrait se trouver une vignette représentant la scène décrite, ce qu'exige en effet l'expression : « und hielt die also. » — « et la tenait ainsi. » — Le manuscrit paraît dater, comme il a été dit, de 1436. (Ci-dessus, p. 6-7.) — Sur une autre vignette relative à la mort de Jeanne d'Arc, voir ci-après, p. 133, n. 1.

9. Voir la note précédente.

COMMENTAIRE

Cet écho est tout entier relatif à l'attaque de Paris, tentée, le jeudi 8 septembre 1429, par Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon et l'armée royale française, ayant pour base Saint-Denis récemment conquis, attaque infructueuse dont l'échec était destiné à amener la lamentable retraite des forces françaises sur la Loire.

Il faut noter ici que la date présentée par le texte allemand — la seule indication chronologique offerte par toute cette reprise du récit — est erronée. La mention ici précisée porte : le *lundi* avant la Sainte-Croix. La fête de l'Invention de la Sainte-Croix se célèbre le 14 septembre. Or, en 1429, le 14 septembre tombait un *mercredi*. C'est donc le lundi 12 septembre qu'a voulu signifier le rédacteur. Désignation inexacte, soit comme jour du mois, soit comme jour de la semaine, l'événement étant classé et acquis à la date du jeudi 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge.

Il est vraiment curieux de voir cette date erronée d'un fait si notoire coïncider avec celle que fournit Monstrelet, lequel mentionne textuellement le « lundi xii^e jour de septembre » comme date de l'assaut de Paris¹. Cette coïncidence n'est du reste pas la seule entre les deux textes².

Ce lundi 12 septembre, en réalité, l'armée royale

1. « Si fut conclud que le lundi xii^e jour de septembre, on livre-roit ledit assault. » (*Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 354-355, cf. remarque de Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 302, n. 1.)

2. Voir plus loin (p. 134) les identités susceptibles d'être constatées entre Windecke et Monstrelet, à l'occasion de la lettre du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne.

était à la veille d'évacuer Saint-Denis pour regagner la Loire¹.

La force de l'armée assaillante, ici portée à 3.000 hommes seulement, paraît appréciée à un chiffre sensiblement inférieur à celui de son effectif réel. Sans discuter l'évaluation de la grande armée royale, il semble que, sous Paris, Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon eussent en main 12.000 hommes au moins².

La durée de l'assaut, indiqué comme s'étant prolongé tout le jour, n'est nullement exagérée. L'attaque commence avant midi : Jeanne d'Arc est blessée vers le coucher du soleil : elle ne se retire que bien après la nuit close³.

La puissance des engins de jet et de l'artillerie de Paris, à laquelle il est ici fait allusion, se trouve certifiée par d'autres textes contemporains, entre autres, la *Chronique de Perceval de Cagny*, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* et la *Relation du greffier de la Rochelle*⁴.

1. Le départ de Saint-Denis pour Lagny a lieu le mardi 13 septembre, après midi. (*Cagny*, éd. Henri Moranvillé, p. 169-170.)

2. « Et s'assemblèrent bien XII mil ou plus... et commencèrent à assaillir... » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, 8 septembre, éd. Tuetey, p. 244-245.) La *Chronique normande* de Pierre Cochon parle de 30 à 40.000 hommes : « En ce temps... vint ledit Charlez avec le duc d'Alençon, messire Charlez de Bourbon, la Pucelle dont devant est fait mencion, le duc de Bar, acompaigniés de XXX à XL milles hommes, tant Franchois, Henniers (lire Henuiers), Liegeois comme Barreis [et] mistrent le siege devant Paris. » (Ed. Charles de Beaupaire, p. 305-306.)

3. Sur cette journée, quelques renseignements, qu'on s'est efforcé de présenter sous un jour le plus précis possible, ont été groupés, à l'occasion d'une lettre de Flandre transcrite par Antonio Morosini. (*Chron. d'Ant. Morosini*, t. III, note 3 de la p. 218.)

4. « ... et estoit merueille à ouyr le bruit et la noise des cagnons et coulevrines que ceulx de dedens jetoient à ceulx de dehors, et de toutes manieres de trait à si grant planté comme innombrable. » (*Cagny*, p. 167.) — « ... ceulx de Paris... tellement les versèrent de canons et d'autre trait... » — « ceulx de Paris avoient de grans canons qui gectoient de la porte Sainet Denis jusques par delà

Le fait, ici allégué, de l'infime proportion des pertes qu'aurait subies l'armée de la Pucelle, se trouve répété, d'une façon plus singulière encore, dans la *Relation du greffier de la Rochelle*; celui-ci spécifie même qu'il n'y eut, à la connaissance générale, qu'un seul tué, qu'il désigne nominativement : à savoir un de ses compatriotes, Jean de Villeneuve, bourgeois de la Rochelle¹. De même, après Patay, la légende n'attribuait aux troupes de la Pucelle qu'un seul mort, également désigné formellement². Devant Orléans, à l'attaque de la bastille de Saint-Loup, le 4 mai, à l'attaque des ouvrages des Tourelles, le 7 mai, puis encore à Patay, le 18 juin, selon d'autres bruits en cours, la voix populaire tendait à n'attribuer aux combattants qu'une proportion infinitésimale de risques³.

Les 6 ou 700 morts dont parle la *Chronique anonyme*, dite *Chronique des Cordeliers*, dans son récit très con-

Saint Ladre largement... » (*Bourgeois de Paris*, 8 septembre, p. 243.) — « Et est vray que c'estoit moult merueilleuse chose du grand nombre de canons et de coulevrines que ceux de Paris tiroient contre nos gens... » (*Relation du greffier de la Rochelle*, éd. Quicherat, dans *Revue historique*, t. IV, mai-août 1877, p. 344.) Cf. *Journal du siège d'Orléans*, éd. Charpentier et Cuissard, p. 127-128; *Chron. de la Pucelle*, éd. V. de Viriville, p. 333; *Chartier*, éd. V. de Viriville, t. I, p. 108-109; *Monstrelet*, éd. Donët d'Arcq, t. IV, p. 335. — L'artillerie de la place avait été soigneusement visitée et fournie de munitions. (*Bourgeois de Paris*, 1^{er} septembre, p. 243.) Un seul tailleur de pierres parisien avait livré 1.176 boulets de canon en pierre. (Doc. cité par M. Tuetey, notes du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 243, n. 4.)

1. « ... mais oncques n'en fut blessé ne tué homme que l'on peult savoir fors Jean de Villeneuve, bourgeois de la Rochelle, qui fut tué d'un coup de canon. » (*Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Revue historique*, t. IV, mai-août 1877, p. 344.)

2. « ... de omnibus hominibus nostris, fuit interfectus solus quidam nobilis de societati loquentis. » (Dépos. de Thibaud de Termes, bailli de Chartres, *Procès*, t. III, p. 120.)

3. Relevé à l'occasion d'une lettre de Flandre, transcrite par Antonio Morosini. (*Chron. d'Ant. Morosini*, t. III, note 2 de la p. 72.)

fus de ces événements, se rapporteraient, avec la plus complète invraisemblance d'ailleurs, au combat livré la veille, le mercredi 7, et que le rédacteur place vers l'église Saint-Laurent¹. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*², dans un récit sujet à caution, présente l'armée royale, battant en retraite vers Saint-Denis, par Saint-Lazare, comme brûlant nombre de morts, emportés en travers sur les chevaux, et entassés en immense charnier dans une grange de la banlieue d'alors, près des Porcherons. S'agirait-il là simplement de l'incendie — peut-être survenu en cette place — de quelques-uns des 300 chariots chargés d'engins de siège, amenés de Saint-Denis par l'armée royale, et dont un certain nombre, rompus et effondrés, furent abandonnés et brûlés dans la retraite dans la nuit du 8 au 9 septembre³?

La mention de la blessure de la Pucelle n'offre ici rien de particulier. Jeanne d'Arc eut, comme on sait, la cuisse traversée de part en part d'un carreau d'arbaleète à hausseped, lancé par quelque milicien de Paris⁴.

Le second alinéa de ce paragraphe contient deux échos distincts, tous deux d'ordre merveilleux, l'un relatif à l'innocuité des projectiles lancés sur les assaillants,

1. Bib. nat., ms. fr. 23018, entre 17 juillet et 13-14 octobre 1429, fol. 486 v°. (Fragment publié par Quicherat, *Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc*, dans *Rev. hist.*, mai-juin 1882, p. 75, par Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy. Preuves*, Supplément, n° XXXVI, p. 340; dans R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., G, p. 629-637.) — Sur ce combat, *Bourgeois de Paris*, p. 244; *Registres du chapitre de Paris*, cités ci-après (n. 3); *Chartier*, t. I, p. 108; *Cagny*, p. 166.

2. 8 septembre, p. 245-246.

3. *Registres du chapitre de Paris*, fragment publié par M. Tuetey, notes du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 244, n. 1, et par le R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Pièces just., J, p. 640, cf. p. 530-532.

4. *Bourgeois de Paris*, p. 245; *Journal du siège d'Orléans*, p. 127; *Chron. de la Pucelle*, p. 333; *Cagny*, p. 167.

l'autre concernant un émouvant présage survenu pendant l'assaut.

Le bruit relatif à la chute inoffensive des boulets parisiens se trouve encore — nouveau et singulier rapprochement — enregistré par la *Relation du greffier de la Rochelle*¹.

L'autre bruit ne se trouve mentionné dans aucun autre texte connu.

Déjà, dans un passage de la première reprise de son récit, Eberhard Windecke avait mentionné un épisode de même ordre. Pendant l'assaut du boulevard des Tourelles, le samedi 7 mai, les combattants avaient vu, non sans émotion, deux « blancs oiseaux » se poser sur les épaules de la Pucelle. Tableau qui se retrouve, trait pour trait, dans le texte de la *Chronique de Tournai*².

Ici, dans cette narration de l'attaque de Paris, la description de la scène se trouve plus précisée. La colombe vient se poser sur l'étendard même, tenant un attribut, une couronne d'or.

1. « Et advint que plusieurs de nos gens furent frappés desdits canons, mais ils ne leur fesoient nul mal; et ramassoient les pierres qui les avoyent frappés et les monstroyent à ceux qui estoient sur les murs de ladite ville de Paris. » (*Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, t. IV, mai-août 1877, p. 344.)

2. « Etlich die wolten sagen, daz man do sehe zwen wiss vogelu uf ire achseln, diewile der selbe sturm do werte. » (Eberhard Windecke, éd. Altmann, chap. cclx, § 298, p. 231-232.) — « Et de ceste journée dirent aucuns et affermerent que, durant ledit assault, furent veus deux blancs oiseaux sups les espaulles de ladite Pucelle. » (*Chron. de Tournai*, éd. de Smet, p. 412, dans *Rev. des Chron. de Flandre*, t. III.)

Le recueil manuscrit du Strasbourgeois Jordan présente ici la variante suivante : « Item auch hant die Engelschen vor wargesaget, die do gevangen wordent, alle wile, daz der stürme werte, daz sie sahent *einen* wissen vogel of der achselen sitzen. » — « Item aussi ont dit pour vrai les Anglais, qui là furent pris, que durant tout le temps de l'assaut, ils virent *un* blanc oiseau sur ses épaules. » (Altmann, éd. d'Eberhard Windecke, *Add. et Corr.*, I, p. 320.)

Or cette scène mystique se rapproche visiblement de la représentation de l'emblème figuré sur l'étendard même de la Pucelle.

La description de cet étendard, de *face*, est bien connue — figure de Christ accostée d'emblèmes accessoires. Mais, au *revers*, figure précisément une colombe blanche portant en son bec, comme attribut, une bande-roule contenant ces mots : « De par le Roi du ciel. » Description que — il faut le noter en rapprochant le fait des autres coïncidences déjà constatées — la *Relation du greffier de la Rochelle* est seule à présenter¹.

Il semble bien vraisemblable qu'on saisisse ici, sur le vif, le procédé presque inconscient par lequel, sous l'effet des circonstances ambiantes, une simple représentation figurée se transforme en scène palpable. On surprend ici la fixation immédiate d'une légende, avec son point de départ d'expansion future dans l'histoire mystique de la Pucelle.

Le fait, à cet égard, dépasse en portée l'anecdote qui se trouve ici rapportée et pourrait servir à éclairer d'un jour intéressant la formation du cycle populaire de la Geste de Jeanne d'Arc.

Il est à remarquer que cet écho ne fait aucune allusion à l'échec final de l'entreprise de Paris, ni à la retraite de la Pucelle du roi et de l'armée vers la Loire, retraite qui allait commencer le 13 septembre.

1. Sur les questions relatives à la face et au revers de l'étendard de la Pucelle, voir *Chronique d'Antonio Morosini*, Annexes, t. IV, n° XV, p. 313-315. Voici la description textuelle de la *Relation du greffier de la Rochelle* : « ... auquel y avoit un escau d'azur, et un coulou blanc dedans y cellui estoit; lequell coulou tenoit un rolo en son bec où avoit escrit : « De par le Roy du Ciel. » (*Relation du greffier de la Rochelle*, dans *Rev. hist.*, t. IV, mai-août 1877, p. 338.)

VII

TEXTE

Item¹ uf ein zit unlang darnoch was die Jungfrouwe in einer stat wol 16 milen von dem konige. Und also sie slofen ging und an irem gebete lag, do wart ir verkundet, das sie dem konige warnung dete, waun man wolt im uf den morgenimbiss vergeben. Also rief die Maget iren brüdern, den seit sie, daz sie balde iltent und dem konige seiten, daz er nit zu imbz noch sust ehsse, sie keme dann zü ime. Also doten sie. Also kam die Maget zu dem konige selbe zwölft und [seite] : « Herre, heissent die spise heruf tragen. » Also det er. Und sie nam die spise und gap sie den hunden zü essende, und die sturbent zu stunt vor dem konige. Do seit sie : « Herre, der ritter, der do bi uch stot, den frogent, und sust zwen gesellen die woltent üel vergeben han. » Do ving der konig den ritter; der verjach zü stunt, daz es wor were. Also det der konig über in richten noch sime verdienen.

1. Paragraphe 309 de l'éd. Altmann, p. 256-257.

VII

TRADUCTION

Item, une fois, guère en après, était la Pucelle en une ville, à bien seize milles du roi. Et comme elle allait dormir et gisait à sa prière, adonc lui fut révélé qu'elle prit garde au roi, car on le voulait empoisonner au diner. Alors appela la Pucelle ses frères, auxquels elle dit qu'ils se hâtassent de suite et dissent au roi qu'il ne mangeât rien au repas ni autrement, avant qu'elle ne vint à lui. Ainsi firent-ils. Alors vint la Pucelle au roi, elle douzième, et dit : « Sire, faites emporter les mets. » Ainsi fit-il. Et elle prit les mets et les donna aux chiens à manger, et ils moururent sur l'heure devant le roi. Adonc dit-elle : « Sire, le chevalier, qui là près vous se tient, requérez-le, et autrement deux compagnons, ceux-là voulaient vous empoisonner. » Adonc se saisit le roi du chevalier, lequel avoua sur l'heure que c'était vérité. Alors en fit le roi faire justice selon ses mérites.

COMMENTAIRE

Cet écho ne se retrouve, sous aucune forme reconnaissable, dans aucun texte connu jusqu'ici.

Il se présente, en toute évidence, comme un de ceux

qui durent le plus vivement impressionner l'imagination populaire, auprès de laquelle son allure romanesque et dramatique était bien faite pour lui assurer un crédit particulier.

A la suite de ces nouvelles d'allure pittoresque et légendaire, l'édition de M. Altmann présente, d'après le manuscrit 2913 de Vienne, un assez long document dont la teneur peut servir de conclusion à l'ensemble des pages consacrées par Eberhard Windecke aux actes de la Pucelle.

Il était en effet anormal et hors de toute vraisemblance qu'un chroniqueur, aussi avisé et intéressé par les bruits du dehors, eût laissé cette partie de son œuvre en suspens, soit après le sacre de Reims, mention qui termine la première reprise de son récit, soit après l'assaut de Paris, dernière indication d'ordre historique présentée par la seconde reprise de ce récit.

En fait, cette omission n'est pas à reprocher à Eberhard Windecke. Mais, pour exposer la capture, le procès et la mort de Jeanne d'Arc, il s'est contenté de transcrire dans son ouvrage un document dont la teneur suffisait, par elle-même, à renseigner sur les événements survenus.

Ce document consiste en une lettre, écrite sous la signature du jeune roi d'Angleterre, roi titulaire de France, Henry VI, à l'adresse du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, lettre en date de Rouen, le 28 juin ou juillet 1431, retraçant les prétendues sorcelleries de la Pucelle, le procès de Rouen et l'exécution de la sentence, sur la place du Vieux-Marché, le 30 mai précédent.

Cette lettre, datée, dans l'édition, du 28 juillet 1431, compose tout le chapitre cclxii, qui porte pour intitulé :

CCLXII. — Ein abgeschrift von des koniges wegen von Engelant und von Frankrich an den herzogen von Burgonien.

Une copie de la lettre du roi d'Angleterre et de France au duc de Bourgogne¹.

A la suite, sans aucune transition, se présente une notation intéressant uniquement l'histoire d'Allemagne, enclavant ainsi l'ensemble de la relation réservée par Eberhard Windecke au fait de la Pucelle².

La lettre en question figure en entier, avec indication de son origine royale, dans deux témoignages contemporains ouverts à tous³.

On la trouve dans le *Procès*, où Quicherat lui a donné place dans le groupe des pièces postérieures à la condamnation⁴. Elle y a pour fonction de représenter, formule d'envoi à part, la circulaire officielle expédiée par le roi de France [Henry VI] aux « prélatz d'Eglise », aux « ducs, comtes, autres nobles », et aux « bonnes villes » du royaume de France⁵.

1. Ed. Altmann, p. 257-260. Ce chapitre ne comprend qu'un seul paragraphe, n° 310.

2. Ed. Altmann, chap. CCLXII, p. 260-261 : voyage de l'archevêque de Mayence à Presbourg, auprès de Sigismond, 29 septembre 1429. — Ce chapitre se retrouve, d'après les autres manuscrits, dans l'édition de M. von Hagen (chap. CCLXII, p. 293). Il vient directement à la suite du dernier passage relatif à Jeanne d'Arc qui fût connu jusqu'ici, je veux dire à la suite du passage, considéré jusqu'ici comme conclusion, et qui doit être rétabli comme préambule de la seconde reprise du récit. Pour ce qui concerne le cadre initial, voir ce qui est dit du début du chapitre CCLIX, plus haut, p. 16.

3. Voir la note suivante. — Dans ses *Additions et Corrections*, M. Altmann [I, p. 521] mentionne la présence de cette lettre dans ces témoignages. Cf. Walther, *Zwei strassburgische Handschriften der hamburgener Stadtbibliothek*, dans *Verzeichniss der Vorlesungen am hamb. Akad. und Real-Gymnasium*, 1880, p. 1-15; voir, par contre, Altmann, édit. d'Eberhard Windecke, p. 257, n. 1, et *Studien*, p. 40, n. 1.

4. *Quaedam acta posterius*, *Proces*, t. I, p. 477-500 [7 pièces]. Voir pièce III, p. 489-493.

5. Texte en français, dont voici le titre : « Sequitur tenor litte-

Un autre spécimen s'en rencontre dans la *Chronique de Monstrelet*, où, sans explications préalables, elle compose à elle seule tout un chapitre¹. Là, elle a pour mission de représenter une lettre personnelle du jeune souverain Henry VI au duc de Bourgogne². Curieux rapprochement, dans le chroniqueur du parti bourguignon comme dans l'annaliste mayençais, l'insertion pure et simple de ce texte officiel supplée à tout essai de narration personnelle des événements. C'est une particularité de plus, commune avec Monstrelet, que présente cette partie de l'œuvre de Windecke³.

Cette lettre peut être rapprochée, par certaines ressemblances, mais demeure néanmoins différente de celle qui fut adressée par Henry VI, en date de Rouen, le 8 juin 1431, aux souverains de la chrétienté, et notamment à l'empereur, lettre également conservée dans le groupe des pièces postérieures à la condamnation⁴.

Cette lettre de Henry VI, du 28 juin 1431, représente une traduction alors courante en Allemagne⁵.

rarum quas dominus noster rex scripsit Prelatis ecclesie, Ducibus, Comitibus et aliis Nobilibus et Civitatibus regni sui Francie. » La formule d'adresse de l'exemplaire inséré dans le *Procès* porte : « Révérend Père en Dieu... »

1. *Monstrelet*, t. II, chap. cv, éd. Douët d'Arcq., t. IV, p. 442-447.

2. « Chap. cv, Comment Jehanne la Pucelle fut condampnée à être arse et mise à mort dedens la cité de Rouen. »

« S'ensuit la condempnation qui fu faite en la cité de Rouen contre Jehanne la Pucelle, comme il puet apparoir par lettres envoyées de par le roy Henry d'Angleterre au duc de Bourgogne.

« Desquelles la copie s'ensuit. »

3. Voir ci-dessus, identité d'erreur (lundi 12 septembre) pour l'assaut de Paris du 8 septembre 1429. (Échos, VII, p. 122.)

4. Pièce II, *Procès*, t. I, p. 485-489, texte latin. Traduction dans R. P. Ayroles, *la Vraie Jeanne d'Arc*, t. V, p. 467-471. Le R. P. Ayroles s'étonne avec raison que ce texte ne se retrouvât pas dans l'œuvre de Windecke. On a vu comment la rédaction du manuscrit 2913 de Vienne répondait à cette énigme.

5. L'hypothèse d'une traduction personnelle due à Eberhard

Il ne faut donc pas y chercher un élément inédit à l'histoire de Jeanne d'Arc. L'examen ne s'en impose pas moins à plus d'un titre.

Le texte allemand¹ se trouve constitué d'une manière assez singulière par la fusion des deux états de la lettre qui viennent d'être signalés : rédaction des prélats et bonnes villes conservée dans le *Procès*, — rédaction du duc de Bourgogne conservée dans Monstrelet.

Le début est pareil à celui de Monstrelet, avec lequel il offre d'ailleurs le caractère commun de représenter le texte adressé au duc de Bourgogne.

« Gar turer und vast liep gehalter öheim », porte, en formule d'envoi, le texte allemand. « Très cher et très aimé oncle », offre le texte français².

Suit toute une longue phrase de préambule, jusqu'aux mots : « Il est assez commune renommée... » — « Es ist nū genüg gemeine rede... » Cette phrase est propre à la lettre du duc de Bourgogne et ne se trouve pas dans celle des prélats et bonnes villes.

Depuis ce point, les deux textes français sont pour ainsi dire pareils. Le texte allemand les suit.

Windecke (éd. Altmann, p. 257, n. 1) paraît devoir être écartée. Ce texte représente encore, comme les versions des *Vers latins*, comme la *Consultation de Poitiers* et la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, une clef précieuse pour la fixation de mainte interprétation française et allemande contemporaine.

1. Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente quelques variantes à prendre en considération. M. Altmann en donne le tableau. (*Add. et Corrections*, I, p. 520.

2. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, destinataire de cette lettre, avait épousé naguère Michelle de France, fille de Charles VI, sœur de Catherine qui fut mariée à Henry V d'Angleterre et qui devint mère de Henry VI. Il se trouva donc, en fait, oncle du jeune Henry VI, né le 6 décembre 1421. Mais, Michelle de France étant morte le 8 juillet 1422, Philippe le Bon, en épousant, en 1424, sa seconde femme Bonne d'Artois, avait en somme perdu tout titre réel à cette qualification de parenté. Il venait du reste d'épouser en troisièmes noces, le 7 janvier 1430, Isabelle de Portugal, fille du roi Jean 1^{er}.

Quant à la conclusion, elle est, au contraire, semblable à celle du *Procès*.

Le texte de la lettre au duc de Bourgogne, tel qu'il figure dans Monstrelet, s'arrête en somme aux mots : « et ainsi se confessa par les diz esperis avoir esté deceue et demoquée. » — « und also bekant sie durch die selben geist betrogen [und] verspott zü sin. » Mots auxquels la rédaction de Monstrelet ajoute simplement la phrase suivante, donnée comme dernière de la lettre, mais provenant très vraisemblablement d'une addition personnelle de Monstrelet : « Si fut mené par ladite justice laye eu Vieil Marchié dedens Rouen, et là publiquement fut arsse, à la vue de tout le peuple. »

La rédaction des prélats et bonnes villes, telle qu'elle est transcrite dans le *Procès*, contient au contraire, après ces mêmes mots : « et ainsi se confessa par les dits esperitz avoir été moquée et deceue », un long alinéa terminal.

Ce passage se retrouve dans le texte allemand : « Icy est la fin des euvres, ici est l'issue d'icelle femme... » — « Hie ist das ende der werke, hie ist der ussgang der selbigen frouwen¹... »

Quant à la date, on constate que le texte allemand présente une variante de mois avec celui des textes français qui garde trace d'une indication mensuelle.

Monstrelet, selon son insouciance chronologique ordinaire, ne présente aucune mention de mois. Le texte

1. Le texte allemand se présente ainsi dans l'édition, avec la coupure suivante :

« ... Und also bekant sie durch die selben geist betrogen [und] verspott zü sin. Hie ist daz ende der werke.

« Hie ist der ussgang der selbigen frouwen... »

Ce qui se traduisait ainsi :

« ... Et ainsi se confessa par lesdits esprits avoir été déçue et démoquée. Ici est la fin des œuvres.

« Ici est l'issue d'icelle femme... »

La coupure : « Hie ist daz ende der werke, hie ist der ussgang

du *Procès* porte le 28 juin, — de l'an 1431, cela va sans dire. Le texte allemand offre le 28 juillet¹.

La date du 28 juin semble bien préférable. La mort de Jeanne d'Arc a lieu le 30 mai. La lettre aux souverains de la Chrétienté est datée du 8 juin. On ne voit pas les raisons qui auraient pu reporter au 28 juillet la rédaction de la missive au duc de Bourgogne, et aux prélats et bonnes villes.

Ce texte, ainsi constitué, semble bien représenter la teneur intégrale de la lettre au duc de Bourgogne. Le texte allemand donne en effet, à la fin, la suscription protocolaire du document, tel qu'il dut être adressé à Philippe le Bon, suscription dont le texte français, visiblement tronqué vers sa fin, ne contient aucune trace.

der selbigen frouwen... », conforme au modèle des textes français : « Ici est la fin des œuvres, ici est l'issue d'icelle femme... », est préférable, selon les données du sens général.

M. Altmann, d'après l'examen du manuscrit, fait remarquer en note que, dans le blanc ménagé pour l'alinéa, devait être projetée l'insertion d'une vignette représentant probablement le bûcher de Rouen. Le manuscrit paraît daté, comme il a été dit, de 1436 (ci-dessus, p. 6-7). Sur une autre vignette relative à l'attaque de Paris, voir ci-dessus, p. 120-121, n. 8.

1. « Donné en nostre ville de Rouen, le xxviii^e jour de juing. » — « Geben in unser stat zū Byan, an dem 28 tag des houwemontz 1431. »

« des houwemontz », ou, en forme moderne : « des Heunouats », signifie « de juillet » — « du mois des Foins », selon la série parallèle des désignations de mois employée en allemand. Dans cet ordre, pour signifier : « de juin », il faudrait : « des Brachmonats » — « du mois des Jaclères ». L'erreur peut s'expliquer bien naturellement, en supposant que le traducteur allemand ait lu sur la pièce française : « xxviii juillet », au lieu de « xxviii juin », et ait traduit par la désignation usitée pour représenter juillet : « Heumonat ».

Quant à la ville de « Byan » (cf. *Studiën*, p. 46, n. 1), il va sans dire que c'est Rouen. (Voir *Add. et Corr.*, 1, p. 521.) Le manuscrit strasbourgeois de Jordan présente la variante « Bian ». On devine la corruption d'une forme telle que : « Ryan », en : « Byan », « Bian ».

et qui présente la liste complète des titres terriens portés par le puissant « grand-duc d'Occident¹ ».

1. « Unserm gar thüren und vast geliephapten öheim dem herzogen von Burgonie, von Lutringen, von Probant und von Lemburg, grof zu Flandern, zu Artois, zu Burgonie, zu Namur. Pfalzgrofe, [zu] Haynaü, Hollande, Selanden, Sacrique Imperii marchio, dominus Sifridi, Salün et Micheline. » — « A notre très cher et bien-aimé oncle le duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Namur, Palatin, de Hainaut, Hollande, Zélande, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, Salins et Malines. »

A remarquer l'interversion du titre de palatin, qui régulièrement devrait faire corps avec la qualité de comte de Bourgogne, dans le libellé suivant : « ... de Bourgogne palatin, de Namur, de Hainaut... »

Les termes contenus dans la qualification : « dominus Sifridi[us] Salün[us] et Micheline », de l'édition de M. Altmann — « dominus Frisie, dominus Salimis (ou plutôt *Salinus*) et Mecheline », du manuscrit strasbourgeois de Jordan, — termes qui paraissent provoquer quelque embarras (éd., p. 260, cf. *Studien*, p. 46, n. 2, et éd., *Add. et Corr.*, I, p. 524), comportent sans hésitation l'interprétation : « seigneur de Frise, Salins et Malines ».

PARTIE IV

CONCLUSION

Circulation en France et en Europe, à la fin du moyen âge, de relations officielles de certains événements. — Entre autres, Bulletins de Du Bois à Charles VII, signalés par M. Léopold Delisle. — Origine des « Livrets de nouvelles » destinés à un si abondant développement.

Existence de relations spéciales consacrées, en France et hors de France, aux faits de Jeanne d'Arc.

La légende italienne et espagnole de Jeanne d'Arc; la déformation historique de la chronique de Lorraine.

Intérêt particulier de la légende allemande, heureusement conservée dans les manuscrits de Vienne et de Strasbourg. — Sentiment allemand sur Jeanne d'Arc.

Cet ensemble du récit d'Eberhard Windecke, son mode d'attache et d'insertion au milieu de la Chronique générale due à l'historien mayençais, sa double présence, et dans le manuscrit 2913 de Vienne, et dans le recueil strasbourgeois de Jordan, aujourd'hui conservé à Hambourg, — tout ce groupe de conditions permet de tirer de l'examen de ces textes quelques conclusions nécessaires.

Il faut certainement voir, dans leur préservation et leur transcription, une preuve de plus de la circulation, non seulement à travers la France, mais à travers l'Europe, de documents spéciaux, quasi officiels, relatifs à Jeanne d'Arc et aux phases successives de sa prodigieuse action.

L'émission et la transmission, à cette époque même, en France, de Bulletins officiels contenant exposé, ou même narration complète, des événements les plus importants, au fur et à mesure de leurs survenances respectives, représentent un des faits, jusqu'ici peut-être peu soupçonnés, que l'examen et la comparaison des textes mettent chaque jour de plus en plus en lumière et démontrent actuellement comme indiscutables. « Des copies », dit excellemment M. Léopold Delisle, dans une étude récente où se trouve traitée cette question¹, « en étaient envoyées aux bonnes villes du royaume, et les chroniqueurs les recherchaient avec une extrême diligence pour en faire entrer dans leurs récits l'analyse et parfois même le texte complet. Le gouvernement s'en servait pour agir sur l'opinion publique, en présentant les faits sous un jour favorable à ses idées et dans un sens conforme à la direction de sa politique². »

Pour une époque à peine postérieure, et étroitement liée à l'œuvre que la Pucelle avait dessein d'accomplir jusqu'au bout en France, on en trouve un exemple aussi précis qu'indéniable dans la série des Bulletins, émis en 1451, au cours de la campagne célèbre qui rend la Guyenne à la France. Lettres adressées par Dunois à Charles VII³, circulaires expédiées par le roi aux

1. *Une lettre du bâtard d'Orléans acquise pour le musée Condé*. Note lue à la séance des cinq Académies, le 5 juillet 1899. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1899, 30 juin, p. 375-394.

2. *Ibid.*, p. 381.

3. Du 23 mai, du 15 juin 1429, mentionnées par Mathieu d'Escouchy, dans sa *Chronique*. (Ed. Beaucourt, t. I, p. 334, 334-336.) — Du 20 août. (Pièces just. de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, éd. de Beaucourt, t. III, p. 397-399.) — Du 20 au 21 août, insérées textuellement par Mathieu d'Escouchy dans sa *Chronique*. (Ed. Beaucourt, t. I, p. 366-367, cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. V, p. 52, n. 4.) Le texte intégral de la lettre du 23 mai, rela-

bonnes villes¹, permettraient à elles seules de donner ainsi, en dehors d'autres documents, une relation presque ininterrompue des opérations et de leurs principaux épisodes. Tel, encore, ce bulletin officiel de la bataille de Formigny, dont certains fragments coïncident d'une façon caractéristique avec les passages correspondants de la chronique du Mont-Saint-Michel².

La réunion de ces documents, ou de tous autres du même ordre, représenterait, non pas l'histoire complète de telle ou telle période d'un règne, mais autre chose de plus spécial et de plus curieux, la relation de ceux des événements que le pouvoir voulait porter à la connaissance des populations.

Ce colportage officiel, ce journalisme manuscrit et rudimentaire, n'allait pas tarder, avec l'invention de l'imprimerie, à se tailler une extension plus ample. Ainsi prirent origine, à la fin du xv^e siècle, ces « Livrets de nouvelles », dont les guerres d'Italie vont multiplier si abondamment les motifs d'emplois³, feuilles éphémères dont les spécimens conservés figurent les premiers et précieux précurseurs de notre « Presse » moderne⁴.

tive à la prise de Blaye, simplement résumé par Mathieu d'Escouchy, a été retrouvé par M. Léopold Delisle, dans un manuscrit récemment entré au musée Condé. (*Une lettre du bâtard d'Orléans*, *loc. cit.*, p. 378-381.)

1. Du 30 juin, insérée par Mathieu d'Escouchy dans sa *Chronique*. (Ed. Beaucourt, t. I, p. 356-360, cf. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. V, p. 51, n. 1.) — Du 25 août. (Pièces just. de la *Chron. de Mathieu d'Escouchy*, éd. Beaucourt, t. III, p. 399-400.)

2. Document cité par M. Léopold Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 273, n. 2. Cf. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, fragment publié par M. Léopold Delisle, *loc. cit.*, p. 273-274, et éd. Siméon Luce, t. I, p. 56-57.

3. Liste de la série de ces « Livrets de nouvelles » conservés au musée Condé (1494-1514), dans l'étude de M. Léopold Delisle, *Une lettre du bâtard d'Orléans*, *loc. cit.*, p. 14-23.

4. *Ibid.*, p. 9-10.

Plus que tous autres, les événements imprévus, mystérieux et déroutants qui s'accomplirent en France, sous l'impulsion de Jeanne d'Arc, les conditions d'étrangeté et d'enthousiasme au milieu desquelles ils vinrent à naître et à se développer, devaient motiver la création et la mise en circulation de lettres et bulletins de ce genre.

Les documents que l'heureuse initiative du Vénitien Antonio Morosini transcrivait dans son *Diario*, en ces années 1429-1431, représentent à cet égard un élément de discussion sur le degré d'intérêt duquel il n'y a pas à disserter ici à nouveau¹.

L'examen des textes recueillis par Eberhard Windecke, tel qu'il vient d'être poursuivi, ouvre encore sur ce sujet des vues nouvelles et plus larges.

Le récit de l'entrevue de la Pucelle et du roi, avec la liste des promesses de Charles VII à Jeanne d'Arc, courut l'Allemagne comme la Bretagne, d'où, par Bruges, on le voit passer à Venise².

Les *Vers latins sur la Pucelle*, la *Consultation de la Commission d'enquête de Poitiers*, la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, coururent les pays allemands, à Strasbourg, à Mayence, en Brandebourg, à Lübeck, tout comme le Dauphiné, le pays de Tournai, la Bretagne et l'Écosse³.

Une relation officielle française de la délivrance d'Orléans, des opérations qui la préparent et la suivent, depuis le 21 avril jusqu'au 11 ou 13 mai et peut-être

1. *Chronique d'Antonio Morosini. Extraits relatifs à l'histoire de France*. Ed. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez, dans *Publ. de la Société de l'histoire de France*, 1898-1902, 4 vol. Voir le tome III.

2. Voir ci-dessus, p. 64.

3. Voir ci-dessus, p. 22-26, 32-35, 42-51.

jusqu'au 23, dut certainement courir à Tournai comme en Allemagne, à Strasbourg et à Mayence¹.

Quant à toute la seconde fraction du récit recueilli par Eberhard Windecke, fraction ainsi demeurée inconnue jusqu'à sa révélation récente, n'est-elle pas bien faite pour provoquer d'autres méditations encore ?

Échos émouvants, anecdotes vivantes, merveilles prenant déjà corps, fonds historique inconsciemment banni du récit, tout s'y réunit pour composer l'ensemble le plus apte à impressionner, à séduire et à charmer les foules.

A ces évocations de prodiges, à cet attrait d'inconnu, tout proche et tout voisin, s'imposant aux esprits par images exaltantes, un public se trouvait toujours prêt, confiant, attendri, appelant et suscitant une continuation impatientement espérée au récit de ces surprenants épisodes.

Peut-être même ces nouvelles, ces « dits de la Pucelle », se colportaient-ils en exhibant le portrait de l'héroïne, un de ceux, par exemple, qu'on trouve circulant à Arras, lors de son emprisonnement, dans l'automne de 1429², ou bien qu'on voit s'improviser en Allemagne, à Ratisbonne, peut-être sous les yeux de l'empereur Sigismond³, en même temps qu'un « mystère » où Jeanne d'Arc est en jeu⁴.

Ainsi s'élabore déjà l'entrée dans la légende. Ainsi

1. Voir ci-dessus, p. 64-72.

2. Interrogatoire du 3 mars 1431. *Procès*, t. I, p. 100.

3. Comptes de la ville de Ratisbonne, *Procès*, t. V, p. 270, d'après von Hormayr, *Taschenbuch für die vaterländische Geschichte*. Cette indication se trouve dans ce recueil, année 1847, p. 130. En fait, l'empereur Sigismond ne séjourne à Ratisbonne, vers cette époque, que pendant la seconde semaine de septembre 1430. (Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmonds*, t. III, *Itinéraire*, p. 473.)

4. *Procès*, t. V, p. 82, d'après von Hormayr, *Taschenbuch*, année 1834, p. 326.

se préparent les récits fabuleux que Giovanni Sabadino, de Bologne¹, et l'Augustin Giacomo-Filippo Foresti, de Bergame², allaient semer en Italie. Ainsi se comprend le Romancero espagnol de la Pucelle, production-fantôme si longtemps en vain recherchée, tenue pour fable et mirage, aujourd'hui seulement acquise à l'histoire³. Ainsi devient possible, aux pays tout voisins de

1. Giovanni Sabadino degli Arienti, de Bologne (seconde moitié du xv^e siècle) : « *De Janna Polcella gaja de Franza* » — « De Jeanne, la gentille Pucelle de France », dans *Ginevera de le clare donne*, chap. x, éd. Corrado Ricci et Bacchi della Lega, Bologne, 1888, p. 100-114. — Sur cette production, voir l'étude du comte de Puymaigre, *Jeanne d'Arc, sa vie par un Italien du XV^e siècle*, dans *Revue des Questions Historiques*, janvier-juin 1889, p. 563-574. — Il est particulièrement intéressant de constater que la vie de Jeanne d'Arc, contenue dans ce recueil, fut imprimée à part, peu après l'achèvement de l'œuvre de Giovanni Sabadino, œuvre qui, dans son ensemble, était destinée à demeurer manuscrite jusqu'à nos jours. Ce curieux « état à part » porte pour titre : *Vita di Janna polcella di Francia tolta dallo odorifero Ginevro di Giovanni Sabbadino degli Arienti, Bolognese*. (Ss. l. ni d., in-16,8 pp.) Le seul exemplaire jusqu'ici connu de cette impression vient d'entrer à la Bibliothèque nationale par toute récente acquisition.

2. Fr. Giacomo-Filippo Foresti, de Bergame (1434-1520). « *De Janna Gallica Pucella optima juvenula* », dans « *De plurimis claris sceletisque mulieribus opus prope divinum norissimum congestum*, Ferrare, 1487, in-folio, chap. clvii, fol. 144 v^o à 145 v^o. Reproduit dans *Procès*, t. IV, p. 521-528, d'après une réimpression figurant dans le traité de Ravisius Textor (Jean Tixier de Ravisy) : *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot diversorum opera*, Paris, 1521, fol. 138 v^o à 139 v^o. — Sur la comparaison de cette production avec la précédente, voir l'étude du comte de Puymaigre, *loc. cit.*

3. *La Pucelle d'Orléans*, Séville, 1512, Domenico de Robertis, pet. in-4^o, 42 ff. Cet exemplaire, le seul jusqu'ici connu, est entré à la Bibliothèque nationale par acquisition récente. (Lb²⁶ 198. Réserve.) — Sur les éditions postérieures : Séville, 1530, Burgos, 1537, 1562, voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. III, col. 217. L'édition de 1530 semble porter un titre plus étendu, qu'on constate dans celle de 1562. Cette dernière, seul exemplaire actuellement connu, est depuis peu classée à la Bibliothèque nationale : elle provient du château de Compiègne, où elle se trouvait confondue, sous reliure unique, avec la première édition (1576) du *Journal*

Domremy même, la Geste rimée dont l'étrange *Chronique de Lorraine* a conservé la trace et les débris d'assonance, dernière onde sonore où survive un souvenir assourdi des rythmes épiques d'autrefois ¹.

Comme l'Italie et l'Espagne, l'Allemagne aussi possédera désormais sa Légende de Jeanne d'Arc. Elle s'y précise même en traits merveilleux et sentimentaux, que jusqu'ici elle ne présente pas ailleurs.

La tendance visiblement favorable qui s'en dégage mérite attention et curiosité, mais n'a rien qui doive surprendre.

Le sentiment allemand, durant toute la seconde phase de la lutte séculaire entre Angleterre et France, escorta de constantes sympathies le sort de l'infortuné Charles VI, puis, simpliste avant tout, ne rallia jamais ses goûts ni ses vœux à la cause de l'usurpation britannique. En pareil terrain, le charme que dégage, dès son début, l'irrésistible action de la Pucelle, le défi mystique qu'elle jette à l'orgueil anglais, devaient trouver facilement des enthousiastes et des fidèles.

Il est heureux que l'un d'eux ait alors fixé, en terre étrangère, la preuve de l'intérêt passionné que suscita

du siège d'Orléans. (Lb²⁶ 252. Réserve.) C'est celle qu'ont vainement recherchée, dès le xviii^e siècle, Lenglet-Dufresnoy, et récemment encore Quicherat. (Voir *Procès*, t. V, p. 374.) — Sur cette production, voir l'étude du comte de Puymaigre, *la Chronique espagnole de la Pucelle d'Orléans*, dans *Revue des Questions Historiques*, janvier-juin 1881, p. 553-566.

1. *Chronique de Lorraine.* — Dans D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, éd. de 1728, t. III. Preuves, col. II-CXXIII; — éd. de 1745-1747, t. VII, Preuves, col. V-CL. — Dans *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. V, 1859, éd. de M. l'abbé Marchal (*Publications de la Société d'Archéologie lorraine*). — Passages relatifs à la Pucelle, dans *Procès*, t. IV, p. 329-338. — Sur ce texte, voir l'étude [du comte de Puymaigre], *Tradition sur la vie de la Pucelle*, dans *Revue de Metz*, t. III, 1845, p. 271-280.

cet événement sans pareil. Il est inespéré qu'on retrouve ainsi trace, sur les bords du Rhin, d'une voix populaire dont l'écho ne semble pas s'être conservé sur les rives de la Seine ou de la Loire.

PARTIE V

TEXTE GÉNÉRAL D'EBERHARD WINDECKE RELATIF A JEANNE D'ARC

(1429-1431)

Reproduction générale du texte allemand du récit d'Eberhard Windecke, relatif à Jeanne d'Arc, tel qu'il est présenté par l'édition de M. Wilhelm Altmann.
Traduction française.

A VIS

L'indication de pages portée en marge se réfère exactement aux pages de l'édition imprimée de M. Wilhelm Altmann. Comme le début de chaque page de l'édition imprimée correspond toujours ici à un début de ligne, tous les renvois à l'édition de M. Altmann, opérés dans cette étude ou ailleurs, seront aisément vérifiables.

Les numéros de chapitres et de paragraphes sont ceux qui figurent dans l'édition imprimée de M. Altmann.

L'expression « Édit. » indique l'édition imprimée de M. Altmann.

On s'est efforcé de maintenir toujours la traduction française *en vis-à-vis* du texte allemand correspondant, non seulement en reprenant la distance aux alinéas, mais encore, dans le cours des alinéas, en plaçant au même niveau de la page les débuts de phrases significatives.

Les trois types de caractères sont destinés à faire ressortir les titres de chapitres, le corps du texte, les pièces insérées.

Les notes ont été disposées alinéa par alinéa, en passant du texte allemand à la traduction française. Cette disposition était seule ici admissible.

En comparant ce texte au seul texte jusqu'ici pratiqué par les historiens de Jeanne d'Arc, à savoir celui de Guido Görres inséré dans le *Procès*, ou même à celui présenté par la publication de M. von Hagen, on se rendra compte à quel point le texte original d'Eberhard Windecke diffère des vulgarisations en langue allemande moderne, qui sont longtemps demeurées les seules accessibles.

TEXTE ALLEMAND

Les crochets *carrés* indiquent les additions proposées par M. Altmann, qui figurent dans l'édition imprimée, où elles sont représentées par des *lettres italiques*. — En certaines occasions, j'ai été amené à proposer aussi quelques additions :

elles sont également indiquées par des crochets carrés, mais, en ce cas, leur origine personnelle est toujours spécifiée.

Les crochets *ronds*, en forme de parenthèses, indiquent les suppressions. Mêmes observations.

Pour éviter toute confusion, j'ai partout remplacé par des *tirets* les signes habituels de parenthèses.

L'emploi des *lettres italiques*, s'il a lieu dans les notes, a seulement pour but de souligner l'importance de tel ou tel mot ou de le rapprocher plus visiblement de tel ou tel autre.

Je n'ai pas cru devoir porter en note *toutes les variantes* des divers manuscrits dont M. Altmann présente, dans une des séries de ses propres notes, un très consciencieux tableau. J'ai dû négliger les variantes purement orthographiques ou de peu d'intérêt pour relever seulement celles qui présentent une importance de sens historique. Celles du manuscrit strasbourgeois de Jordan, dont le relevé est donné à part par M. Altmann, dans un de ses Appendices, ont été traitées selon la même méthode.

La *séparation des phrases* est, sauf indication contraire, celle de l'édition imprimée. Pour la *punctuation* intérieure, j'ai cru devoir l'établir selon le sens historique français : elle se trouve ainsi souvent modifiée, sans qu'il en soit donné à chaque fois — sauf en cas d'intérêt concernant le sens — le fastidieux avertissement. Les coupures d'*alinéas* sont, sauf indication contraire, celles mêmes de l'édition imprimée.

Des *majuscules* ont été placées au début de chaque phrase, et aussi apposées à certains mots, tels que : Megde ou termes similaires, Jougfrouwe, Got, Kirche, etc.

TRADUCTION FRANÇAISE

Les crochets *carrés*, les crochets *ronds* en forme de parenthèses, indiquent les additions ou suppressions personnelles que j'ai cru devoir opérer.

Les signes habituels de parenthèses, pour éviter toute confusion, sont remplacés par des *tirets*.

L'emploi des *lettres italiques*, s'il a lieu dans les notes, a seulement pour but de souligner l'importance de tel ou tel mot ou de le rapprocher plus visiblement de tel ou tel autre.

EBERHARD WINDECKE

CHAPITRES RELATIFS

A

JEANNE D'ARC

CCLIX

Die¹ schicket der konig von Frankrich sin treffenlich botschaft zü der Jungfrouwen, die gar vil wonders treip in Frankrich².

[295³.] — Du⁴ solst wissen, das in der selben zit der konig von Frankrich und die Engelschen in krieg worent, als du ouch vor gehört hest, do⁵ stunt ein Jungfrowe uf in Lutringen und treip wonder zü Frankrich wider die Engelschen, das die Engelschen sere geswechet wurdent, und dem⁶ konig von Frankrich vast half zü sinem lande wider zu komen, also du horen wurst⁷.

Zum⁸ ersten, als die Maget zu dem vogenanten konige kam, do müst er ir dri ding verheissen zu thünde : das erste, das er sich sins konigrichs begeben und darauf verzihe und das Got widergebe, wanne er es von ime hette; daz ander, das er allen den sinen vergebe, die im ie leit gedoten oder wider in gewesen sint; das dritte, daz er sich so vil demütigete, daz alle, die zü im koment arm und rich und gnode

1. Le chapitre précédent cclviii a trait aux affaires de Strasbourg, voir partie II, p. 16, n. 2.

2. Sur ce titre de chapitre, voir partie II, p. 16-18.

3. Ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe 302, représente la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, s'étendant de l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII jusqu'à la marche sur Paris (mars-juillet 1429). Voir partie I, p. 12-14, partie II, p. 15-84, notamment p. 20-21, 64-65.

4. Ici commence la courte mention initiale qui forme le début de cette première fraction du récit d'Eberhard Windecke. Cette courte mention initiale s'étend jusqu'à la pièce de vers latins intercalée ci-dessous. Voir partie II, p. 20-21, 64.

5. Edit. « als du ouch vor gehoꝛt hest. Do... » — Je crois pou-

CCLIX

Ci envoie le roi de France son excellent message à la Pucelle, laquelle accomplit grand nombre de merveilles en France.

[295.] — Or sachez que, au temps même où le roi de France et les Anglais étaient en guerre, comme l'avez aussi auparavant entendu, lors surgit en Lorraine une Pucelle, qui fit merveille en France contre les Anglais, en sorte que les Anglais furent très affaiblis, et qui [aida] fort le roi de France à recouvrer sa terre, comme allez l'entendre.

D'abord, quand la Pucelle vint au susdit roi⁹, lors dut-il lui permettre de faire trois choses. La première, qu'il se démit de son royaume, y renonçât et le remit à Dieu, car il le tenait de lui. La seconde, qu'il pardonnât à tous ses sujets qui lui avaient oncques fait tort ou avaient pris parti contre lui. La troisième, qu'il s'humiliât si fort, que tous ceux qui viendraient

voir préférer, comme plus conforme à l'allure générale de la phrase, la coupure : « als du ouch vor gehort hest. do... » — « comme l'avez aussi auparavant entendu, lors... »

6. Édité. « und [sic] dem konige von Frankrich vast half... » — « et [elle] aida fort le roi de France... » Cette addition du mot « sie » ne semble pas utile.

7. Alinéa à établir.

8. Ce qui suit, jusqu'à la fin de cette mention initiale, présente une curieuse analogie avec une lettre enregistrée dans la chronique vénitienne d'Antonio Morosini. Voir partie II, p. 64.

9. On place généralement au 6 mars 1429 l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, auprès de Charles VII. Orléans est assiégé depuis le 12 octobre 1428.

begerten, daz er die zü gnoden neme, es wer frunt oder vigent¹.

Virgo², puellares artus induta virili
 Veste, Dei monitu perperat relevare jacentem
 Liliferum regemque suos delere nefandos
 Hostes precipue, qui nunc sunt Aurelianis;
 Urbem subit illam : deterrent obsidionem. Et
 Si cunctis viris mens est se jungere velle,
 Arma sequi [sponte], que nunc parat alma Puella,
 Credite fallaces Anglos subcumbere morti
 [Ense] puellari Gallis sternerentibus illos.
 Et tunc finis erit pugne, cum federa prisca
 Tunc amor et pietas [tunc] certa jura ridebunt.
 Certabunt de pace viri cunctique favebunt
 Sponte sua regi, qui rex liberabit — et ips[e]
 Tutus — justiciam, qu[am] pulchra pace favebit.
 Amodo nullus erit Anglorum prodiger hostis,
 Qui te Francorum presumat dicere regem.

[296.] — Dis⁴ sint die artikel, die geben sint von den, die der konig hette gesant zu der Junkfrouwen sü zü besüchen, ob man ir glouben solt oder nit; und das worent meister der Heiligen Geschrift und ander die man meinte, die darzu güet worent die Jungfrouwen zü examnieren.

Item⁵ der konig hette verstanden sin und dez konigrichs

1. Ici se termine la courte mention initiale dont la détermination vient d'être fixée (p. 152, note 4).

2. Les vers latins qui suivent représentent une composition d'origine française, relative à Jeanne d'Arc, à son apparition et aux préparatifs de la délivrance d'Orléans, en mars-avril 1429. Il en a été donné un commentaire spécial. Voir partie II, p. 22-31. On n'y revient pas. Le texte ici contenu représente, dans son détestable état, le texte qui se trouve dans les manuscrits de Windecke. Voir partie II, p. 22, 26, 28.

3. Ce texte, ici mis en regard, représente le texte relativement correct de ces vers, tiré, avec d'évidentes fautes de prosodie, de diverses

à lui, pauvres et riches, et demanderaient grâces, il les prit en grâce, amis ou ennemis.

Virgo³, puellares artus induta virili
 Veste, Dei monitu properat relevare jacentem
 Liliferum regemque suos delere nefandos
 Hostes præcipue, qui nunc sunt Aurelianis,
 Urbe sub, ac illam deterrent obsidione.
 Et si tanta viris mens est se jungere bello
 Arma sequique sua, quæ nunc parat alma Puella,
 Credite fallaces Anglos succumbere morti,
 Marte puellari Gallis sternentibus illos.
 Et tunc finis erit pugnae, tunc fœdera prisca,
 Tunc amor et pietas et cetera jura redibunt,
 Certabunt de pace viri, cunctique favebunt
 Sponte sua regi, qui rex liberabit et ipsis
 Cunctis justitiam, quos pulchra pace fovebit.
 Et modo nullus erit Anglorum pardiger hostis
 Qui se Francorum præsumat dicere regem.

[296.] — Ce sont les articles qui arrêtés ont été par ceux que le roi avait envoyés à la Pucelle pour faire information sur le fait de savoir s'il faut lui porter croyance ou non. Et c'étaient des maîtres en théologie et autres que l'on tenait pour bons à éprouver la Pucelle.

Item⁶, le roi avait entendu la nécessité de lui et de son

sources où il se rencontre. Voir partie II, p. 22-25, 29. Sur la traduction allemande et la traduction française contemporaine, voir partie II, p. 23, 24, 30-31.

4. Sur ce titre du document qui suit, voir partie II, p. 17-18 et p. 36-37, n. 2 et 3.

5. Le document qui suit représente la Consultation de la Commission d'enquête instituée à Poitiers, par Charles VII, au sujet de Jeanne d'Arc, en mars-avril 1429. Il a donné lieu à un commentaire spécial. Voir partie II, p. 32-41. On n'y revient pas. On se contente de donner ici les indications nécessaires à l'établissement du texte.

6. La traduction ici mise en regard représente presque exactement le texte du document officiel français, tel qu'il a été conservé dans diverses sources. Voir partie II, p. 32-33, 37 et suiv.

notturft und hett angesehen die flissiclich bette sins volkes zü Gote und aller derjenigen, die Friden und gerechtikeit liep habent : umb dez willen sol er die Maget nit verstossen noch verwerfen, die sich nennet von Gote gesant, sonder sol ir helfen zügeben, wiewol das ir glubede menschlichen sint. Ouch so sol er ir nit so balde noch so lichteclichen glouben, denne noch, nach volgen¹ der Heiligen Geschrift, als der apostel sant Paulus spricht « *Probate spiritus si ex Deo sint* ² », man³ sol ire sitte und ir werg versuchen und mit andechtigem gebete bitten etlich gotliche zeichen oder werke von Got, dobi man möge brüfen daz⁴ von Got kompt; wanne also gebot Got Ahas dem konige, daz er zeichen von im hiesch, wanne er ime gelopt hette, daz er im überwindung wolte geben, wann do stunt geschriben « *Pete tibi signum a Deo tuo* ⁵ »; und ouch noch ieglicher wise gap er im dann zeichen und manichen andern⁶.

Item also hat der konig gehalten gein der Jungfrouwe die zwene punete vor geschribener versüchung, der wisen meister und ouch mit gebet heischen zeichen von Got⁷.

Von ersten mit wisen meistern hat er die Maget tün versuchen, von irem leben und von ir geburt und von irem sitten oder wesen und von irem willen, und hat die Maget bi ime gehalten wol sehs wochen und hat sü thün versuchen mit allen den kundenden lüten, gelert lüt, geistlich lüt unde weltlich lüt, frouwen und manne, heimliche und offenlich : und man hat an der vor genanten Maget kein übel funden dann alles güt, demütikeit, jungfrouwelicheit, geistlicheit, erberkeit, einfaltikeit. Und von ir geburt und leben sint vil ding gesaget, die man für wor hielt.

1. Edit. : « nachvolgen ». La lecture : « nach volgen » — « en suivant », paraît préférable.

2. Sur cette citation, ci-dessus, p. 36-37.

3. Edit. : « ... si ex Deo sint. Man... » — La coupure : ... « si ex Deo sint, man... » paraît préférable.

4. Edit. : « dobi man möge brüfen [ob] daz von Got kompt » — « par quoi on puisse éprouver [si] cela vient de Dieu ». Cette addition du mot « ob » paraît inutile. Il vaut mieux adopter, selon la teneur des manuscrits, et conformément au texte français, la leçon ici présentée : « dobi

royaume et avait considéré les continues prières envers Dieu de son peuple et de tous ceux aimant paix et justice. En ce propos il ne doit point débouter ni rejeter la Pucelle qui se dit être envoyée de Dieu, mais doit lui donner secours, nonobstant que ses promesses soient humaines. Aussi ne doit-il trop tôt ni trop légèrement croire en elle, mais, en suivant la Sainte Écriture, comme dit l'apôtre saint Paul « *Probate spiritus si ex Deo sint* », doit-on enquérir de ses mœurs et de ses œuvres, et par dévote oraison requérir certains signes divins ou œuvres de Dieu, par quoi on puisse éprouver qu'elle vient de Dieu; car ainsi commanda Dieu au roi Achas qu'il lui demandât signe quand il lui plairait qu'il lui donnât victoire, selon ce que fut écrit « *Pete tibi signum a Deo tuo* »; et aussi, de cette sorte, lui donna-t-il alors signe, et à plusieurs autres.

Item le roi a ainsi observé envers la Pucelle les deux manières de la devant dite probation, celle des sages maîtres et aussi celle de demander par oraison signe de Dieu.

Quant à la première, il a fait éprouver la Pucelle, par sages maîtres, de sa vie, de sa naissance, de ses mœurs ou façons et de son intention, et a gardé auprès de lui la Pucelle bien par l'espace de six semaines, et l'a fait éprouver par toutes gens d'expérience, cleres, religieux et profanes, femmes et hommes, secrètement et publiquement. Et en ladite Pucelle n'a-t-on trouvé rien de mal, fors que tout bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplicité. Et de sa naissance et de sa vie sont dites plusieurs choses qu'on tient pour vraies.

man möge brüfen daz von Got kompt » — « par quoi on puisse éprouver que (elle la Pucelle) vient de Dieu ».

3. Sur cette citation, ci-dessus, p. 38-39.

6. L'édition imprimée ne présente pas d'alinéas. Celui-ci, et les suivants du texte allemand, sont établis en conformité de ceux que présentent les textes français.

7. Edit. : « ... zeichen von Got : von ersten... » Conformément au texte français, la coupure : « ... zeichen von Got. Von ersten... » — « ... signe de Dieu. Quant à la première... », paraît préférable. En outre un alinéa est à introduire.

Und von andern versuchunge so hiesch der konig zeichen der dinge sie¹ sich ussgap. Do antwurt die Jungfrouwe dem konige und sprach, vor der stat zu Orligens do wolte sie zeichen geben und nit ee, wanne es Got also geordent hette.

Do nu der konig verstanden hette die versuchung der Jungfrouwen, also vil es danne mügenlich was, und man kein übel an ir vant, und ouch horte, daz sie wolte zeichen geben vor Orligens, und bekant ir stetikeit und volhorung ires wilens und sie on underloss bat do, daz man sie liess ziehen vor Orligens, so solte man sehen die zeichen der gotlichen hilfe : do wart dem konige geroten, das er sie nit hinderen solte zü ziehen für Orligens mit irem volg und solte sie wurdich geleiten in hoffnung zü Got; wenn, das man sie vertribe oder an übel verstieess von ire wise, das were widerstant dem Heiligen Geist und möcht man sich unwurdig machen der goteshilf, also Gemahel² in einem rate der Juden sprach in anesehen der Aposteln.

p. 248

1. Edit. : «... der dinge [der] sie sich ussgap» — «... des choses dont elle avait charge». Cette addition du mot « der » parait inutile au sens.

Quant a la seconde probation, le roi lui demanda signe des choses dont elle avait charge. Sur quoi répondit la Pucelle au roi que devant la ville d'Orléans elle donnerait signe, et non auparavant, car ainsi Dieu l'avait ordonné.

Comme le roi avait entendu la probation de la Pucelle, faite en tant qu'a été possible, et comment on ne trouva nul mal en elle, et apprit aussi qu'elle voulait donner signe devant Orléans, et considéré sa constance et persévérance en son propos et sa requête instante d'aller à Orléans, et qu'alors on y verrait signes de divin secours, lors conseillé fut au roi qu'il ne devait point l'empêcher d'aller à Orléans avec ses gens et devait la faire conduire honnêtement en mettant espoir en Dieu; car, qu'on la reboute ou délaisse sans apparence de mal de sa part, ce serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil des Juifs au regard des apôtres.

2. Manuscrit «Gemahel ». Alias «Gaemahel » (édit., p. 248, note c). Edit. « Gamaliel ».

Hie¹ saute die Jungfrouwe dem konige von [Engelant²] einen brief, darinne er sehen solt, wie er sich in allen sinen sachen halten solte.

[297.] Dernoeh³ stot der brief, den die Jungfrouwe dem konige⁴ sante.

Ihesus Maria⁵.

Konig von Engelant, und ir herzog zu Bettfurt, wie ir ouch nennet pfleger dez konigriehs von Frankrich, ir Wilhelm von Polle grof zü Sosso⁷, Johan herre zu Thalbach, und ir (herre) Thomas herre des Scholes⁸, ir⁹ uch nennent stathalter des herzogen von Bettfurt, dünt recht dem Himelschen Konige und sime kuniglichen plüt, gebent der Megde hergeschicket von Gotes wegen die slossel von allen den steten, die ir genomen und entweldiget hant in Frankrich. Sie ist komen von Gotes wegen zü wider-rüfen allem den koniglichen plüt. Sie ist bereit friden zu machen, wollent ir friden machen, also daz ir Frankrich abstellent und bezalent, darusse ir es gehalten hant. Und ir, bogener, krieger edel und unedel, die do sint vor der stat Orligens, gont hinweg in Gotes namen in uwer

1. Sur ce titre de chapitre, voir partie II, p. 18-19.

2. Manuscrit et édit. : « dem konige von Frankrich » — « au roi de France ». Sur la confusion matérielle évidente de « Frankrich » et d'« Engelant », voir la note de M. Allmann, p. 248, note *f*. Je crois pouvoir établir ici « [Engelant] ».

3. Sur ce titre du document qui suit, voir partie II, p. 52-53, n. 2-3.

4. Edit. « dem konige [von Engelant] saute » — « envoya au roi [d'Angleterre] ».

5. Le document qui suit représente la célèbre *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, en date du mardi saint, 22 mars 1429. Il a donné lieu à un commentaire spécial. Voir partie II, p. 42-63. On n'y revient

CCLX

Ci envoya la Pucelle au roi [d'Angleterre] une lettre où il avait à voir comment il avait à se comporter en tous ses faits.

[297.] S'ensuit la lettre que la Pucelle envoya au roi.

Jésus Maria⁶.

Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford, qui vous dites régent le royaume de France, vous Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, Jeân, sire de Talbot, et vous Thomas, sire de Scales, vous disant lieutenants du duc de Bedford, faites raison au Roi du Ciel et à son sang royal, rendez à la Pucelle ci envoyée de par Dieu les clefs de toutes les villes que vous avez prises et efforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer pour tout le sang royal. Elle est prête de faire paix, si paix vous voulez faire, par ainsi que France vous mettiez jus, et payez de ce que vous l'avez tenue. Et vous, archers, compagnons de guerre gentils et vilains, qui céans êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en, en

pas. On se contente de donner ici les indications nécessaires à l'établissement du texte.

6. La traduction ici mise en regard représente presque exactement le texte de la lettre de Jeanne d'Arc tel qu'il a été conservé dans diverses sources. Voir partie II, p. 42-43, 53 et suiv.

7. Manuscrit. « Sosso ». (P. 248, note e.) Edit. « Suffort ».

8. Manuscrit. « des Scholes ». (P. 248, note u.) Edit. « d'Escalles ».

9. Edit. « ... d'Escalles, [die] ir uch nennent... » — « ... de Scales, qui vous vous dites... » Cette addition du mot « die » paraît inutile au sens. Il vaut mieux adopter, selon la tenenr des manuscrits, la leçon ici présentée : « ... ir uch nennent... » — mot à mot « ... vous vous disant... »

p. 249

lant; und thünt ir daz nit, die bosthaft verstont von der Megede, die kompt üch schiere zü sehen zu uwerem grossen schaden. König von Engelant, thünt ir des nit, also ich bin koupt des krieges; an welichen enden ich uch bedrette und uwer lüt in Frankrieh : ich thün sie hinweggon, es si in liep oder leit; und enwellen sie nit gehorsam sin : ich thün sie alle doten; und wellen sie gehorsam sin : ich will sie zu gnoden nemen. Ich bin herkomen von Gotes wegen des Konigez von Himel üch alle uss Frankrieh zu stossen und zu vertriben mit minem libe und alle diejene, die do wellent fürriterschaft¹ und bosheit und betrügnisse oder andern schaden bringen dem konige von Frankrieh. Und nit ensit in dem glouben, daz ir das konigrieh von Frankrieh behalten mögent von Got dem König von Himel von Marien der reinen Megde sone; danne allein konig Karle sol es behalten, der ist sin ouch von Got ein rechter erbe; und der selbe Got von Himel wil, das ers besitze und behalte, als ers gehapt han. Und ist ime verkundet von der Megede, welich Megde (oder Maget) kurzlich komen sol gon Pariss mit güter geselleschaft. Und wollent ir der bosthaft nit glouben von der Megede wegen geschickt von Got, an welichen ende wir uch vindent, wir wellen uch slahen mit streichen und also ein gross geschrei machen, das in tusent joren in Frankrieh nie also ein gross geschrei gemacht wart. Und thünt ir nicht recht, so gloubent wissentlich, daz der König von Himel sendet der Megde me craft zü, dann ir möchten mit allem widerstont gethon mit allen uweren gewopten lüten. Und do so sol man sehen mit grossen streichen, welicher besser recht habe von Got von Himel oder von uch. Herzog von Bettfurt, die Maget bitt uch und begert, das ir uch nit lossent vertriben. Wellent² ir recht thün, ir möchten noch wol komen in ire geselleschaft, und die

1. Edit. « fürretererschaft ». Le manuscrit de Hanovre est seul à donner cette leçon (p. 248, note 7). Tous les autres présentent : « furrirtererschaft ». Cette dernière forme semble préférable.

nom Dieu, en votre pays; et si ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir brièvement à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si ne le faites, adonc je suis chef de guerre; en quelques lieux que je vous atteindrai et vos gens en France, je les ferai issir, veuillent ou non veuillent; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. Je suis venue de par Dieu, le Roi du Ciel, pour tous vous bouter hors de France et détruire de mon corps, avec tous ceux qui voudraient porter offense d'armes, malengin et trahisons ou autre dommage au roi de France. Et ne soyez pas en l'opinion que vous saurez tenir le royaume de France de Dieu, le Roi du Ciel, fils de Marie, la Vierge sans tache, car seul doit le tenir le roi Charles, héritier d'icelui et de [par Dieu le vrai; et veut le même Dieu du Ciel qu'il le possède et tienne, tel qu'il l'a reçu. Et ce lui est révélé par la Pucelle, laquelle Pucelle doit bientôt venir à Paris à bonne compagnie. Et si ne voulez croire les nouvelles de la Pucelle envoyée de par Dieu, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous ferons à horions et ferons un si grand hahay que jamais en France, passé mille ans, tel grand hahay ne fut fait. Et si ne faites raison, lors croyez fermement que le Roi du Ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne sauriez livrer en tout d'assauts avec tous vos gens d'armes. Et adonc verra-t-on, aux grands horions, lequel a meilleur droit, de Dieu du Ciel ou de vous. Duc de Bedford, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous fassiez pas détruire. Si voulez faire raison, encore pourriez-vous bien venir en sa compagnie, et lors les

2. Édité. « ... nil lossent vertriben; wellent ir rechf thün... » Conformément au texte français, la coupure : « ... nit lossent vertriben. Wellent ir rechf thün... » — « ... ne vous laissez pas détruire. Si voulez faire raison... », paraît préférable.

Franzoischen sollent ouch thün also ein hubsch dot, als in der Cristenheit ie geschehen ist. Und antwurt der Megede, wellen ir Friden machen; und tunt ir das nit, also so sint ir indenke uwers grossen schadens, der uch dovon kompt.

Geschriben des dinstages¹ in der Karwochen, do man zalt noch Cristus geburt tusent vierhundert 29 jor.

[298.] Do dis⁴ ding nün alles gescheen was, do reit die Jungfrouwe von Ghenoë⁶ von dem konige und zoch für Orlogens des 21 tages aprilis und reit gon Plois⁸ und bat sie der kost und macht, die wolt sie füren gon Orlogens biss uf den durnslag darnoch den 28 tag des selben montes. Und die Maget zoch mit dem baner, das was mit wisser siden gemacht und stet daran gemolet unser herre Got, wie er sitzet uf dem regenbogen und zoiget sin wunden und uf iegelicher siten 1 engel, der hette ein lilie in der hant. Und also zoch die Maget mit dem baner und fürt mit ir den marschalg von Boyisant¹⁰, den herre von Gakoirt¹¹, den herre

p. 250

1. Le manuscrit 2913 de Vienne et celui de Hanovre portent l'indication ici présentée : « dinstages » — « mardi », mardi saint, soit le 22 mars 1429. D'autres manuscrits portent « duornstages » (page 249, note 2), ce qui pourrait signifier « jeudi » (donnerstag), jeudi saint, soit le 24 mars 1429.

2. Mardi saint, 22 mars 1429. Cette indication du mardi saint est celle que présentent tous les textes français de ce document portant indication de date.

3. 1429. Style chronologique différent du style français de Pâques, qui, en ce moment de l'année, exigerait : 1428, au lieu de : 1429.

4. Ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe 302, représente la suite de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke. Voir partie II, p. 64-68. Il en a été donné une analyse, mentionnant certains appoints nouveaux de l'édition de M. Altmann, ou certaines modifications à y apporter. (Voir partie II, p. 64-84.)

On trouvera ici, de façon continue, le véritable texte allemand et on pourra juger à quel point il diffère des transpositions en langage moderne demeurées seules accessibles jusque-là. On rencontrera également ici divers commentaires sur le fond même déjà connu du texte allemand.

Français feront-ils un si beau fait qu'en la Chrétienté tel n'est oncques advenu. Et faites réponse à la Pucelle, si vous voulez faire paix, et si ne le faites, lors vous souviennne du grand dommage qui vous en doit venir.

Écrit le mardi de la Semaine Sainte², l'an de la naissance Notre-Seigneur mil quatre cent vingt-neuf³.

[298.] Toutes⁵ ces choses ainsi faites, la Pucelle partit de Chinon d'auprès du roi et tira vers Orléans, le 21^e jour d'avril, et alla à Blois⁷, et attendit les vivres et puissance qu'elle devait mener à Orléans, jusqu'au jeudi ensuivant 28^e jour dudit mois⁹. Et la Pucelle partit avec son étendard, qui était fait de blanc satin auquel était figuré Notre Seigneur Dieu séant sur l'arc-en-ciel et montrant ses plaies, et [était] de chaque côté un ange tenant un lis. Et ainsi partit la Pucelle avec son étendard, et menait avec elle le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, le sire de Retz et plusieurs autres seigneurs et capitaines, en nombre de toutes gens bien

Ici commence également la partie du récit de Windecke qui offre avec la chronique de Tournai de si frappantes similitudes. Cette partie s'étend jusqu'à la fin du paragraphe 299. Sur le caractère épistolaire de ce morceau, son origine française, la possibilité de sa rédaction latine primitive, voir partie II, p. 64-84. On ne revient pas sur ces points.

5. La traduction ici mise en regard prend pour base, chaque fois qu'il est possible, la *Chronique de Tournai*.

6. Manuscrits « Gheneo », « Ghende ». (P. 249, note t.) Edit. « Gien ». C'est « Chinon » qu'il faut entendre. Sur ce point, voir partie II, p. 96-97, n. 3.

7. Date en concordance avec la *Chronique de Tournai*.

8. Manuscrits « Ploris », « Bles ». (P. 249, note z.) Edit. « Blois ».

9. Date en concordance avec la *Chronique de Tournai*.

10. Manuscrit « Boyisant ». (P. 250, note a.) Edit. « Boussac ». Il s'agit bien du maréchal de Boussac. Voir partie II, p. 74, n. 3.

11. Manuscrit « Gakoirt ». P. 250, note c.) Edit. « Gaucourt ». Il s'agit bien du sire de Gaucourt. Voir partie II, p. 74, n. 3.

von Rais¹ und vil ander herren² und capitaniën, in der zalen allerlei lüte zū pferde und ouch zū füsse wol dritüsent was. Do fürte sie ouch uf die Lenge³ alle ire coste, 60 wegen und vierhundert stück viehes.

Do⁵ koment sie des andern tages, das was des fritages des letsten tages des vor genanten montes. Und die in Orligens woren komen herus uf dem wasser und holten die cost in schiffen und wie sie dann kundent; dez sich die Engelschen, die darvor logent worent me dann die, nie darwider staltent⁸. Und do die Maget sach, das man sie furt langes dez wassers und sie nit an die Engelschen fürte, die vor der stat logent⁹, do wart sie zümole betrüpt und trurig über die, die sie gefürt hettent, und begunde sere zu weinen. le doch

1. Manuscrit et édit. « Fois ». Sur l'interprétation « Rais », et l'identification avec le sire de Retz, voir partie II, p. 74.

2. Sur l'omission probable, ici, de La Hire, voir partie II, p. 79.

3. Edit. « lenge ». Sur : « Sologne » (lecon « soluge » dans le manuscrit de Hanovre, édit., p. 250, note *g*), v. part. II, p. 76.

4. Récit du départ de Jeanne d'Arc de Blois, le jeudi 28 avril, pour Orléans. Dans ces évaluations, le chiffre des troupes et celui du train de chariots concordent avec ceux que présente la *Chronique de Tournai*; celui du bétail et sa détermination diffèrent légèrement (la *Chronique de Tournai* porte : 435 charges de bétail).

5. Edit. « Do [hin] koment sie... » — « Là arrivèrent... » Cette addition ne paraît pas utile au sens, qui s'entend suffisamment avec la leçon : « Do koment sie... » — « Et arrivèrent... »

6. Entendre ainsi la succession des événements. — Partie de la ville française de Blois, avec le convoi de secours, le jeudi 28 avril, Jeanne d'Arc, faisant route, le long de la Loire, par la rive de Sologne (rive gauche, rive du Sud) — route sur laquelle on lui avait laissé croire que, selon son désir, elle rencontrerait le gros de l'armée anglaise — est arrivée le vendredi 29 en face d'Orléans, en amont du pont de Loire, en contournant les bastilles anglaises de la rive de Sologne. Le soir du 29, la Pucelle entre dans la ville, avec une partie des vivres du convoi, par le moyen des bateaux de rivière montés par les gens d'Orléans,

trois mille, tant de cheval que de pied. Et menait aussi par la Sologne tous ses vivres, soixante chariots et quatre cents têtes de bétail⁴.

Et arrivèrent⁶ le jour suivant, qui était le vendredi, dernier jour de vendredi du susdit mois⁷. Et ceux d'Orléans étaient sortis par la rivière et mirent les vivres en navires et comme pour lors ils purent, de façon que les Anglais qui apostés encontre étaient plus nombreux qu'eux, ne saillirent point au devant. Et quand la Pucelle vit qu'on la menait le long de la rivière et qu'on ne la menait pas aux Anglais qui se tenaient devant la ville, lors fut-elle grièvement affligée et courroucée

sans que les Anglais des bastilles installées le long de la Loire, sur la rive de Sologne comme sur la rive opposée, cherchent à y mettre obstacle. Le gros du convoi retourne sur ses pas, par la même rive de Sologne, jusqu'à Blois, y passe la Loire sur le pont fixe en possession des Français, et reprend, le mardi 3 mai, sa marche sur Orléans, par la rive de Beauce (rive droite, rive du Nord). Il entre à Orléans le mercredi 4 au matin, veille de l'Ascension.

7. Faut-il essayer cette interprétation? Le récit vient de mentionner, quelques lignes plus haut, qu'on était parti de Blois le *jeudi* 28 avril. Le *jour suivant vendredi*, dont le récit fait ici mention, ne saurait donc être que le 29, et non le 30, dernier jour du mois d'avril, quantième que le texte allemand semble cependant assigner à ce *jour suivant vendredi*. C'est d'ailleurs au vendredi 29 que tous les éléments de connaissance acquis placent les faits ici rapportés comme survenant en ce *jour suivant vendredi*.

8. Edit. « ... die Engelschen, die darvor logent und worent me dann die [Franzosen], nie darwider staltent. » — « ... les Anglais, qui étaient apostés encontre [et] étaient plus nombreux que les Français, ne saillirent point au devant. » Ces additions ne paraissent pas nécessaires au sens, qui s'entend suffisamment avec la leçon ici présentée. Sur ce point, voir partie II, p. 77-78.

9. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) présente ici l'addition « ... die vor der slat logent in den *bolwerken* » — « ... qui se tenaient devant la ville *dans les bastilles*. »

so schickete sie zü stunt hinder sich gon Plois, daz man die¹ cost solt holen und die ouch in Orligens solte bringen. Und sie reit in die selbe stat mit cleiner geselleschaft und seite den, die mit ir rittent, das sie sich mit enforechten, wanne in solte kein leit bescheen — also es ouch beschach —; und², wanne sie mit der cost komen, so sollent ir zu der andern siten inkomen, óo wolten sie usser Orligens gein ir komen — als sie ouch deten. Und do sie die cost brochten, do samelent sich die Engelschen wol mit 14¹/₂ hundert, aber sie endurstent sich nit gezoigen.

Do sie nu komen woren mit der andern cost, do nam die Maget ir baner in ir haut und sturmete daz bolwerg, do die Engelschen inne worent, die man doch meint, das sie nit zü gewinnen werent, und gewonnen es rosehlichen : und do blibent dot hundert und sübenzig Engelschen und do wurdent 13 hundert gefangen, und vil bühsen und kost und anders, das man darzu bedorft, das sie vil darinne hettent, wart do gewonnen. Und man meint ouch, das die Jungfrouwe nie me wanne zwene manue verlör von irem volg.

1. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) présente ici la variante « daz man *me* cost solt holen » — « pour quérir *plus de vivres* ».

2. Voir la note suivante.

3. Je crois rendre ainsi, aussi exactement que possible, le sens littéral et historique de cette phrase, que les diverses significations attribuables aux différents pronoms *ils* et *eux* pourraient au premier abord laisser dans le doute. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) présente ici une rédaction plus claire, toutefois sans différence de fonds.

4. Chiffre en concordance avec celui de la *Chronique de Tournai*.

5. Récit de l'entrée dans Orléans de Jeanne d'Arc et d'une partie du convoi, par la route de Sologne et la traversée de la Loire, en amont du pont, le vendredi 29; — mention de l'arrivée du gros du convoi, par la route de Beauce, le mercredi 4 mai. La *Chronique de Tournai* donne ici, ce que le récit de Windecke ne présente pas, la date où le convoi ainsi reformé quitte Blois,

contre ceux qui l'avaient menée, et commença fort à pleurer. Pourtant renvoya-t-elle sur l'heure en arrière à Blois pour quérir les vivres et les ramener à Orléans. Et elle entra dans ladite ville à petite compagnie, et dit à ses compagnons d'armes [qui repartaient pour Blois], qu'ils n'eussent peur, car il ne leur devait advenir aucun dommage — ainsi advint-il aussi — et que, quand ils arriveraient avec les vivres, on viendrait au-devant d'eux par l'autre côté, et qu'on irait hors d'Orléans à leur rescousse — ainsi fit-on aussi³. Et comme ils amenaient les vivres, s'assemblèrent les Anglais à bien 1.400 hommes⁴, mais ils n'osèrent se montrer⁵.

Et comme ils étaient arrivés avec le reste des vivres, la Pucelle prit son étendard à la main et assaillit la bastille occupée par les Anglais, que l'on tenait pourtant pour imprenable, et la gagna vivement, et là demeurèrent morts cent soixante-dix Anglais, et là furent 1.300 pris, et là fut gagné nombre de pièces d'artillerie et de vivres et d'autres provisions qu'ils avaient en quantité par dedans. Et estime-t-on aussi que la Pucelle ne perdit pas plus de deux hommes de ses gens⁶.

à savoir le mardi 3 mai, et la date de son entrée à Orléans, à savoir le lendemain mercredi 4, veille de l'Ascension.

6. Récit de l'attaque et de la prise de la bastille anglaise de Saint-Loup, située sur la rive de Beauce, au nord-est, au bord même de la Loire, en amont d'Orléans — événement survenu le mercredi 4 mai dans l'après-midi. La *Chronique de Tournai* donne le nom de la bastille, nom ici omis, mais n'indique pas plus précisément la date que le texte allemand. Les évaluations indiquées dérivent de la même source. — Pertes françaises : deux hommes seulement, selon l'un et l'autre texte. Pertes anglaises : 160, d'après la *Chronique de Tournai*, au lieu de 170 ici indiqués. — Prisonniers anglais : 14, d'après la *Chronique de Tournai* ; les 1300 (sur⁷), mentionnés par le texte allemand, doivent dériver de quelque lecture erronée, la garnison anglaise de la bastille de Saint-Loup comptant à peine 200 hommes.

p. 251

Darnoch, am fritag, do nam die Maget die baner in die hant und det, als sie noch ein bolweg wolt sturmen. Do sū nū sach, daz sich die Engelschen zu were staltent, do traten sie hinder sich; und die Engelschen ranten noch und koment frischlich her uf die lüte; do das die Maget sach und Der Herre¹, die doch wenig lüt bi in hotten, do kerten sie zu den Engelschen hertlichen und jagten sie so sere, daz sie kume wider in koment. Do blibent den Engelschen wol 30 dot, und wart do gewonnen ein starg bolweg bi den Augustiner und gewonnen darinne vil kost und anders. Und den selben tag do die Engelschen solhent, daz die Maget dri bollweg hette gewonnen, do fluhent sie all in das gross bolweg an dem orte vor der brucken. Do² bleip die Maget mit iren fründen dez nachtz uf dem velde uf der selben siten.

Dez samstages darnoch des achten tagz des morgens³, do stalte sich die Maget mit iren lüten zū stürmen das bolweg, do die Engelschen dez nachtz in geflohen worent. Daz bolweg waz starg und ungewinliche, und

1. Edit. « der herre ». Sur l'interprétation « La Hire », voir partie II, p. 78-79.

2. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) fait débiter la phrase ainsi : « End alz die Magt sach, do bleip... » — « Et quand la Pucelle le vit, lors demeura... »

3. Récit de l'attaque et de la prise des bastilles anglaises de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins, situées sur la rive de Sologne, au sud-est, sur le bord même de la Loire, en amont de la tête du pont. Mention de l'évacuation par les Anglais, sans combat, de la bastille de Saint-Privé, sur la même rive, au sud-ouest, en aval du pont. — Événements survenus le vendredi 6 mai. La *Chronique de Tournai* donne aussi la date du *vendredi suivant*, lendemain de l'Ascension, soit le vendredi 6 mai. Dans les faits de ce jour, elle distingue la prise de deux ouvrages qu'elle ne désigne pas autrement, tandis que le récit allemand présente nominativement l'indication de la bastille des Augustins; elle parle aussi de la perte finale de trois bastilles subie par les Anglais. L'évaluation des pertes anglaises à 30 morts est pareille dans les deux textes.

Ensuite, le vendredi, prit la Pucelle son étendard à la main et fit comme si elle voulait assaillir une bastille. Et comme elle vit que les Anglais se tenaient en défense, ils tournèrent arrièrè ||elle et ses gens||, et les Anglais leur coururent sus et approchèrent vigoureusement ses gens. Ce voyant, la Pucelle et La Hire, qui pourtant avaient auprès eux peu de monde, retournèrent durement vers les Anglais et les rechaassèrent si fort qu'à peine ||les Anglais|| firent-ils rentrée. Là demeurèrent d'Anglais bien trente morts, et fut là gagnée une forte bastille près des Augustins et gagné dedans nombre de vivres et autres. Et le même jour, comme les Anglais virent que la Pucelle avait gagné trois bastilles, firent-ils tous retraite dans la grande bastille au lieu devant le pont. Et demeura la Pucelle avec ses partisans la nuit aux champs du même côté³.

Le samedi suivant, huitième jour⁵ [de mai], au matin⁶, se mit la Pucelle avec ses gens à assaillir la bastille où les Anglais, durant la nuit, avaient fait retraite. La bastille était forte et imprenable, et étaient

4. Le manuscrit de Jordan (éd., p. 320) porte ici la variante : « Dez samstags darnoch des selben dages des megen... » — « Le samedi suivant même jour de mai... » — Le mot « meigen » (*mai*) au lieu de « morgen » (*matin*) se conçoit naturellement. Quant au mot « même » (*selben*), il pourrait s'appliquer au jour dont la phrase précédente vient de mentionner implicitement le début horaire. Tournure qui représenterait à peu près celle de la *Chronique de Tournai* : « Et ceste nuit, tint ladite Pucelle et les siens les champs, jusques au cler jour, dudit costé de la Saloingne. Et, le lit jour commencié esclarchir... » — Mais, en supposant, dans le manuscrit de Jordan, la transcription défectueuse : « sellen » (*même*) au lieu de « siebenten » (*septième*), on obtiendrait la leçon correcte : « Le samedi suivant, septième jour de mai... » Cette date du samedi 7 mai est bien celle des événements ici relatés. Voir p. 174, n. 4.

5. Entendez « septième jour ». Voir la note 4, et p. 174, n. 4.

6. Voir la note 4.

woren darinne vil Engelschen, die sich wol gestalt hettent zu der were, das sie wol meinten das holwerg zü behalten, nochedent und sie vil gutz geschützes darinne hettent; und sie wertent sich so vast, do die Jungfrouwe den ganzen tag gestürmpt mit ireme volg biz vesper. Und do wart die Maget geschossen obewendig der rechten brust durch den lip; do sie doch nit vil umb gap¹, und sie det ein wenig boumwollen und boumöle darüber und woppente sich widerumbe und sprach zu irem volg² : « Die Engelschen hant keint macht me »; wanne sie hette gesprochen, sie wolt vor Orligens wunt werden. Do trat sie uf ein siten und lenete sich uf ire knüwe und ruft an den Himelschen Got; donoch kerte sie sich zu irem volg und rüft sie an, das sie mit ir gedurstliclich an den stürm tratent, und wisete sie, wo sie stürmen solten, und ir volg was ir gehorsam mit ganzen truwen und gütem willen : und also gewonnen sie das holwerg zü stunt. Darinne wurdent gefangen und herslagen wol funfhundert, do bleip dot Cassidas³ ein mechtiger hauptman. Und also reit die Maget spate frölich⁴ mit irem volg in Orligens und lopte Got. Und bleip der Megde volg nit me dot danne funf manne und wenig die wurden wunt. Etlich die wolten sagen, daz man do sehe zwen wiss vogeln uf ire achseln, diewile der selbe sturm do werte⁵. Und die Engelschen,

r. 252

1. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) ajoute ici : « und also det sie sich abe... » — « et lors se tira-t-elle à part... »

2. Le manuscrit de Jordan (éd., p. 520) donne ici l'addition : « Nit vorchent uch... » — « Ne les craignez pas... » Ce qui établirait ainsi le texte des paroles de Jeanne d'Arc : « N'ayez peur d'eux, les Anglais sont à bout. » Le texte présenté par la *Chronique de Tournai* est plus long.

3. Manuscrit de Jordan : « Coecidas ». (Ed., p. 520.) Sur l'interprétation de ce personnage, William Glasdall, voir partie II, p. 80.

dedans nombre d'Anglais, qui s'étaient bien mis en défense, car ils pensaient bien conserver la bastille, surtout ayant nombre de bonne artillerie dedans. Et ils se défendirent si fort que la Pucelle dut les assaillir tout le jour avec ses gens jusqu'au soir. Et là fut la Pucelle blessée par le corps au-dessus du sein droit. Et pourtant elle n'en tint guère compte, et mit dessus un peu de coton et d'huile d'olive, et se réarma et dit à ses gens. « Les Anglais sont à bout. » Car elle avait dit qu'elle serait blessée devant Orléans. Et se tira à l'écart et se mit à genoux et invoqua le Dieu du Ciel. Puis elle retourna à ses gens et les exhorta à se porter avec elle hardiment à l'assaut, et leur montra où ils devaient donner l'assaut. Et ses gens lui étaient obéissants, tous de commun accord et de bonne volonté, et ainsi gagnèrent-ils la bastille sur l'heure. Dedans furent pris et tués bien cinq cents [Anglais], là demeura mort Classidas, un chef souverain. Et alors rentra la Pucelle sur le tard, en joie de cœur, avec ses gens à Orléans et rendit grâces à Dieu. Et aux gens de la Pucelle ne demeura pas plus de morts que cinq hommes, et moins de blessés. Et en est-il qui dirent que durant le dit assaut on vit deux blancs oiseaux sur ses épaules. Et les Anglais qui là furent pris ont dit pour vrai qu'il leur semblait que les gens de la Pucelle étaient bien plus forts et plus nombreux qu'eux, en raison de quoi

4. Manuscrit et édit. : « Spottfrölich ». Expression qui, à la rigueur, pourrait signifier : « plaisantant et joyeuse ». Mais je crois pouvoit rétablir ici, d'après le manuscrit de Jordan, la leçon : « spate frölich » — « sur le tard joyusement ». Le manuscrit de Hanovre présente aussi la forme : « spade », au lieu de : « spott ». (Ed., p. 251, note 2.) La *Chronique de Tournai* porte : « Et le meisme jour assez tart, entra ladite Pucelle avec ses gens en la ville d'Orléans, en grande joie de cœur, rendant grace à Dieu. »

5. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) porte ici la variante :

die do gefangen wurdent, die hant sicher gesaget, sie duchte, das der Megde volg vil sterker und mer were dann ir; doch so enkunden sie kein wer wider sie thunde. Und der Engelsen woren geflohen wol drissig uf ein brücken hinder sich, do sie meintent wol sicher zu sinde; do geschach ein zeichen von Got, wann die bruck zerbrach und sie fielent alle in das wasser und hertrunken.

Des sundags früge am andern tag, die andern Engelsen die uf der andern siten der stat logent, die zugen hinweg und übergoben das bolwerg, do sie sohent, daz sie also wonderlich überwondent wurdent; der selben worent dritusent stritbarer manne. Do wolten der Megde lüte den selben nochgezogen³ sin und sie niderwurfen; daz enwolt die Jungfrouwe nit gestatten, darumbe daz es sundag was; und sie ouch also gütlich hinweg zugent. Und also wart Orligens entschutt und daz her ufgehapt und alle bolwerke gewonnen mit grossen rot, den sie darinne fundent. Und also zugent die Engelsen gon Normandie und

« Item ouch hant die Engelsen vor war gesaget die do gevangen wordent alle wile daz der stürm werte, daz sie sahent *einen* wissen vogel of der achselen sitzen. » — « Item ont aussi dit les Anglais pour vrai, qui là furent pris, que durant l'assaut ils virent *un* blanc oiseau se poser sur ses épaules. »

1. Récit de l'attaque et de la prise des ouvrages anglais des Tourelles, situés sur la rive de Sologne, au sud, au bout du pont, ouvrages comprenant, et boulevard proprement dit, et bastille, — le célèbre événement survenu le samedi 7 mai. On vient de voir que ce récit indiquait le *samedi* 8. (Voir p. 170, n. 4 et 5.) La *Chronique de Tournai* indique, comme date, un jour que son récit, sans préciser de quantième, désigne comme un *samedi*. Le chiffre de trente Anglais noyés en tombant du pont pendant leur retraite du boulevard dans la bastille est le même dans les deux récits.

ils n'avaient pu faire aucune résistance contre eux. Et les Anglais s'étaient enfuis bien treute sur un pont derrière eux, pensant bien être en sûreté. Et advint un signe de Dieu, car le pont se rompit et ils churent tous en l'eau et furent noyés¹.

Le dimanche, le jour suivant, au point du jour, les autres Anglais qui se tenaient de l'autre côté de la ville firent retraite et abandonnèrent la bastille², voyant qu'ils avaient été défaits si merveilleusement. Desquels étaient bien trois mille vaillants hommes. Et voulurent les gens de la Pucelle iceux poursuivre et les défaire, et ce ne voulut point la Pucelle permettre; parce que c'était dimanche, et alors firent-ils aussi bonnement retraite. Et ainsi fut Orléans délivré, l'armée détruite et toutes les bastilles gagnées avec grand butin qu'on trouva dedans. Et alors tirèrent les Anglais en Normandie et laissèrent leurs gens en

2. Il faudrait ici « les bastilles », puisque le récit fait allusion à l'abandon de plusieurs bastilles situées de l'autre côté de la ville, sur la rive de Beauce, au nord, et non à une soi-disant évacuation de la bastille des Tourelles prise la veille.

3. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) au lieu de : « den selben nach gezogen » — « iceux poursuivre », présente ici la variante : « an der nacht gezogen » — « à la nuit suivre ». Il subsiste peut-être là quelque trace du texte qui se présente dans la *Chronique de Tournai*. Selon cette dernière relation, Jeanne d'Arc refuse à ses gens de poursuivre les Anglais, parce qu'« elle avoit donné jour de eulx (les Anglais) en aler jusques au lundi. Et eulx [ses gens] retrais en ladite ville et reposez la nuitie, se partirent de icelle, l'endemain matin, et alerent es bastilles », où ils trouvent vivres, matériel et butin.

liessent irs volkes ligen zü Melun¹ und zu Bogentis² und zü Gargaus³. Deo gratias⁴!

[299.] — Do dis gescheen was, do reit die Maget mit irem volg gon Thors in Torne; dar solte der konig uf die zit komen; und die Maget was e do danne der konig. Und sie nam ir baner in die hant und reit gein dem konige. Und do sie zusammen komen, do neigete die Maget ir houpt gein dem konige, so vast sie kunde, und der konig det⁵ sie gnediglich wider ufston, und man meint, er hett sie gern gekusset vor froiden, die er hette. Dis geschach uf der mitwoch vor dem Pffingstag. Und sie bleip bei im biss darnoch des 23 tages dez montes dez meigen. Do ging der konig zu rot, was er thün wolt, wann die Maget wolt in ie gon Rense fürn und in crönen und zü konig machen. Do warp sich der konig und ist uf dem wege und hoffet Melune¹⁰ und Garga[u]s¹¹ und [Bogentis¹²] im undertenig zu machen. Got welle es ouch fügen¹³!

1. Edit. « Melun ». Sur l'interprétation « Meung » et les diverses leçons des manuscrits, voir partie II, p. 80-81.

2. Edit. « Bogentis ». Sur « Beaugency », voir partie II, p. 81.

3. Edit. « Gargans ». Sur la lecture « Gargaus » et l'interprétation « Jargeau », voir partie II, p. 81.

4. Ces deux mots « Deo gratias » figurent dans les manuscrits de Gotha et de Hanovre. Sur leur insertion ici et sur leur portée, au point de vue de l'origine française de la source du récit, au point de vue des vœux exprimés, du caractère épistolaire, et de la possibilité de la rédaction latine primitive du texte, voir partie II, p. 70-72, 82-84.

5. Récit de la levée du siège d'Orléans par l'armée anglaise, événement survenu le dimanche 8 mai. La *Chronique de Tournai* indique le jour du dimanche. Le chiffre de 3.000 Anglais, ici mentionné comme composant l'effectif subsistant de l'armée anglaise en retraite, y est réduit à 2.500.

6. Manuscrit. « det ». Edit. « liess ». (P. 252, note *y*.) On ne voit pas l'utilité de cette modification.

garnison à Meung et à Beaugency et à Jargeau. Deo gratias⁵!

[299]. — Ces choses ainsi faites, alla la Pucelle avec ses gens à Tours en Touraine; là devait en même temps venir le roi; et la Pucelle y fut avant le roi. Elle prit son étendard à la main et chevaucha vers le roi. Et quand ils vinrent à s'aborder, la Pucelle inclina la tête vers le roi, si fort qu'elle put, et le roi la fit gracieusement relever, et tient-on qu'il l'eût volontiers baisée de la joie qu'il avait⁷. Ce fut le mercredi avant la Pentecôte⁸. Et elle demeura auprès de lui jusqu'après le 23^e jour du mois de mai⁹. Et tint le roi conseil sur ce qu'il devait faire, car la Pucelle voulait de suite le mener à Reims, et le couronner et faire roi. Et se mit le roi sus, et est en chemin et espère réduire Meung et Jargeau et [Beaugency]. Dieu veuille y pourvoir aussi¹⁴!

7. Cette pittoresque expression se retrouve trait pour trait dans la *Chronique de Tournai*. « Et, comme il sembla à plusieurs, vouldentiers le (le forme picarde pour la) enist baisée, de la joie qu'il avoit. »

8. Mercredi 14 mai 1429. — La *Chronique de Tournai* dit : Le vendredi avant la Pentecôte. — Ce serait le vendredi 13

9. Date que ne présente pas la *Chronique de Tournai*.

10. Edit. « Melune ». Sur l'interprétation « Meung » et les diverses leçons des manuscrits, voir partie II, p. 81-82.

11. Edit. « Garga njs ». Sur la lecture « Garga njs » et l'interprétation « Jargeau », voir partie II, p. 82.

12. Sur l'addition de « [Bogentis] » — « Beaugency », voir partie II, p. 82.

13. Sur ces mots et leur portée au point de vue de l'origine française de la source du récit, au point de vue des vœux exprimés, du caractère épistolaire, voir partie II, p. 70-72, 82-84.

14. Exposé du retour de Jeanne d'Arc à Tours, près de Charles VII, de son séjour près du roi et des préparatifs de la campagne de la Loire, qui va aboutir à la reprise de Jargeau, de Beaugency, de Meung, du 12 au 18 juin, et à la bataille de Patay, le 18 juin.

Avec ce morceau s'achève la partie commune avec la *Chronique de Tournai*, commencée depuis le début du paragraphe 298.

[300.] — Do¹ dis gescheen waz, do schiekete der herzoge von Brittagion sinen bichter zu der Megde ze erfarn, ob sie von Gotz wegen dar komen wer dem konige zü helfen. Do sprach die Maget : « Jo. » Do sprach der bichter : « Diewile es danne also ist, so sol min herre der herzog gern komen dem konige zu dinst und zü hilf, » — und nante den herzogen sinen rechten herrn — « aber mit sin selps libe enmag er nit komen, wanne er ist in eim grossen siechtagen, do sol er im sinen eiltesten sone senden mit grosser machte. » Do sprach die Maget zü dem bichter, der herzog von Britanien wer nit sin rechter herre, wanne der konig wer sin rechter herre, und er solte billich nit also lange gebieten han sin volg im zu schicken zü dinst und zü hilfe.

1. Ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe 302, représente la suite de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, dont l'origine ne se distingue pas nettement, mais qui en tout cas n'offre plus de rapport avec la *Chronique de Tournai*.

Il en a été donné une analyse, indiquant comment cette partie

[300.] — Ces choses ainsi faites, envoya le duc de Bretagne son confesseur à la Pucelle pour s'enquérir si c'était de par Dieu qu'elle était venue porter aide au roi. Et dit la Pucelle : « Oui. » Et dit le confesseur : « Puisque donc il en est ainsi, alors viendra volontiers le duc, mon seigneur, pour faire service et aide au roi. » — et nommait le duc son droit seigneur — « mais de son propre corps ne peut-il venir, car il est en grande infirmité, et doit-il lui envoyer son fils aîné à grande puissance. » Et dit la Pucelle au confesseur que le duc de Bretagne n'était pas son droit seigneur, car c'était le roi qui était son droit seigneur, et il n'aurait pas dû, selon raison, attendre si longtemps pour envoyer ses gens lui faire service et aide².

du récit présentait plusieurs fragments successifs sans lien. (Voir partie II, p. 68-69, 70.)

2. Fragment de récit à part. Voir partie II, p. 68-69, 70.

Sur la réalité historique de l'envoi à Jeanne d'Arc, en mai 1429, par le duc de Bretagne Jean V, de « frère Yves Milbeau », propre confesseur dudit duc, voir partie II, p. 69, n. 1.

Hie¹ reit die Jungfrouwe in Frankrich und komet die Engelschen gar stark, und do die Engelschen die Jungfrouwe sohent do fluchen sie und wurfent ir bogen hinweg.

[301.] — Eines tages komet die Engelschen mit grosser macht; do das die Maget sach und empfant, do hiess sie die capitaniën uf ir besten hengest sitzen und sprach zu irem volg, so wolten sie riten jagen. Do frogeten sie, was sie jagen solten. Do sprach die Jungfrouwe, sie soltent die Engelschen jagen. Und also sossen sie alle uf und ritten mit der Maget. Und sobald die Engelschen ir sichtbar wordent, do wurden sie fluchtig und die bogener wurfen ire bogen von in und pfile hinweg und wurdent daz meist teil herslagen².

[302.] — Darnoch zouch sie uf den weg den konig gon Rensen zü füren. Und die stete, die do nüt hetten wider die Maget und ir volg zü stellen, sint ir alle gehorsam worden und ein teil hant dem konige die schlüssel wol zwo milen hingegen brocht, also Throye, Challon und sust ander stet. Und also ist der konig gon Rense komen und do gesackeriet³.

1. Sur ce titre de chapitre, voir partie II, p. 19-20.

2. Le manuscrit de Jordan (édit., p. 520) offre ici l'addition : « und also ilte in die Maget nach 8 milen und vingen und erslügen ir ein grosse zale. » — « et adonc les poursuivit la Pucelle huit milles [durant] et leur prit et tua un grand nombre [de gens]. »

CCLXI

Ci chevancha la Pucelle en France et vinrent les Anglais à grande force, et quand les Anglais virent la Pucelle, adonc s'en fuirent-ils et jetèrent arrière leurs arcs.

[301.] — Un jour vinrent les Anglais à grande puissance. Quand la Pucelle le vit et comprit, elle dit aux capitaines de monter sur leurs meilleurs coursiers et dit à ses gens qu'ils allaient chasser à courre. Et ils demandèrent ce qu'ils devaient chasser. Et la Pucelle dit qu'ils allaient chasser les Anglais. Et alors montèrent-ils tous en selle et chevauchèrent avec la Pucelle. Et sitôt que les Anglais les eurent en vue, si s'enfuirent-ils, et les archers jetèrent arrière leurs arcs et flèches loin d'eux, et furent la plupart tués³.

[302.] — Après, elle se mit en chemin pour mener le roi à Reims. Et les villes qui lors n'avaient rien de quoi résister à la Pucelle et à ses gens, lui ont toutes fait obéissance, et en partie ont apporté au roi leurs clefs bien deux milles au devant, comme Troyes, Châlons et encore autres villes. Et ainsi est le roi venu à Reims et y a été sacré⁴.

3. Fragment de récit à part.

Récit de la bataille de Patay, le 18 juin 1429. Voir partie II, p. 69, 70.

4. Alinéa ici établi.

5. Fragment de récit à part. Récit de la marche sur Reims et du Sacre. Voir partie II, p. 69, 70.

p. 254

Ouch meinte die Maget den konig zü Pariss inzuführen und vorehtent kein macht nit dez herzogen von Burgonien noch des regans, wanne sie hette gesprochen, unser herre Got habe me macht wanne sü, und der solt ir noch helfen; und so der herzoge von Burgonien und der regans me volks wider sie bringet, so ir² me erslagen werden und so sie ouch me rotes gewinnen. Sie entstattet ouch nieman, so verre sü es ouch geweren mag, das man iemant icht neme noch den armen lüten keinen schaden thü noch gewalt. Und ist costens genüg bi ir, und also lange sie mit diseme rate geritten hette, ist der kost in dem lande nit thürer worden³.

[303.] — In⁴ dem jore, also man schreip von Cristus geburt 1400 und 29 jor, do kam gewisse botschaft gon Frankenrich, wie das ein Jungfrouwe komen were us Lutringen züm delfin zu Frankenrich und hette mit im gerett, do die Engelschen logent mit grosser macht; und sie die Jungfrouwe von dannen treip mit hilfe des Almechtigen Gotes und der Jungfrouwen Marien, also do vor geschriben stot, wie sü fürsichtig ist, und⁵ was sü det, daz was mit der hilfe Gotes.

1. Fragment de récit à part. Récit de la mise en marche sur Paris. Voir partie II, p. 69, 70.

Sur le caractère épistolaire de ce morceau, voir partie II, p. 70-72.

2. Edit. « so [soltent] ir me erslagen werden » — « plus il devrait y en avoir de tués ». Le sens ne peut-il se passer de cette addition, en entendant simplement « so ir me erslagen verden » — « plus il y en aurait de tués » (*mot à mot*: ainsi à eux plus de tués seront) ?

3. Ici se termine la première fraction du récit de Windecke, qui se poursuivait depuis le début du chapitre cclix.

4. Ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre cclxii, représente la seconde fraction du récit d'Eberhard Windecke, offrant le récit de divers épisodes détachés, qui semblent s'étendre de la délivrance d'Orléans jusqu'à l'attaque de Paris (mai-septembre 1429), et contenir en dernier lieu une pièce officielle relatant la con-

La¹ Pucelle pensait aussi faire entrer le roi à Paris et ne redoutait aucune puissance ni du duc de Bourgogne ni du régent, car elle avait dit que Notre Seigneur Dieu avait plus de puissance qu'eux, et qu'il devait encore l'aider, et que plus le duc de Bourgogne et le régent amèneraient de gens contre elle, plus il y en aurait de tués et plus aussi de butin conquis. Elle ordonne aussi à tous, autant qu'elle peut le garantir, que l'on ne prenne rien à personne et qu'on ne fasse aucun dommage aux pauvres gens ni violence. Et sont vivres suffisants en sa compagnie, et aussi longtemps qu'elle a chevauché de la sorte, les vivres, par le pays, ne sont pas devenus plus chers.

[203.] — Au temps où l'on comptait, de la naissance de Notre-Seigneur, 1400 et 29 ans, lors survinrent nouvelles certaines devers France, disant comment une Pucelle était venue de Lorraine au dauphin, en France², et avait eu entretiens avec lui, en raison des Anglais qui se tenaient à grande puissance audit royaume. Et ladite Pucelle les chassa avec l'aide du Dieu Tout-Puissant et de la Vierge Marie, ainsi qu'il est écrit ci-dessus, disant comment elle entend l'avenir, et comment ce qu'elle fit, ce fut avec l'aide de Dieu³.

damnation de Jeanne d'Arc, en date du 28 juin 1431. Voir partie I, p. 12-14, et partie III, p. 85-138, notamm. p. 85-87. 131-132.

Ce paragraphe est celui qui, considéré naguère comme conclusion de la première fraction du récit, représente en réalité le début de la seconde fraction. Voir partie III, p. 86-87. On en trouvera le commentaire avec le commentaire des Echos qu'il précède, partie III, p. 88-91.]

5. 6 mars 1429.

6. L'édition porte ici la ponctuation suivante : « wie sü fürsichtig ist; und... ». Je crois pouvoir préférer la ponctuation : « wie sü fürsichtig ist, und... », avec le sens qui en découle, sens général adopté par Guido Görres et Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 504), ainsi que par M. von Hagen (chap. ccxlii, p. 203).

7. Commentaire, voir partie III, p. 90-91.

[303 *bis*¹.] — Item, da der konig zü Renss sacrierte wart, da lag gar ein gross volg umb Renss huss in den reben und verdarbten die reben alle mit iren pherden und süst. Und alz der konig von Renss zoge und enweg kam, dar nach unlarige da richten sich die reben wieder uf alle und wordent alle ander worb blüwen und gewonnen me trüben dann vor, und man solte sie lessen uf sant Martins dag.

[304.] — Item⁵ uf einen andern tag, rittent sie die Engelschen süchen, ire vigende. Do was ein man under dem here, der hatte sine bülen bi ime, und reit gewoppent, das man sie nit kante. Und do sie all uf das velt koment, do sprach die Maget zu den andern herren und capitaniën : « Es ist ein wip under unserm volg. » Do seiten sie alle, sie enwusten keine under in. Also det sie den harsch züsamenriten, und do sie züsamenkoment, do reit die Maget und süchte und vant so zü stunt daz wip und zöigete sie den herrn mit eim vinger und sprach : « Die ist es », und sprach zu dem wibe : « Du bist von Gigion und gest mit eim kinde ; und wer daz nicht, ich wolt dich tün döten ; und du hast vor ein kint verwarloset, und nit thün diseme kinde also. » Und also nomen sie die knechte und fürten sie heim und warten⁶ ir, biss sie des kindez genass. Und daz wip seite offenlich, sie hette wor geseit.

1. Ici commence, jusqu'à la fin du chapitre cclxii, la série des apports nouveaux dus à l'édition de M. Altmann.

Ici commence également, pour se continuer jusqu'à la fin du paragraphe 309, la série d'échos relatifs à Jeanne d'Arc, demeurés inconnus jusqu'ici, qui ont été, dans la partie III de cette étude, l'objet d'un commentaire étendu. (P. 92-130.) On n'y revient pas. On ne donne ici que les indications nécessaires à l'établissement du texte.

Ce premier paragraphe n'appartient qu'au manuscrit de Jor-

[303 *bis.*] — Item, quand le roi fut sacré à Reims², lors se trouva très forte gent autour de Reims, dehors parmi les vignes, et gâtèrent toutes les vignes avec leurs chevaux et autrement. Et quand le roi partit de Reims et tira outre, peu après se relevèrent derechef toutes les vignes, et fleurirent toutes d'une autre pousse, et portèrent plus de raisins qu'avant, et dut-on les laisser jusqu'au jour³ de la Saint-Martin⁴.

[304.] — Item un autre jour, chevauchaient-ils en quête des Anglais, leurs ennemis. Adonc en l'armée était un homme, qui avait sa mie près de lui, laquelle chevauchait en armes, pour qu'on ne la reconnût point. Et quand ils furent tous sur les champs, adonc dit la Pucelle aux autres seigneurs et capitaines : « Il y a une femme parmi nos gens. » Adonc dirent-ils tous qu'ils n'en connaissaient point parmi eux. Alors fit-elle assembler l'ost, et quand ce fut fait, adonc chevaucha la Pucelle, et chercha, et lors trouva sur l'heure la femme, et la montra d'un doigt aux seigneurs, et dit : « La voici », et dit à la femme : « Tu es de Gien et es grosse d'enfant; et, n'était cela, je te ferais mettre à mort; et tu as déjà laissé périr un enfant, et n'en feras pas de même de celui-ci. » Et alors la prirent les valets et la ramenèrent chez elle et la tinrent en garde jusqu'à sa délivrance d'enfant. Et la femme dit ouvertement que la Pucelle avait dit vrai.

dan (édit., p. 520-521), où il remplace le paragraphe de transition 303.

2. 17 juillet 1429.

3. 11 novembre 1429.

4. Commentaire, voir partie III, p. 94-95.

5. Ce paragraphe est le premier des échos en question figurant dans le corps de l'édition imprimée, le paragraphe précédent étant spécial au manuscrit de Jordan.

6. Edit. « war tejen ».

Item darnoch vant sie aber zwo vorn[d]e¹ dochter, den hette sie vor verboten, das sie nit in den harst kement, oder sie wolte sie dōten lossen, wanne sie nit in den harsst gehortent. Also vant sie die zwo varn[de]² dochter uf ein zit, also sie aberittent, wann sie seite vorhin, daz wiber under dem harst weren. Und do sie die wiber fant, do sprach sie : « Ir dorechten dochter, ich han uch vorhin verboten min geselleschaft. » Und also zouch sie ir swert nss und slüg die ein dochter durch den kopf, das sū starp.

p. 255

[305.] — Item darnoch uf ein tag, sass der konig und ass zū morgen imbes, und die Maget zouch zu velde und wolt den Engelschen engegen ziehen, wanne sie hette vernomen, sie wer⁴ uf dem velde. Und also sass jederman uf in der stat und zouch zū velde zu der Maget. Do das der konig vernam, daz iederman der Maget nochvolgete, do det er die porten züsliessen. Daz wart der Maget uf deme velde gesaget. Do sprach die Maget : « Ee es nonzit wurt, so wurt dem konige als not, daz er zū mir kompt, das er sinen mantel kume ange-worfet und one sporen mir nochilet. » Also geschach es. Ouch worent die reisigen in der stat, die santent zu dem konige, das er die porten balde ufdete thün oder sie wolten sie zerhouwen. Also wurdent die porten zū stunt uf-gehon, und iederman rante der Megde noch und wolte nieman dez koniges beitten. Das vernam der konig und warf balde einen mantel an one wopunge und ilete der Megde noch. Und also warf sie uf den selben tag der Engelschen vil darnider.

1. Manuscrit « vorne ». Edit. « vorn[d]e ». Le manuscrit de Jordan (édit., p. 521) porte : « varende », soit : zwei fahrende Tochter, expression qui correspond à celle de : deux ribaudes. Voir la note suivante.

Item, en après, trouva-t-elle à nouveau deux ribaudes, auxquelles elle avait déjà défendu de se trouver en l'ost, ou bien elle les ferait mettre à mort, car elles n'appartenaient pas à l'ost. Adonc trouva-t-elle une fois les deux ribaudes, alors qu'elles se départaient à cheval, car elle venait auparavant de dire [qu'elle savait] qu'il y avait des femmes en l'ost. Et quand elle trouva les femmes, lors dit-elle : « Vous folles filles, je vous ai par avant interdit ma compagnie. » Et alors tira-t-elle son épée dehors et férut une des filles par la tête, si bien qu'elle mourut ³.

[305.] — Item, en après, un jour, était le roi à table, à dîner, et la Pucelle se mit aux champs et voulut tirer encontre les Anglais, car elle était avisée qu'ils étaient sur les champs. Et alors par la ville se mit chacun à cheval et tira aux champs vers la Pucelle. Quand le roi s'avisa du fait que chacun suivait la Pucelle, lors fit-il clore les portes. Ce fut dit à la Pucelle sur les champs. Adonc dit la Pucelle : « Avant qu'il soit heure de none, si sera au roi tel besoin de venir à moi, qu'il me suivra de tire, son manteau à peine jeté sur lui et sans éperons. » Ainsi advint-il. Aussi étaient les gens d'armes en la ville, qui mandèrent au roi qu'il fit de suite ouvrir les portes, ou bien qu'ils les jetteraient bas. Alors furent les portes ouvertes sur l'heure, et chacun courut après la Pucelle, et ne voulut nul prendre garde au roi. Du fait s'avisa le roi, et jeta de suite un manteau sur lui et suivit de tire la Pucelle. Et alors, ce jour même, rua-t-elle grand nombre d'Anglais jus ⁵.

2. Manuscrit « varu ». Edit. « varn[de] ». Voir la note précédente.

3. Commentaire, voir partie III, p. 100-101.

4. Edit. « wer[en] ».

5. Commentaire, voir partie III, p. 104-107.

[306.] — Item ein gotforchtig selig mensch hette gern gewisst heimlich der Megede leben und übung; darumb schicht er heimlich zü ir iren bichtvater, der do ist ein grosser doctor. Den bat er im dovon eigentlich zu verschriben die worheit umb Gotes willen. Also det der doctor, aber er frogete vor die Maget in ire bichte von irem leben und übung und sprach ouch zu der Megede, er hette verstanden, sie hette ir reinung zu der heiligen ee gegriffen¹. Also antwurt im die Maget, sie hette ir jungfrouwelicheit bissher gehalten und wer ir ouch nie zu sinne komen sie zü beflecken; also wolt sie ouch fürbas stete sin mit Gotes hulfe bis an ir ende. Und seite ime dobi, wie ein strit solte beschehen gegen den Ungloibigen, do solte ire parthie gesigen, und in dem strit wolt sie ir jungfrouwelicheit Got bevelhen und darzü ire sele ufgebende, wanne sie solte sterben. Und do sol ein andere Maget bi in sin, die sol von Rome sin, die sol noch ir regnieren an ire stat. Ouch sagt der doctor, die Maget habe me arbeit des tages mit ordenieren und riten von einem zü dem andern, wann dri die starckesten ritter, die man vinden mag; und nachtz fürt sie als ein hertes grosses strenges leben herterdanne ein Kartüser in sime closter, wann sie knuwet uf iren knuwen bloss mit weinenden augen und betet den Almechtigen Got an, daz er der gerechtikeit welle bistendig sin und die ungerechthikeit welle undertrücken, die so lange hal uberhant genomen. Dis det der doctor dem güten mōnschen kunt und noch vil me.

p. 256

1. Edit. « sie hette ir reinung [wegen] zu der heiligen ee gegriffen » — « qu'elle s'était [en raison de] sa pureté vouée au sacrement de mariage. » Ne peut-on, sans cette addition, adopter le

[306.] — Item, [était] un saint homme de religion [qui] eût volontiers pris information secrète de la vie et des mœurs de la Pucelle ; ce pour quoi il lui dépêcha secrètement son confesseur [à elle], qui adonc est un grand docteur. Lequel il pria de lui remettre par écrit tout à plain la vérité pour l'amour de Dieu. Ainsi fit le docteur, mais, par avant, il s'enquit près de la Pucelle, en sa confession, de sa vie et de ses mœurs, et dit aussi à la Pucelle qu'il avait entendu qu'elle avait voué sa pureté au sacrement de mariage. Alors lui répondit la Pucelle qu'elle avait jusque-là gardé sa virginité, et qu'aussi ne lui viendrait jamais en l'esprit de la souiller ; ainsi voulait-elle également qu'il en fût désormais, avec l'aide de Dieu, jusqu'à sa fin. Et, outre ce, lui dit comment bataille devait survenir contre les Infidèles, où son parti devait obtenir victoire, et qu'en la bataille elle vouerait à Dieu sa virginité, et lui remettrait en outre son âme, car elle devait mourir. Et adonc doit être de par lui une autre Pucelle, laquelle doit être de Rome, laquelle doit après elle régner en son lieu. Aussi dit le docteur que la Pucelle, de jour, avait plus de labour à ordonner et à chevaucher de l'un à l'autre que trois des plus forts chevaliers qu'on pût trouver ; et de nuit mène-t-elle une si dure vie de grande rudesse, plus durement qu'un Chartreux en son cloître, car elle s'agenouille, à genoux nus, les yeux en larmes, et supplie le Dieu Tout-Puissant qu'il veuille porter secours à la justice et veuille écraser l'iniquité, qui si longtemps a pris le dessus. Ce fit le docteur connaître au bon moine, et bien plus encore².

sens suivant : « qu'elle avait voué sa pureté au sacrement de mariage » ?

2. Commentaire, voir partie III, p. 110-115.

[307.] — Item darnoch uf einen andern tag, do sass die Maget nit verre von dem konige und ass; und sie geriet gar dicke heimlich lachen, und dez nam der konig war und sprach zu ir: « Liebe genoten, warumbe lacht ir so tugentlich? » Sie sprach: « Herre, noch dem essen wil ich es üch sagen. » Do man gass, do sprach sie: « Herre, uf disen tag sint funfhundert Engelscher uf dem mere hertrunken, die herüber in uwer lant wollent sin uch zü schaden; darumb habe ich gelachet; und uf den driten tag wirt uch gewisse botschaft komen, das es wor ist. » Also geschach es ouch.

[308.] — Item uf mendag nehst vor des Heiligen Crüz tag, do reit die Jungfrouwe gon Pariss wol mit dritusent gewoppenter und ving an zü stürmen mit ireme volk. Und der sturm werte nohe den ganzen tag. Do wart so vil geschützes uss Pariss geschossen, daz man meint daz sehs wegen die pfile kum mochtent gefürt haben. Und geschach der Megede volg nit, wanne ir fünf blibent dot. Und sie wart wont.

Item, an disem sturm beschohent gross zeichen von Got, wann man sach die büchsenstein und sust bliklotz, die uss der stat geschossen worden, uf welchen menschen wart das zerstor³, als wer es erde gewesen. Darzü sach menlich, als die Maget in dem graben an dem sturm stunt mit irem baner, das ein wiss tube kam und sass uf irem baner. Die tube hatte ein gulden crone in irem snabel und hielt die also.

[309.] — Item uf ein zit unlang darnoch was die

1. Commentaire, voir partie III, p. 118-119.

2. Lundi 12 septembre 1429. C'est le jeudi 8 septembre qu'a lieu l'événement.

[307.] — Item, en après, un autre jour, était la Pucelle assise auprès du roi, et mangeait; et lui survint de très fort rire à la dérobée. Et s'en avisa le roi et lui dit : « Bien-aimée, pourquoi riez-vous de si grand cœur? » Elle dit : « Sire, après le repas, je vous le dirai. » Et quand on versa l'eau, lors dit-elle : « Sire, en ce jour, sont cinq cents Anglais noyés en la mer, qui voulaient passer par-delà en votre terre pour vous porter dommage; pour quoi j'ai ri; et au tiers jour vous viendront nouvelles certaines que c'est vérité. » Ainsi advint-il aussi¹.

[308.] — Item, le plus proche lundi d'avant le jour de la Sainte Croix², adonc chevaucha la Pucelle vers Paris avec bien trois mille hommes d'armes, et commença à donner l'assaut avec sa gent. Et l'assaut dura presque tout le jour. Adonc fut tant de trait tiré de Paris, que six chariots, comme on pense, eussent à peine pu voiturer les flèches. Et à la gent de la Pucelle n'advint rien, car cinq [seulement] lui demeurèrent morts. Et elle fut blessée.

Item, en cet assaut, survinrent grands signes de Dieu, car on vit les pierres à canon et autres plommées, qui étaient tirées de la ville, qui se réduisaient en poussière sur les hommes qu'elles atteignaient, comme si c'eût été terre. En outre virent maintes gens, alors que la Pucelle se tenait dans le fossé, à l'assaut, avec son étendard, qu'un blanc coulomb vint se poser sur son étendard. Le coulomb avait une couronne d'or en son bec et la tenait ainsi³.

[309.] — Item, une fois, guère en après, était la

3. Edit. « uf welichen menschen [das] wart das zerstob ».

4. Commentaire, voir partie III, p. 122-127.

Jungfrouwe in einer stat wol 16 milen von dem konige. Und also sie slofen ging und an irem gebete lag, do wart ir verkundet, das sie dem konige warnung detewann man wolt im uf den morgenimbiss vergeben. Also rief die Maget iren brüdern, den seit sie, daz sie balde iltent und dem konige seiten, daz er nit zu imbz noch sust ehse, sie keme dann zü ime. Also doten sie. Also kam die Maget zu dem konige selbe zwölft und [seite]: « Herre, heissent die speise heruf tragen. » Also det er. Und sie nam die spise und gap sie den hunden zü essende, und die sturbent zu stunt vor dem konige. Do seite sie : « Herre, der ritter, der do bi uch stot, den frogent, und sust zwen gesellen die woltent uch vergeben han. » Do ving der konig den ritter; der verjach zü stunt, daz es wor were. Also det der konig über in richten noch sime verdienen¹.

p. 257

1. Ici, avec ce paragraphe, se terminent les échos en question, qui ont été l'objet d'un commentaire spécial dans la partie III. (P. 130.)

Pucelle en une ville, à bien seize milles du roi. Et comme elle allait dormir et gisait à sa prière, adonc lui fut révélé qu'elle prit garde au roi, car on le voulait empoisonner au diner. Alors appela la Pucelle ses frères, auxquels elle dit qu'ils se hâtassent de suite et dissent au roi qu'il ne mangeât rien au repas ni autrement, avant qu'elle ne vint à lui. Ainsi firent-ils. Alors vint la Pucelle au roi, elle douzième, et dit : « Sire, faites emporter les mets. » Ainsi fit-il. Et elle prit les mets et les donna aux chiens à manger, et ils moururent sur l'heure devant le roi. Adonc dit-elle : « Sire, le chevalier qui là près de vous se tient, requérez-le, et autrement deux compagnons, ceux-là voulaient vous empoisonner. » Adonc se saisit le roi du chevalier, lequel avoua sur l'heure que c'était vérité. Alors en fit le roi faire justice selon ses mérites².

2. Commentaire, voir partie III, p. 430.

Ein¹ abgeschrift von des koniges wegen von Engelant und von Frankrich an den herzogen von Burgonien.

[310.] — Gar² turer und vast lieb gehalten oheim.

Die hitzige liebe und ganz andacht, die wir wissen üch haben, als einen woren cristlichen glauben fürsten, zü unsere mütter der Heiligen Kirchen, und erhöhung unsers heiligen cristlichens glaubens herweckent³ und hermanent uns billich üch zu bedütende und zü schriben das, daz zü eren der e genanten unsere müter der Heiligen Kirchen, sterkunge⁶ unsers ob genanten glaubens und ussvertunge der giftigen irrunge, in diser unsere stat unlanges zierlich gescheen ist⁸.

Es⁹ ist nü genüg gemeine rede, bi allenthalben ussgeschollen, wie die frouwe, die sich det nennen Johanna ein Jungfrouwe, ein irrende retterschin, es was zwei jor oder me,

1. Sur ce titre de chapitre, formant en même temps le titre du document qui suit, voir partie III, p. 131-132.

Ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre CCLXII et jusqu'à la fin du texte publié, représente la suite et la fin de la seconde fraction du récit de Windecke, révélée par l'édition de M. Altmann.

2. Le document qui suit représente la lettre officielle, adressée par le jeune roi d'Angleterre Henry VI, roi titulaire de France, au duc de Bourgogne Philippe le Bon, pour l'aviser du procès et de l'exécution de Jeanne d'Arc, survenue le 30 mai 1431. Il a été analysé sommairement. (Voir partie III, p. 131-137.) On donne ici les éclaircissements nécessaires à l'établissement du texte.

Sur l'origiue du début, voir la note suivante.

3. La traduction ici mise en regard représente presque exactement le document officiel anglo-bourguignon, tel qu'il a été conservé dans diverses sources, à savoir : dans le *Procès*, parmi le groupe des pièces post-judiciaires (t. I, p. 489-493) ; dans *Monstrelet*, liv. II, chap. cv (éd. Douët-d'Arcq, t. IV, p. 442-443). Ce début, jusqu'à indication contraire, ne se rencontre que dans Monstrelet.

4. Sur cette qualité d'oncle, voir partie III, p. 135, n. 2.

5. Le manuscrit porte : « ... und erhöhung unsers heiligen cristlichens glaubens und herweckent und hermanent uns... » Entre les mots :

CCLXII

Une copie de la lettre du roi d'Angleterre et de France au duc de Bourgogne.

310.] — Très³ cher et bien-aimé oncle ⁴.

La fervente dilection et entière dévotion que nous vous savons avoir, comme vrai prince de foi chrétienne, envers notre mère la Sainte Église, et l'exaltation de notre sainte foi chrétienne, nous exhortent et admonestent selon raison de vous signifier et écrire ce qui, à honneur de notre devant dite mère la Sainte Église, fortification de notre susdite foi et extirpation d'erreurs pestilencieuses, a été naguère en notre ville⁷ solennellement fait.

Il est jà assez commune renommée, de toutes parts divulguée, comme quoi la femme qui se faisait nommer Jeanne la Pucelle, erronnée devineresse, s'était, deux ans a ou plus,

« gloubens » et « herweckent », le mot « und » — « et », ne présente aucun sens. L'édition présente l'addition : « ... und erhöhung unsers heiligen cristlichen gloubens und [der Heiligen Kirche] herweckent und hermanent uns... » — « ... et l'exaltation de notre sainte foi chrétienne et [de la sainte Église] nous exhortent et admonestent... ». Les textes français ne présentant rien qui corresponde à cette addition, ne convient-il pas mieux, entre les mots « gloubens » et « herweckent », de supprimer le mot « und » —, en adoptant la leçon ici proposée : « ... und erhöhung unsers heiligen cristlichen gloubens herweckent und hermanent uns... » — « ... et l'exaltation de notre sainte foi chrétienne nous exhortent et admonestent... » ?

6. Edit. « [zu] sterkunge » — « [à] fortification ».

Cette addition ne semble pas nécessaire.

7. Rouen.

8. Ici se termine le passage qui ne se rencontre que dans *Monstrelet*.

Les textes français ne présentent pas d'alinéa.

Ceux qui sont portés ici sont conformes à ceux établis par l'édition allemande, à moins d'indication contraire. Je crois pouvoir établir, comme indispensable, celui qui figure ici.

9. Ici commence la partie commune aux deux textes de *Monstrelet* et du *Procès*.

wider die gotlich gesetzde und daz wesen irs wiplichen geslechtes, geeleidet in mannes wise, das ein unmenschlich ding was vor Got, und in solichem wesen übergetragen wart zü unser houptlichen vigende und dem awerm. Dem selben und den von siner parthien, von der kirchen, edelen und gemeinen lüten, sie dicke zü verstonde gap, das sie gesant were von Got, sich gedürstlichen ussgebende daz sie dicke personlichen und sichtlichich gemeinsamen [haben] mag und hett¹ mit sant Michel und einer grossen mennige der engeln und der heiligen von Himelriche, als sant Kathrinen und sant Margreden. Durch weliche valscheit als sie gap zu verstonde und hoffenüng das sie gelopte kunftige iberwindung, hat sie verkert vil herzen der manne und der frouwen von dem wege der worheit und sie gekert zu hertrachtende meren und lügen. Sie hat sich ouch anegetou mit harnesch, der ritter und knechten zugehort, und baner ufgeworfen, und, mit grossem übermüt, hoffart und gedürstikeit, hat sie geheischen zu habende und tragende die gar edelen und ubertrefflichsten² wappen von Frankrieh, das sie etlicher mossen herwarp, und sie trug an vil gevechten und stürmen, und ir bruder, als man saget, mit namen einen schilt mit einem blawen velde mit zwein gulden lilien blümen und ein swert mit der spitzen in die höhede gekert in einer kronen. In solichem wesen hat sie sich zu velde gelegert und gewoppent lüt gedinget abezogen zü herschen und zü geselleschaften, zü thün und zü übende unmenschlich unwurscheit, usszügiessende daz menschlich blüt, ussloufe und bewegennis zu machen in dem volke, es wisende zü meineiden und schedeliche widerspennige, zouferige und valschen glauben, betrubende allen woren friden und hernuwende dötlich kriege, lidende sich angebeten werden und geert von vil lüt als ein geheiligete frouwen, und anders verdemplichen harrende in manicherlei andern geschichten,

p. 258

1. Le manuscrit de Jordan (édit. p. 521) porte simplement : « ... gemeinsamen hett... » — « ... qu'elle avait communication... ». C'est la leçon que présentent les textes français.

contre la loi divine et l'état de son sexe féminin, vêtue en habit d'homme, ce qui était chose monstrueuse devant Dieu, et en tel état transportée devers notre ennemi capital et le vôtre. Auquel et à ceux de son parti, gens d'église, nobles et populaires, elle donna souvent à entendre qu'elle était envoyée de Dieu, en se présomptueusement vantant que souvent elle était en puissance d'avoir et qu'elle avait communication personnelle et visible avec saint Michel et grande multitude d'anges et de saintes de Paradis, comme sainte Catherine et sainte Marguerite. Par lesquelles faussetés données à entendre et l'espérance qu'elle promettait de victoires futures, a-t-elle détourné plusieurs cœurs d'hommes et de femmes du chemin de la vérité et les a tournés à fables et mensonges. Elle s'est aussi revêtue de harnais convenant à chevaliers et écuyers, et a levé étendard, et, en grand outrage, orgueil et présomption, elle a demandé à avoir et porter les très nobles et très excellentes armes de France, ce qu'en partie elle obtint, et les porta en plusieurs combats et assauts, ainsi que ses frères, comme on dit, c'est à savoir un écu à champ d'azur à deux fleurs de lis d'or et une épée la pointe en haut férue en une couronne. En cet état elle s'est mise aux champs et a conduit gens d'armes en armées et compagnies, pour faire et exercer cruautés inhumaines en répandant le sang humain, pour faire sédition et commotion de peuple, en l'induisant à parjurements et pernicieuse rébellion, superstition et fausses croyances, en perturbant toute vraie paix et renouvelant guerre mortelle, en se laissant adorer et révéler de plusieurs comme femme sanctifiée, et par ailleurs damnablement faisant en divers autres cas, qui longs seraient à exprimer et qui toutes fois sont assez connus de plusieurs,

2. Edit. « unjubertrefflichsten » — « inimitables ». Cette addition est-elle utile ? Le terme « ubertrefflichsten », que présente le texte du manuscrit, rend exactement l'expression des textes français : « très excellentes ».

die lange usszuleigende werent und doch von vil luten genüg bekant sint, davon vil noch die ganz Cristenheit vast geergert wordent ist. Aber die gotlich macht, barmherzkeit habent von¹ irem getruwen volke, das es nit lange müde werde in sorglicheit, lide[n]t nit es verliben in üppigen², sorglichen und nuwen unwurschheiten, als sich nün lichtlich geziget hat, wolte verhengē, von irer grosse barmherzkeit und miltekeit, das die ob genante frouwe ist gefangen worden in uwerem heimüt und deme leger daz ir hieltent vor ziten von unsern wegen vor Compiengite³ und durch uwer güt mittel ist sie gesant worden in unser gehorsam und herschaft.

Und darumbe, wanne wir die zit ermanet wordent von dem bischof, in des bistüm sie gefangen wurden was, das wir sie, als ein gemerke und verlümet von der bossheit der verserten gotlichen macht, ime als irem geistlichen ordenlichen richter antwurten wolent⁷, habent wir, so zu eren unser mütter der Heiligen Kirchen, der heiligen ordenunge wir⁸ unsern eigenen willen und gescheften vorsetzen wolten, als billich ist, so ouch umb ere und erhöhung willen unsers eigen heiligen globen, im heissen antwurten die ob genant Johanna, uf das er sin processe ir machte: und⁹ wir wolten¹⁰ nit, das sie gefangen wurde durch die ambachtlüt unsers weltlichen gerichtes zü deheiner roche oder strofung¹¹, das uns doch wol zimlich zu thünde gewesen were,

1. Ms. « von ». Edit. « mit ». (P. 258, note a.) Textes français : « ayant pitié de son peuple ».

2. Le manuscrit porte : « verunden in uplichen », ce qui ne semble guère offrir de sens appréciable. Je rétablis ces mots : « verliben in üppigen » — « s'éprenne de vaines », d'après les manuscrits de Jordan. (Edit., p. 521.) Les textes français portent : « demeurer en vaines ».

3. Ms. « Compiengite ». Edit. « Compiengne ». (P. 258, note c.)

4. 23 mai 1430.

5. Avant le 21 novembre, A Rouen même, avant le 28 décembre 1430.

6. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

7. Ms. « voltent ». Ed. « soltent ». (P. 258, note d.) Textes français : « fissions livrer ».

8. Edit. « ... unser mütter der Heiligen Kirchen der heiligen ordenunge [die] wir... vorsetzen woltent... » — « notre mère la sainte

dont presque toute la Chrétienté a été encore fort scandalisée. Mais la divine puissance, ayant pitié de son peuple loyal, pour qu'il ne soit longuement fatigué de péril, ne souffrant pas qu'il s'éprenne de vaines, périlleuses et nouvelles crédulités, comme légèrement s'est maintenant montré, voulut bien permettre, de sa grande miséricorde et clémence, que la susdite femme fût prise dans votre camp et siège que teniez pour ce temps de par nous devant Compiègne¹, et par votre bon moyen fût mise en notre obéissance et domination².

Et pour ce que, dès lors, nous fûmes requis par l'évêque, en l'évêché duquel elle avait été prise³, que icelle, comme notée et diffamée du crime de lèse-majesté divine, lui voulussions livrer comme à son juge ecclésiastique ordinaire, nous, tant pour révérence de notre mère la Sainte Église, dont la sainte ordonnance nous voulons à nos propres volontés et faits préférer, comme raison est, comme aussi pour honneur et exaltation de notre propre sainte foi, lui avons fait livrer la susdite Jeanne, afin de lui faire son procès; et ne voulûmes pas qu'elle fût prise par les officiers de notre justice séculière pour aucune vengeance ou punition, ce qui cependant nous aurait été suffisamment licite, en

Eglise de la sainte ordonnance [que] nous... voulons préférer... » Cette addition du mot « die » — « que » — est-elle nécessaire ? Ponctué comme je crois pouvoir le faire dans le texte ici présenté, la phrase ne se comprend-elle pas d'elle-même, conformément aux textes français : « ... notre mère la sainte Eglise, dont la sainte ordonnance nous... voulons préférer... » ?

9. Edit. : « ... machte. Und... » Les textes français : « ... afin de lui faire son procès, sans en vouloir... » ne marquent pas ici de séparation de phrase, ce que vient confirmer, en effet, la présence des mots : « lequel évêque » en tête de la phrase suivante.

10. Ms. « sollen ». Edit. « wolten ». (P. 258, note e.) Cette correction semble bien s'imposer. Textes français : « sans en vouloir ».

11. Le texte allemand semble ici différer, quelque peu, comme tournure, des textes français : « afin de lui faire son procès, sans en vouloir être prise par les gens et officiers de notre justice séculière aucune vengeance ou punition... »

war genomen der grossen schaden und unredelichen dinge, der erschrockenlicher dotsleige und verworfener unwurscheit und ander unzelicher ubeler dinge, die sie begangen hette wider unser herschaft und unser getruwe gehorsam volk. Der selbe bischof nam zü ime den vicarien des ketzermeisters, und berüft zü im gross und unmerklich zale der meister und lerer in der Heiligen Geschrift und Geistlichen Rechten, und ving an mit grosser zierlicheit und redelicher swerikeit den processe der selben Johanna. Und darnoch also er und der obgenante ketzermeister, richter¹ an dem ende, die ob genant Johanna vil und manigen tag gefraget hetten, daten sie ire bekantnisse und sagunge zitlichen zü überhören durch die obgenant meister lerer, und gemeinlich durch alle Faculteten d'eztanttūdinus⁵ unser gar turen und vast lieben dochter der Unverserten⁶ zu Pariss, der die selben bekantnissen und sagung gesant worent. Und durch merkung und berat der selben, herfundent die ob genanten richter die selbe Johanna ein zauffererin, retterschin, aptgötterin, anrüferin der tüfel, versmeherin Gotes und siner heiligen, abtrünige und irrende zu dickem male an dem glouben Jhesu Cristi.

Und umb dez willen, das sie widerumbe gefürt wurde und gewiset zü der einikeit und gemeinsam unser ob genant mütter der Heiligen Kirchen und gereiniget wurde von den herschrockenlichen, verworfen und schedelichen bossheiten und sünden, und daz sie geheilt wurde und ir sele verhalten wurde von der ewigen penen und verdampnissen, wart sü dick und durch güte lange zit gar minsamelich unde flissiclich gemanet⁷ daz sie alle irrunge hinwerfen [und⁸]

1. Jean le Maistre.

2. Jean Graverend, inquisiteur en tout le royaume de France.

3. 9 janvier 1431.

4. Édît. « ... er und der ob genante ketzermeister [und] richter... » — « ... lui et le susdit inquisiteur [et] les juges... » Cette addition est-elle utile? Ne vaut-il pas mieux simplement entendre, conformément aux textes français: « ... lui et le susdit inquisiteur, juges... »?

5. Le manuscrit porte: « dez tanttūdinus ». Ces mots sont supprimés dans l'édition imprimée. (P. 258, note *f*.) Les textes français portent sim-

égard aux grands dommages et félonies, aux horribles homicides et détestables cruautés et autres innombrables maux, qu'elle avait commis contre notre seigneurie et notre loyal obéissant peuple. Lequel évêque s'adjoignit le vicaire¹ de l'inquisiteur² et appela à lui grand et notable nombre des maîtres et docteurs en Théologie et Droit Canon, et commença à grande solennité et à due gravité le procès d'icelle Jeanne³. Et après que lui et le susdit inquisiteur, juges en cette fin, eurent par plusieurs et diverses journées interrogé la susdite Jeanne, ils firent ses confessions et assertions mûrement examiner par les susdits maîtres docteurs, et généralement par toutes les Facultés d'étudiants de notre très chère et bien-aimée fille l'Université de Paris, à laquelle icelles confessions et assertions ont été envoyées. Et par l'opinion et délibération desquels, trouvèrent les susdits juges icelle Jeanne superstitieuse, devineresse, idolâtre, invoqueresse de diables, blasphémeresse de Dieu et de ses saints, schismatique et faisant par nombre de fois erreur en la foi de Jésus-Christ.

Et dans le dessein de la ramener et réduire à l'unité et communion de notre susdite mère la Sainte Église et la purger de ces horribles, détestables et pernicieux crimes et péchés, et de la guérir et préserver son âme de perpétuelles peines et damnations, elle fut souvent et par bien long temps très charitablement et doucement admonestée qu'elle voulût toutes ses erreurs rejeter et mettre arrière, et humblement retourner à la voie et droit sentier de la vérité, ou

plement « ... toutes les facultés de notre très chère fille... » On peut supposer un texte portant : « ... toutes les Facultés d'estudians (d'eztantüdius) de notre très chère fille... »

6. Ms. « Unverserten ». Edit. « Universiteten ». P. 258, note *g*.

7. « Gemanet ». Textes français : « admonestée ». Cf. ci-dess., p. 202-203, n. 7.

8. J'ajoute ici le mot « und » — « et ». Les textes français portent : « admonestée à ce que toutes erreurs fussent par elle rejetées et mises arrière... »

p. 259

zuruckeleigen, und demütlich widerkomen wolt¹ zü dem wege unde rechten füsstapfen der worheit, anders sie leite sich zu swerer sorglicheit selen und lips. Aber der gar sorglich und gezweigete geist der hoffart und der übermütigen gedürstikeit, der allzit sich sterket und wil hün- deren und betrüben die einikeit und sicherheit der getruwen Cristen, hat in solicher mossen besessen und enthalten an dem ende daz herz der selben Johanna, das sie, umb kein ere lere oder rat noch ander süss herwecküng, die man ir fürgap, ir verhertet herz und verharret nie wolte demütigen oder weichen lossen, sunder dick sich annam, daz alle die ding, die sie gethon hette, recht geton weren und das sie die gethon hette von geheiss Gotes und der heiligen jungfrauen, die ir seenbarlichen erschienen hettent², und so, daz noch böser ist, sie erkante nit³ und wolt nit erkennen uf erterich dann allein Got und die heiligen dez Himmelrichz und slüg us und ab das gericht unsers heiligen vater dez Bobestes, dez gemeinen rates und der gemeinen vechtenden Kirchen⁴. Und die geistlichen richter, sehent ir herz so grosslich und so lange zit verhertet, doten sie füren für die pfaffheit und für daz volg, daz doselips bi einander wass in grosser mennige, und, [in] gegenwertikeit der selben⁵, wurdent zierlich und offenbarlich, durch einen meister der Heiligen Geschrift, ire geschichte, bossheit und irrunge, zü erhöhung unsers glouben, ussvertung der irresal, buwunge und besse- rung des cristlichen volkes, geprediget, ussgeleit und gelü- tert. Und⁶ ander werbe wart sie minsamelich gemanet⁷

1. Ms. « wolt ». Edit. « solt ». (P. 258. note *h.*) Les textes français portent : « *voulut* humblement retourner ».

2. Ms. « hettent ». Edit. « werent ». (P. 259, n. *b.*) Cf. ci-ap. p. 206-207, n. 2.

3. Edit. « ... und so, daz noch böser ist. Sie erkante nit... » Cette coupure ne paraît pas admissible. Il faut entendre : « ... und so, daz noch böser ist, sie erkante nit... » Les textes français portent : « ... et, qui pis est, ne reconnaissent... »

4. Le manuscrit porte : « ... und der gemeinen *rechten* der Kirchen » — « ... et de l'universel *droit* de l'Église ». Ce qui constituerait une variante assez notable à la leçon acquise des textes français : « ... et de l'universelle Église *militante* ». Mais le manuscrit de Jordan (édit., p. 524) porte : « ... und der gemeinen *rechenden* Kirchen », ce qui donne bien le sens « ... et de l'universelle Église *militante* ».

qu'autrement elle se mettait en grave péril d'âme et de corps. Mais le très périlleux et divisé esprit d'orgueil et d'outrageuse présomption, qui toujours s'efforce et veut empêcher et perturber l'union et sûreté des loyaux Chrétiens, a en tel point occupé et détenu en la fin le cœur d'icelle Jeanne, que, pour quelque saine doctrine ou conseil ni autre douce exhortation qu'on lui administra, son cœur endurci et obstiné ne se voulut jamais laisser humilier ou amollir, mais souvent se vantait que toutes les choses qu'elle avait faites avaient été bien faites, et qu'elle les avait faites du commandement de Dieu et des saintes vierges qui visiblement lui étaient apparues, et ainsi, qui encore pis est, elle ne reconnaissait et ne voulait reconnaître, sur terre, que Dieu seulement et les saints du Paradis, et déboutait et reboutait le jugement de notre saint père le Pape, du concile général et de l'universelle Église militante. Et les juges ecclésiastiques, voyant son cœur si fortement et si longtemps endurci, la firent mener devant le clergé et devant le peuple qui là était assemblé en grande multitude, et [en] présence d'iceux furent solennellement et publiquement, par un maître en Théologie, ses cas, crimes et erreurs, à exaltacion de notre foi, extirpation de l'erreur, édification et amendement du peuple chrétien, prêchés, exposés et déclarés. Et derechef fut charitablement admonestée de retourner à l'union de la Sainte

5. Edit. « ... in grosser menning und gegenwertikeit. Der selben... » — « ... en grande multitude et présence. Desquels... » Cette liaison « und », et cette coupure, ne paraissent pas admissibles. Conformément aux textes français, il faudrait lire, ou tout au moins entendre ou ponctuer : « ... in grosser menninge, und [in] gegenwertikeit der selben... » — « en grande multitude, et [en] présence d'iceux... »

6. Le texte français du *Procès* ne marque pas ici de séparation de phrase. Le texte de *Monstrelet* en porte une.

7. Ms. « gewanet ». Ed. « gewa[r]net ». Je crois pouvoir retablir ici le mot « gemanet », d'après le manuscrit de Jordan. (Edit. p. 324.) Les textes français portent : « admonestée ». Cf. ci-dessus, p. 200-201, n. 7.

wider zū kome[n] zū einikeit der Heiligen Kirchen und zu bessern iren gebresten und irrunge, darinne sie noch dann verleip harrende und verhartet. Und do das die richter warnomen, follefürent sie usszüsprechende das urteil, das wider sie, an der geschicht von recht, gewisset und geordent was. Aber ee das urteil wider sie gelesen wart, do ving sie ane sich glichende ir herz zu bekeren, sprechende, das sie do widerkomen solt¹ zu der Heiligen Kirchen. Daz² hortent die richter und die pfaffheit gerne und frölich, und noment das senftliclich uf, hoffende, das dodurch ir sele und ir lip wurde erloset von verlust und penen. Do gap sie sich under³ die ordenunge der Heiligen Kirchen und widerrüft die irrung und gross bossheit mit ireme monde und verswür die offenlich, und zeichte mit ir eigner hant den zedel der widerrüfung und verswerung, und dardurch unser barmherzige mütter der Heiligen Kirchen, sich frouwende umb die sunder, die ruwen hette⁴, wollende daz verlorene schefelin, daz in der wüste verirt wass, widerbringende⁵ zū dem andern, hat die selbe Johanna, umb heilsam büss ze thunde, verurteilt zu dem kerker⁶.

Aber sie ist nicht lange doselvs gewesen⁸, danne sie wart von irer hoffart, die man wonde verlöschten sin in ir, wider entzündet vergiftliclichen durch die inblosung des Vindez. Und⁹ widerviel so schiere die ob genant böse frauwe

1. Ms. « soll ». Edit. « wolt ». (P. 259, note c.) Le manuscrit de Jordan (édit., p. 521) porte : « wolte ». Textes français : « qu'elle *woult* retourner ».

2. Le texte français du *Procès* ne marque pas ici de séparation de phrase. Le texte de *Monstrelet* en porte une.

3. Le manuscrit porte « mid », ce qui n'offre aucun sens appréciable. (P. 259, note d.) L'édition corrige « mid » en « in », ce qui revient en somme, comme signification, au sens qui va être indiqué. Conformément aux textes français, je crois pouvoir établir le mot « under », d'après le manuscrit de Jordan. (Edit., p. 521.) « Do gap sie sich *under* die ordenung... » — « Adonc elle se *soumit* à l'ordonnance... »

4. Ms. « ... die sunder die ruwen hette » — « ... le pécheur — ou la pécheresse — qui avait repentir ». Edit. « ... die sunder die ruwen hette[n] » — « ... les pécheurs qui avaient repentir ». Les textes français portent : « ... la pécheresse faisant penitence ».

5. Ms. « widerbringende ». Edit. « widerbringen ». Cette suppression est-elle nécessaire ?

Église et de corriger ses fautes et erreurs, en quoi, alors encore, elle demeura opiniâtre et endurcie. Et, ce considérant, les juges procédèrent à prononcer la sentence qui contre elle, en tel cas de droit, était introduite et ordonnée. Mais avant que la sentence contre elle fût lue, elle commença à faire semblant de convertir son cœur, disant qu'adonc elle voulait retourner à la Sainte Église. Ce que volontiers et joyeusement entendirent les juges et le clergé, et bénignement reçurent, espérant que par là son âme et son corps seraient rachetés de perdicion et peine. Adonc elle se soumit à l'ordonnance de la Sainte Église et révoqua de sa bouche son erreur et grand crime et les abjura publiquement, et signa de sa propre main la cédule de la révocation et abjuration, et par ainsi notre pitieuse mère la Sainte Église, se réjouissant sur la pécheresse qui avait repentir, voulant la brebis perdue, qui dans le désert s'était égarée, ramener avec les autres, a icelle Jeanne, pour salutaire pénitence faire, condamné à la prison⁷.

Mais guère de temps n'y fut, que de son orgueil, qu'on croyait être éteint en elle, elle fut rembrasée pestilentieusement par le souffle de l'Ennemi. Et tantôt la susdite malheureuse femme fit rechute en l'erreur et faux égarement

6. Pour la coupure d'alinéa, voir la note suivante.

7. Rouen, Cimetière Saint-Ouen, 24 mai 1431.

8. L'édition porte ici la coupure d'alinéa et l'addition suivantes.

« ... wollende daz verlorene schefelin, daz in der wüste verirt was, wider- bringen.

« Zû dem andern hal [man] die selbe Johanna umb heilsam büss ze thunde verurteilt zu dem kerker; aber sie ist nicht lange doselps gewesen... »

« Voulant la brebis perdue, qui dans le désert s'était égarée, ramener.

« Au reste [on] a icelle Jeanne, pour salutaire pénitence faire, condamné à la prison; mais guère de temps n'y fut... »

Cette coupure, surtout en tant qu'alinéa, et l'addition « man » — « on », — ne sont pas admissibles. Conformément aux textes français, il vaut mieux séparer la phrase et entendre selon le texte ici présenté, texte que je ne répète pas ici en note. L'établissement d'alinéa est dû à l'édition imprimée: on le maintient ici en le déplaçant de quelques mots.

9. Le texte français du *Procès* ne marque pas ici de séparation de phrases. Le texte de *Monstrelet* en porte une.

in die irrung und valsch abwege, die sie vormols geret und darnoch widerrüft [und] versworn hette, als vor gesaget ist. Umb der selben sachen willen, noch der ordenung und ufsatzung der Heiligen Kirchen, umb des willen, daz sie vorbas die glider¹ Jhesu Cristi nit befleckte, wart sie ander werbe offentlich geprediget, und also widerumb gefallen in die bossheit der gebresten, die sie gewonen het, das man sie lossen solt dem weltlichen gericht, das sie zü stunt urteilte verbrant zü werdende. Und do sie sach, daz ir ende sich nohete, do erkant sie slechtlich und bekant, das die geist, die sie geseit hette, daz sie ir so dicke erschinen hettent², werent böse und lügner, und die glubde, die sie ir dicke gethon hettent, das sie sie erlosen woltent, werent valsch, und also bekant sie sich durch die selben geist betrogen [und] yerspott zü sin³.

p. 260

Hie⁵ ist daz ende der werke, hie ist der ussgang der selbigen frouwen, das⁶ wir gegenwertlich, gar türer und vast geliephabter öheim, uch verkudent, darumb das ir⁷ dez dinges volle und worhoftige herkenntnisse habent, das von solicher materien⁸ ir und andere Cristen underwisen solten sin⁹, zu versehen in der mossen, als dozü gehört, das uwere undertan und die iren¹⁰ nit understont so

1. Edit. « die glider » — « les membres ». Le manuscrit de Jordan (édit., p. 521) porte : « die andern glider » — « les autres membres ». Cette dernière leçon est celle des textes français.

2. Ms. « hetten ». Edit. « weren ». (P. 259, note *g.*) Cf. ci-dessus, p. 202-203, n. 2

3. Ici se termine la partie commune aux deux textes de *Monstrelet* et du *Procès*.

Pour les coupures d'alinéa, voir ci-après, n. 7.

4. Rouen. Place du Vieux-Marché. 30 mai 1431.

5. Ici commence la partie qui ne se retrouve que dans le texte du *Procès*. Cette particularité continue jusqu'à la fin de la pièce, date comprise. Le texte du *Procès*, en un certain point, présente quelques développements supplémentaires inhérents à son caractère spécial de circulaire, adressée aux prélats, développements qui, par suite, se trouvent absents du texte allemand. (Voir ci-après, n. 9.)

6. Ms. « das ». Edit. « des ». Voir la note suivante.

7. L'édition porte ici la coupure d'alinéa, les additions, modifications et séparations de phrases suivantes.

« Hie ist daz ende der werke.

qu'elle avait par avant proférés et depuis révoqués et abjurés, comme dit est. Pour lesquelles choses, et encore selon l'ordonnance et institution de la Sainte Église, afin que dorénavant elle ne contaminât pas les membres de Jésus-Christ, elle fut derechef publiquement prêchée, et comme relapse en crime des fautes par elle accoutumées, si bien qu'il fallut l'abandonner à la justice séculière, qui sur l'heure la condamna à être brûlée. Et quand elle vit que sa fin approchait, lors reconnut-elle pleinement et confessa que les esprits qu'elle avait dits lui être apparus si souvent, étaient mauvais et mensongers, et que les promesses qu'ils lui avaient souvent faites de devor la délivrer étaient fausses, et ainsi confessa par lesdits esprits avoir été moquée [et] déçue ¹.

Ici est la fin des œuvres, ici est l'issue d'icelle femme, que présentement, très cher et bien aimé oncle, nous vous signifions, pour que vous ayez pleine et véritable connaissance de la chose, parce que de cette matière vous et les autres [princes] Chrétiens deviez être avisés, afin de pourvoir, dans la mesure qui y appartient, à ce que vos sujets et les leurs ne présument croire si légèrement en telle erreur et

« *Die ist der ussgang der selbigen frouwen, des wir gegenwertlich [woren]. Gar türer und vast geliephapler oheim, uch verkundet wir dis] darumb, das ir... »*

« Ici est la fin des œuvres.

« Ici est l'issue de cette femme, à laquelle nous fûmes présents. Très cher et bien aimé oncle, nous vous signifions ceci, pour que vous... »

Ces divers changements ne semblent pas à admettre. Conformément aux textes français, il est préférable d'adopter la leçon ici présentée.

8. Edit. « marterien ». Textes français : « de cette *matière* ».

9. Entre ces mots : « *underwisen sollen sîn* » — « deviez être avisés » — et ceux-ci : « *zu versehen* » — « afin de pourvoir » — le texte français du *Procès* (type de la circulaire aux prélats) présente quelques développements « afin que par les lieux de votre diocèse... a été longuement déçu et abusé ».

10. Le manuscrit porte : « *das uwer und uwere undertan und die iren...* » — « que vos et vos sujets et les leurs... » L'édition ajoute : « *das uwer [diener] und uwere undertan und die iren...* » — « que vos [ministres] et vos sujets et les leurs... » Les mots « *uwer und* »

lichtiëlich zü gloubende solicher irrung und sorglichen zouberingen, sunderlichen in diser gegenwertigen zit, darinne wir sehent wahsen vil der valschen propheten und seger der valschen irresal und dorechten glouben, die sich erhöhent wider unser mütter der Heiligen Kirchen¹, und durch dorechte gedurstikeit möchten beflecken von gift dez valschen gloubens das cristenlich volg, were das² Got, durch sin barmherzikeit, es nit versehe, und sin diener nit flissenlich lügetent³ zu widerstossende und zu strofen den gewalt und die gedurstikeit der verworfenen menschen.

Geben in unser stat zü Byan⁴, an dem 28 tag des houwe-montz [1431].

Unserm⁶ gar thüren und vast geliephapten öheim, dem herzogen von Burgonie, von Lutringen, von Probant und von Lemburg⁸, grof zu Flandern, zu Artois⁹, zu Burgonie, zu Nam[nr], Pfalzgrofe¹⁰, [zu] Haynaü, Hollande, Selanden, Sacrique¹¹ Imperii marchio, dominus¹² Sifridi, Salün et Micheline¹³.

— « vos et » paraîtraient à supprimer, donnant par suite le sens « que vos sujets et les leurs... » C'est la leçon du manuscrit de Jordan. (Edit., p. 521.) Le texte français porte : « que aucun du peuple à vous commis... »

1. Edit. « ... wider unser mütter der Heiligen Kirchen [glouben]... » « ... contre la [foi de] notre mère la Sainte Eglise... » Le texte français porte simplement : « ... contre notre mère la Sainte Eglise... »

2. Ms. « were das » — « n'était que ». Edit. « wenne » — « si » (P. 268, note *f*.) Cette modification est-elle nécessaire ?

3. Ms. « lügetent » — « regardent ». Edit. « suchtent » — « cherchent ». (P. 260, note *g*.) Cette modification est-elle nécessaire ?

4. Le manuscrit de Jordan porte « Bian ». (Edit., p. 521.) Il faut là supposer : « Rian », et ici : « Ryan », formes sous lesquelles on devine facilement Rouen.

5. Il faudrait strictement 28 juillet (henmonat). Mais cette pièce est du 28 juin. (Voir partie III, p. 135-136.)

6. Cette suscription ne figure que dans la rédaction allemande seule.

périlleuse superstition, surtout en ce present temps où nous voyons croître beaucoup de faux prophètes et semeurs de fausse erreur et folle croyance, qui s'élèvent contre notre mère la Sainte Eglise et par folle présomption pourraient contaminer de venin de fausse croyance le peuple chrétien, n'était que Dieu, par sa miséricorde, y pourvoie, et que ses ministres regardent diligemment à rebouter et à punir la force et la présomption des hommes réprouvés.

Donné en notre ville de Rouen, le 28^e jour du mois de juin ³.

A⁷ notre très cher et bien aimé oncle le duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Namur, Palatin, de Hainaut, Hollande, Zélande, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

7. Sur cette suscription et les confusions auxquelles elle a pu prêter voir partie III, p. 136-137.

8. Ms. « Lemburg ». Edit. « Limburg ». (P. 260, note *l*.)

9. Ms. « Artois ». (P. 260, note *k*.)

10. La formule devrait porter : « prof... zu Burgonie Pfalzgrove, zu Nam[ur], [zu] Haynaü... » — « comte de Bourgogne Palatin, de Namur, de Hainaut. . »

11. Ms. « sacumque ». (P. 268, note *l*.)

12. Edit. « dominus Sifridi[us] Salün[us] et Micheline. » Le manuscrit de Jordan édit., p. 521 porte plus correctement : « dominus Frisie, dominus Salimis (ou plutôt *Salinus*) et Mecheline. » Sous la première série de désignation comme sous la seconde, on reconnaît aisément les titres habituels des ducs de Bourgogne : « seigneur de Frise, de Salins (non Salm) et de Malines ».

13. Le chapitre suivant cclxiii a trait au voyage de l'archevêque de Mayence à Presbourg, auprès de Sigismond, voir partie III, p. 132, n. 2, cf. partie II, p. 16, n. 2.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Achas, roi des Juifs. — Cité, 38, 156.

Aleçon (Jean II, duc d'). — Sa deposition au Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, p. 52, note 10; p. 100, note 1; p. 113, note 1. — Devant Paris avec Jeanne d'Arc, 122-123.

Allemagne. — Voyages d'Eberhard Windecke, 9-12. — Notations d'histoire d'Allemagne encadrant le récit relatif à Jeanne d'Arc, 16, 133, 152, 209. — Circulation en Allemagne de nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, 5-8, 22-26, 32-35, 42-44, 48-50, 67-68, p. 74, note 3, p. 85-87, 113-115, 142-146, 176. — Traduction allemande de documents de source française, 30, 36-41, 154-159, 52-63, 160-165, 132-138, 194-209. Clef d'interprétation, p. 27, note 2, p. 34, note 5, p. 44, note 5, p. 134, note 5. — Préservation, en Allemagne, d'*Echos* non encore signalés, concernant Jeanne d'Arc, 85-87, 145-142, 88-131, 182-193. — Sympathies en Allemagne pour Jeanne d'Arc, 48-50, 67-68, 142-146, 176. — Portrait et *Mystère* de Jeanne d'Arc, 153. — Légende allemande de Jeanne d'Arc, 145-146. — La Fausse Jeanne d'Arc en Allemagne, prédictions et bruits, 113-115. — Lettre de deux personnages allemands concernant Jeanne d'Arc, citée, p. 74, note 3. — Voir *Rhin*, *Sigismond*, *villes d'Allemagne*, etc.

Altmann (Wilhelm). — Ses *Studien* sur Eberhard Windecke, 7. — Son *Edition* de l'œuvre intégrale d'Eberhard Windecke, 7-8, 12-14. — Appoints de cette édition pour la première fraction du récit, déjà connue, 12-14, 15-21. — Texte traduction et commentaire de documents extraits de cette première fraction, 22-63. — Observations et remarques sur cette première fraction, 64-84. — Révélation de la seconde fraction du récit, encore inconnue, 12-14, 85-87. — Texte, traduction et commentaire du *Echos* compris dans cette seconde fraction, 82-131. — Examen de la *Fin* de cette seconde fraction, 132-138. — Reproduction du texte général de l'édition d'Eberhard Windecke, et traduction, 150-209.

Angleterre. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11. — Intention de descente française en Angleterre, manifestée par Jeanne d'Arc, p. 52, note 10. — Expulsion totale des Anglais de France, p. 47, note 1, p. 54, note 2, p. 56 et notes 6, 7, p. 88. — Anglais, cités comme adversaires de la France et de Jeanne d'Arc, 28-32, 42-63, 77-78, 88, 96-101, 102-107, 152-154, 166, 170-176, 180-186, 190. — Lettre de Jeanne d'Arc dite *Lettre aux Anglais*, 42-63, 160-165. — Voir *Bedford*, *Henry VI*, *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.

Anjou (René d'), duc de Bar. — Voir *Bar*.

- Aragon.** — Voyage d'Eberhard Windecke, 11.
- Arc Jeanne d'.** — Voir *Jeanne*.
- Arc (Jean d'),** aîné des frères de Jeanne d'Arc. — Episode de l'empoisonnement de Charles VII, 128-131, 192. — Les armoiries, 196.
- Arc (Pierre d'),** cadet des frères de Jeanne d'Arc. — Episode de l'empoisonnement de Charles VII, 128-131, 192. — Les armoiries, 196.
- Arc (La Fausse Jeanne d'),** — Voir *Armoises (Claude des)*.
- Armoises (Claude, femme de Robert des),** la Fausse Jeanne d'Arc. — Allusions à elle, 108, 113-115, 188.
- Armoises (Robert des),** mari de la Fausse Jeanne d'Arc. — Cité, 113.
- Arras.** — Portrait de Jeanne d'Arc exécuté dans cette ville, 143.
- Artillerie.** — Parisienne employée à Paris contre Jeanne d'Arc, 120-127. — Anglaise dans les ouvrages des Tourelles, devant Orléans, 172.
- Artois (Bonne d'),** seconde femme de Philippe le Bon. — Citée, p. 133, note 2.
- Artois (comte d'),** — Titre porté par Philippe le Bon, p. 130, note 1, p. 208.
- Auxerre.** — Marche de l'armée française, p. 100, note 1. — Prétendu sac de la ville, p. 105, note 1.
- Avignon.** — Lettres vénitiennes concernant Jeanne d'Arc, p. 60, note 9.
- Augustins (Bastille anglaise dite des),** devant Orléans. — Prise par Jeanne d'Arc, 79, 105, 170.
- Augustins (Ordre religieux des).** — Voir *Foresti, Pasquerel*.
- Ayroles (le R. P.),** — Sa traduction de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, 5.
- Azincourt.** — Bataille, citée, 11.
- B**
- Balgenticum.** — Forme latine de Beaugency, 83-84.
- Bar (René d'Anjou, duc de),** — Devant Paris, avec Jeanne d'Arc, p. 23, note 2.
- Beaugency.** — Voir *Beaugency*.
- Bavière (Etienne II, duc en).** — Relations avec Eberhard Windecke, 9-10.
- Bayeux.** — Couvent d'Augustins, 112.
- Beauce.** — Marche de l'armée française, p. 168, note 5.
- Beaugency.** — Reprise de la ville sur les Anglais, 48-49, 67, 71, 84-84, 176.
- Beauvais.** — Evêché ayant dans son ressort le lieu de capture de Jeanne d'Arc, 198.
- Bedford (John, duc de),** régent anglais de France, frère de Henry V. — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, à lui adressée en partie, p. 18, note 6, p. 19, 52, 60, 160, 162, voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*. — N'inspire aucune crainte à Jeanne d'Arc, 182.
- Benoît XIII, pape.** — Voyage d'Eberhard Windecke en Aragon, auprès de lui, 11.
- Bergame.** — Voir *Foresti*.
- Berruyer (Martin),** évêque du Mans. — Sa consultation en faveur de Jeanne d'Arc, p. 45, note 2.
- Bian.** — Voir *Rian*.
- Bles.** — Forme défigurée pour Blois, p. 164, note 8. — Voir *Blois*.
- Blois.** — Passages de Jeanne d'Arc, p. 66, 106, 111, 164, 166, 168.
- Bogentis.** — Défiguration de Beaugency. — Voir *Baugency*.
- Bohême.** — Voyages d'Eberhard Windecke, 9, 11.
- Boisant.** — Voir *Boussac*.
- Bologne.** — Voir *Sabadino*.
- Boré (Léon).** — Sa traduction de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, p. 3, note 5, p. 4, note 5.
- Bourbon (Charles de),** comte de Clermont. — Devant Paris avec Jeanne d'Arc, p. 123, note 2.
- Bourgogne.** — Bourguignons, cités comme adversaires de Jeanne d'Arc, 104-105. — *Porte de Bourgogne* à Orléans, 105. — Voir *Philippe-le-Bon*.
- Bourgogne (Comte Palatin de).** — Titre porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.
- Bousac.** — Voir *Boussac*.
- Bousant.** — Voir *Boussac*.

Boussac (le maréchal de). — Voir *Brosse* Jean de).

Bower (Walter), chroniqueur écossais. — Continué par John de Fordoun, 23, 142.

Boysant. — Voir *Boussac*.

Brabant. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10. — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, p. 40, note 4. — Titre de duc porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208. — Voir *Pays-Bas*.

Brandebourg. — Voyages d'Eberhard Windecke, 10. — Circulation de documents concernant Jeanne d'Arc, 23, 142. — *Chronique brandebourgeoise* de Matthias Döring, 23, 142.

Bray-sur-Seine. — Marche de l'armée française, 104-105.

Bréhal (Jean), inquisiteur de France. — Sa consultation en faveur de Jeanne d'Arc, p. 43, note 2.

Breslau. — Voyages d'Eberhard Windecke, 11. — Reichstag, 12.

Bretagne. — Circulation de nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, 19, 23, 24, 27, p. 30, note 2, p. 31, 32, p. 35, note 2, p. 36-41, notes, p. 64, 68-70, 178. — Voir *Kaerremell*.

Bretagne (Jean V, duc de). — Les envoyés successifs à Jeanne d'Arc, 49, 68-70, 178.

Brosse (Jean de), seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, maréchal de France. — A l'armée d'Orléans, défiguration de son nom et de son rôle, p. 74, n. 3, p. 79, 164.

Bruges. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11. — Lettres vénitienes concernant Jeanne d'Arc, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 64, p. 70, p. 74, note 3, p. 142, p. 152, note 8.

Brunswick. — Chronique Brunswicoise de Dietrich Engelhusen, 23, 142.

Buchon J.-M. — Son indication de documents extraits de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, p. 4, note 1, p. 32, note 1, p. 34, note 2.

Bude. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10-11.

Burgos. — Edition de la Chronique espagnole de la Pucelle, p. 144, note 3.

Byan. — Voir *Ryan*.

C

Calais. — Voyages d'Eberhard Windecke, 41.

Carmes. — Voir *Seguin*.

Cassidas. — Voir *Classidas*.

Catherine (sainte). — Voix de Jeanne d'Arc, 196.

Cauchon (Pierre), évêque de Beauvais. — Organisateur du Procès, 198, 200.

Cenis (le Mont). — Itinéraire d'Eberhard Windecke, 11.

Châlons-sur-Marne. — Marche de l'armée française, 94, 180.

Charles VI, roi de France. — Sympathies allemandes en sa faveur, 145.

Charles VII, roi de France. — Entrevue avec Jeanne d'Arc à Chinon, promesses exigées par Jeanne d'Arc, 13, 16-21, 64, 70, 88-91, 110, 142, 152, 182. — Mentionné dans les *Vers latins sur la Pucelle*, 28-31, 154. — Provoque la *Consultation de Poitiers*, 17-18, 32, 36-41, 152, 154-159. — Equivoque sur l'adresse de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, soi-disant à lui destinée, 18-19, 52, 160. — Mentionné dans la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, p. 32, note 10, p. 38, notes 4-7, p. 160, 162. — Jeanne d'Arc le quitte pour se porter sur Orléans, 73-74, p. 111, note 1, p. 164. — Son rôle dans la campagne de la Loire, 66-68. — Scène émouvante avec Jeanne d'Arc, après la délivrance d'Orléans, 176. — Episode des vignes fleuries de Reims, 92-95, 184. — Episode du combat à la suite de Jeanne d'Arc, 102-107, 186. — Episode du naufrage de la flotte anglaise, 116-119, 190. Episode de l'empoisonnement du roi, 128-131, 192. — Bulletins officiels à lui et par lui adressés, pendant la campagne de Guyenne, 140-141.

Charles (Simon), ambassadeur de France à Venise. — Sa déposition au Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, p. 107, note 1.

Chartres (bailli de). — Voir *Termes* (le sire de).

Chinon. — Arrivée de Jeanne d'Arc, entrevue avec Charles VII, 13, 16-21, 64, 70, 110, 142, 152, 182. — Départ de Jeanne d'Arc pour Orléans, 73-74, p. 111, note 4, p. 164. — Episode de la ribaude, peut-être originaire de Chinon, p. 96, note 3. — Séjour du sire de Gaucourt, 106. — Déformations diverses du nom de Chinon, p. 73, et notes 3-5, page 96, note 3, p. 164, note 6.

Choussy (J.-E.). — Opinion sur l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc, p. 47, note 1.

Chronique de Lorraine (Chronique dite). — Traduction en prose d'une chronique rimée, son caractère singulier sur Jeanne d'Arc, 144-145.

Chronique du Mont-Saint-Michel. — Comparée au bulletin officiel de la bataille de Formigny, 141.

Chronique de la Pucelle (Recueil ainsi dénommé). — Contient un texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 47. — Critique de ce texte, p. 52-63, notes, cf. p. 160-165.

Chronique du greffier de la Rochelle. — Contient un texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 47, p. 52-63, notes, similitudes avec le récit de l'attaque de Paris, 123-127.

Chronique de Tournai. — Contient un texte de la *Consultation de Poitiers*, 33, p. 36-41, notes. — De la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 48, p. 52-63, notes. — Caractère et diffusion de la Chronique, 65-72. — Comparaison avec le texte d'Eberhard Windecke 65-72, 126, 164-179, notes.

Chroniques. — Voir, en outre, *Geste des nobles Français*, *Journal du siège d'Orléans*, *Registre Delphinial*, et noms divers des chroniqueurs.

Classedas. — Voir *Classidas*.

Classidas. — *Glasdall*.

Clermont (le comte de). — Voir *Bourbon* (Charles de).

Cocidias. — Voir *Cassidas*.

Cologne. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10.

Constance. — Séjour d'Eberhard Windecke, au temps du Concile, 10-11.

Constantinople. — Circulation de nouvelles annonçant Jeanne d'Arc, voir la *Préface*.

Consultation de Poitiers (Consultation de la commission d'enquête instituée par Charles VII, à Poitiers, au sujet de Jeanne d'Arc). — Citée, 17-18, 21, 24, 44, 50, 64-66, 70, 134, 142. — Commentaire 32-35. — Traité et traduction, 36-41, 154-159.

Compiègne. — Prise de Jeanne d'Arc, 110-111, 198. — Bibliothèque du château, contenant une édition de la chronique espagnole de la Pucelle, p. 144, note 3. — Déformation du nom, p. 198, note 3.

Compiengite. — Déformation de Compiègne, p. 198, note 3.

Crémone. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10

Croisade. — Croisade future, projetée par Jeanne d'Arc, p. 60, et note 9, p. 62, 162, 164, 108-115, 188.

D

Dauphiné. — Circulation de nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, p. 23, p. 24, note 3, p. 29, note 1, p. 32-34, p. 36-41, notes, p. 43, p. 47, p. 52-63, notes p. 143.

Dijon. — Episode de la ribaude, ne semblant pas originaire de Dijon, p. 96, note 3.

Dominicain. — Voir *Frères Prêcheurs*.

Domrémy. — Départ d'Isabelle Romée, 110-111.

Döring (Matthias), chroniqueur brandois. — Contient un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, 25, 142.

Droysen (Johann-Gustav). — Son étude sur Eberhard Windecke, p. 9, note 1.

Duna (Conrad de), archevêque de Mayence. — Missions diplomatiques, 11, p. 133, note 2, p. 208, note 13.

Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, comte de). — Bulletins officiels émanés de lui, pendant la campagne de Guyenne, 140-141.

Dupuy (Jean), bourgeois de Tours. — Séjour de Jeanne d'Arc chez lui, 111.

E

Ecosse. — Circulation de nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, 23, 142. — Voir *Bower*, *Fordoun*.

Eger. — Voyage d'Eberhard Windecke, 9.

Engelhusen (Dietrich, chroniqueur brunswickois. — Continué par Matthias Döring, 23, 142.

Escales (le sire d'). — Voir *Scales*.

Escouchy (Mathieu d'). — Insère dans sa chronique les bulletins officiels de la campagne de Guyenne, p. 140, note 3, p. 141, note 1.

Espagne. — Chronique espagnole de la Pucelle, diffusion de salégende, 143-145.

Eugène IV, pape. — La Fausse Jeanne d'Arc figure dans ses armées, 114. — Question de l'appel de Jeanne d'Arc, p. 202.

F

Fallerleben (Hoffmann von). — Voir *Hoffmann von Fallerleben*.

Fausse Jeanne d'Arc. — Voir *Armoises* (Claude des).

Ferrare. — Edition d'un opuscule italien sur Jeanne d'Arc, p. 144, note 2.

Fierbois (Sainte-Catherine-de-). — Voir *Sainte-Catherine-de-Fierbois*.

Flandre. — Voyages d'Eberhard Windecke, 11. — Lettres vénitiennes concernant Jeanne d'Arc, p. 40,

note 1, p. 52, note 10, p. 64, 64, 70, p. 74, note 3, p. 152, 152, note 8. — Titre de comte porté par Philippe le Bon, p. 138, note 1, p. 208. — Voir *Pays-Bas*.

Fois (le sire de). — Voir *Foir*.

Fois Jean 1^{er}, comte de. — Le sire de *Fois* confondu avec le sire de *Rais* (Retz), 74-75, p. 80, note 1, p. 166, note 1.

Fordoun (John de), chroniqueur écossais. — Contient un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, 23, 142.

Foresti (Giacomo-Filippo), de Bergame, Augustin (1434-1520). — Auteur de : *De Janna Gallica Pucella optima juvenata*, 144.

Formigny. — Bulletin officiel concernant la bataille de Formigny, 141.

France. — Voyages d'Eberhard Windecke, 9-11. Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, 8, 17, 19, p. 40, note 1, p. 60, note 9, p. 64-72, 77-78, 88, p. 105, note 1, 139-146. — Documents de source française concernant Jeanne d'Arc, 22-31, 154, 32-41, 154-159, 42-63, 160-165. — Voir *Bretagne*, *Dauphiné*, *Lochraine*, *Tournai*, *Flandre*. — Armoiries de France, 196. — Voir *Jeanne d'Arc*, *Charles VII*, *Paris*, *Orléans*, *Reims*, etc.

France (Anatole). — Critique de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, p. 46, note 1, p. 54, note 1, p. 60, note 9.

Francfort-sur-le-Main. — Voyages d'Eberhard Windecke, 9.

Frères Prêcheurs. — Voir *Korner*, *Seguin*.

Frioul. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10.

Frise. — Titre de seigneur porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.

G

Gaemael. — Voir *Gamaliel*.

Gakoirt. — Voir *Gaucourt*.

Gamaliel, docteur de la loi. — Cité, 40, 158.

Gargans. — Voir *Gargaus*.

- Gargaus.** — Voir *Gergeau*.
- Gaucourt** (le sire de). — Son rôle lors de la marche sur Orléans, 106-107, 161. — Son rôle lors de la sortie d'Orléans, p. 74, note 3.
- Gemahel.** — Voir *Gamaliel*.
- Gergeau.** — Voir *Jargeau*.
- Gergolium.** — Forme latine de Jargeau, 83-84.
- Geste des nobles Français** (Chronique ainsi dénommée). — Contient un texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 47. — Critique de ce texte, p. 52-63, notes, cf. p. 160-165.
- Ghende.** — Déformation du nom de Chinon, p. 73, note 3, p. 164, note 6. — Voir *Chinon*.
- Ghense.** — Déformation du nom de Chinon, p. 73, note 4, p. 96, note 3.
- Ghene.** — Déformation du nom de Chinon, p. 73, p. 96, note 3, p. 164, note 6.
- Gien.** — Confondu avec Chinon, comme point de départ de Jeanne d'Arc pour Orléans, 73-74, p. 164, note 6. — Episode de la ribaude, paraissant originaire de Gien, 96-101, 184, 186. — Point de départ de la campagne du Sacre, 100-101, 102-107.
- Gigion.** — Déformation du nom de Gien ou de Dijon, 96, 184.
- Giustiniani** (Pancrazio), négociant vénitien à Bruges. — Auteur de correspondances relatives à Jeanne d'Arc, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 64, p. 70, p. 74, note 3, p. 77, 142, p. 152, note 8.
- Glasdall** (William). — Sa mort aux Tourelles, 80, 172.
- Görres** (Guido). — Son édition de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, 3-4, 13, 16, 17-19, notes, 20, 25, 44, 48-49, notes, 68, 73-76, 79-82, notes, 86, 88, notes.
- Gotha.** — Manuscrit d'Eberhard Windecke, p. 2, note 2, p. 48, note 1, p. 176, note 4.
- Gothard.** — Itinéraire d'Eberhard Windecke, 11.
- Graverend** (Jean), inquisiteur de France. — Son rôle au procès de Jeanne d'Arc, 200.
- Grenoble.** — Manuscrit du *Registre Delphinal*, p. 23, note 3, p. 33, note 1. — Voir *Thomassin*.
- Gueldre.** — Succession du duché en 1423-1424, 41.
- Guyenne.** — Bulletins officiels de la campagne de Guyenne, 140-141.

H

- Hagen** (D^r von). — Son édition de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, 4-5, 13, p. 16-19, notes, p. 20, 25, 44, p. 48-49, notes, p. 58, note 2, p. 68, p. 72-74, notes, p. 76, p. 79-82, notes, p. 86, p. 88, notes, p. 133, notes.
- Hainaut.** — Troupes du Hainaut dans l'armée de Charles VII, devant Paris, p. 123, note 2. — Titre de comte porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208. — Voir *Pays-Bas*.
- Hambourg.** — Manuscrit du recueil strasbourgeois de Jordan, voir *Jordan*.
- Hanovre.** — Manuscrit d'Eberhard Windecke, p. 2, note 2, p. 48, note 1, p. 58, note 1, p. 162, note 1, p. 164, note 1, p. 166, note 3, p. 176, note 4.
- Harfleur.** — Rôle du sire de Gaucourt en 1415, p. 106, note 2.
- Henry VI**, roi d'Angleterre, et roi titulaire de France. — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, à lui adressée en partie, 18-19, 52-63, 160-165, voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*. — Lettre adressée par lui à Philippe-le-Bon, 132-138, 194-209, voir *Lettre de Henry VI à Philippe-le-Bon*. — Lettre adressée par lui aux prélats, nobles et bonnes villes de France, 133-138, p. 194-209, notes. — Lettre adressée par lui aux princes chrétiens et à l'empereur, 134-138, p. 194-209, notes.
- Hermine**, héraut de Bretagne. — Sa mission vers Jeanne d'Arc, p. 69, note 1.
- Herre** (der). — Déformation du nom de la Hire, p. 74, note 3, p. 79-80, 166, 170. — Voir *la Hire*.

Hire (la). — Voir *Vignolles* (Etienne de).

Hoffmann von Fallersleben (August-Heinrich). — Signale le manuscrit complet d'Eberhard Windecke conservé à Vienne, p. 6, note 1.

Holder-Egger (O.). — Préface à l'édition d'Eberhard Windecke, p. 5, notes 1, 2.

Hollande. — Titre de comte porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.

Hongrie. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10-11. — Voir *Sigismond*.

Hormayr (le baron de). — Signale un portrait et un *mystère* de Jeanne d'Arc à Ratisbonne, en 1429-1430, p. 143, notes 3, 4.

Hospitaliers. — Voir *Rhodes*.

Hussites. — Eberhard Windecke et ses voyages, 11.

I

Ingolstadt. — Branche ducal de Bavière, voir *Bavière* (Etienne II, duc en).

Isabeau de Bavière, reine de France, femme de Charles VI. — Son père Etienne II, duc de Bavière, amène Eberhard Windecke en France, 9.

Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe-le-Bon. — Citée, p. 135, note 2.

Italie. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10-11. — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc p. 40, note 1, p. 52, note 40, p. 60, note 9, p. 64, p. 70, p. 74, note 3, p. 77, p. 103, note 1, p. 108-115, p. 142, p. 152, note 8, p. 188. — Chroniques italiennes de Jeanne d'Arc, 143-145. — Voir *Montferrat*, *Rome*, *Savoie*, *Venise*, etc.

J

Jargeau. — Reprise de la ville sur les Anglais, 48-49, 67, 68, 71, 81-84, 176.

Jean (saint). — Texte cité, p. 36, note 42, p. 456.

Jeanne d'Arc. — Sa vie, dans la pre-

mière fraction du récit d'Eberhard Windecke, déjà connue, 2-5, 42-44.

— Début de son action, 15-21, 452, 454. — *Vers latins sur la Pucelle*, 22-31, 454, 455; — *Consultation de Poitiers*, 32-41, 454-459; *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 42-63, 160-165, voir ces trois articles. — Remarques sur cette première fraction du récit, 62-87. — Seconde fraction du récit, demeurée inconnue jusqu'ici, 5-8, 12-44. — *Echos* concernant Jeanne d'Arc, 88-131, 182-193. — Préambule, 88-91, 482. — Les vignes fleuries de Reims, 92-95, 484. — La fille de Gien ou de Chinon, les ribaudes et l'Épée de Sainte-Catherine-de-Fierbois, 96-101, 184, 186. — Le combat de la Pucelle, 102-107, 186.

— Le confesseur de Jeanne d'Arc, enquête sur sa vie, l'autre Pucelle, annoncée comme devant survenir de Rome, 108-115, 188. — Le naufrage de la flotte anglaise, 116-119, 190. — L'assaut de Paris, les prodiges, les boulets inoffensifs, la colombe et l'étendard, 120-127, 190. — L'empoisonnement de Charles VII, 128-131, 190, 192. — Fin du récit, capture, procès et mort de Jeanne d'Arc, lettre de Henry VI au duc de Bourgogne, 132-138, 194-208. — Entrevue de Chinon, promesses exigées de Charles VII, 13, 46-21, 64, 70, 88-91, 110, 142, 452, 182. — Pèlerinage du Puy-en-Velay, 110-112. — Campagne de délivrance d'Orléans, 73-80, p. 111, note 1, p. 164-176. — Scène émouvante avec Charles VII, à Tours, après la délivrance d'Orléans, 176. — Campagne de la Loire, 66-68, 81-84, 174-176. — Message du duc de Bretagne, 49, 68-70, 178. — Bataille de Patay, 180. — Campagne du Sacre, marche sur Reims, 72, 180-182, 88-107, 182-186. — Campagne de Paris, p. 47, note 1, p. 58, 65, 70, 72, 86, 102-107, 120-127, 132, p. 134, note 3, p. 144, note 2, p. 152, 162, 182, 190. — Prévision de la mort de Jeanne d'Arc, annoncée par elle-même,

108-113. — Capture, procès et mort de Jeanne d'Arc, 132-138, 194-208. — Etendue de l'œuvre de Jeanne d'Arc : — délivrance d'Orléans, sacre de Reims, expulsion totale des Anglais, 28-31, 154-155, 36-41, 154-159, p. 47, note 1, p. 52-63, 160-165, 180, 182, — délivrance du duc d'Orléans, intention de descente en Angleterre, p. 52, note 10, p. 160. — Croisade future, projetée par elle, p. 60 et note 9, p. 62, 162-164, 168-115, 188. — Etendard, devant Orléans, 164, 168, 170, 176, — devant Paris, 120-127, 190. — Blessures, devant Orléans, 172, — devant Paris, 120-127, 190. — Colombes merveilleuses, devant Orléans, 172, 126, — devant Paris, 120-127, 190. — Portraits, à Arras, 143, — à Ratisbonne, 143. — Miniatures supposées du manuscrit de Vienne, sur l'attaqué de Paris et le supplice de Rouen, p. 120, note 8, p. 136, note 1. — Traduction des épithètes de *Jungfrau* et de *Magd*, p. 17, notes 1, 3, p. 18, note 6, p. 21, note 1, p. 52, note 8, p. 88, note 3, p. 120, note 3. — Chronique dite « Chronique de la Pucelle », voir *Chronique de la Pucelle*. — Diffusion générale des nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, 139-146, voir la *Préface*. — En Allemagne, 5-8, 22-26, 32-35, 42-44, 48-50, 67-68, p. 74, note 3, p. 85-87, 113-115, 142-146, 176, voir *Allemagne*, voir la *Préface* et l'*Avertissement*. — Dans les pays Rhénans, 8, 48-50, 113-115, 146, voir *Rhin*, voir la *Préface* et l'*Avertissement*. — En Lorraine, 50, 113-115, 144-145, voir *Lorraine*. — A Tournai, 33, p. 36-41, notes, p. 43, 48, p. 52-63, notes, p. 65-72, 126, 142-143, p. 164-179, notes, voir *Tournai*. — En Flandre et dans les Pays-Bas, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 64, 70, p. 74, note 3, p. 77, p. 142, p. 152, note 8, voir *Flandre, Pays-Bas*. — En France, 8, 17-19, p. 40, note 1, p. 60, note 9, p. 64-72, 77-78, 88, p. 105, note 1, p. 139-146, voir *France*. —

En Bretagne, 19, 23, 24, 27, p. 30, note 2, p. 31, 32, p. 35, note 2, p. 36-41, notes, p. 64, 68-70, 178, voir *Bretagne*. — En Dauphiné, p. 23, p. 24, note 3, p. 29, note 1, p. 32-33, p. 36-41, notes, p. 43, p. 47, p. 52-63, notes, p. 142, voir *Dauphiné*. — En Italie, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 60, note 9, p. 64, p. 70, p. 74, note 3, p. 77, p. 105, note 1, p. 108-115, 142, 143-145, p. 152, note 8, p. 188, voir *Italie*. — A Rome, 108-115, 188, voir *Rome*. — A Venise, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 60, note 9, p. 64, p. 70, p. 74, note 3, p. 77, p. 105, note 1, p. 142, p. 152, note 8, voir *Venise*. — En Ecosse, 23, 142. — A Constantinople, en Orient, voir la *Préface*. — Sympathies allemandes pour Jeanne d'Arc, 48-50, 67-68, 142-146, 176.

Jeanne d'Arc (la fausse). — Voir *Armoises* (Claude des).

Jordan. — Personnage de Strasbourg, auteur d'un recueil, aujourd'hui conservé à Hambourg, contenant la seconde fraction du récit d'Eberhard Windecke, relatif à Jeanne d'Arc, 7-8, p. 17, note 1, p. 18, note 6, p. 21, note 2, p. 24, 25, p. 30, note 1, p. 33, p. 36-41, notes, p. 44, p. 48, note 1, p. 49, note 1, p. 50, note 1, p. 52, note 8, p. 65, p. 70, note 1, p. 86, note 4, p. 87, p. 91, note 1, p. 92, note 1, p. 95, p. 96, note 4, p. 120, note 3, p. 126, p. 135, note 1, p. 139, 149, p. 164, note 9, p. 170, note 4, p. 172, notes 1-4, p. 174, note 3, p. 180, note 2, p. 184, notes 1, 5, p. 196, note 1, p. 202, notes, p. 204, note 1, p. 206, notes 1, 10, p. 208, notes 1, 12.

Journal du Siège d'Orléans (Recueil ainsi dénommé). — Contient un texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 47. — Critique de texte, p. 52-63, notes, cf. p. 160-165.

Juliers. — Succession du duché en 1423-1424, 11.

K

- Kaerry mell** (A. de), scribe breton. — Transcrit un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, 23. — Une version française des *Vers latin sur la Pucelle*, 23, 24, 27, p. 30, note 2, p. 31. — Un texte de la *Consultation de Poitiers*, 32, p. 33, note 2, 36-41, notes. — Voir *Bretagne*.
- Klassidas**. — Voir *Classidas*.
- Korner** (Hermann), dominicain, chroniqueur Lubekcois. — Transcrit un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, 24-25.

L

- Lagny**. — Passage de l'armée française en retraite, p. 123, note 1.
- La Hire**. — Voir *Vignolles* (Etienne de).
- La Rochelle**. — Voir *Rochelle*.
- Laval** (Montmorency). — Voir *Montmorency-Laval*.
- Leuge**. — Défiguration du nom de Sologne, 75, 76, 166. — Voir *Sologne*.
- Lettre d'un Chevalier de Rhodes**, accompagnant un texte de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, 43, 48, p. 52-63, notes.
- Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais**. — Citée, 18-19, 21, 24, 34, 64, 66, 70, 73, p. 88, note 2, p. 111, 142. — Examen, 42-51. — Texte, traduction et commentaire, 52-63, 160-165.
- Lettre de Henry VI à Philippe-le-Bon**. — Citée, p. 34, note 5, p. 44, note 5, p. 122, note 2. — Examen, 132-138. Texte et traduction, 194-209.
- Liège**. — Troupes liégeoises dans l'armée de Charles VII, devant Paris, p. 123, note 2.
- Limbourg**. — Titre de duc porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.
- Lis** (Jean, Pierre du), frères de Jeanne d'Arc. — Voir *Arc*.
- Livrets de nouvelles**. — Leur création et leur diffusion, 141.
- Loches**. — Passage de Jeanne d'Arc, 66.

- Loire**. — Combats sur la Loire, avant, pendant et après la délivrance d'Orléans, 48-49, 66-84, 105, 122-123, 127, 146, 166, 168, 176.
- Lorraine**. — Jeanne d'Arc « us Luringen », p. 17, note 1, p. 88, 182. — Circulation en Lorraine de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, 50, 113-115, 144-145. — La Fausse Jeanne d'Arc en Lorraine, 113-115. — Chronique dite *Chronique de Lorraine*, voir *Chronique de Lorraine*. — Duché de Lorraine, voir *Lothier*.
- Lothier**. — Titre de duc porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208. — Voir *Lorraine*.
- Lubekc**. — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, 24, 25, 142. — Hermann Korner, chroniqueur, voir *Korner*.
- Luxembourg**. — Passage de la Fausse Jeanne d'Arc, 113.
- Luxembourg** (Sigismond de). — Voir *Sigismond*.
- Lyon**. — Lettres concernant Jeanne d'Arc, datées, p. 40, note 1.
- Lys** (Jean-Pierre du). — Voir *Lis*.

M

- Magdunum**. — Forme latine de Meun, voir *Meun*.
- Maine**. — La Fausse Jeanne d'Arc dans le Maine, 113.
- Maistre** (Jean le), vice-inquisiteur de France. — Son rôle au procès de Jeanne d'Arc, 200.
- Malines**. — Titre de seigneur porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.
- Malum, Malun**. — Défiguration de Meun, 83. — Voir *Meun*.
- Marguerite** (Sainte). — Voix de Jeanne d'Arc, 196.
- Martin V**, pape. — Voyage d'Eberhard Windecke, en sa compagnie, 11. — Question de l'appel de Jeanne d'Arc, p. 202.
- Mayence**. — Patrie d'Eberhard Windecke, ses séjours, 9-12. — Circulation de nouvelles et documents concernant Jeanne d'Arc, 112-115,

142-143. Voir *Windecke*. — Archevêque, voir *Duna*.

Mehun, Mehune. — Défigurations du nom de Meun, p. 67, note 3, p. 68 p. 81, note 3, p. 82, note 5. — Voir *Meun*.

Melun. — Confusion évitée avec Meung-sur-Loire, 81.

Melun, Melune. — Défiguration du nom de Meun, p. 48, note 4, p. 49, note 4, p. 67, et note 3, p. 71, p. 81, et note 3, p. 82, p. 83, p. 176. — Voir *Meun*.

Mencke (Johann-Burkhard). — Son édition de la première fraction du récit d'Eberhard Windecke, 2-3, 5.

Metz. — La Fausse Jeanne d'Arc à Metz, 113.

Meun. — Voir *Meung*.

Meung-sur-Loire. — Reprise sur les Anglais, 48-49, 67, 68, 81-84, 176. — Défigurations diverses, p. 48, note 4, p. 49, note 4, p. 67, et note 3, 68.

Michel (Saint). — Voix de Jeanne d'Arc, 196.

Micheline. — Voir *Malines* (Mekeleu).

Michelle de France, première femme de Philippe-le-Bon. — Citée, p. 135, note 2.

Milan. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11. — Les Visconti, p. 9, note 5.

Milbeau (Yves), religieux breton. — Envoyé à Jeanne d'Arc par le duc de Bretagne, p. 69, note 7, p. 178.

Miniatures. — Deux miniatures supposées du manuscrit de Vienne (1456) relatives à l'assaut de Paris et à la mort de Jeanne d'Arc, p. 120, note 8, p. 136, note 1.

Molino (Giovanni da), vénitien. — Auteurs des correspondances datées d'Avignon concernant Jeanne d'Arc, p. 60, note 9.

Monstrelet (Enguerran de). — Son texte de la *Lettre de Henry VI à Philippe-le-Bon*, 134-138, 194, notes 202, notes, 204, notes. — Similitudes de sa rédaction avec l'œuvre d'Eberhard Windecke, 122, 134.

Mont-Cenis. — Itinéraire d'Eberhard Windecke, 11.

Mont-Saint-Michel (Chronique du). — Voir *Chronique du Mont-Saint-Michel*.

Montferrat. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11. — Circulation des nouvelles concernant Jeanne d'Arc, p. 103, note 1.

Montferrat (marquis de). — Reçoit une correspondance de France relative à Jeanne d'Arc, p. 105, note 1.

Montfort (Francois, comte de), fils de Jean V, duc de Bretagne. — Bruit de son envoi à Jeanne d'Arc par son père, 178.

Montmorency-Laval (Gilles de) sire de Retz. — Voir *Retz*.

Morosini (Antonio), chroniqueur vénitien. — Transcription, dans son *Diario*, de correspondances concernant Jeanne d'Arc, p. 40, note 1, p. 52, note 10, p. 60, note 9, p. 64, p. 70, 74, note 3. — Voir *Giustiniani*, *Molino*, *Montferrat*, *Venise*.

N

Namur. — Titre de comte porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.

Normandie. — Prétendue retraite des forces anglaises après leur départ d'Orléans, 48, 174, 176.

Nuremberg. — Voyages d'Eberhard Windecke, 9, 40.

O

Orient. — Circulation des nouvelles concernant Jeanne d'Arc, voir la *Préface*. — Projet de croisade prêté à Jeanne d'Arc, voir *Croisade*.

Orléans. — Siège d'Orléans, p. 28-32, p. 40, et note 1, p. 56, p. 62, note 1, p. 154, 158, 160. — Campagne de délivrance d'Orléans, 48, 66, 70-80, 102-107, 124, 142-143, 164, 176. — Circulation en Allemagne et à Tournai, d'une relation de la délivrance d'Orléans, 142-143, voir *Chronique*

- de Tournai*. — Chronique dite « Journal du Siège d'Orléans » voir *Journal du Siège d'Orléans*. — Voir *Vers latins sur la Pucelle*, *Consultation de Poitiers*, *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*. — Etendard de Jeanne d'Arc, devant Orléans, 164, 168, 170. — Blessure de Jeanne d'Arc, devant Orléans, 172. — Colombes merveilleuses, devant Orléans, 162, 126. — La Fausse Jeanne d'Arc à Orléans, 113.
- Orléans** (Louis, duc d'). — Mentionné par Eberhard Windecke, pendant son séjour à Paris, 10. — Sa délinquance, partie essentielle de l'œuvre de Jeanne d'Arc, p. 52, et note 10, p. 160. — Intention de descente en Angleterre à ce sujet, p. 52, note 10.
- Orléans** (Journal du siège d'). — Voir *Journal du siège d'Orléans*.

P

- Palatin** (comte). — voir *Bourgogne* (comte palatin de).
- Papes**. — Voir *Benoît XIII*, *Eugène IV*, *Martin V*, *Rome*.
- Paris**. — Voyages et séjours d'Eberhard Windecke, 9-11. — Marche de l'armée française et de Jeanne d'Arc sur Paris, p. 47, note 1, p. 58, 65, 70, 72, 86, 102-107, 120-127, 132, p. 134, note 3, p. 144, note 2, p. 152, 162, 182, 190. — La Fausse Jeanne d'Arc à Paris, 113, 114. — Chapitre, p. 125, notes 1, 3. — Parlement, 113. — Université, p. 24, note 2, p. 25, note 1, p. 113, 200. — Miniature supposée du manuscrit de Vienne, relative à l'assaut de Paris par Jeanne d'Arc, p. 120, note 8.
- Pasquerel** (Jean), religieux augustin, confesseur de Jeanne d'Arc. — Cité, 108-115, 188.
- Patay** (Bataille de). — Citée, 19-20, 69, 70, 124. — Recit, 180.
- Paul** (saint). — Texte cité, p. 36, et note 12, p. 156.
- Pavie**. — Voyages d'Eberhard Windecke, 11.
- Pays-Bas**. — Voyages d'Eberhard
- Windecke, 9-11. — Voir *Brabant*, *Flandre*, *Hainaut*, *Hollande*, *Tournai*.
- Perpignan**. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11.
- Philippe-le-Bon**, duc de Bourgogne. — Lettre de Henry VI, à lui adressée, 132-138, 194-209. — Oncle de Henry VI, p. 135, note 2. — Ses trois mariages p. 135, note 2. — Énumération de ses titres, p. 137-138, p. 138, note 1, p. 208. — N'inspire aucune crainte à Jeanne d'Arc, 182.
- Pisan** (Christine de). — Son poème sur Jeanne d'Arc, p. 60, note 9, voir *Croisade*.
- Plois**. — Défiguration du nom de Blois, 164. — Voir *Blois*.
- Ploris**. — Défiguration du nom de Blois, p. 164, note 8. — Voir *Blois*. — Voir *Suffolk*.
- Pole** (William), comte de Suffolk. — Voir *Suffolk*.
- Pologne**. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10.
- Pontanus** (Paul). — Son mémoire en faveur de Jeanne d'Arc, p. 45, note 2.
- Porcherons** (Lieu voisin de Paris). — Retraite de l'armée française, 125.
- Portugal** (Isabelle de). Voir *Isabelle*.
- Poton**. — Voir *Saintrailles* (Poton de).
- Prague**. — Voyages d'Eberhard Windecke, 9, 11.
- Presbourg**. — Séjour de l'empereur Sigismond, p. 133, note 2, p. 208, note 13.
- Pucelle** (la). — Voir *Jeanne d'Arc*.
- Pucelle** (Chronique de la). — Voir *Chronique de la Pucelle*.
- Pucelle** (la Fausse). — Voir *Armoises* (Claude des).
- Puy-en-Velay** (le). — Pèlerinage des compagnons de Jeanne d'Arc, 110-111.

Q

- Quicherat** (Jules). — Son édition de première fraction du récit d'Eberhard Windecke, 4, 13, p. 16-20, notes, p. 22, 25, 44, p. 48-49, notes,

- p. 65, 68, 74-76, p. 80-82, notes, p. 86, p. 88, notes. — Son édition de la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*: — dans le texte du *Procès*, 42, p. 52-63, notes; — dans une copie contemporaine jointe à une lettre d'un chevalier de Rhodes, 43, 48, p. 50, note 2, p. 52-63, notes. — Son édition de la *Lettre de Henry VI à Philippe-le-Bon*, dans les actes postérieurs au *Procès*, 133, p. 194, 202-206, notes.
- R**
- Rais** (le sire de). — Voir *Retz*.
- Ratisbonne**. — Voyage d'Eberhard Windecke, 10. — Portrait de Jeanne d'Arc et *Mystère* de la Pucelle à Ratisbonne, 143.
- Ravisius Textor**. — Voir *Tixier de Ravisy*.
- Ravisy** (Tixier de). — Voir *Tixier de Ravisy*.
- Rays** (le sire de). — Voir *Rais*.
- Registre Delphinal** (Chronique ainsi dénommée, redigée par Mathieu Thomassin). — Contient un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, p. 23, p. 24, note 3, p. 29, note 1. — De la *Consultation de Poitiers*, p. 32-33, p. 36-41, notes. — De la *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*, p. 43, p. 47, p. 52-63, notes.
- Reichstag**. — Voir *Breslau, Straubing*.
- Reifferscheid** (Alexander). — Son étude sur Eberhard Windecke, citée, p. 2, note 2, p. 3, note 3, p. 5, note 2, p. 6, note 1.
- Reims**. — Marche de l'armée française et de Jeanne d'Arc, sacre de Charles VII, 13, 16, p. 17, note 1, p. 47, note 1, p. 63, 69, 72, 86, 92-95, 100-107, 132, 176, 180, 184. — Episode des vignes fleuries de Reims, après le passage de Jeanne d'Arc, 92-95, 184.
- Retz** (Gilles de Montmorency-Laval, sire de) maréchal de France. — Confondu avec le comte de Foix, son rôle dans la campagne d'Orléans, 74, p. 80, note 1, p. 166.
- Rhénan** (pays). — Voir *Rhin*.
- Rhin**. — Ferme des péages du Rhin, attribués à Eberhard Windecke, 11-12. — Dialecte des pays rhénans, 7, 16. — Circulation en pays rhénan de bruits concernant Jeanne d'Arc, 8, 48, 50, 113-115, 146, voir *Allemagne*. — La Fausse Jeanne d'Arc en pays rhénan, 113-115.
- Rhodes** (Lettre d'un chevalier de). — Voir *Lettre d'un chevalier de Rhodes*.
- Rian**. — Défiguration du nom de Rouen, p. 208, note 4. — Voir *Rouen*.
- Rochelle** (la). — Bourgeois de la Rochelle tué à l'attaque de Paris, 124.
- Rochelle** (Chronique du greffier de la). — Voir *Chronique du greffier de la Rochelle*.
- Rois** (le sire de). — Voir *Rais*.
- Rome**. — Bruit selon lequel une seconde Jeanne d'Arc devait venir de Rome, 108-115, 188. — Voir *Papes*.
- Romée** (Isabelle), femme de Jacques d'Arc, mère de Jeanne d'Arc. — Son pèlerinage au Puy-en-Velay, 110-111.
- Rotselaer** (le sire de). — Auteur d'une correspondance concernant Jeanne d'Arc, p. 40, note 4.
- Rouen**. — Lettre de Henry VI à Philippe-le-Bon, datée, 138, 208. — Procès et mort de Jeanne d'Arc, 132, 198, 204-208. — Miniature sup. posée du manuscrit de Vienne, relative à la mort de Jeanne d'Arc à Rouen, p. 136, note 1.
- Ryan**. — Défiguration du nom de Rouen, p. 208, note 4. — Voir *Rouen*.
- S**
- Sabadino degli Arienti** (Giovanni). — Auteur de: *De Janna Polcella gaga de Franza*, p. 144.
- Saint-Denis**. — Voyage d'Eberhard Windecke, 11. — Marche de l'armée française et de Jeanne d'Arc, 101, 122-125.
- Saint-Empire** (marquis du). — Titre

- porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.
- Saint-Jean-de-Jérusalem.** — Voir *Rhodes*.
- Saint-Jean-le-Blanc** (Bastille anglaise devant Orléans). — Prise par Jeanne d'Arc, 79, 105, 170.
- Saint-Laurent** (Eglise voisine de Paris). — Retraite de l'armée française, 124-125.
- Saint-Lazare** (Hospice voisin de Paris). — Retraite de l'armée française, p. 123, note 4, p. 125.
- Saint-Loup** (Bastille anglaise devant Orléans). — Prise par Jeanne d'Arc, 124, 168.
- Saint-Privé** (Bastille anglaise devant Orléans). — Evacuée par les Anglais, 170.
- Sainte-Catherine-de-Fierbois.** — Epée merveilleuse trouvée par Jeanne d'Arc en ce lieu, 96-101, 186.
- Sainte-Sévère** (le maréchal de). — Voir *Brosse* (Jean de).
- Salimis, Salinus, Salun, Salunus.** — Défiguration du nom de Salins, voir *Salins*.
- Salins** (seigneur de). — Titre porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.
- Salm.** — Défiguration du nom de Salins, voir *Salins*.
- Savoie.** — Voyage d'Eberhard Windecke, 11.
- Scales** (Thomas). — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, à lui adressée en partie, 52, 160, voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.
- Scholes** (herre des). — Défiguration du nom de Scales, voir *Scales*.
- Seguin** (Pierre), carme ou dominicain. — Sa déposition au procès de réhabilitation, p. 52, note 1.
- Séville.** — Edition de la Chronique espagnole de Jeanne d'Arc, p. 144, note 3.
- Sifridius.** — Défiguration du nom de Frise, voir *Frise*.
- Sigismond**, empereur, roi de Hongrie. — Récit de son règne, par Eberhard Windecke, 7, 10-14. — Rapports d'Eberhard Windecke avec lui, 10-12. — Cite, p. 133, note 2, p. 208, note 13. — Portrait de Jeanne d'Arc, et *Mystère* de la Pucelle, à lui dédiés, 143.
- Soffo.** — Défiguration du nom de Suffolk, voir *Suffolk*.
- Soissons.** — Reprise par les Français, 94.
- Sologne.** — Marche de l'armée de secours d'Orléans, 75, 76, 105, 106, 166, 168.
- Soluge.** — Défiguration du nom de Sologne, 76. — Voir *Sologne*.
- Sosso.** — Voir *Soffo*.
- Strasbourg.** — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, 6-8, 25, 142, 143. — Origine strasbourgeoise du manuscrit complet d'Eberhard Windecke, 6. — Recueil du strasbourgeois Jordan, p. 4, 7-8, voir *Jordan*.
- Straubing.** — Voyages d'Eberhard Windecke, 12. — Reichstag, 12.
- Suffolk** (William Pole, comte de). — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, à lui adressée en partie, 52, 160, voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.

T

- Suffort.** — Voir *Suffolk*.
- Talbot** (John). — Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais, à lui adressée en partie, 52, 160, voir *Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais*.
- Termes** (Thibaud de), bailli de Chartres. — Sa déposition au procès de réhabilitation, p. 124, note 2.
- Talbach.** — Défiguration du nom de Talbot, voir *Talbot*.
- Thérouanne.** — Cartulaire contenant un texte des *Vers latins sur la Pucelle*, 24, p. 29, note 1.
- Thomassin** (Mathieu). — Voir *Registre Dephinal*.
- Tixier de Ravisy** Jean. — Auteur d'un recueil contenant une vie de Jeanne d'Arc, p. 144, note 2.
- Tourelles** (les) (Ouvrages anglais devant Orléans). — Prise par Jeanne d'Arc, p. 40, note 1, p. 65, note 7, p. 80, 102-107, 170-174.
- Tours.** — Passage et séjour de Jeanne d'Arc, 66, 110-111, 176. —

- Scène touchante entre Jeanne d'Arc et Charles VII, 176. — La Fausse Jeanne d'Arc, 413. — Couvent d'Augustins, 110.
- Tournai.** — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, 142-143.
- Tournai.** (Chronique de.) — Voir *Chronique de Tournai*.
- Troyes.** — Marche de l'armée française et de Jeanne d'Arc, p. 103, note 1, p. 180.

V

- Vaucouleurs.** — Départ de Jeanne d'Arc, 110-111.
- Venise.** — Voyage d'Eberhard Windecke, 10. — Circulation de nouvelles concernant Jeanne d'Arc, p. 40, note 9, p. 64, 70, p. 74, note 3, p. 77, p. 105, note 1, p. 142, p. 152, note 8. — Voir *Giustiniiani, Molino, Moulferrat, Morosini*.
- Vers latins sur la Pucelle** (Vers latins composés pendant la préparation de la délivrance d'Orléans). — Cités, 17, 21, 34, 44, 49-50, 64, 66, p. 134, note 5, p. 142. — Commentaire, 22-27. — Texte et traduction, 28-31, 145-155.
- Vienne.** — Voyage d'Eberhard Windecke, 10. — Bibliothèque, p. 6, note 1. — Manuscrit complet d'Eberhard Windecke, p. 2, note 2, p. 6-8, 14, p. 16, note 2, p. 20, 22, p. 25, note 2, p. 26, 32, 35, 48, p. 49, note 1, p. 50, 73, p. 74, note 3, p. 85-86, p. 88, note 3, p. 132-138, 139, p. 164, note 1.
- Vignolles** (Etienne de), dit *la Hire*. — Son rôle à la délivrance d'Orléans, défiguré sous le nom de *der Herre*, p. 74, note 3, p. 79-80, 166, 170.
- Villeneuve** (Jean de), bourgeois de la Rochelle. — Tué à l'attaque de Paris, 124.
- Visconti** (Dynastie milanaise des). — Citée, p. 9 et note 5.

W

- Walther** (C.-H.-F.). — Son étude sur le recueil du strasbourgeois Jordan, 8, p. 25, note 1, p. 133, note 2.
- Windecke** (Eberhard). — Manuscrits de son œuvre, éditions, 2-8. — Sa vie, ses pérégrinations, sa retraite à Mayence, 9-12. — Son œuvre, 12-14. — Extraits de la première fraction de son récit, 15-63. — Observations et remarques, 64-84. — Seconde fraction de son récit, *Echos* jusqu'ici inconnus relatifs à Jeanne d'Arc, 85-131. — Fin de son récit, 132-138. — Texte général, 152-209. — Ses sentiments de sympathie envers Jeanne d'Arc, 48-50. — Circulation de nouvelles recueillies dans son œuvre, 139-146. — Similitudes avec Monstrelet, 122, 134-138. — Similitudes avec la Chronique de Tournai, 65-72, 126, 164-179, notes.
- Worms.** — Voyage d'Eberhard Windecke, 9.
- Wyss** (Arthur). — Son étude sur Eberhard Windecke, p. 2, note 2, p. 3, note 3, p. 5, note 2, p. 6, notes 3-5, p. 7, note 3, p. 8, note 1, p. 9, notes 1, 2, p. 65, p. 86, note 4.

Z

- Zélande** (comte de). — Titre porté par Philippe-le-Bon, p. 138, note 1, p. 208.

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-------|
| PRÉFACE | I |
| LES SOURCES ALLEMANDES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC | |
| AVERTISSEMENT | XI |
| EBERHARD WINDECKE. | |

PARTIE I

| | | |
|---|------|---|
| <i>Eberhard Windecke, son œuvre et sa vie</i> | 1-14 | |
| Diffusion successive de l'œuvre d'Eberhard Windecke. -- | | |
| Edition de Mencke, en 1728, limitée à l'histoire d'Allemagne. — Transposition en allemand moderne, par Guido Görres, en 1834, des extraits relatifs à Jeanne d'Arc. — Insertion de cette transposition, par Quicherat, dans le <i>Procès de Jeanne d'Arc</i> , en 1847. — Transposition générale en allemand moderne, par M. von Hagen, en 1886. . . . | 1 | |
| Etude et édition critique de M. Wilhelm Altmann, en 1891 et 1893. — Nouvelle fraction du récit relative à Jeanne d'Arc, demeurée inconnue jusqu'ici. -- Présence de cette fraction dans un seul manuscrit d'Eberhard Windecke, conservé à Vienne, signalé par M. Wilhelm Altmann, et dans le manuscrit d'un recueil contemporain, dû au Strasbourgeois Jordan, conservé à Hambourg, signalé par M. Walther. | | 3 |
| Vie d'Eberhard Windecke. — Son origine mayençaise. — Sa naissance, vers 1380. — Ses premières pérégrinations. — Ses deux séjours à Paris. — Son entrée au service de l'empereur Sigismond de Luxembourg. — Son voyage en | | |

| | Pages. |
|---|--------|
| France avec l'empereur, son troisième séjour à Paris. — Ses autres missions impériales. — Son installation à Mayence, son rôle financier et politique. — Sa mort, vers 1440 | 8 |
| Caractère de son œuvre. — <i>Sigmundbuch</i> et <i>Denkwürdigkeiten</i> . — Double état du récit des <i>Denkwürdigkeiten</i> consacré à Jeanne d'Arc. — Fraction connue et utilisée depuis Guido Görres. — Fraction demeurée inconnue jusqu'ici, révélée par les travaux de M. Wilhelm Altmann. | 12 |

PARTIE II

*Première fraction du récit**Examen et Commentaire* 15-84

| | |
|--|----|
| Appoints de l'édition critique de M. Altmann. Texte original, cadre, division générale, additions et variantes. | 15 |
| Examen spécial des trois pièces transcrites, après un court préambule, en tête du récit de Windecke. | 21 |
| Les <i>Vers latins sur Jeanne d'Arc</i> . — Texte latin de Windecke. — Texte restitué. — Traduction allemande ancienne. — Traduction française ancienne | 22 |
| La <i>Consultation de la commission d'enquête de Poitiers</i> . — Texte allemand de Windecke. — Traduction. — Commentaire | 32 |
| La <i>Lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais</i> . — Authenticité de ce document. — Vœux en faveur de la France, sinon rédigés, au moins transcrits par la chronique allemande, conjointement à la <i>Lettre</i> . — Texte allemand de Windecke. — Traduction. — Commentaire. | 42 |
| Examen général du récit d'Eberhard Windecke. — Préambule précédant la transcription de ces trois pièces : relation générale des faits : similitudes avec la Chronique de Tournai. — Origine française de la source commune : délimitation des parties similaires des deux textes : caractères épistolaires de la source commune, plus manifestes dans le texte allemand. | 64 |
| Remarques particulières. — Chinon. — Le sire de Retz. — La Sologne. — Les Français. — La Hire. — Jargeau, Meung, Beaugency. — Possibilité de la rédaction en langue latine de la source commune primitive. | 73 |

PARTIE III

Seconde fraction du récit

| | Pages. |
|---|--------|
| <i>Texte, Traduction et Commentaire</i> | 85-138 |
| Caractère, sinon inédit, au moins inutilisé jusqu'ici de cette seconde fraction du récit. — Liaison de cette fraction à la première. — Alinéa jusqu'ici supposé terminal, représentant au contraire, en réalité, le début de cette seconde reprise | 85 |
| Caractère spécial des <i>Échos</i> ainsi rapportés par Eberhard Windecke. — Additions présentées par le recueil strasbourgeois de Jordan. | 87 |
| Texte allemand de ces <i>Echos</i> recueillis par Eberhard Windecke ; traduction ; commentaire. — Préambule. — Les vignes fleuries de Reims. — La fille de Gien ou de Chinon. — Les ribaudes. — Le combat de la Pucelle. — Le confesseur de la Pucelle ; une autre Pucelle, annoncée comme devant venir de Rome. — Le naufrage de la flotte anglaise. — L'assaut de Paris ; les prodiges : les boulets inoffensifs, la colombe sur l'étendard. — L'empoisonnement de Charles VII. | 88 |
| Fin du récit d'Eberhard Windecke. — Insertion, par lui, de la lettre du roi d'Angleterre au duc de Bourgogne, en date de Rouen, le 28 juin 1431. — Caractère déjà connu de ce document. — Particularités présentées par le texte allemand offert par Windecke. | 132 |

PARTIE IV

Conclusion

139-146

| | |
|--|-----|
| Circulation en France et en Europe, à la fin du moyen âge, de relations officielles de certains événements. — Entre autres : Bulletins de Dunois à Charles VII, signalés par M. Léopold Delisle. — Origine des « Livrets de nouvelles » destinés à un si abondant développement. | 139 |
| Existence de relations spéciales consacrées, en France et hors de France, aux faits de Jeanne d'Arc. | 142 |
| La légende italienne et espagnole de Jeanne d'Arc ; la déformation historique de la chronique de Lorraine. | 143 |

| | Pages. |
|---|--------|
| Intérêt particulier de la légende allemande, heureusement conservée dans les manuscrits de Vienne et de Strasbourg. | |
| — Sentiment allemand sur Jeanne d'Arc. | 145 |

PARTIE V

Texte général d'Eberhard Windecke relatif à Jeanne d'Arc

(1429-1431). 147-209

| | |
|---|-----|
| Avis. | 147 |
| Reproduction générale du texte allemand du récit d'Eberhard Windecke, relatif à Jeanne d'Arc, tel qu'il est présenté par l'édition de M. Wilhelm Altmann. | 152 |
| Traduction française | 153 |
| | |
| TABLE ALPHABÉTIQUE. | 211 |
| | |
| TABLE DES MATIÈRES. | 225 |

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Bruxelles 1897

Paris Exp. Univ. 1900

Paris Exp. Univ. 1900

Bruxelles 1897



Grand Prix



Médaille d'Or



Médaille d'argent.



Médaille de Bronze

4, RUE LE GOFF, 4 (V^e Arr.), près la rue Soufflot.

Ci-devant : 7, rue de Médecis



TÉLÉPHONE : 801-92

PEUPLES PRIMITIFS

CULTE

LE CYCLE MYTHOLOGIQUE IRLANDAIS et la mythologie celtique, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, un volume in-8°. 8 »

(Émigration de Partholon. Légende de Tuan Mac Cairill. Cessair, Fintan. Émigration de Nemed et Massacre de la Tour de Conann. Émigration des Fir. Bolg. Émigration des Tualha de Danann. Batailles de Mag Tured. La Race de Milé. Conquête de l'Irlande par les fils de Milé. Les Tuatha de Danann, depuis la conquête de l'Irlande par les fils de Milé. La Croissance à l'immortalité de l'âme en Irlande et en Gaule.)

DROIT

RÉSUMÉ D'UN COURS DE DROIT IRLANDAIS, professé au Collège de France, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, 4 brochures grand in-8° 6 50

| | | |
|---------------------|---|------|
| <i>Séparément</i> : | 1 ^o Sources du Droit celtique, date du Senchus Mor. | 1 50 |
| | 2 ^o La Saisie mobilière dans le Senchus Mor. | 2 » |
| | 3 ^o — — — — — (suite). | 1 50 |
| | 4 ^o La Saisie dans le Senchus Mor (2 ^e suite) | 1 50 |

ÉTUDES SUR LE DROIT CELTIQUE, par le même, avec la collaboration de Collinet (Paul), chargé de Cours à la Faculté de Droit de Lille, 2 vol. in-8°. 16 »
(Voir à Linguistique les tomes VII et VIII du Cours de littérature celtique, p. 3).

ÉTUDES SUR L'ANCIEN DROIT ET LA COUTUME PRIMITIVE, par Sir Henry Sumner-Maine, grand maître du Collège de Trinity-Hall (Cambridge), membre de l'Institut de France. Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par René de Kérallain, avocat, docteur en droit, un beau volume in-8°. 10 »

(Lois sacrées de l'Inde : la religion et le droit. Culte des Ancêtres et l'hérédité. La patria potestas chez les Hindous. La polygamie. La Succession au trône et la loi salique. La royauté primitive et l'administration de la justice civile. Théories sur les sociétés primitives. Les Aéméniens. Les Communautés domestiques de l'Europe orientale. Décadence de la propriété féodale en France et en Angleterre. Communautés de villages et manoirs, etc...)

HISTOIRE

LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes. Seconde édition corrigée et considérablement augmentée par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avec la collaboration de G. Dottin, secrétaire de la rédaction de la *Revue Celtique*, deux volumes grand in-8° raisin. 22 »

Librairie A. FONTEMOING, 4, rue Le Goff, Paris (5^e)

Chaque volume se vend séparément :

TOME I^{er}. — 1^o Peuples étrangers à la race indo-européenne (habitants des cavernes, Ibères, Pélasges, Etrusques, Phéniciens); — 2^o Indo-Européens (Scythes, Thraces, Illyriens, Ligures). 10 »

TOME II. — Indo-Européens (*Suite*) (Ligures, Hellènes, Italiotes, Celtes), 12 »

INTRODUCTION A L'HISTOIRE ANCIENNE, par **Victor Fournié**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées. 1 volume in-18. 3 50

(C'est une synthèse des origines et des premières migrations des races humaines. Chaque page ouvre un horizon, quelques chapitres sont des révélations. Qu'il suffise de dire qu'à titre de pur épisode l'auteur nous livre la clef de textes étrusques dont le sens, jusqu'à ce jour, était demeuré un mystère.)

INSTITUTIONS

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES NOMS DE LIEUX HABITÉS EN FRANCE (Période celtique et Période romaine), par **H. d'Arbois de Jubainville**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avec la collaboration de **G. Dottin**, secrétaire de la *Revue Celtique*, grand in-8^o raisin. 16 »

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS PRIMITIVES, par **A. Esmein**, professeur d'Histoire du Droit à l'Université de Paris, in-8^o. 1 »

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS PRIMITIVES, par **Sir Henry Sumner-Maine**, membre de l'Institut de France, grand maître du Collège de Trinity-Hall (Cambridge). Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, précédé d'une préface par **J. Durieu de Leyritz**, substitut à Alger, et d'une introduction par **H. d'Arbois de Jubainville**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, in-8^o. 10 »

ÉTUDES SUR LA ROYAUTE PRIMITIVE, par **Sumner-Maine (Sir Henry)**, grand maître du Collège de Trinity-Hall (Université de Cambridge), membre de la Société royale de Londres, membre de l'Institut de France, gr. in-8^o. 1 50

L'INGÉRENCE ROYALE DANS LES JUGEMENTS EN MATIÈRE CRIMINELLE (Ancien Orient), par **Trombatore (J. Arturo)**, in-8^o. 1 25

LINGUISTIQUE

COURS DE LITTÉRATURE CELTIQUE, par **H. d'Arbois de Jubainville**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 12 volumes in-8^o. 96 »

Chaque volume se vend séparément :

TOME I^{er}. — Introduction à l'Étude de la Littérature Celtique, 1 vol. 8 »

(Les Celtes et les langues celtiques. Les Classes lettrées chez les Celtes : les Bardes, les Druides, les File.)

TOME II. — Le Cycle Mythologique irlandais et la Mythologie celtique, 1 volume 8 »

(*Voir détail, page 1, au mot Culte.*)

TOMES III et IV. — Les Mabinogion (Contes gallois), traduits en entier pour la première fois en français, avec un commentaire explicatif des triades historiques et légendaires des Gallois, des notes critiques et divers autres documents, par **J. Loth**, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut, 2 volumes, 16 francs; chaque 8 »

T. III. — Pwyll, prince de Dywel. — Branwen, fille de Ilyr. — Manawyddan, fils de Ilyr. — Math, fils de Mathenwy. — Le Songe de Maxen-Wledic. — Ludd et Llewyls. — Kullweh et Olwen. — Le Songe de Rhonabwy.

T. IV. — Owen et Lunel ou la Dame de la fontaine. — Peredur ab Eyrwae. — Gereint ab Erbin. — Triades historiques et légendaires des Gallois. — Généalogies de la fin du x^e siècle. — Extraction des hommes du Nord. — Division du pays de Galles du temps de Ilywelyn à Gruffudd.)

Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Langlois).

TOME V. — L'Épopée Celtique en Irlande; tome I^{er}, avec la collaboration de **MM. Georges Dottin**, secrétaire de la Rédaction de la *Revue Celtique*, **Maurice Grammont**, agrégé de l'Université, **Louis Duvau**, maître de Conférences à l'École des Hautes Etudes, **Ferdinand Lot**, ancien élève de l'École des Chartes, 1 volume 8 »

(Fragments du Cycle d'Ulster. — Fragments du Cycle de Leinster. — Fragments du Cycle mythologique.)

TOME VI. — La Civilisation des Celtes et celle de l'Épopée homérique, 1 vol. 8 »
(La Société Celtique et celle de l'Épopée homérique. La religion des Celtes et celle d'Homère. La famille Homérique et la famille Celtique. La Guerre.)

TOMES VII ET VIII. — Etudes sur le Droit celtique, avec la collaboration de P. Collinet, chargé de Cours à la Faculté de Droit de Lille, 2 vol. 16 »
chaque volume. 8 »

(Tome VII. — Différences fondamentales entre le Droit celtique et les doctrines juridiques modernes. Introduction au traité de la saisie mobilière privée dans le Senchus Mor.)

(Tome VIII. — Traduction et Commentaire de la première section du traité de la saisie mobilière privée dans le Senchus-Mor. Senchus Mor; texte original et traduction juxtapués.)

TOMES IX, X ET XI. — La Métrique galloise depuis les plus anciens textes jusqu'à nos jours. Introduction au livre noir de Carmarthen et aux vieux poèmes gallois par J. Loth, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, correspondant de l'Institut, 3 vol. 24 francs; chaque 8 »

(Tome IX. — La Métrique galloise du xv^e siècle jusqu'à nos jours.)

(Tome X. — La Métrique galloise du ix^e siècle à la fin du xiv^e siècle; 1^{re} partie: Laises et strophes. Cynghanedd vocalique.)

(Tome XI. — La métrique galloise depuis les anciens textes jusqu'à la fin du xiv^e siècle 2^e partie.)

TOME XII. — Principaux auteurs de l'Antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes, un volume 8 »

ORIGINE DU LANGAGE D'APRÈS LA GENÈSE, par Backer (Louis de), in-8°, épuisé. 5 »

MONUMENTS DES ANCIENS IDIOMES GAULOIS. Textes, Linguistique, par Monin (H.), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, in-8°. 4 »

ESSAI DE GRAMMAIRE GAULOISE, d'après les monuments épigraphiques, suivi d'une reproduction des principaux textes et d'un coup d'œil sur la langue des Gauls depuis César jusqu'à Charlemagne, par Serrure (C. A.), avocat, in-8° tiré à petit nombre. 3 50

LITTÉRATURE

ESSAI D'UN CATALOGUE DE LA LITTÉRATURE ÉPIQUE DE L'IRLANDE, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise, conservés dans les Iles-Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, in-8° tiré à petit nombre. 12 »

SOCIOLOGIE

L'ARYEN, son rôle social. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier (1889-1890), par de Lapouge (G. Vacher), in-8° relié toile anglaise. 10 »

LE SÉMITE, son rôle social. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier (1890-1891), par le même, in-8° relié toile anglaise, sous presse. 10 »

CAUSES ET ORIGINES: D'où nous venons. ESSAIS suivis d'une étude sur la décadence des peuples, par Pontet (Léon), in-8°. 7 50

LES INDIENS

CULTES — MŒURS — CASTES — SORCELLERIE

ÉTUDES SUR LES MŒURS RELIGIEUSES, JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'EXTREME-ORIENT (Mythes divins dans l'Inde), par Lyall (Sir Alfred), lieutenant-gouverneur des provinces du Nord-Ouest (Inde), traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par M. René de Kérallain, docteur en droit. Un vol. in-8°. 12 »

DROIT

LA RÉSERVE HÉRÉDITAIRE dans l'Inde ancienne, par Boissonade (Gustave), professeur honoraire de la Faculté de Droit de Paris, in-8°. 2 »

MANUEL DU DROIT INDOU, applicable dans les établissements français de l'Inde, par Laude (F. N.), ancien procureur général à Pondichéry, in-8°. 5 »

LITTÉRATURE

Ouvrages de M. FOUCAUX (Ph.-Ed.),

Professeur de sanscrit au Collège de France.

- LE MAHABHARATA**, onze épisodes tirés de ce poème épique, traduit pour la première fois du sanscrit en français, in-8°. 7 50
- KAIRATA PARVA** (épisode du Montagnard), fragment du Mahabharata traduit pour la première fois du sanscrit en français, in-8°. 1 25
- LEGENDE D'ILVALA ET VATAPI**, épisode du Mahabharata, traduit pour la première fois du sanscrit en français, in-8°. 1 50
- PARABOLE DE L'ENFANT ÉGARÉ**, formant le chapitre IV du Lotus de la bonne loi, publié pour la première fois, gr. in-18 avec 4 pl. 3 50
- TRÉSOR DES BELLES PAROLES**, choix de sentences composées en tibétain par le lama Saskya Pandita, suivi d'une Élégie tirée du Kandjour, traduit pour la première fois en français, avec le texte tibétain, in-8°. 3 50
- LA RECONNAISSANCE DE SAKOUNTALA**, drame en sept actes, de Kalidasa, traduit du sanscrit, in-18, cart. toile. 2 50
- VIKRAMORVAÇI**, Ourvacî donnée pour prix de l'héroïsme, drame en cinq actes, de Kalidasa, traduit du sanscrit, in-18. 2 »
- Le même ouvrage, grand in-8°. *Epuisé.* 3 »
- HISTOIRE DU BOUDDHA ÇAKYA-MOUNI**, traduite du tibétain en français, in-4° avec pl. *Epuisé.* 15 »
- LE LALITA VISTARA** ou développement des Jeux, contenant l'Histoire du Bouddha Çakya-Mouni depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, traduit du sanscrit, in-4° avec 2 pl. hors texte. 15 »
- SPECIMEN DU GYA-TCHER-ROL-PA (Lalita-Vistara)**, partie du chapitre VII contenant la naissance de Çakya-Mouni, texte tibétain avec la traduction française et notes, in-8°. 2 50
- La même brochure (traduction seule), in-8°. 1 »

CHALDÉENS

ARCHÉOLOGIE

- TERRES CUITES ORIENTALES ET GRÉCO-ORIENTALES**, (Chaldée, Assyrie, Phénicie, Chypre et Rhodes), par Albert Dumont, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, membre de l'Institut, in-4°. 4 »

ÉGYPTIENS

ARTS

- LA CARICATURE ÉGYPTIENNE**, par Ollivier-Beauregard. Histoire politique et morale. Description, interprétation. Bel in-8° avec 5 caricatures en fac-similé et 28 gravures, dont 14 hors texte. 12 »

CULTE

- HISTOIRE DU CULTÉ DES DIVINITÉS D'ALEXANDRIE** (*Serapis, Isis, Harpocrate et Anubis.*) **HORS DE L'ÉGYPTÉ**, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'École néo-platonicienne, par Lafaye (G.) ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Sorbonne, in-8° cavalier, avec 5 pl. gr. ou en héliogravure). 10 »

HISTOIRE

CHRONOLOGIE DES ROIS D'EGYPTE, par Lesueur (J.-B.-C.), membre de l'Institut. Bel in-4° avec pl. 15 »

Ouvrage couronné par l'Institut de France.

CHEZ LES PHARAONS. Etudes égyptiennes : Histoire, Religion, Cryptographie, Caricature, par Ollivier-Beaugard, in-8° sur papier de luxe, avec 19 dessins empruntés surtout aux édifices des bords du Nil, 2 gravures hors texte et un tableau comparatif des alphabets égyptiens de transcription employés par divers égyptologues. 12 »

HÉBREUX

CULTE

JEHUDA BEN KOREISCH. *Epistola de studii Targum utilitate, etc., textum arabicum litteris hebraicis ecaratum, edidit Bargès.* In-8° 7 50

LE LIVRE DU PROPHÈTE DANIEL, traduit d'après le texte hébreu, araméen et grec, avec une introduction critique ou défense nouvelle du Livre, et un commentaire littéral, exégétique et apologétique, par l'abbé Fabre d'Envieu (J.), chanoine honoraire de l'insigne Chapitre de Saint-Denis, professeur de Sorbonne. 4 vol. in-8° 24 »

On vend séparément : Tome I. Introduction, 2 vol. 12 »
Tome II. Introduction et commentaire, 2 vol. 12 »

LA RELIGION NATIONALE DES ANCIENS HÉBREUX, par le docteur Rabinowicz (Israël-Michaël), Br. gr. in-8° 1 »

LE PROPHÈTE ISAÏE, traduit en vers français, par Soullié (P.), docteur ès lettres, ancien professeur de l'Université. Gr. in-8° 5 »

DROIT

LÉGISLATION CIVILE DU TALMUD, traduite et annotée par le docteur Rabinowicz (Israël-Michaël), avec une Introduction par le Grand-Rabbin S. Lévy de Bordeaux, et suivie de quelques rapprochements avec le droit romain et le droit français, par Gustave Boissonade, professeur honoraire de la Faculté de Droit de Paris. *Première partie : Traité Kethouboth*, in-8° 4 »

GRAMMAIRE

NOUVELLE GRAMMAIRE HÉBRAÏQUE analytique et raisonnée, par Bonifas Guizot (C.). Gr. in-8° 10 »

MOEURS

LA POPULATION DANS L'ANTIQUITÉ CHEZ LES HÉBREUX, par Lefort (Joseph), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Br. in-8° 1 »

PHILOSOPHIE

LES ORIGINES DE LA TERRE ET DE L'HOMME D'APRÈS LA BIBLE ET D'APRÈS LA SCIENCE, ou l'Hexaméron génésiaque considéré dans ses rapports avec les enseignements de la Philosophie, de la Géologie, de la Paléontologie et de l'Archéologie préhistorique, par l'abbé Fabre d'Envieu (J.), chanoine honoraire de l'insigne Chapitre de Saint-Denis, professeur de Sorbonne, in-8° (*Epuisé, très rare*). Net. 15 »

PHÉNICIENS ET CARTHAGINOIS

ARCHÉOLOGIE

CARTHAGE ROMAINE (146 av. J.-C. — 698 ap. J.-C.) par Audollent (Auguste), ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, in-8° cavalier, avec 3 cartes en noir et en couleurs dont 2 hors texte. 25 »

MÉMOIRE SUR LE SARCOPHAGE ET L'INSCRIPTION FUNÉRAIRE D'ESCHMOUNAZAR, ROI DE SIDON, par l'abbé Bargès, in-4° 7 50

CULTE

TEMPLE DE BAAL A MARSEILLE, ou grande inscription phénicienne trouvée dans cette ville en 1845, expliquée et annotée par l'abbé Bargès. Gr. in-8° 5 »

ÉPIGRAPHIE

MÉMOIRE SUR 39 NOUVELLES INSCRIPTIONS PUNIQUES, expliquées et commentées par l'abbé Bargès, in-4° 5 »

GRECS

ADMINISTRATION

FASTES ÉPONYMIQUES D'ATHÈNES. Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la CXXII^e Olympiade; Tableau chronologique et liste alphabétique des éponymes, par Albert Dumont, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, in-8° 5 »

LA VIE MUNICIPALE EN ATTIQUE. Essai sur l'organisation des Dèmes de l'Attique au IV^e siècle, par Haussoullier (B.), ancien membre de l'École française d'Athènes, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes, in-8° cavalier. 5 »

SÉNATUS-CONSULTE INÉDIT DE L'ANNÉE 170 AVANT NOTRE ÈRE, par Foucart (H.), membre de l'Institut, professeur d'épigraphie grecque au Collège de France. In-8° 2 »

L'ARCHONTAT ATHÉNIEN. Histoire et organisation d'après le ΠΟΛΙΤΕΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ, par Lecoutère (C.). Gr. in-8° 2 50

ARCHÉOLOGIE

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ILE DE DÉLOS, levée en 1893-1894, par Ardaillon (E.), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, et Convert (H.), conducteur des Ponts et Chaussées, 3 feuilles grand aigle au 1/2000^e en 4 couleurs, avec une Notice, gr. in-4°, raisin. 25 »

La carte collée sur toile et pliée au format de la Notice et Notice. 38 »

La carte collée sur toile, vernie, montée sur gorge et rouleau et Notice. 40 »

CATALOGUE DES VASES PEINTS DU MUSÉE NATIONAL D'ATHÈNES, par Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, et Couve (Louis), ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, in-8° cavalier. 25 »

Un fascicule paraîtra ultérieurement et contiendra les Index et les Planches reproduisant les formes des vases.

CATALOGUE DES VASES PEINTS DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par le même, in-8° cavalier, avec 7 pl. 10 »

Ouvrages de M. Albert DUMONT,

Membre de l'Institut, Directeur honoraire de l'École française d'Athènes, Directeur honoraire de l'Enseignement supérieur.

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE ATHÉNIENNE : I. Notice sur une tête de statue en marbre d'ancien style athénien. — II. Pixis athénienne représentant Persée et les Gorgones. Gr. in-4° avec 2 belles planches en taille-douce. 3 75

INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES DE GRÈCE. Beau vol. gr. in-8° imprimé à l'Imprimerie Nationale, contenant 6 pages préliminaires et 445 pages de texte, avec un très grand nombre de caractères épigraphiques, près de 150 gravures dans le texte, et 14 belles planches noires ou colorées, renfermant un grand plan d'Athènes, 4 fig. color. et 259 figures gravées. Tiré à 150 exemplaires. (Presque épuisé). 18 »

PEINTURES CÉRAMIQUES DE LA GRÈCE PROPRE. Recherches sur les noms d'artistes lus sur les vases de la Grèce, in-4° 7 50

INSCRIPTIONS ET MONUMENTS FIGURÉS DE LA THRACE, gr. in-8° 5 »

INSCRIPTIONS DES MURS D'ATHÈNES, in-8° 0 60

MÉLANGES ARCHÉOLOGIQUES. Déposition funèbre. Bas-relief de Chypre. Archontes athéniens inédits. Inscriptions céramiques. Monument métrologique de Naxos. Inscriptions et bas-reliefs provenant de la Thessalie, in-8° 2 »

- SARCOPHAGE CHRÉTIEN TROUVÉ A SALONE, in-8° 1 »
 NOTE SUR QUELQUES OBJETS ANTIQUES CONSERVÉS AU MUSÉE DE BELGRADE, in-8° 1 »
 SUR UN BAS-RELIEF FUNÈBRE DU CABINET DE M. BRUNET DE PRESLE, in-8° avec 1 pl. 1 50
 SUR UN VASE DE PHALÈRE. Autel votif trouvé en Thrace. In-8°. 1 »
 SUR UN POIDS GREC TROUVÉ A BABYLONE, in-8°. 1 25
 SUR UN POIDS BYZANTIN DU CABINET DE M. VERDOT A PARIS, in-8°. 1 »
 COLLECTION PRÉHISTORIQUE DE M. FINLAY A ATHÈNES, in-8°. 0 75
 DE PLUMBEIS APUD GRÆCOS TESSERIS COMMENTATIO PRIMA, in-8°. 4 »
- MANTINÉE ET L'ARCADIE ORIENTALE, par Fougères (G.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, maître de Conférences à la Sorbonne, in-8° cavalier, avec 80 gr. dans le texte, 6 hélios, un plan de Mantinée hors texte et 2 cartes en 6 couleurs. 20 »
Cet ouvrage a obtenu le Prix Bordin.
- ESSAI SUR LA PEINTURE DE GENRE DANS L'ANTIQUITÉ, par Gebhart (Emile), professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8°. 2 »
- L'ASCLÉPIÉION D'ATHÈNES, d'après de récentes découvertes, par Girard (Paul), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, maître de conférences à la Sorbonne. In-8° cavalier, avec une carte et 3 planches en héliogravure. 5 50
- RAPPORT SUR UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN GRÈCE : MARATHON, SALAMINE, PLATÉE, par Hauvette-Besnault (Am.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris. Gr. in-8° avec 6 fig. en hélios et 2 cartes en couleurs. 5 »
- FOUILLES DE DELPHES dirigées par M. Homolle (Th.), directeur de l'Ecole française d'Athènes, membre de l'Institut, avec le concours de MM. Bourguet et Colin pour l'épigraphie; Perdrizet, pour l'archéologie figurée; Tournaire, pour l'architecture, et de membres actuels et anciens de l'Ecole française d'Athènes.
- En vente :* le fascicule I du tome II. Topographie et Architecture. Album, par Tournaire, comprenant 12 planches in-4° carré, dont 2 pl. triples, 2 pl. doubles et 8 pl. simples. Prix. 32 40
- Cette publication comprendra cinq volumes :*
- I. *Introduction.* Histoire de la ville de Delphes. Histoire des fouilles. Collection des textes relatifs à Delphes, gr. in-4° raisin, de 400 pages.
 - II. *Topographie et Architecture.* Gr. in-4° raisin, de 400 pages, contenant 200 dessins dans le texte avec un Album, petit in-4° carré de 40 planches.
 - III. *Epigraphie.* Un beau volume, petit in-4° carré de 200 planches.
 - IV. *Monuments figurés. Sculpture,* gr. in-4° raisin de 400 pages contenant 200 figures dans le texte avec un Album, gr. in-4° raisin de 80 planches.
 - V. *Monuments figurés. Petits bronzes. Terres cuites. Antiquités diverses.* gr. in-4° raisin de 200 pages contenant 250 dessins dans le texte avec un album gr. in-4° raisin de 30 planches.
- X. B. — *On peut souscrire dès à présent à cette importante publication.*
 La souscription est calculée à raison de 0 fr. 60 la feuille d'impression; 0 fr. 20 chaque gravure dans le texte; 1 franc chaque planche hors texte de format in-4°; 1 fr. 80 chaque planche hors texte de format petit in-folio carré; 2 francs chaque planche double de format in-4°; 3 fr. 60 chaque planche double de format in-folio carré.
Tout souscripteur s'engage à retirer les livraisons au fur et à mesure qu'elles paraîtront et à en acquitter le montant.
- RECHERCHES SUR DÉLOS, par Lebègue (J.-A.), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. Gr. in-8° avec planches. 7 50
- RECHERCHES SUR DÉLOS. Observations diverses, par le même. Gr. in-8° 1 »
- CATALOGUE DES FIGURINES EN TERRE CUITE DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE D'ATHÈNES, par Martha (Jules), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8° cavalier, avec un bois dans le texte et 8 belles planches en héliogravure hors texte. 12 50

L'ARCHÉOLOGIE, par le même. Leçon d'ouverture du Cours des Antiquités grecques et latines à la Faculté des Lettres de Montpellier, in-8°. 1 »

ÉLATÉE, LA VILLE, LE TEMPLE D'ATHÈNA CRANAIA, par Paris (Pierre), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, in-8° cavalier, avec nombreuses fig. dans le texte et 14 belles pl. hors texte en héliogravure ou gravées. 14 »

LEXIQUE DES ANTIQUITÉS GRECQUES, par le même. (*En préparation*).

LA NÉCROPOLE DE MYRINA. Recherches archéologiques exécutées au nom de l'École française d'Athènes, par Pottier (E.), Reinach (S.) et Veyries (A.), anciens membres de l'École française d'Athènes. Texte et notices par Pottier (E.) et Reinach (S.), attachés des Musées nationaux, suivis d'un Catalogue des terres cuites et autres antiquités de Myrina exposées au Musée du Louvre. 2 magnifiques vol. gr. in-4° raisin, dont un de pl. renfermant 51 héliogravures Dujardin. 120 »

Reliure d'amateur, demi-chagrin non rogné. 140 »

Ouvrage couronné par l'Institut de France (Prix Guérineau-Delalande.)

ÉTUDE SUR LES LÉCYTHES BLANCS ATTIQUES A REPRÉSENTATIONS FUNÉRAIRES, par Pottier (Edmond), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur suppléant à l'École du Louvre, Membre de l'Institut. In-8° cavalier, avec 4 pl. en noir et en couleur. 6 »

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ILES IONIENNES, par Riemann (Othon), ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à l'École normale supérieure. 3 parties gr. in-8, avec fig. et pl. 9 50
Chaque partie se vend séparément : I. *Corfou*, 3 fr. — II. *Cephalonie*, 3 fr. — III. *Zante, Cérigo*, APPENDICE. 3 fr. 50.

CATALOGUE DES BRONZES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par Ridder (A. de), ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix, in-8° cavalier, avec 5 pl. en héliogravure et 13 bois. 8 »

CATALOGUE DES BRONZES TROUVÉS SUR L'ACROPOLE D'ATHÈNES, par le même, in-8° sur papier de luxe, avec 340 fig. dans le texte et 8 héliogravures hors texte. 25 »

LES FIGURES CRIOPHORES DANS L'ART GRÉCO-ROMAIN ET L'ART CHRÉTIEN, par Veyries (A.), ancien membre de l'École française d'Athènes, in-8° cavalier. 2 25

ARMÉE ET MARINE

LA TRIÈRE ATHÉNIENNE. Étude d'archéologie navale, par Cartault (A.), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8° avec 99 bois dans le texte et 5 pl. gravées hors texte. 12 »

Ouvrage couronné par l'Association pour l'Encouragement des études grecques.

LES STRATÈGES ATHÉNIENS, par Hauvette-Besnault (Am.), ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, gr. in-8°. 5 »

LES CAVALIERS ATHÉNIENS, par Martin (Albert), ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, in-8° cavalier. 18 »

CULTES

LES DIVINITÉS DE LA VICTOIRE EN GRÈCE ET EN ITALIE, d'après les textes et les monuments figurés, par Baudrillart (André), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier, avec un bois dans le texte. 3 50

LES ARCHIVES DE L'INTENDANCE SACRÉE A DÉLOS (316-106 av. J.-C.), par Homolle (Th.), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, in-8° cavalier, avec une pl. en héliogravure. 5 50

LES SACERDOCES ATHÉNIENS, par Martha (Jules), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8° cavalier. 5 »

- LE PANORAMA ILLUSTRÉ DES JEUX OLYMPIQUES.** Étude historique, accompagnée de plusieurs gravures et d'un plan d'Olympie, avec le programme des jeux de 1896, par **Spyridis (G.)**, gr. in-8° 2 50
La même édition en langue grecque, in-8°. 2 50

DROIT

- ÉTUDES SUR LES ANTIQUITÉS JURIDIQUES D'ATHÈNES.** Le droit de succession légitime à Athènes, par **Caillemet (E.)**, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, correspondant de l'Institut, in-8°, papier vergé, imprimé en caractères elzéviriens. (*Epuisé.*) *Net.* 8 »
- LES MÈTÈQUES ATHÉNIENS.** Étude sur la condition légale, la situation morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes, par **Clerc (Michel)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, gr. in-8° cavalier. 14 »
- DE L'ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE**, par **Couraud (Am.)**, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Bordeaux, in-8° cavalier. 2 »
- ÉTUDE SUR LES TRIBUNAUX ATHÉNIENS ET LES PLAIDOYERS CIVILS DE DÉMOSTHÈNES**, par **Cucheval (V.)**, docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Condorcet, in-8°. 3 »
- ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE.** De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien : I. *L'examinator per Italiam*. II. *Le Magister sacrarum cognitionum*, par **Cuq (Edouard)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de Droit de Paris, in-8° cavalier. 5 »
- DU PRÊT A LA GROSSE CHEZ LES ATHÉNIENS.** Études sur les quatre plaidoyers attribués à Démosthènes contre Zénothémis, Phormion, Lacrite et Dionysodore, par **Dareste (Rodolphe)**, membre de l'Institut, in-8°. 1 50
- ÉTUDE SUR L'ARÉOPAGE ATHÉNIEN**, par **Dugit (Ernest)**, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, ancien membre de l'École française d'Athènes, in-8°. 4 »
- TABLETTES DU TRIBUNAL DES HÉLIASTES** (Lettre à M. Egger sur quelques), par **Dumont (Albert)**, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, gr. in-8°, avec une planche gravée. 1 »
- MÉMOIRE SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES** par forme de vente à une divinité, d'après les inscriptions de Delphes, par **Foucart (H.)**, membre de l'Institut, professeur d'épigraphie grecque au Collège de France, gr. in-8°. 2 »
- LES NOMOI DE DRACON**, par **Garofalo (F.-P.)**, professeur à l'École des Études supérieures de Madrid, trad. par **Valery (Jules)**, professeur à l'Université de droit de Montpellier, in-8°. 1 25
- LES PROXÉNIES GRECQUES**, par **Monceaux (Paul)**, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur au Lycée Condorcet, gr. in-8°. 8 »
- ESSAI SUR LE DROIT PUBLIC D'ATHÈNES**, par **Perrot (Georges)**, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, directeur de l'École normale supérieure, in-8°. (*Epuisé*), *net.* 10 »

ÉPIGRAPHIE

- MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ÉPIGRAPHIE**, dédiés à **Dumont (Albert)**, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes et de l'Enseignement supérieur, réunis par **Homolle (Th.)**, membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, et précédés d'une *Notice sur M. Dumont (Albert)*, par **Heuzey (L.)**, membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux. — Gr. in-8° raisin, avec un grand nombre de figures dans le texte, 17 pl. et un portrait de l'auteur. 30 »
Ouvrage imprimé à un très petit nombre d'exemplaires.

ESTHÉTIQUE

- UN CRITIQUE D'ART DANS L'ANTIQUITÉ.** Philostrate et son école, avec un Appendice renfermant la traduction d'un choix de tableaux de Philostrate l'Ancien, Philostrate le Jeune, Choricus de Gaza et Marcus Eugenius, par **Bertrand (Edmond)**, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble. — Gr. in-8°. 5 »

HISTOIRE

- HISTOIRE DU PLÉBISCITE DANS L'ANTIQUITÉ**, par Borgeaud (Ch.) professeur et docteur en droit, in-8°. 4 »
- ÉTUDES OU RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE DE LA GRÈCE** par Cron (Albert), in-12°. 1 50
- LES LIGUES ÉTOLIENNE ET ACHÉENNE**. Leur histoire et leurs institutions. Nature et durée de leur antagonisme, par Dubois (Marcel), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Sorbonne, in-8° cavalier avec deux cartes coloriées. 7 »
- HISTOIRE DE LA GRÈCE SOUS LA DOMINATION ROMAINE**, par Petit de Julleville (L.), professeur à la Faculté des Lettres de Paris. 2^e édition, revue et augmentée, in-18 jésus. 3 50
Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.
- LA LYDIE ET LE MONDE GREC AU TEMPS DES MERMNADES** (687-546) par Radet (Georges), doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, ancien membre de l'École française d'Athènes, in-8° cavalier, avec une grande carte hors texte. 12 »
- LECTURES HISTORIQUES** ou choix des plus beaux fragments des meilleurs historiens anciens et modernes, français et étrangers, disposés selon l'ordre des programmes de l'enseignement et reliés par des sommaires. **GRÈCE**, par Raffy (E.), professeur d'histoire. (Classe de cinquième.), in-12. 3 »
Ouvrage adopté officiellement pour les Bibliothèques scolaires et communales et les distributions de prix.
- GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE ANCIENNE** (Monde connu des anciens, Grèce, Rome), par le même, in-12 3 »
- PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE ANCIENNE**, par le même, in-12 avec cartes. 1 »

HISTOIRE LITTÉRAIRE

- HISTOIRE DE LA TRADUCTION** (Auteurs Grecs), par Bellanger (Justin), grand in-8°. 2 »

ICONOGRAPHIE

- LE TYPE PHYSIQUE D'ALEXANDRE LE GRAND**, d'après les auteurs anciens et les documents iconographiques par Ujfalvy (Charles de), in-4^e raisin contenant 22 gravures hors texte et 86 dans le texte. 40 »

LITTÉRATURE

- LES MIMIAMBES DE HÉRONDAS**, traduction française précédée d'une Introduction par Boisacq (Émile), docteur en philosophie et lettres, in-12 2 50
- L'HELLÉNISME CHEZ FÉNELON**, par Boulvé, docteur ès lettres, in-8° 6 »
- NOTES** sur la division du cœur dans les comédies d'Aristophane, par Couat (A.), Recteur de l'Université de Bordeaux, in-8°. 1 50
- HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE**, par Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Paris et Croiset (Maurice) professeur de littérature grecque au Collège de France, 5 forts volumes, in-8°. 44 »
Chaque volume se vend séparément :
- T. I. — Homère. La poésie cyclique. Hésiode. 2^e édition. 8 »
- T. II. — Lyrisme. Premiers prosateurs. Hérodote. 2^e édition. 8 »
- T. III. — Période attique. Tragédie, comédie, genres secondaires, 2^e édition. 8 »
- T. IV. — Période attique : Eloquence, histoire, philosophie. 2^e édition. 8 »
- T. V. — Période alexandrine. Période romaine. 12 »
- MANUEL D'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE**, à l'usage des Lycées et Collèges, par Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Paris et Croiset (Maurice), professeur de littérature grecque au Collège de France, in-18 relié toile anglaise de 800 pages. 6 »

- DE LA FABLE DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE**, par Denis (J.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Caen, in-8°. 2 »

- APOLOGIE DE L'HELLÉNISME** ou état dans lequel nous est arrivé cet écrivain de Julien, par le même, in-8°. 1 50
- ESPRIT ET CONSTITUTION DE LA COMÉDIE ARISTOPHANESQUE**, par le même, grand in-8°. 2 »
- COMÉDIE NOUVELLE**, par le même, in-8°. 2 »
- COMÉDIE MOYENNE**, par le même, in-8°. 1 50
- L'ORATEUR LYCURGUE**, étude historique et littéraire, par Durrbach (Félix), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, in-8° cavalier. 4 »
- MÉMOIRES DE LITTÉRATURE ANCIENNE**, par Egger (Émile), membre de l'Institut, in-8° 5 »
- L'HELLÉNISME A MARSEILLE**; l'édition massaliotique de l'Iliade d'Homère, par Gamber (St.), aumônier du lycée de Marseille, gr. in-8°. 2 »
- MÉLANGES GRAUX**. Recueil de travaux d'érudition classique, dédiés à la mémoire de Charles Graux, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Etudes et à la Faculté des Lettres de Paris, etc., mort le 13 janvier 1882 à l'âge de 29 ans, grand in-8° avec portrait et plusieurs fac-similés de mss. (héliogravure Dujardin). 50 »
- LA GÉOGRAPHIE D'HÉRODOTE**, par Hauvette-Besnault (Am.), maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, grand in-8°. 2 50
- HÉRODOTE ET LES IONIENS**, par le même. Grand in-8°. 2 50
- ÉTUDE SUR THÉOCRITE**, par Legrand (Ph.-E.) ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon. In-8° cavalier. 12 50
- Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1901.*
- HISTOIRE DE LA POÉSIE** mise en rapport avec la civilisation dans l'antiquité, par Loise (Ferdinand), membre des Académies royales de Belgique et d'Espagne, in-8°. 4 »
- MÉDÉE**. Étude de littérature comparée par Mallinger (Léon), docteur en philosophie et lettres, grand in-8°. 6 »
- LES SCOLIES DU MANUSCRIT D'ARISTOPHANE A RAVENNE**. Étude et collation, par Martin (Albert), ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, in-8° cavalier. 10 »
- LE MANUSCRIT D'ISOCRATE URBINAS, CXI DE LA VATICANE**. Description et histoire; recension du Panégyrique, par le même, in-8° cavalier. 1 50
- SOPHOCLE**, traduction en vers français par Martinon (Philippe), professeur au Lycée d'Alger, lauréat de l'Académie française. *Œdipe-roi*, — *Œdipe à Colone*. — *Antigone*, 3 volumes in-16, 6 fr., chacun. 2 »
- L'AGAMEMNON d'Eschyle**. Texte, traduction et commentaires par Regnaud (Paul), professeur à l'Université de Lyon, in-8°. 6 »
- ÉTUDE SUR HOMÈRE**, par Terret, professeur au Séminaire d'Autun, grand in-8°. 15 »
- MÉLANGES HENRI WEIL**. Recueil de Mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques dédié à Henri Weil, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Besançon, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure, ancien directeur d'études à l'École des Hautes Etudes, à l'occasion de son 80^e anniversaire, grand in-8° contenant le portrait de Henri Weil en héliogravure, une phototypie hors texte et plusieurs illustrations dans le texte. Grand in-8°. 15 »

MIXES

- LES MINES DU LAURION DANS L'ANTIQUITÉ**, par Ardaillon (E.), ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, in-8° contenant 26 gravures dans le texte, 1 planche en phototypie, 2 similis hors texte et une carte du Laurion en six couleurs. 12 50

MYTHOLOGIE

- DE L'ORIGINE DES CULTES ARCADIENS.** Essai de méthode en mythologie grecque, par **Bérard (Victor)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Etudes, in-8° cavalier avec figures. 12 50
- ESSAI SUR LES MONUMENTS GRECS ET ROMAINS RELATIFS AU MYTHE DE PSYCHE**, par **Collignon (Maxime)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, membre de l'Institut, in-8° cavalier. 5 50
- LES MUSES**, étude de Mythologie grecque, par **Decharme (P.)**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8°. 2 »
- MYTHOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE.** Introduction facile et méthodique à la lecture des poètes, par **Humbert (Jean)**, correspondant de l'Institut, avec une préface de **Thédenat (Henry)**, prêtre de l'Oratoire, membre de l'Institut, 15^e édition revue et corrigée, in-12 toile. 2 »

PHILOLOGIE

- LES DIALECTES DORIENS.** Phonétique et Morphologie, par **Boisacq (Emile)**, docteur en Philosophie et Lettres. 2^e édition, in-8°. 10 »
- THÉORIE DE LA DÉCLINAISON DES NOMS EN GREC ET EN LATIN**, d'après les principes de la Philologie comparée, par **Chaignet (A-Ed.)**, recteur honoraire de l'Académie de Poitiers, membre correspondant de l'Institut, in-8°. 4 »
- MÉMOIRES D'HISTOIRE ANCIENNE ET DE PHILOLOGIE**, par **Egger (Emile)**, membre de l'Institut, in-8° avec planches. 5 »
- APOLLONIUS DYSCOLE.** Essai sur l'Histoire des Théories grammaticales dans l'Antiquité par **Egger (Emile)**, in-8°. (*Epuisé*). Net. 10 »
- ONOMATOLOGIE DE LA GÉOGRAPHIE GRECQUE** ou l'Art d'apprendre le Dictionnaire grec en étudiant la Géographie de la Grèce ancienne et de ses colonies, par **l'abbé Fabre d'Envieu (J.)**, professeur de Sorbonne, chanoine honoraire de l'insigne Chapitre de Saint-Denis, in-8°. 7 50
- MÉTHODE POUR APPRENDRE LE DICTIONNAIRE DE LA LANGUE GRECQUE** et les mots primitifs de plusieurs langues anciennes et modernes ou l'Art d'apprendre par l'étymologie des noms géographiques, ethniques, mythologiques, historiques ou personnels, le grec, l'allemand, l'anglais, etc., par le même, in-8°. 1 25

PHILOSOPHIE

- LA PHILOSOPHIE DES MÉDECINS GRECS**, par **Chauvet (E.)**, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen, in-8°. 8 »

Œuvres de Ch. HUIT,

Docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française.

- LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS**, gr. in-8° raisin 12 50
Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

- LA VIE ET L'ŒUVRE DE PLATON**, avec un beau buste de Platon en héliogravure Dujardin. 2 vol. gr. in-8° raisin. 24 »

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

- LES ORIGINES GRECQUES DU STOÏCISME**, in-8°. 1 50

- EXAMEN DE LA DATE DU PHÈDRE**, in-8°. 2 »

- DE L'AUTHENTICITÉ DU PARMÉNIDE**, in-8°. 4 »

- DE PRIORUM PYTHAGOREORUM DOCTRINA ET SCRIPTIS**, in-8°. 3 »

- PLATON A L'ACADÉMIE**, in-8°. 1 50

- ÉTUDES SUR LE BANQUET DE PLATON**, in-8° 3 »

- DE L'IDÉE DE LA MORT EN GRÈCE** à l'époque classique par **Ridder (A. de)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix. In-8°. 5 »

- SOCRATE CONSIDÉRÉ SURTOUT COMME MÉTAPHYSICIEN** par **Vacherot (Etienne)**, membre de l'Institut, in-4°. 2 »

PROSODIE ET MÉTRIQUE

PRÉCIS DE PROSODIE ET MÉTRIQUE GRECQUE ET LATINE, par **Bornecque (Henri)**, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, avec une préface de **Boissier (Gaston)**, secrétaire perpétuel de l'Académie française, in-18 toile anglaise. 2 50

ÉTRUSQUES

ARCHÉOLOGIE

FOUILLES DANS LA NÉCROPOLE DE VULCI, par **Gsell (Stéphane)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, bel. in-4 de 568 pages avec 101 vignettes dans le texte, une carte et 23 pl. (*Tiré à petit nombre*). 40 »

HISTOIRE

INTRODUCTION A L'HISTOIRE ANCIENNE, par **Fournié (Victor)**, inspecteur général des Ponts et Chaussées, in-18. 3 50
(Dans cette étude, l'auteur livre la clef des textes étrusques dont le sens jusqu'à ce jour était demeuré un mystère.)

LATINS

ARCHÉOLOGIE

ÉTUDE SUR PRÉNESTE, VILLE DU LATIUM, par **Fernique (Emm.)**, ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier avec une grande carte et 3 planches en héliogravure. 7 50

TERRACINE. Essai d'histoire locale, par **La Blanchère (René de)**, ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier, avec 2 eaux-fortes et 5 planches dessinées par l'auteur. 10 »

ÉPIGRAPHIE

INSCRIPTIONS INÉDITES DU PAYS DES MARSES, par **Fernique (Emm.)**, ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier. 1 50

ROMAINS

ADMINISTRATION

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LES IMPÔTS INDIRECTS CHEZ LES ROMAINS jusqu'aux invasions des Barbares, d'après les documents littéraires et épigraphiques, par **Cagnat (René)**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, gr. in-8° raisin avec 5 belles pl. coloriées. 10 »
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LA PROVINCE ROMAINE DE DALMATIE, par **Cons (Henri)**, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, in-8° avec une carte coloriée. 7 50

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DES PROVINCES SÉNATORIALES SOUS L'EMPIRE ROMAIN, par **Halgan (C.)**, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, gr. in-8°. 7 50

MUNICIPALITÉ ROMAINE, par **Labatut**, ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, in-8°. 1 50

L'ADMINISTRATION ROMAINE, par **Marquardt (J.)**, traduit en français sous la direction de **Humbert (Gustave)**, avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands. 4 volumes in-8°. 45 »
(*On vend séparément*).

L'ORGANISATION DE L'EMPIRE ROMAIN, traduit par **Weiss (A.)**, professeur à la Faculté de Droit de Paris et **Louis-Lucas (Paul)**, professeur à la Faculté de Droit de Dijon. 2 vol. in-8°. (Tome I séparément 10 fr. et Tome II séparément 15 fr.) 25 »

L'ORGANISATION FINANCIÈRE, traduit par **Vigié (Albert)**, doyen de la Faculté de Droit de Montpellier, lauréat de l'Institut de France, in-8°. 10 »

- L'ORGANISATION MILITAIRE**, traduit par **Brissaud (J.)**, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, in-8°. 10 »
N. B. — Ces volumes forment les tomes VIII à XI du **MANUEL DES ANTIQUITÉS ROMAINES**, par **Th. Mommsen, J. Marquardt et P. Krüger**, 16 tomes en 17 vol. (*Voit* page 75). 179 »
- ESSAI SUR LES POUVOIRS DU GOUVERNEUR DE PROVINCE SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE ET JUSQU'À DIOCLETIEN**, par **Marx (Edgard)**, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Droit de Bordeaux. In-8°. 3 50
- ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DES PROVINCES ROMAINES SOUS LA RÉPUBLIQUE**, par **Person (E.)**, docteur ès lettres, professeur au Lycée Condorcet. Gr. in-8°. 8 »
- ESSAI SUR LA PROVINCE ROMAINE D'ÉGYPTE DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'À DIOCLETIEN**. Etude d'organisation politique et administrative, par **Simaïka (Abdallah)**, docteur en droit. In-8°. 6 »
- LES IMPOTS DIRECTS SOUS LE BAS-EMPIRE ROMAIN**, par **Thibault (Fabien)**, docteur en droit, chef du Contentieux et de l'Administration des Douanes, 3 leçons faites à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, in-8°. 4 »
- LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A POMPÉI**, par **Willems, (P.)**, professeur à l'Université catholique de Louvain, in-8°. 2 50

ARCHÉOLOGIE

- L'ILE TIBÉRINE**, dans les temps modernes et dans l'antiquité, par **Besnier (Maurice)**, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Caen. In-8° cavalier. 12 50
- LEXIQUE DES ANTIQUITÉS ROMAINES**, rédigé sous la direction de **Cagnat (René)**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, par **Goyau (G.)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, avec la collaboration de plusieurs élèves de l'Ecole normale supérieure. *Deuxième tirage*, 1896. Beau vol. gr. in-8° raisin, illustré de 365 dessins inédits dont 8 hors texte, d'un plan de Rome et d'une planche en couleurs. 7 »
- TYPE D'INDIEN DU NOUVEAU MONDE**, représenté sur un bronze antique du Louvre, nouvelle contribution à l'interprétation d'un fragment de **Cornelius Nepos**, par **Ceuleneer (A. de)**, professeur à l'Université de Gand, in-8° avec 2 héliogr. et 1 pl. hors texte. 2 »
- LE BAS-RELIEF ROMAIN A REPRÉSENTATIONS HISTORIQUES**. Etude archéologique, historique et littéraire, par **Courbaud (Edmond)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur de rhétorique au Lycée Janson de Saille, in-8° cavalier contenant 19 gravures dont 5 en phototypie hors texte. 12 50
- Ouvrage couronné par l'Institut. (Prix Delalande-Guérineau).*
- VOYAGE D'ÉTUDE DANS UNE PARTIE DE LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE** par **La Blanchère (René de)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, in-8° raisin avec 12 pl. noires et coloriées. 5 »
- INSCRIPTIONS DOLIAIRES LATINES**. Marques de briques relatives à une partie de la *gens Domitia*, recueillies et classées par **Descemet (Ch.)**, in-8° avec un grand nombre de fig. 12 50
- LES MONUMENTS ANTIQUES DE L'ALGÉRIE**, par **Gsell (Stéphane)**, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres et directeur du Musée d'Alger, 2 vol. in-8° raisin. 40 »
- On vend séparément :*
 Tome 1^{er} contenant 72 pl. hors texte et 85 illustrations dans le texte 20 »
 Tome II contenant 34 pl. hors texte et 89 illustrations dans le texte 20 »
- Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie.*
- SUR QUELQUES BRIQUES ROMAINES DU LOUVRE**, par **Héron de Villefosse (Ant.)**, membre de l'Institut, gr. in-8°. 1 50
- LES CITÉS ROMAINES DE LA TUNISIE**, par **Toutain (J.)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à la Sorbonne, in-8° cavalier. avec 2 cartes en couleur. 12 50
- Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Saintour.)*

BEAUX-ARTS

- ESSAI SUR LA PEINTURE DE GENRE DANS L'ANTIQUITÉ**, par Gebhart (Emile), professeur à la Faculté des Lettres de Paris, membre de l'Institut, in-8°. 2 »
- HADRIEN ET LA VILLA IMPÉRIALE DE TIBUR**. Texte et illustrations par Gusman (Pierre), chargé d'une mission spéciale en Italie par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, préface de Boissier (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un fort volume in-4° raisin, orné de 350 illustrations dans le texte et 10 gravures hors texte en couleurs. (Sous presse.)

CULTES

- LE CULTE DE CASTOR ET POLLUX EN ITALIE**, par Albert (Maurice), ancien membre de l'École française de Rome, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, in-8° cavalier avec 3 pl. gravées. 5 50
- LES DIVINITÉS DE LA VICTOIRE EN GRÈCE ET EN ITALIE**, d'après les textes et les monuments figurés, par Baudrillart (André), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier avec 2 figures. 3 50
- LE CULTE IMPÉRIAL**. Son histoire et son organisation depuis Auguste jusqu'à Justinien, par l'abbé Beurlier (E.), ancien élève de l'École pratique des Hautes Etudes, docteur ès lettres, professeur à l'École ecclésiastique des Carmes, in-8°. 7 50
- FLORE, SON CULTE ET SES JEUX**, d'après les textes et les monuments, par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, in-8°. 4 50
- LE CULTE**, par Marquardt. Traduction française par Brissaud, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. 2 vol. in-8°. Chaque vol. se vend séparément 10 francs. Ensemble. 20 »
- N. E. — Ces deux volumes forment les tomes XII et XIII du **MANUEL DES ANTIQUITÉS ROMAINES**, 16 tomes en 17 vol. (Voir page 75.) 179 »

DROIT ROMAIN

(Voir page 65.)

- HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ PRÉTORIENNE ET DE L'ACTION PUBLICIENNE**. Caractères relatifs ou temporaires que peut revêtir la propriété prétorienne, ses rapports avec l'usucapion et avec les effets de la condition résolutoire de la revendication du droit français, par Appleton (C.), professeur de droit romain à la Faculté de droit de Lyon, 2 vol. gr. in-8° raisin. 18 »
- LES CORPORATIONS D'ARTISANS SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE**, par Gonnard (R.), docteur en droit, in-8°. 1 »
- ÉTUDE HISTORIQUE ET JURIDIQUE SUR LA CONDITION DES MÉDECINS ET ARCHIATRES DANS LE DROIT ROMAIN**, et des médecins, d'après le Code civil français, par Jacquey (J.), avocat, docteur en droit, gr. in-8°. 4 »
- LES REGISTRES DE NAISSANCE A ROME**, par Jéze (Gaston), gr. in-8°. 1 »
- DE LA PROCÉDURE CIVILE ET DES ACTIONS CHEZ LES ROMAINS**, par Keller; traduit de l'allemand, avec une introduction par Capmas (Charles), recteur honoraire de l'Académie de Toulouse, in-8°. 9 »
- HISTOIRE DES SOURCES DU DROIT ROMAIN**, par le Dr Krüger (Paul), professeur de Droit romain à l'Université de Bonn, traduit de l'allemand par Brissaud, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, gr. in-8° raisin. 12 »
- N. B. — Ce volume forme le tome XVI du **Manuel des Antiquités romaines**, 16 tomes en 17 vol. 179 »
- HISTOIRE DE LA PRÉTURE**. Sources du droit, attributions, procès civils et criminels, administration des provinces, l'Edit, par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, gr. in-8° cavalier. 7 »
- DE LA PRÉFÉRENCE DES ROMAINS POUR LES GARANTIES PERSONNELLES (satisfactions)**, comparées aux sûretés réelles, par Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de Droit de Dijon. Gr. in-8°. 1 »
- LE DROIT PUBLIC ROMAIN**, par Mommsen (Th.), traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands, par Girard (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de Droit de Paris. 7 tomes en 8 vol. gr. in-8° raisin, dont chacun se vend séparément 10 francs, ainsi répartis :
- LA MAGISTRATURE**, 2 vol. 20 »

- LES DIFFÉRENTES MAGISTRATURES**, 3 vol. 30 »
LE PEUPLE ET LE SÉNAT, 2 tomes en 3 vol. 30 »
N. B. — Ces 8 volumes forment les tomes I à VII du **MANUEL DES ANTI-QUITÉS ROMAINES**, 16 tomes en 17 volumes. (*Voir* page 75). 179 »
- ÉTUDE SUR LES INNOVATIONS INTRODUITES DANS LA LÉGISLATION, ROMAINE PAR ANTONIN LE PIEUX**, par Rives (Paul), docteur en droit, in-8° cavalier. 2 »
Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Toulouse.
- HISTOIRE DE LA PROCÉDURE CIVILE CHEZ LES ROMAINS**, par Walter (F.), traduit de l'allemand par Laboulaye (Edouard), sénateur, membre de l'Institut, in-8°. 4 »
- LA LOI AQUILIENNE** par Willems (Jos.), docteur en droit, in-8°. 2 50
- LE DROIT PUBLIC ROMAIN OU LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE ROME** depuis l'origine de la ville jusqu'à Justinien, par Willems (P.), professeur à l'Université catholique de Louvain. 6^e édition, in-8°. 14 »

ÉPIGRAPHIE

- LE FRAGMENT D'ESTE**. Etude d'Épigraphie juridique par Appleton (G.), professeur à la Faculté de Lyon. In-8°. 2 »

Ouvrages de M. RENÉ CAGNAT,

Membre de l'Institut, professeur d'épigraphie latine au Collège de France.

- COURS D'ÉPIGRAPHIE LATINE**, 3^e édition entièrement refondue et fortement augmentée de planches et de figures, gr. in-8° raisin. 13 »
- EXPLORATIONS ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES EN TUNISIE**. 1882-1886, 3 fascicules, gr. in-8° avec cartes et belles planches en héliogravure. 22 50
Chaque fascicule se vend séparément : 7 50
- DE L'UTILITÉ DE L'ÉPIGRAPHIE LATINE** pour l'établissement de certains textes, in-8°. 1 »
- RAPPORT DES ÉTUDES ÉPIGRAPHIQUES AVEC LES DIVERSES BRANCHES DE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE**, in-8°. 1 »
- LEÇON D'OUVERTURE DU COURS D'ÉPIGRAPHIE LATINE AU COLLÈGE DE FRANCE**, in-8°. 1 »

- DE L'ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE**, par Couraud (Am.), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Bordeaux. in-8°. 2 »

- ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE**. De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien : I. *L'examinator per Italiam*. — II. *Le Magister Sacrarum cognitionum*, par Cuq (Edouard), ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de Droit de Paris, in-8° cavalier. 5 »

- LA TABLE DE CLÈS**, inscription de l'an 46 après J.-C., concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasse et des Sinduni, par Dubois (Ernest), ancien professeur à la Faculté de Droit de Nancy, in-8°. 1 50

- INSCRIPTIONS ROMAINES DE L'ALGÉRIE**. Fascicule I à XIV par Renier (Léon), membre de l'Institut, gr. in-4° 18 »

FINANCES

- DE LA CESSIBILITÉ DES CRÉANCES A ROME**, par Cros-Mayrevielle (Antonin), avocat, docteur en droit, in-8°. 3 »

- LES MANIÈRES D'ARGENT A ROME JUSQU'A L'EMPIRE**. Les grandes compagnies par actions des Publicains. Les financiers maîtres dans l'Etat. Les millions de Cicéron. Les Actionnaires. Le Marché. Le Jeu. Etude historique. *Deuxième édition* corrigée et augmentée, par Deloume (Antonin), doyen de la Faculté de Droit de Toulouse, in-8°. 7 »

Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des Sciences morales et politiques.

- LE SESTERCE ET L'HISTOIRE DE SA FABRICATION DANS LE MONNAYAGE ROMAIN**, à propos du Sesterce du Trésor de Vernon, par Ducrocq (Th.), professeur honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, doyen honoraire et ancien bâtonnier de Poitiers, in-8°. 1 »

ESSAI SUR LES FINANCES ET LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE CHEZ LES ROMAINS, par **Humbert (Gustave)**, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Toulouse, premier président de la Cour des Comptes, ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice, vice-président du Sénat, etc. 2 vol. gr. in-8°. 18 »

GRAMMAIRE

THÉORIE DE LA DÉCLINAISON DES NOMS EN GREC ET EN LATIN, d'après les principes de la Philologie comparée, par **Chaignet (A.-Ed.)**, recteur honoraire de l'Académie de Poitiers, membre correspondant de l'Institut de France, in-8°. 4 »

ÉTUDE SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE. *Deuxième édition* revue, corrigée et considérablement augmentée, par **Riemann (Othon)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à l'École normale supérieure, gr. in-8°. 9 »

HISTOIRE

GUERRE DES GAULES, par **Jules César**, traduction nouvelle avec notes et un Index géographique. *Deuxième édition*, par **Bellanger (Justin)**. In-12. 5 »
Ouvrage couronné par l'Académie française.

ESSAI SUR LE RÉGNE DE L'EMPEREUR DOMITIEN, par **Gsell (Stéphane)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École supérieure des Lettres et directeur du Musée d'Alger. 12 »

LA CONCEPTION DE L'HISTOIRE DANS POLYBE, par **Hercod (Robert)**, docteur ès lettres, in-8°. 3 »

LES ROMAINS A ATHÈNES AVANT L'EMPIRE, par **Hinstin (G.)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, gr. in-8°. 5 »

LES TRANSFORMATIONS POLITIQUES DE L'ITALIE SOUS LES EMPEREURS ROMAINS (43 av. J.-C.—330 ap. J.-C.), par **Jullian (Camille)**, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, in-8° cavalier. 4 50

ANTONIN LE PIEUX ET SON TEMPS. Essai sur l'histoire de l'Empire romain au milieu du II^e siècle (138-161), par **Lacour-Gayet (G.)**, ancien membre de l'École française de Rome, gr. in-8° raisin. 12 »

Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Monthyon).

L'ÉCOLE D'ATHÈNES AU IV^e SIÈCLE APRÈS J.-C., par **Petit de Julleville (Louis)**, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Sorbonne, in-8°. 3 »

LECTURES HISTORIQUES : ROME, par **Raffy (C.)**, professeur d'histoire (Classe de quatrième), in-12. 3 »

CATILINA ET JUGURTHA, par **Salluste**. Nouvelle édition classique, précédée d'une notice biographique et littéraire et accompagnée de notes en français, par **Pessonneau (Emile)**, professeur au Lycée Henri IV, in-12 cartonné. 0 90

LA FIN D'UN PEUPLE. LA DÉPOPULATION DE L'ITALIE AU TEMPS D'AUGUSTE, par **Vanlaer (Maurice)**, avocat, docteur en droit, gr. in-8°. 7 50

HISTOIRE LITTÉRAIRE

HISTOIRE DE LA TRADUCTION (Auteurs latins), par **Bellanger (Justin)**. Gr. in-8° raisin. 2 »

INSTITUTIONS

LES ORIGINES DU SÉNAT ROMAIN. Recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien, par **Bloch (G.)**, maître de conférences à l'École normale supérieure, in-8° cavalier. 9 »

HISTOIRE DU PLÉBISCITE DANS L'ANTIQUITÉ (Grèce et Rome), par **Borgeaud (Ch.)**, docteur en droit et en philosophie, in-8°. 4 »

LE CONSEIL DES EMPEREURS D'AUGUSTE A DIOCLETIEN, par **Cuq (Edouard)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de droit de Paris, in-4°. 7 50
Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

- L'ARISTOCRATIE ROMAINE ET LE CONCILE**, par Drapeyron, docteur ès-lettres, in-8° 2 »
- DE LA RÉFORME DES COMICES CENTURIATES AU III^e SIÈCLE AVANT J.-C.**, par Guiraud (Paul), chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris, in-8° 1 50
- LE SÉNAT ROMAIN DEPUIS DIOCLETIEN**, à Rome et à Constantinople, par Lecrivain (Ch.), ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, in-8° cavalier. 6 »
- L'ORGANISATION DE L'EMPIRE ROMAIN**, par Marquardt. 2 vol. in-8°. Voir *Administration*, page 13. 25 »
- L'ORGANISATION FINANCIÈRE**, par le même. Voir *Administration*, in-8° 10 »
- L'ORGANISATION MILITAIRE**, par le même. Voir *Administration*, in-8° 10 »
- DE LA NOBLESSE ET DES RÉCOMPENSES D'HONNEUR CHEZ LES ROMAINS**, par Naudet, membre de l'Institut, in-8° 4 »
- ÉTUDES SUR LES INSTITUTIONS ROMAINES : LA DICTATURE**, par Servais (E.), ancien Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, in-8° 2 »
- ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA PRÆFECTURA URBIS A ROME**, par Vigneaux (P.-E.), professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, ancien membre de l'École française de Rome, gr. in-8° avec un plan du Forum. 12 »
- LE SÉNAT ET LA RÉPUBLIQUE ROMAINE**, par Willems (P.), professeur à l'Université catholique de Louvain. — 2^e édition, 3 volumes grand in-8°. 22 »

LITTÉRATURE

- PLINE LE JEUNE ET SES HÉRITIERS**, par Allain (Eugène), substitut du Procureur général à Besançon, correspondant de l'Académie de Législation et de Jurisprudence de Madrid, membre de la Société historique de Côme. — Ouvrage illustré d'environ 100 photographures et de 15 cartes ou plans. 3 vol. in-8°. 24 »
- TOME I^{er}. — L'Homme (*séparément*). 8 »
- TOME II. — L'Homme (*suite*). — L'Écrivain. (*Sous presse*)
- TOME III. — Les Correspondants. — Les Héritiers. —
- LES DEUX ARTS POÉTIQUES D'HORACE ET DE BOILEAU**, avec traduction en vers et en prose, par Barbier (J.-C.), premier président honoraire de la Cour de Cassation, in-12. 3 »
- Jolie édition imprimée en caractères élzéviriens.*
- NOTICE SUR LES MANUSCRITS DES POÉSIES DE SAINT PAULIN DE NOLE**, suivie d'observations sur le texte, par Chatelain (E.), in-8°. 4 »
- VIRGILE AVANT L'ÉNÉIDE**, par Duchataux (V.), in-8°. 3 »
- LES PROLOGUES DE TÉRENCE**, par Fabia (Ph.), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, grand in-8°. 6 »
- ONOMASTICON TACITEUM**, par le même, gr. in-8° raisin. 15 »
- MANUEL D'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE**, à l'usage des Lycées et Collèges, par le même, in-18, relié toile anglaise, de 800 pages. 6 »
- CICÉRON JURISCONSULTE**, avec une Table des principaux passages relatifs au droit contenus dans les œuvres de Cicéron, par Gasquy, docteur ès lettres, in-8°. 5 »
- DE L'AUTHENTICITÉ DES ANNALES ET DES HISTOIRES DE TACITE**, par Hochart (P.), gr. in-8° raisin, contenant des photographies de cinq pages des mss. de Florence et 68 lettres de *Poggio Bracciolini*, avec un portrait de ce dernier. 8 »
- NOUVELLES CONSIDÉRATIONS AU SUJET DES ANNALES ET DES HISTOIRES DE TACITE**, par le même, gr. in-8° raisin, avec figures. 8 »
- HISTOIRE DE LA POÉSIE MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION DANS L'ANTIQUITÉ** (Monde oriental, monde classique, monde chrétien), par Loise (Ferdinand), membre des Académies royales de Belgique et d'Espagne, in-8°. 4 »

ESSAI SUR SUÉTONE, par Macé (Alcide), ancien membre de l'École française de Rome, professeur adjoint à l'Université de Rennes, in-8° cavalier. 12 50
Ouvrage recompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TIBULLI (Albii) libri quatuor. — LES ÉLÉGIES DE TIBULLE, LYGDOMOS ET SULPICIA, texte revu d'après les travaux de la philologie, avec une traduction littérale en vers et un commentaire critique et explicatif, par Martinon (Ph.), professeur au Lycée d'Alger, in-8° écu. Jolie édition, tirée sur papier de cuve, avec titre et couverture en couleurs, vignettes et lettres ornées. (Imprimé en caractères elzéviriens à 500 exemplaires, tous numérotés à la presse). 10 »

Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Jules Janin).

LES ÉLÉGIAQUES LATINS. — LES « AMOURS » D'OVIDE. — Traduction littérale en vers français avec un texte revu, un commentaire explicatif et archéologique, une notice et un index, par le même, in-8° sur papier de cuve, caractères elzéviriens. Tiré à 500 ex. numérotés, dont 300 seulement ont été mis dans le commerce. 10 »

LE GÉNIE LATIN. La Race, le Milieu, le Moment, les Genres, par Michaut (G.), professeur de littérature latine à l'Université de Fribourg (Suisse). In-16° 5

LE « PERVIGILIUM VENERIS » (La veillée de Vénus). Traduit par le même, in-16°. 1 »

HORACE. Étude psychologique et littéraire par Poiret (Jules), docteur es lettres, professeur honoraire au Lycée Charlemagne, in-18 jésus. 3 50

ESSAI SUR L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE A ROME PENDANT LA RÉPUBLIQUE, par le même. In-8°, avec un plan du Forum. 5 »

SCOLIASTES DE VIRGILE. Essai sur Servius et son commentaire sur Virgile, d'après les manuscrits de Paris et les publications les plus récentes, avec la liste et la description des manuscrits de Paris, l'indication des principaux manuscrits étrangers; la liste et l'appréciation des principales éditions, et un tableau général des scolies sur Virgile, par Thomas (Emile), professeur à la Faculté des Lettres de Lille, in-8°. 8 »

Ouvrage recommandé par M. le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques des Lycées et des Collèges

PÉTRONE. L'œuvre de la Société romaine et études diverses, par le même. 2° édition, revue et considérablement augmentée, in-16 écu. 3 50

MOEURS

L'OPINION SOUS OCTAVIEN. Recherches sur l'état des esprits à Rome de 711 à 724, par Ancy (Gabriel), professeur libre, br. in-8° 3 50

LES REPAS CHEZ LES ROMAINS, par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, in-8° 2 »

LA CORRUPTION ÉLECTORALE CHEZ LES ROMAINS, par le même, gr. in-18 jésus. 3 50

LA COIFFURE DES FEMMES CHEZ LES ROMAINS, par le même, gr. in-8° 2 »

LA POPULATION DANS L'ANTIQUITÉ A ROME ET CHEZ LES HÉBREUX, par Lefort (Joseph), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, in-8°. 1 »

LA VIE PRIVÉE DES ROMAINS, par J. Marquardt, traduit de l'allemand en français avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands, par Henry (Victor), chargé de cours à la Sorbonne, docteur en droit, lauréat de l'Institut, 2 vol. in-8° 22 »

N. B. — Ces volumes forment les tomes XIV et XV du *Manuel des Antiquités romaines*. Chacun de ces volumes se vend séparément : Le Tome XIV. 10 fr. Le Tome XV. 12 fr.

LA VIE PARLEMENTAIRE A ROME SOUS LA RÉPUBLIQUE. Essai de reconstruction des séances historiques du Sénat romain, par Mispoulet (J.-B.), docteur en droit, lauréat de l'Institut, secrétaire-rédacteur de la Chambre des Députés, in-8°, contenant 16 gravures dont 11 hors texte. 12 »

LA VIE PARLEMENTAIRE A ROME SOUS L'EMPIRE, par le même. (*Sous presse.*)

PHILOSOPHIE ET MORALE

LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE CHEZ LES ANCIENS, par Huit (Ch.), lauréat de l'Institut, in-8° raisin. 12 50

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

PENSÉES DE MARC-AURÈLE. Traduction nouvelle, par Michaut (G.), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), 2^e édition, in-16 écu. 3 50

TRAVAUX PUBLICS

DU DESSÈCHEMENT DU LAC FUCIN. Notice historique par Geffroy (A.), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française de Rome, in-8°. 2 »

ORIGINES DU CHRISTIANISME

APOLOGÉTIQUE

SAINT JUSTIN, PHILOSOPHE ET MARTYR. Étude critique sur l'Apologétique chrétienne, par Aubé, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée Condorcet, in-8°. 7 »

ARCHÉOLOGIE

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS. Catalogue des Sarcophages chrétiens de Rome, qui ne se trouvent point au Musée de Latran, par Grousset (René), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier. 3 50

ÉLÉMENTS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, par le chanoine Reusens (Edmond), professeur d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, membre effectif de la Commission royale des monuments en Belgique. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. 2 vol. gr. in-8° raisin, illustrés de 2 phototypies et de 1186 gravures. 24 »

MANUEL D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE à l'usage des séminaires et des établissements d'instruction, par le même, 4^e édition, gr. in-8°, illustré de 749 gravures. (*Sous presse.*) 10 »

CULTE

ORIGINES DU CULTE CHRÉTIEN. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne, par Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, 3^e édition, in-8°. 10 »

ÉGLISES

ÉGLISES SÉPARÉES.—AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES, par Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome. In-18. 3 50

ÉGLISES UNIES.—AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES, par le même. In-18. (*Sous presse.*)

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

ÉTUDE SUR LE « LIBER PONTIFICALIS », par Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, in-8° cavalier. 10 »

ÉTUDE SUR LES « GESTA MARTYRUM » ROMAINS, par Dufourcq (Albert), ancien membre de l'École Française de Rome et de l'École Normale Supérieure, maître de conférences à l'Université de Bordeaux, in-8° cavalier avec 6 grav. hors texte. 12 50

Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Bordin.)

LE MYSTÈRE DE SAINTE-BARBE, tragédie bretonne. Texte de 1557 publié avec traduction française. Introduction et Dictionnaire étymologique du breton moyen, par Ernault (Emile), professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, in-4°. 24 »

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Prix Volney).

- ETUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SAINT BASILE**, suivie de l'HEXAMERON traduit en français pour la première fois, par Fialon (Eug.), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, 2^e édit, in-8°. 7 »
(Ouvrage couronné par l'Académie française).
- SAINT ATHANASE**. Étude littéraire suivie de l'Apologie à l'Empereur Constance et de l'Apologie de sa fuite, traduites en français par le même, in-8°. 6 »
- REVUE CRITIQUE DE QUELQUES QUESTIONS HISTORIQUES SE RAPPORTANT A SAINT GREGOIRE DE NAZIANZE ET A SON SIECLE**, par l'abbé Montaut (L.), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, in-8°. 5 »
- MÉLANGES G.-B. DE ROSSI**. Recueil de travaux publiés par l'École française de Rome en l'honneur de M. le Commandeur de Rossi (Giov. Batt.), gr. in-8° et 5 planches. 15 »
- N. B.* — Ce volume sert d'annexe ou de supplément au Tome XII des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*.
- MARTYROLOGIUM HIERONYMIANUM** ad fidem codicum, adjectis prolegomenis, editum Rossi (Giov. Batt. de) et Duchesne (L.), in 1^o. sur 3 colonnes. 40 »
 Extrait des *Acta Sanctorum*. Nov. T. XI.
- LA PASSION SAINTE-CATHERINE**, poème du XIII^e siècle, en dialecte poitevin par Aumeric, moine de St-Michel de l'Herm en Poitou, publié pour la première fois d'après le mss. de la Bibliothèque de Tours, par Talbert, docteur ès lettres, professeur honoraire au Prytanée de la Flèche, in-4°. 2 50
- L'APOLLINARISME**. Étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IV^e siècle, par Voisin (Guillaume), licencié en théologie, in-8°. 6 »

ÉTUDES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT

- L'APOCALYPSE ET SON INTERPRÉTATION HISTORIQUE**, par Chauffard (A.), ancien magistrat :
- 1^o L'Apocalypse et son interprétation historique, 2 vol.
 2^o La Révélation de saint Jean, son plan organique, impliquant, d'accord avec l'Ancien Testament et les Prophètes, le prochain grand règne de l'Eglise. Exposé et application d'une nouvelle méthode herméneutique s'y adaptant. 1 vol.
 3^o Double tableau synoptique du plan apocalyptique eu égard à sa division en deux parties, précédé de nouvelles explications sur les difficultés inhérentes à ce plan. 1 br.
 Prix des trois parties: 3 vol. et 1 br. in-12. 13 »
- PROPHÉTIES ANCIENNES ET MODERNES** et considérations historiques et philosophiques sur la France et son prochain relèvement, concordance générale de ces prophéties avec les oracles sacrés et les révélations de la Sainte-Vierge, par le même, in-16. 4 »
- EXPLICATION DE L'APOCALYPSE**, par l'abbé d'Étémare, in-18 Jésus. 4 »
- PRINCIPES POUR L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE**, et recueil de divers écrits sur le même sujet, par le même, in-18 Jésus. 3 »
- HISTOIRE DE LA RELIGION** représentée dans l'Écriture Sainte sous divers symboles, par le même, 2 vol. in-8°. 10 »
- ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE** par Hochart (P.), gr. in-8° avec fig. 8 »

HISTOIRE

- LES ORIGINES CHRÉTIENNES**. Leçons d'Histoire ecclésiastique, professées à l'École de Théologie de Paris, par Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome. Nouvelle édition entièrement revue par l'auteur. 2 vol. in-8°₂ (*En réimpression*).

PAPAUTÉ

- LE « LIBER PONTIFICALIS ».** Texte, introduction et commentaire, par Mgr Duchesne (L.), membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, 2 vol. gr. in-4° raisin, avec fac-similé en héliogravure et un plan de l'ancienne basilique de Rome (*Epuise*). Net. 200 »
- LES PREMIERS TEMPS DE L'ÉTAT PONTIFICAL (754-1073),** par le même, 2^e édit., in-18 (*Sous presse*). 3 50

PHILOSOPHIE

- HISTOIRE DES THÉORIES ET DES IDÉES MORALES DANS L'ANTIQUITÉ,** par Denis (J.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Caen. 2^e édit., 2 vol. in-8°. 10 »
- Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*
- DE LA PHILOSOPHIE D'ORIGÈNE,** par le même, gr. in-8° raisin. 10 »
- Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*
- SANCTI AUGUSTINI PHILOSOPHIA,** Andréa Martin, congregationis Oratorii N. D. Jesu-Christi presbytero, collectore. Novam hanc editionem recognovit atque in pluribus emendavit Fabre d'Envieu (J.), in-8°. 5 »
- SOLIS INTELLIGENTIÆ LUMEN,** infideliensium seu immediatum Dei, ut entis, summi internum magisterium, per E. Juvenalem annaniensem, ord. capucini-
norum quondam ss. Theol. lectorem. Editio altera, contractor, cui præfationem adjecit J. Fabre d'Envieu, in-8°. 3 »

GALLO-ROMAINS

ARCHÉOLOGIE

- APERÇU HISTORIQUE SUR LES EMBOUCHURES DU RHONE.** Travaux anciens et modernes. Fosses mariennes, canal du Bas-Rhône, par Desjardins (Ernest), membre de l'Institut, gr. in-4°. 15 »
- LES MILLIAIRES DE RENNES,** par Decombe (L.), directeur-conservateur du musée archéologique de Rennes, Bézier (T.), directeur-conservateur du Musée géologique de Rennes, et le capitaine Espérandieu (Emile J.), correspondant du ministère de l'Instruction publique, gr. in-8° avec planches noires et coloriées. 4 »
- ÉPIGRAPHIE ROMAINE DU POITOU ET DE LA SAINTONGE,** par le capitaine Espérandieu (Emile), correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre de la Société française d'archéologie, etc., 2 vol. in-8° dont un de planches (sur Hollande). 15 »
- INSCRIPTIONS DE LA CITÉ DES LEMOVIGES,** par le même, gr. in-8° raisin, avec de très nombreuses figures dans le texte. 10 »
- INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LECTOURE,** par le même, gr. in-8° avec fig. 5 »

Ouvrages de GILLES (Isidore).

- LES FOSSES MARIENNES ET LE CANAL SAINT-LOUIS,** in-8° avec une carte. 1 50
- CAMPAGNE DE MARIUS DANS LES GAULES,** gr. in-8° avec carte, 3 photographies et 3 gravures sur bois. 10 »
- MARIUS ET JULES CÉSAR, LEURS MONUMENTS DANS LES GAULES,** in-4° avec 13 pl. photographiques et lithographiques. 10 »
- ANNIBAL ET P. C. SCIPION.** Passage du Rhône. 2 »
- MONUMENTS TRIOMPHAUX DANS LES GAULES.** Précis historique et chronologique. 12 »
- ENCORE LES FOSSES MARIENNES.** Réponse au mémoire de M. Durès sur cette question, in-8°. 2 »
- MARSEILLE XLIX ANS AV. J.-C.** Siège de Jules César, gr. in-8°. 2 50
- ARLES CELTIQUE, ROMAINE ET CHRÉTIENNE.** Guide du touriste, in-12. 0 50

| | |
|---|------|
| LES SALIENS AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE, Velaux, sainte Eutropie et les deux statues de la Roque Pertuse, in-8°. | 2 » |
| ROQUEFAVOUR, Ventabre, Le Castellas Même. | 0 50 |
| MARSEILLE DEPUIS 3000 ANS, in-12. | 0 70 |
| LES VOIES ROMAINES ET MASSILIENNES dans le département des Bouches-du-Rhône, gr. in-8° avec planches. | 3 » |
| LE DEUXIÈME TROPHÉE DE MARIUS A POURRIÈRES. | 2 » |
| SAINTE-GENS. — Premier supplément aux <i>Voies romaines</i> , gr. in-8°. | 1 50 |
| RÉPONSE A M. C. JULLIAN. — Deuxième supplément aux <i>Voies romaines</i> , gr. in-8°. | 1 50 |
| TARASCON DE PROVENCE, in-8°. | 2 50 |
| LE PAYS D'ARLES ET SES TROIS TRIBUS SALIENNES : les Avatiques, les Désuviates et les Anatiles, 3 vol. in-8° avec gravures. | 8 » |
| <i>(on vend séparément) : tome I, 3 fr. — tome II, 3 fr. — tome III, 2 fr.</i> | |
| FONTVIELLE. — Troisième supplément aux <i>Voies romaines</i> , in-8°. | 1 » |
| LA VILLE DES BAUX, celtique, romaine et moderne. | 1 50 |
| GLANUM, SAINT-RÉMY DE PROVENCE, sans gravures. | 2 50 |
| GLANUM, illustré (<i>Epuisé</i>). | 10 » |
| QUELQUES MOTS SUR LE THÉÂTRE ANTIQUE D'ORANGE (Vaucluse), par, Wescher (Charles), professeur d'archéologie à la Bibliothèque Nationale in-8°. | 1 » |

CULTE

| | |
|--|------|
| FASTES ÉPISCOPAUX DE L'ANCIENNE GAULE, par Mgr Duchesne (L.), membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, 3 vol. gr. in-8° raisin. | |
| TOME I. — Provinces du Sud-Est, 1 vol. | 12 » |
| TOME II. — Aquitaine et Lyonnaise, 1 vol. | 15 » |
| TOME III. — (<i>Sous presse.</i>) | |

| | |
|--|-----|
| LES ANCIENS CATALOGUES ÉPISCOPAUX DE LA PROVINCE DE TOURS, par le même, gr. in-8°. | 5 » |
|--|-----|

DROIT

| | |
|--|------|
| SIDOINE APOLLINAIRE. SES ŒUVRES (texte latin) publiées pour la première fois, dans l'ordre chronologique, d'après les mss de la Bibliothèque Nationale, accompagnées de notes des divers commentateurs précédées d'une Introduction contenant une étude sur Sidoine Apollinaire avec des dissertations sur sa langue, la chronologie de ses œuvres, les éditions et les mss, par Baret (Eugène), inspecteur général de l'instruction publique, gr. in-8° sur papier vélin. | 16 » |
| SUR QUELQUES LETTRES DE SIDOINE APOLLINAIRE : LE DROIT DANS LA GAULE ROMAINE AU V ^e SIÈCLE: la <i>compositio</i> , le colonat, le prêt d'argent, le mariage, le <i>comes civitatis</i> , par Esmein (A.), professeur à la Faculté de Droit de Paris. In-8°. | 1 50 |

FINANCES

| | |
|--|------|
| DES IMPOSITIONS DE LA GAULE DANS LES DERNIERS TEMPS DE L'EMPIRE ROMAIN, par le chevalier Baudi di Vesme, traduit de l'italien, par Laboulaye (Edouard), membre de l'Institut, in-8°. | 1 50 |
|--|------|

INSTITUTIONS

| | |
|---|------|
| RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES NOMS DE LIEUX HABITÉS EN FRANCE (période celtique et période romaine), par d'Arbois de Jubainville (H.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avec la collaboration de Dottin (G.), secrétaire de la rédaction de la <i>Revue Celtique</i> , gr. in-8° raisin. | 16 » |
|---|------|

MOYEN AGE**§ I. — Occident****ARCHÉOLOGIE**

ÉTUDES SUR LA SIGILLOGRAPHIE DES ROIS DE SICILE. Les Bulles d'or des Archives du Vatican, par Cadier (Léon), ancien membre de l'Ecole française de Rome, gr. in-8°, avec 3 pl. 2 50

MÉMOIRE SUR UNE MISSION AU MONT ATHOS, par Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, et Bayet (C.), recteur honoraire de l'Académie de Lille, directeur de l'enseignement primaire, suivi d'un *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique*, la représentation des Mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles, par Bayet (C.), gr. in-8°, avec 5 pl. en photogr. 8 »

RECUEIL GÉNÉRAL DES FORMULES USITÉES DANS L'EMPIRE DES FRANCS DU V^e AU X^e SIÈCLE, par Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, 3 vol. gr. in-8°. 45 »

ARCHITECTURE

ORIGINES FRANÇAISES DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN ITALIE, par Enlart (C.), ancien membre de l'Ecole française de Rome. In-8° cavalier, avec 131 fig. dans le texte et 31 pl. hors texte en phototypie. 20 »
Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Fould)

BEAUX-ARTS

L'ART DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE, par Bertaux (Emile), ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à l'Université de Lyon.

Tome 1^{er} : De la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou (1270), in-4° raisin, avec environ 30 pl. hors texte dont une grand-aigle, et de très nombreuses fig., d'après les photographies et les dessins de l'auteur. (*Sous presse*).

LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE. Recueil de documents inédits tirés des Archives et des Bibliothèques romaines, par Müntz (Eugène), ancien membre de l'Ecole française de Rome, membre de l'Institut, 3 vol. gr. in-8°, avec 4 pl. en héliogravure. 50 »

1^{re} Partie. Martin V à Pie II (1417-1464). Ce vol. est épuisé et ne se vend qu'avec les deux autres.

2^e Partie. Paul II (1464-1471). Ce vol. se vend séparément. 15 »

3^e Partie. Sixte IV à Léon X (1471-1521), 1^{re} section. Ce vol. se vend séparément. 15 »

COMMERCE

LE COMMERCE ET LES MARCHANDS DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE AU XIV^e SIÈCLE. par Yver (Georges), ancien membre de l'Ecole française de Rome, in-8° cavalier. (*Sous presse*.)

DRIT COUTUMIER (Voir page 63)

DRIT

HISTOIRE DU CONTRAT D'ASSURANCE AU MOYEN AGE, par Bensa, professeur à l'Université et à l'Ecole supérieure de Commerce de Gènes. Ouvrage traduit de l'italien, par Valéry (Jules), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, avocat à la Cour d'Appel, avec une Introduction par Lefort (Joseph), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, gr. in-8° 3 50

DE LA VALIDITÉ D'UNE CONVENTION MATRIMONIALE RESTRICTIVE DE L'HYPOTHÈQUE LÉGALE SOUS LE RÉGIME FÉODAL, par Boyer, juge d'instruction, gr. in-8°. 1 »

LE DROIT CIVIL DANS LES PROVINCES ANGLO-NORMANDES AU XII^e SIÈCLE, par Caillemer (E.), doyen de la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 4 »

- L'ACCEPTATION DE L'ENQUÊTE DANS LA PROCÉDURE CRIMINELLE AU MOYEN AGE**, par Esmein (A.), professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris, in-8°. 1 25
- ÉTUDE SUR LE TITRE « DE MIGRANTIBUS » DE LA LOI SALIQUE**, par Fustel de Coulanges, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, gr. in-8°. 2 »
- ÉTUDE SUR LA CONDITION DES LÉPREUX AU MOYEN AGE**, notamment d'après la Coutume de Normandie, par Guillaouard (L.), doyen de la Faculté de droit de Caen, in-8°. 2 50
- DE L'ENQUÊTE FRANQUE ET DES ORIGINES DU JURY**, par Hettier (Ch.), docteur en droit, in-8°. 1 »
- EXPLICATION DES GLOSES MALBERGIQUES CONTENUES DANS LA LOI SALIQUE**, par Lizeray (Henri), 1^{er} fascicule, in-8°. 1 »
- CONSEIL DE PIERRE DE FONTAINES ou TRAITÉ DE L'ANCIENNE JURISPRUDENCE FRANÇAISE**. Nouvelle édition, publiée d'après un mss. du XIII^e siècle, avec notes explicatives du texte et des variantes, par Marnier (A. J.), in-8°. 5 »
- DE LA CONDITION DES ENFANTS NÉS HORS MARIAGE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE**, par Morillot (L.), in-8°. 1 50
- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE, LES LOIS ET LES INSTITUTIONS DE L'ÉPOQUE MEROVINGIENNE**, par Pétigny, membre de l'Institut, 3 vol. in-8°. 18 »
- RECHERCHES SUR LE DUEL JUDICIAIRE ET LA DOCTRINE ECCLÉSIASTIQUE**, par Saplayrolles (A.), avocat, in-8°. 4 »
- ESSAI HISTORIQUE SUR LA LÉGISLATION D'ANGLETERRE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'AU XII^e SIÈCLE**, par Zézas (Spiridion G.), docteur en droit, in-8°. 5 »

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

- HISTOIRE DE L'ABBAYE D'AURILLAC**, précédée de la Vie de saint Géraud, son fondateur, (894-1789), suivie de notes et pièces justificatives, par Mgr Bouange (G.-M.-F.), évêque de Langres, prélat de la maison de Sa Sainteté. 2 vol, in-8°. 10 »
- SAINTE AUSTINDE**, archevêque d'Auch (1000-1068) et la Gascogne au XI^e siècle, par l'abbé Breuils (A.), membre de la Société historique de Gascogne, gr. in-8° avec 10 photogr. hors texte. 12 »
- RECHERCHES SUR LES COLLIBERTS**, par Guillaouard, président de la Société des Antiquaires de Normandie, professeur à la Faculté de Droit de Caen, in-12. 3 »

(Mémoire couronné par l'Institut.)

- ESSAI SUR LA VIE ET LES OUVRAGES D'ALCUIN** par l'abbé Hamelin, docteur ès lettres, in-8°. 4 »

HISTOIRE

- HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE**, par d'Arbois de Jubainville (H.), membre de l'Institut, 6 tomes en 7 vol. in-8°. *Epuisé.* 60 »
Les tomes V et VI se vendent encore ensemble. 20 »
- CATALOGUES D'ACTES DES COMTES DE BRIENNE (950-1350)** par le même, gr. in-8°. 3 50
- HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE**, reine de France, par Berger (Elie), ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur de paléographie à l'Ecole des Chartres, in-8° cavalier. 12 »
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Premier grand prix Gobert).
- SAINTE LOUIS ET INNOCENT IV**. Etude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, par le même.
 Edition gr. in-4° raisin. 18 »
 Edition gr. in-8° raisin. 12 »
- BULLES ORIGINALES DU XIII^e SIÈCLE CONSERVÉES DANS LES ARCHIVES DE NAVARRE**, par Cadier (Léon), ancien membre de l'Ecole française de Rome, in-8° cavalier. 2 50

- LA QUERELLE DES INVESTITURES DANS LES DIOCÈSES DE LIÈGE ET DE CAMBRAI**, par Cauchie (A.), docteur ès sciences morales et politiques.
 1^e Partie : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1091), gr. in-8°. 3 50
 2^e Partie : Le schisme (1092-1107). Gr. in-8°. 3 50
- DU ROLE HISTORIQUE DE BERTRAND DE BORN** (1175-1200), par Clédât (L.), doyen de la Faculté des lettres de Lyon, gr. in-8° cavalier. 4 »
- BEAUFORT ET SES SEIGNEURS**, par Cortet (Eugène), in-12. 2 »
- FRANCE ET GAULE**, par Cougny (E.), docteur ès lettres, inspecteur de l'Académie de Paris, in-8° 8 »
- INNOCENT VI ET BLANCHE DE BOURBON**. Lettres du Pape publiées d'après les Registres du Vatican, par Daumet (Georges), archiviste aux Archives Nationales, in-18. 4 »
- ÉTUDES SUR LA CHRONIQUE EN PROSE DE GUILLAUME LE BRETON**, par Delaborde (H. François), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier. 2 »
- JEAN DE SALISBURY**, par l'abbé Demimuid, docteur ès lettres, in-8°. 4 50
- ESSAI SUR LE CARACTÈRE DE LA LUTTE DE L'AQUITAINE ET DE L'AUSTRASIE SOUS LES MEROVINGIENS ET LES CARLOVINGIENS**, par Drapeyron (L.), docteur ès lettres, in-8°. 4 »
- LES CARLOVINGIENS EN LIMOUSIN**. Transmission des institutions féodales à la partie ouest du massif central, par le même, in-8°. 1 »
- ESSAI SUR LA SÉPARATION DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE AUX IX^e ET X^e SIÈCLES**, par le même, in-8°. 1 25
- LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES**. Etude sur les registres du roi Charles 1^{er} (1265-1286), par Durrieu (Paul), ancien membre de l'École française de Rome, attaché au Musée du Louvre, 2 vol. in-8° cavalier avec 5 pl. en héliogravure. 22 50
On vend séparément : Tome I : 8 fr. 50 ; Tome II : 14 fr.
- L'EMPIRE DES FRANCS DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À SON DÉMEMBREMENT**, par le général Favé, membre de l'Institut, gr. in-8°, raisin. 15 »
- COLLECTION DES PRINCIPAUX CARTULAIRES DU DIOCÈSE DE TROYES**, par l'abbé Lalore (Ch.), ancien professeur au grand séminaire de Troyes, 7 vol. in-8°. 74 »
On vend séparément : Tome I : Abbaye de St-Loup, 10 fr. — Tome II : Abbaye du Paraclet, 9 fr. — Tome III : Abbaye de Basse-Fontaine, Chartes de Beauvoir, 9 fr. — Tome IV : Abbaye de la Chapelle aux Planches, Chartes de Montiérender, 10 fr. — Tome V : Cartulaire de St-Pierre de Chartres, Chartes de la Collégiale de St-Urbain de Troyes, 12 fr. — Tome VI : Cartulaire de Moutier-la-Celle, 12 fr. — Tome VII : Cartulaire de l'abbaye de Mortieramey, 12 fr.
- HISTOIRE DE FLORENCE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'À LA DOMINATION DES MEDICIS**, par Perrens (F.-T.), membre de l'Institut, 6 vol. in-8°. 45 »
 Chaque volume se vend séparément : 7 50
Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (Prix Jean Reynaud).
- HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE DE LA RACE CAPÉTIENNE**, avec des documents inédits et des pièces justificatives, par Petit (Ernest), vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne, 7 vol. in-8° avec planches.
Ouvrage tiré à petit nombre. — Les tomes I, II et IV sont épuisés. Il nous reste quelques exemplaires des tomes III, V, VI et VII à 12 fr. net le volume.
- CHARTES, MANUSCRITS, AUTOGRAPHES. DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA BOURGOGNE** faisant partie d'une collection particulière, par le même, in-8°. 6 »
 Suite du même ouvrage, in-8°. 1 »
- LES SÉJOURS DE CHARLES V**, par le même (1364-1380), gr. in-8°. 5

- ÉTUDES SUR L'HISTOIRE, LES LOIS ET LES INSTITUTIONS DE L'ÉPOQUE MEROVINGIENNE**, par Petigny, membre de l'Institut, 3 vol. in-8°. 18 »
- HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE** depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements, par Poinsignon (Maurice), inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, docteur ès lettres, membre de plusieurs sociétés savantes. 2^e édition revue et augmentée, 3 vol. in-8°. 30 »
- LECTURES HISTORIQUES : HISTOIRE DE L'EUROPE DE 395 A 4270**, par Raffy (C.), professeur d'Histoire. Classe de Troisième, in-12. 3 »
- GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE 395 A 4610**, par le même, in-12. 3 »
- PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE 395 A 4610**, par le même, in-12 avec carte. 1 50
- SIMPLES RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, SUIVIS DE LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE**, avec cartes historiques et géographiques, par le même, in-12. 2 50
- ÉTUDE D'HISTOIRE RELIGIEUSE AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES. JOACHIM DE FLORE**, Jean de Parme et la doctrine de l'Évangile éternel, par Rousselot, ancien professeur au Lycée de Troyes, 2^e édition in-8°. 2 50
- SAINTE-PIERRE ORSÉOLO**, Doge de Venise puis bénédictin du monastère de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon (Conflent). Sa vie et son temps (928-987), par Tolra (H.), avocat, in-8° avec une héliogravure. 10 »

INSTITUTIONS

- ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DE SICILE SOUS CHARLES I^{er} ET CHARLES II D'ANJOU**, par Cadier (Léon), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cart. 8 »
- LE LIBER CENSUUM DE L'ÉGLISE ROMAINE**. Texte, introduction et notes par Fabre (Paul), ancien membre de l'École française de Rome, continué par Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome, membre de l'Institut, 2 vol. gr. in-4° raisin, d'environ 130 à 150 feuilles, à raison de soixante centimes par feuille de texte et de un franc par planche ou fac-similé.
- N. B. — L'ouvrage ne se vend que par souscription. Aucun fascicule n'est vendu séparément. Tout souscripteur s'engage à retirer les livraisons au fur et à mesure qu'elles paraissent et à en acquitter le montant.
- Les deux premiers fascicules ont paru. Prix. 23 10
Le 3^e fascicule est en préparation.
- ÉTUDE SUR LE « LIBER CENSUUM DE L'ÉGLISE ROMAINE »** par le même, in-8° cavalier. 7 »
- ESSAI SUR L'ORGANISATION ET LA JURIDICTION MUNICIPALES AU MOYEN AGE**. Etude spéciale de conflits de juridiction dans la région du Nord et de l'Est de la France, par Pauffin (H.), docteur en droit, in-8°. 7 50
- STATUTI DELLA CITTA DI ROMA DEL SECOLO XIV**, pubblicati dal prof. avv. Re (Cam.), in-4° cartonné. 20 »
- LE RÉGIME FÉODAL EN BOURGOGNE JUSQU'EN 1360**. Etude sur la Société et les Institutions d'une province française au Moyen Age, suivie de documents inédits tirés des archives des ducs de Bourgogne, par Seignobos (Ch.), ancien élève de l'École normale supérieure. 1 vol. in-8°. 7 50

LITTÉRATURE

- LES MANUSCRITS DE DANTE ET DE SES COMMENTATEURS**, traducteurs, biographes, etc., conservés dans les Bibliothèques de France. Essai d'un Catalogue raisonné, par Auvray (Lucien), ancien membre de l'École française de Rome, archiviste paléographe, in-8° cavalier. 6 »
- NOTICE SUR DIVERS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. RICHARD LE POITEVIN**, moine de Cluny, historien et poète, par Berger (Elie), ancien membre de l'École de Rome, professeur de paléographie à l'École des Chartres, in-8° cavalier avec une planche en héliogravure. 5 »

- HISTOIRE ABRÉGÉE DES PRINCIPALES LITTÉRATURES DE L'EUROPE ANCIENNE ET MODERNE**, avec tableaux et sommaire, par **Buron (L.-L.)**, professeur de Belles-Lettres, officier d'Académie, in-12. 3 50
Ouvrage couronné par la « Société pour l'Instruction élémentaire », recommandé pour les distributions de prix.
- LE MOYEN AGE D'APRÈS LES FABLIAUX. LE ROMAN DE TRUBERT**, par **Cougny (E.)**, docteur ès lettres, Inspecteur de l'Académie de Paris, in-8°. 1 »
- LE LIVRE DE LA « GENÈSE » DANS LA POÉSIE LATINE AU V^e SIÈCLE**, par **l'abbé Gamber (Stanislas)**, aumônier du Lycée de Marseille, docteur ès lettres, in-8°. 9 »
- DINO COMPAGNI**. Etude historique et littéraire sur l'époque de Dante, par **Hillebrand (K.)**, docteur ès lettres, in-8°. 5 »
- ORIGINES ET SOURCES DU ROMAN DE LA ROSE**, par **Langlois (Ernest)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, doyen de la Faculté des Lettres de Lille, in-8° cavalier. 5 »
- LE JEU DE ROBIN ET DE MARION**, par **Adam le Bossu**, trouvère artésien du XIII^e siècle, par le même, in-12 avec 10 pl. de musique. Imprimé à 500 ex. en caractères elzévirien, sur papier de luxe. 5 »
- DANTE ALIGHIERI, PÉTRARQUE, LETASSE, MACHIAVEL**. Etudes littéraires sur les grands classiques italiens. Introduction à la lecture de leurs œuvres par **Le Bourdelles (Raymond)**, substitut près le Tribunal de la Seine, in-18. 2 50
- HISTOIRE DE LA POÉSIE MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION** dans l'antiquité et chez les peuples modernes de race latine par **Loise (Ferdinand)**, membre des Académies royales de Belgique et d'Espagne.
Première partie : L'Antiquité (Monde oriental. — Monde classique. — Monde chrétien), in-8°. 4 »
Deuxième partie : La France depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, in-8°. 5 »
Troisième partie : L'Espagne (Sous presse).
Quatrième partie : L'Italie depuis les origines jusqu'à nos jours, in-8° 5 »
- AUCASSIN ET NICOLETTE**, chante-fable du XII^e siècle, mise en français moderne par **Michaut (Gustave)**, préface de **Bédier (Joseph)**, in-12. 2 50
- LE LIVRE DES MANIÈRES**, par **Etienne de Fougères**, évêque de Rennes (1168-1178), publié pour la première fois d'après le mss. de la Bibliothèque de Tours, par **Talbert (E.)**, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au Prytanée militaire de La Flèche, in-4°. 1 »
- NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ENTRÉE DE SPAGNE**, chanson de geste franco-italienne, par **Thomas (Ant.)**, ancien membre de l'Ecole française de Rome, docteur ès lettres, in-8° cavalier. 2 »
- FRANCESCO DE BARBERINO ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE EN ITALIE AU MOYEN AGE**, par le même, in-8° cavalier. 5 »

LITURGIE

- LA THÉORIE MUSICALE DU CHANT GRÉGORIEN**, par **Mgr Lootens (L.)**, évêque de Castabala, in-8° avec fig. 15 »

PALÉOGRAPHIE

- ÉLÉMENTS DE PALÉOGRAPHIE**, par le chanoine **Reusens**, professeur à l'Université catholique de Louvain, gr. in-8° avec de nombreux fac-similés dans le texte et 60 planches en phototypie hors texte. 25 »

PAPAUTÉ

- LE PAPEGÉLASE I^{er}** (492-496). Etude sur sa vie et ses écrits, par **l'abbé Roux**, professeur au Collège de Bazas, in-8°. 4 »

REGISTRES DES PAPES DU XIII^e SIÈCLE

- LES REGISTRES DE GRÉGOIRE IX** (1227-1241), publiés ou analysés d'après les mss. originaux du Vatican, par **Auvray (Lucien)**, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome.

Cet ouvrage comprendra environ 150 à 160 feuilles, formant 3 vol. gr. in-4° raisin sur 2 colonnes, et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles (*).

Les sept premiers fascicules ont paru. 70 50
Le huitième fascicule est sous presse.

LES REGISTRES D'INNOCENT IV (1243-1254), publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale par **Berger (Elie)**, ancien membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra de 270 à 300 feuilles environ, formant 4 vol. gr. in-4° raisin sur 2 colonnes et sera publié par livraisons de 20 à 25 feuilles (*).

Les trois premiers volumes ont paru. 115 50
Les tables formant un volume à part sont en cours de publication.

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Premier prix Gobert).

LES REGISTRES D'ALEXANDRE IV (1254-1261), publiés ou analysés d'après les mss. originaux des archives du Vatican, par **Bourel de la Roncière, de Loye et Coulon**, anciens membres de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 250 feuilles environ, formant 2 vol. in-4° raisin, sur 2 colonnes, et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles (*).

Les quatre premiers fascicules ont paru. 36 75
Le cinquième fascicule est en cours de publication.

LES REGISTRES D'URBAIN IV (1261-1264), publiés ou analysés d'après les mss. originaux des archives du Vatican, par **Guiraud (J.)**, ancien membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 160 à 180 feuilles environ, formant 3 vol. in-4° raisin, sur 2 colonnes, et sera publié par livraisons de 15 feuilles environ (*).

Le *Registre* dit *Caméral* (tome 1^{er} : 15 fr.) et les cinq premiers fascicules du *Registre ordinaire* ont paru. 61 80

Le sixième fascicule du *Registre ordinaire* est sous presse.

LES REGISTRES DE CLÉMENT IV (1265-1268), publiés ou analysés d'après les mss. originaux des archives du Vatican, avec appendice et introduction par **Jordan (Edouard)**, ancien membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 70 feuilles environ, formera un vol. in-4° raisin sur 2 colonnes et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles environ (*).

Les trois premiers fascicules ont paru. 25 80
Le quatrième fascicule est sous presse.

LES REGISTRES DE GRÉGOIRE X (1271-1276) et **LES REGISTRES DE JEAN XXI** (1276-1277), publiés ou analysés d'après les mss. originaux du Vatican, par **Guiraud (J.)** et **Cadier (L.)**, anciens membres de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 60 feuilles environ, formant un volume in-4° raisin, sur 2 colonnes et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles environ (*).

Les trois premiers fascicules ont paru. 26 10
Le quatrième fascicule est en cours de publication.

LES REGISTRES DE NICOLAS III (1277-1280), publiés ou analysés d'après les mss. originaux des archives du Vatican, par **Gay (Jules)**, ancien membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 60 feuilles environ formant 1 vol. gr. in-4 raisin, sur 2 colonnes.*

Le premier fascicule a paru. 8 40
Le deuxième fascicule est sous presse.

LES REGISTRES DE MARTIN IV (1281-1285), publiés ou analysés d'après les mss. originaux des archives du Vatican, par **Soehnée**, continués par **Puy-**

(*) *N. B.* — Cet ouvrage n'est vendu que par souscription. (Aucun fascicule n'est vendu séparément).

Au fur et à mesure de la publication des fascicules, tout souscripteur s'engage à les retirer et à en acquitter le montant.

Le prix de la souscription est établi à raison de soixante centimes par feuille, et de un franc pour chacune des planches qui pourraient être publiées hors texte.

baudet et achevés par **Deprez, Chalandon (F.)** et **Poupardin (R.)**, membres et anciens membres de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra environ 80 feuilles, formant 1 vol. gr. in-4° raisin, sur 2 colonnes (*).

Le premier fascicule a paru.

8 40

Le deuxième fascicule est sous presse.

LES REGISTRES D'HONORIUS IV (1285-1287), publiés ou analysés d'après le mss. original des archives du Vatican, par **Prou (Maurice)**, ancien membre de l'École française de Rome. Gr. in-4° raisin.

50 »

LES REGISTRES DE NICOLAS IV (1288-1292), publiés ou analysés par **Langlois (Ernest)**, ancien membre de l'École française de Rome, doyen de la Faculté des lettres de Lille.

Cet ouvrage comprendra environ 120 feuilles, formant 2 vol. gr. in-4° raisin, à 2 colonnes (*).

Les neuf premiers fascicules ont paru.

97 80

Le dixième et dernier fascicule devant contenir l'introduction, les errata et le titre, est en cours de publication.

LES REGISTRES DE BONIFACE VIII (1294-1303), publiés ou analysés par **Digard (Georges)**, **Faucon (Maurice)** et **Thomas (Antoine)**, anciens membres de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra environ 260 feuilles, formant 3 vol. gr. in-4° raisin à 2 colonnes (*).

Les fascicules 1, 2, 3, 5 et 6 ont paru.

54 »

Le fascicule 4 est sous presse.

LES REGISTRES DE BENOIT XI (1303-1304), publiés ou analysés d'après le mss. original des archives du Vatican, par **Grandjean (Ch.)**, ancien membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra 80 à 100 feuilles environ, formant 1 volume gr. in-4° raisin à 2 colonnes, publié par livraisons de 15 à 20 feuilles (*).

Les quatre premiers fascicules ont paru.

43 80

Le cinquième et dernier fascicule est sous presse.

LETTRES DES PAPES D'AVIGNON

se rapportant à la France

JEAN XXII (1316-1334). Lettres secrètes et curiales, relatives à la France, extraites des Registres du Vatican, par **Coulon (Auguste)**, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales.

Cet ouvrage comprendra 225 feuilles environ, formant 3 vol. gr. in-4° raisin à 2 colonnes (*).

Les trois premiers fascicules ont paru.

38 55

Le quatrième fascicule est sous presse.

BENOIT XII (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par **Dau-met (Georges)**, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales.

Cet ouvrage comprendra 50 feuilles environ, formant 1 vol. gr. in-4° raisin à 2 colonnes (*).

Le premier fascicule a paru.

9 30

Le deuxième est sous presse.

CLÉMENT VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par **Déprez (Eugène)**, archiviste paléographe, membre de l'École française de Rome.

Cet ouvrage comprendra environ 225 feuilles, formant 4 vol. gr. in-4° raisin à 2 colonnes. (*)

Le premier fascicule a paru.

16 80

Le deuxième est sous presse.

(*) *N. B.* — Cet ouvrage n'est vendu que par souscription (Aucun fascicule ne sera vendu séparément).

Au fur et à mesure de la publication des fascicules, tout souscripteur s'engage à les retirer et à en acquitter le montant.

Le prix de la souscription est établi à raison de soixante centimes par feuille et de un franc pour chacune des planches qui pourraient être publiées hors texte.

INNOCENT VI (1352-1362). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par **Déprez (Eugène)**. (*)

En préparation.

URBAIN V (1362-1370). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par **Lecacheux**, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales. (*)

Le premier fascicule a paru.

12 »

GRÉGOIRE XI (1370-1378). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican, par **Mirot (Léon)**, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales. (*)

En préparation.

INNOCENT VI ET BLANCHE DE BOURBON. Lettres du pape publiées d'après les registres du Vatican, par **Daumet (Georges)**, archiviste aux Archives nationales, in-18. 4 »

LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE AU XIV^e SIÈCLE, par de **Loye (Joseph)**, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste du département des Basses-Pyrénées. 1^{re} partie: Inventaire, in-8^o cavalier. 8 »

LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE CENT ANS : LA PAPAUTÉ, LA FRANCE ET L'ANGLETERRE (1328-1342), par **Déprez (Eugène)**, membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, in-8^o cav. 12 50

LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des Archives vaticanes, par **Faucon (Maurice)**, ancien membre de l'École française de Rome, 2 vol. in-8^o cavalier avec une pl. en héliogravure. 15 50
On vend séparément : Tome I : 8 fr. 50 ; Tome II : 7 fr.

DE CODICIBUS MSS. GRÆCIS PII II IN BIBLIOTHECA ALEXANDRINA VATICANA schedas excussit **Duchesne (L.)**, gallice in Urbe scholæ olim socius. 1 50

L'ÉTAT PONTIFICAL APRÈS LE GRAND SCHISME. Étude de géographie politique, par **Guiraud (J.)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, in-8^o cavalier, avec 3 cartes en couleurs. 14 »

LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN AU XV^e SIÈCLE, d'après des documents inédits. Contributions pour servir à l'histoire de l'humanisme, par **Müntz (Eugène)**, membre de l'Institut, et **Fabre (P.)**, anciens membres de l'École française de Rome, in-8^o cavalièr. 12 50

LA COUR DE ROME ET L'ESPRIT DE RÉFORME AVANT LUTHER, par **Rocquain (Félix)**, membre de l'Institut. 3 vol, gr. in-8^o raisin. 34 »

On vend séparément :

TOME I^{er} : La théocratie. Apogée du pouvoir pontifical (1049-1216). 10 »

TOME II. : Lutte contre la papauté. Affaiblissement et décadence du pouvoir pontifical (1216-1380). 12 »

TOME III. : Les Conciles généraux et les approches de la Réforme (1380-1484). 12 »

PHILOGIE

MARCELLUS DE BORDEAUX ET LA SYNTAXE FRANÇAISE (350-410), par **Chabert (Samuel)**, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, in-8^o. 3 50

DU DIALECTE BLAISOIS ET DE SA CONFORMITÉ AVEC L'ANCIENNE LANGUE ET L'ANCIENNE PRONONCIATION FRANÇAISE, par **Talbert (E.)**, docteur ès lettres, professeur honoraire du Prytanée militaire de la Flèche, gr. in-8^o cav. 7 50

(*) *N. B.* — Cet ouvrage n'est vendu que par souscription. (Aucun fascicule ne sera vendu séparément).

Au fur et à mesure de la publication des fascicules, tout souscripteur s'engage à les retirer et à en acquitter le montant.

Le prix de la souscription est établi à raison de soixante centimes par feuille et de un franc pour chaque une des planches qui pourraient être publiées hors texte.

PHILOSOPHIE

- ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DE DUNS SCOT, par Pluzanski (E.), docteur
 ès lettres, professeur agrégé de philosophie au Lycée de Troyes, in-8° 5 »
- ÉTUDES SUR LA PHILOSOPHIE DU MOYEN AGE, par Rousselot (X.), ancien
 professeur de philosophie au Lycée de Troyes, 3 vol. in-8°. 8 »

PSYCHOLOGIE

- DE LA PSYCHOLOGIE DE SAINT AUGUSTIN, par Ferraz, doyen honoraire de
 la Faculté des Lettres de Lyon. 2^e édition, in-8°. 7 »
- Ouvrage couronné par l'Académie française.*

MOYEN AGE

§ II. Orient

ADMINISTRATION

- ÉTUDES SUR L'ADMINISTRATION BYZANTINE DANS L'EXARCHAT DE
 RAVENNE (568-751), par Diehl (Ch.), ancien membre des Ecoles françaises
 de Rome et d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, in-8°
 cavalier. *Epuisé.* Net. 15 »
- DE L'AUTORITÉ IMPÉRIALE EN MATIÈRE RELIGIEUSE A BYZANCE, par
 Gasquet (Am.), recteur de l'Académie de Nancy, gr. in-8° 4 50
- LE LIVRE DU PRÉFET. Edit de l'Empereur Léon VI le Sage sur les corps de
 métiers de Constantinople vers 900, par Nicole (Jules), professeur à
 l'Université de Genève, in-8°. 0 75

ARCHÉOLOGIE

- RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PEINTURE ET DE LA
 SCULPTURE CHRETIENNES EN ORIENT, avant la querelle des Iconoclastes,
 par Bayet, directeur de l'enseignement primaire, in-8° cavalier. 4 50
- L'ÉGLISE ET LES MOSAIQUES DU COUVENT DE SAINT-LUC EN PHOCIDE.
 Etudes d'Archéologie Byzantine par Diehl (Ch.), ancien membre des Ecoles
 françaises de Rome et d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de
 Paris, in-8° cavalier avec 7 bois dans le texte et une pl. hors texte 3 50
- MÉMOIRE SUR UNE MISSION AU MONT ATHOS, par Mgr Duchesne, directeur
 de l'Ecole française de Rome, et Bayet, directeur de l'enseignement
 primaire. Suivi d'un MÉMOIRE SUR UN AMBON CONSERVÉ A SALONIQUE,
 la représentation des Mages en Orient et en Occident durant les premiers
 siècles, par Bayet, directeur de l'enseignement primaire, gr. in-8° avec 5 pl.
 en photogr. 8 »
- UN PRÉTENDU TOMBEAU DE SAINT LUC A ÉPHÈSE RESTITUÉ A LA
 MÉMOIRE DE SAINT ANTIPAS, par Dutau (A.), gr. in-8° avec 2 pl. 2 »
- INSCRIPTIONS BYZANTINES DE MISTRA, par Millet (Gabriel), membre de
 l'Ecole française d'Athènes. Première partie: textes, gr. in-8° avec 11 pl.
 hors texte en phototypie. 4 »

DROIT

- LES SOURCES DES INSTITUTES DE JUSTINIEN, par Appleton (C.), professeur
 à la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 2 »
- LES INSTITUTES DE JUSTINIEN, par Etienne, 2 vol. 10 »
- PARAPHRASE GRECQUE DES INSTITUTES DE JUSTINIEN, par le professeur
 Théophile. Traduction française, précédée d'une Introduction et de divers
 travaux critiques, accompagnée de notes juridiques et philologiques
 conférées avec les Notes de Gaius, les Règles d'Ulpien, les Sentences de
 Paul, le Digeste et le Code, l'*Ecloga* des Basiliques, de Lowen Klan, et le
 manuel d'Harménopoule, et suivi de la traduction des fragments de
 Théophile et d'un appendice philologique, par Frégier (J.-C.), in-8° 3 »

ENSEIGNEMENT

LES ÉCOLES D'ANTIOCHE. Essai sur le savoir et l'enseignement en Orient au iv^e siècle après J.-C., par Harrent (A.), in-18. 3 50

ÉGLISES

AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES. ÉGLISES SÉPARÉES, par Mgr Duchesne, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, in-18. 3 50

CHRONIQUE DE MATHIEU D'ÉDESSE, continuée par Grégoire le Prêtre, traduite en français pour la première fois et accompagnée de notes historiques et géographiques, par Dulaurier (Ed.), membre de l'Institut, in-8° 3 »

HISTOIRE

L'ILE DE RHODES, par Biliotti (Edouard) et l'abbé Cottret, gr. in-8° (imprimé à Rhodes), avec planches et inscriptions. 15 »

Le même ouvrage, texte grec moderne, 2 tomes en 6 parties, gr. in-8°. 18 »

CHARTES DE TERRE SAINTE PROVENANT DE L'ABBAYE DE N.-D. DE JOSAPHAT, par Delaborde (H. François), ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier avec 2 pl. en héliogravure. 5 »

LES ARCHIVES, LA BIBLIOTHÈQUE ET LE TRÉSOR DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM A MALTE, par Delaville le Roulx (Joseph), ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, in-8° cavalier. 8 »

LA FRANCE EN ORIENT AU XIV^e SIÈCLE. Expéditions du maréchal de Boucicaut, par le même, 2 vol. gr. in-8° cavalier. 25 »

L'EMPEREUR HÉRACLIUS ET L'EMPIRE BYZANTIN AU VII^e SIÈCLE, par Drapeyron (Ludovic), docteur ès lettres, professeur agrégé d'histoire au Lycée Charlemagne, in-8°. 8 »

UNE BIOGRAPHIE INÉDITE DE BARDESANE L'ASTROLOGUE, tirée de l'Histoire de Michel le Grand, patriarche d'Antioche, par Nau (F.), membre de la Société asiatique, professeur à l'Institut catholique de Paris, in-8°. 1 »

DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DOMINATION VENITIENNE EN CRETE DE 1380 A 1485, tirés des Archives de Venise, publiés ou analysés par Noiret (Hippolyte), ancien membre de l'École française de Rome, gr. in-8° cavalier avec une carte de l'île de Crète, une liste des ducs, etc. 15 »

LETTRES INÉDITES DE MICHEL APOSTOLIS, publiées d'après les manuscrits du Vatican, avec des Opuscules inédits du même auteur, une introduction et des notes, par le même, in-8° cavalier avec une pl. en héliogravure. 7 »

LITTÉRATURE

LES AMOURS ET LES AVENTURES DU JEUNE ONS-OL OUDJOUÏ (les délices du monde) ET DE LA FILLE DU VIZIR EL-OUARD-FI-L-AKMAN (le bouton de rose). Conte des *Mille et une nuits*, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par Rat (G.), membre de la Société asiatique de Paris, in-8°. 1 50

LINGUISTIQUE

ÉTUDE DU DIALECTE CHYPRIOTE MODERNE ET MÉDIÉVAL, par Beaudoin (Mondry), ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, in-8° cavalier. 5 »

MOËURS

LA VIE BYZANTINE AU VI^e SIÈCLE, par Marrast (Augustin). Préface et commentaires par Planté (Adrien), ancien magistrat, gr. in-8°. 8 »

PHILOSOPHIE

DE LA LIBERTÉ ET DU HASARD. ESSAI SUR ALEXANDRE D'APHRODISIAS, suivi du Traité du destin et du libre pouvoir aux empereurs, par Nourrisson, membre de l'Institut, gr. in-8°. 6 »

VOYAGES ET ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES

S. SILVIÆ AQUITANÆ PEREGRINATIO AD LOCA SANCTA. 385-388. *Editio altera, notis curis emendata.* Gamurrini (L. F.), Romæ, in-4°. 5 »

ÉTUDE SUR SMYRNE, par **Iconomos (Constantin)**, traduite du grec par **Slaars (Bonaventure F.)** et enrichie par le traducteur d'un appendice et de notes nombreuses, étendues et variées qui la complètent; ou **Smyrne**, ses origines les plus reculées, ses diverses situations, son fleuve **Mèlès**, ses monuments anciens, ses ruines sur le **Pagus**, ses médailles, son histoire, ses tremblements de terre, ses environs, etc., gr. in-8° imprimé à **Smyrne**. 8 »

TEMPS MODERNES

ADMINISTRATION

LES ÉTATS PROVINCIAUX SOUS LOUIS XIV, par **Gruu (Alph.)**, 2^e édition in-12. 1 »

FRANÇOIS BOSQUET INTENDANT DE GUYENNE ET DE LANGUEDOC. Étude sur une administration civile et ecclésiastique du xvii^e siècle, par l'abbé **Henry**, docteur en théologie, membre de la Société d'archéologie de MontPELLIER, etc. Gr. in-8° raisin. 7 50

ARCHÉOLOGIE

LE TRÉSOR DE CLAIRVAUX DU XII^e AU XVIII^e SIÈCLE, par l'abbé **Ch. Lalore**, ancien professeur au Grand Séminaire de Troyes, in-8°. 8 »

LES TOMBEAUX DES RICHELIEU A LA SORBONNE, par **Fontaine de Resbecq (de)**. Gr. in-8°. 2 »

ARCHIVES

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790. ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE, par **Arbois de Jubainville (d')**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Gr. in-4°. 5 »

ARTS

LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLES.

Recueil de documents inédits tirés des Archives et des bibliothèques romaines, par **Müntz (Engène)**, ancien membre de l'École française de Rome, membre de l'Institut. 3 vol. gr. in-8 avec 4 pl. en héliogr. 50 »

1^{re} Partie : **Martin V à Pie II (1417-1464)**. (*Epuisé.*) Ce volume ne se vend qu'avec les deux autres.

2^e Partie : **Paul II (1464-1471)**. Ce volume se vend séparément. 15 »

3^e Partie : **Sixte IV à Léon X (1471-1521)**. 1^{re} Section. Ce volume se vend séparément. 15 »

BIOGRAPHIES

ANTOINE DE GOVEA (1505-1566), fut-il conseiller au Parlement de Grenoble? par **Caillemer (E.)**, doyen de la Faculté de droit de Lyon, correspondant de l'Institut de France, in-8°. 1 »

ÉTUDE SUR MICHEL DE MARILLAC, par le même. 1 50

LETTRÉS DE DIVERS SAVANTS A L'ABBÉ CLAUDE NICAISE, publiées par le même, sous les auspices de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon, gr. in-8°. 10 »

ANTONINI GOVEANI JURISCONSULTI ad. DD. titulum ad senatus consultum Trebellianum commentariorum quæ supersunt juxta fidem gratianopolitani codicis nunc primum edita, publié par le même, in-8°. 2 »

ÉTUDE SUR DUGUET, suivie d'une correspondance inédite avec la duchesse d'Épernon, d'après le mss. conservé aux Archives de Troyes, par **Chetelat (Paul)**, in-8°. 6 50

MARC-ANTOINE MURET, un professeur français en Italie dans la seconde moitié du xvi^e siècle, par **Dejob (Ch.)**, docteur ès lettres, professeur adjoint à la Sorbonne, in-8°. 7 50

ANTOINE LOISEL. Notice biographique, par **Demasure**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, in-8°. 2 »

- GUILLAUME BARCLAY, JURISCONSULTE ÉCOSSAIS**, professeur à Pont-a-Mousson et à Angers (1546-1608), par Dubois (Ernest), ancien professeur à la Faculté de droit de Nancy, in-8° avec portrait. 2 »
- MICHEL DE L'HOPITAL AVANT SON ÉLÈVATION AU POSTE DE CHANCELIER DE FRANCE**, par Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la Cour de Cassation. Première partie : 1505-1558, in-8° avec 2 portraits. 6 »
Deuxième partie : 1555-1560, in-8° avec 2 portraits inédits, héliogr. Du-jardin. 6 »
- Ouvrage couronné par l'Institut. — Prix Bordin.*
- LETTRÉS DE LA MÈRE AGNÈS ARNAULD, ABBESSE DE PORT-ROYAL**, publiées sur les textes authentiques avec une introduction, par Faugère (Prosper). 14 »
- HISTOIRE DE MARIE STUART**, par Gauthier (Jules), 2^e édition revue, corrigée et considérablement augmentée, 2 vol., in-8°. 15 »
- Ouvrage couronné par l'Académie française. — Prix Bordin.*
- LES DERNIÈRES ANNÉES DU CARDINAL DE RETZ** (1655-1670). Etude historique et littéraire par Gazier (A.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, in-8°. 5 »
- DOMAT**, par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, in-8°. 1 »
- ÉTUDE SUR UN SUPPLÉMENT INÉDIT DES MÉMOIRES DE RICHELIEU**, manuscrit qui, sur la foi de Leop. Ranke, a passé pour les mémoires du père Joseph, par Parmentier, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. in-8°. 3 50
- JEAN DE MONTLUC, ÈVÊQUE DE VALENCE ET DE DIE**. Essai d'histoire littéraire par Reynaud (H.), docteur ès lettres, in-8°. 6 »
- OLIVIER MAILLARD**, sa prédication et son temps, par l'abbé Samouillan (A.), professeur à l'Institut catholique de Toulouse, in-8°. 7 »
- NICOLAS COEFFETEAU, DOMINICAIN, ÈVÊQUE DE MARSEILLE**, un des fondateurs de la prose française (1574-1623), par l'abbé Urbain (C.-H.), docteur ès lettres, ancien élève de l'École pratique des Hautes Etudes, in-8° avec un portrait. 5 »
- Ouvrage couronné par l'Académie française.*

COMMERCE

- MÉMOIRE SUR LE COMMERCE MARITIME DE ROUEN DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULES JUSQU'À LA FIN DU XVI^e SIÈCLE**, par Fréville (E. de), 2 vol. in-8°. 8 »
- HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET MARITIMES DE LA FRANCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES**, considérées dans leurs rapports avec la politique générale, par Ségur-Dupeyron (P. de), ancien consul de France. 3 vol. in-8°. 27 »
- N. B. — Les tomes II et III se vendent séparément chacun : 9 fr.*
- HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET MARITIMES DU RÈGNE DE LOUIS XIV**, considérées dans leurs rapports avec la politique générale, par le même, in-8°. 7 50

DROIT

- DROIT MUNICIPAL DANS LES TEMPS MODERNES** (xvi^e et xvii^e siècles), par Béchard, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, in-8°. 8 »
- UN LIBÉRAL AU XII^e SIÈCLE : CLAUDE JOLY**. (1607-1700) Etudes de droit public, par Brissaud, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 2 »
- LORD ERSKINE. ÉTUDE SUR LE BARREAU ANGLAIS À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE**, par Duméril (Henri), professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 5 »
- ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE EN FRANCE AVANT LE XVII^e SIÈCLE**, par Froment, docteur ès lettres, in-8°. 7 50
- DE JURE PRÆDÆ**. Le droit de prise, par Hugo Grotius. Texte latin publié d'après le manuscrit autographe, par Hamaker (G.). Gr. in-8°. 10 »
- Ouvrage entièrement inédit tiré à petit nombre.*

- PROCÈS DE JACQUES CŒUR**, argentier du roi Charles VII (1451), par **Joret-Desclosières**, avocat, in-8°. 0 50
- LE GRAND COUTUMIER DE FRANCE**, par **Laboulaye** (Edouard) et **Dareste** (Rodolphe), membres de l'Institut. Nouvelle édition. In-8°. 10 »
- ESSAI HISTORIQUE SUR L'ORGANISATION JUDICIAIRE ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII, par **Pardessus**, membre de l'Institut. Gr. in-8° 5 »
- LES JUGEMENTS DE METZ AU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE**, par **Prost** (Auguste). Gr. in-8° 2 »

FINANCES

- RECHERCHES HISTORIQUES SUR LE SYSTÈME DE LAW**, par **Levasseur** (E.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France. In-8°. (*Epuise*). *Net.* 6 »

HISTOIRE

- JOURNAL DE LA CAMPAGNE QUE LE GRAND-VIZIR ALI PACHA A FAITE EN 1745 POUR LA CONQUÊTE DE LA MOREE**, par **Brue** (Benjamin), interprète du roi de France près la Porte Ottomane, publié d'après le manuscrit autographe de l'auteur, par **Dumont** (Albert), membre de l'Institut. Joli vol. gr. in-18 jésus, imprimé en caractères elzéviens. 3 50
- LA VÉRITÉ SUR LA CONDAMNATION DU CHANCELIER BACON**, par **Camoïn** de Vence, ancien magistrat, gr. in-8°. 2 »
- LA FRONDE ANGEVINE**. Tableau de la vie municipale au xvii^e siècle, par **Debidour** (A.), inspecteur général de l'Université, in-8°. 6 »
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- LA LÉGENDE TRAGIQUE DE JORDANO BRUNO**. (Comment elle a été formée; son origine suspecte; son invraisemblance), par **Desdouits** (Th.), docteur ès lettres, professeur agrégé honoraire de l'Université, in-8°. 1 »
- LA CORVÉE DES GRANDS CHEMINS ET SA SUPPRESSION EN FRANCE ET SPÉCIALEMENT EN POITOU**, par **Ducrocq** (Th.), professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, doyen honoraire et ancien bâtonnier de Poitiers, gr. in-8°. 1 »
- LA MAGISTRATURE AU XVIII^e SIÈCLE. LA SÉNÉCHAUSSEE D'Auvergne ET LE SIÈGE PRESIDIAL DE RIOM AU XVIII^e SIÈCLE**. Etude historique (d'après les papiers et documents inédits de MM. Jacques de Chabrol, Guillaume-Michel de Chabrol et Gaspard-Claude-François de Chabrol, avocats du Roi et lieutenant général criminel au dit siège), par **Everat** (Ed.), docteur ès lettres, avocat à la Cour d'appel de Riom, in-8°. 8 »
- LE MARIAGE DE LOUIS D'ORLÉANS ET DE VALENTINE VISCONTI**. — La domination française dans le Milanais aux xiv^e et xv^e siècles. Rapports de deux missions en Italie de 1879-1880, par **Faucon** (Maurice), ancien membre de l'Ecole française de Rome, gr. in-8°. 2 50
- LA MORT DE LOUIS XIII**. Etude d'histoire médicale, par **Guillon** (P.), docteur de la Faculté de médecine de Paris, gr. in-8° contenant 10 pl. en phototypie et 3 gr. hors-texte d'après les originaux. 5 »
- LA CONSPIRATION DE CINQ-MARS (1642)**, d'après des documents inédits, par **d'Haucour** (Louis), sous-chef de bureau au Ministère de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur, in-16, cartonné. 1 50
- LE PARLEMENT DE TOULOUSE**, par **Lapierre** (Eugène), conservateur des Archives du Parlement de Toulouse, in-8°. 2 »
- RÉVOLTE DES CAMISARDS**, par **Legrelle**, docteur ès lettres. 2 50
- LA BRETAGNE ET LE DUC D'AIGUILLON (1753-1770)**, par **Marion** (Marcel), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, gr. in-8°. 10 »
Ouvrage couronné par l'Académie française. — Prix Thérouanne.
- TRAITÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES**, par **Moeller** (Jean), professeur d'histoire générale à l'Université catholique de Louvain, publié avec des additions, par le professeur **Moeller** (Charles), gr. in-8° raisin en 2 parties. 10 »

LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA (8 avril 1498-23 juillet 1500). Recherches dans les Archives italiennes, par **Pélissier (L. G.)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté de lettres de Montpellier, 2 vol. in-8° cavalier. 30 »

Ouvrage couronné par l'Institut. — 2^e prix Gobert.

LECTURES HISTORIQUES; HISTOIRE DE L'EUROPE, par **Raffy (C.)**, professeur d'histoire. 3 »

De 1270 à 1610 (classe de seconde), in-12. 3 »

De 1610 à 1789 (classe de rhétorique), in-12. 3 »

GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE 395 à 1610, par le même, in-12. 3 »

PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE 395 à 1610, par le même, in-12 avec cartes. 1 50

GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DES TEMPS MODERNES DE 1610 à 1875, par le même, in-12. 3 »

PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DES TEMPS MODERNES DE 1610 à 1875, par le même, in-12 avec carte. 2 »

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. Négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande, en 1705 et 1706, par **Reynald (H.)**, ancien doyen de la Faculté des lettres d'Aix, in-8°. 4 »

LES DROITS DE CHARLES-QUINT AU DUCHÉ DE BOURGOGNE. Un chapitre de l'histoire diplomatique du xvi^e siècle, par **Ridder (Alf. de)**, docteur en droit, docteur en sciences morales et historiques, attaché au ministère des affaires étrangères de Belgique, gr. in-8°. 2 50

LA COUR DE ROME ET L'ESPRIT DE RÉFORME AVANT LUTHER, par **Rocquain (Félix)**, membre de l'Institut, 3 vol. gr. in-8° raisin. 34 »

On vend séparément :

TOME I^{er}. — La théocratie. — Apogée du pouvoir pontifical (1049-1216) 10 »

TOME II. — Lutttes contre la papauté. — Affaiblissement et décadence du pouvoir pontifical (1216-1380) 12 »

TOME III. — Les Conciles généraux et les approches de la Réforme (1380-1484) 12 »

LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE APRÈS LA GUERRE DE SEPT ANS, fragments historiques, par **Ségur-Dupeyron**, ancien consul de France, in-8°. 4 »

Hollande

LES HOLLANDAIS AU BRÉSIL. Notice historique sur les Pays-Bas et le Brésil au xvii^e siècle, par **Netscher**, grand in-8° avec portraits, fac-simile et carte. 6 »

LITTÉRATURE

MALHERBE ET LA POÉSIE FRANÇAISE A LA FIN DU XVI^e SIÈCLE (1585-1600), par **Allais (G.)**, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, ancien élève de l'École normale supérieure, in-8°. 6 »

LE THÉÂTRE DE RACINE, par le même, in-8°. 1 »

LES DEUX ARTS POÉTIQUES DE BOILEAU ET D'HORACE, avec traduction en vers et en prose, par **Barbier (J. C.)**, premier président honoraire de la Cour de cassation, in-12. 3 »

LE SERMON AU XVIII^e SIÈCLE. Etude historique et critique sur la prédication en France de 1715 à 1789, par **Bernard (A.)**, docteur ès lettres, 1 vol. in-8°. 7 50

Ouvrage couronné par l'Académie française. — Prix Juteau-Ducigneaux.

LA FONTAINE ÉCONOMISTE, par **Boissonade**, professeur à la Faculté de droit de Paris, in-8°. 0 50

DE L'INFLUENCE DU CONCILE DE TRENTE SUR LA LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS CHEZ LES PEUPLES CATHOLIQUES. Essai d'introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV, par **Dejob (Ch.)**, docteur ès lettres, professeur adjoint à la Sorbonne, in-8°. 5 50

LA PHILOSOPHIE DE LA FONTAINE, par **Delaporte (Louis)**, in-18. 2 »

- ÉTUDE SUR ALAIN CHARTIER**, par Delaunay, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, in-8°. 4 »
- SCEPTIQUES OU LIBERTINS DE LA MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE**, (Gassendi, Gabriel Naudé, Gui Patin, Lamotte le Vayer, Cyrano de Bergerac), par Denis (J.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Caen, in-8°. 2 »
- CRITIQUE ET CONTROVERSE OU RICHARD SIMON ET BOSSUET**, par le même, in-8. 2 »
- BAYLE ET JURIEU**, par le même, in-8°. 1 50
- POLITIQUES**: Fleury, Saint-Simon, Boulainvilliers et Duguet, par le même, in-8°. 2 »
(Voir à Biographies : *Étude sur Duguet*, par Chételat, page 34.)
- BOSSUET**: « Discours sur l'Histoire Universelle », par le même, in-8°. 1 50
- L'ARGENTIS DE BARCLAI** (roman politique 1620). Étude littéraire, par Dupond (Albert), ancien élève de l'École normale supérieure, in-8°. 4 »
- DE LA CORRESPONDANCE DE FLÉCHIER AVEC M^{me} DES HOULIÈRES ET SA FILLE** par Mgr. Fabre, évêque de Saint-Denis (Réunion), docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française, in-8°. 6 »
- LA JEUNESSE DE FLÉCHIER**, par le même, 2 vol. in-8°. 12 »
- LES ENNEMIS DE CHAPELAIN**, par le même, 1 vol. in-8°. 10 »
- La même édition en 2 volumes in-18. 5 »
- LA SATYRE DES SATYRES, DE L'ABBÉ COTIN**, publiée par le même, gr. in-8°. 3 »
- LEÇONS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE, XVI^e SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE**, Corneille, par Fialon (Eugène), ancien professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, gr. in-8°. 10 »
- PASCAL. L'Homme. L'Œuvre. L'influence. Notes d'un cours professé à l'Université de Fribourg (Suisse)**, par Giraud (V.), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg (Suisse), in-16. 3 50
- HISTOIRE DE DEUX FABLES DE LA FONTAINE**: *Les Animaux malades de la peste* et *la Laitière et le pot au lait*, leurs origines et leurs pérégrinations, par Joly (A.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Caen, in-8°. 3 »
- ALAIN CHARTIER. Un écrivain national au xv^e siècle**, par Joret-Desclozières, secrétaire général honoraire de la Société des Études historiques, avocat. 3^e édition, in-16. 2 50
- ÉTUDE SUR BAYLE**, par Lenient, professeur à la Faculté des lettres de Paris, in-8°. 3 »
- DE LA PRÉDICATION EN FRANCE SOUS HENRI IV**, par l'abbé Lezat (Adrien), ancien doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, in-8°. 5 »
- HISTOIRE DE LA POÉSIE MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION** dans l'Antiquité et chez les peuples modernes de race latine, par Loise (Ferdinand), membre des Académies royales de Belgique et d'Espagne. Deuxième partie : La France depuis les origines jusqu'à la fin du xviii^e siècle, in-8°. 5 »
- JEAN DOMAT, philosophe et magistrat. Essai littéraire présenté à la Faculté des lettres de Paris**, par Loubers (Henry), docteur en droit, procureur de la République près le Tribunal de première instance de Montpellier, in-8°. 6 »
(Voir à Biographies : *Domat*, par Labatut, page 35.)
- LES ÉPOQUES DE LA PENSÉE DE PASCAL**, par Michaut (G.), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 2^e édition revue et augmentée, in-16. 3 50
- ÉTUDE SUR RABELAIS**, par Michel (Louis), premier président à la Cour d'appel d'Aix, in-8°. 2 »
- JACQUES GRÉVIN (1538-1570). Sa vie, ses écrits, ses amis. Étude biographique et littéraire**, par Pinvert (Lucien), docteur ès lettres, docteur en droit, avocat, gr. in-8°. 10 »

- LAZARE DE BAÏF** (1496 (?)—1547) par le même, gr. in-8°. 3 »
LES POÈTES HISTORIENS : Ronsard et d'Aubigné sous Henri III, par Prarond (Ernest), in-8°. 1 50
CRITIQUE COMPARATIVE DES FABLES DE LA FONTAINE, par Soullié, docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université, in-8°. 2 »
ÉTUDES LITTÉRAIRES ET MORALES SUR LES TRAGÉDIES DE RACINE, par le même, in-8°. 4 »
RABELAIS. Sa vie, son génie et son œuvre. Extraits du roman de *Gargantua*, par Vallat (Gustave), docteur ès lettres, avec une appréciation de cette étude, par Faguet (Émile), de l'Académie française, in-18. 2 »

Espagne

- HISTOIRE DE LA POÉSIE MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION**, par Loise (Ferdinand), membre des Académies royales de Belgique et d'Espagne. 3^e partie : l'Espagne, depuis les origines jusqu'à nos jours. (*Sous presse*).

Hollande

- VONDEL. LA FEMME DANS LES POÈMES NÉERLANDAIS. NOVA ZEMBLA**, poème de Tollens. Etudes néerlandaises, par Backer (Louis de), in-8°. 4 »
Ouvrage couronné par l'Académie française.

- DE LA LANGUE NÉERLANDAISE** et des premiers monuments littéraires écrits en néerlandais, par le même, in-8°. 1 »

Italie

- HISTOIRE DE LA POÉSIE MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION**, par Loise (Ferdinand).
 Quatrième partie : l'Italie, depuis les origines jusqu'à nos jours, in-8°. 5 »

Portugal

- HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE PORTUGAISE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'À NOS JOURS**, par Loiseau, docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, in-18. 3 50

PÉDAGOGIE

- ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DANS L'ANCIEN ORATOIRE DE FRANCE**, par le R. P. Lallemand (Paul), de l'Oratoire, docteur ès lettres, in-8° avec deux tableaux coloriés. 10 »

- HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN FRANCE AU XVII^e SIÈCLE**, par Lantoine (Henri), secrétaire de la Faculté des lettres de Paris, in-8°. 6 »

- LES ÉCOLES DE CHERBOURG AVANT LA RÉVOLUTION ET LES ORIGINES DU LYCÉE DE CHERBOURG**, par Laveille (A.), in-8°. 2 50

- RECHERCHES SUR LES ORIGINES DU COLLÈGE DE MORTAIN**, par le même, in-8°. 1 »

- L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES**, par le même, in-8°. 2 50

PHILOLOGIE

- DE LA SYNTAXE FRANÇAISE ENTRE PALSgrave ET VAUGELAS**, par Benoist (A.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, in-8°. 6 »

- LE MYSTÈRE DE SAINTE-BARBE**, tragédie bretonne. Texte de 1557, publié avec traduction française, introduction et **DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DU BRETON-MOYEN**, par Ernault (Émile), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, in-4°. 24 »

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Prix Volney).

- ÉTUDE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE SUR JEAN PILLOT** et sur les doctrines grammaticales au XVI^e siècle, par Loiseau (Arthur), docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, in-8°. 3 »

- HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE**, ses origines et son développement jusqu'à la fin du XVI^e siècle, par le même. 2^e édition revue et corrigée, in-18 jésus. 4 50

- DE LA PRONONCIATION EN FRANCE AU XVI^e SIÈCLE** et du livre de Thurot intitulé : De la Prononciation française. (1^{re} partie : les Voyelles), par Talbert, docteur ès lettres, professeur au Prytanée de La Flèche, gr. in-8°. 3 »
- DE LA PRONONCIATION DE LA VOYELLE U AU XVI^e SIÈCLE**, par le même, gr. in-8°. 5 »

PHILOSOPHIE ET MORALE

- LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE DE STAHL ET LE PANTHÉISME ALLEMAND**, par Chauffard, ancien magistrat, in-8°. 2 »
- LA PHILOSOPHIE DE DAVID HUME**, par Compayré (Gabriel), recteur de l'Académie de Poitiers, in-8°. 7 50
- Ouvrage couronné par l'Académie française.*
- LA PHILOSOPHIE DE KANT**, d'après les trois Critiques, par Desdouts (Th.), docteur ès lettres, professeur agrégé honoraire de l'Université, in-8°. 8 »
- LA MORALE DE MOLIÈRE**, par Jeannel, ancien professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, in-8°. 4 »
- TRAITÉ DE MORALE DE MALEBRANCHE**, réimprimé d'après l'édition de 1707 avec les variantes des éditions de 1684 à 1697 et avec une Introduction, des notes, par Joly (Henri), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, in-18 Jésus. 3 50
- Ouvrage prescrit pour le concours d'Aggrégation de Philosophie.*
- ÉTUDE SUR LE TRAITÉ DU LIBRE ARBITRE DE VAUVENARGUES**, par l'abbé Morlais, professeur à la Faculté libre des lettres de Toulouse, in-8°. 4 »
- LES PENSÉES DE PASCAL**, disposées suivant l'ordre du cahier autographe. Texte critique établi d'après le mss. original et les deux copies de la Bibliothèque nationale avec les variantes des principales éditions, précédé d'une Introduction, d'un tableau chronologique et de notes bibliographiques, par Michaut (G.), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), in-4°. 20 »
- DISCOURS SUR LES PASSIONS DE L'AMOUR**, par Pascal. Nouvelle édition, par Michaut (G.), in-18. 1 50
- FRÉDÉRIC II PHILOSOPHE**, par Rigollot, ancien professeur de philosophie, gr. in-8°. 4 50

THÉÂTRE

- LES FEMMES DANS LA COMÉDIE FRANÇAISE ET ITALIENNE AU XVIII^e SIÈCLE** par Dejob (Charles), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, in-18. 4 »
- LA PRINCESSE DE CONDÉ A CHATEAUROUX**, drame historique en 3 actes, par Rigollot, ancien professeur de philosophie au Lycée de Vendôme, in-12. 1 50
- ORIGINES DU THÉÂTRE LYRIQUE MODERNE**. Histoire de l'Opéra en Europe avant Lully et Scarlatti, par Rolland (Romain), ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, in-8° cavalier, avec planches de musique. 10 »
- Ouvrage couronné par l'Institut. — Prix Kastner-Boursault.*

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

DROIT

- LÉGISLATION CIVILE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**. Histoire sociale de la Révolution : La propriété et la famille (1789-1804), par Sagnac (Ph.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, gr. in-8°. 10 »

HISTOIRE

- HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DANS LE PAYS DE FOIX ET DANS L'ARIEGE** par Casteras (P. de), conseiller à la Cour de Toulouse, gr. in-8°. 6 »

L'ŒUVRE SOCIALE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Le Socialisme et la Révolution, par Lichtenberger (André). Les Doctrines de l'Éducation révolutionnaire, par Wolff (Maurice). La Propriété foncière et les Paysans, par Sagnac (Ph.). La Révolution, et le Clergé, par Cahen (L.). L'Armée et la Convention, par Lévy-Schneider, avec une Introduction sur les Idées maîtresses de la Révolution, par Faguet (Emile) de l'Académie française, in-16 écu. 5 »

MIRABEAU ET LA PROVENCE, par Guibal (G.), doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix. 5 »

1^{re} Partie: Du 14 mai 1770 au 5 mai 1789, 2^e édition, in-8° raisin. 7 50
2^e — Du 5 mai 1789 au 4 avril 1791, in-8° raisin. 7 50

RECHERCHE DE LA VÉRITÉ SUR LES CAUSES DE LA MORT DU COMMANDANT BEAUREPAIRE, défenseur de Verdun en 1792, par Joret-Desclosières, secrétaire général honoraire de la Société des Etudes historiques, gr. in-8°. 2 »

L'ASSASSINAT DE RASTADT, Etude historique, par Ristelhuber, 2^e édition, gr. in-8°. 2 »

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

§ I. France.

ACADÉMIES ET ARCHIVES

TABLE MÉTHODIQUE ET ANALYTIQUE DES ARTICLES DU JOURNAL DES SAVANTS, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'en 1858 inclus, précédée d'une Notice historique sur ce journal, par Cocheris (H.), ancien inspecteur général, in-4°. 6 »

RAPPORTS AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LES BIBLIOTHÈQUES DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST, suivis de pièces inédites, par Ravaisson (J.), membre de l'Institut, in-8° tiré à petit nombre. (Épuisé). 5 »

LETTRES SUR LES ARCHIVES DE LA VILLE DE STRASBOURG, par Ristelhuber (P.), gr. in-8°. 2 »

TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, en 1791, par Laverdy. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, contenant l'Index des mémoires insérés dans cette collection, depuis son origine jusques et y compris 1856, par Rozière (Eugène de), membre de l'Institut, et Chatel (Eug.), in-4° : 6 fr. ; relié. 10 »

CATALOGUE DES LIVRES IMPRIMÉS SUR VÉLIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI (1822-28), par Van Praet (Jos.), ancien administrateur de la Bibliothèque royale de Paris. 6 tomes en 5 vol. gr. in-8°, y compris le Supplément, imprimés sur beau papier fort de Hollande à 200 exemplaires. (Épuisé). 25 »

CATALOGUE DES LIVRES IMPRIMÉS SUR VÉLIN QUI SE TROUVENT DANS LES BIBLIOTHÈQUES TANT PUBLIQUES QUE PARTICULIÈRES (1824-28), par le même. 4 vol. gr. in-8°, imprimés sur beau papier fort de Hollande à 200 exemplaires (Épuisé). 20 »

RECHERCHES SUR LOUIS DE BRUGES, SEIGNEUR DE LA GRUTHUYSE, suivies de la Notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque royale de Paris, par le même, gr. in-8° avec 5 pl., tiré à petit nombre. 5 »

INVENTAIRE OU CATALOGUE DES LIVRES DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE, FAIT EN L'ANNÉE 1373, par Gilles Mallet, précédé de la Notice de Boivin le Jeune sur la même Bibliothèque, etc., avec des notes historiques et critiques, par le même, gr. in-8°, tiré à petit nombre. 5 »

ARTS

RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ARTS EN POITOU, par Berthele, archiviste de l'Hérault, correspondant du ministère de l'Instruction publique, in-8° raisin. 15 »

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par la Société française d'Archéologie.

BIOGRAPHIES

- UNE FAMILLE FRANÇAISE. LES DE LESSEPS, par Bridier (Louis), in-8°. 40 »
- FRÉDÉRIC TAULIER, sa vie et ses œuvres (1806-1861), par Caillemer (E.), doyen de la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 4 50
- UN NORMALIEN DANS L'ÉGLISE : L'ABBÉ BARNAVE, par Cauvière (J.), ancien magistrat, professeur à l'Université catholique de Paris, in-8°. 0 50
- MÉMOIRE DE NIC. CHORIER, par Crozet (F.), ancien avocat. 4 »
- THIERS, historien-géographe et homme d'Etat, par Drapeyron (Ludovic), gr. in-8°. 1 »
- BIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE GIRY (A.), membre de l'Institut (1848-1899), par Maistre (Henri), avec une Notice biographique, par Bournon (Fernand), et un portrait, in-8°. 2 »
- LAMENNAIS, d'après les documents inédits, par Roussel (Alfred), de l'Oratoire, 2 vol. in-12 sur papier de luxe, avec portrait et fac-similé. 7 »
- CHAUVEAU-ADOLPHE, sa vie et ses œuvres, son enseignement, par Rozy (H.), ancien professeur à la Faculté de droit, gr. in-8° avec portrait en photographie. 2 »
- UNE CARRIÈRE UNIVERSITAIRE, JEAN-FÉLIX NOURRISSON, membre de l'Institut (1825-1899), par Thédenat (Henry), membre de l'Institut. 1 vol. in-18. 3 50

CONSTITUTIONS ET INSTITUTIONS POLITIQUES

- ÉTABLISSEMENT ET REVISION DES CONSTITUTIONS EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE. Etude de législation comparée, par Borgeaud (Ch.), docteur en philosophie, docteur en droit, in-8°. 7 50
Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris (prix Rossi).
- L'ARMÉE, SON HISTOIRE, SON AVENIR, SON ORGANISATION ET SA LÉGISLATION, A ROME, EN FRANCE, EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS, avec table analytique et alphabétique, par Guyho (Corentin), docteur en droit ancien député, in-8°. 6 »
- DES HAUTES-COURS POLITIQUES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER ET DE LA MISE EN ACCUSATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DES MINISTRES. Etude d'histoire politique, par Lair (A.-E.), ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, in-8°. 10 »
Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris (prix Rossi).
- INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE POLITIQUE. Essais et conférences, par Pollock (Frédéric), professeur à l'Université d'Oxford, correspondant de l'Institut de France. Traduction de l'anglais, par de Kérallain (René), avocat, docteur en droit, in-8°. 12 50
- MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE, par Seligmann, in-8°. 0 50
- ESSAIS SUR LE GOUVERNEMENT POPULAIRE, par Sir Sumner-Maine, grand-maitre du Collège de Trinity-Hall (Université de Cambridge), membre de la Société royale de Londres, membre de l'Institut de France. Traduction de l'anglais, par de Kérallain (René), avocat, docteur en droit, in-8°. 7 50

DROIT

ADMINISTRATIF Voir page 54.

CIVIL Voir page 57.

COMMERCIAL Voir page 60.

COMPARÉ Voir page 69.

CONSTITUTIONNEL Voir page 62.

COUTUMIER Voir page 63.

INTERNATIONAL Voir page 64.

DROIT

PÉNAL *Voir* page 65.ROMAIN *Voir* page 66.(HISTOIRE ET ÉTUDE DU) *Voir* page 68.ÉCONOMIE POLITIQUE *Voir* page 68.

ENSEIGNEMENT

PROJET D'UNE RÉFORME DANS LES ÉTUDES CLASSIQUES, par Dugit (Ernest), doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, in-8°. 1 »

DE LA COLLATION DES GRADES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, par Fliniaux (Ch.), ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°. 0 50

LA RÉFORME LIBÉRALE DE L'ÉDUCATION SCOLAIRE, par Gory (Gédéon), docteur ès lettres, in-18. 3 50

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE. De la méthode élémentaire, par Labbé (E.), professeur honoraire au lycée Saint-Louis, in-8°. 1 »

ÉDUCATION NATIONALE, d'après A. Fouillée, par le même, in-8°. 2 »

ÉTUDES DE PÉDAGOGIE MORALE, par le même, gr. in-8°. 1 50

LA CHAIRE D'HISTOIRE DU DROIT ET LE CONCOURS, par Laboulaye (Edouard), de l'Institut de France, in-8°. 1 »

DE L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES FACULTÉS DE DROIT, par Lefort (J.), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°. 1 »

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, coup d'œil rétrospectif; obligation, gratuité, réforme, par le même, in-8°. 1 »

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT DANS L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, par le même, in-8°. 1 50

LES ÉCOLES DE DROIT AUX ÉTATS-UNIS. Lettre adressée à M. Laboulaye (Edouard), de l'Institut de France, par Matile, in-8°. 1 »

LA TUBERCULOSE UNIVERSITAIRE. LES MALADIES DE L'ENSEIGNEMENT, par Potot (Alexis), inspecteur des études au collège Ste-Barbe, avec préface de Massé (Alfred), député, secrétaire de la Commission de l'Enseignement, in-8°. 3 50

UNE RÉVOLUTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE. Euclide au XIX^e siècle ou la géométrie plane (alphabet des sciences), présentée sous une forme toute nouvelle, par l'abbé Pujol (Paul), ancien professeur de l'Université, in-8° avec pl. 3 50

LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON, par Villequez, ancien doyen de la Faculté de droit de Dijon, in-8°. 2 »

ÉTUDES HISTORIQUES

RESPONSABILITÉ DE L'EX-EMPEREUR ET DE SES MINISTRES, par Amiable, avocat, in-8°. 1 »

LA FRANCE DEVANT L'INVASION (du 1^{er} juillet 1870 au 1^{er} mars 1871), par Brault, avocat, in-12. 3 »

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU A PARIS, par Briele (Léon), ancien archiviste de l'Assistance publique, in-8°. 1 »

L'ARRÊSTATION DE LA DUCHESSE DE BERRY. D'après des documents inédits, par Clément (Henri), avocat, 1 vol. in-18°. 1 50

APERÇU HISTORIQUE SUR LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, par Deloume (Antonin), professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 3 50

L'EUROPE, LA FRANCE ET LES BONAPARTE, par Drapeyron (Ludovic), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, in-8°. 1 »

- DE LA VARIÉTÉ DES USAGES FUNÉRAIRES DANS L'OUEST DE LA FRANCE**, sous l'empire du décret du 23 Prairial an XII sur les sépultures, par **Ducrocq (Th.)**, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Paris, doyen honoraire et ancien bâtonnier de Poitiers, in-8° 1 »
- DE FONTAINEBLEAU A L'ILE D'ELBE**. Etude historique par **Fabre (Jules)**, avocat à la Cour d'appel, in-8°. 1 »
- SOUVENIRS HISTORIQUES SUR BOURGOIN EN DAUPHINÉ**. Titres et documents divers relatifs à cette ville, par **Fochier (Louis)**, ancien professeur au lycée de Besançon, in-8°. 7 »
- GUERRE GRECO-TURQUE**. Journal d'un volontaire. Réflexions générales, par **Fuster (L.)**, in-8°. 2 »
- A LA RECHERCHE D'UNE SECONDE CHAMBRE**, par **Gourju (Ant.)**, avocat, docteur en droit, in-8°. 1 »
- NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. LE CONSEILLER RAU**, par **Michaux-Bellaire**, conseiller à la Cour de cassation, in-8°. 0 50
- LETTRES ET ORDRES INÉDITS DE NAPOLEON I^{er}**, (28 mai 1814 — 22 février 1815). **LE REGISTRE DE L'ILE D'ELBE**, par **Pélessier (Léon-G.)**, docteur de l'Université de Lyon, professeur d'histoire à l'Université de Montpellier. 2^e édition, in-18 avec un portrait de Napoléon dessiné à l'île d'Elbe par Hubert et gravé par Henry. 3 50
- LE PORTEFEUILLE DE LA COMTESSE D'ALBANY (1810-1824)**. Matériaux pour servir à l'histoire d'une femme et d'une société. Lettres mises en ordre et publiées avec un portrait, par le même, in-8°. 10 »
- CLERMONTOIS ET BEAUVAISIS**. Notes d'histoire et de littérature locales, par **Pinvert (A.)**, avocat à la Cour d'appel, in-8° orné de 15 gravures. 6 »
- LETTRES DE LA BARONNE SOPHIE DE CROUSEILHES** (2^e partie), publiées par **Planté (Adrien)**, président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, etc., in-8°. 7 50
- APERÇU HISTORIQUE DES AFFAIRES D'ORIENT**, par **Potel (Adolphe)**, in-8°. 2 50
- APRÈS LES PRUSSIENS**. Premier appendice au Journal d'un provincial pendant la guerre (Abbeville 1871-1875), par **Prarond (Ernest)**, in-12°. 2 »
- L'ORDRE ET LE TABLEAU DES AVOCATS**, par **Vasseur (Edmond)**, avocat, docteur en droit, 1 vol. in-8°. 7 50
- QU'EST-CE QUE LA BOURGEOISIE?** par **Vavasseur (A.)**, avocat à la Cour d'appel de Paris, maire du 2^e arrondissement, 1 br. in-8°. 1 »

ÉTUDES LITTÉRAIRES

- PASTELS ET FIGURINES**. 1^{re} série de portraits contemporains, par **Delaporte (Louis)**, in-18. 3 50
- QUELQUES-UNS**. 1^{re} série de portraits contemporains, par le même, in-18. 3 50
- ANATOLE FRANCE**, par le même, in-18. 1 »
- FRAGMENTS LITTÉRAIRES (1824-1830)**, de **Dubois (P.-F.)**, de la Loire-Inférieure, ancien directeur de l'École normale supérieure, membre libre de l'Institut de France, etc. Articles extraits du *Globe*, précédés d'une Introduction de **Vacherot (Et.)**, membre de l'Institut, etc, in-8°. 12 »
- LE VERS FRANÇAIS ET LES PROSODIES MODERNES**, par **Guillaume (Jules)**, in-8°. 6 »
- PROPOS D'UN RÊVEUR**, par **Laroche (Adrien)**. In-12. 2 »
- GIACOMO LEOPARDI. LORD BYRON** en Suisse, en Italie et en Grèce. **BOCCACCIO, L'ARIOSTE**. Etudes littéraires sur les grands classiques italiens et étrangers (2^e série), par **Le Bourdellès (Raymond)**, in-16. 3 »
- LES POÈTES DU PALAIS**. Discours suivis de Notices biographiques sur les lettrés du Palais, depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours, par **Sergent (Gustave)**, ancien magistrat, gr. in-8° Jésus. 2 50
- ÉTUDES MORALES ET LITTÉRAIRES SUR LA POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE AU XIX^e SIÈCLE : LAMARTINE**; par **Soullié (P.)**, docteur ès lettres, ancien professeur de l'Université, 2 parties in-8° (épuisé). 3 »

ÉTUDES RELIGIEUSES

| | |
|--|------|
| DE L'AUTORITÉ DU CŒUR UNIE A CELLE DE LA RAISON EN FAVEUR DE LA VIE FUTURE ET DE L'INCARNATION, par Bellanger (L.-M.), professeur au lycée de Vendôme, gr. in-8°. | 5 » |
| EXPLICATION PAR DEMANDES OU RÉPONSES DU CATÉCHISME A L'USAGE DU DIOCÈSE DE BEAUVAIS, pouvant servir pour tous les Catéchismes de France, par Bontemps, in-18. | 1 50 |
| SENTIMENTS RELIGIEUX ; conférence familière, par Bourdonné. | 0 50 |
| CONCILES ET PAPAUTÉ, par le même. | 0 50 |
| APPENDICE A « CONCILES ET PAPAUTÉ », par le même. | 0 50 |
| RESSOURCES DE LA PIÉTÉ DANS LES MAUX DE L'ÉGLISE, par l'abbé d'Étémare. In-18 Jésus. | 1 25 |
| LA CONTROVERSE DE L'APOSTOLICITÉ DES ÉGLISES DE FRANCE AU XIX ^e SIÈCLE, par Houtin (A.). 2 ^e éd. revue et augmentée, in-8°. | 4 » |
| VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, par Ludolphe le Chartreux, trad. du latin, 2 vol. in-12. | 5 » |
| VIE DE JÉSUS-CHRIST, par Blaise Pascal, édition G. Michaut, professeur à l'Université de Fribourg, 1 vol. in-8°. | 2 50 |
| SOUVENIRS MONASTIQUES, par l'abbé Molins (A.), 2 vol. in-12. | 2 50 |
| LA SCIENCE, par le même, in-8°. | 1 » |
| LA NOBLESSE, par le même, in-8°. | 1 » |
| LA VIE ET LA MORT, par le même, in-12. | 1 » |
| MOIS DE MAI D'UNE ENFANT DE MARIE, par M ^{lle} de Montlezun (Mathilde), 2 ^e édition. In-18. | 1 » |
| MOIS DE JUIN OU LE CŒUR DU DIVIN MAÎTRE contemplé dans l'Eucharistie, par la même, in-18. | 1 » |
| PETITES MÉDITATIONS D'UNE ENFANT DE MARIE ou Méditations sur le Saint-Evangile pour les âmes qui désirent ranimer leur confiance et leur amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, par la même, 2 ^e édition, in-18. | 1 » |
| AUX AMES PIEUSES QUI SE PLAIGNENT DE NE PAS SAVOIR MÉDITER, par la même, in-32. | 0 25 |
| DE LA SOUVERAINETÉ DANS L'ÉGLISE, par Picot, docteur en droit, in-8°. | 9 » |
| LA LIQUIDATION DU CONSORTIUM AMÉRICANISTE, p. Saint-Clément, in-8°. | 2 » |
| VUES NOUVELLES SUR LE CHRISTIANISME, par M ^{me} la vicomtesse de Vivens, in-8°. | 1 » |

FÉMINISME

| | |
|--|------|
| L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, par Mlle Daubié (J.), lauréat de l'Institut, in-8° publié en 10 fascicules. | 2 » |
| Chaque fascicule séparément | 0 20 |
| LA QUESTION DE LA FEMME, par Dumas fils (Alexandre), in-8°. | 0 50 |
| LA FEMME A TRAVERS L'HISTOIRE : Les courtisanes, les amoureuses, l'émancipatrice; les éducatrices, précieuse et démoniaque; courtisane et démoniaque; martyrs et bourreaux; les saturnales; l'empire; le romantisme; le second empire, par Maurice Lefèvre, in-16 écu. | 3 50 |

GÉOGRAPHIE

| | |
|--|------|
| TLEMCEN, ancienne capitale du royaume de ce nom, sa topographie, son histoire, inscriptions de ses principaux monuments, anecdotes, légendes et récits divers, par l'abbé Bargés, in-8° avec planches. | 12 » |
| GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HISTORIQUE DE LA FRANCE avec l'étude des voies de communication, par Bourboulon, gr. in-8°. | 5 » |
| DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE DES CANTONS FORMANT LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET DES COMMUNES QUI EN DÉPENDENT, par Crozet, ancien avocat, 2 vol. in-8°. | 10 » |

On vend séparément : Grenoble 2 fr. : Vienne 1 fr. : Domène 1 fr. : Alleverd 1 fr.

COURS DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HISTORIQUE, à l'usage de toutes les classes dans les divers établissements d'instruction publique, par **Raffy (C.)**
8^e édition, in-12 avec 30 cartes coloriées (teintes plates) sur 8 aciers. 3 »

CAHIERS DE GÉOGRAPHIE, par le même, 4^e édition comprenant 3 cahiers. 3 »
1^o La France (Classes de 4^e et de Rhétorique.) 2^o L'Europe moins la France (Classes de 6^e et de 3^e.) 3^o Le Monde moins l'Europe (Classes de 5^e et de 2^e.)
Chaque cahier séparément 1 »

LECTURES GÉOGRAPHIQUES, par le même, 4 vol. in-12. 12 »

On vend séparément :

Tome I. — Géographie générale. 3 »

Tome II. — France. 3 »

Tome III. — L'Europe. 3 »

Tome IV. — Le Monde moins l'Europe. 3 »

Ouvrage couronné par la Société de l'Enseignement élémentaire et adopté pour les distributions de prix et bibliothèques de quartier par le Ministère de l'Instruction publique.

SIMPLES RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE suivis de la **GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE** avec cartes historiques et géographiques, par le même, in-12. 2 50

NOUVELLES RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE pour les baccalauréats ès lettres et ès sciences d'après les programmes officiels, par le même, in-12^e avec tableaux et cartes. 5 »

GRAMMAIRE

NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE A PARIS ET A HEIDELBERG, par **Boisacq (Em.)**, docteur agrégé à l'Université de Bruxelles, in-8^e. 1 25

GRAMMAIRE FRANÇAISE-ANGLAISE. Méthode pratique contenant des exercices, des modèles de lettres, des historiettes, suivis de questions sous forme de conversations, par **Dorange (Ch.)** professeur au Collège de Brighton, 2^e éd., in-12 cart. 1 50

Ouvrage recommandé par le Ministre de l'Instruction publique (Enseignement secondaire).

LES IMAGINATIONS OU LES DOUBLETS DE M. BRACHET, par l'abbé **Espagnole**, gr. in-8^e 1 50

ÉLÉMENTS DE SYNTAXE LATINE, s'adaptant à toutes les grammaires, par **Jaumard**, professeur agrégé de l'Université, in-12. 0 90

SYNTAXE LATINE nouvelle, abrégée pour l'usage des classes, par **Labbé (E.)**, professeur honoraire au Lycée Saint-Louis, in-12 cart. 1 50

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA GRAMMAIRE EN FRANCE, depuis l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours, par **Loiseau (Arthur)**, docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université. 3 parties, in-8^e. *Épuisé.*

On vend séparément net :

2^e et 3^e parties ensemble. 7 »

3^e partie seule. 3 50

LA LANGUE FRANÇAISE ENSEIGNÉE AUX ÉTRANGERS, par **Martin (Emm.)**

On vend séparément : 1^e partie 2 50

2^e partie 3 50

4^e partie 4 50

LANGUE GRECQUE ACTUELLE OU MODERNE, méthode et grammaire pratique pour apprendre à l'écrire et à la parler sans l'aide de professeur, par **Spyridis (G.)**, gr. in-8^e. 10 »

HISTOIRE

LA CAPITULATION DE BAYLEN, ses causes et ses responsabilités, d'après les archives espagnoles et les archives françaises. (Archives nationales, archives des Ministères de la Guerre et des Affaires étrangères), par **Clerc**, lieutenant-colonel, in-8^e. 7 50

HISTOIRE DE FRANCE ÉLÉMENTAIRE depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec des sommaires et des tableaux synoptiques et un résumé général par **Pla (J.-N.)**, inspecteur de l'Instruction primaire. Ouvrage revu par **Raffy (C.)** Nouv. édition, in-18^e cartonné. 0 90

| | |
|---|---------------------|
| LECTURES HISTORIQUES. Histoire contemporaine (1789 à nos jours), par Raify (C.), professeur d'histoire. Classe de Philosophie, in-12°. | 4 » |
| GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DE L'HISTOIRE DES TEMPS MODERNES, DEPUIS 1610 JUSQU'EN 1875, par le même. (Livre de lecture), in-12°. | 3 » |
| PRÉCIS du même ouvrage, par le même. (Livre de classe), in-12°. | 2 » |
| RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE UNIVERSELLE, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, à l'usage de toutes les classes et des examens pour le degré supérieur, avec tableaux, cartes et memento, par le même. 16 ^e édition, in-12. | 5 » |
| RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE DE FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec tableaux et cartes, par le même. 11 ^e édition, in-12°. | 4 » |
| LÉGISLATION COMPARÉE | <i>Voir page 69</i> |
| LÉGISLATION ÉTRANGÈRE | <i>Voir page 69</i> |
| LÉGISLATIONS SPÉCIALES | <i>Voir page 70</i> |

MORALE

| | |
|---|------|
| ENCYCLOPÉDIE MORALE OU DICTIONNAIRE D'ÉDUCATION, par Loubens, 3 vol. in-8°. | 10 » |
| LE LIVRE DE TOUS. Une bonne pensée chaque semaine, par le même, | 1 50 |
| MANUEL DE MORALE, par le même. | 1 25 |
| PROGRAMME D'UN COURS DE MORALE, par le même | 1 » |
| LIVRET DE MORALE, par le même. | 0 50 |
| CONSEILS AUX ÉCOLIERS, par le même. | 1 » |
| PRIÈRE POUR LES ENFANTS, par le même. | 0 50 |
| QUELQUES MOTS DE MORALE SOCIALE, par Sueur (Th.), in-18. | 0 75 |
| ÉCRIN LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE. Recueil de morceaux, par Mme la vicomtesse de Vivens, in-12. | 3 50 |
| DU PRINCIPE DE LA MORALE ENVISAGÉE COMME SCIENCE, par Wiart (E.), in-8°. | 5 » |

MUSIQUE

| | |
|--|------|
| REVUE DE MUSIQUE DRAMATIQUE contenant un essai abrégé de l'histoire de l'Opéra, des Notices, par ordre alphabétique, de tous les opéras ou opéras-comiques qui ont été représentés en France sur nos divers théâtres lyriques, etc., et enfin, des Notices des compositeurs de ces œuvres avec la liste de tous leurs ouvrages, par Crozet (F.), ancien avocat, in-8°. | 7 50 |
|--|------|

NUMISMATIQUE

| | |
|---|-----|
| LE COQ PRÉTENDU GAULOIS, par Ducrocq (Th.), professeur honoraire de droit administratif à l'Université de Paris, in-8°. | 1 » |
|---|-----|

PHILOSOPHIE

| | |
|--|------|
| PRINCIPES DE MÉTAPHYSIQUE nécessaires à l'étude de la Philosophie du droit, par Boistel (A.), professeur à la Faculté de droit de Paris, in-8°. | 2 » |
| LES PRINCIPES DE LA SCIENCE DU BEAU, par Chaignet (A.-Ed.), recteur honoraire de l'Académie de Poitiers, membre correspondant de l'Institut, in-8°. | 6 » |
| DE LA LIBERTÉ ET DES LOIS DE LA NATURE. Discussion des théories panthéistes sur la volonté, par Desdouits (Th.), docteur ès lettres, professeur agrégé honoraire de l'Université, in-8°. | 5 » |
| LA MÉTAPHYSIQUE ET SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES SCIENCES, par le même. 2 ^e édition, in-18 jésus | 3 50 |
| <i>Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.</i> | |
| LA RESPONSABILITÉ MORALE. Examen des doctrines nouvelles, par le même. | 5 » |
| <i>Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.</i> | |

- COURS DE PHILOSOPHIE** ou nouvelle exposition des principes de cette science, par l'abbé **Fabre d'Envieu (Jules)**, professeur de Sorbonne, chanoine honoraire de l'insigne chapitre de St-Denis. Introduction et Psychologie. 2 vol. in-8°. 14 »
- DÉFENSE DE L'ONTOLOGISME** ou de la Philosophie spiritualiste (Platonisme augustinien) contre les attaques récentes de quelques écrivains qui se disent disciples de saint Thomas, par le même, in-8°. 3 »
- RÉPONSE AUX LETTRES D'UN SENSUALISTE CONTRE L'ONTOLOGISME**, par le même, in-8°. 3 »
- EXAMEN CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE THOMISTE**, par le même, in-8°. 7 50
- L'INSTINCT, SES RAPPORTS AVEC LA VIE ET AVEC L'INTELLIGENCE.** Essai de psychologie comparée, par **Joly (Henri)**, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon. 2. éd. revue, corrigée et augmentée, in-8°. 7 50
- Ouvrage couronné par l'Académie française.*
- ÉTUDES DE LOGIQUE**, par **Leclère (E.)**, officier de l'Instruction publique, ancien chef d'Institution, in-12°. 1 »
- SOUVENIRS D'UN MAGISTRAT.** Etudes philosophiques, littéraires et juridiques, par **Martin (A.-L.)** alias Mauzé, gr. in-8°. 4 50
- L'IDÉE DE PATRIE**, par **Pagès (Emile)**, professeur de philosophie, in-12. 0 50
- L'HOMME DE BIEN**, par **Peignot (E.)**, in-12. 1 »
- CAUSES ET ORIGINES. D'OU NOUS VENONS.** Essais suivis d'une étude sur la décadence des peuples, par **Pontet (Léon)**, in-8°. 7 50
- PROGRAMME D'UN COURS ÉLÉMENTAIRE DE PHILOSOPHIE** ou tableaux synoptiques de la philosophie et de son histoire, avec l'explication en regard, l'indication des ouvrages à consulter, et un appendice contenant l'analyse sommaire des auteurs prescrits, par **Prévost (Louis)**, docteur ès lettres. 2^e édition, in-4°. 2 50
- Ouvrage rédigé conformément au nouveau plan d'études et spécialement destiné aux aspirants aux baccalauréats ès lettres et ès sciences.
- SUR LA DESTINÉE NATURELLE DE L'HOMME**, par **Soullié (P.)**, ancien professeur de l'Université, in-8°. 1 »

POÉSIES

- SIMPLES ESSAIS.** Poésies morales dédiées à la jeunesse, par **Buron (L.-L.)**, professeur de belles-lettres, officier d'Académie, etc. in-12. 1 50
- PENSÉES ET SOURIRES.** Poésies de **Chalmeton (Louis)**, avec une préface de **Emmanuel des Essarts**, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, gr. in-18 jésus. 3 »
- UN ÉVANGILE**, poésie de **Coppée (Fr.)**, traduite en gréco-salentin, par **Palumbo (Vito D.)**, avec le texte français, in-8°. 5 »
- LES BRISES DE MAI.** Poésies de **Girardot (Lucien)**, avec une lettre de **Levasseur (E.)**, membre de l'Institut, in-12. 3 »
- HERCULE.** Poème épique par le comte de **Montesquion (Anatole)**, 4 volumes in-8°. 24 »
- MOÏSE.** Poème épique, par le même. 2^e édition, 2 volumes in-8°. 6 »
- CHANTS DIVERS**, par le même, 2 volumes in-8°. 6 »
- SALUT DE BIENVENUE.** (Congrès des Orientalistes, 11^e session à Paris, 5-12 septembre 1897), poésie par **Ollivier Beauregard**, in-8°. 2 »
- PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.** L'être où l'âme de la nature. Étude en vers par **Omer (Charles)**, in-8°. 0 50
- CHOIX DE POÉSIES DE PALUMBO (VITO D.)**, traduzioni in greco-salentino per le nozze Peschiulli-Palmentola, in-8°. 5 »
- LES IRONIES.** Poésies par **Prévost (Gabriel)**, avocat, docteur en droit, in-18. 3 »
- FABLES**, par **Sicé (Eugène)** de Pondichéry, in-12. 1 »
- MÉLANGES POÉTIQUES (éd. complète)**, par le même, in-12. 2 »
- MÉLANGES POÉTIQUES (Extrait)**, par le même, in-8°. 1 50

ROMANS

- LA PEUR DE VIVRE**, par Henry Bordeaux, in-16 écu. 3 50
LE CHEMIN MONTANT, par Frédéric Plessis, in-16 écu.
 Ces deux romans font partie de la nouvelle collection « Minerva », qui comprendra, outre de la série des romans, des ouvrages historiques et des œuvres de critique.

SOCIOLOGIE (Voir page 73.)

VOYAGES

- SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE NORVÈGE**, par Camoin de Vence, ancien magistrat, in-12. 2 »
RUINES ET LÉGENDES DU TYROL, par le même, in-12. 2 50
DE DIGNE A SAINT-MARTIN VÉSUBIE ET A NICE, par Cauvière (J.), ancien magistrat, professeur à l'Institut catholique de Paris, in-8°. 1 »
VOYAGE HUMORISTIQUE DANS LE CHABLAIS ET DANS LA SUISSE, par Cortet (Eugène), in-12. 1 »
LA PROVENCE. Suite du voyage humoristique dans le Midi, par de Laincel (L.), in-18 avec gravures. 5 »
SAN SÉBASTIAN. Notes de voyage, par Planté (Adrien), in-18 jésus. 3 50
IDYLLES SAINTONGEOISES. Paysages et vues d'intérieur, par l'abbé A. Rainguet, in-12. 3 »

§ II. Allemagne

BIOGRAPHIES

- NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR R. VON IHERING**, par Appleton (C.), professeur à la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 1 »
J. P. HEBEL, SA VIE ET SES ŒUVRES, par Scheurer (E.), professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, gr. in-8°. 3 50

LINGUISTIQUE

- LE DICTIONNAIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE**, enseigné par l'analyse étymologique des noms propres individuels, familiaux, ethniques et géographiques, et par l'explication de quelques noms franco-tudesques. Onomastologie de l'histoire, de la mythologie, de l'ethnographie et de la géographie des contrées occupées par les Allemands, par Fabre d'Évieux, 3 vol. in-12. 9 »
 Chaque volume se vend séparément :
 Noms propres individuels ou prénoms (Vornamen). 3 »
 Noms de famille (Familienamen). 3 »
 Noms locaux tudesques. 3 »

- NOTES CRITIQUES SUR QUELQUES TRADUCTIONS ALLEMANDES** de poèmes français au moyen âge, par Firmery (J.), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, in-8°. 5 »

- DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE LA LANGUE ALLEMANDE**, selon le plan de celui de Kluge, mais d'après les principes nouveaux de la méthode évolutionniste, par Regnaud (Paul), professeur de grammaire comparée à l'Université de Lyon, lauréat de l'Institut, membre honoraire de la Société asiatique de Calcutta.

N. B. — L'ouvrage formera 10 à 12 fascicules de 48 pages chacun. On peut souscrire à l'ouvrage complet à raison de 2 fr. par fascicule. A l'apparition du dernier fascicule ce prix sera augmenté.

SOCIOLOGIE

- LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE**, par Potel (Adolphe), in-8°. 1 »

§ III. Amérique (Etats-Unis, Canada, Brésil).

CONSTITUTIONS POLITIQUES

- ÉTABLISSEMENT ET REVISION DES CONSTITUTIONS EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE**. Etude de Législation comparée, par Borgeaud (Ch.), docteur en philosophie et en droit, in-8°. 7 50

Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris. — Prix Rossi.

- DROITS ET LIBERTÉS AUX ÉTATS-UNIS.** leurs origines et leurs progrès, par de Chambrun (Adolphe), membre du barreau de Washington et conseil avocat de la Légation de France aux États-Unis, in-8°. 12 »
- LE POUVOIR EXÉCUTIF AUX ÉTATS-UNIS.** Etude de droit constitutionnel, par le même. 2^e édition revue, corrigée et augmentée, avec une préface de Pierre de Chambrun, in-8°. 10 »
- NOUVELLES ÉTUDES SUR LE BRÉSIL,** par Pradez (Charles), in-18 Jésus. 3 50
- LE BRÉSIL.** Sa constitution politique et économique, par Rozy (H.), ancien professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 1 »

ÉDUCATION

- ORIGINES ET PROGRÈS DE L'ÉDUCATION EN AMÉRIQUE.** Jefferson et l'éducation en Amérique, par Barneaud (Ch.). Gr. in-8°. 2 50

DROIT

- LES ÉCOLES DE DROIT AUX ÉTATS-UNIS.** Lettre adressée à M. Edouard Laboulaye, membre de l'Institut, par Matile (G.-A.), in-8°. 1 »
- TRAITÉ DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE DANS L'AMÉRIQUE DU NORD,** en Angleterre et en Écosse, envisagée dans l'ensemble de ses rapports avec les institutions civiles et politiques de ces pays et dans les détails pratiques de son organisation, par Mittermaier (C.-J.-A.), ancien professeur à l'Université de Heidelberg, membre de l'Institut de France, traduit de l'allemand, par Chauffard (A.), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 12 »

HISTOIRE

- LE CANADA SOUS L'UNION** (de 1841 à 1847), par Turcotte (Louis-P.). 4 parties en 2 vol. in-12. 10 »

§ IV. — Angleterre et Royaume-Uni

DROIT

- DE L'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE,** par Brouchoud (C.) avocat à la Cour d'appel de Lyon, docteur en droit, in-8° cavalier. 2 »
- LORD ERSKINE;** étude sur le barreau anglais à la fin du XVIII^e siècle, par Duménil (Henri), docteur en droit, professeur à la Faculté de Toulouse, in-8°. 5 »
- DROIT ANGLAIS,** par Laya (A.). 2^e édition. 2 vol. in-8°. 8 »
- LA GUERRE SUD-AFRICAINE,** par Louter (J. de), professeur à l'Université d'Utrecht, in-8°. 1 »
- TRAITÉ DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE ET DANS L'AMÉRIQUE DU NORD,** envisagée dans l'ensemble de ses rapports avec les institutions civiles et politiques de ces pays et dans les détails pratiques de son organisation par Mittermaier (C.-J.-A.), ancien professeur à l'Université d'Heidelberg, membre de l'Institut de France, traduit de l'allemand, par Chauffard (A.), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 12 »
- ÉTUDES SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE** suivies de trois discours prononcés au Parlement d'Angleterre, par Sir E. Noon Talfourd. Traduction de l'anglais par Laboulaye (Paul), in-8°. 3 »
- ÉTUDE SUR LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE IRLANDAIS,** par Van der Bruggen, revue après la mort de l'auteur, et accompagnée d'une Préface et d'un appendice par de Holtzendorf (Fr.), professeur à l'Université de Berlin, in-8°. 5 »
- L'ANGLETERRE ET LES RÉPUBLIQUES BOERS.** Etude de droit international par Westlake (John), avocat de la reine, professeur de droit international à l'Université de Cambridge, in-8°. 3 50
- ESSAI HISTORIQUE SUR LA LÉGISLATION D'ANGLETERRE,** depuis les temps les plus reculés par Zézas (Spiridion G.), docteur en droit, in-8°. 5 »

§ V. — Belgique

DROIT

LA COUR D'ASSISES EN BELGIQUE, EN ITALIE ET EN AUTRICHE, par Bittard des Portes, avocat, docteur en droit, in-8°. 1 »

POLITIQUE

GUIDE PRATIQUE DES AGENTS POLITIQUES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES, cérémonial national et cérémonial de la Cour de Belgique, par le baron Garcia de la Vega, 4^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, gr. in-8°. 16 »

§ VI. — Espagne

HISTOIRE

LA CAPITULATION DE BAYLEN, ses causes et ses responsabilités d'après les archives espagnoles et les archives françaises. (Archives nationales, archives des Ministères de la Guerre et des Affaires étrangères, par Clerc, lieutenant-colonel, in-8°. 7 50

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. Négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande, en 1705 et 1706, par Reynald (H.), ancien doyen de la Faculté des Lettres d'Aix, in-8°. 4 »

§ VII. — Hollande

LITTÉRATURE

ÉTUDES NÉERLANDAISES : VONDEL. La femme dans les poèmes néerlandais. Nova Zembla, poème de Tollens, par de Backer (Louis), in-8°. 4 »
Ouvrage couronné par l'Académie française.

DE LA LANGUE NÉERLANDAISE et des premiers monuments littéraires écrits en néerlandais, par le même, in-8°. 1 »

LES HOLLANDAIS AU BRÉSIL. Notice historique sur les Pays-Bas et le Brésil au xvii^e siècle, par Netscher, grand in-8° avec portraits, fac-similé et cart. 6 »

§ VIII. Inde et Extrême-Orient.

DROIT

LA RÉSERVE HÉRÉDITAIRE DANS L'INDE MODERNE, par Boissonade, professeur honoraire de la Faculté de droit de Paris, in-8°. 2 »

TRAITÉ DES LOIS MAHOMÉTANES ou Recueil des lois, us et coutumes des Musulmans du Décan, par Sicé (F.-Eugène), sous-commissaire de la Marine, membre de la Société asiatique de Paris, in-8°. 4 »

ESSAI SUR LA CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ DU SOL ET L'IMPOT FONCIER, ET DES DIVERS MODES DE PERCEPTION DE CET IMPOT DANS L'INDE, par le même, in-8°. 2 50

LÉGISLATION HINDOUE publiée sous le titre Vyavohara-sara-sangraha ou ABRÉGÉ SUBSTANTIEL DE DROIT, par Madura-Kandasvarni-Pulavar, professeur au Collège de Madras, traduite du tamil, par le même, in-8°. 6 »

MÉMOIRE RELATIF A LA REVISION DE L'ORDONNANCE LOCALE DU 7 JUIN 1828, par le même, in-8°. 2 50

ÉTUDES SUR L'ANCIEN DROIT ET LA COUTUME PRIMITIVE, par Sir Sumner-Maine (Henry), grand maître du Collège de Trinity Hall (Université de Cambridge), membre de la Société royale de Londres, membre de l'Institut de France, traduction de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par de Kérallain René, avocat, docteur en droit, in-8°. 10 »

Les lois sacrées de l'Inde, les Andamènes, etc.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU DROIT, par le même, in-8°. 12 »
 Les sources du droit hindou. La communauté de village en Orient. Influence de l'Inde sur les idées de l'Europe moderne, etc.

ÉCONOMIE POLITIQUE

LE BIMÉTALLISME CORRIGÉ DANS LE PROJET DE CODE CIVIL JAPONAIS, par Boissonade (Gustave), professeur agrégé honoraire de la Faculté de droit de Paris, in-8°. 7 50

GÉOGRAPHIE

LA CARTE DU JAPON, dressée par Metchnikoff (Léon), et gravée en couleurs par Erhard, 27 c. × 20 c. Une feuille. 0 40

HISTOIRE

L'INDE ET LE PROBLÈME INDIEN, par Boell (Paul), in-18. 3 50

ÉTUDES SUR LES MŒURS RELIGIEUSES, JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'EXTREME-ORIENT, par Sir Lyall (Alfred), lieutenant gouverneur des provinces du Nord-Ouest (Inde). Ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par de Kérallain (René), docteur en droit, in-8°. 12 »

§ IX. Italie.

DROIT

LA COUR D'ASSISES EN ITALIE, en Autriche et en Belgique, par Bittard des Portes, avocat, docteur en droit. In-8°. 1 »

STUDI DI DIRITTO COMMERCIALE DELLA BANCAROTTA, secondo la dottrina e la giurisprudenza col confronto delle disposizioni contenute nel nuovo Codice di commercio italiano, par Bosio (Edoardo). Gr. in-8°. 4 50

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE CODE PÉNAL ITALIEN par Brocher (Charles), professeur à l'Université de Genève. Gr. in-8°. 1 50

EXAMEN DU TRAVAIL DE MOLINIER INTITULÉ « ÉTUDES SUR LE NOUVEAU PROJET DE CODE PÉNAL POUR LE ROYAUME D'ITALIE », par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse. In-8°. 1 »

HISTOIRE

LE PRINCE EUGÈNE ET MURAT (1813-1814). Opérations militaires, négociations diplomatiques, par le commandant Weil (M. H.), 4 vol. in-8° ornés de cartes. 44 »

Chaque volume se vend séparément :

TOME I^{er}. — (Mai 1813 au 7 septembre). 10 »

— II. — (8 septembre 1813 au 9 novembre). 10 »

— III. — (9 novembre 1813 au 15 février 1814). 12 »

— IV. — La dernière phase de la campagne. 12 »

LEPORTEFEUILLE DE LA COMTESSE D'ALBANY (1810-1824), par Pélissier (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier. In-8° avec portrait. 10 »

LITTÉRATURE

ESSAIS DE THÉORIE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE. DE L'INVENTION ORIGINALE, essai d'une théorie du style; de l'influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française par Arnould (E.), ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris. In-8°. 3 »

ŒUVRES INÉDITES DE LÉOPARDI. (Ebauches de poésies, pensées, lettres à M. de Sinner), recueillies et publiées d'après les mss. de la Bibliothèque nationale de Florence, par Aulard (J. A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris. Gr. in-8°. 2 50

DU DESSÈCHEMENT DU LAC FUCIN. Notice par Geoffroy (A.), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française de Rome. In-8°. 2 »

HISTOIRE DE LA POÉSIE, mise en rapport avec la civilisation, en Italie, par Loise (Ferdinand), membre de l'Académie royale de Belgique, in-8° 5 »

§ X. Japon.

ÉCONOMIE POLITIQUE

LE BIMÉTALLISME CORRIGÉ DANS LE PROJET DE CODE CIVIL JAPONAIS, par Boissonade (Gustave), professeur agrégé honoraire de la Faculté de droit de Paris. In-8°. 7 50

LA CARTE DU JAPON, dressée par Metchnikoff (Léon), et gravée en couleurs par Erhard, 27 c. × 20 c., 1 feuille. 0 40

§ XI. Monténégro.

DROIT

ÉTUDE SUR LE NOUVEAU CODE CIVIL DU MONTÉNÈGRE et sur l'importance des principes suivis par l'auteur de ce code en matière de codification, par Dickel (K.). Traduit de l'allemand par Brissaud (J.), professeur à la Faculté de droit de Toulouse. In-8° cavalier. 4 »

§ XII. Portugal

DROIT

LE NOUVEAU CODE DE COMMERCE PORTUGAIS, par Lehr (Ernest), professeur honoraire de législation comparée à l'Académie de Lausanne, in-8°. 2 »

ÉGLISES

ANALYSE DE LA PROFESSION DE FOI DE S. S. PIE IV, par Pereira de Figueiredo (Antoine), prêtre de l'Oratoire de Philippe de Néri, etc. Traduit du portugais, in-8°. 2 50

LITTÉRATURE

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE PORTUGAISE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'À NOS JOURS, par Loiseau (Arthur), docteur ès lettres, professeur honoraire de l'Université, chevalier de l'ordre du Christ. 2^e édition, in-18 Jésus. 3 50

Ouvrage couronné par la Société franco-hispano-portugaise de Toulouse.

§ XIII. Russie

DROIT

LE DROIT COUTUMIER DES KHEVSOURES (peuplade caucasienne), par Dingesteldt (Victor), membre des Sociétés de géographie du Caucase, d'Écosse et de Genève, in-8°. 0 75

LE RÉGIME PATRIARCAL ET LE DROIT COUTUMIER DES KIRGHIZ, d'après l'étude entreprise sous les auspices du gouvernement russe par le général Grodekoff (N.-I.), par le même, in-8° cavalier. 3 »

LA NOUVELLE LÉGISLATION PÉNALE DE LA RUSSIE, considérée en elle-même et dans ses rapports avec les codes pénaux de France et d'Allemagne, par Lehr (Ernest), professeur honoraire de législation comparée à l'Académie de Lausanne, in-8°. 2 50

LA NOUVELLE ORGANISATION JUDICIAIRE DE LA RUSSIE, d'après l'oukaze du 28 novembre 1864, par le même, in-8°. 1 50

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA LÉGISLATION RUSSE ANCIENNE ET MODERNE, par Zezas (Spiridion G.), docteur en droit, in-8°. 5 »

LITTÉRATURE

LES CHANSONS POPULAIRES DES PEUPLES SLAVES, par Laboulaye (Edouard), membre de l'Institut, in-8°. 0 50

§ XIV. Suisse

DROIT

DE LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DE CHEMINS DE FER ET DE BATEAUX A VAPEUR EN CAS D'ACCIDENTS, d'après la législation suisse, par Soldan (Ch.), juge et avocat à Lausanne, in-8°. 1 »

Ouvrages de Droit

DROIT ADMINISTRATIF

- GUIDE THÉORIQUE ET PRATIQUE DU PERCEPTEUR-RECEVEUR MUNICIPAL**, par Adam (Alph.), ancien percepteur, officier d'Académie. 2^e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, gr. in-8° avec modèles et tableaux, broché. 10 »
Le même ouvrage relié toile anglaise avec fers spéciaux. 12 »
- LA SÉPARATION DE L'ADMINISTRATION ACTIVE ET DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE**, par Appleton (Jean), professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 1 50
- MANUEL DE DROIT ADMINISTRATIF**, par Aumont (A.) In-12. 1 50
- DEVOIRS DES MAIRES ET DES MUNICIPALITÉS EN CE QUI CONCERNE L'ARMÉE ET RECUEIL MILITAIRE POUR LE CITOYEN DANS SES FOYERS**, par Bauer (Léon), capitaine d'infanterie à Gérardmer. 2^e tirage, gr. in-8° relié toile anglaise. 5 »
- SECRÉTAIRES DE MAIRIE. ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES. Actes de l'État civil. Matières usuelles d'administration municipale et de police rurale**, par **Blanche (Armand)**, docteur en droit, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, ancien bâtonnier, in-8°. 5 »
- RÉFORME DE LA LOI DE 1838 SUR LES ALIÉNÉS**, par Bouctot, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. 2 »
- DE LA NOMINATION DES MAIRES. Aperçu historique. Opinion de Lamartine**, par Brayer, in-8°. 0 50
- LES CAISSES D'ÉPARGNE CANTONALES**, par Brouchoud (C.), avocat à la Cour d'appel de Lyon, docteur en droit, in-8°. 1 25
- TRAITÉ PRATIQUE DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES** à l'usage des administrateurs et des comptables, par **Chabanel (P.)**, sous-chef de bureau de l'administration des communes au ministère de l'Intérieur, gr. in-8°. 4 50
- ESSAI SUR LES ATTRIBUTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX (Loi du 10 août 1871)**, par **Chabrol (P.)**, avocat, ancien auditeur au Conseil d'Etat, in-8°. 2 »
- CODE FORMULAIRE de la comptabilité municipale, in-8°.** 1 50
— — Du crédit foncier, in-8°. 1 50
— — Des pensions civiles, in-8°. 1 50
— — Des possesseurs de chiens et d'animaux domestiques, in-8°. 1 50
— — Des sapeurs-pompiers, in-8°. 1 50
— — Des sociétés de secours mutuels, in-8°. 1 50
— — Du timbre, de l'administration des communes et établissements de bienfaisance, in-8°. 2 50
- LE PORT DU COSTUME RELIGIEUX**, par **Crouzil (Lucien)**, docteur en droit, chargé de cours à l'Institut catholique de Toulouse, 1 br. in-8°. 1 »
- DROITS DES PARTICULIERS CONCERNANT LES SÉPULTURES**, par **Dabot (L.)**, in-8°. 5 »
- DES EFFETS JURIDIQUES DES TRAVAUX DE LA DÉFENSE NATIONALE RELATIVEMENT A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE**, soit dans les rapports de l'Etat avec les particuliers, soit dans les rapports des particuliers entre eux, par **Danjou (Daniel)**, avocat, professeur à la Faculté de droit de Caen, in-8°. 4 »
Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Caen.

- LA JUSTICE ADMINISTRATIVE EN FRANCE OU TRAITÉ DU CONTENTIEUX DE L'ADMINISTRATION**, par Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, in-8°. 5 »
- LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET POLITIQUES, JURISPRUDENCE ET LÉGISLATION**, à l'usage des préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, maires, adjoints, secrétaires de mairie, conseillers municipaux, électeurs, etc., par Daure (J.-B.), maire d'Alan, in-8°. 6 50
- MANUEL PRATIQUE DE LA REVISION DES LISTES ÉLECTORALES**. Jurisprudence, législation à l'usage des maires, secrétaires de mairie, membres des commissions de revision des listes, des juges de paix, des électeurs, etc., par le même, in-8°. 3 50
- LA DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET LES UNIVERSITÉS RÉGIONALES**, par Delabrousse (Jacques), docteur en droit, attaché au ministère de l'Instruction publique, in-8°. 4 »
- LES OCTROIS ET LES BUDGETS MUNICIPAUX**. Etude sur l'organisation communale, par Deloyne (P.), professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, in-8°. 3 »
- JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT EN MATIÈRE DE TRAVAUX PUBLICS**. Revue complète et raisonnée des arrêts rendus par le Conseil d'Etat sur les contestations relatives à l'exécution des travaux publics, avec les textes de lois et règlements qui y sont rapportés, par Delvincourt, avocat, in-8°. 3 50
- LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**, par Dubarry (J.). Ouvrage pratique à l'usage des maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires et employés de mairie, 15^e édition, in-8°. 9 »
- Le même ouvrage relié toile. 10 50
- FORMULAIRE DES MAIRES ET DES CONSEILS MUNICIPAUX**, par le même. 4^e édition, in-8°. 10 »
- Le même ouvrage relié toile. 11 50
- NOUVEAU MANUEL DES GARDES CHAMPÊTRES**, des garde-messiers, des gardes particuliers et des gardes-chasse, par le même, 5^e édition, in-12. 3 »
- MANUEL FORMULAIRE DES CONSEILS DE FABRIQUE**, par Dubief (Adrien). Nouvelle édition, in-12. 4 »

Ouvrages de DUCROCQ (Th.).

Professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Paris, doyen honoraire et ancien bâtonnier de Poitiers, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

COURS DE DROIT ADMINISTRATIF ET DE LÉGISLATION FRANÇAISE DES FINANCES avec Introduction de Droit constitutionnel et les Principes du droit public, 7^e édition en 6 volumes. 50 »

En vente : TOME I. Préface. Introduction de droit constitutionnel. Organisation administrative. 8 »

— TOME II. Tribunaux administratifs. 8 »

— TOME III. Principes de droit public français, mis en œuvre par les lois administratives. 10 »

— TOME IV. L'Etat : Personnalité civile et domaine. 8 »

Sous presse : TOME V. L'Etat : Dette publique et impôts. 8 »

— TOME VI. Etablissements publics. Etablissements d'utilité publique et autres personnes civiles. 8 »

Appendice et tables générales.

Chaque volume se vend séparément.

ÉTUDES SUR LA LOI MUNICIPALE DU 5 AVRIL 1884, in-8°. 5 »

DE LA FORMULE ACTUELLE DE PROMULGATION DES LOIS, de la date des lois qui en résulte et de leur contradiction avec les lois constitutionnelles du 25 février et du 14 juillet 1875, gr. in-8°. 1 »

DE LA PERSONNALITÉ CIVILE DE L'ÉTAT. d'après les lois civiles et administratives de la France, in-8° cavalier. 2 »

ÉTUDE THÉORIQUE SUR LA LÉGISLATION DES CHEMINS RURAUX avant et depuis la Loi du 20 août 1881, par Faulquier (J.), avocat, docteur en droit, in-8°. 5 »

DES VOIES PUBLIQUES ET PRIVÉES MODIFIÉES, DÉTRUITES OU CRÉÉES PAR SUITE DE L'EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER, par Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de cassation, in-8°. 10 »

LÉGISLATION DES CHEMINS DE FER PAR RAPPORT AUX PROPRIÉTÉS RIVERAINES, par le même, in-8°. 7 50

SERVITUDES DE VOIRIE. Étude sur la législation et la jurisprudence concernant les charges établies dans un intérêt de voirie sur les propriétés privées, par le même, 2 vol. in-8°. 15 »

TRAITÉ DES VOIES RURALES, PUBLIQUES ET PRIVÉES ET SERVITUDES RURALES DE PASSAGE, par le même. 3^e édition complètement refondue d'après les Lois du 20 août 1881, 2 vol. in-8°. 17 »

MANUEL FORMULAIRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, à l'usage des préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture, des maires et adjoints, des conseillers municipaux, des bureaux de vote, des candidats aux fonctions municipales, des électeurs, etc., par Gérard (P.), sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur, in-18. 3 »

LE ROLE SOCIAL DES BIENS COMMUNAUX, par Graffin (Roger), docteur en droit, in-8°. 1 50

LES DONS ET LEGS FAITS AUX FACULTÉS DE L'ÉTAT sont-ils assujettis au paiement des droits de mutation? Les legs Bouissons en 1895, par Itier (P.-J.), avocat à la Cour d'appel de Montpellier, in-8° cav. 1 »

DU TAUX DE L'ENREGISTREMENT EN MATIÈRE DE VENTE DE BIENS APPARTENANT A DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, par le même, in-8°. 1 50

ÉLECTIONS MUNICIPALES, FORMATION, FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU BUREAU ELECTORAL, par Lalande (H. L.), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°. 0 50

MANUEL FORMULAIRE DES CIMETIÈRES ET DES SÉPULTURES. par Lesauvage (G.), chef de bureau à la Préfecture de la Seine-Inférieure, in-12. 2 50

DES RAPPORTS DES FABRIQUES ET DES CONSEILS PRESBYTÉRAUX AVEC LES COMMUNES d'après la loi du 5 avril 1884, par Lods (Armand), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. 1 »

DES DONS ET LEGS EN FAVEUR DES CONSEILS PRESBYTÉRAUX ET DES CONSISTOIRES, par le même, in-8°. 1 »

DES ACTES GOUVERNEMENTAUX RELATIFS AUX OFFICIERS MINISTÉRIELS susceptibles d'être attaqués par la voie contentieuse, par Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de Dijon, in-8°. 1 »

LE RÉGLEMENT ADMINISTRATIF. Étude théorique et pratique de droit public français, par Moreau (Félix), professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, in-8°. 12 »

DE LA LISTE COMMUNALE D'ASSISTANCE. Formation et réclamations, par Nectoux (A.), conseiller de préfecture, in-12. 1 50

DÉCENTRALISATION OU RÉFORME ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE proposée aux Conseils municipaux, cantonaux et généraux, par Obriot, avocat, docteur en droit, et ancien juge de paix, in-8°. 0 75

DEVOIRS DES MAIRES, par Paulme, br. in-8°. 0 75

RECUEIL SPÉCIAL DE JURISPRUDENCE ET DES LOIS EN MATIÈRE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, par Rolland, in-8°. 4 »

LEÇON D'OUVREMENT DU COURS DE DROIT ADMINISTRATIF professé à la Faculté de droit de Toulouse, par Rozy (H.), in-8°. 1 »

CODE PRATIQUE DES FABRIQUES PAROISSIALES contenant :

- 1° Les lois, décrets, ordonnances, règlements, etc., concernant les Fabriques avec une table chronologique de ces documents;
 2° L'Instruction sur la comptabilité ainsi que les attributions des membres des fabriques;
 3° Un formulaire des modèles de comptabilité à l'usage des ordonnateurs, trésoriers-marguilliers et autres comptables;
 4° Un sommaire alphabétique et raisonné des matières contenues dans le code;
 5° Un supplément donnant la jurisprudence la plus récente, par Serrier (P.-J.), percepteur-receveur municipal. Nouvelle édition mise au courant de la jurisprudence, in-8°. 4 »

MANUEL FORMULAIRE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-CIVIL, par Taillandier (A. de), juge d'instruction, 3^e édition, in-12. 3 50

MANUEL FORMULAIRE DE LA REVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE à l'usage des préfets, sous-préfets, maires, des juges de paix, des Commissions de revision de la liste électorale et des électeurs, par le même, in-12. 4 »

DE L'ENSEIGNEMENT POLITIQUE ET ADMINISTRATIF, par Worms (Emile), correspondant de l'Institut, ancien professeur à la Faculté de droit de Rennes, in-8°. 2 »

DROIT CIVIL

CONDITION ET DROITS DES ENFANTS NATURELS. Législation française et étrangère. Étude de la proposition de loi votée par le Sénat, le 27 juin 1895, sur le droit successoral des enfants naturels, par Alard (Paul), juge suppléant au Tribunal de Compiègne, in-8°. 4 »

DROIT CIVIL. PARALLÈLES à l'usage des étudiants, par Antoine (Ernest), avocat à la Cour d'appel d'Amiens, in-8°. 5 »

DE LA RÈGLE « DONNER ET RETENIR NE VAUT » et de ses applications dans le droit français actuel, par Antonesco (Basile), docteur en droit, in-8°. 4 »

CAUSES D'OUVERTURE A CASSATION EN MATIÈRE CIVILE. De l'*In integrum restitutio*, envisagée comme voie de recours contre les jugements, par Aubert (Henri), avocat, docteur en droit, in-8°. 3 »

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ. Étude de législation, par Berge (Stéphane), lauréat de l'Institut, avocat, in-8°. 1 50

DES DROITS SUCCESSORAUX DU CONJOINT SURVIVANT. Étude sur le projet de loi voté par le Sénat, le 9 mars 1877, par le même, in-8°. 2 »

TRAITÉ DES ACTIONS POSSESSOIRES contenant l'exposé complet de la Jurisprudence, l'opinion des auteurs, suivi de formules, par Bioche, docteur en droit, avocat, in-8°. 8 »

Ouvrage destiné particulièrement à MM. les Juges de paix.

HISTOIRE DES DROITS DE L'ÉPOUX SURVIVANT, par Boissonade (Gustave), professeur honoraire de la Faculté de droit de Paris, in-8°. 7 50

Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

DE LA CONDITION DE L'ÉPOUX SURVIVANT, par le même, in-8°. 2 »

COMMENTAIRE DES LOIS DU 11 AVRIL 1888 ET DU 4 MARS 1889 SUR LES TRANSPORTS ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE, par Boistel (Alphonse), professeur à la Faculté de droit de Paris, gr. in-8°. 1 »

DU « DIES INCERTUS » ET DE SES EFFETS DANS LES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES, par le même, gr. in-8°. 2 »

LE DROIT D'HÉRÉDITÉ dans la législation, le droit comparé et l'économie politique, par Bonnal (Edmond), avocat, docteur en droit, in-8°. 6 »

DES DROITS SUCCESSORAUX DU CONJOINT SURVIVANT, par Bouvier-Bangillon, professeur à la Faculté de droit d'Aix, in-8°. 2 50

DES NOMS DE PERSONNES EN DROIT FRANÇAIS. De l'infamie en droit romain, par Bouvy (Eug.), docteur en droit et en lettres, in-8°. 3 »

- DU PACTE DE PRÉFÉRENCE**, par Boyer (Ad.), juge d'instruction au Tribunal de Foix, in-8°. 1 »
- DES REMISES DE CAUSES**, par le même, in-8°. 1 »
- ÉTUDE SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'INTERPRÉTATION DES LOIS** et spécialement du Code Napoléon, par Brocher (Charles), professeur à l'Université de Genève, in-12. 2 50
- LE LIEN CONJUGAL ET LE DIVORCE**. Mœurs israélites et mœurs païennes, par Cauvière (J.), ancien magistrat, professeur à l'Institut catholique de Paris, in-8°. 2 »
- LE DIVORCE AU POINT DE VUE CATHOLIQUE ET SOCIAL**, par le même, in-8°. 0 50
- ÉTUDE SUR LA RENONCIATION PAR LA FEMME MARIÉE A SON HYPOTHEQUE LEGALE AU PROFIT DE L'ACQUEREUR D'IMMEUBLES DU MARI**. Loi du 13 février 1889 portant modification de l'art. 9 de la Loi du 23 mars 1855, par Cézair-Bru (Charles), avocat à la Cour de Toulouse, docteur en droit, in-8°. 3 »
- DU LOUAGE DE SERVICES**. Etude sur les rapports juridiques entre les patrons et les ouvriers employés dans l'industrie, par Cornil (Georges), avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, in-8°. 8 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris.*
- DU CONTRAT DE MARIAGE ET DES DROITS RESPECTIFS DES ÉPOUX**, par Cornil (Modeste), conseiller honoraire à la Cour de cassation, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, préface par Duvivier (Charles), avocat à la Cour de cassation, professeur à l'Université de Bruxelles, 1 vol. in-8°. 6 »
- ÉTUDE SUR LE FONDEMENT DE L'ART. 900 DU CODE CIVIL**, par Crouzel (A.), bibliothécaire universitaire à Toulouse, in-8°. 1 »
- SUR UNE QUESTION NON PRÉVUE DE POSSESSION ET DE PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE**, par le même, in-8°. 1 »
- DE LA PURGE DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES**, par Dalmbert (O.), conseiller à la Cour de Rouen, in-8°. 3 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Strasbourg.*
- LA RÉFORME JUDICIAIRE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX**, par le baron Desazars de Montgaillard, ancien magistrat, in-8°. 1 »
- DE LA PUISSANCE PATERNELLE ET DE LA PROTECTION LÉGALE DE L'ENFANCE**, par Duméril (H.), professeur à la Faculté de Toulouse, gr. in-8°. 1 25
- LES FICTIONS JURIDIQUES**, par le même, in-8°. 1 »
- QUESTION DE LÉGITIMITÉ D'ENFANT**, par Fénet (C.), avocat, in-8°. 0 50

Ouvrages de FOLLEVILLE (Daniel)

professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lille

- THÉORIE DES PRÉLÈVEMENTS**, gr. in-8°. 1 »
- NOTION DU DROIT ET DE L'OBLIGATION**, 3^e édition, in-8°. 2 »
- DE L'EFFET DÉCLARATIF DU PARTAGE**, explication de l'art. 883 du Code civil, gr. in-8°. 1 50
- PROGRAMME SOMMAIRE DU COURS DE CODE CIVIL** Deuxième examen. Dispositions générales du livre III. art. 711 à 717. Titre I des successions, art. 718-892. Des partages d'ascendants. Tit. II, ch. VII, art. 1075 à 1080. 8 »
- SOMMAIRE DES PROLÉGOMÈNES DU COURS DE CODE CIVIL** fait à la Faculté de Droit de Douai. Premier examen : Introduction générale, titre préliminaire, titre premier du livre I^{er}, titre troisième du Domicile, in-8°. 2 50
- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ACQUISITION OU LA LIBÉRATION PAR L'EFFET DU TEMPS**. Essai sur le titre de la Prescription, gr. in-8°. 3 »

| | |
|---|------|
| DE L'INTERDICTION CONSIDÉRÉE COMME CAUSE DE SÉPARATION DE BIENS JUDICIAIRE, in-8°. | 1 50 |
| DES CARACTÈRES DISTINCTIFS DU PAIEMENT AVEC SUBROGATION (art. 1249, 1252), in-8°. | 1 50 |
| DE LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS DE L'INSTRUCTION AUX JUGES SUPPLEANTS, in-8°. | 0 50 |
| ESSAI SUR LA VENTE D'AUTRUI, in-8°. | 3 50 |
| DE LA PUBLICITÉ DES CONTRATS PÉCUNIAIRES DE MARIAGE, d'après la Loi du 10 juillet 1850, in-8°. | 2 » |
| LE CODE CIVIL JUGÉ PAR SAVIGNY, par Fréville (Marcel de), auditeur à la Cour des comptes, in-8°. | 1 25 |
| L'ÉTAT ACTUEL ET LA RÉFORME DU NOTARIAT EN FRANCE, par Grasserie (R. de la), docteur en droit, juge au Tribunal civil de Rennes, correspondant du ministère de l'Instruction publique, in-8°. | 6 » |
| DU PARTAGE DES SUCCESSIONS EN DROIT FRANÇAIS ET EN DROIT ROMAIN, par Grousé (Paul-Em.), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. | 4 50 |
| DE LA LIBERTÉ TESTAMENTAIRE EN FRANCE, par Hallay (Maurice), in-8°. | 1 50 |
| LES PRINCIPES DE LA GARANTIE EN MATIÈRE DE VENTE. L'ÉVICTION ET LES DÉFAUTS CACHÉS DE LA CHOSE VENDUE, par Labatut (Edmond), ancien vice-président du Tribunal de Toulouse, in-8°. | 2 » |
| APPLICATIONS DE LA THÉORIE DE LA CAUSE AUX MATIÈRES DU DROIT ET PRINCIPALEMENT AUX OBLIGATIONS, par Laborde, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, in-8°. | 1 50 |
| DES OBLIGATIONS QUI NAISSENT DU MARIAGE. Des droits et des devoirs respectifs des époux, par Laboulaye (René-Victor), in-8°. | 1 » |
| DES EFFETS DE LA RESCISION DES PARTAGES D'ASCENDANTS A L'ÉGARD DE TIERS. Etude de doctrine et de jurisprudence, par Lalande (H. de), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°. | 1 50 |
| DE LA PRESCRIPTION DE L'ACTION EN RESPONSABILITÉ CONTRE LES ARCHITECTES ET LES ENTREPRENEURS, par le même, in-8°. | 1 » |
| ÉTUDE SUR LA NATURE ET SUR L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU DROIT DE SUCCESSION. Etude première. Théorie biologique du droit de succession, par Lapouge (G. Vacher de), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. | 2 » |
| LA CONDITION DE LA PROPRIÉTÉ DANS LE NORD DE LA FRANCE. LE DROIT DE MARCHÉ, par Lefort (Joseph), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, lauréat de l'Institut, in-8°. | 5 » |
| ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ. HISTOIRE DES CONTRATS DE LOCATION PERPÉTUELLE OU A LONGUE DURÉE, par le même, in-8°. | 7 50 |
| <i>Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.</i> | |
| ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ. LE DROIT DE MARCHÉ, par le même, in-8°. | 2 » |
| DES LEGS UNIVERSELS ET A TITRE UNIVERSEL, DES FRAIS EN MATIÈRE PÉNALE, par le même, in-8°. | 2 » |
| DU PARTAGE PROVISIONNEL. Explication de l'art. 840 du Code civil, par Lods (Armand), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. | 1 » |
| LE MARIAGE DES PRÊTRES DEVANT LA LOI CIVILE, par le même, in-8°. | 2 » |
| <i>Voir Droit Administratif, Croizil, Port du Costume, page 54.</i> | |
| DES CAUSES DE RESCISION DE L'ACCEPTATION D'UNE SUCCESSION, par le même, in-8°. | 1 » |
| DE LA VENTE A RÉMÉRÉ, précédé d'une étude sur la <i>Lex Commissoria</i> , par le même, in-8°. | 4 » |

- ESSAI SUR LA MISE EN DEMEURE ET SES EFFETS**, par Paget (J.), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse, in-8°. 4 »
- DE L'AUTORITÉ PATERNELLE SUR LA PERSONNE ET SUR LES BIENS DES ENFANTS LÉGITIMES OU NATURELS**, par Pascaud (Henri), conseiller à la Cour de Chambéry, in-8°. 2 50
- DE LA CAPACITÉ CIVILE DE LA FEMME MARIÉE ET DE L'EXTENSION QU'ELLE COMPORTE**, par le même, in-8°. 2 »
- LE RÉGIME DOTAL**, ses avantages, ses inconvénients, et les modifications qu'il pourrait comporter, par le même, in-8°. 2 »
- DE L'ADMISSION A DOMICILE CONSIDÉRÉE COMME CONDITION PRÉLIMINAIRE DE LA NATURALISATION**, par Pignon (Arm.), docteur en droit, in-8°. 1 50
- DU DROIT DE RÉTENTION DANS LES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES MODERNES**, par Pret (C. A.), avocat, docteur en droit, gr. in-8°. 2 »
- DU RETRAIT D'INDIVISION**. Explication théorique et pratique de l'art. 1408 § 2, du Code civil, par Riston (V.), avocat, docteur en droit, in-8°. 2 »
- DÉS PARTAGES ET LICITATIONS EN JUSTICE EN MATIÈRE DE SUCCESSION. ETUDE DE DOCTRINE ET DE JURISPRUDENCE**, par Roche (Emile), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, gr. in-8°. 3 »
- INTERPRÉTATION DE LA CLAUSE DE REPRISE D'APPORT FRANC ET QUITTE PAR LA FEMME SOUS LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ**, par Rohaut (Ch. A.), ancien notaire, deuxième édition, in-8°. 1 »
- DU PAIEMENT DES DETTES HÉRÉDITAIRES PAR LE CONJOINT SURVIVANT** (Loi du 9 mars 1891), par Taudière (Henri), professeur à la Faculté libre de Droit de Paris, gr. in-8° cavalier. 1 50
- ESSAI SUR LA NON-RÉTROACTIVITÉ DES LOIS**, par Théodosiades (G. Militiade), docteur en droit, gr. in-8°. 6 »
- LE MARIAGE CIVIL**, par Thézard (Léopold), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Poitiers, in-8°. 1 »
- DU NANTISSEMENT DES PRIVILÈGES ET DES HYPOTHÈQUES ET DE L'EXPROPRIATION FORCÉE** (Code civil. Livre III. Titres XVII, XIX), par le même, in-8°. 9 »
- CONJECTURES SUR L'ORIGINE ET LES TRANSFORMATIONS DU PACTE DE CONSTITUT**, par Valéry (Jules), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier, avocat à la Cour d'appel, in-8°. 1 50
- CONSIDÉRATIONS SUR LA CAUSE DES OBLIGATIONS**, par Villon (Raoul), avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. 1 »
- DE LA DOT MOBILIÈRE EN DROIT ROMAIN ET EN DROIT FRANÇAIS**, par Wallon (Ernest), professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, gr. in-8°. 7 50
- ESSAI SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE**. Art. 1382-1386 du Code Civil, par Willems (Jos.), docteur en droit, in-8°. 4 »
- DROITS DU POSSESSEUR DE BONNE FOI QUANT AUX FRUITS PRODUITS PAR LA CHOSE ET QUANT AUX AMÉLIORATIONS FAITES PAR CETTE CHOSE**, par Yseux (Victor), docteur en droit de la Faculté de Bologne, avocat à Anvers, in-8°. 4 »

DROIT COMMERCIAL

- TRAITÉ GÉNÉRAL THÉORIQUE ET PRATIQUE DES ASSURANCES MUTUELLES**, par Astresse (Philippe), avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur de la Revue des Assurances mutuelles, rédacteur en chef du Bulletin de jurisprudence de l'Assurance, 2 vol. in-8°.
On vend séparément :

TOME I. Notions générales de l'Assurance mutuelle. Commentaire du décret du 22 janvier 1868, titre premier 6 »

TOME II. (sous presse).

Ouvrages de BÉDARRIDE (J.)

Avocat près la Cour d'appel d'Aix, ancien bâtonnier, etc.

- COMMENTAIRE DE LA LOI DU 14 JUIN 1860 SUR LES CHÈQUES, in-8°. 7 »
- COMMENTAIRE DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1874 SUR L'HYPOTHÈQUE MARITIME, in-8°. 9 »
- QUESTIONS DE DROIT COMMERCIAL ET DE DROIT CIVIL AVEC LEURS SOLUTIONS, in-8°. 8 »
- DROIT COMMERCIAL, COMMENTAIRE DU CODE DE COMMERCE, 32 vol., in-8°, 2^e édition. 282 »
- On vend séparément :
- Commerçants, livres de commerce, 1 vol. 9 »
- Bourses de commerce, agents de change et courtiers, 1 vol. 10 »
- Commissionnaires, 1 vol. 10 »
- Achats et ventes, 1 vol. 9 »
- Lettres de change, billets à ordre et prescription, 2 vol. 18 »
- Commerce maritime, 5 vol. 45 »
- Juridiction commerciale, 1 vol. 9 »
- Brevets d'invention, 3 vol. 24 »
- DE LA RESPONSABILITÉ DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONNAIRES ET DE LEURS CESSIONNAIRES, par Berge (Stéphane), lauréat de l'Institut, avocat, in-8°. 1 50
- COMMENTAIRE THÉORIQUE, PRATIQUE ET CRITIQUE DU CODE DE COMMERCE, par Beslay (François), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 2 vol. in-8°.
- 1^o Des commerçants (Livre I, titre I, art. 1 à 7), 1 vol. 8 »
- 2^o Des sociétés en commandite par actions (Loi du 24 juillet 1867, art. 1 à 8, en collaboration avec Lauras (P.), avocat à la Cour d'appel de Paris, 1 vol. 8 »
- L'EXCEPTION DU JEU DANS LES OPÉRATIONS DE BOURSE ET LA LÉGALITÉ DES MARCHÉS A TERME, par Bittard des Portes, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. 1 »
- LA NÉGOCIATION A L'ÉTRANGER DES TITRES FRANÇAIS PERDUS OU VOLÉS tombe-t-elle sous l'application de la loi du 15 juin 1862? par le même, in-8°. 1 »
- LE DROIT ET LA SOCIÉTÉ. DE L'OBLIGATION DU VERSEMENT DU QUART PAR LES APORTEURS POSSESSEURS D'ACTIONNAIRES LIBÉRÉS DE MOITIÉ, par le même, in-8°. 1 »
- DE LA MISE EN POSSESSION DU CRÉANCIER DANS LE CONTRAT DE GAGE, par Blaisot (Aug.), avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit, gr. in-8°. 4 »
- COURS DE DROIT COMMERCIAL, professé à la Faculté de droit de Paris, par Boistel (Alphonse), professeur à l'Université de Paris, 4^e édition mise au courant des lois les plus récentes, gr. in-8°, broché. 16 »
- Demi-rel. chagrin. 19 »
- MANUEL DE DROIT COMMERCIAL, à l'usage des étudiants des Facultés de droit et des Ecoles de commerce, par le même. Troisième édition mise au courant de lois récentes par un supplément, in-8°. 10 »
- DES INTÉRÊTS, par Caillemet (E.), doyen de la Faculté de droit de Lyon, in-8°. 2 »
- DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES FONDATEURS DE SOCIÉTÉS ANONYMES, par Catheu (Pierre de), docteur en droit, 1 vol., in-8°. 4 »
- COURS DE DROIT MARITIME, par Cresp, ancien professeur à la Faculté de droit d'Aix, annoté et mis au courant de la jurisprudence la plus récente, par Laurin (Aug.), professeur à la même Faculté. 4 vol. in-8°. 34 »
- On vend séparément :
- Tome I. — Mer, navires, hypothèques maritimes, sociétés maritimes, gens de mer. 9 »
- Tome II. — Affrètement, prêt à la grosse. 9 »
- Tomes III et IV. — Assurances maritimes, 2 vol. 16 »

- TRAITÉ DES ASSURANCES MARITIMES, DU DÉLAISSEMENT ET DES AVA-
RIES**, par Droz (Alfred), avocat à la Cour de Paris, docteur en droit, lauréat
de l'Institut, 2 vol. in-8°. 18 »
- DES COURTIERS** (courtiers d'assurances maritimes, courtiers interprètes, con-
ducteurs de navires, courtiers assermentés au Tribunal de commerce, cour-
tiers libres, etc.), par Fabre (Jules), avocat à la Cour d'appel de Paris, 2 vol.
in-8°. 16 »
- L'ASSURANCE SUR LA VIE AU PROFIT D'UN TIERS ET LA DONATION A
CAUSE DE MORT**, par Heck, privat-docent (chargé de cours) à l'Université
de Berlin. Ouvrage traduit de l'allemand, par Brissaud (J.), professeur à la
Faculté de droit de Toulouse, annoté par Lefort (J.), avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation, in-8° cavalier. 1 »
- ETUDE SUR QUELQUES DIFFICULTÉS RELATIVES A LA LOI DU 24 JUILLET
1867 SUR LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE**, par Lalande (H. de), avocat au
Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, in-8°. 1 »
- TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE
L'INCENDIE**, par Lalande (H. de), avec la collaboration de Couturier (Abel),
ancien magistrat, in-8°. 10 »
Relié demi-chagrin. 12 50
- DE LA LEX COMMISSORIA**, du privilège du vendeur d'immeubles et de l'action
résolutoire de la revendication en matière de faillite, par Lapouge (G. Va-
cher), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 1 50
- TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**,
par Lefort (J.), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, lauréat
de l'Institut de France, 4 vol., in-8°, brochés. 50 »
Reliés toile anglaise. 56 »
Chaque volume se vend séparément ; broché : 12 50
Relié toile anglaise. 14 »
*Cet ouvrage a obtenu une médaille d'or aux expositions de Bordeaux (1895),
de Rouen (1896) et de Bruxelles (1898).*
- PETIT DICTIONNAIRE DE JURISPRUENCE DES ASSURANCES SUR LA VIE**,
par le même, 2^e édition, revue et augmentée, in-18 relié toile anglaise. 3 50
- ETUDES SUR LES ASSURANCES SUR LA VIE**, par le même, in-8°. 3 »
- NOUVELLES ETUDES SUR LES ASSURANCES SUR LA VIE**, par le même,
in-8°. 2 50
- LES ASSURANCES SUR LA VIE ET LA COUR DE CASSATION**, de 1889 à 1902,
par le même. Chaque année. 1 75
- LA CONDITION LÉGALE DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES PAR ACTIONS EN
FRANCE ET EN AUTRICHE**, par Lyon-Caen (Ch.), membre de l'Institut, pro-
fesseur à la Faculté de droit de Paris, in-8°. 1 »
- DE LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS DANS LA SOCIÉTÉ ANO-
NYME**, par Petiton (Christian), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel,
in-8°. 3 50
- DE LA VENTE DES IMMEUBLES EN CAS DE FAILLITE ET DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE**, par Popin (Paul), avocat à la Cour d'appel, in-8°. 3 50
- LE CONTRAT D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS**, par Rehfous (J.), avocat,
à Genève, in-8°. 3 50
- L'ÉTAT ET LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE**, par Schayé (Paul-Adrien),
docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, in-8°. 4 »
- DES CONTRATS PAR CORRESPONDANCE**. Du rôle de la correspondance dans
l'exécution des contrats, par Valéry (Jules), professeur de droit commercial
à l'Université de Montpellier, in-8°. 8 50
Ouvrage couronné par l'Institut.

DROIT CONSTITUTIONNEL

- DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARÉ. — LA CONSTITUTION FRANÇAISE
DE 1875 ÉTUDIÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LES LÉGISLATIONS ÉTRAN-
GÈRES**, par Bard (Alphonse) et Robiquet (P.), 2^e édition, revue, corrigée et
augmentée, gr. in-18 jésus. 5 »

- LES ÉLÉMENTS DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE**, par Canet, professeur à l'Institut catholique de Lille, in-8°. 5 »
- LE MANDAT IMPÉRATIF**. Etude de droit constitutionnel, par Dandurand (Pierre), docteur en droit, gr. in-8°. 4 »
- L'ÉTAT**, études de droit public, par Duguitt (Léon), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux, 2 vol. in-8°. 24 »
- On vend séparément.*
- TOME I^{er}. — Le droit objectif et la loi positive. 12 »
— II. — L'Etat : ses organes et ses agents. 12 »
- LE DROIT ÉLECTORAL DEVANT LA COUR DE CASSATION**, par Hérold (F.), sénateur, ancien préfet de la Seine, in-8°. 6 »
- UN PROJET DE LOI ÉLECTORALE**, par le même, in-8°. 1 »
- DES HAUTES-COURS POLITIQUES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER** et de la mise en accusation du Président de la République et des ministres. Etudes de droit constitutionnel et d'histoire politique, par Lair (Adolphe-Emile), ancien conseiller à la Cour d'Angers, in-8°. 10 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris (Prix Rossi).*
- LE FONDEMENT JURIDIQUE DE L'ÉLECTION PROPORTIONNELLE DANS LA DEMOCRATIE**, par Mestre (Achille), docteur en droit, in-8. 1 50
- PRINCIPES DE DROIT PUBLIC ET CONSTITUTIONNEL**, par Orlando (V.-E.), professeur à l'Université de Palerme, membre du Parlement italien. Nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur; traduit de l'italien par Bouyssy (S.), avocat, mis en rapport avec la législation française, par Mestre (A.), agrégé des Facultés de droit, sous la direction de Brissaud (J.), professeur à la Faculté de droit de Toulouse, avec des notes de Timbal (J.), professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit de Toulouse, in-18. 5 »
- ÉTUDES SUR LA REVISION CONSTITUTIONNELLE**. (Loi du 14 août 1884) et sur la loi électorale du Sénat. (Loi du 9 décembre 1884), par Robiquet (Paul), in-8°. 1 50
- LE SUFFRAGE POLITIQUE**. Observation sur le projet de loi électorale et le rapport de M. Bathie (mai 1874), par Rozy (H.), ancien professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 1 50

DROIT COUTUMIER

- LE RÉGIME DU BON PLAISIR**, par Cauvière (J.), professeur à l'Institut catholique de Paris, in-8°. 1 »
- ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA DURÉE ET LES EFFETS DE LA MINORITÉ EN DROIT ROMAIN ET DANS L'ANCIEN DROIT FRANÇAIS**, suivie de l'examen de cette question : Quelle est en règle, d'après le Code civil, la capacité de contracter du mineur non émancipé? par Flach (J.), professeur au Collège de France, gr. in-8° raisin 4 »
- RECUEIL GÉNÉRAL DES ANCIENNES LOIS FRANÇAISES DEPUIS 420 JUSQU'À LA REVOLUTION DE 1789**, contenant la notice des principaux monuments des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, et le texte des Ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes, règlements, arrêts du Conseil, etc., de la troisième race, qui ne sont pas abrogés ou qui peuvent servir à l'histoire du droit public et privé, avec notes de concordance, table chronologique et table générale et analytique par ordre alphabétique des matières, par Isambert. 29 tomes en 30 vol. in-8° (y compris la table). 60 »
- LE GRAND COUTUMIER DE FRANCE**, par Laboulaye (Edmond) et Dareste (Rodolphe), membres de l'Institut, in-8°. 10 »
- CONSEIL DE PIERRE DE FONTAINES ou TRAITÉ DE L'ANCIENNE JURISPRUDENCE FRANÇAISE**. Nouvelle édition publiée d'après un mss. du XIII^e siècle avec notes explicatives du texte et des variantes, par Marnier (A. J.), in-8°. 5 »
- Il ne nous reste plus que quelques exemplaires de cette édition du Traité le plus ancien après les Assises de Jérusalem qui ait été écrit en langue vulgaire sur nos vieux usages.*

- ÉTUDE SUR LES ATTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES ÉTATS PROVINCIAUX ET EN PARTICULIER DES ETATS DU LANGUEDOC AU XVIII^e SIECLE**, par Rives (Paul), docteur en droit, gr. in-8° cavalier. 2 50
Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Toulouse.
- DES GENS INFAMES SELON LA TRÈS CURIEUSE COUTUME DE BRETAGNE**, par Trevedy (J.), ancien président du Tribunal de Quimper, in-8°. 2 »
- SERGEANTS FÉODÉS, SERGEANTS GÉNÉRAUX ET D'ARMES, SERGEANTS ET HUISSIERS**, par le même, in-8°. 2 »

DROIT INTERNATIONAL

- PRÉCIS DE DROIT INTERNATIONAL (DROIT PÉNAL ET DROIT PRIVÉ)**, par Bard (Alphonse), in-8°. 7 50
- LES ASSURANCES SUR LA VIE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**, par Bonolis (Guido), docteur en droit, avocat à la cour de Florence. Ouvrage traduit et annoté par Valéry (Jules), professeur de droit commercial à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier, lauréat de l'Institut et Lefort (J.), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, lauréat de l'Institut, in-8°. 6 »
- COURS DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**, suivant les principes consacrés par le droit positif français, par Brocher (Charles), professeur à l'Université de Genève, 3 vol., in-8°. 27 »
Chaque volume se vend séparément. 9 »
- DE L'EXTRADITION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE**, par Brouchoud (C.), avocat à la Cour d'appel de Lyon, docteur en droit, in-8°. 2 »
- DE LA SAISIE DES NAVIRES EN CAS DE BLOCUS**, par Frémont (Robert), avocat à la Cour de Paris, in-12. 1 »
- DE LA FORME DES ACTES DANS LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**, par Lacanal (P.), docteur en droit, juge suppléant au Tribunal de Melun, in-8°. 1 50
- CODE DES ÉTRANGERS ou TRAITÉ DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE CONCERNANT LES ÉTRANGERS**, par Legat (B. J.), in-8°. 5 »
- ÉTUDES SUR LE DROIT INTERNATIONAL ET SUR LE DROIT POLITIQUE**, par Nys (Ernest), professeur à l'Université de Bruxelles, vice-président du Tribunal de première instance, membre de l'Institut de droit international. Première série, in-8°. 10 »
 Deuxième série, in-8°. 7 50
- LES ORIGINES DU DROIT INTERNATIONAL**, par le même, in-8° raisin. 10 »
- LES THÉORIES POLITIQUES ET LE DROIT INTERNATIONAL EN FRANCE JUSQU'AU XVIII^e SIECLE**, par le même, 2^e édition, in-8° raisin 4 »
- L'INVOLABILITÉ DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ENNEMIE DANS LES GUERRES MARITIMES**, par Pascaud (H.), conseiller à la Cour de Chambéry, in-8°. 2 »
- LES ANNEXIONS ET LES PLÉBISCITES DANS L'HISTOIRE CONTEMPORAINE**. Etude de droit international public, par Rouard de Card (E.), professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 1 50
- L'EXTRADITION DES CRIMINELS POLITIQUES**, par Soldan (Ch.), juge et avocat à Lausanne, in-8°. 1 50
- DE L'UTILITÉ DES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**. De la nationalité et du domicile comme base de ces conventions, par le même, in-8°. 1 »
- LE DROIT INTERNATIONAL. LA GUERRE**, par Sir Sumner-Maine (Henry), grand maître du Collège de Trinity-Hall (Université de Cambridge), membre de la Société royale de Londres et de l'Institut de France. Traduction de l'anglais avec l'autorisation des éditeurs, par de Kérallain (René), avocat, docteur en droit, in-8°. 7 50
- DU ROLE ET DE LA FORMATION DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**, par Vaugeois (A.), doyen honoraire de la Faculté de droit de Caen, in-8°. 2 »

- ÉTUDES SUR LES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL, par Westlake (John), avocat de la reine, professeur de droit international à l'Université de Cambridge. Traduction de l'anglais, par Nys (Ernest), in-8° raisin. 7 50
- L'ANGLETERRE ET LES RÉPUBLIQUES BOERS. Etude de droit international, par le même, in-8°. 3 50

DROIT PÉNAL

- FIXATION D'UN AGE D'IRRESPONSABILITÉ PÉNALE, par Appleton (Jean), professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lyon, in-8° cavalier. 1 »
- LOIS DU JURY. Compétence et organisation. Les lois nouvelles : loi du 15 avril 1871; loi du 21 novembre 1872, commentées et expliquées avec les travaux préparatoires et l'analyse de la discussion dans le sein de l'Assemblée nationale par Barbier (J. C.), premier président honoraire de la Cour de Cassation, in-8°. 5 »
- DE L'USURPATION DE NOM DEVANT LES JURIDICTIONS D'INSTRUCTION ET DE R. PRESSION par Boyer (Ad.), juge d'instruction au Tribunal de Foix, in-8°. 1 »
- CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'INSTRUCTION EN MATIÈRE D'EMPLOI-SONNEMENT, par le même, in-8°. 1 »
- DE L'ABUS DE CONFIANCE EN MATIÈRE DE CHEPTTEL DE FER, par le même, in-8°. 1 »
- LA QUESTION DU DUEL ENVISAGÉE AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE, DE LA JURISPRUDENCE ET DE L'OPPORTUNITÉ D'UNE LOI REPRESSIVE SPÉCIALE, par Boyer de Sainte-Suzanne (R. de), avocat, in-8°. 1 »
- DE L'AUDITION EN MATIÈRE CRIMINELLE DES TÉMOINS EN PAYS ÉTRANGER par Brégeault (Julien), avocat, docteur en droit, in-8°. 1 »
- INFLUENCE LÉGITIME DE LA CONSCIENCE MORALE EN DROIT PÉNAL, par Brocher (Charles), professeur à l'Université de Genève, in-8°. 1 »
- DE LA PORTÉE DE L'ART. 416 DU CODE PÉNAL PAR LA LOI DU 21 MARS 1884, par Cézair-Bru (Charles), avocat à la Cour de Toulouse, gr. in-8°. 1 »
- DE L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE PAR LES SIMPLES PARTICULIERS. Etude de législation comparée, par le même, in-8°. 1 50
- DE QUELQUES RÉFORMES A INTRODUIRE DANS LA LÉGISLATION PÉNALE EN FRANCE, par Corne (A.), avocat, in-12. 1 »
- DE L'INFRACTION. Ses conditions, ses éléments, ses caractères, par Delpech, conseiller à la Cour de Montpellier, in-8°. 2 »
- DE LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES MAGISTRATS DU PARQUET, par le baron Desazars de Montgaillard, ancien magistrat, in-8°. 1 »
- DE LA PARTICIPATION DES PARTICULIERS NON LÉSÉS A L'ACTION PUBLIQUE, par Grasserie (Raoul de la), juge au tribunal civil de Rennes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, in-8°. 1 »
- ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPRISONNEMENT INDIVIDUEL EN FRANCE, par Joret-Desclozières (G.), avocat, in-8°. 1 »
- LIBERTÉ INDIVIDUELLE, par Jozon (P.), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, in-32. 0 50
- COURS ÉLÉMENTAIRE DE DROIT CRIMINEL. DROIT PÉNAL. PROCÉDURE CRIMINELLE, par Lefort (Joseph), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 2^e édition, revue et augmentée, in-8. 8 »
- DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN FRANCE, par le même, in-8°. 1 »
- DES LEGS UNIVERSELS ET A TITRE UNIVERSEL. DES FRAIS EN MATIÈRE PÉNALE, par le même, in-8°. 2 »
- CRIMINELS ET MALADES, par Meyer (Ernest), auditeur au Conseil d'État, in-8°. 0 50
- ÉTUDE SUR LA CONTUMACE, par Pison (A.), professeur à la Faculté de droit d'Aix, in-8°. 2 »

- DE L'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE**, par Prudhomme (Henri), docteur en droit, in-8°. 3 »
- EXPLICATION ÉLÉMENTAIRE DU DROIT CRIMINEL**. Code pénal et instruction criminelle. Conforme au programme des Facultés de droit, mise au courant des lois les plus récentes, suivie de tableaux synoptiques, et d'un répertoire alphabétique, par Rambaud (Prosper), docteur en droit, répé- teur de droit, in-12. 5 »
- DEUX QUESTIONS DE DROIT SUR LA DÉPORTATION**, par Robiquet (Paul), in-8°. 1 »
- LE SECRET MÉDICAL ET LES MATERNITÉS**, par Teissier (V.), docteur en droit, in-8°. 0 50
- OBSERVATIONS SUR LA PEINE DE MORT**, par Thézard (Léopold), sénateur, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, in-8°. 1 »
- LE MINISTÈRE PUBLIC**, par le même, in-8°. 1 »
- DE LA SOLIDARITÉ EN MATIÈRE D'AMENDES**, par Thibault (Fabien), docteur en droit, chef du contentieux de l'Administration des Douanes, in-8°. 1 50
- ÉTUDES SUR LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE IRLANDAIS**, par Van der Bruggen, revu après la mort de l'auteur, et accompagné d'une Préface et d'un Appendice, par de Holtzendorf (Fr.), professeur à l'Université de Berlin, in-8°. 5 »

DROIT ROMAIN

Voir *Les Romains*. — Droit, page 15.

- ESSAI DE RESTITUTION DE L'ÉDIT PUBLICIEN ET DU COMMENTAIRE D'ULPIEN**, par Appleton (C.), professeur à la Faculté de Droit de Lyon, in-8°. 1 25
- LE FOU ET LE PRODIGE EN DROIT ROMAIN**, par le même, in-8°. 1 50
- HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ PRÉTORIENNE ET DE L'ACTION PUBLICIENNE**. Caractères relatifs ou temporaires que peut revêtir la propriété prétorienne, ses rapports avec l'usucapion et avec les effets de la condition résolutoire de la revendication du Droit français, par le même, 2 vol. gr. in-8° raisin. 18 »
- DE L'INFAMIE EN DROIT ROMAIN. DES NOMS DE PERSONNES EN DROIT FRANÇAIS**, par Bouvy (Eug.), docteur en droit et ès lettres, in-8°. 3 »
- SIGNIFICATION DES MOTS « NEGOCIATOR CITRIARIUS »**, par de Ceuleneer, professeur à l'Université de Gand, in-8°. 0 75
- DES ACTIONS FICTICES EN DROIT ROMAIN**, de la cession des créances d'après le droit ancien et d'après le droit moderne, par Dalmbert (Oscar), docteur en droit, conseiller à la Cour de Rouen, in-8°. 2 »
- MELANGES DE DROIT ROMAIN. I. Les théories romaines sur l'entreprise avec les matériaux de l'entrepreneur** par Erman (H.), professeur de droit romain à l'Université de Lausanne, gr. in-8°. 1 »
- LA PUBLICIENNE ET LES REVENDICATIONS UTILES**, à propos de deux livres récents, par le même, in-8°. 1 50
- LA « MANUS », LA PATERNITÉ ET LE DIVORCE DANS L'ANCIEN DROIT ROMAIN**, par Esmein, professeur à la Faculté de Paris, in-8°. 1 »
- LA « BONORUM POSSESSIO » SOUS LES EMPEREURS ROMAINS** depuis le commencement du 1^{er} siècle exclusivement, par Flach (J.), professeur au Collège de France, in-8°. 4 »
- SENATUS-CONSULTE INÉDIT DE L'ANNÉE 170 AVANT NOTRE ÈRE**, par Foucart (H.), membre de l'Institut, in-8°. 2 »
- OBSERVATIONS SUR LE CONTRAT LITERIS**, par Gide (Paul), professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, in-8°. 1 50
- LES TABLES DE SALPENSA ET DE MALAGA**, par Girault (Charles), membre de l'Institut, 2^e édition, in-8°. 5 »

- DU PARTAGE DES SUCCESSIONS EN DROIT FRANÇAIS ET EN DROIT ROMAIN**, par Grouslé (Paul-Em.), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, in-8°. 4 50
- DE LA PROPRIÉTÉ, EN DROIT ROMAIN ET EN DROIT FRANÇAIS**, par Hasstron (H.), avocat, docteur en droit, in-8°. 5 »
- CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU DROIT LATIN**, par Hirschfeld (O.), professeur à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand par Thédenat (H.), membre de l'Institut de France, in-8°. 2 »
- ÉTUDE HISTORIQUE ET JURIDIQUE SUR LA CONDITION DES MÉDECINS ET ARCHIATRES DANS LE DROIT ROMAIN ET LES MÉDECINS D'APRÈS LE CODE CIVIL FRANÇAIS**, par Jacquey (J.), avocat, docteur en droit, in-8°. 4 »
- LES TABLES DE BRONZE DE MALAGA ET DE SALPENSA**, par Laboulaye (Edouard), membre de l'Institut, in-8°. 2 »
- DU DOMINIUM OU DROIT DE PROPRIÉTÉ EN DROIT ROMAIN**. De la propriété littéraire en droit français, par Le Barrois d'Orgeval (Robert), docteur en droit, in-8°. 2 50
- OBSERVATIONS SUR LA CORRÉALITÉ**, par Machelard (E.), ancien professeur à la Faculté de droit de Paris, in-8°. 1 »
- COURS DE DROIT ROMAIN APPROFONDI** (les obligations, la possession, la revendication et les servitudes), par Molitor (J.-P.). Nouvelle édition, revue et corrigée, 3 vol. in-8° (*épuisé*), net. 45 »
- LA POSSESSION, LA REVENDICATION, LA PUBLICIENNE ET LES SERVITUDES EN DROIT ROMAIN**, avec les rapports entre la législation romaine et le droit français, par le même. Nouvelle édition, revue et corrigée, in-8°. 9 »
- LE DROIT PUBLIC ROMAIN** par Mommsen (Th.), traduit de l'allemand, avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur par Girard (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit de Paris, 7 tomes en 8 volumes, gr. in-8° raisin, au prix de 10 fr. chacun, ainsi répartis :
- LA MAGISTRATURE**, 2 vol. 20 »
- LES DIFFÉRENTES MAGISTRATURES**, 3 vol. 30 »
- LE PEUPLE ET LE SÉNAT**, 2 tomes en 3 vol. 30 »
- Ces 8 vol. forment les tomes I à VII du *Manuel des Antiquités romaines*.
- NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE ET DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN** démontrée à la jeunesse de nos écoles, avec les opinions des auteurs, par Obriot, avocat, docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 1 »
- DU SENS DES MOTS « FAMILIA PECUNIAQUE » DANS L'ANCIEN DROIT ROMAIN** et plus spécialement dans les textes de la Loi des XII Tables, par Pierron (A.), in-8°. 1 »
- THÉORIE DE L'« IN BONIS HABERE » OU DE LA PROPRIÉTÉ PRÉTORIENNE**. Episode de la lutte du pouvoir prétorien contre le formalisme du vieux droit des Romains, par Ribereau (Aug.), professeur honoraire de la Faculté de droit de Bordeaux, in-8°. 2 50
- ÉTUDE SUR LES INNOVATIONS INTRODUITES DANS LA LÉGISLATION ROMAINE PAR ANTONIN LE PIEUX**, par Rives (Paul), docteur en droit, in-8° cavalier. 2 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Toulouse.*
- LE DROIT DES OBLIGATIONS**, par de Savigny, traduit de l'allemand par Gérardin, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Paris, et Jozon (Paul), ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. 2^e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 vol., in-8°, sur papier vélin. 15 »
- RÉPÉTITIONS ÉCRITES SUR LE DROIT ROMAIN**, par Thézard (Léopold), sénateur, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers. 4^e édition, refondue et considérablement augmentée. Gr. in-18 jésus. 5 »
- TEXTES CHOISIS SUR LA THÉORIE DES OBLIGATIONS EN DROIT ROMAIN**, par Vernet (P.), ancien professeur à la Faculté de droit de Paris, in-8°. 4 »

DE LA DOT MOBILIERE EN DROIT ROMAIN ET EN DROIT FRANÇAIS, par Wallon (Ernest), professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Gr. in-8°. 7 50

ECONOMIE POLITIQUE

DE LA QUANTITE DES METAUX PRECIEUX ET DU CHIFFRE DES MONNAIES, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours par Bernardakis (A. N.), in-8°. 1 50

ÉTUDE ET PROJETS DE STATUTS DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES COLONIALES, par Brulon (J.-B.), ancien bâtonnier de l'île de la Réunion, in-8°. 2 50

LES CHEMINS DE FER EN FRANCE PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE, par Charles (Ern.), avocat, docteur en droit, licencié ès-lettres, in-8°. 5 »

DOCUMENTS LÉGISLATIFS SUR LA TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE EN FRANCE (1841-1854), comprenant les lois, exposés de motifs, rapports et résumés des discussions aux Chambres, ordonnances, décrets, conventions, comptes des budgets et notes du **Moniteur Universel**. Précédés d'une Introduction historique par Lavalleye de Lameillière, in-8°, (épuisé). Net. 6 »

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par Nys (Ernest), professeur à l'Université de Bruxelles, juge au Tribunal de première instance, membre de l'Institut de droit international, in-8°. 5 »

PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE À L'USAGE DES FACULTÉS DE DROIT ET DES ÉCOLES, par Rambaud (P.), répétiteur de droit, docteur en droit, 5^e édition, in-18. 3 »

RÉSUMÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. (Préparation aux examens). Rédigé conformément au nouveau programme officiel à l'usage des étudiants en droit de 1^{re} année, par le même, in-8°. 3 50

DU PLACEMENT DES CAPITAUX EN VALEURS DE BOURSE. Ouvrage pratique contenant 1^o l'explication des lois et règlements relatifs aux valeurs mobilières, aux sociétés, aux banques, aux opérations de Bourse; 2^o des études sur les principales valeurs négociées à la Bourse de Paris, avec toutes les questions qui s'y rattachent, telles que budget, amortissement, conversion de rentes, régime des chemins de fer, placements à l'étranger, etc., ainsi que les tableaux des dividendes et des cours, par le même. 2 vol., in-8° 16 »
Relié demi-chagrin. 20 »

HISTOIRE ET ÉTUDE DU DROIT

BIBLIOTHÈQUE DE L'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS. Voir page 74.

COURS DE PHILOSOPHIE DU DROIT professé à la Faculté de droit de Paris, par Boistel (Alphonse), professeur à la Faculté de droit de Paris, 2^e édition, 2 vol. in-8°. 22 »

MANUEL D'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS (Sources, Droit public, Droit privé), à l'usage des étudiants en licence et en doctorat, par Brissaud (J.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, in-8°, avec une grande carte en couleurs. 15 »

LES RÉVOLUTIONS DU DROIT. Etudes historiques destinées à faciliter l'intelligence des institutions sociales, par Brocher de Fléchère (Henri), professeur à l'Université de Genève, 3 vol. in-8°.

En vente :

TOME I. — Introduction philosophique, in-8°. 4 50

— II. — L'enfantement du droit par la guerre, in-8°. 4 50

En préparation :

TOME III. — La Genèse du droit positif.

ESSAI SUR LA VESTITURA OU SAISINE ET L'INTRODUCTION DES ACTIONS POSSESSOIRES DANS L'ANCIEN DROIT FRANÇAIS, par Champeaux (Ernest), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 1 vol. in-8°. 12 50

LA CONCLUSION DES TRAITÉS INTERNATIONAUX ET LE RÔLE DES CHAMBRES, par Fardis (G.), docteur en droit, avec une préface de M. Esmein, in-8°. (*Sous presse.*)

- INSTITUTION AU DROIT FRANÇAIS**, de Fleury (Claude). Publié pour la première fois par Laboulaye (Edouard) et Dareste (R.), membres de l'Institut, 2 vol. in-8°. 6 »
- ÉTUDE SUR LA CONDITION PRIVÉE DE LA FEMME DANS LE DROIT ANCIEN ET MODERNE ET EN PARTICULIER SUR LE SENATUS-CONSULTE VELLEIEN**, par Gide (Paul), professeur à la Faculté de droit de Montpellier, gr. in-8°. 10 »
- LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN**, contribution à l'histoire du Droit constitutionnel moderne, par Jellineck (Georges), professeur de droit à l'Université de Heidelberg. Traduit de l'allemand par Fardis (Georges), avocat. Edition française revue de l'auteur et augmentée de nouvelles notes, avec une Préface de Larnaude (F.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, in-8°. 3 »
- ESSAI HISTORIQUE SUR LE CONSEIL PRIVÉ OU CONSEIL DES PARTIES**, par de Lapouge (G. Vacher), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 1 50
- LES THÉORIES POLITIQUES ET LE DROIT INTERNATIONAL EN FRANCE JUSQU'AU XVIII^e SIÈCLE ET RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DU DROIT**, par Nys (Ernest), professeur à l'Université de Bruxelles, juge au Tribunal de première instance, membre de l'Institut de droit international, 2^e édition, in-8°. 4 »
- DE LA CONDITION DU MINEUR DEVANT LA LOI PÉNALE DANS LES LÉGISLATIONS ANCIENNES**, par Olier (J.), chargé du cours de droit criminel à l'École de droit d'Alger, in-8°. 1 »
- SUR LA CONDITION PRIVÉE DE LA FEMME DANS LE DROIT ANCIEN ET MODERNE**, par Poubelle (E.-R.), professeur honoraire de la Faculté de droit de Toulouse, ancien préfet de la Seine, gr. in-8° raisin. 2 »
- L'ORIGINE DE L'IDÉE DE DROIT**, par Richard (Gaston), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de philosophie, docteur ès lettres, in-8°. 4 »
- HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT**, par Stahl (Frédéric-Jules). Traduit de l'allemand et précédé d'une Introduction et d'une notice historique et critique sur les œuvres de l'auteur, président du Consistoire central, professeur à l'Université de Berlin et membre de la Chambre des Seigneurs, par Chauffard (A.), ancien président du Tribunal civil de Lavaur, in-8°. 12 »
- ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DU DROIT**, par Sir Sumner-Maine (Henry). Traduction de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur, par de Kérallain (René), avocat, docteur en droit, in-8°. 12 »
- LÉGISLATION COMPARÉE ET LÉGISLATION ÉTRANGÈRE**
- CONDITION ET DROITS DES ENFANTS NATURELS**. Législations française et étrangère. Etude de la proposition de loi votée par le Sénat, le 27 juin 1895, sur le droit successoral des enfants naturels, par Alard (Paul), juge suppléant au Tribunal de Compiègne, in-8°. 4 »
- LA CONSTITUTION FRANÇAISE DE 1875 DANS SES RAPPORTS AVEC LES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES**. Etude de droit constitutionnel comparé par Bard (Alphonse), et Robiquet (P.), 2^e édition, revue, corrigée et augmentée, gr. in-18 Jésus. 5 »
- LA COUR D'APPELS EN AUTRICHE, EN ITALIE ET EN BELGIQUE**, par Bitard des Portes, docteur en droit, avocat, in-8°. 1 »
- LE DROIT D'HÉRÉDITÉ DANS LA LÉGISLATION, LE DROIT COMPARÉ ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE**, par Bonnal (Edmond), avocat, docteur en droit, in-8°. 6 »
- ÉTABLISSEMENT ET REVISION DES CONSTITUTIONS EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE**. Etude de législation comparée, par Borgeaud (Ch.), docteur en philosophie, docteur en droit, in-8°. 7 50
- Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris. — Prix Rossi.*
- DE L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE PAR LES SIMPLES PARTICULIERS**. Etude de législation comparée, par César-Bru (Charles), avocat à la Cour de Toulouse, professeur à la faculté de Droit d'Aix, gr. in-8°. 1 50

- L'ÉTAT FÉDÉRATIF.** Législation comparée et sociologie, par Grasserie (Raoul de la), correspondant du ministère de l'Instruction publique, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Rennes, in-8°. 3 »
- DES HAUTES COURS POLITIQUES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER** et de la mise en accusation du président de la République et des ministres. Etudes de droit constitutionnel et d'histoire politique, par Lair (Adolphe-Emile), ancien conseiller à la Cour d'Angers, in-8°. 10 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Paris. — Prix Rossi.*
- MANUEL PRATIQUE DES BREVETS D'INVENTION ET DE LA CONTREFAÇON.** Ouvrage contenant un tableau comparatif des législations étrangères les plus récentes, par Laurens de la Barre (G. du), avocat de la Cour d'appel de Paris, in-18. 3 50
- LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER,** son histoire, sa législation, suivie des conventions internationales conclues jusqu'à ce jour avec les principaux Etats de l'Europe, par Le Barrois d'Orgeval (Robert), docteur en droit, in-8°. 3 »
- LA CONDITION LÉGALE DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES PAR ACTIONS EN FRANCE ET EN AUTRICHE,** par Lyon-Caen (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit de Paris, in-8°. 1 »
- TRAITÉ DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE ET DANS L'AMÉRIQUE DU NORD,** envisagée dans l'ensemble de ses rapports avec les institutions civiles et politiques de ces pays et dans les détails pratiques de son organisation, par Mittermaier (J. A.), ancien professeur à l'Université de Heidelberg, membre de l'Institut de France. Traduit de l'allemand, par Chauffard (A.), docteur en droit, ancien magistrat, in-8°. 12 »
- WALTER SCOTT ET L'EXPULSION DES LOCATAIRES.** Etude de droit comparé, par Mure (Andrew), membre du barreau d'Ecosse, ancien juge à la Cour suprême de l'Île Maurice, traduit et annoté par Valéry (Jules), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier, in-8°. 1 »
- ÉTUDES SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE,** suivies de trois discours prononcés au Parlement d'Angleterre, par Sir Noon Talfourd (E.). Trad. de l'anglais, par Laboulaye (Paul), in-8°. 3 »
- DU DROIT DE RÉTENTION DANS LES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES ET MODERNES,** par Pret (C. A.), avocat, docteur en droit, in-8°. 2 »
- PROTECTION INTERNATIONALE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES.** Etude de législation comparée, par Rivière (L.), avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, in-8°. 6 »
- ÉTUDE SUR LA LÉGISLATION PROTECTRICE DE L'ENFANCE OUVRIÈRE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.** La loi du 19 mai 1874, ses origines, son application actuelle, par Robiquet (Paul), in-8°. 1 »
- LÉGISLATIONS SPÉCIALES**
- DE LA SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE DES FEMMES DANS LE DROIT MODERNE** par Appleton (C.), professeur à la Faculté de Droit de Lyon, in-8°. 1 »
- DU LEGS AU PROFIT DES PAUVRES,** par Berthomieu (Louis), avocat, docteur en droit, in-8°. 1 »
- LES SYNDICATS PROFESSIONNELS ET LA PERSONNALITÉ CIVILE** d'après la loi du 21 mars 1884, par César-Bru (Charles), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit d'Aix, in-8°. 2 50
- Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Toulouse (Première médaille d'or).*
- LA SAISIE-ARRÊT DES SALAIRES ET PETITS TRAITEMENTS. COMMENTAIRE DE LA LOI DU 12 JANVIER 1895,** par le même, in-8°. 2 50
- ASSIMILATION DES TITRES DE JOURNAUX AUX MARQUES DE FABRIQUE,** à propos d'un arrêt du Tribunal fédéral suisse du 1^{er} février 1895, par Combothebra, avocat à Genève, in-8°. 1 »
- LA PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES DE L'ENTREPRISE** considérée au point de vue du droit, par Crouzel (A.), bibliothécaire universitaire à Toulouse, in-8°. 1 25

- DES COMMIS ASSERMENÉS D'HUISSIERS ET DE LA BOURSE COMMUNE DES HUISSIERS**, par le baron Desazars de Montgaillard, ancien magistrat, in-8°. 1 »
- DE LA VÉNALITÉ DES CHARGES ET FONCTIONS PUBLIQUES**, par le même, in-8°. 1 »
- LES ANIMAUX ET LES LOIS**, par Duménil (Henri), professeur à la Faculté de droit de Toulouse, gr. in-8°. 1 »
- LÉGISLATION FRANÇAISE CONCERNANT LES OUVRIERS** : enseignement, législation, assistance, par Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de Cassation, in-8°. 4 »
- LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ LITÉRAIRE ET ARTISTIQUE**, par Fliniaux (Ch.), ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. 2^e édition revue et corrigée, gr. in-8° 6 »
- ESSAI SUR LES DROITS DES AUTEURS ÉTRANGERS EN FRANCE ET DES AUTEURS FRANÇAIS EN PAYS ÉTRANGERS**, par le même, in-8° 1 »
- LA GRÈVE, LES PATRONS ET LES OUVRIERS**, par le même, in-8°. 0 50
- LA QUESTION AGRAIRE EN IRLANDE**, par Fournier (Paul), professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, in-8°. 1 »
- L'ASSURANCE SOCIALE CONTRE LA VIEILLESSE ET L'INVALIDITÉ EN FRANCE**, par Gonnard (René), docteur en droit, licencié ès lettres, secrétaire de la Société d'Economie politique de Lyon, in-8°. 1 »
- DES TRANSPORTS SUCCESSIFS**. Répartition des droits, obligations et responsabilités entre les diverses Compagnies de Chemins de fer ayant pris part au transport, par Guillemin (J.), avocat, docteur en droit, in-8°. 2 50
- TRAITÉ SUR LA SAISIE-ARRÊT. LOI DU 12 JANVIER 1895**. Commentaire théorique et pratique donnant la solution de toutes les difficultés qui surgissent dans l'application de la loi, par Hooghe (Ad.), juge de paix à Lens, in-18. 6 »
- DES OUVRIERS ET DE LA REQUÊTE CIVILE EN JUSTICE DE PAIX**. Critique par le même, in-8°. 2 »
- ÉTUDE HISTORIQUE ET JURIDIQUE SUR LA CONDITION DES MÉDECINS ET ARCHIATRES DANS LE DROIT ROMAIN ET DES MÉDECINS D'APRÈS LE CODE CIVIL FRANÇAIS**, par Jacquy (J.), avocat, docteur en droit, in-8°. 4 »
- LÉGISLATION MINÉRALE**, par Lamé-Fleury (E.), in-8°. (Epuisé). 5 »
- MANUEL PRATIQUE DES BREVETS D'INVENTION ET DE LA CONTREFAÇON**. Ouvrage contenant un tableau comparatif des législations étrangères les plus récentes, par Laurens de la Barre (G. du), avocat à la Cour d'Appel de Paris, in-18. 3 50
- LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER**. son histoire, sa législation, suivie des Conventions internationales conclues jusqu'à ce jour avec les principaux Etats de l'Europe, par Le Barrois d'Orgeval (Robert), docteur en droit, in-8°. 1 3 »
- TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**. Commentaire de la loi du 9 avril 1898, sur la responsabilité des accidents survenus aux ouvriers pendant leur travail, par Lecouturier (Georges), avocat au Tribunal civil d'Argentan, ancien rédacteur aux Pandectes françaises. 2^e édition, in-8°. 7 50
- PROJET DE LOI SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE ET LE DROIT DE VENTE DES MÉDICAMENTS PAR LES HOPITAUX**, par Lefort, in-8°. 1 »
- TAUX DES RENTES ALLOUÉES D'APRÈS LA JURISPRUDENCE EN MATIÈRE D'INFIRMES PERMANENTES PARTIELLES** (Loi du 29 avril 1898), par Lesage (Léon), docteur en droit, ancien lauréat de la Faculté de Droit de Paris, avocat à la Cour d'Appel de Paris, et Mabire (Marcel), ancien lauréat de la Faculté de Droit de Paris, in 8°. 5 »
- Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

- DES SOUTIENS DE FAMILLE** au point de vue de la Loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée. Etude critique d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 3 février 1882, par Lods (Armand), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, in-8°. 1 »
- LE DROIT DES PAUVRES** perçu à l'entrée des théâtres, par le même, in-8°. 1 »
- RÈGLES SUR LA PROFESSION D'AVOCAT**, suivies : 1° des usages, lois et règlements ; 2° des présidents du Conseil de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, avec commentaires et observations, par Mollet (Ch.), ancien conseiller à la Cour d'Appel de Paris, deuxième édition, revue et très augmentée, 2 vol. in-8°. Net 12 »
- ÉTUDES SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE**, suivies de trois discours prononcés au Parlement d'Angleterre, par Sir Noon Talfourd (E.). Traduction de l'anglais, par Laboulaye (Paul). in-8°. 1 »
- MANUEL JURIDIQUE DES MÉDECINS, DES DENTISTES ET DES SAGES-FEMMES**. Exercice de la médecine, de l'art dentaire et de l'art des accouchements, par Pabon (Louis), juge de paix de la Seine, in-18 jésus. 3 50
- LE CONTRAT D'ÉDITION EN MATIÈRES ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE** et la nécessité de sa réglementation législative, par Pascaud (Henri), conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, in-8°. 2 »
- ÉTUDES SUR LES RÉFORMES NÉCESSAIRES A LA LÉGISLATION DES PENSIONS CIVILES**, par Pensa (Henri), avocat à la Cour d'Appel de Paris, in-8°. 2 »
- PROTECTION INTERNATIONALE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES**. Etude de législation comparée, par Rivière, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, in-8°. 6 »
- LA LOI DU 19 MAI 1874, SES ORIGINES, SON APPLICATION ACTUELLE**. Etude sur la législation protectrice de l'Enfance ouvrière en France et à l'étranger, par Robiquet (Paul), in-8. 1 »
- DE L'ASSOCIATION ENTRE LES TRAVAILLEURS MANUELS**. Son passé, son avenir, par Rozy (H.), ancien professeur à la Faculté de droit de Toulouse, in-8°. 1 »
- DE LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DE CHEMINS DE FER ET DE BATAUX A VAPEUR** en cas d'accidents, d'après la législation suisse, par Soldan (Ch.), juge et avocat à Lausanne, in-8°. 1 »
- L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES**. Commentaire de la convention de Berne du 9 septembre 1886, par le même, in-8°. 2 50
- TRAITÉ DES MALADIES PROFESSIONNELLES**, avec aperçus statistiques et les arrêtés du Conseil fédéral allemand, à l'usage des fonctionnaires du service de santé, des médecins de caisses de secours et d'usines, des inspecteurs du travail, des administrateurs de caisses de secours, de syndicats professionnels et de sociétés d'assurances, des industriels et des ingénieurs, par le Dr Sommerfeld (Théodore), médecin à Berlin, traduit avec l'autorisation de l'auteur par le Dr Geynst (G.), médecin à Huy. Préface du Dr Moeller (A.), membre de l'Académie de médecine de Belgique, président de la commission médicale du Brabant. Tome I^{er}, in-8°. 12 50
- MANUEL FORMULAIRE DE LA NATIONALITÉ, DE LA NATURALISATION ET DE LA POLICE DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET EN ALGÈRE**. Commentaire de la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité et des décrets des 20 octobre 1888, et du 21 juin 1890 sur la police des étrangers, par de Taillandier (A). 2^e édition, in-18. 3 »
- DU LUXE ET DES LOIS SOMPTUAIRES**, par Thézard (Léopold), sénateur, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers. Gr., in-8°. 1 »
- SOCIÉTÉS, SYNDICATS, ASSOCIATIONS DEVANT LA JUSTICE**. Seize ans de jurisprudence civile et correctionnelle (1883-1899), par A. Vavasseur, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur du « Traité des sociétés civiles et commerciales », rédacteur en chef de la « Revue des Sociétés ». Deux beaux volumes grand in-8°. 12 »

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS.

— Ouvrage contenant tous les textes usuels, reproduits dans un ordre méthodique et commentés au moyen de la jurisprudence, de l'administration et des tribunaux, par **Vigouroux (E.)**, avocat, in-8°. 8 »
Relié. 10 »

INTRODUCTION A UNE NOUVELLE SYNTHÈSE COMPLÈTE DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE FRANÇAISES, par le même, in-8°. 1 »

CODE RURAL, RÉGIME DU SOL (TEXTE ET COMMENTAIRE) ET DROIT RURAL USUEL, par **Watrin (H.)**, docteur en droit, avoué honoraire, 1 vol. in-8°. 7 50

SOCIOLOGIE

L'ORDRE SOCIAL ET SES BASES NATURELLES, Esquisses d'une anthropo-sociologie, par **Ammon (O.)**, de Karlsruhe. Traduit avec l'autorisation de l'auteur sur la seconde édition allemande, par **Muffang (H.)**, professeur agrégé, in-8° relié toile anglaise. 10 »

LES FACULTÉS DE DROIT ET LA SOCIOLOGIE, par **Hauriou (Maurice)**, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, in-8°. 0 50

Ouvrages de **M. LAPOUGE (G. Vacher de)**
docteur en droit, ancien magistrat

LES SÉLECTIONS SOCIALES. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier (1888-1889), in-8° relié toile anglaise. 10 »

L'ARYEN, son rôle social. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier (1889-1890), in-8° relié toile anglaise. 10 »

LE SÉMITE, son rôle social. Cours libre de science politique professé à l'Université de Montpellier (1890-1891), in-8° relié toile anglaise, (sous presse).

L'ANTHROPOLOGIE ET LA SCIENCE POLITIQUE. Discours d'ouverture, in-8°. 0 50

THE FUNDAMENTAL LAWS OF ANTHROPO-SOCIOLOGY, in-8°. 2 50

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE POLITIQUE. Essais et conférences par **Sir Pollock (Frédéric)**, professeur à l'Université d'Oxford, membre correspondant de l'Institut de France, traduit de l'anglais par **Kéralain (René)**, avocat, docteur en droit, in-8°. 12 50

LE SOCIALISME EN ALLEMAGNE, par **Potel (Adolphe)**, in-8°. 1 »

LES LOIS DE L'ORDRE SOCIAL, par **Schutzenberger (F.)**, 2 vol, in-8°. 10

MANUEL

DES

EXAMENS DE DROIT

COMPRENANT

L'Ensemble des Matières de chaque Examen

PAR MM.

ROBERT FRÉMONTAvocat
à la Cour d'Appel de Paris**G. BOURDON-VIANE**Avocat. Docteur en Droit, Secrétaire-Rédacteur
de la Chambre des Députés**Professeurs libres de Droit.***Chaque année de droit forme un beau volume in-18, relié toile souple*

Prix 10 fr.

Librairie A. FONTEMOING, 4, rue Le Goff, Paris (5^e)

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS ET MÉLANGES

DROIT - JURISPRUDENCE

BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE CONTEMPORAINE

- Tomes I, II. **TRAITÉ DES ASSURANCES MARITIMES, DU DÉLAISSEMENT ET DES AVARIES**, par M. ALF. DROZ, avocat à la Cour d'appel de Paris, lauréat de l'Institut de France, 2 vol. in-8° 18 »
- III, IV. **DES COURTIERS**. (Courtiers d'assurances maritimes, courtiers interprètes-conducteurs de navires, courtiers assermentés au tribunal de commerce, courtiers libres, etc.), par M. JULES FABRE, avocat à la Cour d'appel de Paris, 2 vol. in-8° 16 »
- V. **TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE**, d'après la doctrine et la jurisprudence, par M. H. DE LALANDE, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. — Avec la collaboration de M. ABEL COUTURIER, ancien magistrat. 1 très fort volume in-8° 10 »
- VI. **LEGISLATION ET JURISPRUDENCE DES CHEMINS DE FER ET DES TRAMWAYS**. (Ouvrage contenant tous les textes usuels reproduits dans un ordre méthodique, et commentés au moyen de la jurisprudence de l'administration et des tribunaux, par M. E. VIGOUROUX, avocat, 1 vol. in-8° 8 »
- VII. **PRECIS DE DROIT INTERNATIONAL. DROIT PÉNAL ET PRIVÉ**, par M. ALPHONSE BARD, 1 vol. in-8° 7 50
- VIII. **DES CONTRATS PAR CORRESPONDANCE**. Du rôle de la correspondance dans l'exécution des contrats, par M. JULES VALERY, professeur de Droit commercial à l'Université de Montpellier, avocat à la Cour d'appel. 1 beau vol. in-8° 8 50
- IX. **DU LOUAGE DE SERVICES**. Etude sur les rapports juridiques entre les patrons et les ouvriers employés dans l'industrie, par GEORGES CORNIL, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, 1 vol. in-8° 8 »
- Ouvrage couronné par la Faculté de droit de Paris.
- X. **TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**. Commentaire analytique de la loi du 9 avril 1898 concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, par G. LECOULTRIER, avocat au Tribunal civil d'Argentan, 1 fort vol. in-8°, 1899. 7 50

BIBLIOTHÈQUE DE L'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

- Tome I. **ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS PRIMITIVES**, par sir HENRY SUMNER-MAINE. Traduit de l'anglais, avec préface, par M. JOS. DURIEU DE LEYRITZ, avocat; et précédé d'une introduction, par M. H. D'ARBOIS DE JURAINVILLE, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 1 vol. in-8° 10 »
- II. **ÉTUDE SUR L'ANCIEN DROIT ET LA COUTUME PRIMITIVE**, par sir HENRY SUMNER-MAINE. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par M. RENÉ DE KÉRALLAIN, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° 10 »
- III. **ÉTUDES SUR LES MŒURS RELIGIEUSES, JURIDIQUES ET SOCIALES DE L'EXTRÊME-ORIENT**, par sir ALFRED C. LYALL, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest (Inde). Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par RENÉ DE KÉRALLAIN, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° 12 »
- IV. **ESSAIS SUR LE GOUVERNEMENT POPULAIRE**, par sir HENRY SUMNER-MAINE. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par M. DE KÉRALLAIN, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° 7 50
- V. **ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU DROIT**, par sir HENRY SUMNER-MAINE. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par M. DE KÉRALLAIN, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° 12 »
- VI. **LE DROIT INTERNACIONAL. — LA GUERRE**, par sir HENRY SUMNER-MAINE. Traduit de l'anglais, avec autorisation des éditeurs, par M. DE KÉRALLAIN, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° 7 50
- VII. **DROITS ET LIBERTÉS AUX ÉTATS-UNIS**. Leurs origines et leurs progrès, par ADOLPHE DE CHAMBRUN, membre du barreau de Washington et conseil-avocat de la légation de France aux États-Unis. 1 vol. in-8° 12 »
- VIII. **LA CONDITION DE LA PROPRIÉTÉ DANS LE NORD DE LA FRANCE. LE DROIT DE MARCHÉ**, par M. JOSEPH LEFORT, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, lauréat de l'Institut de France. 1 vol. in-8° 5 »
- IX. **INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE POLITIQUE**, par sir FRÉDÉRIK POLLOCK. Traduit de l'anglais par M. RENÉ DE KÉRALLAIN, in-8° 12 50

- X. **ETABLISSEMENT ET REVISION DES CONSTITUTIONS EN AMÉRIQUE ET EN EUROPE.** Etude de législation comparée, par M. CH. BORGEAUD. 1 vol. in-8°. 7 50
- XI. **LE POUVOIR EXÉCUTIF AUX ETATS-UNIS.** Etude de droit constitutionnel, par AD. DE CHAMBREUN, 2^e édition, revue et augmentée, 1 vol. in-8°. 10 »
- XII. **LA VIE PARLEMENTAIRE A ROME SOUS LA RÉPUBLIQUE. — ESSAI DE RECONSTITUTION DES SÉANCES HISTORIQUES DU SÉNAT ROMAIN.** par J.-B. MISPOLETT. Contenant 16 gravures dont 11 hors texte. 1 vol. in-8°. 12 »
- XIII. **L'ÉTAT. LE DROIT OBJECTIF ET LA LOI POSITIVE.** par LÉON DUGUIT, professeur de droit à l'Université de Bordeaux, 1 vol. in-8°. 12 »
- XIV. **L'ÉTAT. SES ORGANES ET SES AGENTS.** par LÉON DUGUIT, professeur de droit à l'Université de Bordeaux. 12 »
- XV. **LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,** par G. JELLINEK. Traduit par G. FARDIS, avec préface de F. Larnaude. 1 vol. in-8°. 3 »
- XVI. **LA CONCLUSION DES TRAITÉS INTERNATIONAUX ET LE RÔLE DES CHAMBRES,** par G. FARDIS, docteur en droit. Préface de M. Esmein. 1 vol. in-8°. (Sous presse.)

MANUEL DES ANTIQUITÉS ROMAINES

par

THÉODORE MOMMSEN, JOACHIM MARQUARDT et PAUL KRUGER. Traduit de l'allemand sous la direction de M. GUSTAVE HUMBERT, professeur honoraire de droit romain à la Faculté de Droit de Toulouse, premier Président de la Cour des Comptes, ancien Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Sénateur, 16 tomes en 17 vol. gr. in-8°. 179 »

Ouvrage entièrement terminé

- Tomes I à VII, 8 vol. **LE DROIT PUBLIC ROMAIN.** par TH. MOMMSEN, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands, par PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD, professeur à la Faculté de droit de Paris, 7 tomes en 8 volumes. 80 »
- PREMIÈRE PARTIE : *La Magistrature*, 2 volumes. 20 »
- DEUXIÈME PARTIE : *Les Différentes magistratures*, 3 volumes. 30 »
- TROISIÈME PARTIE : *Le Peuple et le Sénat*, 2 tomes en 3 volumes. 30 »
- VII à XIII. **L'ADMINISTRATION ROMAINE,** par J. MARQUARDT, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands, par A. WEISS, P. LOUIS-LUCAS, A. VIGIÉ, J. BRISSAUD, 6 volumes. 65 »
- PREMIÈRE PARTIE : *L'Organisation de l'Empire romain*, traduit en français par A. WEISS, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris, et PAUL LOUIS-LUCAS, professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon, 2 volumes. 25 »
- DEUXIÈME PARTIE : *L'Organisation financière*, traduit en français par ALBERT VIGIÉ, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, lauréat de l'Institut de France. 1 vol. 10 »
- L'Organisation militaire.* traduit en français par J. BRISSAUD, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. 1 vol. 10 »
- TROISIÈME PARTIE : *Le Culte.* traduit en français par BRISSAUD, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. 2 volumes. 20 »
- XIV et XV. **LA VIE PRIVÉE DES ROMAINS.** par J. MARQUARDT, traduit de l'allemand en français avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemands, par VICTOR HENRY, chargé de cours à la Sorbonne, docteur en droit, lauréat de l'Institut. 2 volumes. 22 »
- XVI. **HISTOIRE DES SOURCES DU DROIT ROMAIN,** par P. KRUGER, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur, par J. BRISSAUD, 1 volume. 12 »

Chaque volume se vend séparément :

- Tome I, II. **LE DROIT PUBLIC ROMAIN.** *La Magistrature*, 2 vol. Chaque vol. 10 »
- III, IV, V. **LE DROIT PUBLIC ROMAIN.** *Les différentes Magistratures*, 3 volumes. Chaque vol. 10 »
- VI 1, VI 2, VII. **LE DROIT PUBLIC ROMAIN.** *Le Peuple et le Sénat*, 3 vol. Chaque volume ou partie 10 »
- VIII, IX. **L'ADMINISTRATION ROMAINE.** *L'Organisation de l'Empire romain*, 2 vol. ou parties 25 »
- Chaque volume se vend séparément :
- Tome I. 10 »
- Tome II. 15 »
- X. **L'ADMINISTRATION ROMAINE.** *L'Organisation financière*. 10 »
- XI. **L'ADMINISTRATION ROMAINE.** *L'Organisation militaire*. 10 »
- XII, XIII. **L'ADMINISTRATION ROMAINE.** *Le Culte*, 2 vol. Chaque vol. 10 »

| | |
|---|------|
| XIV et XV. LA VIE PRIVÉE DES ROMAINS. 2 vol. | 22 » |
| Chaque vol. se vend séparément : | |
| T. I. | 10 » |
| T. II. | 12 » |
| XVI. HISTOIRE DES SOURCES DU DROIT ROMAIN. 1 vol. | 12 » |

En préparation

TABLES GÉNÉRALES DU DROIT PUBLIC ROMAIN, par PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD. 1 fort volume in-8° raisin. (Sous presse).

| | |
|---|-------|
| REVUE DE LÉGISLATION ANCIENNE ET MODERNE, FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE. 1870 à 1876. 6 vol. | 100 » |
| Chaque des années 1872 à 1876 se vend séparément | 15 » |
| L'année 1870-1871 ne se vend qu'avec la collection complète. | |
| REVUE GÉNÉRALE DU DROIT, DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE. fondée en 1877. Prix de la collection complète des 25 années déjà publiées. | 400 » |
| Chaque des vingt-cinq premières années se vend séparément | 16 » |
| à l'exception de l'année 1885 qui ne se vend qu'avec la collection complète. | |

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE, fondé en 1851.

49 volumes in-8° (1851 à 1901).

Avec table des tomes I à XLVII.

On vend séparément :

| | | | | | |
|--------|-------|--------|-------|---------|-------|
| T. I | 3 fr. | T. IX | 6 fr. | T. XVII | 5 fr. |
| — II | 3 — | — X | 6 — | — XVIII | 6 — |
| — III | 4 — | — XI | 6 — | — XIX | 5 — |
| — IV | 4 — | — XII | 6 — | — XX | 5 — |
| — V | 5 — | — XIII | 6 — | — XXI | 6 — |
| — VI | 5 — | — XIV | 6 — | — XXII | 5 — |
| — VII | 6 — | — XV | 6 — | — XXIII | 6 — |
| — VIII | 6 — | — XVI | 6 — | — XXIV | 6 — |

et chacun des tomes suivants uniformément.

Tables du Recueil :

| | |
|------------------|-----|
| Tomes I à XII. | 2 » |
| Tomes I à XLVII. | 4 » |

ENCYCLOPÉDIE JURIDIQUE ou EXPOSITION ORGANIQUE DE LA SCIENCE DU DROIT PRIVÉ, PUBLIC ET INTERNATIONAL, SUR LES BASES DE L'ETHIQUE, par AHRENS (HENRI), ancien professeur de sciences politiques à Leipzig. Traduction de l'allemand, précédée d'une notice biographique d'un avant-propos et d'un essai critique sur les doctrines philosophiques, sociales et religieuses de l'auteur, envisagées principalement dans leur rapport avec le dogme chrétien, par CHAUFFARD (A.), ancien président du tribunal civil de Laval, 2 vol. in-8° 20 »

Tome I^{er}. Principes généraux et méthode du droit.

Tome II. Histoire générale du droit.

REPERTOIRE DES OUVRAGES DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE EN MATIÈRE CIVILE ADMINISTRATIVE, COMMERCIALE ET CRIMINELLE, publiés spécialement en France depuis 1789 jusqu'à la fin de novembre 1865, avec une table analytique et raisonnée des matières. Nouvelle édition, revue et augmentée par THORIN (ERNEST). in-8°. 3 »

LETTRES ET BELLES-LETTRES, LITTÉRATURE, HISTOIRE, MÉLANGES

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

NOUVELLE SÉRIE

ONOMASTICON TACITEUM, par Ph. FABIA, professeur de philologie classique à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Gr. in-8°. 15 »

L'AGAMÉMNON D'ESCHYLE. Texte, traduction et commentaire, par PAUL REGNAUD, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Gr. in-8°. 6 »

NOTES CRITIQUES SUR QUELQUES TRADUCTIONS ALLEMANDES DE POÈMES FRANÇAIS AU MOYEN ÂGE, par J. FIRMIERY, ancien professeur de littérature étrangère à l'Université de Lyon, inspecteur de l'Université. Gr. in-8°. 5 »

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

RECUEIL DE TRAVAUX publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, sous la direction des professeurs BÉTHUNE, CAUCHE, DOUTREPONT, CH. MOELLER et REMY.

- Fascicule I. A. CAUCHE. Aux archives vaticanes. (*Épuisé.*)
 H. A. CAUCHE. La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.
 PREMIÈRE PARTIE : Les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires (1075-1092).
 1890. Gr. in-8°. 3 50
- III. A. DE RIDDER. Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVI^e siècle. 1890. Gr. in-8°. 2 50
- IV. A. CAUCHE. La querelle des investitures. DEUXIÈME PARTIE : Le Schisme (1092-1107).
 Gr. in-8°. 3 50
- V. LECOUTÈRE (C.). L'Archontat athénien. Histoire et organisation d'après la POLITÉIA ATHÉNAÏON. 1894. Gr. in-8°. 2 50
- VI. VAN HOUTTE (HUBERT), docteur en philosophie et lettres. Les Kerels de Flandre, contribution à l'étude des origines ethniques de la Flandre. Gr. in-8°. 1 50
- VII. VAN HOUTTE (HUBERT). Essai sur la civilisation flamande au commencement du XII^e siècle, d'après GILBERT DE BRUGES. 2 50

DEUXIÈME SÉRIE

- VIII. LAEKEN (J.). Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753). 5 »
- IX. LECLÈRE (C.). Les avoués de Saint-Trond. 2 50
- X. LIÉGEAIS (C.). Gilles de Chin : l'histoire et la légende (*sous presse*).
 XI. BAYOT (A.). Le roman de Gilles de Trazegnies (*sous presse*).

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique

PREMIÈRE SÉRIE (format in-8° cavalier)

- Volume d'introduction. MÉMOIRE SUR UNE MISSION AU MONT ATHOS. Suivi d'un mémoire sur un ambon conservé à Salonique, la représentation des Mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles, par Mgr Duchesne, de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, et Ch. Bayet, ancien membre des Ecoles franç. d'Athènes et de Rome, recteur honoraire de l'Académie de Lille, Directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique. 1877, 1 vol. in-8° raisin, avec 5 planches en photographie. 8 »
- Fascicule I. 1. ÉTUDE SUR LE LIBER PONTIFICALIS, par Mgr DUCHESNE. 2. RECHERCHES SUR LES MANUSCRITS ARCHEOLOGIQUES DE JACQUES GRIMALDI, par E. MUNTZ. 3. ÉTUDE SUR LE MYSTÈRE DE SAINTE AGNÈS, par L. CLÉDAT. 10 »
- II. ESSAI SUR LES MONUMENTS GRECS ET ROMAINS RELATIFS AU MYTHE DE PSYCHÉ, par MAXIME COLLIGNON. 5 50
- III. CATALOGUES DES VASES PEINTS DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES. par MAXIME COLLIGNON (avec sept planches gravées). 10 »
- IV. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LES XV^e ET XVI^e SIÈCLES, par E. MUNTZ, membre de l'Institut. (Ouvrage couronné par l'Institut). 1^{re} partie (*ne se vend qu'avec les deux autres*, voir fascicules IX et XXVIII.) 20 »
- V. INSCRIPTIONS INÉDITES DU PAYS DES MARSES, recueillies par E. FERNIQUE, ancien membre de l'École française de Rome. 1 50
- VI. NOTICE SUR DIVERS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. RICHARD LE POITEVIN, par ELIE BERGER. 1 vol. (avec une planche en héliogravure). 5 »
- VII. DU RÔLE HISTORIQUE DE BERTRAND DE BORN, par LÉON CLÉDAT. 4 »
- VIII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ÎLES IONIENNES. I. CORFOU, par OTHON RIEMANN (avec deux planches hors texte), voir fascicules XII et XVIII. 3 »
- IX. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE, par EUGÈNE MUNTZ. Deuxième partie. 1 vol. avec deux planches en héliogravure. 15 »
- X. RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE CHRÉTIENNES EN ORIENT AVANT LA QUERELLE DES ICONOCLASTES, par CH. BAYET. 4 50
- XI. ÉTUDE SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE, par O. RIEMANN. 9 »
- XII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ÎLES IONIENNES. II. Céphalonie, par OTHON RIEMANN (avec une carte). Voir fasc. VIII et XVIII. 3 »

- XIII. DE CODICIBUS MSS GRÆCIS PII II. IN BIBLIOTHECA ALEXANDRINO-VATICANA schedas excussil L. DUCHESNE, gallicæ in Urbe scholæ olim socius. 1 50
- XIV. NOTICE SUR LES MANUSCRITS DES POÉSIES DE SAINT PAULIN DE NOLE, suivie d'observations sur le texte, par E. CHATELAIN. 4 »
- XV. INSCRIPTIONS DOLIAIRES LATINES. Marques de briques relatives à une partie de la GENS DOMITIA, recueillies et classées par CH. DESCOMET (av. fig.). 12 50
- XVI. CATALOGUE DES FIGURINES EN TERRE CUITE DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par J. MARTHA (avec 8 belles planches en héliogravure hors texte et un bois intercalé dans le texte). 12 50
- XVII. ÉTUDE SUR PRÊNESTE, VILLE DU LATIUM, par EMMANUEL FERNIQUE, avec une grande carte et trois planches en héliogravure. 7 50
- XVIII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ILES IONIENNES. III. Zante. IV. Cerigo. V. Appendice, par OTHON RIEMANN (avec 2 cartes hors texte), voir fascicules VIII et XII. 3 50
- XIX. CHARTES DE TERRE SAINTE PROVENANT DE L'ABBAYE DE N.-D. DE JOSAPHAT, par H.-FRANÇOIS DELABORDE, avec deux planches en héliogravure. 5 »
- XX. LA TRIÈRE ATHÉNIENNE. Etude d'archéologie navale, par A. CARTAULT (avec 99 bois intercalés dans le texte et 5 planches hors texte). 12 »
- Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.
- XXI. ÉTUDES D'EPIGRAPHIE JURIDIQUE. De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien. I. L'EXAMINATOR PER ITALIAM. II. LE MAGISTER SACRARUM COGNITIONUM, par EDOUARD COQ. 5 »
- XXII. ÉTUDE SUR LA CHRONIQUE EN PROSE DE GUILLAUME LE BRETON, par H.-FRANÇOIS DELA-BORDE. 2 »
- XXIII. L'ASCLEPIEION D'ATHÈNES D'APRÈS DE RÉCENTES DÉCOUVERTES, par P. GIRARD (avec une carte et trois planches en héliogravure). 5 50
- XXIV. LE MANUSCRIT D'ISOCRATE URBINAS. CXI DE LA VATICANE. Description et histoire. Recension du panégyrique, par ALBERT MARTIN, anc. membre de l'École franç. de Rome. 1882. 1 50
- XXV. NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ENTRÉE DE SPAGNE, chanson de geste franco-italienne, par ANTOINE THOMAS, anc. membre de l'École franç. de Rome. 1882. 2 »
- XXVI. LES SACERDOCES ATHÉNIENS, par JULES MARTHA, anc. membre de l'École franç. d'Athènes. 1882. 5 »
- XXVII. LES SCOLIES DU MANUSCRIT D'ARISTOPHANE A RAVENNE. Etude et collation, par ALBERT MARTIN, anc. membre de l'École franç. de Rome. 1882. 10 »
- XXVIII, 1^{re} section. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLES, par EUGÈNE MUNTZ, membre de l'Institut, anc. membr. de l'École franç. de Rome. 1882. Troisième partie. Première section (avec deux planches). 15 »
- Voir fascicules IV et IX.
- XXIX. LES ORIGINES DU SENAT ROMAIN. Recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien, par G. BLOCH, anc. membre des Ecoles franç. d'Athènes et de Rome. 1883. 9 »
- XXX. ÉTUDE SUR LES LÉGYTHES BLANCS ATTIQUES A REPRESENTATIONS FUNÉRAIRES, par E. POT- TIER, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1883 (avec quatre planches, en noir et en couleurs). 6 »
- XXXI. LE CULTÉ DE CASTOR ET POLLUX EN ITALIE, par MAURICE ALBERT, ancien membre de l'École franç. de Rome. 1883 (avec trois planches). 5 50
- XXXII. LES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LE TRÉSOR DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM A MALTE, par DELAVILLE LE ROULX, anc. membre de l'École franç. de Rome. 1883. 8 »
- XXXIII. HISTOIRE DU CULTÉ DES DIVINITÉS D'ALEXANDRIE (Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis), hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'École néo-platonicienne, par GEORGES LAFAYE, ancien membre de l'École française de Rome (avec 5 planches). 1884. 10 »
- XXXIV. TERRACINE. Essai d'histoire locale, par R. DE LA BLANCHÈRE, ancien membre de l'École française de Rome (avec deux eaux-fortes et cinq planches dessinées par l'auteur). 1884. 10 »
- XXXV. FRANCESCO DA BARBERINO ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE EN ITALIE AU MOYEN ÂGE, par ANTOINE THOMAS, ancien membre de l'École française de Rome. 1883. 5 »
- XXXVI. ÉTUDE DU DIALECTE CHYPRIOTE MODERNE ET MÉDIEVAL, par MONDRY BEAUDOUIN, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1884. 5 »
- XXXVII. LES TRANSFORMATIONS POLITIQUES DE L'ITALIE SOUS LES EMPEREURS ROMAINS (43 avant Jésus-Christ, 330 après Jésus-Christ), par C. JULLIAN, ancien membre de l'École française de Rome. 1884. 4 50
- XXXVIII. LA VIE MUNICIPALE EN ATTIQUE, par B. HAUSSOULLIER, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1884. 5 »
- XXXIX. LES FIGURES CRIOPHORES DANS L'ART GREC, L'ART GRECO-ROMAIN ET L'ART CHRÉTIEN, par A. VEYRIES, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1884. 2 25
- XL. LES LIGES ÉTOLIENNE ET ACHÉENNE, par MARCEL DUBOIS, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1884 (avec deux planches). 7 »

- XL. LES STRATÈGES ATHÉNIENS, par AM. HAUVETTE-BESNAULT, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1884. 5 "
- XLI. ETUDE SUR L'HISTOIRE DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS, par RENÉ GROSSET, ancien membre de l'École française de Rome. 1885. 3 50
- XLII. LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes, par MAURICE FAUCON, ancien membre de l'École française de Rome. T. I. 1886. 8 56
N.-B. — Voir fascicule L.
- XLIII-XLV. LA FRANCE EN ORIENT AU XIV^e SIÈCLE. Expéditions du maréchal Boucicaut, par DELAVILLE LE ROULX, ancien membre de l'École française de Rome. 2 beaux vol. 1886. 25 "
- XLVI. LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES. Etude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285), par PAUL DERRIET, ancien membre de l'École française de Rome. Tome I. 1886. 8 50
N.-B. — Voir fascicule LI.
- XLVII. LES CAVALIERS ATHÉNIENS. par ALBERT MARTIN, ancien membre de l'École française de Rome. 1 très fort volume, 1887. 18 "
- XLVIII. LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN AU XV^e SIÈCLE. Contributions pour servir à l'histoire de l'humanisme, par EUGÈNE MUNTZ, membre de l'Institut, et PAUL FABRE, ancien membre de l'École française de Rome. 1887. 12 50
- XLIX. LES ARCHIVES DE L'INTENDANCE SACRÉE A DELOS (315-166 avant Jésus-Christ), par THÉOPHILE HOMOLLE, membre de l'Institut, ancien membre de l'École française d'Athènes, directeur de l'École française d'Athènes (avec un plan en héliogravure). 1886. 5 50
- L. LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), par MAURICE FAUCON, ancien membre de l'École française de Rome. Tome II. 1886. 7 "
- N.-B. — Voir fascicule XLIII.
- LI. LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES. Etude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1286), par PAUL DERRIET, ancien membre de l'École française de Rome. Tome II et dernier (avec cinq planches en héliogravure). 1889. 14 "
- N.-B. — Voir fascicule XLVI.
- LII. LE SENAT ROMAIN, DEPUIS DIDCLETIEN, A ROME ET A CONSTANTINOPLE, par CH. LÉCRIVAIN, ancien membre de l'École française de Rome, 1888. 6 "
- LIII. ETUDES SUR L'ADMINISTRATION BYZANTINE DANS L'EXARCHAT DE RAVENNE (568-751), par CH. DIEHL, ancien membre des Ecoles de Rome et d'Athènes. 1888 (épuisé). 15 "
- LIV. LETTRES INÉDITES DE MICHEL APOSTOLIS, publiées par HIPP. NOIRET, ancien membre de l'École française de Rome (avec une planche en héliogravure). 1888. 7 "
- LV. ETUDES D'ARCHEOLOGIE BYZANTINE. L'ÉGLISE ET LES MOSAIQUES DU COUVENT DE SAINT-LUC, EN PHOÏCIE, par CH. DIEHL, ancien membre des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes (avec sept bois intercalés dans le texte et une planche hors texte). 1888. 3 50
- LVI. LES MANUSCRITS DE DANTE ET DE SES COMMENTATEURS, TRADUCTEURS, BIOGRAPHES, ETC., CONSERVÉS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Essai d'un catalogue raisonné, par L. AUVRAY, ancien membre de l'École française de Rome (avec deux planches en héliogravure). 6 "
- LVII. L'ORATEUR LYCURGE. Etude historique et littéraire par FÉLIX DURBACH, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1889. 4 "
- LVIII. ORIGINES ET SOURCES DU ROMAN DE LA ROSE, par ERNEST LANGLOIS, ancien membre de l'École française de Rome. 1891. 5 "
- LIX. ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DE SICILE SOUS CHARLES I^{er} ET CHARLES II D'ANJOU, par LÉON CADIER, ancien membre de l'École française de Rome. 8 "
- LX. ÉLATÉE: LA VILLE. LE TEMPLE D'ATHENA CRANAIA, par PIERRE PARIS, ancien membre de l'École française d'Athènes. 1 vol. avec nombreuses figures sur bois et 15 planches en héliogravure ou gravées. 14 "
- LXI. DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DOMINATION VENITIENNE EN CRÈTE. DE 1380 A 1485. Tirés des Archives de Venise, publiés ou analysés par HIPPOLYTE NOIRET, ancien membre de l'École française de Rome (avec une carte de l'île de Crète, une liste des ducs, etc.) 15 "
- LXII. ETUDE SUR LE LIBER CENSUUM DE L'ÉGLISE ROMAINE, par PAUL FABRE, ancien membre de l'École française de Rome. 7 "
- LXIII. LA LYDIE ET LE MONDE GREC AU TEMPS DES MERMNADES (687-546), par GEORGES RADET, ancien membre de l'École française d'Athènes (avec une grande carte coloriée hors texte). 12 "
- LXIV. LES MÉTÈQUES ATHÉNIENS. Etude sur la condition morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes, par MICHEL CLERC, ancien membre de l'École française d'Athènes. 14 "
- LXV. ESSAI SUR LE REGNE DE L'EMPEREUR DOMITIEN, par STÉPHANE GSELL, ancien membre de l'École française de Rome. 12 "
- LXVI. ORIGINES FRANÇAISES DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN ITALIE, par C. ENLART, ancien membre de l'École française de Rome, avec 131 planches dans le texte et 31 planches hors texte. 20 "
- Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Fould).

- LXVII. **ORIGINE DES CULTES ARCADIEENS.** Essai de méthode en mythologie grecque, par V. BERARD, ancien membre de l'École française d'Athènes (avec 17 figures). 12 50
Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Saintour).
- LXVIII. **LES DIVINITÉS DE LA VICTOIRE EN GRECE ET EN ITALIE D'APRES LES TEXTES ET LES MONUMENTS FIGURÉS,** par ANDRÉ BAUBILLART, ancien membre de l'École française de Rome. 3 50
- LXIX. **CATALOGUE DES BRONZES DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE D'ATHÈNES,** par M. A. DE RIDDER, ancien membre de l'École française d'Athènes (avec 5 planches en héliogravure et 13 bois). 8 »
- LXX. **HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE,** par ELIE BERGER, ancien membre de l'École française de Rome. 12 »
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1^{er} grand prix GOBERT).
- LXXI. **LES ORIGINES DU THÉÂTRE LYRIQUE MODERNE. HISTOIRE DE L'OPÉRA EN EUROPE AVANT LULLY ET SCARLATTI,** par M. ROMAIN ROLLAND, ancien membre de l'École française de Rome (avec 15 planches de musique). 10 »
Ouvrage couronné par l'Institut (prix KASTNER-BOURSAULT).
- LXXII. **LES CITES ROMAINES DE LA TUNISIE,** par J. TOUTAIN, ancien membre de l'École française de Rome (avec deux cartes en couleurs). 12 50
Ouvrage couronné par l'Institut (prix SAINTOUR).
- LXXIII. **L'ÉTAT PONTIFICAL APRES LE GRAND SCHISME.** Etude de géographie politique, par J. GUIBAUD, ancien membre de l'École française de Rome (avec 3 cartes en couleurs). 14 »
- LXXIV. **CATALOGUE DES BRONZES TROUVÉS SUR L'ACROPOLE D'ATHÈNES,** par A. DE RIDDER, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté d'Aix, (avec 340 figures intercalées dans le texte et 8 héliogravures hors texte). Un beau volume sur papier de luxe. 25 »
- LXXV et LXXVI. **LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA,** par L. PÉLISSIER, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Deux beaux volumes. 30 »
Ouvrage couronné par l'Institut (prix GOBERT, 2^e prix).
- LXXVII. **LES MINES DU LAURION DANS L'ANTIQUITE,** par E. ARDAILLON, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé du cours de Géographie à l'Université de Lille (ouvrage contenant 26 gravures dans le texte, une planche en phototypie hors texte et une carte du Laurion en six couleurs). 12 50
- LXXVIII. **MANTINÉE ET L'ARCADIE ORIENTALE,** par GUSTAVE FOUGÈRE, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé du cours d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université de Lille. Un fort volume (contenant 80 gravures dans le texte, 6 héliogravures s, 1 phototypie et 1 plan de Mantinée hors texte, plus 2 grandes cartes en six couleurs). 20 »
Ouvrage couronné par l'Institut (prix BORDIX).
- LXXIX. **ETUDE SUR THEOCRITE,** par PH.-E. LEGRAND, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Un fort volume in-8^o cavalier. 12 50
Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- LXXX. **LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE AU XIV^e SIÈCLE,** par JOSEPH DE LOYE, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste du département des Basses-Pyrénées. — 1^{re} partie : Inventaire. 8 »
- LXXXI. **LE BAS-RELIEF ROMAIN A REPRÉSENTATIONS HISTORIQUES.** Etude archéologique, historique et littéraire, par EDMOND GOURBAUD, ancien membre de l'École française de Rome. Un vol. in-8^o (contenant 18 gravures, dont 5 hors texte en phototypie Berthaid). 12 50
Ouvrage couronné par l'Institut (prix DELALANDE-GUÉRINEAU).
- LXXXII. **ESSAI SUR SUETONE,** par ALCIDE MACÉ, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Rennes. 12 50
Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- LXXXIII. **ETUDE SUR LES GESTA MARTYRUM ROMAINS,** par ALBERT DUFOURCO, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française de Rome, membre de l'Institut Thiers, agrégé d'histoire et de géographie. Un vol. in-8^o, contenant six gravures hors texte en phototypie. 12 50
Ouvrage couronné par l'Institut (prix BORDIX).
- LXXXIV. **CARTHAGE ROMAINE** (146 avant Jésus-Christ, 698 après Jésus-Christ), par AUGUSTE AU-BOLENT, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand (contenant 3 cartes en noir et en couleurs, dont 2 hors texte). 25 »
- LXXXV. **CATALOGUE DES VASES PEINTS DU MUSÉE NATIONAL D'ATHÈNES,** par MAXIME COLLIGNON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, et LOUIS COUVE, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy. 25 »
- LXXXVI. **LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE CENT ANS. — LA PAPAUTÉ, LA FRANCE ET L'ANGLE-TERRE (1328-1342),** par EUGÈNE DÉPREZ, membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres. 12 50

LXXXVII. **L'ILE TIBÉRINE DANS L'ANTIQUITÉ**, par MAURICE BESSIER, ancien membre de l'École française de Rome, chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de l'Université de Caen. Avec une gravure hors texte. 12 50

LXXXVIII. **LE COMMERCE ET LES MARCHANDS DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE AU XIV^e SIÈCLE**, par GEORGES YVÈN, ancien membre de l'École française de Rome. (Sous presse).

DEUXIÈME SÉRIE (format grand in-4^e raisin, sur deux colonnes).

Publiée ou analysée d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale. Le prix de souscription est établi à raison de 60 centimes par chaque feuille de texte et 1 fr. par planche de fac-similé. Aucun fascicule n'est vendu séparément.

OUVRAGES EN COURS DE PUBLICATION

1^o **LES REGISTRES D'INNOCENT IV (1243-1254)**, par ELIE BERGER, ancien membre de l'École française de Rome.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à l'auteur pour cet ouvrage le Premier Prix Gobert (séance du 1^{er} juin 1888). Ce grand ouvrage paraît par fascicules de 20 à 25 feuilles. Il se composera de 270 à 300 feuilles environ, formant 4 beaux volumes. Les tables, formant un volume à part, sont en cours de publication. Prix des trois premiers volumes. 115 50

2^o **LES REGISTRES DE BENOIT XI (1303-1304)**, par CH. GRANDJEAN, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera un beau volume. Il est publié par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. L'ouvrage complet se composera de 80 à 100 feuilles. Les quatre premiers fascicules sont en vente. Le 5^e et dernier fascicule est sous presse. Prix des 4 prem. fasc. 43 80

3^o **LES REGISTRES DE BONIFACE VIII (1294-1303)**, par GEORGES DIGARD, MAURICE FAUCON et ANTOINE THOMAS, anciens élèves de l'École des Chartes, membres de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera 3 volumes et sera publié en 260 feuilles de texte environ. Les trois premiers fascicules, le cinquième et le sixième sont en vente. Le quatrième est sous presse. Prix de ces cinq fascicules. 54 »

4^o **LES REGISTRES DE NICOLAS IV (1288-1292)**, par ERNEST LANGLOIS, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera environ 120 feuilles, divisées en deux volumes. Les neuf premiers fascicules sont en vente. Le 10^e et dernier fascicule devant contenir l'introduction, les errata et le titre, est sous presse. Prix des 9 prem. fasc. 97 80

5^o **LE LIBER CENSUUM DE L'ÉGLISE ROMAINE**, texte, introduction et notes, par PAUL FABRE, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera environ 130 à 150 feuilles, divisées en deux volumes. Les deux premiers fascicules ont paru. Le troisième fascicule est en préparation. Prix des 2 prem. fasc. 23 10

6^o **LES REGISTRES DE GRÉGOIRE IX (1227-1241)**, par L. AUVRAY, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera trois volumes, et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles environ. L'ouvrage complet formera environ 150 à 160 feuilles. Les sept premiers fascicules, dont cinq forment le tome I complet (48 fr. 60), sont en vente. Le huitième fascicule est sous presse. Prix des 7 prem. fasc. 70 50

7^o **LES REGISTRES DE CLÉMENT IV (1265-1268)**, par EDOUARD JORDAN, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera un volume, et sera publié par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. L'ouvrage complet formera 70 feuilles environ. Les trois premiers fascicules ont paru. Le quatrième fascicule est sous presse. Prix des 3 prem. fasc. 25 80

8^o **LES REGISTRES DE GRÉGOIRE X ET DE JEAN XXI (1272-1277)**, par J. GUIRAUD et L. CADIERS, anciens membres de l'École française de Rome. *Les Registres de Grégoire X et de Jean XXI* (réunis en une seule publication) formeront un beau volume. Ils seront publiés par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. L'ouvrage entier se composera de 60 feuilles environ. Les trois premiers fascicules ont paru. Le quatrième fascicule est sous presse. Prix des 3 prem. fasc. 26 10

9^o **LES REGISTRES D'URBAIN IV (1261-1264)**, par J. GUIRAUD, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera trois volumes dont un est occupé par le *Registre dit Caméral*. L'ouvrage complet formera 160 à 180 feuilles environ. Le *Registre dit Caméral* (Tome I complet) a paru. Prix : 15 fr. Les quatre premiers fascicules du *Registre ordinaire* (Tome I complet) et le cinquième fascicule commençant le tome III ont paru. Prix : 46 fr. 80
Prix total : 61 80
Sous presse le sixième fascicule du *Registre ordinaire*. Tome III.

10^o **LES REGISTRES DE NICOLAS III (1277-1280)**, par JULES GAY, ancien membre de l'École française de Rome. Cet ouvrage formera un volume et paraîtra en 4 fascicules. Il formera environ 60 feuilles comprenant, avec les bulles, une introduction, un appendice et les tables. Le premier fascicule a paru. Le deuxième fascicule est sous presse. Prix du 1^{er} fasc. 8 40

- 15° **LES REGISTRES D'ALEXANDRE IV** (1254-1261), par BOUREL DE LA RONCIÈRE, DE LOYE et COULON, anciens membres de l'École française de Rome. *Les registres d'Alexandre IV* formeront deux volumes. Ils seront publiés par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. L'ouvrage entier se composera de 200 feuilles environ. Les quatre premiers fascicules ont paru. Le cinquième fascicule est sous presse. Prix des 4 prem. fasc. 36 75
- 16° **LES REGISTRES DE MARTIN IV** (1281-1285), par LES MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME. *Les Registres de Martin IV* formeront un volume et paraîtront en 4 fascicules. L'ouvrage formera environ 80 feuilles. Le premier fascicule a paru. Le deuxième fascicule est sous presse. Prix du 1^{er} fasc. 8 40

OUVRAGES COMPLÈTEMENT TERMINÉS

- 3° **LE LIBER PONTIFICALIS**, texte, introduction et commentaire par Mgr L. DUCHESNE, membre de l'Institut. Deux beaux volumes (avec un plan de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, et sept planches en héliogravure). *Epuisé.* 200 »
N. B. — Il ne reste que quelques exemplaires qui ne se vendent qu'avec la collection complète de la 2^e série in-4° de la *Bibliothèque des deux Ecoles.*
- 7° **LES REGISTRES D'HONORIUS IV** (1285-1287), par MAURICE PROU, ancien membre de l'École française de Rome. 1 beau volume. 50 »
- 8° **LA NÉCROPOLE DE MYRINA**. Texte et notice sur les fouilles archéologiques exécutées par l'École française d'Athènes, de 1881 à 1882, suivis d'un Catalogue des terres cuites et autres antiquités de Myrina, exposées au Musée du Louvre, par E. POTTIER, SALOMON REINACH et A. VEYRIES, anciens membres de l'École française d'Athènes. Deux beaux volumes, dont un de texte, avec de nombreuses figures sur bois, et un de 52 planches (dont 51 héliogravures Dujardin sur papier de Chine et une carte coloriée). 120 »
- 10° **FOUILLES DANS LA NÉCROPOLE DE VULCI**, par STÉPHANE GSELL, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger. Un beau volume de 568 pages avec 101 vignettes dans le texte, une carte et 23 planches (Tiré à petit nombre). 40 »
N. B. — Les numéros placés en tête des ouvrages ci-dessus indiquent l'ordre dans lequel ils sont publiés dans la deuxième série.

TROISIÈME SÉRIE (format grand in-4° raisin).

LETTRES DES PAPES D'AVIGNON SE RAPPORTANT À LA FRANCE, publiées ou analysées d'après les Registres du Vatican par les anciens membres de l'École française de Rome.

- 1° **JEAN XXII** (1316-1334). Lettres secrètes et curiales du Pape, relatives à la France, extraites des Registres du Vatican, par AUGUSTE COULON, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales. L'ouvrage entier formera trois volumes in-4° raisin, imprimés sur deux colonnes. Le prix est fixé à raison de soixante centimes par chaque feuille de texte de huit pages chacune. Aucun fascicule ne sera vendu séparément. Tout souscripteur s'engage à retirer chaque livraison au fur et à mesure qu'elle paraîtra et à en acquitter le montant. Les trois premiers fascicules ont paru. Prix : 38 fr. 55. Le quatrième fascicule est sous presse et paraîtra très prochainement.
- 2° **BENOIT XII** (1334-1342). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les Registres du Vatican, par GEORGES DAUMET, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales. L'ouvrage entier formera un volume in-4° raisin, imprimé sur deux colonnes. Le prix est fixé à raison de soixante centimes par chaque feuille de texte de huit pages chacune. Aucun fascicule ne sera vendu séparément. Tout souscripteur s'engage à retirer chaque livraison au fur et à mesure qu'elle paraîtra et à en acquitter le montant. Le premier fascicule a paru. Prix : 9 fr. 30. Le deuxième est sous presse.
- 3° **CLÉMENT VI** (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées par M. DÉPREZ, ancien membre de l'École française de Rome. L'ouvrage entier formera quatre volumes, dont un de table, qui paraîtront en neuf fascicules de 25 feuilles, à raison de soixante centimes chacune. Le premier fascicule a paru. Prix : 15 fr. 80.
- 4° **INNOCENT VI** (1352-1362). M. DÉPREZ, ancien membre de l'École française de Rome. (En préparation).
- 5° **URBAIN V** (1362-1370). M. LECACHEUX, ancien membre de l'École française de Rome. L'ouvrage entier formera un volume, qui paraîtra en quatre fascicules. Le 1^{er} fasc. a paru : 12 fr.
- 6° **GRÉGOIRE XI** (1370-1378). M. MIROT, ancien membre de l'École française de Rome. (Sous presse).

APPENDICE A LA BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME

| | |
|--|------|
| CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ILE DE DÉLOS. levée en 1893-1894 par ARDAILLON (E.), membre de l'École française d'Athènes, et CONVERT (H.), conducteur des Ponts et Chaussées. 1 en 3 feuilles grand aigle au 1/2 000, en quatre couleurs, mesurant chacune 0 m. 80 X 0 m. 95, accompagnées d'une notice, gr. in-4° raisin. | 25 » |
| Collée sur toile, plée au format de la notice. | 38 » |
| Collée sur toile, vernie, montée sur gorge 1 rouleau. | 50 » |

| | |
|--|------|
| L'HISTOIRE DE L'ŒUVRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES. par RABET (GEORGES), professeur d'histoire ancienne à l'Université de Bordeaux, doyen de la Faculté des lettres. Gr. in-8°. | 20 » |
| L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SES ORIGINES, SON OBJET, SES PREMIERS TRAVAUX, par GEBROY (A.) membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française de Rome. In-8° (1876). | 1 50 |
| L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, SES PREMIERS TRAVAUX : ANTIQUITÉ CLASSIQUE, MOYEN ÂGE. par LE MÈME. In-8° (1884). | 1 50 |

ŒUVRES DE C. RAFFY

Professeur d'Histoire

| | |
|---|------|
| NOUVELLES RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE pour les baccalauréats ès lettres et ès sciences, d'après les programmes officiels. 1 fort vol. in-12, avec tableaux et cartes. | 5 » |
| RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE UNIVERSELLE. depuis la création du monde jusqu'à nos jours, à l'usage de toutes les classes et des examens pour le degré supérieur, 16 ^e édition, 1896. | 5 » |
| 1 fort vol. in-12, avec tableaux, cartes et <i>memento</i> . | |
| RÉPÉTITIONS ÉCRITES D'HISTOIRE DE FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec tableaux et cartes. 1 vol. in 12, 11 ^e édition. | 4 » |
| LECTURES HISTORIQUES, on choisit des plus beaux fragments des meilleurs historiens anciens et modernes, français et étranger, disposés selon l'ordre des programmes de l'enseignement et reliés par des sommaires. Véritable cours d'histoire universelle par les grands maîtres, adopté officiellement pour les bibliothèques scolaires et communales, les distributions de prix, etc. 6 vol. in-12, en harmonie avec les programmes. | 19 » |
| Chaque volume se vend séparément, savoir : | |
| 1 ^o Cinquième : GRÈCE. | 3 » |
| 2 ^o Quatrième : ROME. | 3 » |
| 3 ^o Troisième : FRANCE ET MOYEN ÂGE (395-1270). | 3 » |
| 4 ^o Seconde : FRANCE, MOYEN ÂGE ET TEMPS MODERNES (1270-1610). | 3 » |
| 5 ^o Rhétorique : FRANCE ET TEMPS MODERNES (1610-1789) | 3 » |
| 6 ^o Philosophie : HISTOIRE CONTEMPORAINE (1789 à nos jours). | 4 » |
| COURS DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HISTORIQUE, <i>contemporaine, ancienne, du moyen âge et des temps modernes.</i> à l'usage de toutes les classes, 1 vol. in-12, avec 30 cartes coloriées (teintes plates) sur 8 aciers. | 3 » |
| CAHIERS DE GÉOGRAPHIE, avec cartes. 4 ^e édition comprenant : | |
| <i>La France</i> (classes de 4 ^e et de rhétorique). | 1 » |
| <i>L'Europe moins la France</i> (classes de 6 ^e et de 3 ^e). | 1 » |
| <i>Le Monde moins l'Europe</i> (classes de 5 ^e et de seconde). | 1 » |
| LECTURES GÉOGRAPHIQUES, sur le plan des Lectures historiques et dans le même esprit. 3 vol. in-2. | 9 » |
| Chaque volume se vend séparément savoir : | |
| 1 ^o GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. | 3 » |
| 2 ^o FRANCE. | 3 » |
| 3 ^o LE MONDE MOINS L'EUROPE. | 3 » |
| Ouvrage adopté par le ministère de l'Instruction publique (catalogue de 1889) pour les bibliothèques de quartiers et les distributions de prix, couronné par la Société pour l'Instruction élémentaire, à l'usage de toutes les classes, etc. | |
| GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE ANCIENNE (Monde connu des anciens. Grèce, Rome). 1 vol. in-12. | 3 » |
| GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE 395 A 1610. 1 vol in-12. | 3 » |
| GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DES TEMPS MODERNES, DE 1610 A 1875, 1 vol. in-12. | 3 » |
| SIMPLES RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, suivis de la géographie de la France avec cartes historiques et géographiques. in-12. | 2 50 |

- PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE ANCIENNE. 1 vol. in-12 avec cartes. 1 »
 PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE, DE 395 A 1610. 1 vol., in-12 avec cartes. 1 50
 PRÉCIS DES GRANDS FAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DES TEMPS MODERNES, DE 1610 A 1875, in-12 avec cartes. 2 »

NOUVELLE COLLECTION A. FONTEMOING.

FORMAT IN-16 ÉCU

- LE GÉNIE LATIN. La Race. Le Milieu. Le Moment. Les Genres, par MICHAUT (G.), ancien élève de l'École normale, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. 5 »
 PASCAL. L'homme. L'Œuvre. L'Influence, par GRAUD (VICTOR), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg. 2^e édition. 1 vol. 3 50
 MARC-AURÈLE. PENSÉES, traduction nouvelle par MICHAUT (G.), 1 vol. contenant la reproduction du buste de Marc-Aurèle (Musée du Vatican). 3 50
 L'ŒUVRE SOCIALE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Avant-propos. Introduction sur les idées maîtresses de la Révolution, par FAGUET (EMILE), de l'Académie française. I. Le Socialisme et la Révolution, par LICHTENBERGER. II. Les doctrines de l'Éducation révolutionnaire, par WOLFF (MAURICE). III. La Propriété foncière et les Paysans, par SAGNAC (PH.). IV. La Révolution et le Clergé, par CAHEN. V. L'Armée et la Convention, par LÉVY-SCHNEIDER, 1 vol. 5 »
 PÉTRONE. L'Envers de la Société romaine, par THOMAS (E.), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de l'Université de Lille, 2^e édition, revue et considérablement augmentée. 1 vol. 3 50
 LES ÉPOQUES DE LA PENSÉE DE PASCAL, par MICHAUT (G.). 2^e édition revue et augmentée, 1 vol. 3 50

MÉLANGES

- MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ÉPIGRAPHIE, DÉDIÉS A M. ALBERT DUMONT, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, réunis par HOMOLLE (Th.), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, et précédés d'une notice sur M. Albert Dumont, par HEUZEY (L.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux. Gr. in-8^o raisin. avec un grand nombre de figures intercalées dans le texte, 17 planches et un portrait de l'auteur. 30 »
 MÉLANGES. RECUEIL DE TRAVAUX D'ÉRUDITION CLASSIQUE DÉDIÉS A LA MÉMOIRE DE CHARLES GRAUX, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-études et à la Faculté des lettres de Paris, etc. mort le 13 janvier 1882, à l'âge de 29 ans, réunis par H. WEIL, G. BOISSIER, E. LAVISSE, ALFRED CROISSET et L. HAVET. Gr. in-8^o, avec portrait et plusieurs fac-simile de mss. (Héliogravure Dujardin). 50 »
 ARTICLES ORIGINAUX DE CHARLES GRAUX, publiés dans divers recueils. Édition posthume augmentée de notes inédites, dirigée par son père. Gr. in-8^o. 10 »
 MÉLANGES G.-B. DE ROSSI. Recueil de travaux publiés par l'École française de Rome en l'honneur de M. le commandeur Giov. Batt. de Rossi. Gr. in-8^o avec 5 planches. 15 »
 MÉLANGES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES, par VAYASSEUR (A.), maire du II^e arrondissement de Paris, ancien avocat à la Cour d'appel, ancien maître des requêtes, avec une préface de M. BOURGEOIS (LÉON), ancien président du Conseil des ministres. 2 forts vol. in-8^o. 10 »
 MÉLANGES HENRI WEIL. Recueil de mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques, dédié à Henri Weil, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure, ancien directeur d'Études à l'École des Hautes études, à l'occasion de son 80^e anniversaire. Ouvrage contenant un portrait en héliogravure, une phototypie hors texte et plusieurs illustrations dans le texte. 15 »
 CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ITALIENNES, par GUÉNARD. In-8^o. 2 »

ANNUAIRES ET ALMANACHS

- ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE, chaque année. 3 »
 ARMANA DOUFINEN, chaque année. 0 75
 ARMANA DE LANGADO, publica par l'escola das Felibres gardounes d'afès, chaque année. 0 75
 ARMANA PROUVENÇAU, adouba e publica de la man di Felibro, joïo soutas e passotems de tout lou pople dou Miéjour, etc. In-16, chaque année. 0 75
 CACHO-FIO, armana en Prouvençau. 0 75
 LGU JACOMAR. 0 75

- REVUE DE GÉOGRAPHIE, dirigée par M. DRAPEYRON (LUDOVIC), docteur ès lettres, professeur d'histoire et de géographie au lycée Charlemagne. Année 1877, 2 vol. gr. in-8^o. 25 »

RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — Droit

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT, DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER, dirigée par G. APPLETON, professeur à la Faculté de droit de Lyon; ALPH. BOISTEL, professeur à la Faculté de droit de Paris; J. BRISSAUD, professeur à la Faculté de droit de Toulouse; TH. DUCROCQ, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, doyen honoraire; JOSEPH LEFORT, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation; FRÉD. MATHÉES, ancien maître des requêtes au Conseil d'État; J.-B. MISPOULET, docteur en droit; H. PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry; JULES VALÉRY, professeur à la Faculté de droit de Montpellier; H. BUCHER, professeur de droit à l'Université de Genève; ENRICO FERRI, député, professeur à l'Université de Rome; FREDERIK POLLOCK, professeur à l'Université d'Oxford, membre correspondant de l'Institut de France.

La *Revue générale du Droit* paraît tous les deux mois par livraison d'au moins six à sept feuilles grand in-8° cavalier, format de nos grandes revues littéraires, et forme à la fin de l'année un beau volume de 600 à 650 pages, imprimé sur beau papier en caractères neufs.

Prix de l'abonnement : 16 francs par an pour la France. Pour les Colonies françaises et Union postale : 18 francs.
Le numéro : 3 fr. 25.

REVUE DES ASSURANCES MUTUELLES, publiée par ASTRESSE (Pn.), avocat à la Cour d'appel de Paris (fondée en 1899). Paraît tous les mois par fascicule de 2 à 3 feuilles.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

Prix de l'abonnement par an : France, 10 fr.; Étranger, 12 fr.

Le numéro : année courante, 1 fr. 50; années écoulées, 2 fr.

BOLLETTINO DELL' ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO, pubblicato per cura del professore VITTORIO SCIALOJA. Paraît à des époques indéterminées, en 6 fascicules, formant chaque année un volume in-8°.

Prix de l'abonnement : Paris, 15 fr.; départements et étranger, 16 fr.

STUDI E DOCUMENTI DI STORIA E DIRITTO. Pubblicazione periodica dell' accademia romana di conferenza storico-giuridiche. Grand in-4°, avec planches.

Prix de l'abonnement annuel : 22 francs.

II. — Lettres

BULLETIN CRITIQUE, publié par Mgr DUCHESNE, et H. THÉDÉNAT, membres de l'Institut; A. BAUDRILLART, E. BEURLIER et L. LESCOEUR, Revue paraissant les 5, 15 et 25 de chaque mois.

Abonnement annuel : France et Algérie, 10 fr. Étranger et Colonies, 12 fr. Le numéro : 0 50.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLENIQUE, publié par l'École française d'Athènes, 12 fascicules par an avec planches.

Abonnement annuel : 20 fr. Étranger : port recommandé, 22 fr.

Table décennale (1877-1886).

7 50

Table quinquennale (1887-1891).

5 "

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE, publiés par l'École française de Rome. Cinq fascicules par an, avec planches.

Abonnement annuel : 20 fr.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, organe d'informations mutuelles entre historiens et archéologues. Paraissant le 25 de chaque mois. MM. FERNAND BOURSON et F. MAZEROLLE, directeurs, IX^e année.

Abonnements : Un an : France, 10 fr.; Colonies et Union postale, 12 fr.; le numéro, 1 fr. 50.

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX
ET DES UNIVERSITÉS DU MIDI

Fondées en 1879 par MM. LOUIS LIARD et AUGUSTE COCAT

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES, paraissant tous les trois mois : XXIV^e année.

Abonnements : Un an : France, 10 fr.; Colonies et Union postale, 12 fr.; le numéro, 3 fr.

BULLETIN HISPANIQUE, paraissant tous les trois mois, IV^e année.

Abonnements : Un an : France, 10 fr.; Colonies et Union postale, 12 fr.; le numéro, 3 fr.

BULLETIN ITALIEN, paraissant tous les trois mois.

Abonnements : Un an : France, 10 fr.; Colonies et Union postale, 12 fr.; le numéro, 3 fr.

AMERICAN JOURNAL OF PHILOLOGY (THE), edited by Basil L. GILDERSLEEVE, professor of Greek in the Johns Hopkins University.

Il paraît quatre numéros par an. Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

Prix de l'abonnement : 15 fr. par an. Le numéro, 5 fr.

N.-B. La collection du journal comprenait 22 volumes au 31 décembre 1901.



MINERVA

Revue des Lettres et des Arts

Fondée le 1^{er} Mars 1902

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

PAUL BOURGET, ALBERT SOREL, de l'Académie française;
 RENÉ CAGNAT, ARTHUR CHUQUET, MAXIME COLLIGNON,
 ALFRED CROISSET, M^gt DUCHESNE, ÉMILE GEBHART,
 TH. HOMOLLE, HENRY THÉDENAT, de l'Institut.
 MAURICE BARRÈS, A. BARTHÉLEMY,
 ALFRED ET ANDRÉ BAUDRILLART, ÉMILE BERTAUX.
 JEAN BERTHEROY, HENRY BORDEAUX, CHARLES BORDÈS,
 J. CANTEL, FRANCIS CHEVASSU, CLAYEURES,
 MAURICE CROISSET, BERNARD DOUAY, PAUL DUKAS,
 ALBERT DUFOURCQ, le comte FLEURY,
 GUSTAVE FOUGÈRES, LOUIS FRANVILLE,
 FRANTZ FUNCK-BRENTANO, PIERRE GAUTHIEZ, VICTOR GIRAUD,
 VINCENT D'INDY, FÉLIX JEANTET,
 JEAN LAHOR, CHARLES LE GOFFIC, ANDRÉ LICHTENBERGER,
 CHARLES LOISEAU, LOUIS MADELIN,
 le baron ED. DE MANDAT-GRANCEY, PIERRE DU MAROUSSEM,
 CHARLES MAURRAS, DAUPHIN MEUNIER, GUSTAVE MICHAUT,
 ANDRÉ MICHEL, H. DE LA VILLE DE MIRMONT,
 MARCEL MONNIER, JEAN MORÉAS, HENRY-C. MOREAU.
 ALFRED PALLIER, PIERRE PARIS,
 PAUL PERRET, FRÉDÉRIC PLESSIS, JEAN POMMEROL,
 MAURICE POTTECHER, JEAN RENOUARD, J.-H. ROSNY,
 STROWSKI, MARCEL THÉVENIN, ÉMILE THOMAS, EDMOND ESTÈVE,
 LOUIS DIMIER, ANDRÉ BEAUNIER,
 ANDRÉ FONTAINE, ALBERT BORDEAUX, A. PIGEON,
 JACQUES BAINVILLE, GEORGES LAINÉ, etc. etc.

René-Marc FERRY, directeur

MINERVA publie des illustrations

PRIX DE L'ABONNEMENT

| | Un An | Six Mois | Trois Mois |
|---------------------------------|--------|----------|------------|
| PARIS ET DÉPARTEMENTS | 36 fr. | 18 fr. | 9 fr. |
| UNION POSTALE | 40 — | 20 — | 10 fr. |

LA LIVRAISON : 2 fr.

Librairie A. FONTEMOING, 4, rue Le Goff, Paris (5^e)

OUVRAGES DIVERS

| | |
|--|------|
| MÉMOIRE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DE TLEMCCEN AVEC LE SOUDAN, par l'abbé Bargés, in-8°. | 1 50 |
| GASTON PHEBUS, par Bellanger (J.), in-8°. | 0 50 |
| ORIGINE DES NOMS PROPRES, par Bourdonné, in-8° (épuisé), net | 8 » |
| LE MARI, LA FEMME ET L'ENFANT, par le même, in-16. | 0 50 |
| DU MODE DE RÉPARTITION DE L'AFFOUAGE COMMUNAL, par Germain (Léon), in-8° | 2 » |
| MANUEL DE L'AFFOUAGISTE, par le même, in-18°. | 3 » |
| LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE EN TURQUIE, par Hatchérian (N), in-8°. | 5 » |
| LE CÉNOBITISME PAKHOMIEN, par Ladeuze (P.), in-8° (épuisé). | 6 » |
| L'INCENDIE DE ROME ET LES PREMIERS CHRÉTIENS, par Pascal (Carlo), in-18. | 1 50 |
| POKER ET BACCARA, par Poupault (Joseph), in-18. | 2 » |
| UNE PUBLICATION DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, par Reusens (le chanoine), in-8°. | 5 » |
| QUESTIONS DE CHRONOLOGIE ET D'HISTOIRE, ET SUPPLÉMENT, par le même, 2 vol. in-8°. | 6 » |
| MÉMOIRE SUR LA VIE DU P. CONSTANT BESCHI, par Sicé (Eugène), in-8°. | 1 50 |
| L'AVEUGLE AUTREFOIS, AUJOURD'HUI, par Welschinger (Henri), in-8°. | 0 50 |
| DE LA VÉRITÉ EN HISTOIRE, par le même, in-8°. | 1 » |

OUVRAGES EN PRÉPARATION

| |
|---|
| ANNE BOLEYN (1527-1536), par Friedmann (Paul), traduction française, avec additions et corrections de l'auteur, par Lugné Philippon et Dauphin Meunier, 2 vol. in-16 écu. |
| SOURCES ALLEMANDES DE L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, par Germain Lefèvre-Pontalis, 1 vol. in-8° |
| LES MYSTÈRES DE MITHRA, par Franz Cumont, 1 vol. in-16 écu, orné de 25 gravures et d'une carte de la Diffusion des Mystères de Mithra. |
| GRAMMAIRE CELTIQUE, par Arbois de Jubainville (H. d'), professeur au Collège de France, 1 vol. in-18. |
| L'INTENDANCE DE SOISSONS SOUS LOUIS XIV (1643-1715), par Pierre Dubuc, 1 vol. in-8°. |

COLLECTION MINERVA. II. HISTOIRE

| |
|---|
| LA COMTESSE DE BONNEVAL ; <i>Lettres du XVIII^e siècle</i> , par G. Michaut. 1 vol. in-16 (rare). |
|---|

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

| A | | Prix | Pages |
|---|-------|-------|-------|
| | Prix | Pages | |
| ACAD. DE LÉG. DE TOULOUSE, 1851-1901, 49 in-8° | 278 » | 76 | |
| — Chaque volume se vend séparément. Voir pour le détail page | | 76 | |
| ADAM (Alp.). Guide du Percepteur, in-8° br. | 10 » | 54 | |
| — Guide du Percepteur, in-8° relié | 12 » | 54 | |
| AHRENS (H.). Encyclopédie, 2 in-8° | 20 » | 76 | |
| ALARD (P.). Enfants naturels, in-8° | 4 » | 57-69 | |
| ALBERT (M.). Culte de Castor et Pollux, in-8° (31) | 5 50 | 15 | |
| ALEXANDRE IV. Ses registres ¼ fas. parus, in-4° | 36 75 | 29 | |
| ALLAIN (E.). Pline le Jeune, 3 vol. in-8° | 24 » | 18 | |
| — Tome I (en vente) | 8 » | | |
| ALLAIS (G.). Malherbe et la poés. française, in-8° | 6 » | 37 | |
| — Théâtre de Racine, in-8° | 1 » | 37 | |
| AMIALE (L.). Respons. de l'empereur, in-8° | 1 » | 43 | |
| AMMON (O.). Ordre social, in-8° cart | 10 » | 73 | |
| ANCEY (G.). L'opinion sous Océanien, in-8° | 3 50 | 19 | |
| ANNUAIRE DE LA SOC. PHILO-TECHNIQUE, in-8°, chaque an. | 3 » | 84 | |
| ANTOINE (E.). Parallèles de Dr. civil, gr. in-8° | 5 » | 57 | |
| ANTONESCO (B.). Donner et retenir ne vaut, in-8° | 4 » | 57 | |
| APOSTOLIS (M.). Lettres de M. Apostolis, in-8° (54) | 7 » | 33-79 | |
| APPLETON (C.). Propriété préto-rienne, 2 in-8° | 18 » | 15-66 | |
| — Edit publicien, in-8° | 1 25 | 66 | |
| — Sources des Institutes, in-8° | 2 » | 32 | |
| — Situation des femmes, in-8° | 1 » | 70 | |
| — R. Von Ihering, in-8° | 1 » | 49 | |
| — Le fou et le prodigue, in-8° | 1 50 | 66 | |
| — Fragment d'Esté, in-8° | 2 » | 16 | |
| APPLETON (J.). Séparation de l'Administration, in-8° | 1 50 | 54 | |
| — Age d'irresponsab. pénale, in-8° | 1 50 | 66 | |
| ARBOIS DE JURAINVILLE (H. d'). Littérature Celtique, 12 in-8°. Chaque vol. se vend sép. | 96 » | 1-2 | |
| — Catalogue de la litt. ép. de l'Irlande, in-8° | 8 » | » | |
| — Premiers Habitants de l'Europe, 2 vol. in-8° | 12 » | 3 | |
| — Tome I, 10 fr.; tome II, 12 fr. | 22 » | 1 | |
| — Propriété Foncière, in-8° | 16 » | 2-23 | |
| — Cours de droit irlandais, 4 br. in 8° | 6 50 | 1 | |
| 1 ^{re} part. : 1 fr. 50; 2 ^e part. 2 fr.; 3 ^e part. 1 fr. 50; 4 ^e part. 1 fr. 50. | | | |
| — Catalogue d'actes des comtes de Brienne, in-8° | 3 50 | 25 | |
| — Comtes de Champagne, 7 in 8° (épuisé) | 60 » | 25 | |
| Tomes V et VI se vendent ensemble. | 20 » | 25 | |
| — Inventaire des Archives, in 4° | 5 » | 34 | |
| — Civilisation des Celtes, in-8° | 8 » | 3 | |
| ARDAILLON (E.). Mines du Laurion, in-8° (77) | 12 50 | 11 | |
| ARDAILLON et CONVERT. Carte de Délos, 3 feuilles avec notice. | 25 » | 6 | |
| Coll. sur toile, 38 fr.; coll. toile avec roul. 40 fr. | | | |
| ARISTOPIANE. Scolies du Mss. d'Aristophane, in-8° (27) | 10 » | 11 | |
| V. Martin. | | | |
| ARMANA DE LANGADO. Chaque année, in-16 | 0 75 | 84 | |
| ARMANA PROUVENÇAU. Chaque année, in-16 | 0 75 | 84 | |
| ARMANA DOUFINEN. chaque année, in-16. | 0 75 | 84 | |
| ARNAULD (Mère Agnès). Lettres. 2 in-8° | 14 » | 35 | |
| ARNOULD (E.). Essais, in-8° | 3 » | 52 | |
| ASTRESSE (Ph.). Assurances mu-tuelles. t. I., in-8° | 6 » | 60 | |
| AUBÉ (B.). Saint-Justin, in-8° | 7 » | 20 | |
| AUBERT (H.). Integrum. Causes d'ouv. à cass., in-8° | 3 » | 57 | |
| AUDOLLENT (Aug.). Carthage romaine, in-8° | 25 » | 5 | |
| AULARD (J.-A.). Léopardi, in-8° | 2 50 | 52 | |
| AUMERIC. Passion de Ste-Catherine, in-4° | 2 50 | 21 | |
| AUMONT (A.). Droit adminis-tratif, in-12 | 1 50 | 54 | |
| AUVRAY (L.). Manuscrits de Dante, in-8° (56) | 6 » | 27 | |
| — Registres de Grégoire IX (Voir Grég. IX). | | | |
| B | | | |
| BACKER (L. de) Etudes néer-landaises, in-8° | 4 » | 39-51 | |
| — De la langue néerlandaise, in-8° | 1 » | 39-51 | |
| — Langage (Ep.) | » » | 3 | |
| BARBIER (J. C.). Jury, in-8° | 5 » | 65 | |
| — Arts poétiques, in-12 | 3 » | 18-37 | |
| BAUD (Alphonse). Droit inter-national, in-8° | 7 50 | 64 | |

| | Prix | Pages |
|--|--------|-------|
| BARD ET RIBOULET. Constitution française, in-18. | 5 » | 62-69 |
| BARET. V. Sidoine Apollinaire, in-8°. | 16 » | 23 |
| BARGÈS, Tlemcen, in-8°. | 12 » | 45 |
| — Mém. s. les rel. com. de Tlemcen, in-8°. | 1 50 | 87 |
| — Mém. s. le sarcophage d'Eschmounazar, in-4°. | 7 50 | 5 |
| — Mém. s. 39 nouv. inscrip. puniques, in-4°. | 5 » | 6 |
| — Temple de Baal, in-8°. | 5 » | 5 |
| — Jehuda Ben Koreïsh, in-8°. | 7 50 | 5 |
| BARNEAUD (C.). Jefferson et l'Éduc. en Amérique, in-8°. | 2 50 | 50 |
| BARDI DI VESME. Impositions de la Gaule, trad. Laboulaye, in-8°. | 1 50 | 23 |
| BAUDRILLART (A.). Divinités de la victoire (68) in-8°. | 3 50 | 8-15 |
| BAUER (L.) Devoirs des maires, in-8° cart. | 5 » | 54 |
| BAVET (C.). Recherch. s. l'hist. de la peint. en Orient (10), in-8°. | 4 50 | 32 |
| — et DUCHESNE. Mission au mont Athos, in-8°. | 8 » | 24-32 |
| BEAUDOIN (M.). Dialecte chypriote (36), in-8°. | 5 » | 33 |
| BEAUREGARD (O.). Voir Ollivier-Beauregard. | | |
| BÉCHARD. Droit municipal (xvi ^e et xvii ^e siècles), in-8°. | 8 » | 35 |
| BÉDARRIDE (J.). Commerçants, in-8°. | 9 » | 61 |
| — Bourses, in-8°. | 10 » | 61 |
| — Commissionnaires, in-8°. | 10 » | 61 |
| — Achats et ventes, in-8°. | 9 » | 61 |
| — Lettres de change, 2 in-8°. | 18 » | 61 |
| — Commerce maritime, 5 in-8°. | 45 » | 61 |
| — Juridiction, in-8°. | 9 » | 61 |
| — Brevets d'invention, 3 in-8°. | 24 » | 61 |
| — Chèques, in-8°. | 7 » | 61 |
| — Hypothèque maritime, in-8°. | 9 » | 61 |
| — Questions de droit, in-8°. | 8 » | 61 |
| BÉDIER (J.). Aucassin et Nicolette (Introd.), in-16 carté. | 2 50 | 28 |
| BELLANGER (L. M.). Autorité du cœur, in-8°. | 5 » | 45 |
| BELLANGER (J.). Hist. de la traduction en France, in-8°. | 2 » | 10-17 |
| — Guerre des Gaules (trad. de César), in-12. | 5 » | 17 |
| — Gaston Phébus, in-8°. | 9 » | 50 |
| BENOIST (A.). Syntaxe française, in-8°. | 6 » | 39 |
| BENOIT XI. Ses registres, 4 fasc. parus, in-4°. | 43 80 | 30 |
| BENOIT XII. Ses registres, 1 fasc. paru, in-4°. | 9 30 | 30 |
| BENSA (E.). Contrat d'assurance, in-8°. | 3 50 | 24 |
| BÉBARD (V.). Cultes arcadiens in-8° (67). | 12 50 | 12 |
| BERGE (S.). Respons. des souscript. d'actions, in-8°. | 1 50 | 61 |
| — Recherche de la paternité in-8°. | 1 50 | 57 |
| — Droits successoraux, in-8°. | 2 » | 57 |
| BERGER (E.). Voir Innocent IV. Ses registres, 3 vol. parus. | 115 50 | 29 |
| — S. Louis et Innocent IV, in-8°. | 12 » | 25 |
| — — — in-4°. | 18 » | 25 |
| — Manuscrits Bib. Vaticane (6), in-8°. | 5 » | 27 |
| — Blanche de Castille (70) in-8°. | 12 » | 25 |

| | Prix | Pages |
|---|-------|----------|
| BERNARD (A.). Sermon, in-8°. | 7 50 | 37 |
| BERNARDAKIS (A. N.). Quantité des métaux précieux, in-8°. | 1 50 | 68 |
| BERTAUX (Emile). L'art dans l'Italie méridionale, in-4°. | | 24 |
| BERTHELE (J.). Hist. des arts en Poitou, in-8°. | 15 » | 41 |
| BERTHOMIEU (L.). Legs au profit des pauvres, in-8°. | 1 » | 70 |
| BERTRAND (E.). En critique d'art : Philostrate, in-8°. | 5 » | 9 |
| BESLAY (J.). Code de C. Commerçants, in-8°. | 8 » | 61 |
| — Sociétés, in-8°. | 8 » | 61 |
| BESNIER (M.). L'île Tibérine (87), in-8°. | 12 50 | 14 |
| BEUBLIER (E.). Culte impérial, in-8°. | 7 50 | 15 |
| BÉZIER (T.). Milliaires de Rennes, in-8°. | 4 » | 22 |
| BILIOTTI et GOTTRET. Île de Rhodes, in-8°. | 15 » | 33 |
| — Texte grec, 2 l. en 6 part., in-8°. | 18 » | 33 |
| BIOCHE. Actions possessoires, in-8°. | 8 » | 57 |
| BITTARD DES PORTES (R.). Exception de jeu, in-8°. | 1 » | 61 |
| — C. d'assises en Autriche, in-8°. | 1 » | 51-52-69 |
| — Négociation à l'étr. des titres fr. in-8°. | 1 » | 61 |
| — Obligation du versement du quart, in-8°. | 1 » | 61 |
| BLANCHE (A.). Actes de l'état civil. Secrétaire de mairie, in-8°. | 5 » | 54 |
| BLAISOT (A.). Mise en possession, in-8°. | 4 » | 61 |
| BLOCH (G.). Origines du Sénat Romain (29), in-8°. | 9 » | 17 |
| BOELL (P.). L'Inde, in-18. | 3 50 | 52 |
| BOISACQ (E.). Enseign. de la Grammaire comp. in-8°. | 1 25 | 46 |
| — Les Dialectes doriens, in-8°. | 10 » | 12 |
| — Les Mimiambes, in-12. | 2 50 | 10 |
| BOISSIER (G.). Préface. Voir Bornecque. | | |
| — Voir Gûsman, Empereur Hadrien (Sous presse). | | |
| BOISSONADE (G.). Epoux survivant, in-8°. | 7 50 | 57 |
| — Réserve héréditaire, in-8°. | 2 » | 3 51 |
| — Cond. Epoux survivant, in-8°. | 2 » | 57 |
| — Biméallisme, in-8°. | 2 » | 52-53 |
| — La Fontaine, in-8°. | 0 50 | 37 |
| BOISTEL (A.). Cours de Droit commerc., in-8°. | 16 » | 61 |
| — Manuel — in-8°. | 10 » | 61 |
| — Commentaire des Lois s. les transports, in-8°. | 1 » | 57 |
| — Du « dies incertus », in-8°. | 2 » | 57 |
| — Cours de philosophie du droit, 2 in-8°. | 22 » | 68 |
| — Principes de métaphysique, in-8°. | 2 » | 47 |
| BOIXAGE VIII. Ses registres, fas. I-II-III-V-VI, in-4°. | 54 » | 30 |
| — — — — — fasc. IV s. presse. | | |
| BONIFAS GIZOT (C.). Grammaire hébraïque, in-8°. | 10 » | 5 |
| BONNAL (E.). Droit d'hérité, in-8°. | 6 » | 57-69 |
| BOSOLIS (G.). Assur.-Vie. Dr. Intern. privé, in-8°. | 6 » | 61 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|------|----------|---|-------|-------|
| BONTEMPS. Explic. par dem. et rép. du catéchisme. | 1 50 | 45 | — Droit public et constitutionnel, in-18° | 5 » | 63 |
| BORDEAUX (Henry). La Peurde vivre, in-16 écu | 3 50 | 49 | BROCHER (Ch.). Droit international privé. 3 in-8° | 27 » | 64 |
| BORGEAUD (Ch.). Plébiscite dans l'antiquité, in-8° | 4 » | 10-17 | — — — ch. vol. sép. | 9 » | |
| — Constitutions, in-8° | 7 50 | 42-49-69 | — Projet de C. pénal italien, in-8° | 1 50 | 52 |
| BORNÉQUE (H.). Prosodie, in-12 cart. | 2 50 | 13 | — Interprétation des lois, in-12 | 2 50 | 58 |
| BOSIO (E.). Studi di Diritto. Bancarotta, in-8° | 4 50 | 52 | — Influence légít. de la conscience, in-8° | 1 » | 65 |
| BOUANGE (G. M.). Abbaye d'Aurillac, 2 in-8° | 10 » | 25 | BROCHER DE LA FLÈCHÈRE (H.). Révolutions du droit, 2 vol. in-8°, parus. | 9 » | 68 |
| BOUCTOT (G.). Réf. de la loi de 1838 s. lesaliénés, in-8° | 2 » | 54 | tome I: 4.50 — t. II: 4.50 — t. III, sous presse. | | |
| BOLLYÉ (L.). Hellenisme chez Fénelon, in-8° | » | 10 | BROUCHEUD (C.). Extradition, in-8° | 2 » | 50-64 |
| BOURBOULON. Géographie phys. et hist. de la France, in-8° | 5 » | 45 | — Caisse d'épargne, in-8° | 1 25» | 54 |
| BOUREL DE LA RONCIÈRE. Voir Alexandre IV, Registres | | 29 | BRUE (B.). Journal de la camp. Ali-Pacha, in-18 | 3 50. | 36 |
| BOURDON-VIANE (G.). Voir Frémont. | | 73 | BRULON (J.-B.). Sociétés coop. coloniales, in-8° | 2 50 | 68 |
| BOURDONNÉ. Orig. des noms propres, in-8°, épuisé, nel. | 8 | 87 | BULLEIN DE CORRESP. HELL. 24 vol. in-8° (1877-1900) | 480 » | 85 |
| — Le mari, la femme et l'enfant, in-16. | 0 50 | 87 | — Ch. année sép. | 20 » | |
| — Sentiments religieux, in-8°. | 0 50 | 45 | — Abonnement : France | 20 » | |
| — Conciles et papauté, in-8° | 0 50 | 45 | Etranger | 22 » | |
| — — — appendice, in-8° | 0 50 | 45 | — Table décennale (1877-86), in-8° | 7 50 | 85 |
| BOUREL DE LA RONCIÈRE. Voir Alexandre IV. | | 29 | — Table quinquennale (1887 à 1891), in-8° | 5 » | 85 |
| BOURNON (F). Notice sur A. Giry. Voir Maistre, in-8° | 2 » | 42 | BULLETIN CRITIQUE. 21 vol. in-8° (1880 à 1901) | 210 » | 85 |
| BOUVIER-BANGILLON (A.). Droits successoraux | 2 50 | 57 | — chaque année. | 10 » | |
| BOUVY (E.). Infamie en d. r. — Noms de personnes d. f. in-8° | 3 » | 57-66 | — numéro séparé | 0 50 | |
| BOUYSSY (S.). Droit public et constitutionnel, in-18 | 5 » | 63 | — abonnement : France | 10 » | |
| BOYER (A.). Usurpation de nom in-8° | 1 » | 65 | Etranger | 12 » | |
| — Instruc. en mal. d'empoisonnement, in-8° | 1 » | 65 | BULLETIN HISPANIQUE. Un an France et Espagne | 10 » | |
| — Abus de confiance, in-8° | 1 » | 65 | U. Post. 12 fr. — N° sép. | 3 » | 85 |
| — Convention matrimoniale, in-8° | 1 » | 24 | BOLLETINO DELL' INSTITUTO DI DIRITTO ROMANO. Abonnement Paris. | 15 » | |
| — Pacte de préférence, in-8° | 1 » | 58 | Dép. et étranger | 16 » | 85 |
| — Remises de causes, in-8° | 1 » | 58 | BURON (L. L.). Principales littératures de l'Europe in-12 | 3 50 | 28 |
| BOYER DE S. SUZANNE (R. de). Question du duel, in-8° | 1 » | 65 | — Poésies, simples essais, in-12. | 1 50 | 48 |
| BIAULT (E.). La France devant l'invasion, in-12. | 3 » | 43 | | | |
| BIAYER. Nomination des maires, in-8° | 0 50 | 54 | C | | |
| BRÉGEAULT (J.). Audition des témoins, in-8° | 1 » | 65 | CACHO-FIO. Almanac Prouvençau, in-12. | 0 75 | 84 |
| BREUILS (H.). Austinde, in-8° | 12 » | 25 | CADIER (L.). Bulles originales du xiii ^e siècle, in-8° | 2 50 | 25 |
| BRIDIER (L.). De Lesseps, in-8° | 10 » | 42 | — Sigillographie du R. de Sicile, in-8° | 2 50 | 24 |
| BRIÈLE (L.). Notes p. servir à l'hist. de l'Hôtel-Dieu de Paris, in-8° | 1 » | 43 | — Essai sur l'adm. du R. de Sicile, in-8° (59) | 8 » | 27 |
| BUSSAUD (J.). Administration militaire, in-8°. (Voir Marquardt). | 10 » | 14-75 | — Rég. de Grégoire X et Jean XXI (Voir Grégoire X) | | 29 |
| — Culte, in-8° (Voir Marquardt). | 20 » | 15-75 | CAGNAT (R.). Epigraphie latine, in-8° | 13 » | 16 |
| — Hist. des sources du D. R. (Voir Krüger) | 12 » | 15-75 | — Impôts indirects chez les Romains, in-8° | 10 » | 13 |
| — Manuel d'Hist. du Droit fr. in-8° | 15 » | 68 | — Explorations en Tunisie, 3 fasc. in 8°. | 22 50 | 16 |
| — Libéral au XVII ^e s. (Cl. Joly) in-8° | 2 » | 35 | Chaque fasc. séparément | 7 50 | |
| | | | — De l'utilité de l'épigraphie, in 8° | 1 » | 16 |
| | | | — Rapport des études épigr. in-8° | 1 » | 16 |
| | | | — Leçon d'ouverture, in-8° | 1 » | 16 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|------|-------|---|-------|-------|
| CAGNAT ET GOYAU (G.). Lexique in-8°. | 7 » | 14 | CHALMETON (L.). Pensées et Souffres, in-18. | 3 » | 48 |
| CAHEN. Œuvre de la Révolution, in-16. | 5 » | 41 | CHAMBRUN (A. de). Pouvoir exécutif, in-8°. | 10 » | 50 |
| CAILLEMER (E.). Ant. jurid. Droit de succession à Athènes, in-8°, épuisé, nel. | 8 » | 9 | — Droits et libertés, in-8°. | 12 » | 50 |
| — Droit civil anglo-normand, in-8°. | 4 » | 24 | CHAMPEAUX (E.). Vestitura, in-8°. | 12 50 | 68 |
| — Intérêts, in-8°. | 2 » | 61 | CHARLES (E.). Chemins de fer, in-8°. | 5 » | 68 |
| — Antoni Govcani, in-8°. | 2 » | 34 | CHATEL et ROZIERE (de). Table des métr. de l'Acad. des Inscr., relié 10 fr., in-8°. | 6 » | 44 |
| — Antoine de Govca, in-8°. | 1 » | 34 | CHATELAIN (E.). Mss. des poés. de S. Paulin de Nole, in 8° (14 | 4 » | 18 |
| — Michel de Marillac, in-8°. | 1 50 | 34 | CHAUFFARD (A.). Prophéties, in-16. | 4 » | 21 |
| — Frédéric Taulier, in-8°. | 1 50 | 42 | — Apocalypse, 4 in-12. | 13 » | 21 |
| — Lettres à l'abbé Claude Nicaise, in-8°. | 10 » | 34 | — L'Apocalypse et son interp., 2 vol. | | |
| CAMOIN DE VENGE. Souvenirs et imp. de Norvège, in-12. | 2 » | 49 | — La révélation de St-Jean, 1 vol. | | |
| — Ruines et légendes du Tyrol, in-12. | 2 50 | 49 | — Double tableau synop. du plan apocalyptique, 1 br. | 2 | 40 |
| — Vérité sur la cond. du chanc. Bacon, in-8°. | 2 » | 36 | — Philosophie chrét. de Stahl, in-8°. | | |
| CANET (V.). Eléments de l'anc. constitution I, in-8°. | 5 » | 63 | — Encyclop. juridique, 2 in-8° (Voir Ahrens). | 20 » | 76 |
| CAPMAS (C.). Actions, in-8° (Voir Keller). | 9 » | 15 | — Procédure criminelle en Angleterre, in-8° (Voir Mittermaier) | 12 » | 50-70 |
| CARTAULT (A.). Trière Athénienne, in-8° (20). | 12 » | 8 | — Philosophie du droit, in-8°, (Voir Stahl). | 12 » | 69 |
| CARTE DU JAPON dressée par Melchnikoff. | 0 40 | 52-53 | CHAUVEY (E.). Philosophie des méd. grecs, in-8°. | 8 » | 12 |
| CASTÉRAS (P. de). Hist. de la Révolution fr., in-8°. | 6 » | 40 | CHETELAT (P.). Etude sur Du Guet, in-8°. | 6 50 | 34 |
| CATHEU (P. de). Respons. civ. des Fondateurs de Soc. in-8°. | 4 » | 61 | CHORIER (N.). Mém. de N. Chorier, par Crozet, in-8°. | 4 » | 42 |
| CAUCHIE (A.). Querelle des Investitures, 1 ^{re} part., in-8°. | 3 50 | 26 | CLÉDAT (L.). Bertrand de Born, in-8° (7). | 4 » | 26 |
| — Le Schisme, 2 ^e part., in-8°. | 3 50 | 26 | CLÉMENT (II). Arrest. de la Duchesse de Berry, in-8°. | 1 50 | 43 |
| CAUVIÈRE (J.). Le lien conjugal et le divorce, in-8°. | 2 » | 58 | CLÉMENT IV. Ses registres, 3 fasc. in-4°. | 25 80 | 29 |
| — Bon plaisir, in-8°. | 1 » | 63 | CLÉMENT VI. Lettres secrètes, 1 fasc. in-4°. | 16 80 | 30 |
| — De Digne à St-Martin-Vésubic, in-8°. | 1 » | 49 | CLERC (M.). Métèques athéniens, in-8° (64). | 14 » | 9 |
| — Divorce au point de vue cathol., in-8°. | 0 50 | 58 | CLERC (lieut.-col.). Capitulation de Baylen, in-8°. | 7 50 | 46-51 |
| — Un Normand dans l'Eglise, (Abbé Barnave), in-8°. | 0 50 | 42 | COCHERIS (H.). Table du Journal des Savants, in-4°. | 6 » | 41 |
| CÉSAR (J.). Guerre des Gaules, in-12 (Voir Bellanger). | 5 » | 17 | CODE formulaire de la Compt. mun. cip., in-8°. | 1 50 | 54 |
| CÉZAR-BRU (C.). Saisie-arrêt, in-8°. | 2 50 | 70 | — du Crédit Foncier, in-8°. | 1 50 | 54 |
| — Renouciat. de la femme mariée, in-8°. | 3 » | 58 | — des pensions civiles, in-8°. | 1 50 | 54 |
| — Syndicaux professionnels, in-8°. | 2 50 | 70 | — des posses. de chiens et anim. domest. in-8°. | 1 50 | 54 |
| — Portée de l'art. 416, in-8°. | 1 » | 65 | — des sapeurs-pompiers, in-8°. | 1 50 | 54 |
| — Exercice de l'act. publique, in-8°. | 1 50 | 65-69 | — des sociétés de secours mutuels, in-8°. | 1 50 | 54 |
| CEULENEER (A. de). Type d'Indien, in-8°. | 2 » | 14 | — du timbre. de l'administration des communes, in-8°. | 2 50 | 54 |
| — Signification des mots « Negotiator citrarius », in-8°. | 0 75 | 66 | COLLIGNON (Max.) Mythe de Psyché, in-8° (2). | 5 50 | 12 |
| CHABANEL (P.). Comptabilité, in-8°. | 4 50 | 54 | — Vases peints. Soc. archéol. d'Athènes, in-8° (3). | 10 » | 6 |
| CHABERT (S.). Marcellus de Bordeaux, in-8°. | 3 50 | 31 | — Vases peints. Musée d'Athènes, in-8° (85). | 25 » | 6 |
| CHABROL (P.). Attrib. des Conseils généraux, in-8°. | 2 » | 54 | COLLINET (P.). Littérat. celtique. T. VII et VIII. 2 in-8°. chaq. vol. séparé. | 8 » | 3 |
| CHAIGNET (A. E.). Déclinaison des noms, in-8°. | 4 » | 12-17 | — Voir Arbois de Jubainville. | | |
| — Princip. de la science du Beau, in-8°. | 6 » | 47 | | | |
| CHALANDON (J.). Voir Registres de Marlin IV. | | 29 | | | |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|-------|-------|--|------|-------|
| COMBOTHECRA (X. S.). Titres de journaux, in-8° | 1 » | 70 | | | |
| COMPAVRÉ (G.). Philos. de D. Hume, in-8° | 7 50 | 40 | | | |
| CONS (H.). Province rom. de Dalmatic, in-8° | 7 50 | 13 | | | |
| CONVERT (H.). Carte de Délos. (Voir Ardaillon) | | 6 | | | |
| COPPÉE (Fr.). Voir Palumbo. Un Evangile, texte et trad. gr. | 5 » | 48 | | | |
| CORNE (A.). Réformes dans la lég. pén. in-12 | 1 » | 65 | | | |
| CORNIL (G.). Louage, in-8° | 8 » | 58 | | | |
| CORNIL (Modeste). Contrat de mariage, in-8° | 6 » | 58 | | | |
| CORTET (E.). Voy. humor. dans le Chablais, in-12 | 1 » | 49 | | | |
| — Beaufort et ses seigneurs, in-12 | 2 » | 26 | | | |
| COTIN (ab.). Satyre des satyres, in-8° | 3 » | 38 | | | |
| COTTRET, V. Biliotti et Cottret. | | | | | |
| COUAT (A.). Division des chœurs dans Aristophane, in-8° | 1 50 | 10 | | | |
| COUGNY (E.). Le roman de Trubert, in-8° | 1 » | 28 | | | |
| — France et Gaule, in-8° | 8 » | 26 | | | |
| COULON (A.). Voir Alexandre IV. — Voir Jean XXII. | | | | | |
| COUBAUD. Epigraphie juridique in-8° | 2 » | 9-16 | | | |
| COURBAUD (E.). Bas-relief romain, in-8° (81) | 12 50 | 14 | | | |
| COUTURIER. Assurance contre l'incendie. (Voir Lalande), in-8° | 10 » | 62 | | | |
| COUVE (L.). Vases peints. Musée national d'Athènes, in-8° (85) | 25 » | 6 | | | |
| CRESP ET LAURIN. Droit maritime, 4 in-8° | 34 » | 61 | | | |
| Sép. T. I : 9 fr.; t. II : 9 fr.; t. III et IV : 16 fr. | | | | | |
| CROISSET (A. et M.). Hist. de la litt. grecque, 5 in-8° | 44 » | 10 | | | |
| Sép. : t. I : 8 fr.; t. II : 8 fr.; t. III : 8 fr.; t. IV : 8 fr.; t. V : 12 francs. | | | | | |
| — Manuel d'hist. litt. grecque cart, in-18 | 6 » | 10 | | | |
| CRON (A.). Hist. de la Grèce, in-12 | 1 50 | 10 | | | |
| CROS-MAYREVILLE (A.). Cessibilité des créances, in-8° | 3 » | 16 | | | |
| CROUZEL (A.). Art. 900 du code civil, in-8° | 1 » | 58 | | | |
| — Participation des ouvriers, in-8° | 1 25 | 70 | | | |
| — Question non prévue de possession, in-8° | 1 » | 58 | | | |
| CROUZIL (L.). Port du costume religieux, in-8° | 1 » | 54 | | | |
| CROZET (J.). Revue de musique dram. in-8° | 7 50 | 47 | | | |
| — Description des cantons de l'Isère, 2 in-8° | 10 » | 45 | | | |
| Sép : Grenoble, 2 fr.; Vienne, 1 fr.; Domène, 1 fr.; Allervard, 1 fr. | | | | | |
| — Mémoire de Nic. Chorier, in-8° (V. Chorier) | 4 » | 42 | | | |
| CUCHEVAL (V.). Tribun. alhéniens et Démosthènes, in-8° | 3 » | 9 | | | |
| CUGY (E.). Etude d'épigraphie juridique (21), in-8° | 5 » | 9-16 | | | |
| — Conseil des Empereurs, in-1° | 7 50 | 17 | | | |

D

| | | |
|--|------|-------|
| DABOT (L.). Sépultures, in-8° | 5 » | 54 |
| DALMBERT (O.). Actions fictices, in-8° | 2 » | 66 |
| — Purge des hypoth. in-8° | 3 » | 58 |
| DANDURAND (P.). Mandat impérial, in-8° | 4 » | 63 |
| DANJOU (D.). Effets jurid. des trav. de la Déf. nat. in-8° | 4 » | 54 |
| DARESTE (R.). Justice administrative, in-8° | 5 » | 55 |
| — Prêt à la grosse, in-8° | 1 50 | 9 |
| — Grand Coutumier, in-8° | 10 » | 36-63 |
| DAURIÉ. Emancipation de la femme, 10 fasc. in-8° | 2 » | 45 |
| — ch. fasc. sèp. | 0 20 | |
| DAUMET (G.). Voir Benoit XII. — Innocent VI et Blanche de Bourbon, in-18 | 4 » | 26-31 |
| DAURE (J. B.). Elections municipales, in-8° | 6 50 | 55 |
| — Revision des listes électorales, in-8° | 3 50 | 55 |
| DEBIDOUR (A.). Fronde angevine, in-8° | 6 » | 36 |
| DECHARME (P.). Les Muses, in-8° | 2 » | 12 |
| DECOMBE (L.); Bézier (T.); Espérandieu (E. J.). Les Militaires de Rennes, in-8° | 4 » | 22 |
| DEJOB (Ch.). Femmes dans la comédie, in-18 | 4 » | 40 |
| — Marc-Antoine Muret, in-8° | 7 50 | 34 |
| — Influence du Concile de Trente, in-8° | 5 50 | 37 |
| DE LA BLANCHÈRE (R.). Terracide, in-8° (34) | 10 » | 13 |
| — Voyage dans la Maurétanie, in-8° | 5 » | 14 |
| DELABORDE (H. F.). Chartes de Terre Sainte, (19), in-8° | 5 » | 33 |
| — Etude sur la chron. en prose de G. Le Breton, (22), in-8° | 2 » | 26 |
| DELABROUSSE. Décentralisation in-8° | 4 » | 55 |
| DELANDE (V.). Lalande (de) | | |
| DELAORTE (L.). Quelques-uns, in-18 | 3 50 | 44 |
| — Pastels et figurines, in-18 | 3 50 | 44 |
| — Anatole France, in-18 | 1 » | 44 |
| — Philo. de la Fontaine, in-18 | 2 » | 37 |
| DELAUNAY (D.). Alain Chartier, in-8° | 4 » | 38 |
| DELAVALLE LE ROUX (L.). Les archives de S ^t J. de Jérusalem à Malte (32), in-8° | 8 » | 33 |
| — La France en Orient (44-45), 2 in-8° | 25 » | 33 |
| DELOUME (A.). Aperçu hist. Faculté de Toulouse, in-8° | 3 50 | 43 |
| — Manieurs d'argent à Rome in-8° | 7 » | 16 |
| DELOVE (G.). Voir Alexandre IV | | |
| — Archives de la chambre apost. 1 ^{re} p. Inventaire, (80) in-8° | 8 » | 31 |
| DELOYNES (P.). Octrois et budgets municip., in-8° | 3 » | 55 |
| DELPECH (C.). Infraction, in-8° | 2 » | 65 |
| DELVINCOURT (Ed.). Jurisp. du Cons. d'Etat en mat. de travaux pub., in-8° | 3 50 | 55 |
| DEMASURE. Ant. Loisel, in-8° | 2 » | 34 |
| DEMIMUD. Jean de Salisbury | 4 50 | 26 |

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

93

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|---|------|-------|-------|------|-------|
| DENIS (J.). Idées morales, 2 in-8° | 10 | » | 22 | | |
| — Philosop. d'Origène, in-8°. | 10 | » | 22 | | |
| — Fable dans l'antiquité, in-8° | 2 | » | 10 | | |
| — Apologie de l'Hellénisme, in-8° | 1 | 50 | 11 | | |
| — Comédie aristophanesque, in-8° | 2 | » | 11 | | |
| — Comédie nouvelle, in-8°. | 2 | » | 11 | | |
| — — moyenne, in-8°. | 1 | 50 | 11 | | |
| — Sceptiques ou libertins. | 2 | » | 38 | | |
| — Critique et controverse, in-8° | 2 | » | 38 | | |
| — Bayle et Jurieu, in-8°. | 1 | 50 | 38 | | |
| — Politiques: Fleury, Saint-Simon, etc., in-8°. | 2 | » | 38 | | |
| — Bossuet: Hist. univ., in-8° | 1 | 50 | 38 | | |
| DÉPREZ (E.). Voir Clément VI. | | | 30 | | |
| — Voir Martin IV | | | 29 | | |
| — Voir Innocent VI | | | 31 | | |
| — Guerre de Cent ans (86) | 12 | 50 | 31 | | |
| DEREPAS (S.). Théorie de l'Inconnaissable, in-8° (ép.). | 4 | | | | |
| DE RIDDER. Voyez: Ridder (de) | | | | | |
| DESAZARS DE MONTGAILLARD (baron). Commis assermentés, in-8° | 1 | » | 71 | | |
| — Vénalité des charges, in-8°. | 1 | » | 71 | | |
| — Réforme judiciaire, in-8°. | 1 | » | 58 | | |
| — Magistrats du Parquet, in-8° | 1 | » | 65 | | |
| DESCEMET (Ch.). Inscriptions doliaires latines, in-8° (15). | 12 | 50 | 14 | | |
| DESCLOZIÈRES. (Voyez: Jort-Desclozières). | | | | | |
| DESDOUBTS (Th.). Liberté et lois de la nature, in-8° | 5 | » | 47 | | |
| — La philosophie de Kant, in-8° | 8 | » | 40 | | |
| — Métaphysique, in-18. | 3 | 50 | 47 | | |
| — Jordano Bruno, in-8°. | 1 | » | 36 | | |
| — Responsabilité morale, in-8°. | 5 | » | 47 | | |
| DESIARDINS (E.). Fosses Mariennes, in-4°. | 15 | » | 22 | | |
| DICKEL (K.). Code civil du Montenegro, in-8° | 4 | » | 53 | | |
| DIEHL (Ch.). Administration byzantine à Ravenne, in-8° (épuisé) (53) | 15 | » | 32 | | |
| — Archéologie byzantine, in-8° (55). | 3 | 50 | 32 | | |
| DIGARD (G.). Voyez: Boniface VIII. Ses registres | | | 30 | | |
| DINGESTELDT (V.). Droit cout. des Khevsoures, in-8°. | 0 | 75 | 53 | | |
| — Coutumes des Kirghiz, in-8°. | 3 | » | 53 | | |
| DORANGE (Ch.). Grammaire française-anglaise, in-12° | 1 | 50 | 46 | | |
| DOREZ (L.) et GIRAUD (J.). Voyez Urbain IV. Ses registres | | | 29 | | |
| DOTTIN (G.). Voyez Arbois de Jubainville (H. d') | | | | | |
| DRAPEYRON (L.). L'empereur Héraclius, in-8°. | 8 | » | 33 | | |
| — L'Europe, la France et les Bonaparte, in-8° | 1 | » | 43 | | |
| — Séparation de la France et de l'Allemagne, in-8° | 1 | 25 | 26 | | |
| — Aristocratie romaine et Concile, in-8°. | 2 | » | 18 | | |
| — Lutte de l'Aquitaine et de l'Anstrasic, in-8° | 4 | » | 26 | | |
| — Les Carlovingiens en Limousin, in-8°. | 1 | » | 26 | | |
| — Thiers, in-8°. | 1 | » | 42 | | |
| DROZ (A.). Assurances maritimes, etc., 2 vol. in-8°. | 18 | » | 62 | | |
| DUBARRY (J.). Le secrétaire de mairie, in-8° | 9 | » | 55 | | |
| Cartonn. | 40 | 50 | | | |
| — Form. des maires et des cons. munic., in-8° | 10 | » | 55 | | |
| Cart. | 11 | 50 | | | |
| — N. Mannel des gardes champêtres, in-12. | 3 | » | 55 | | |
| Voyez: Chabanel, Gérard, Taillandier. | | | | | |
| DUBIEF (A.). Conseils de fabriques, in-12. | 4 | » | 55 | | |
| DUBOIS (P.-F.). Fragments littéraires, in-8°, 2 vol. | 12 | » | 44 | | |
| DUBOIS (E.). La table de Clés, in-8° | 1 | 50 | 16 | | |
| — Guillaume Barclay, in-8° | 2 | » | 35 | | |
| DUBOIS (M.). — Liges étolienne et achéenne. (50) in-8°. | 7 | » | 10 | | |
| DUCHATEL (V.). — Virgile avant l'Éncide, in-8°. | 3 | » | 18 | | |
| DUCHESNE (Mgr. L.) — Fastes épiscopaux, 2 vol. in-8° | 27 | » | 23 | | |
| T. I, 12 fr.; t. II, 15 fr.; t. III, s. presse. | | | | | |
| — Les premiers temps de l'état pontifical, in-18. 2° éd. | 3 | 50 | 22 | | |
| — Etude sur le Liber Pont. in-8° (1). | 10 | » | 20 | | |
| — Le Liber Pontificalis, 2 vol. in-4° (épuisé) | 200 | » | 22 | | |
| — De codicibus mss. graecis Pii II, in-8° (13). | 1 | 50 | 31 | | |
| — Origines du culte chrétien, in-8°, 3° éd. | 10 | » | 20 | | |
| — Catalogues épisc. de la prov. de Tours, in-8°. | 5 | » | 23 | | |
| — Eglises séparées, in-18. | 3 | 50 | 20-33 | | |
| — Eglises unies, in-18. (sous presse). | | | 20 | | |
| — Les Origines chrétiennes, 2 vol. in-8°, 2° éd. | 10 | » | 21 | | |
| — Martyrologium Hieronymianum. Voyez Rossi. | 40 | » | 21 | | |
| — Bulletin critique. Voyez ces mots. | | | | | |
| — Mission au Mont-Athos, in-8° V. Bayet. | 8 | » | 24-32 | | |
| — Le Liber Censuum. V. Fabre (Paul) | | | | | |
| DUCROCQ (Th.). Le coq prétendu gaulois, in-8°. | 1 | » | 47 | | |
| — Cours de droit administratif, etc. en 6 vol. 4 vol. parus in-8°, 7° éd. | 34 | » | 55 | | |
| Relié. | 40 | » | | | |
| T. I, 8 fr.; t. II, 8 fr.; t. III, 10 fr.; t. IV, 8 fr. | | | | | |
| — Loi municipale, in-8°. | 5 | » | 55 | | |
| — Promulgation des lois, in-8°. | 1 | » | 55 | | |
| — Corvée des grands chemins, in-8°. | 1 | » | 36 | | |
| — Usages funéraires, in-8°. | 1 | » | 44 | | |
| — Le sesterce, in-8°. | 1 | » | 16 | | |
| — Personnalité civile de l'Etat, in-8°. | 2 | » | 56 | | |
| DUFORCQ (A.). Les Gesta Martlyrum (83), in-8°. | 12 | 50 | 20 | | |
| DUGIT (E.). L'Arcopage athénien, in-8°. | 4 | » | 9 | | |
| — Projet d'une réforme, in-8°. | 1 | » | 43 | | |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|-------|-------|---|-------|-------|
| DUGUIT (L.). L'Etat, 2 in-8° . . . | 24 » | 63 | — La publicienne et revendications, in-8° | 1 50 | 66 |
| — Chaque vol. 12 fr. | | | ERNAULT (E.). Le mystère de Sainte-Barbe, in-4° | 24 » | 20-39 |
| DULAURIER (E.). Chron. de Mathieu d'Edesse, in-8° | 3 » | 33 | ESMEIN (A.). Des institutions primitives, in-8° | 1 » | 2 |
| DUMAS (A. fils). La question de la femme. | 0 50 | 45 | — La Manus, etc., in-8° | 1 » | 66 |
| DUMÉNIL (H.). Les animaux et les loix, in-8° | 1 » | 71 | — Lettres de Sidoine Apollinaire, in-8° | 1 50 | 23 |
| — Puissance paternelle, etc, in-8° | 1 25 | 58 | — Accept. de l'enquête dans procéd. crim., in-8° | 1 25 | 25 |
| — Les fictions juridiques, in-8° | 1 » | 58 | ESPAGNOLLE (l'abbé). Imaginations ou doublets, in-8° | 1 50 | 46 |
| — Lord Erskine, in-8° | 5 » | 35-50 | ESPÉRANDEU (E.). Epigr. rom. du Poitou et Saintonge, 2 vol. in-8° | 12 50 | 92 |
| DUMONT (A.). Monuments figurés de la Thrace, in-8° | 5 » | 6 | — papier Hollande | 15 » | |
| — Mélanges A. Dumont, in-8° | 30 » | 31-84 | — Inscr. de la cité des Lemovices, in-8° | 10 » | 22 |
| — Etudes d'archéologie athénienne, in-4° | 3 75 | 6 | — Inscriptions ant. de Lectoure in-8° | 5 » | 22 |
| — Inscriptions céramiques de Grèce, in-8° | 18 » | 6 | — Les Milliaires de Rennes. Voir Decombe, in-8° | 4 » | 92 |
| — Fastes éponymiques d'Athènes, in-8° | 5 » | 6 | ETÉMARE (l'abbé d'). Explication de l'Apocalypse, in-18 | 4 » | 21 |
| — Peintures céram. de la Grèce, in-4° | 7 50 | 6 | — Principes pour l'int. de l'Ecriture sainte, in-18 | 3 » | 21 |
| — Campagne de Morée, in-18 | 3 50 | 36 | — Histoire de la religion, 2 vol. in-8° | 10 » | 21 |
| — Tablettes du tribunal des hélistes, in-8° | 1 » | 9 | — Ressources de la piété, in-18 | 1 25 | 45 |
| — Sarcophage chrétien, in-8° | 1 » | 7 | ETIENNE. Les Institutes de Justinien, 2 vol. | 10 » | 32 |
| — Terres cuites orient. et gr. or, in-4° | 4 » | 4 | ETIENNE DE FOUGÈRES. Le livre des manières. Voir Talbert | 1 » | 28 |
| — Objets antiques au musée de Belgrade, in-8° | 1 » | 7 | EVERAT (Ed.). Magistrature, Sénéchaussée d'Auvergne, in-8° | 8 » | 36 |
| — Inscriptions des murs d'Athènes, in-8° | 0 60 | 6 | | | |
| — Mélanges archéologiques, in-8° | 2 » | 6 | F | | |
| — Un bas relief funèbre in-8° | 1 50 | 7 | FABIA (Ph.). Prologues de Térrence, in-8° | 6 » | 18 |
| — Vase de Phalère, in-8° | 1 » | 7 | — Manuel d'histoire de la littérature latine, in-18 | 6 » | 18 |
| — Poids grec trouvé à Babylone, in-8° | 1 25 | 7 | — Onomasticon Taciteum. | 15 » | 18 |
| — Un poids byzantin, in-8° | 1 » | 7 | FABRE (Mgr. A.). Corr. de Fléchier, in-8° | 6 » | 38 |
| — Collection préhistorique, in-8° | 0 75 | 7 | — La jeunesse de Fléchier, 2 vol. in-8° | 12 » | 38 |
| DUPOND (A.). L'Argéois de Barclai, in-8° | 4 » | 38 | — Les ennemis de Chapelain, 2 vol. in-18 | 5 » | 38 |
| DUPRE-LASALE (E.). Michel de l'Hôpital, 1 ^{er} p. 1505-1558, in-8° | 6 » | 35 | — 1 vol. in-8° | 10 » | 38 |
| — 2 ^e p. 1555-1560, in-8° | 6 » | 35 | — Voyez: Colin. Satyre des Satyres. | 3 » | 38 |
| DURRBACH (F.). L'orateur Lyeurgue, in-8° (57) | 4 » | 11 | FABRE (J.). Des courtiers, 2 vol. in-8° | 16 » | 62 |
| DURRIEU (P.). Les archives angevines de Naples. 2 vol. in-8° | 22 50 | 26 | — De Fontainebleau à l'île d'Elbe, in-8° | 1 » | 44 |
| — T. I: 8,50. T. II: 14 fr. (46,51) | | | FABRE (Paul). Le Liber censuum de l'Eglise romaine, 2 fasc. in-4° parus | 23 10 | 27 |
| DUTAU (A.). Tombeau de St. Luc à Ephèse, in-8° | 2 » | 32 | — Etude sur le Liber censuum, in-8° (62) | 7 » | 27 |
| DUVAU (L.). Epopée celtique en Irlande. Voyez Arbois de Jubainville Litt. celt. T. V | 8 » | | — Bibliothèque du Vatican au XV ^e siècle (V. Mühlz) | 12 50 | 31 |
| E | | | FABRE D'ENXVIER (l'abbé J.). Solis intelligentia lumen inficiens, in-8° | 3 » | 92 |
| ECOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME. V. bibliothèque des écoles, etc. | | | — Cours de philosophie, 2 vol. in-8° | 14 » | 48 |
| EGGER (E.). Mém. d'Hist. anc. et de philologie, in-8° | 5 » | 12 | — Onomatologie de la Géogr. grecque, in-8° | 7 50 | 12 |
| — Mém. de littérature ancienne, in-8° | 5 » | 11 | — Méthode pour diCTION. lan- | | |
| — Apollonius Dyscole, in-8° | 10 » | 12 | | | |
| ENLART (C.). Architecture gothique, in-8° (66) | 20 » | 24 | | | |
| ERMAN (H.). Mélanges de droit romain, in-8° | 1 » | 66 | | | |

| | Prix | Pages |
|---|-------|-------|
| gue grecque, in-8° | 1 25 | 12 |
| — Le dictionnaire allemand. 3 vol. in-12 | 9 » | 49 |
| T. I, 3 fr. ; t. II, 3 fr. ; t. III, 3 fr. | | |
| — Origines de la terre et de l'homme, in-8° | 15 » | 5 |
| — Défense de l'ontologisme, in-8° | 3 » | 48 |
| — Réponse à un sensualiste, in-8° | 3 » | 48 |
| — Sancti Augustini philosophia in-8° | 5 » | 22 |
| — Le livre du prophète Daniel 4 vol. (2 tomes) in-8° | 24 » | 5 |
| T. I, (2 vol.) : 12 fr. ; T. II, (2 vol.) : 12 fr. | | |
| — Examen de la philosophie thomiste | 7 50 | 48 |
| FAGUET (E.). Œuvre sociale de la Révolution, in-16 | 5 » | 41 |
| FARDIS. Droits de l'homme, trad. in-8° | 3 » | 69 |
| — Traités internationaux et rôles des chambres, in-8° | | 68 |
| FACCON (M.). Louis d'Orléans et Valentine Visconti, in-8° | 2 50 | 36 |
| — Registres de Boniface VIII, Voir Boniface VIII | | 30 |
| — Librairie des Papes d'Avignon 2 vol. in-8° (43 et 50) | 15 50 | 31 |
| T. I, 8 fr. 50 ; t. II, 7 fr. | | |
| FAUGÈRE (Fr.). Lettres d'Agnès Arnauld. Voir Arnauld | | 14 » |
| FAULQUIER (J.). Législation des chemins ruraux, in-8° | 5 » | 56 |
| FAVÉ (Gén.). L'empire des Francs, in-8° | 15 » | 26 |
| FENET (C.). Question de légiti- mité d'enfant, in-8° | 0 50 | 58 |
| FÉBAUD-GIRAUD (L. J. D.). Voies publiques et privées, in-8° | 10 » | 56 |
| — Législation des chemins de fer, in-8° | 7 50 | 56 |
| — Législ. franc. concern. les ouvriers, in-8° | 4 » | 71 |
| — Servitudes de voirie, 2 vol. in-8° | 15 » | 56 |
| — Voies rurales, publiques et privées, 2 vol. in-8° | 17 » | 56 |
| FERNIQUE (Emm.). Inscr. inéd. du pays des Marse, in-8° (5). — Etude sur Préneste, in-8° (17) | 1 50 | 13 |
| | 7 50 | 13 |
| FERRAZ. Psychologie de saint Augustin, in-8° | 7 » | 32 |
| FIALON (E.). Saint Basile. <i>Hexa- meron</i> , in-8° | 7 » | 21 |
| — Saml Albanase, in-8° | 6 » | 21 |
| — Leçons d'histoire littéraire, in-8° | 10 » | 38 |
| FIRMENY (J.). Nôles sur trad. all. de poèmes franc, in-8° | 5 » | 49 |
| FLACH (J.). Durcè et effets de la minorité, in-8° | 4 » | 63 |
| — La bonorum possessio, in-8° | 4 » | 66 |
| FLEURY (Cl.). Institution au droit français, 2 vol. in-8° | 6 » | 69 |
| FLEURY (E. Lamé). Législation minérale, in-8° | 5 » | 71 |
| FLEUVAUX (Ch.). La propriété litt. et artistique, in-8° | 6 » | 71 |
| — Droits des auteurs étrangers, in-8° | 1 » | 71 |

| | Prix | Pages |
|---|------|-------|
| — Grades dans l'enseignement supérieur, in-8° | 0 50 | 43 |
| — Grève, patrons et ouvriers, in-8° | 0 50 | 71 |
| FOCHEU (L.). Souvenirs hist. sur Bourgoin, in-8° | 7 » | 44 |
| FOLLEVILLE (D. de). Théorie des prélèvements, in-8° | 1 » | 58 |
| — Notion du droit et de l'obli- gation, in-8° | 2 » | 58 |
| — Effet déclaratif du partage, in-8° | 1 50 | 58 |
| — Progr. sou. du cours de code civil, in-8°, 2 ^e examen | 8 » | 58 |
| — Prolég. du cours de code civil, in-8°, 1 ^{er} examen | 2 50 | 58 |
| — Acquisition ou libération, in-8° | 3 » | 58 |
| — L'interdiction, in-8° | 1 50 | 59 |
| — Le paiement avec subroga- tion, in-8° | 1 50 | 59 |
| — Délég. de l'instr. aux juges suppléants, in-8° | 0 50 | 59 |
| — Essai sur la vente d'autrui, in-8° | 3 50 | 59 |
| — Publicité des contrats pecun. de mariage, in-8° | 2 » | 59 |
| FONTAINE DE RESSECO (de). Tombeaux des Richelieu, in-8° | 2 » | 34 |
| FOUCART (H.). Affranchissement des esclaves, in-8° | 2 » | 9 |
| — Sénatus-consulte inédit de l'an 170 av. J. C., in-8° | 2 » | 6-66 |
| FOUCAUX (Ph.-Ed.). Le Maha- bharata, in-8° | 7 50 | 4 |
| — Histoire du Bouddha Çakya- Moumi, in-4° (Ep.) | 15 » | 4 |
| — Kairata Parva, in-8° | 1 25 | 4 |
| — Légende d'Ilvala et Vatapi, in-8° | 1 50 | 4 |
| — Trésor des Belles paroles, in-8° | 3 50 | 4 |
| — spécimen du Gya Teher Rol Pa, in-8° | 2 50 | 4 |
| — Même brochure (traduction seule), in-8° | 1 » | 4 |
| — Vikramorvaçi, in-18 | 2 » | 4 |
| — Le même ouvrage, in-8° (ép.) | 3 » | 4 |
| — Reconnaissance de Sakoun- tala, in-18 cart. | 2 50 | 4 |
| — Parabole de l'enfant égaré, in-18 | 3 50 | 4 |
| — Le Lalita Vistara, in-4° | 15 » | 4 |
| FOUGÈRES (G.). Manificè et l'Arcadie orientale, (78), in-8° | 20 » | 7 |
| FOURNÉ (V.). Introd. à l'his- toire ancienne, in-18 | 3 50 | 2-13 |
| FOURNIER (P.). Question agraire en Irlande, in-8° | 1 25 | 71 |
| FREGGIER (J.-C.). Voyez : Théop- hile. <i>Paraphrase</i> , etc. | 3 » | 32 |
| FREMONT (R.). Saisie des na- vires, in-12 | 1 » | |
| — Manuel des examens de droit, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e année. Chaque année 1 vol. in-16 carré. | 10 » | 73 |
| FRÉVILLE (M. de). Le Code civil jugé par Savigny, in-8° | 1 25 | 59 |
| Voyez : Savigny. | | |
| FRÉVILLE (E. de). Le commerce maritime de Rouen, 2 vol. in-8° | 8 » | 35 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|---|-------|-------|--|-------|----------|
| FROMENT (Th.). Eloquence judic. en France, in-8° | 7 50 | 35 | — id. 1 ^{re} suppl. (St Gens) in-8° | 1 50 | 23 |
| FUSTEL DE COULANGES. Le titre « de Migrantibus » loi Sallique, in-8° | 2 » | 25 | — id. 2 ^e suppl. (Réponse), in-8° | 1 50 | 23 |
| FUSTER (L.). Journal d'un volontaire (guerre gr. turque), in-8° | 2 » | 44 | — id. 3 ^e suppl. (Fontvielle), in-8° | 1 » | 23 |
| G | | | — Annibal et P. C. Scipion | 2 » | 22 |
| GAMBER (abbé St.). L'Hellénisme à Marseille, in-8° | 2 » | 11 | — Pays d'Arles et trois tribus saliennes. 3 vol. in-8° avec gravures | 8 » | 23 |
| — Genèse et poésie latine | 9 » | 28 | — On vend sép. t. I ^{er} 3 fr.; t. II ^e 3 fr.; t. III ^e 2 fr. | | |
| GAMURBINI (L. J.). S. Silvia Aquilana peregrinatio, in-4° | 5 » | 33 | — Glanum, Saint-Rémy de Provence, avec illustrations. Epuisé, net | 10 » | 23 |
| GARCIA DE LA VEGA. Guide pratique des agents polit. | 16 » | 51 | — Glanum, St-Rémy de Provence (sans gravures) | 2 50 | 23 |
| GAROFALO (Fr. P.). Les « Nomi » de Dracon | 1 25 | 9 | — Tarascon de Provence, in-8° | 2 50 | 23 |
| GASQUET (A.). Autorité impériale en mat. relig., in-8° | 4 50 | 32 | — Saliens avant la conquête romaine, in-8° | 2 » | 23 |
| GASQUY (A.). Cicéron juriconsulte, in-8° | 5 » | 18 | — La ville des Baux | 1 50 | 23 |
| GAUTHIER (J.). Histoire de Marie Stuart, 2 vol. in-8° | 15 » | 35 | — Trophée de Marius à Pourrières, in-8° | 2 » | 23 |
| GAY (J.). Registres de Nicolas III. Voir Nicolas III | | 29 | GILLES MALLET, inv. de l'anc. bibliot. du Louvre. Voir Van Praël | 5 » | 41 |
| GAZIER (A.). Dernières années du Card. de Retz, in-8° | 5 » | 35 | GIRARD (P.). L'Asclépiion d'Althènes, in-8° | 5 50 | 7 |
| GEBHART (E.). Essai sur la peinture, in-8° | 2 » | 7-15 | GIRARD (P. Fr.). Droit public romain, par Mommsen, 7 t. en 8 vol. | 80 » | 15-67-75 |
| GEFFROY (A.). Dessèchement du lac Fucin, in-8° | 2 » | 20-52 | 1 ^{er} p. Magistrature, 2 vol. chaque vol. | 10 » | |
| — L'École française de Rome (1876), in-8° | 1 50 | 83 | 2 ^e p. Différentes magistratures, 3 vol. chaque | 10 » | |
| — L'École française de Rome (1884), in-8° | 1 50 | 83 | 3 ^e p. Peuple et Sénat, 2 t. en 3 vol. chaque | 10 » | |
| GÉLASE 1 ^{er} . Etude sur vie et écrits de ce pape, par abbé ROUX, in-8° | 4 » | 28 | GIRARDOT (L.). Les brises de mai, in-12 | 3 » | 48 |
| GÉRARD (P.). Manuel des élections municipales, in-18. Voir Daure | 3 » | 56 | GIRAUD (Ch.). Tables de Salpensa et de Malaga, in-8° | 5 » | 66 |
| GÉRARDIN (C.) et JOZON (P.). Droit des obligations, 2 vol. Voir Savigny, in-8° | 15 » | 67 | — Voir Laboulaye (E.). | | |
| GERMAIN. Affouage communal in-8° | 2 » | 87 | GIRAUD (V.). Pascal, in-16 | 3 50 | 38 |
| — Manuel de l'affouagiste, in-18 | 3 » | 87 | GONNARD (B.). Les corporations à Rome, in-8° | 1 » | 45 |
| GEYNST (G. de). Maladies professionnelles, in-8° | 12 50 | 72 | — L'assurance sociale | 1 » | 71 |
| GIDE (P.). Observations sur le contrat litteris, in-8° | 1 50 | 66 | GORY (G.). Réforme de l'éduc. scolaire, in-18 | 3 50 | 43 |
| — Condition privée de la femme, in-8° | 10 » | 69 | GOERJAU (A.). Recherche d'une 2 ^e chambre, in-8° | 1 » | 44 |
| GILLES (L.). Campagne de Marius dans les Gaules, in-8° | 10 » | 22 | GOYAU (G.). Lexique des antiquités romaines, in-8° | 7 » | 14 |
| — Monuments triom. dans les Gaules, in-4° | 12 » | 22 | GRAFFIN (R.). Rôle social des biens communaux, in-8° | 1 50 | 56 |
| — Fosses Mariennes et canal Saint-Louis, in-8° | 1 50 | 22 | GRAMMONT (M.). Epopée celtique en Irlande, t. V | 8 » | 2 |
| — Encore les fosses Mariennes, in-8° | 2 » | 22 | — Voir Arbons de Jubainville (d) | | |
| — Roquefavour, in-8° | » 50 | 23 | GRANDJEAN (Ch.). Registres de Benoit XI. Voir Benoit XI | | 30 |
| — Marius et Jules César, in-4° | 10 » | 22 | GRASSKRIE (R. de la). Notariat in-8° | 6 » | 59 |
| — Marseille XLIX ans av. J. C. in-8° | 2 50 | 22 | — Etal fédératif, in-8° | 5 » | 70 |
| — Marseille depuis 3000 ans, in-12 | » 70 | 23 | — Particuliers non lésés, in-8° | 2 » | 65 |
| — Arles celtique, romaine et chrétienne, in-12 | » 50 | 22 | GRAUX (Charles). Mélanges. Erudition classique, in-8° | 50 » | 11-84 |
| — Voies romaines et massiliennes, in-8° | 3 » | 23 | — Articles originaux, in-8° | 10 » | 84 |
| | | | GRÉGOIRE IX. Ses registres, (1227-1241), 7 fasc. parus, in-4° | 70 50 | 28 |
| | | | GRÉGOIRE X et Jean XXI. Leurs registres, (1271-1277), 3 fasc. parus, in-4° | 26 10 | 29 |
| | | | GRÉGOIRE XI. Ses registres, in-4°, sous presse | | 31 |
| | | | GROTIUS (H.). De jure præda (Le droit de prise), in-8° | 10 » | 35 |

| | Prix | Pages |
|---|------|-------|
| GROUSLÉ (P. E.). Partage des successions, in-8° | 4 50 | 59-67 |
| GROUSSET (R.). Sarcophages chrétiens (42), in-8° | 3 50 | 20 |
| GRUX (A.). États provinciaux sous Louis XIV, in-12 | 1 " | 34 |
| GISELL (St-). Règne de Domitien (65), in-8° | 12 " | 17 |
| — Nécropole de Vulci, in-4° | 40 " | 13 |
| — Monuments antiques de l'Algérie, 2 vol. in-8° | 40 " | 14 |
| — Tome I ^{er} , 20 fr.; tome II, 20 fr. | | |
| GUÉNARD. Confé. de la Soc. d'études italiennes, in-8° | 2 " | 84 |
| GUBAL (G.). Mirabeau et la Provence, 1 ^{re} p. in-8°, 2 ^e édit. | 7 50 | |
| 2 ^e p. in-8° | 7 50 | 41 |
| GUILLEMAIN (J.). Des transports successifs, in-8° | 2 50 | 71 |
| GUILLIAUME (J.). Vers français et prosodie moderne, in-8° | 6 " | 44 |
| GUILLOX (P.). Mort de Louis XIII, in-8° | 5 " | 36 |
| GUILLOUARD (L.). Les lépreux au moyen âge, in-8° | 2 50 | 25 |
| — Recherches sur les Coliberts, in-12 | 3 " | 25 |
| GUIRAUD (J.). Voir Grégoire X et Jean XXI | | 29 |
| — L'Etat pontifical après le gr. schisme (73), in-8° | 14 " | 31 |
| — Registres d'Urban IV (1261-1264). Voir Urban IV | | 29 |
| GUIRAUD (P.). Réforme des comices centuriates, in-8° | 1 50 | 18 |
| GUSMAN (P.). Hadrien et villa de Tibur, in-4° (Sous presse). | | 15 |
| GUYHO (C.). L'armée, in-8° | 6 " | 42 |

H

| | | |
|---|------|-------|
| HALGAN (C.). Les provinces sénatoriales, in-8° | 7 50 | 13 |
| HALLAY (M.). La liberté testamentaire en France, in-8° | 1 50 | 59 |
| HAMAKER (G.). Voir Grolius. | | |
| HAMELIN (abbé). Vie et ouvrages d'Alcuin, in-8° | 4 " | 25 |
| HARBENT (A.). Les Ecoles d'Antioche, in 18 | 3 50 | 33 |
| HASTRON (H.). De la propriété, in-8° | 5 " | 67 |
| HATCHÉRIAN (N.). L'assurance en Turquie, in-8° | 5 " | 87 |
| HAUCOER (L. d'). Conspiration de Cinq-Mars, in-16 | 1 50 | 36 |
| HACHOUJ (M.). Facultés de droit et sociologie, in-8° | 0 50 | 73 |
| HAUSSOULLIER (B.). Vie municipale en Attique, in-8° (38). | 5 " | 6 |
| HAUVETTE - BESNAULT (Am.). Stratèges athéniens, in-8° (41). | 5 " | 8 |
| — Hérodote et les Ioniens, in-8° | 2 50 | 11 |
| — Géographie d'Hérodote, in-8° | 2 50 | 11 |
| — Une mission en Grèce, in-8° | 5 " | 7 |
| HECK. L'assurance sur la vie, in-8° | 1 " | 62 |
| HOLTZENBORG (F.). Voir Van der Bruggen, in-8° | 5 " | 50-66 |
| HENRY (abbé). François Bosquet in-8° | 7 50 | 34 |
| HENRY (V.). Vie privée des Romains. Trad. Marquardt. 2 vol. in-8° | 22 " | 19 |
| T. I. : 10 fr.; t. II : 12 fr. | | |

| | Prix | Pages |
|--|-------|-------|
| — T. XIV et XV du Manuel des Antiqu. rom. de Mommsen | | 75 |
| HERCOT. Polybe, in-8° | 3 " | 17 |
| HÉROLD (F.). Droit électoral devant la Cour de cassation, in-8° | 6 " | 63 |
| — Projet de loi électoral, in-8° | 1 " | 63 |
| HÉROLD (F.) et JOZON (P.). Liberté individuelle, in-32 | 0 50 | 65 |
| HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Quelques briques romaines du Louvre, in-8° | 1 50 | 14 |
| HERONIAS. Les Miniambes. (Voir Boisacq) | 2 50 | 10 |
| HETTER (Ch.). Enquête française et origines du jury, in-8° | 1 " | 25 |
| HEUZEY (L.). Voir Dumont. | | |
| HILLEBRAND (K.). Dino Compagni, in-8° | 5 " | 28 |
| HINSTIN (G.). Les Romains à Athènes, in-8° | 5 " | 17 |
| HIRSCHFELD (O.). Histoire du droit latin, in-8° | 2 | 67 |
| HOCHART (P.). Annales et histoires de Tacite, in-8° | 8 " | 18 |
| — Nouv. considér. sur Ann. et Hist. de Tacite, in-8° | 8 " | 18 |
| — Etudes d'histoire religieuse, in-8° | 8 " | 21 |
| HOMOLLE (Th.). Archives de Délos, in-8° (49) | 5 50 | 8 |
| — Fouilles de Delphes | | |
| 1 ^{re} fascicule | 32 40 | 7 |
| HONORIUS IV. Ses Registres (1285-1287). 1 vol. in-4° | 50 " | 30 |
| HOOGE (Ad.). La saisie-arrêt, in-8° | 6 " | 71 |
| — Ouvriers et requête civile, critique, in-8° | 2 " | 71 |
| HORACE. Voir Poirel. | | |
| HOUTIN (A.). Apostolicité des Eglises de France, in-8° | 4 " | 45 |
| HOUTTE (H.). Voir Van Houtte | | |
| HUIT (Ch.). Origines grecques du stoïcisme, in-8° | 1 50 | 12 |
| — Philosophie de la nature chez les anciens, in-8° | 12 50 | 12-20 |
| — Authenticité du Parménide, in-8° | 4 " | 12 |
| — Platon à l'Académie, in-8° | 1 50 | 12 |
| — Le banquet de Platon, in-8° | 3 " | 12 |
| — Date du Phèdre, in-8° | 2 " | 12 |
| — Vie et Œuvre de Platon. 2 vol. in-8° | 24 " | 12 |
| HUMBERT (G.). Finances et comptabilité chez les Romains 2 vol. in-8° | 18 " | 17 |
| — Manuel des antiquités romaines, par Mommsen, Marquardt et Krüger; traduction française. 16 tomes en 17 volumes in-8° | 179 " | 75 |
| HUMBERT (J.). Mythologie grecque et romaine, in-12 | 2 " | 12 |

I

| | | |
|---|--------|----|
| ICONOMOS (C.). Etude s. Smyrne in-8° | 8 " | 34 |
| IERING (R. von). Voir Appleton. | | |
| INNOCENT IV. Ses registres, 3 vol. in-4°, parus | 115 50 | 29 |
| INNOCENT IV. Lettres secrètes (En préparation) | | 31 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|-------|----------|---|-------|----------|
| ISAMBERT. Rec. gén. des anc. lois françaises. 29 t. en 30 v. in-8° | 60 » | 63 | — Etudes de pédagogie morale, in-8° | 1 50 | 43 |
| ITIER (P. J.). Du taux de l'enregistrement, in-8° | 1 50 | 56 | — Syntaxe latine nouvelle, in-12 | 1 50 | 46 |
| — Dons et legs, in-8° | 1 50 | 56 | LA BLANCHÈRE (R. de). Voir De la Blanchère (René). | | |
| J | | | | | |
| JACQUEY (J.). Etude s. médecins et archiâtres, in-8° | 4 » | 15-67-71 | LABORDE (A.). Application théorique de la cause, in-8° | 1 50 | 59 |
| JAUMARD. Eléments de syntaxe latine, in-12 | 0 90 | 46 | LABOULAYE (E.). Chaire d'histoire du droit et le concours, in-8° | 1 » | 43 |
| JEANNEL (C. J.). Morale de Molière, in-8° | 4 » | 40 | — Tables de Malaga et de Salpeusa, in-8° | 2 » | 67 |
| JEAN XXI. Ses registres (Voir Grégoire X et Jean XXI) | | 29 | — Institution au droit français. 2 vol. in-8° | 6 » | 69 |
| JEAN XXII. Lettres secrètes (1316-1334), 3 fasc. in-4° parus | 38 55 | 30 | — Ecoles de droit aux Etats-Unis. Voir Matile | 1 » | 43-50 |
| JELLINECK (G.). Droits de l'homme, in-8° | 3 » | 69 | — Impositions de la Gaule. Voir Baudi di Vesme | 1 50 | 23 |
| JÉZE (G.). Registres de naissance à Rome, in-8° | 1 » | 15 | — Procédure civile chez les Romains. Voir Walter | 4 » | 16 |
| JOLY (A.). Hist. de deux fables de La Fontaine, in-8° | 3 » | 38 | — Chansons populaires des peuples slaves, in-8° | 0 50 | 53 |
| JOLY (H.). L'instinct, in-8° | 7 50 | 48 | LABOULAYE (E.) et DARESTE (R.). Le grand Coutumier de France, in-8° | 10 » | 36-63 |
| — Morale de Malebranche, in-18 | 3 50 | 40 | LABOULAYE (P.). Propriété litt. en France et en Angleterre, in-8° | 3 » | 50-70-72 |
| JORDAN (E.). Voir Clément IV (Registres de) | | 29 | * Voir Noon Talfourd. | | |
| JORET-DESCLOSIERES (J.). Alain Chartier, in-16 | 2 50 | 38 | LABOULAYE (V.). Obligations. du mariage, in-8° | 1 » | 59 |
| — Procès de Jacques Cœur, in-8° | 0 50 | 36 | LACANAL (P.). Forme des actes, in-8° | 1 50 | 64 |
| — Emprisonnement individuel in-8° | 1 » | 65 | LACOUR-GAYET (G.). Antonin le Pieux et son temps, in-8° | 12 » | 17 |
| — Mort du commandant Beaurepaire, in-8° | 2 » | 41 | LADÈZE (P.). Le Génomitisme Pakhomiën, in-8° | 6 » | 87 |
| JOZON (P.). Droit des obligations, 2 vol. in-8°. Voir Savigny | 15 » | 67 | LAFAYE (G.). Hist. du culte des divinités d'Alexandrie, in-8° (33) | 10 » | 4 |
| — Liberté individuelle | 0 50 | 65 | LAINCEL (L. de). La Provence, in-18 | 5 » | 49 |
| JULLIAN (C.). Transform. polit. de l'Italie, in-8° (37) | 4 50 | 17 | LAIR (A. E.). Hautes Cours politiques, in-8° | 10 » | 42-63-70 |
| K | | | | | |
| KÉBALLAIN (R. de). Voir Lyall; Pollock; Sumner-Maine | | | LALANDE (H. de). Loi sur les sociétés en commandite, in-8° | 1 » | 62 |
| KELLER. Procéd. civ. et actions chez les Romains, in-8° | 9 » | 15 | — Récision de partages d'ascendants, in-8° | 1 50 | 59 |
| KRUGER (Dr. P.). Sources du DL. romain, in-8° | 12 » | 15-75 | — Prescription de l'action en responsabilité, in-8° | 1 » | 59 |
| L | | | | | |
| LABATUT (E.). Histoire de la Préture, in-8° | 7 » | 15 | — Elections municipales, in-8° | 0 50 | 56 |
| — Garantie en matière de vente, in-8° | 2 » | 59 | LALANDE (H. de) et COUTURIER (A.). Assurance contre l'incendie, in-8° | 10 » | 62 |
| — Corruption électorale chez les Romains, in-18 | 3 50 | 19 | — Reliure demi-chagr | 12 50 | 62 |
| — Domat, in-8° | 1 » | 35 | LALLEMAND (L. P.). Education dans l'anc. Oratoire, in-8° | 10 » | 39 |
| — Examen du travail de Molinier, in-8° | 1 » | 52 | LALORE (Abbé Ch.). Cartulaires de Troyes, 7 vol. in-8° | 74 » | 26 |
| — Les repas chez les Romains, in-8° | 2 » | 19 | — Trésor de Clairvaux, in-8° | 8 » | 34 |
| — Flore, in-8° | 1 50 | 15 | LAMÉ-FLEURY. Législ. minérale, V. Fleury | 5 » | 71 |
| — Coiffure des femmes chez les Romains, in-8° | 2 » | 19 | LANGLOIS (E.). Registres de Nicolas IV. Voir Nicolas IV | | 30 |
| — Municipalité romaine, in-8° | 1 50 | 13 | — Origines et sources du Roman de la Rose, in-8° (58) | 5 » | 28 |
| LABBÉ (E.). Réf. de l'enseignement second. classique, in-8° | 1 » | 43 | — Jeu de Robin et Marion, in-12 | 5 » | 28 |
| — Education nationale, in-8° | 2 » | 43 | LANTOINE (H.). Enseignement secondaire en France, in-8° | 6 » | 39 |
| | | | LAPIERRE (E.). Le Parlement de Toulouse, in-8° | 2 » | 36 |
| | | | LAPOUGE (G. VACHER DE). Le droit de succession, in-8° | 2 » | 59 |

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

99

| | Prix | Pages |
|--|------|-------|
| — Fundamental Law's, in-8° . . . | 2 50 | 73 |
| — L'Arven, in-8° . . . | 10 » | 3-73 |
| — Le Sémite, in-8° (sous presse). | 10 » | 3-73 |
| — Conseil privé ou des parlians, in-8° . . . | 1 50 | 69 |
| — De la lex commissoria, in-8° . . . | 1 50 | 62 |
| — Anthropologie et science politique, in-8° . . . | 1 » | 73 |
| — Les sélections sociales, in-8° . . . | 10 » | 73 |
| LAROCHE (A.). Propos d'un réveur, in-12 . . . | 2 » | 44 |
| LAURE (F. N.). Manuel du droit indou, in-8° . . . | 5 » | 3 |
| LACRAS (P.). Sociétés en commandite. Voir Beslay . . . | 8 » | 61 |
| LAURENS DE LA BARRE (G. du). Brevets et contrefaçon, in-18 . . . | 3 50 | 70-71 |
| LAURIN. Droit maritime. Voir Cresp, 4 vol. . . . | 34 » | 61 |
| LAVEILLE (A.). Les Ecoles de Cherbourg, in-8° . . . | 2 50 | 39 |
| — Origines du collège de Morlain, in-8° . . . | 1 » | 39 |
| — L'Instruc. prim. dans l'anc. dioc. d'Avranches, in-8° . . . | 2 50 | 39 |
| LAVIALLE DE LAMEILLIÈRE. Doc. législat. sur télégr. élect. in-8° . . . | 6 » | 68 |
| LAVERTY. Table des Mém. de l'Acad. des Inscript. . . . | 6 » | 41 |
| LAYA (A.). Droit anglais, 2 vol. in-8° . . . | 8 » | 50 |
| LE BARROIS D'ORGEVAL (R.). La propriété littéraire, in-8° . . . | 3 » | 70-71 |
| — Du dominium en droit romain, in-8° . . . | 2 50 | 67 |
| LEBÈGUE (J. A.). Recherches s. Délors, in-8° . . . | 7 50 | 7 |
| — Rech. Délors (observations). | 1 » | 7 |
| LE BOURDELLES (R.). Dante, Pétrarque, Le Tasse, Machiavel, in-18 . . . | 2 50 | 28 |
| — Léopardi, in-16 . . . | 3 » | 44 |
| LECACHEUX. Lettres d'Urbain V. Voir Urbain V. (Ses registres) . . . | | 31 |
| LECLÈRE (E.). Etudes de logique, in-12 . . . | 1 » | 48 |
| LECOUÏÈRE (C.). L'archontat athénien, in-8° . . . | 2 50 | 6 |
| LECOUÏER (G.). Loi sur les accidents du travail, in-8° . . . | 7 50 | 71 |
| LÉCRIVAIN (Ch.). Le Sénat romain, in-8° (52) . . . | 6 » | 18 |
| LEFEVRE (M.). Femme à trav. l'histoire, in-16 . . . | 3 50 | 45 |
| LEFORT (J.). Condition de la propriété, in-8° . . . | 5 » | 59 |
| — Cours él. de Droit criminel, in-8° . . . | 8 » | 65 |
| — Histoire de la propriété, in-8° . . . | 7 50 | 59 |
| — Etude sur le droit de marché, in-8° . . . | 2 » | 59 |
| — La population dans l'antiquité, in-8° . . . | 1 » | 5-19 |
| — Enseignement économique, in-8° . . . | 1 » | 43 |
| — Système pénitentiaire en France, in-8° . . . | 1 » | 65 |
| — L'instruction primaire, in-8° . . . | 1 » | 43 |
| — Contrat d'assurances. (V. Bensa.) . . . | 3 50 | 24 |

| | Prix | Pages |
|--|-------|----------|
| — Legs universels et à titre universel, in-8° . . . | 2 » | 59-65 |
| — L'enseign. du droit à Strasbourg, in-8° . . . | 1 50 | 43 |
| — Etudes sur les assurances-vie, in-8° . . . | 3 » | 62 |
| — Nouv. études sur assurances-vie, in-8° . . . | 2 50 | 62 |
| — Assurances et Cour de cassation, in-8° chaque année . . . | 1 75 | 62 |
| — Voir Heck . . . | | |
| — Petit dict. des assurances-vie, in-8° . . . | 3 50 | 62 |
| — Exercice de la pharmacie, in-8° . . . | 1 » | 71 |
| — Contrat d'assurances sur la vie, 4 vol. in-8° . . . | 50 » | 62 |
| — chaque volume, 12 fr. 50 ; relié toile . . . | 14 » | |
| LEFORT (J.) et VALÉRY. Traduc. de Bonolis : Assurances-vie en droit intern. privé, in-8° . . . | 6 » | 64 |
| LEGAT (B. J.). Code des étrangers, in-8° . . . | 5 » | 64 |
| LEGRAND (Ph. E.). Etude sur Théocratie, in-8° (79) . . . | 12 50 | 11 |
| LEGBELLE. Révolte des Camisards . . . | 2 50 | 36 |
| LEHR (E.). Nouv. législat. pénale de la Russie, in-8° . . . | 2 50 | 53 |
| — Nouv. organ. jud. de la Russie, in-8° . . . | 1 50 | 53 |
| — Nouv. code de commerce portugais, in-8° . . . | 2 » | 53 |
| LENIENT (C.). Etude sur Bayle, in-8° . . . | 3 » | 38 |
| LESAGE (L.). Taux des rentes, in-8° . . . | 5 » | 71 |
| LESAUVAGE (M. G.). Cimetières et sépultures, in-18 . . . | 2 50 | 56 |
| LESUEUR (J. B. C.). Chronol. des Rois d'Egypte, in-4° . . . | 15 » | 5 |
| LEVASSEUR (Em.). Le système de Law, in-8° . . . | 6 » | 36 |
| LÉVY-SCHNEIDER. Œuvre de la Révolution, in-16 . . . | 5 » | 41 |
| LEZAT (abbé A.). Prédication sous Henri IV, in-8° . . . | 5 » | 38 |
| LIBER CENSUUM (Lc) de l'Eglise romaine, 2 fasc. in-4° (Voir Fabre) . . . | 23 10 | 27 |
| LIBER PONTIFICALIS. Voir Duchesne (Mgr L.), 2 vol. in-4° . . . | 200 » | 22 |
| LICHTENBERG (A.). Œuvre de la Révolution, in-16 . . . | 5 » | 41 |
| LIZERAY (H.). Gloses malbergiques d. Loi saticque, in-8° . . . | 1 » | 25 |
| LODS (A.). Partage provisionnel, in-8° . . . | 1 » | 59 |
| — Soutiens de famille, in-8° . . . | 1 » | 72 |
| — Fabriques et conseils presbytéraux, in-8° . . . | 1 » | 56 |
| — Le mariage des prêtres et la loi, in-8° . . . | 2 » | 59 |
| — Causes de rescision, in-8° . . . | 1 » | 59 |
| — Dons et legs, in-8° . . . | 1 » | 56 |
| — Vente à réméré, in-8° . . . | 4 » | 59 |
| — Le droit des pauvres, in-8° . . . | 1 » | 72 |
| LOISE (E.). Hist. de la poésie. — 1° L'Antiquité, in-8° . . . | 4 » | 41-43-28 |
| — 2° La France, in-8° . . . | 5 » | 28-38 |
| — 3° L'Espagne (sous presse) . . . | | 39 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|------|------------------|--|------|------------|
| — 4° L'Italie, in-8° | 5 | » 28-39-52 | MARTHA (J.). Figurines en terre cuite (16), in-8° | 12 | 50 7 |
| LOISEAU (A.). Etude sur J. Pil- lot, in-8° | 3 | » 39 | — Les sacerdoles athéniens, (26) in-8° | 5 | » 8 |
| — Hist. de la grammaire, 3 parties, in-8°. Epuisé. | | 46 | — L'archéologie, in-8° | 1 | » 8 |
| — On vend à part. 2° et 3° en- semble, 7 fr.; 3° partie seule, 3 fr. 50 net. | | | MARTIN (A. L.). Souvenirs d'un magistrat in-8° | 4 | 50 48 |
| — Histoire de la langue fran- çaise, in-18. | 4 | 50 39 | MARTIN (A.). Manuscrit d'Iso- crate Urbinas (24), in-8° | 1 | 50 11 |
| — Litt. portugaise, in-18. | 3 | 50 39-53 | — Scolies du manuscrit d'Aris- tophane, (27) in-8° | 10 | » 11 |
| LOOTENS (Mgr. L.). Théorie music. chant Grégorien, in-8°. | 15 | » 28 | — Les cavaliers athéniens, (47) in-8° | 18 | » 8 |
| LOT (E.). Epopée celtique (Voir Arb. de Jub., T. V.). | 8 | » 2 | MARTIN (E.). La langue fran- çaise, 4 parties. | 10 | 50 46 |
| LOTH (J.). Les Mabinogion, 2 vol., in-8° | 16 | » 2 | 1 ^{re} p. 2.50; 2 ^e p. 3.50; 3 ^e p. épuisée; 4 ^e p. 4.50. | | |
| — La Métrique galloise; 3 vol. in-8° : 24 fr.; chaque : 8 fr. | | 3 | MARTIN IV. Ses registres, 1 fasc. in-4° paru | 8 | 40 29 |
| LOUBENS. Le livre de tous | 1 | 50 47 | MARTINON (P.). Tibulle, in-8°. | 10 | » 19 |
| — Manuel de morale | 1 | 25 47 | — Les amours d'Ovide, in-8°. | 10 | » 19 |
| — Progr. d'un cours de mo- rale | 1 | » 47 | — Œdipe Roi, in-16 | 2 | » 11 |
| — Livret de morale. | 0 | 50 47 | — Œdipe à Colone, in-16. | 2 | » 11 |
| — Conseils aux écoliers. | 1 | » 47 | — Antigone, in-16. | 2 | » 11 |
| — Prière pour les enfants | 0 | 50 47 | MARTYROLOGIUM HIERONYMI- XUM. Voir Rossi (J. B. de) et Mgr Duchesne, in-4°. | 40 | » 21 |
| — Encyclopédie morale ou dict. d'éduc., 3 vol. | 10 | » 47 | MARX (E.). Pouvoirs du gou- verneur de province, in-8°. | 3 | 50 14 |
| LOUBERS (H.). Jean Domat, in-8° | 6 | » 38 | MATILE (G. A.). Ecoles de D ¹ aux Etats-Unis, in-8°. | 1 | » 43-50 |
| LOUIS-LUCAS (P.). Actes gou- vernementaux, in-8° | 1 | » 56 | MAUZÉ. (Voir Martin) | 4 | 50 48 |
| — Préférence des Romains, in-8° | 1 | » 15 | Mélanges d'archéologie et d'his- toire, 1881-1902. | | 85 |
| — Trad. de Marquardt. Organi- sation de l'Emp. romain, in-8°, 2 vol. | 25 | » 13 | — Chaque année 20 fr.; les fascicules ne se vendent pas séparément; l'année 1892 se vend 35 fr. y compris les Mé- langes J. B. de Rossi. | | |
| LOU JACOUAR, 1901 | 0 | 75 84 | MÉLANGES GRAUX. Voir Graux (C.), in-8°. | 50 | » 84 |
| LOUTER (J. de). Guerre sud- africaine, in-8° | 1 | » 50 | MESTRE (A.). Fondement juri- dique, in-8° | 1 | 50 63 |
| LOUVAIN (Annales de l'Univer- sité de) | | 77 | — Droit public et constitution- nel, in-18. Voir Orlando. | 5 | » 63 |
| LUDOLPHE LE CHARTREUX. Vie de Jésus-Christ, 2 vol. in-12 | 5 | » 45 | METCHNIKOFF (L.). Carte du Japon, 1 feuille. | | » 40 52-53 |
| LYALL (Sir A.). Mœurs reli- gieuses, jurid., in-8°. | 12 | » 3-52 | MEYER (E.). Criminels et mala- des, in-8°. | | » 50 65 |
| LYON-CAEN (Ch.). Cond. lég. des Soc. étrang., in-8° | 1 | » 62-70 | MICHAUD (G.). Mare-Aurèle, in-16. | 3 | 50 20 |
| M | | | | | |
| MABIRE (M.). Taux des rentes in-8°. | 5 | » 71 | — Pervigilium Veneris, in-16. | 1 | » 19 |
| MACÉ (A.). Suétone, (82) in-8°. | 12 | 50 19 | — Blaise Pascal. Passions de l'amour, in-18 | 1 | 50 40 |
| MACHELARD (E.). Observations s. la corréalité, in-8°. | 1 | » 67 | — Blaise Pascal. Vie de Jésus- Christ, in-8°. | 2 | 50 45 |
| MAÏSTRE (H.). Bibliographie (A. Giry), in-8°. | 2 | » 42 | — Génie latin, in-16 | 5 | » 19 |
| MALEBRANCHE. Traité de mo- rale. Voir Joly (H.), in-18. | 3 | 50 40 | — Epoque de la pensée de Pascal, in-16° | 3 | 50 38 |
| MALLET (G.). Inventaire bibl. du Louvre. V. Van Praët. | 5 | » 41 | — Aucassin et Nicolette, in-16 | 2 | 50 28 |
| MALLINGER (L.). Médec., in-8°. | 6 | » 11 | — Les Pensées de Pascal, in-4° | 20 | » 40 |
| MARION (M.). La Bretagne et le duc d'Aiguillon, in-8°. | 10 | » 36 | — Lettres de Madame de Bonnaval (sous presse). | | 87 |
| MARNIER (A. J.). Conseil de Pierre de Fontaines, in-8°. | 5 | » 25-63 | MICHAUX-BELLAIRE (L.). Vie et ouvrages du conseiller Rau in-8°. | | » 50 44 |
| MARQUARDT (J.). Adminis. Ro- maine. 6 vol. in-8° : 65 fr.; 1 ^{re} p. 2 vol. 25 fr.; 2 ^e p. 2 vol. 20 fr.; 3 ^e p. 2 vol. 20 fr. | | » 43-45-14-49-75 | MICHEL (L.). Etude sur Rabe- lais, in-8°. | 2 | » 38 |
| MARRAST (A.). Vie byzantine, in-8°. | 8 | » 33 | MILLET (G.). Inscriptions byzan- tines, in-8°. | 4 | » 32 |
| | | | MIROT (L.). Lettres de Grégoire XI. Voir Grégoire XI (sous pr ssc). | | 31 |

| | Prix | Pages |
|---|--------|-------|
| MISPOULET (J. B.). Vie parlementaire à Rome, sous la République, in-8° | 12 » | 19 |
| — Id. sous l'Empire (sous presse), in-8° | | 19 |
| MITTERMAIER (C. J. A.). Procédure criminelle en Anglet, in-8° | 12 » | 50 70 |
| MOELLER (A.). Des maladies professionnelles. Voir Sommerfeld, in-8° | 12 50 | 72 |
| MOELLER (J.). Traité des études historiques, in-8° | 10 » | 36 |
| MOLINS (l'abbé A.). Souvenirs monastiques, 2 v. in-12 | 2 50 | 45 |
| — La science, in-8° | 1 » | 45 |
| — La noblesse, in-8° | 1 » | 45 |
| — La vie et la mort, in-12 | 1 » | 45 |
| MOLITOR (J. P.). Droit romain approfondi, 3 vol. in-8° | 45 net | 67 |
| — La possession, la revendication, etc., in-8° | 9 » | 67 |
| MOLLOT, Profession d'avocat, 2 vol. in-8° | 12 net | 72 |
| MOMMSEN (Th.) Marquardt (J.) et Krüger (P.). Antiquités romaines, 16 t. en 17 vol. in-8°. | 179 » | 75 |
| MONCEAUX (P.). Les proxénètes grecques, in-8° | 8 » | 9 |
| MOXIN (H.). Monuments des anc. idiomes gaulois, in-8° | 4 » | 3 |
| MONTAUT (Abbé L.). Quelques questions historiques, in-8° | 5 » | 21 |
| MONTESQUIEU (A. de). Hercule, poème, 4 vol. in-8° | 24 » | 48 |
| — Moïse (poème), 2 vol. in-8° | 6 » | 48 |
| — Chants divers, 2 v. in-8° | 6 » | 48 |
| MONTLEZUN (M ^{lle} de). Mois de mai, in-18 | 1 » | 45 |
| — Mois de juin, in-18 | 1 » | 45 |
| — Petites méditations, in-18 | 1 » | 45 |
| — Aux âmes pieuses, in-32 | » 25 | 45 |
| MOREAU (F.). Règlement administratif, in-8° | 12 » | 56 |
| MORILLOT (L.). De la condition des enfants, in-8° | 1 50 | 25 |
| MORLAIS (Abbé). Traité du libre arbitre, in-8° | 4 » | 40 |
| MUFFANG (H.). Ordre social, traduit de O. Ammon, in-8° | 10 » | 73 |
| MÜNTZ (E.). Les arts à la Cour des papes, 3 vol. (4-9-28), in-8° | 50 » | 24-34 |
| On vend sép. part. II et III, 2 vol. 30 fr. | | |
| — Recherches s. les Mss. de J. Grimaldi (I), in-8° | 10 » | 77 |
| MÜNTZ (E.) et Fabre (P.). Bibl. du Vatican (48), in-8° | 12 50 | 31 |
| MURE (A.). Walter Scott et l'expulsion, in-8° | 1 » | 70 |

N

| | | |
|---|-------|-------|
| NAUDET. Noblesse chez les Romains, in-8° | 4 » | 18 |
| NAU (F.). Biographie de Bardesane, in-8° | 1 » | 33 |
| NECTOUX (A.). Liste communale d'assist. méd., in-12 | 1 50 | 56 |
| NETSCHER (P. M.). Les Hollandais au Brésil, in-8° | 6 » | 37-51 |
| NICOLAS III. Ses Registres, 1 fasc. in-4° paru | 8 40 | 29 |
| NICOLAS IV. Ses registres, 9 fasc. in-4°, parus | 97 80 | 30 |

| | Prix | Pages |
|--|------|----------|
| NICOLE (J.). Livre du Préfet (Edit. de Léon Vile Sage), in-8° | 0 75 | 32 |
| NOIBET (H.). Domination vénitienne en Crète, in-8° (61) | 15 » | 33 |
| — Lettres de Michel Apostolis, in-8° (54) | 7 » | 33 |
| NOON-TALFOUND (E.). Propriété lit., Voir Laboulaye (P.) | 3 » | 50-70-72 |
| NOURRISSON. De la liberté et du hasard, in-8° | 6 » | 33 |
| Voir Thédénat : Une carrière universitaire, in-18 | 3 50 | 42 |
| NYS (E.). Droit int. et Droit polit., 1 ^{re} série, in-8° | 10 » | 64 |
| — Droit intern. et Droit polit., 2 ^e série, in-8° | 7 50 | 64 |
| — Origines du Droit international, in-8° | 10 » | 64 |
| — Principes du Droit intern. Voir Westlake, in-8° | 7 50 | 65 |
| — Economie politique, in-8° | 5 » | 68 |
| — Théories politiques, in-8° | 4 » | 64-69 |

O

| | | |
|--|------|----|
| OBRIOT. Réforme administrative, in-8° | 0 75 | 56 |
| — Droit romain, in-8° | 1 » | 67 |
| (ŒUVRE SOCIALE DE LA RÉVOLUTION FRANC., in-16 | 5 » | 41 |
| OLLIVIER-BEAUREGARD. La Caricature égyptienne, in-8° | 12 » | 4 |
| — Congrès international des Orientalistes, in-8° | 2 » | 48 |
| — Chez les Pharaons, in-8° | 12 » | 5 |
| OLIER (J.). La condition du mineur, in-8° | 1 » | 69 |
| OMER (C.). Philosophie religieuse (Poème), in-8° | 0 50 | 48 |
| ORLANDO (V. E.) Droit public et constitutionnel, in-18 | 5 » | 62 |
| OVIDE. Les Amours, trad. Martinon, in-8° | 10 » | 19 |

P

| | | |
|---|------|----|
| PABON (L.). Manuel jur. des médecins, in-18 | 3 50 | 72 |
| PAGÈS (E.). L'idée de patrie, in-12 | 0 50 | 48 |
| PAGET (J.). La mise en demeure et ses effets, in-8° | 4 » | 60 |
| PALUMBO (V. D.). Poésies, in-8° | 5 » | 48 |
| — Un Evangile, de F. Coppée, texte et trad., in-8° | 5 » | 48 |
| PARDESSUS (J.-M.). Organism. jud. et admin. de la justice, in-8° | 5 » | 36 |
| PARIS (P.). Elatée : ville, temple d'Athéna Craupaia, in-8° (60) | 14 » | 8 |
| — Lexique des antiquités grecques (sous presse) | | 8 |
| PARMENTIER (J.). Un supplément des Mémoires de Richelieu, in-8° | 3 50 | 35 |
| PASCAL (Blaise). Discours sur les passions de l'amour. Voir Michaut | 1 50 | 40 |
| — Vie de Jésus-Christ. Voir Michaut | 2 50 | 45 |
| Pensées. Edition G. Michaut, in-4° | 20 » | 40 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|--|------|-------|--|------|-------|
| PASCAL (C.). Incendie de Rome. | 1 | 50 | PLESSIS (Frédéric). Le Chemin | | |
| PASCAUD (H.). Le régime dotal, | | | montant, in-16 écu | | 49 |
| in-8° | 2 | » | PLUZANSKI (E.). Philosophie de | | |
| — L'autorité paternelle, in-8° | 2 | 50 | Duns Scot, in-8° | 5 | » |
| — Le contrat d'édition, in-8° | 2 | » | POINSIGNON (M.). Hist. gén. de | | |
| — Capacité civile de la femme | | | la Champagne, 3 vol. in-8° | 30 | » |
| mariée, in-8° | 2 | » | POIRET (J.). Eloquence judi- | | |
| — L'inviolabilité, in-8° | 2 | » | ciaire à Rome, in-8° | 5 | » |
| PAUFFIN (H.). Organisat. et | | | — Horace, in-18 | 3 | 50 |
| juridic. municip. au moyen | | | POLLOCK (Sir Fr.). Introd. à | | |
| âge, in-8° | 7 | 50 | l'étude de la science poli- | | |
| PAULME (H.). Devoirs des | | | tique, in-8° | 12 | 50 |
| maires, in-8° | 0 | 75 | PONTET (L.). D'où nous venons, | | |
| PEIGNOT (E.). L'homme de bien, | | | in-8° | 7 | 50 |
| in-12 | 1 | » | POPIN (P.). Vente des immen- | | |
| PELISSIER (L.-G.). Louis XII et | | | bles, in-8° | 3 | 50 |
| Ludovic Sforza, 2 vol. in-8° | | | POTEL (A.). Aperçu hist. des | | |
| (75 et 76) | 30 | » | affaires d'Orient, in-8° | 2 | 50 |
| — Lettres inédites de Napoléon | | | — Le socialisme en Allemagne, | | |
| I ^{er} , in-18 | 3 | 50 | in-8° | 1 | » |
| — Portefeuille de la Comtesse | | | POTOT (A.). La tuberculose uni- | | |
| d'Albany, in-8° | 10 | » | versitaire, in-16 | 3 | 50 |
| PENSA (H.). Réformes législat. | | | POTTIER (E.). Les Lécythes | | |
| pensions civiles, in-8° | 2 | » | blancs attiques, in-8° (30) | 6 | » |
| PEREIRA DE FIGUEIREDO (A.). | | | — La nécropole de Myrina, 2 | | |
| Profess. de foi de Pie IV, | | | vol. in-4°, brochés, 120 fr. ; | | |
| in-8° | 2 | 50 | reliés | 140 | » |
| PERRENS (F.-T.). Florence, 6 vol. | | | POUBELLE (E. R.). Condition | | |
| in-8° | 45 | » | privée de la femme, in-8° | 2 | » |
| Chaque vol. sép. | 7 | 50 | POUPARDIN. Voir Martin IV. | | |
| PERROT (G.). Le droit public | | | Ses Registres | | |
| d'Athènes, in-8° | 10 | » | POUPLAULT (J.). Poker et baccara, | | |
| NeL | 10 | » | in-18 | 2 | » |
| PERSON (E.). Provinces romaines, | | | PRADEZ (Ch.). Nouv. études sur | | |
| in-8° | 8 | » | le Brésil, in-18 | 3 | 50 |
| PESSONNEAUX (E.). Salluste | 0 | 90 | PRAROND (E.). Ronsard et d'Au- | | |
| PETIGNY (J. DE). Etudes sur | | | bigné, in-8° | 1 | 50 |
| l'époque mérovingienne, in-8° | 18 | » | — Après les Prussiens, in-12 | 2 | » |
| PETIT (E.). Hist. des ducs de | | | PRET (C. A.). Droit de reten- | | |
| Bourgogne, 7 vol. in-8°, T. I, | | | tion, in-8° | 2 | » |
| II et IV ép. T. III, V, VI, VII, | | | PRÉVOST (G.). Les ironies | | |
| chaque | 12 | net | (poésies), in-12 | 3 | » |
| — Chartes, manuscrits, auto- | | | PRÉVOST (L.). Progr. d'un | | |
| graphes, in-8° | 6 | » | cours de philosophie, in-4° | 2 | 50 |
| — Chartes, manuscrits (suite), | | | PROST (A.). Jugements de | | |
| in-8° | 1 | » | Metz, au XVII ^e siècle, in-8° | 2 | » |
| — Les séjours de Charles V, | | | PROU (M.). Voir Honorius IV | | |
| in-8° | 5 | » | PRUDHOMME (H.). Education | | |
| PÉTI DE JULLEVILLE (L.). Grèce | | | corrective, in-8° | 3 | » |
| sous la dominal. rom. in-18 | 3 | 50 | PUGIOL (Abbé P.). Une révol. | | |
| — Ecole d'Athènes au IV ^e siècle | | | dans l'enseign. de la géomé- | | |
| après J.-C., in-8° | 3 | » | trie, in-8° | 3 | 50 |
| PETITON (Chr.). Respons. des | | | PUYBAUDET. Voir Martin IV (re- | | |
| administrateurs, in-8° | 3 | 50 | gistres) | | |
| PIE IV. Voir Pereira | 2 | 50 | | | |
| PICOT (J.-B.-C.). Souveraineté | | | | | |
| dans l'Eglise, in-8° | 9 | » | | | |
| PIERON (A.) Du sens de : Fam- | | | | | |
| ilia pecuniaque, in-8° | 1 | » | | | |
| PIGNON (A.). Admission à do- | | | | | |
| micile, in-8° | 1 | 50 | | | |
| PINVERT (A.). Clermontois et | | | | | |
| Beauvaisis, in-8° | 6 | » | | | |
| PINVERT (L.). Jacques Grévin | | | | | |
| (1538-1570), in-8° | 10 | » | | | |
| — Lazare de Baff, in-8° | 3 | » | | | |
| PISON (A.). Sur la contumace, | | | | | |
| in-8° | 2 | » | | | |
| PLA (J. N.). Histoire de France | | | | | |
| élémentaire, in-18 | 0 | 90 | | | |
| PLANTÉ (A.). Lettres de Sophie | | | | | |
| de Crouseilles, 2 ^e p., in-8° | 7 | 50 | | | |
| — San Sebastian, in-18 | 3 | 50 | | | |
| — Vie byzantine; voir Marrast, | | | | | |
| in-8° | 8 | » | | | |

R

| | | | |
|---|----|---|----|
| RABBINOWICZ (Dr I. M.). Législation civile du Talmud, in-8° | 4 | » | 5 |
| — Religion nation. des anc. Hébreux, in-8° | 1 | » | 5 |
| RADET (G.). L'Ecole française d'Athènes, in-8° | 20 | » | 83 |
| — La Lydie au temps des Mermnades, in-8° (63) | 12 | » | 10 |
| RAFFY (C.). Répét. d'hist. et de géogr., in-12 | 5 | » | 46 |
| — Répét. d'hist. universelle | 5 | » | 47 |
| — Répét. d'histoire de France | 4 | » | 47 |
| — Lectures historiques, 6 vol. in-12 | 19 | » | |
| Ch. vol. sép. 1 ^o Cinquième : Grèce | 3 | » | 10 |
| 2 ^o Quatrième : Rome (ép.) | 3 | » | 17 |

| | Prix | Pages |
|--|-------|-------|
| 3° Troisième : France et moyen âge | 3 » | 27 |
| 4° Seconde : France, moyen âge et temps mod. | 3 » | 37 |
| 5° Rhétorique : France et temps modernes. | 3 » | 37 |
| 6° Philosophie : Hist. contemporaine | 4 » | 47 |
| — Cours de géogr. phys. et histor., in-12. | 3 » | 46 |
| — Cahiers de géographie, 3 cahiers, chacun | 1 » | 46 |
| 1° France ; 2° Europe sans France ; 3° Monde sans l'Europe | | |
| — Lectures géographiques, 4 vol. in-12. | 12 » | 46 |
| 1° Géogr. gén. ; 2° France ; 3° Europe ; 4° le monde moins l'Europe. Ch. vol. séparément | 3 » | 46 |
| — Grands faits de l'hist. ancienne, in-12. | 3 » | 10 |
| — Grands faits de l'hist. générale, in-12 | 3 » | 27-37 |
| — Grands faits de l'hist. de France et temps modernes, in-12 | 3 » | 37-47 |
| — Simples récits de l'hist. de France, avec géogr., in-12. | 2 50 | 27-46 |
| — Précis gr. faits de l'hist. anc., in-12 | 1 » | 10 |
| — Précis gr. faits de l'hist. gén. (395-1610), in-12. | 1 50 | 27-37 |
| — Précis gr. faits de l'hist. de France (1610-1875), in-12. | 2 » | 37-47 |
| RAINGUET (Abbé A.). Idylles saintongeaises, in-12 | 3 » | 49 |
| RAMBAUD (Pr.). Résumé d'économie politique, in-8° | 3 50 | 68 |
| — Précis élém. d'économie polit., in-18. | 3 » | 68 |
| — Explic. élém. du droit criminel, in-12. | 5 » | 66 |
| — Placement des capitaux, 2 vol., in-8° br. | 16 » | 68 |
| RAT (G.). Un conte des <i>Mille et une Nuits</i> , in-8° | 1 50 | 33 |
| RAVAISSON (F.), Rapports sur bibliothèques, in-8° | 5 » | 41 |
| RE (Cam.). Statuti della città di Roma, in-4° | 20 » | 27 |
| Recueil de l'Acad. de légis. de Toulouse. Table gén. T. 1-47. | 4 » | 76 |
| Recueil de l'Acad. de légis. de Toulouse, 49 vol. in-8° | 278 » | 76 |
| Chaque volume se vend séparément. V. pour le détail p. 76. | | |
| Recueil de travaux, sous dir. de Ch. Moeller, etc. | 77 | |
| Fasc. I. A. CAUCHE. Archives vaticanes. (Épuisé) | 77 | |
| Fasc. II. A. CAUCHE. Querelle des investitures. 1 ^{er} p. in-8° | 3 50 | 77 |
| Fasc. III. A. DE RIDDER. Droits de Charles-Quint, in-8° | 2 50 | 77 |
| Fasc. IV. A. CAUCHE. Investitures, 2 ^e p. Schisme, in-8°. | 3 50 | 77 |
| Fasc. V. LECOUTÈME (C.). Archontat athénien, in-8° | 2 50 | 77 |
| Fasc. VI. VAN HOUTTE. Kerels de Flandre, in-8° | 1 50 | 77 |
| Fasc. VII à XI., voir page 77. | | |

| | Prix | Pages |
|---|-------|-------|
| REGNAUD (P.). L'Agamemnon d'Eschyle, texte et trad., in-8° | 6 » | 11 |
| — Dictionn. étym. de la langue allemande, 3 liv., chaque | 3 » | 49 |
| REIFOUS (J.). Contrat d'assurance en cas de décès, in-8°. | 3 50 | 62 |
| REINACH (S.). Néropolis de Myrina, 2 vol. in-4° : brochés | 120 » | 8 |
| Reliés. | 140 » | |
| RENIER (L.). Inscriptions romaines de l'Algérie, in-4°. | 18 » | 16 |
| Répertoire des ouvrages de légis., droit et jurisprud., in-8° | 3 » | 76 |
| RESBEQ (F. de). Voir Fontaine de Resbecq. | | |
| REUSENS (le chan.). Éléments de paléographie, in-8°, br. | 25 » | 28 |
| Cart. | 28 » | |
| — Éléments d'archéologie chrétienne, 2 vol., in-8°. | 24 » | 20 |
| — Man. d'archéologie chrétienne, in-8° | 10 » | 20 |
| — Une publ. de la commis. roy. d'hist., in-8° | 5 » | 87 |
| — Quest. de chronologie et d'histoire et suppl. 2 in-8°. | 6 » | 87 |
| Revue Assurances mult. France, 10 ; étranger, 12 | | 85 |
| Revue gén. du droit, de la légis. et de la jurispr. | | 85 |
| 1 an, France : 16 fr. ; U. P., 18 fr. ; le n° 3 fr. 25. | | |
| Revue de légis. anc. et mod. 6 vol. in-8° (1870-1876). | 100 » | 76 |
| 70 et 71 pas sép. | | |
| Chaque année séparément (1872-1876). | 15 » | |
| Revue de géographie, ann. 1877. 2 vol. in-8° | 25 » | 85 |
| REYNALD (H.). Guerre de la succession d'Espagne, in-8°. | 4 » | 37-51 |
| REYNALD (H.). Jean de Montluc, in-8° | 6 » | 35 |
| RIBERAU (A.). De la propriété prétorienne, in-8°. | 2 50 | 67 |
| RICHARD (G.). Origine de l'idée de droit, in-8°. | 4 » | 69 |
| RIDDER (A. de). Cat. des bronzes de la Soc. archéol. d'Ath. in-8° (69). | 8 » | 8 |
| — Cat. des bronzes trouvés sur l'Acropole, in-8° (74). | 25 » | 8 |
| — De l'idée de la mort en Grèce, in-8° | 5 » | 12 |
| RIDDER (Alph. de). Droits de Charles-Quint au duché de Bourg., in-8°. | 2 50 | 37 |
| RIEMANN (O.) Rech. archéol. sur les Ionniennes, 3 p. (8, 12, 18). | 9 50 | 8 |
| Sép. : I. Corfou, 3 fr. | | |
| II. Céphalonie, 3 fr. | | |
| III. Zante, Cerigo, Appendice, 3,50. | | |
| — Etude sur langue et gram. de Tite-Live, in-8° (11). | 9 » | 17 |
| RIGOLLOT. Frédéric II philosophe, in-8°. | 4 50 | 40 |
| — Princesse de Condé à Châteauroux, in-12. | 1 50 | 40 |
| RISTELHUBER (P.). Archives de la ville de Strasbourg, in-8°. | 2 » | 41 |
| — L'assassinat de Rastadt, in-8°. | 2 » | 41 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|---|------|---------|--|------|---------|
| RISTON (V.). Du retrait d'indivision, in-8° | 2 | » 60 | SCHAYÉ (P. A.). Etat et marine marchande, in-8° | 4 | » 62 |
| RIVES (P.). Innovations dans la législ. romaine, in-8° | 2 | » 16-67 | SCHEURER (E.). J. P. Hebel, in-8° | 3 | 50 49 |
| — Attributions financ. des États provinc. in-8° | 2 | 50 64 | SCHUTZENBERGER (E.). Les lois de l'ordre social, 2 v. in-8° | 10 | » 73 |
| RIVIÈRE (L.). Prot. des œuvres littér. et artist., in-8° | 6 | » 70-72 | SCIALOJA (V.). Voir Bollettino, etc. | | 85 |
| ROBIQUET (P.). Revision constitutionnelle, in-8° | 1 | 50 63 | SÉGUR-DUPEYRON (P. de). Négociations commerc. XVII ^e siècle, 3 vol. in-8° | 27 | » 35 |
| — Deux questions de droit, s. déportation, in-8° | 1 | » 66 | Les t. II et III se vend sép. chacun 9 fr. | | |
| — Loi du 19 mai 1874, in-8° | 1 | » 70-72 | — La France, l'Angleterre et l'Espagne, in-8° | 4 | » 37 |
| ROBIQUET et BARD. Constitution française, in-18 | 5 | » 62-69 | — Négociations sous Louis XIV, in-8° | 7 | 50 35 |
| ROCHE (E.). Partages et licit. en matière de succession, in-8° | 3 | » 60 | SEIGNOBOS (Ch.). Régime féodal, in-8° | 7 | 50 27 |
| ROCOUAIN (F.). Cour de Rome et esprit de réf. av. Luther, 3 vol. in-8° | 34 | » 31-37 | SELGIMANN. Politique extérieurement, in-8° | » | 50 42 |
| ROHAUT (Ch. A.). Reprise d'apport par la femme, in-8° | 1 | » 60 | SERGET (G.). Les poètes du palais, in-8° | 2 | 50 44 |
| ROLLAND. Recueil de jurispr. en exprop., in-8° | 4 | » 56 | SERRIER (P. J.). Fabriques, paroisses, in-8° | 4 | » 56 |
| ROLLAND (Romain). Histoire de l'opéra en Europe, in-8° (71) | 10 | » 40 | SERRURE (C. A.). Gramm. gauloise, in-18 | 3 | 50 3 |
| RONCIÈRE (Ch. de la). Voyez Alexandre IV. | | 29 | SERVAIS (E.). Institut romaines, in-8° | 2 | » 18 |
| ROSSI (G. B. de). Mélanges G. B. de Rossi, in-8° | 15 | » 21-84 | SICÉ (G. E.). Revision de l'ordonnance, in-8° | 2 | 50 51 |
| — Martyrologium Hieronymianum, in-folio | 40 | » 21 | — Législation hindoue, in-8° | 6 | » 51 |
| ROUARD DE CARD. (L.). Et. de droit intern. public, in-8° | 1 | 50 64 | — Propriété et impôt foncier, in-8° | 2 | 50 51 |
| ROUSSEL (ab.). Lamennais, 2 vol. in-12 | 7 | » 42 | — Lois mahométanes, in-8° | 4 | » 51 |
| ROUSSELOT (X.). Philosophie du moyen âge, 3 vol. in-8° | 8 | » 32 | — Mélanges poétiques, in-12 | 2 | » 48 |
| — Histoire relig. Joachim de Flore, in-8° | 2 | 50 27 | Extrait, in-8° | 1 | 50 48 |
| ROUX (abbé). Le pape Gélase I ^{er} (492-496), in-8° | 4 | » 28 | — Fables, in-12 | 1 | » 48 |
| ROZIÈRE (E. de). Formules usitées dans l'Emp. des Francs, 3 in-8° | 45 | » 24 | — Vie du père C. Beschi, in-8° | 1 | 50 87 |
| ROZIÈRE (E. de) et CHATEL (E.). Table des Mém. de l'Acad. des Ins., in-4° | 6 | » 41 | SIBOINE APOLLINAIRE. Ses œuvres (texte latin), in-8° | 16 | » 23 |
| ROZY (H.). Chauveau-Adolphe, in-8° | 2 | » 42 | — Lettres. Voir Esmein. | 1 | 50 23 |
| — Le suffrage politique, in-8° | 1 | 50 63 | SIMAIKA (A.). La province romaine d'Egypte, in-8° | 6 | » 14 |
| — Le Brésil, in-8° | 1 | » 50 | SJLAARS (B.). Étude sur Smyrne. Voir Iconomos, in-8° | 8 | » 34 |
| — Association entre les travailleurs manuels, in-8° | 1 | » 72 | Société philotechnique. Voir <i>Annuaire de la Soc. philotechnique</i> | 3 | » 84 |
| — Leç. d'ouvert. du cours de dr. administratif, in-8° | 1 | » 56 | SOEHNÉE (Fr.). Voir Martin IV. <i>Ses registres</i> | | 29 |
| | | | SOLDAN (Ch.). Respons. des entr. de ch. de fer et bateaux à vap., in-8° | 1 | » 54-72 |
| | | | — Conventions internationales, in-8° | 1 | » 64 |
| | | | — Extrad. des criminels politiques, in-8° | 1 | 50 64 |
| | | | — Prot. des œuvres littér. et artist. in-8° | 2 | 50 72 |
| | | | SOMMERFELD (Th.). Maladies professionnelles, in-8° | 12 | 50 72 |
| | | | SOULLIÉ (P.). Le prophète Isaïe, in-8° | 5 | » 5 |
| | | | — Destinée naturelle de l'homme, in-8° | 1 | » 48 |
| | | | — Poésie lyrique en France : Lamartine, 2 p. in-8° | 3 | » 44 |
| | | | — Crit. compar. des Fables de la Fontaine, in-8° | 2 | » 39 |
| | | | — Et. litt. et mor. sur les trag. de Racine, in-8° | 4 | » 39 |
| | | | SPYRIDIS (G.). Grammaire grecque actuelle ou moderne, in-8° | 10 | » 46 |

S

| | Prix | Pages |
|---|------|-------|
| — Panor. ill. des jeux olympiques, in-8° | 2 50 | 9 |
| — — (en langue grecque) | 2 50 | 9 |
| STRAHL (Fr. J.). Hist. de la philo- soph. du droit. Trad. Chaffard, in-8° | 12 » | 69 |
| STATUTI della città di Roma del S. XIV, in-4° | 20 » | 27 |
| STUDI e documenti di storia e diritto. Abonn. ann. | 22 » | 85 |
| SUCUR (Th.). Quelques mots de morale sociale, in-18 | 0 75 | 47 |
| SUMNER-MAINE (Sir H.). Et. sur hist. des instit. primitives, in-8° | 10 » | 2 |
| — Ancien droit et coutume primitive, in-8° | 10 » | 1-51 |
| — Le gouvernement popu- laire, in-8° | 7 50 | 42 |
| — L'histoire du droit (Ctés de villages), in-8° | 12 » | 52-69 |
| — Le droit intern. La guerre in-8° | 7 50 | 64 |
| — La royauté primitive, in-8° . | 1 50 | 2 |
| T | | |
| TAILLANDIER (A. de). Nation., naturalis. et police des étran- gers, in-18 | 3 » | 72 |
| — Man. form. des officiers de l'Etat-civil, in-12 | 3 50 | 57 |
| — Revision de la liste électo- rale, in-12 | 4 » | 57 |
| TALBERT (E.). Dialecte blaisois, in-8° | 7 50 | 31 |
| — Prononciation de la voy. U, in-8° | 5 » | 40 |
| — Le livre des manières, in-4° . | 1 » | 28 |
| — La Passion Sainte Cathé- rine, in-4° | 2 50 | 21 |
| — De la prononc. en France au XVI ^e siècle, in-8° | 3 » | 40 |
| TAUMIÈRE (H.). Payement des dettes héréditaires, in-8° | 1 50 | 60 |
| TEBET. Homère, in-8° | 15 » | 11 |
| TEISSIER (V.). Secret médical et maternités, in-8° | » 50 | 66 |
| THÉDENAT (H.). Droit Latin. in-8° | 2 » | 67 |
| — Mythologie, in-12 | 2 » | 12 |
| — Jean-Félix Nourrisson. In-18 | 3 50 | 42 |
| THÉODOSIADÈS (M. G.). Non-ré- troactivité des lois, in-8° | 6 » | 60 |
| THÉOPHILE. Paraphr. grecque des Instit. de Justinien, in-8° . | 3 » | 32 |
| THÉZARD (L.) Répétitions sur le droit romain, in-18 | 5 » | 67 |
| — Le mariage civil, in-8° | 1 » | 60 |
| — Sur la peine de mort, in-8° . . | 1 » | 66 |
| — Nantiss. des privil. et des hypothèques, in-8° | 9 » | 60 |
| — Le ministère public, in-8° . . . | 1 » | 66 |
| — Du luxe et des lois somp- tuaires, in-8° | 1 » | 72 |
| THIBAUT (F.). Solidarité en ma- tière d'amendes, in-8° | 1 50 | 66 |
| — Impôts directs sous le Bas- Emp. romain in-8° | 4 » | 14 |
| THOMAS (A.). Sur l'entrée de Espagne, in-8° (25) | 2 » | 28 |
| — Voir Boniface VIII (Registres) | | 30 |
| — Francesco da Barberino, in- 8° (35) | 5 » | 28 |

| | Prix | Pages |
|--|-------|-------|
| THOMAS (E.). Pétrone in-16. . . | 3 50 | 19 |
| — Essais sur Servius et sco- liastes de Virgile, in-8° | 8 » | 19 |
| TIBULLE. Albi Tibulli libri qua- tuor, traduc. Martinon, in-8° . | 10 » | 19 |
| TIMBAL (J.) Droit public et cons- titutionnel, in-18. V. Orlando. | 5 » | 63 |
| TITE-LIVE. Voir Riemann. | 9 » | 17 |
| TOLBA (H.) Saint Pierre Orsô- olo, in-8° | 10 » | 27 |
| TOUTAIN (J.). Les Cités romai- nes de la Tunisie, in-8° (72). | 12 50 | 14 |
| TREVEDY (J.). Sergents fédés, in-8° | 2 » | 64 |
| — Des gens infâmes, in-8° | 2 » | 64 |
| TROMBATORE (A.) Ingérence royale d. jug. crim. in-8° | 1 25 | 2 |
| TURCOTTE (L. P.) Le Canada sous l'Union, 2 vol. in-12 | 10 » | 50 |

U

| | | |
|--|-------|----|
| URBAIN (Abbé C. H.). Nicolas Coeffeteau, in-8° | 5 » | 35 |
| URBAIN IV. (Ses Registres) (1261-1264). Registre ordi- naire 5 fasc., parus (dont le tome 1 en 4 fasc.) | 36 80 | 29 |
| — Registre Caméral. 1 vol. in-4° | 15 » | 29 |
| URBAIN V. Lettres secrètes. 1 fasc. paru | 12 » | 31 |
| UJFALVY (Ch. de) Type physi- sique d'Alexandre le Grand. In-4° | 40 » | 10 |

V

| | | |
|--|------|-------|
| VACHER DE LAPOUGE. Voir Lapouge (G. de) | | |
| VACHEROT (E.). Socrate méta- physicien, in-4° | 2 » | 12 |
| VALLAT (G.). Rabelais, in-18. . . | 2 » | 39 |
| VALERY (J.). Pacte de consti- tut., in-8° | 1 50 | 60 |
| — Contrat d'assurances. Voir Bensa | 3 50 | 24 |
| — Contrats par correspon- dance, in-8° | 8 50 | 62 |
| — Walter Scott et l'expulsion. Voir Mure, in-8° | 1 » | 70 |
| — Les Nomoi de Dracon, in-8° . | 1 25 | 9 |
| — Assurances-vie, droit intern. privé. Voir Bonolis, in-8° | 6 » | 64 |
| VAN DER BRUGGEN. Système pénitent. irlandais, in-8° | 5 » | 50-66 |
| VAN HOUTTE. Les Kerels de Flandre, in-8° | 1 50 | 77 |
| VANLAER (M.). La fin d'un peuple. L'Italie sous Auguste, in-8° | 7 50 | 17 |
| VAN PRAET (J.). Catal. des livres sur vélin, 5 vol. in-8° . . . | 25 » | 41 |
| — Catal. des biblioth. publ. et partic., 4 vol. in-8° | 20 » | 41 |
| — Louis de Bruges, in-8° | 5 » | 41 |
| — Livres de l'anc. biblioth. du Louvre, in-8° | 5 » | 41 |
| VASSEUR (Ed.). Ordre et ta- bleau des avocats, in-8° | 7 50 | 44 |
| VAUGEOIS (A.). Le droit intern- nat. privé, in-8° | 2 » | 64 |
| VAVASSEUR (A.). Sociétés, synd. et associations, 2 vol. in-8° . . . | 12 » | 72 |

| | Prix | Pages | | Prix | Pages |
|---|-------|-------|--|------|-------|
| — Qu'est-ce que la Bourgeoisie? in-8° | 1 » | 44 | WEISS (A.). Administration romaine, 1 ^{re} p., 2 vol. | 25 » | 13 |
| — Mélanges politiques, 2 vol. in-8° | 10 » | 84 | Chaque vol. : t. I, 10 fr.; t. II : 15 fr. | | |
| VERNET (P.). Sur la théorie des obligations, in-8° | 4 » | 67 | WELSCHINGER (H.). L'aveugle autrefois, in-8° | » 50 | 87 |
| VEYRIES (A.). Les figures criophores, in-8° (39) | 2 25 | 8 | — De la vérité en histoire, in-8° | 1 » | 87 |
| — Nécropole de Myrina, 2 vol. in-4° brochés 120, reliés. | 140 » | 8 | WESCHER (Ch.). Le théâtre antique d'Orange, in-8° | 1 » | 23 |
| VIGIÉ (A.). Administration romaine, 2 ^e p., in-8° | 10 » | 13 | WESTLAKE (J.). L'Angleterre et les Républ. boers, in-8° | 3 50 | 50-65 |
| VIGNEAUX (P. E.). Hist. de la « Praefectura Urbis à Rome », in-8° | 12 » | 18 | — Principes du droit internat.; traduc. Nys, in-8° | 7 50 | 65 |
| VIGOUROUX (E.). Synth. de légis. et jurispr., in-8° | 1 » | 73 | WIART (E.). Du princip de la morale, in-8° | 5 » | 47 |
| — Législ. et jurispr. des ch. de fer et tramways, in-8° | 8 » | 73 | WILLEMS (P.). Le Sénat et la Républ. romaine, in-8° | 22 » | 18 |
| VILLOX (R.). Cause des obligations, in-8° | 1 » | 60 | — Elections municipales à Pompéi, in-8° | 2 50 | 14 |
| VILLEQUEZ. La Faculté de droit de Dijon, in-8° | 2 » | 43 | — Le Droit public romain, in-8° | 14 » | 16 |
| VIVENS (M ^{me} de). Écrin littéraire et philosophique, in-12 | 3 50 | 47 | WILLEMS (J.). La loi Aquilienne, in-8° | 2 50 | 16 |
| VOISIN (G.). L'Apollinarisme, in-8° | 6 » | 21 | — Responsabilité civile, in-8° | 4 » | 60 |
| | | | — Respons. en droit romain, (sous presse). | | |
| | | | WOLFF (M.). Œuvre sociale de la Révolution, in-16 | 5 » | 41 |
| | | | WORMS (E.). Enseign. polit. et administratif, in-8° | 2 » | 57 |
| | | | | | |
| W | | | Y | | |
| WALLON (E.). De la dot mobilière, in-8° | 7 50 | 60-68 | YSEUX (V.). Droits du possesseur de bonne foi, in-8° | 4 » | 60 |
| WALTER (F.). Procéd. civ. chez les Romains, in-8° | 4 » | 16 | YVER (Georges). Commerce dans l'Italie méridionale (88), in-8° | | 24 |
| WATRIX (H.). Code rural, in-8° | 7 50 | 73 | | | |
| | | | | | |
| WEIL (Henri). Mélanges Weil, in-8° | 15 » | 11-84 | Z | | |
| WEIL (M.-H.). Le prince Eugène et Murat, 4 vol. in-8° | 44 » | 52 | ZÉZAS (Sp. G.). Législation russe anc. et mod., in-8° | 5 » | 53 |
| | | | — La législation d'Angleterre, in-8° | 5 » | 25-50 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

INDEX ALPHABÉTIQUE DES THÈSES LATINES

Les ouvrages latins autres que des thèses sont sommairement indiqués, pour renvoyer aux pages de notre catalogue.

| | |
|---|------|
| Albert (Maurice). — De villis tiburtinis principe Augusto (<i>une carte</i>). | 3 » |
| Allais (G.). — De Franciadis epica fabula, in posteriore XVI ^e sæculi parte præsertim, apud P. Laudunium ab Aquileiis. | 3 50 |
| Ancey (Gabriel). — De C. Helvio Cinna poeta. | 3 » |
| Audollent. — Thèse latine (sous presse). | |
| Baret (P.). — De Jure apud Terentium. | 2 » |
| Bargès (l'abbé). — Jehuda ben Koreisch (voir Hébreux , Culte, page 5). | 7 50 |
| Bayet (C.). — De titulis Atticæ christianis antiquissimis Commentatio historica et epigraphica (6 <i>planches</i>). | 5 » |
| Beaudoin (Mondry). — Quid Korais de neo-hellenica lingua senserit. | 2 » |
| Bellon (E.). — De Sannazarii vita et operibus. | 3 » |
| Benoist (A.). — Quid de puerorum institutione senserit Erasmus. | 3 50 |
| Bérard (Victor). — De Arbitrio inter liberas Græcorum civitates. | 3 50 |
| Berger (Elie). — Thomæ cantipratensis bonum universale de apibus quid illustrandis sæculi decimi tertii moribus conferat. | 2 » |
| Bernard (l'abbé). — De vita et operibus Roberti Cenalis. | 4 » |
| Bertaux. — Thèse latine (sous presse). | |
| Bertrand (Edmond). — De pictura et sculptura apud veteres rhetores. | 3 50 |
| Besnier (Maurice). — Thèse latine (sous presse). | 4 » |
| Beurlier (l'abbé E.). — De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus. | 3 50 |
| Bizos (Gaston). — Flori historici, vel potius rhetoris, de vero nomine, ætate qua vixerit, et scriptis. | 3 » |
| Boulgé (l'abbé L.). — De Fontanio Platonis studioso. | 2 » |
| Cagnat (René). — De municipalibus et provincialibus militiis in imperio romano. | 3 50 |
| Gaillmer (E.). — Antonii Goveani etc. (Voir Temps modernes , Biographies, page 34). | 2 » |
| Ganet (V.). — Quæ sint in sex primis Taciti Annalium libris initia imperii. | 2 » |
| Garrau (Ludovic). — De sermonibus fidelibus Francisci Baconi Verulamii. | 2 » |
| Cartault (A.). De Causa Harpalica. | 4 » |
| Chetelat (Paul). — De precatone apud Græcos et Latinos commentatio. | 3 » |
| Collignon (Maxime). — Quid de collegiis Epheborum apud Græcos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat. | 3 » |
| Combarieu (J.). — De parabaseos partibus et origine. | 1 50 |
| Compayré (Gabriel). — De Ramundo Sebundo. ac de theologiæ naturalis libro | 2 50 |
| Gons (Henri). — De Atace (<i>avec une carte</i>). | 3 » |
| Constans (Z.). — De sermone Sallustiano. | 5 » |
| Courbaud (Edmond). — De Comœdia Togata. | 5 » |
| Croiset (Maurice). — De publicæ eloquentiæ principiis apud Græcos in heroicis carminibus. | 3 » |
| Cucheval (V.). — De Sancti Aviti, Viennæ episcopi, operibus commentarius. | 2 » |
| Debidour (A.). — De Theodora, Justiniani Augusti uxore. | 3 » |
| Decharme (P.). — De Thebanis artificibus. | 2 » |
| Dejob (Ch.). — De Renato Rapino. | 3 » |

| | |
|--|------|
| Delaunay (D.). — Sancti Thomæ de origine idearum doctrina, qualis quum ab ipso proposita, tum a Liberatore defensa fuit, breviter recensetur et adjudicatur. | 2 » |
| Demimuid (l'abbé). — De Bernardo carnotensi, grammatico, professore et interprete Virgilii. | 3 » |
| Déprez (E.). — Hugo Aubriot, præpositus parisiensis et urbanus prætor (1367-1381), quo pacto cum Ecclesia atque Universitate certaverit. | 4 » |
| Derepas (S.). — De necessitate legum naturalium seu de fundamento inductionis. | 2 » |
| Desdouits (Th.). — De Nicolai Cusani philosophia. | 1 50 |
| Des Essarts (Emmanuel). — De veterum poetarum, tum Græciæ, tum Romæ, apud Miltonem imitatione. | 2 50 |
| Drapeyron (Ludovic). — De Burgundiæ historia et ratione politica, Merovingorum ætate (épuisé). | 5 » |
| Dubuc (P.). — De Suessionum civitate a LVII ante Christum ad CDLXXXVI nostræ ætatis ann. | 1 50 |
| Duchesne (L.). — De Codicibus mss. Pii II, etc. (voir <i>Moyen Age</i> , §. I Occident, Papauté, page 31). | 1 50 |
| — Martyrologium Hieronymianum, etc. (voir <i>Origines du christianisme</i> : Etudes historiques, page 21). | 40 » |
| Dufourcq (Albert). — De Manichæismo apud Latinos quinto sextoque sæculo atque de latinis apocryphis libris. | 6 » |
| Duméril (Henri). — De Constitutionibus Marci Aurelii Antonini. | 2 50 |
| Dumont (Albert). — De plumbeis apud Græcos tesseris Commentatio I. | 4 » |
| Dupond (Alb.). — De dictatura et de magistro Equitum. | 2 50 |
| Duprat (G.-L.). — Quomodo apud Aristotelem in ejus de anima doctrina Empedocles et Hippocrates auctoritate contenderint cum Platone. | 2 » |
| Dupuis (Ant.). — De græcis Romanorum amicis aut præceptoribus, a secundo bello Punico ad Augustum. | 3 50 |
| Durrbach (Félix). — De Oropo et Amphianai sacro. | 3 50 |
| Everat (Ed.). — De D. M. Ausonii operibus et genere dicendi. | 3 » |
| Fabia (Ph.). — De orationibus quæ sunt in Commentariis Cæsaris de bello gallico. | 2 50 |
| Fabre d'Envieu. — Solis intelligentiæ lumen... (Voir <i>Origines du christianisme</i> . Philosophie, page 22). | 3 » |
| — Sancti Augustini Philosophia... (Voir <i>Origines du christianisme</i> . Philosophie, page 22). | 5 » |
| Faugeron. — De fraternitate seu colloquiis inter filios et nepotes Hludowici pii (842-884). | 2 50 |
| Fernique (Emm.) De regione Marsorum (<i>avec deux cartes</i>). | 3 » |
| Ferraz. — De stoica disciplina apud poetas romanos. | 2 » |
| Fougères (C.). — De Lyciorum Communi. | 6 » |
| Gamber (l'abbé). — Quid de liberalium disciplinarum studio et ratione senserit Cl. Bufferius. | 5 » |
| Gamurrini. — S. Silvæ Aquitanæ peregrinatio (Voir <i>Moyen-Age</i> , § II Orient, page 33). | 5 » |
| Gasquet. — De translatione imperii ab imperatoribus byzantinis ad reges Francorum. | 2 50 |
| Gasquy. — De M. Tullii Ciceronis pro L. Cornelio Balbo oratione, sive de civitatis jure, ex Ciceronis libris. | 2 50 |
| Gasté. — De scoliis, sive de carminibus convivalibus apud Græcos. | 3 » |
| Gazier. — De Santolini Victorini Sacris hymnis. | 3 » |
| Girard (J.). — De Megarensium ingenio. | 2 » |
| Girard (Paul). — De Locris Opuntiis (<i>trois planches</i>). | 3 50 |
| Gonnet (l'abbé). — De Sancti Cyrilli, hierosolymitani archiepiscopi, catechesibus. | 4 » |
| Gréard (O.). — De litteris et litterarum studio quid censuerit L. Annæus Seneca philosophus. | 2 50 |
| Guiraud (J.). — De Prulianensi Monasterio ordinis prædicatorum incunabilis (1206-1340). | 4 » |
| Hallberg. — De Trogo Pompeio. | 2 » |
| Haussoullier. — Quomodo sepulchra Tanagræi decoraverint. | 3 » |
| Hauvette-Besnault. — De Archonte rege. | 3 » |
| Hémardinquer. — De Apollonii Rhodii Argonauticis | 4 » |

| | |
|--|------|
| Hinstin. — De Piræco, Athenarum propugnaculo. | 4 » |
| Homolle (Th.). De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis (<i>onze planches</i>). | 5 » |
| Huit (Ch.). De priorum Pythagoreorum doctrina et scriptis. | 3 » |
| Joly (Henri). De cynica institutione sub imperatoribus romanis. | 2 » |
| Jullian (Camille). — De protectoribus et domesticis Augustorum. | 2 50 |
| La Blanchère (de). — De rege Juba, regis Jubbæ filio. | 2 » |
| Lacour-Gayet. — De L. Claudio Pulchro, tribuno plebis. | 3 » |
| Lallemand (Rev. P.). — De Parnasso oratorio. | 3 50 |
| Lallier. — De Critiæ tyranni vita ac scriptis. | 3 » |
| Lantoine (Henri). — De Cicerone contra oratores atticos disputante. | 3 50 |
| Lebègue. — De oppidis et portibus Megaridis asc Beotiæ in Corinthiaci sinus littore sitis. | 4 » |
| Lecrivain. — De agris publicis imperatoriisque, ab Augusti tempore usque ad finem imperii romani. | 3 50 |
| Legrand (Ph.-E.). — Quo animo Græci, præsertim V ^e et VI ^e sæculis, tum in vita privata, tum in publicis rebus, divinationem attribuerint. | 4 » |
| Liard (L.). — De Democrito philosopho. | 2 50 |
| Loiseau (A.). — De modo subjunctivo, grammatica, historica e philosophica disquisitio. | 2 » |
| Loubers. — Quid de forensi eloquentia senserit Ant. Loysellus. | 1 » |
| Macé (Aldice). — De emendando differentiarum libro qui inscribitur de proprietate sermonum et Isidori Hispalensis esse fertur | 4 50 |
| Marnet. — De insula Thera (<i>avec planches</i>). | 4 » |
| Martha (Jules). — Quid significaverint sepulcrales Nereidum figuræ. | 3 50 |
| Martin (Albert). — Quomodo Græci, ac peculiariter Athenienses, fœdera publica jurejurando sanxerint. | 2 » |
| Michaux (P.). — Pauca de Bibliothecis apud veteres quum publicis tum privatis. | 2 » |
| Monceaux (Paul). — De communi Asia provincia | 4 » |
| Montaut (l'abbé). — De ratione qua christiani theologi linguam græcorum philosophorum suæ philosophiæ accommodarint. | 2 50 |
| Morlais (l'abbé). — De vita et scriptis Roberti de Torinneio, abbatis in monte Sancti Michaelis. | 3 » |
| Moy (Léon). — Qualem apud ætatis suæ studiosos personam egerit C. Plinius Secundus. | 3 » |
| Paris (Pierre). — Quatenus feminae res publicas in Asia Minore, Romanis imperantibus, attigerint. | 3 50 |
| Parmentier (J.). — De patris Josephi capucini publica vita, qualis ex ejus cum Richelio commerciis appareat. | 3 » |
| Perrot (Georges) — De Galatia, provincia romana. | 3 50 |
| Perroud. — De syrticis emporiis (<i>avec une carte</i>). | 5 » |
| Person. — De P. Cornelio Scipione Emiliano Africano et Numantiano | 2 50 |
| Petit de Julleville (L.). — Quomodo Græciam tragici poetæ græci descriperint. | 3 » |
| Pluzanski. — Aristotelis de natura astrorum opinio, ejusque vices apud philosophos tum antiquos, tum medii ævi. | 3 50 |
| Poiet (J.). — De Centumviris et causis centumviralibus. | 4 » |
| Pottier (E.). — Quam ob causam Græci in sepulchris figlina sigilla deposuerint (<i>1 pl.</i>). | 3 » |
| Radet (Georges). — De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis. | 3 » |
| Ridder (A. de). — De Ectypis quibusdam æneis quæ falso vocantur argivocorinthiaca (<i>10 gravures</i>). | 3 » |
| Riemann (Othon). — Qua rei criticæ tractandæ ratione Hellenicon Xenophonis textus constituendus sit. | 3 50 |
| Rossi (J.-B. de). — Martyrologium Hieronymianum. (Voir <i>Origines du christianisme</i> . Etudes historiques, page 21.) | 40 » |
| Samouillan (l'abbé). — De Petro Brunello tolosano ejusque amicis (1499-1546). Accedunt quinque epistolæ nundum editæ aut extra communes editiones vagantes. | 3 50 |
| Seignobos (Ch.) De indole plebis romanæ apud Titum Livium. | 2 50 |
| Simler (l'abbé) De archithrenio duodecimi sæculi carmine, aliisque ejusdem ætatis poematis allegoricis. | 2 » |

- Stapfer (Paul).** — Qualis sapientiæ antiquæ laudator, qualis interpres Franciscus Baconus exstiterit. 3 »
Talbert (E). — De lingua græca vulgari, quatenus, quoad declinationes, cum rustica romana conveniat. 3 50
Thomas (Ant.). — De Joannis de Monsterolio vita et operibus, sive de romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato, Carolo VI regnante. 2 50
Thomas (Emile). — De Vaticinatione vaticinantibusque personis in Græcorum tragædia. 3 »
Tivier (H.). — De arte declamandi et de romanis declamatoribus qui priore post J.-C. sæculo floruerunt. 3 »
Treverret (A. de). — Quæ in attica republica partes a scenicis scriptoribus vulgo defensæ fuerint. 4 »
Urban (l'abbé). — De concursu divino Scholastici quid senserint 2 50
Vidal-Lablache (Paul). — Commentatio de titulis funebribus græcis in Asia Minore. 2 50
Yver. — Thèse latine. (*Sous presse*).
-

LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE. Recueil de documents inédits tirés des Archives et des Bibliothèques romaines, par **Müntz (Eugène)**, ancien membre de l'École française de Rome, membre de l'Institut. 3 vol. gr. in 8°, avec 4 pl. en héliogravure. 50 »

1^{re} Partie. Martin V à Pie II (1417-1464). Ce vol. est épuisé et ne se vend qu'avec les deux autres.

2^e Partie. Paul II (1464-1471). Ce vol. se vend séparément. 15 »

3^e Partie. Sixte IV à Léon X (1471-1521, 1^{re} section). Ce volume se vend séparément. 15 »

LE COMMERCE ET LES MARCHANDS DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE AU XIV^e SIÈCLE, par **Yver (Georges)**, ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cavalier. 12 »

HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE, reine de France, par **Berger (Élie)**, ancien membre de l'École française de Rome, professeur de paléographie à l'École des Chartes, in-8° cavalier. 12 »

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Premier grand prix Gobert).

HISTOIRE DE FLORENCE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A LA DOMINATION DES MÉDICIS. par **Perrens (F.-T.)**, membre de l'Institut, 6 vol. in-8°. 45 »

Chaque volume se vend séparément. 7 50

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (Prix Jean Reynaud).

ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DE SICILE SOUS CHARLES I^{er} ET CHARLES II D'ANJOU, par **Cadier (Léon)**, ancien membre de l'École française de Rome, in-8° cart. 8 »

LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1416-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des Archives vaticanes, par **Faucon (Maurice)**, ancien membre de l'École française de Rome, 2 vol. in-8° cavalier avec une planche en héliogravure. 15 50

On vend séparément :

TOME I. 8 50

TOME II. 7 »

LA COUR DE ROME ET L'ESPRIT DE RÉFORME AVANT LUTHER, par **Rocquain (Félix)**, membre de l'Institut. 3 vol. gr. in-8° raisin. 34 »

On vend séparément :

TOME I^{er} : La théocratie. Apogée du pouvoir pontifical (1049-1216). 10 »

TOME II : Luttés contre la papauté. Affaiblissement et décadence du pouvoir pontifical (1216-1380). 12 »

TOME III : Les Conciles généraux et les approches de la Réforme (1380-1484). 12 »

DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DOMINATION VÉNITIENNE EN CRÈTE DE 1380 A 1485, tirés des Archives de Venise, publiés ou analysés par **Noiret (Hippolyte)**, ancien membre de l'École française de Rome, gr. in-8° cavalier avec une carte de l'île de Crète, une liste des ducs, etc. . 15 »